



**Thèse délivrée par
L'Université de Lille**

N° attribué par la bibliothèque

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|

THÈSE

Pour obtenir le grade de Docteur en science politique

Présentée et soutenue publiquement par

Clémence Guimont

Le vendredi 11 décembre 2020

Politique(s) du vivant.

La fabrique territoriale des politiques de biodiversité dans le Nord-Pas-de-Calais

(1992 – 2020)

JURY

Sous la co-direction d' **Anne-Cécile Douillet**, professeure des universités, Université de Lille (CERAPS) ;

Et de **Pierre Mathiot**, professeur des universités, Sciences Po Lille (CERAPS)

Membres du jury :

Mme Anne-Cécile Douillet, professeure des universités, Université de Lille (CERAPS), co-directrice de la thèse

Mme Ève Fouilleux, directrice de recherches au CNRS (LISIS), examinatrice

M. Jacobo Grajales, professeur des universités, Université de Lille (CERAPS), examinateur

Mme Céline Granjou, directrice de recherches à l'INRAE (LESSEM), rapportrice

M. Patrick Hassenteufel, professeur des universités, Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (Printemps), examinateur

M. Pierre Mathiot, professeur des universités, Sciences Po Lille (CERAPS), co-directeur de la thèse

M. François-Mathieu Poupeau, directeur de recherches au CNRS (LATTS), rapporteur

L'université n'entend donner ni approbation, ni improbation aux opinions émises dans cette thèse.

Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur autrice.

*« Rendez-nous la lumière,
Rendez-nous la beauté,
Si le monde était beau,
Nous l'avons gâché »*

Dominique A., Rendez-nous la lumière

Remerciements

Cette aventure académique ne s'est pas déroulée comme je l'imaginai au départ mais si elle s'est révélée une expérience aussi enrichissante, c'est grâce au concours d'un grand nombre de personnes que je souhaite remercier chaleureusement ici.

Je remercie vivement Anne-Cécile Douillet pour la confiance qu'elle m'a accordée, pour son accompagnement bienveillant et pour son exigence scientifique qui m'ont portée. Merci à Pierre Mathiot pour son aide dans les moments les plus délicats de ce parcours doctoral.

Merci à Ève Fouilleux, Jacobo Grajales, Céline Granjou, Patrick Hassenteufel et François-Mathieu Poupeau d'avoir accepté de siéger dans mon jury et de discuter mes travaux.

Sans les enquêtés-e-s qui ont accepté de prendre de leur temps et de révéler une part d'eux-mêmes et d'elles-mêmes, cette thèse n'aurait pas vu voir le jour. Qu'ils et elles soient sûr-e-s de ma reconnaissance. Je les remercie.

Merci aux membres du CERAPS d'avoir contribué à mon intégration académique et merci à l'équipe dirigeante de m'avoir soutenue dans l'ensemble de mes démarches de recherche. Je remercie tout particulièrement Étienne Pénissat pour son soutien et son aide, qui ont été déterminants pour moi. Merci à Younès Haddadi d'apporter une solution à tout problème et, plus largement, merci à toute l'équipe administrative du laboratoire. Merci à Johanne Saison, à Françoise Vanhulle et Sophie Ranchy de l'école doctorale pour leur aide précieuse.

Je remercie l'équipe pédagogique du master Développement soutenable de Sciences Po Lille (Luc Semal, Mathilde Szuba, Caroline Lejeune et Bruno Villalba) de m'avoir transmis leur intérêt pour les questions environnementales lorsque j'étais étudiante puis de m'avoir accompagnée sur le plan scientifique durant les premières années de cette thèse. Merci aussi à Mathilde Szuba et Caroline Lejeune de m'avoir donné l'opportunité d'enseigner dans ce master.

Par deux fois, j'ai eu la chance d'être accueillie au sein de l'équipe de recherche des Humanités environnementales à l'Institut de géographie et de durabilité de l'université de Lausanne. Ces séjours de recherche ont constitué un cadre de travail très stimulant et je remercie chaleureusement Dominique Bourg, Gérald Hess, Valérie Boisvert et tout le reste de l'équipe pour leur bon accueil et nos échanges. Une mention toute spéciale aux doctorant-e-s, Leila Chakroun, Sarah Köller, Gabriel Salerno, Monica Serlavos et Diane Linder pour tous les bons moments partagés. Merci à Leila Chakroun et Claire Feuillat de m'avoir accueillie avec tant de gentillesse durant plusieurs mois chez elles.

Mes deux années en tant qu'ATER à l'IAE de Nancy ont été formidables d'enseignements (!) Merci à Sophie Bourrel, Fabienne Greffet et Léonard Matala-Tala pour leur disponibilité et leurs judicieux conseils. Merci à Gildas Renou, Claude Proeschel et l'ensemble des politistes de Nancy pour nos discussions et les moments de convivialité partagés. Merci à Alissia Gouju pour son soutien. Et, *last but not least*, un immense merci aux étudiant-e-s pour leur soif de savoir et leur dynamisme pour le moins très inspirants.

Merci à l'équipe du projet Influbio. Un merci tout particulier à Gabrielle Bouleau pour m'avoir donné l'opportunité de travailler sur ce projet et pour m'avoir beaucoup appris sur le plan humain et scientifique.

Merci au comité de rédaction de la revue *Développement durable & Territoires* pour son accueil au sein de la revue et pour son accompagnement des doctorant-e-s dans l'exercice de leurs premières responsabilités scientifiques.

Merci aux collègues qui ont partagé mon bureau et ont rendu mon quotidien de doctorante épanouissant. Merci à Rémy Petitimberty pour tous nos projets communs de recherche et pour

son indéfectible soutien ; merci à Marie Drique et Élise Poisnel pour leurs encouragements et pour nos collaborations ; merci à Helen Ha pour sa capacité à apaiser toute situation. Merci à elles et lui pour nos discussions scientifiques, pour leur écoute, leur aide et pour tous les moments amicaux que l'on a partagés.

Lucile Ruault ne mesure sûrement pas combien ses conseils et ses encouragements ont été précieux pour moi et m'ont aidée à garder la motivation. Leslie Carnoye a su m'épauler dans les moments difficiles. Ilona Delouette et Pierre Robert ont été des soutiens de choc cette dernière année. Merci à elles et lui !

Pour les relectures de ce manuscrit, j'ai pu compter sur Lucile Ruault, Camille Herlin-Giret, Leslie Carnoye, Rémy Petitimberty, Marie Drique, Gabrielle Bouleau, Élise Poisnel, Camille Ternier, Ilona Delouette, Pauline Chevalier, Thomas Chevallier, Gildas Renou. Merci à elles et eux pour leur aide, pour leurs remarques constructives et bienveillantes.

Merci à Camille Herlin-Giret pour son investissement fructueux pour les doctorant-e-s au sein du laboratoire et pour nos échanges. Merci aux doctorant-e-s du CERAPS pour l'expérience partagée et un merci tout particulier pour leur soutien en cette fin de thèse. J'ai beaucoup appris grâce à elles et eux.

Je remercie tou-te-s les collègues avec qui j'ai pu échanger à l'occasion d'évènements scientifiques ou dans le cadre d'entretiens de recherche et qui ont contribué à solidifier mes résultats. Ces discussions rappellent que la recherche est, malgré la solitude du doctorat, un travail collectif. Merci aussi à celles et ceux (je pense notamment à Vincent Devictor et Céline Granjou), qui ont relu un article en projet ou une communication et ont participé à en améliorer la qualité.

Je ne saurais conclure ces remerciements sans un mot pour mes proches, qui m'ont toujours soutenue dans mon projet et aidée à surmonter les difficultés. Elles et eux aussi ont joué un rôle, et pas des moindres, dans l'aboutissement de ce travail.

Merci à Joë, Audrey, Emma, Mathilde, Judith, Esther, Roxane, Thibaud et Charlotte pour leur présence et leurs encouragements. Merci à Hélène, Clara, Lucille, Simon, Cordélia et Thomas d'avoir égayé ces dernières années de thèse et d'avoir su se montrer si compréhensif/ve-s dans les derniers mois. Merci à Marion pour nos échanges stimulants sur l'écologie. Merci à Caro et Jy pour leur fidèle amitié et pour tout ce qu'il y a venir, qui a constitué une solide source de motivation ces derniers mois. Merci à Salia pour le chemin parcouru ensemble. Mention toute spéciale à Tiphaine, Amandine, Marie et Olivier pour avoir partagé dans la bonne humeur ma vie quotidienne durant toutes ces années de thèse, pour leur soutien à toute épreuve et pour tout ce que je leur dois (et les clubs travail !) ... Du fond du cœur, merci !

Je remercie ma famille – oncles, tantes, cousin-e-s, grand-mère, Mamiche – pour avoir toujours montré de la curiosité et de l'intérêt pour mon travail. Merci à la famille Trup' (et en particulier ma cousine Sophie) pour son bon accueil nancéen et les bouffées d'oxygène, ainsi qu'à mon oncle Henri-Philippe et ma tante Christiane pour les agréables déjeuners en ville lors de mes venues à Nancy. Merci à la famille Lanoue pour son affectueuse présence.

Un immense merci à ma belle-sœur Gaëlle et à mon frère Emmanuel pour leurs encouragements et pour les séjours de travail montréalais qui ont toujours été fructueux et qui sont des souvenirs inoubliables. Merci à mon frère pour sa finesse d'analyse et ses conseils toujours porteurs. Mes parents ont été impressionnants par leur abnégation et je ne saurais leur exprimer toute ma gratitude pour leur patience et leur aide, tout particulièrement dans les derniers mois de cette thèse où ils m'ont délestée d'un grand nombre de charges liés à la vie quotidienne.

Je dédie cette thèse à mes grands-parents... « ceux que je suis »

SOMMAIRE

<i>Remerciements</i>	5
<i>Sommaire</i>	7
<i>Liste des abréviations les plus utilisées</i>	9
INTRODUCTION GÉNÉRALE	11
<i>Le vivant (non-humain) comme objet politique</i>	16
<i>Les politiques du vivant, un objet sous-étudié par la sociologie de l'action publique</i>	30
<i>L'étude monographique d'un territoire</i>	38
<i>Une nécessaire objectivation pour la production d'un savoir situé</i>	40
<i>Une méthodologie adaptée au positionnement épistémologique</i>	43
<i>Économie de la thèse</i>	53
PREMIÈRE PARTIE. LA CONSTRUCTION SOCIO-HISTORIQUE DU VIVANT COMME OBJET DE POLITIQUES PUBLIQUES	57
Chapitre 1. La mise en politique du cadrage naturaliste des politiques de la nature (« années 68 » – années 1990)	61
<i>Section 1. Des politiques d'aménagement du territoire travaillées par l'environnement</i>	63
<i>Section 2. La politisation experte de la nature (des années 68 aux années 1980)</i>	79
<i>Section 3. La consécration du cadrage naturaliste par le Conseil régional écologiste (1992 – 1998)</i>	108
Chapitre 2. L'institutionnalisation de la gestion savante (années 1990 – années 2010)	137
<i>Section 1. La construction académique de la gestion savante : de la connaissance à l'action sur le vivant</i>	139
<i>Section 2. L'importation de la gestion savante au sein de l'action publique</i>	158
<i>Section 3. La gestion savante : des pratiques routinisées par la professionnalisation des acteurs experts de la biodiversité</i>	178
Conclusion de la première partie	207
DEUXIÈME PARTIE. ENTRE CHOSIFICATION ET MANIFESTATIONS DU VIVANT	209
Chapitre 3. L'hétéronomie croissante des politiques de biodiversité	211
<i>Section 1. Le souci de soi de l'État comme facteur d'hétéronomie des politiques de biodiversité : contraintes budgétaires, organisationnelles et bureaucratiques</i>	213
<i>Section 2. Les conséquences des transformations de l'État sur le secteur associatif : mutation bureaucratique, perte d'autonomie et changement de projets</i>	236

Chapitre 4. Les angles morts politiques et écologiques de la quantification du vivant	267
<i>Section 1. De la banalisation à l'instrumentalisation des indicateurs écologiques</i>	270
<i>Section 2. Enjeux politiques et impasses écologiques de la quantification du vivant</i>	302
Chapitre 5. Quand le vivant sème le trouble. La construction contrariée des publics	331
<i>Section 1. Une catégorisation « molle » du vivant, qui s'établit sans lui</i>	333
<i>Section 2. Le vivant face à sa mise en ordre, entre adaptation et autonomie</i>	371
Conclusion de la deuxième partie	405
TROISIÈME PARTIE. L'EUPHÉMISATION POLITICO-ADMINISTRATIVE DE LA CRISE DU VIVANT	407
Chapitre 6. L'administration de la biodiversité entre sectorialisation et intersectorialisation	409
<i>Section 1. L'institutionnalisation inachevée de la biodiversité comme enjeu d'action publique</i>	412
<i>Section 2. La biodiversité, un enjeu transversal marginalisé par d'autres enjeux sectoriels</i>	447
Chapitre 7. La représentation politique du vivant. L'apport de la sociologie de l'action publique à la théorie politique de la démocratie écologique	473
<i>Section 1. La (dé)politisation du vivant par le recours aux savoirs écologiques</i>	479
<i>Section 2. L'insoluble représentation politique du vivant</i>	498
<i>Section 3. Les contradictions temporelles entre l'action publique et la logique du vivant</i>	513
Conclusion de la troisième partie	527
CONCLUSION GÉNÉRALE	529
Bibliographie	541
Annexes	581
Table des matières	599

Liste des abréviations les plus utilisées

- APN – Associations de protection de la nature
ATEN – Atelier technique des espaces naturels
CEN – Conservatoire des espaces naturels
CPER – Contrat plan État/ Région
CPIE - Centre permanent pour l’initiation à l’environnement
CS – Conseils scientifiques
CSRPN - Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
DATAR – Délégation à l’aménagement du territoire et à l’attractivité régionale
DIREN - Direction régionale à l’environnement
DREAL – Direction régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement
EEE – Espèces exotiques envahissantes
ENR – Espace naturel régional
ENRx – Espaces naturels régionaux
ENS – Espaces naturels sensibles
EPCI – Établissement public de coopération intercommunale
FRB – Fondation pour la recherche sur la biodiversité
GDEAM62 - Groupement de défense de l’environnement de l’arrondissement de Montreuil-sur-Mer
GIS – Groupement inter-scientifique
GON – Groupe ornithologique du Nord
IPBES – Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques)
IUCN – International Union for Conservation of Nature (Union internationale pour la conservation de la nature)
MESHS – Maison européenne des sciences humaines et sociales
MRES – Maison régionale de l’environnement et des solidarités
NPDC – Nord-Pas-de-Calais
OREAM – Organisme régional d’étude et d’aménagement d’aire métropolitaine
PNR – Parc naturel régional
RAIN – Réseau des acteurs de l’information naturaliste
SE – Services écosystémiques
SRCE – Schéma régional de cohérence écologique
SMNF – Société mycologique du Nord de la France
ZNIEFF – Zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique

INTRODUCTION GÉNÉRALE

*« Comme il est désormais admis
Que la Terre n'est pas au centre de l'univers,
Il serait bon de reconnaître
Que l'homme n'est pas au centre de la Terre. »
Dominique A., **Se décentrer**, 2018*

Lille, Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, le mercredi 13 mai 2015

Un chargé de mission de la direction environnement me¹ reçoit pour un entretien sociologique. Vêtu d'un short et chaussé de tongs, il m'ouvre la porte de son bureau, dont le poste est caché par des piles de dossiers, des photos de paysages et des posters animaliers. Devant son ordinateur se trouvent cinq bocaux remplis d'une eau opaque, d'algues et de petites bêtes. Il me fait asseoir et, de but en blanc, m'explique ce que représentent ces bocaux. *« J'ai fait des prélèvements de l'eau du canal de la Deûle, elle est très polluée mais elle regorge d'espèces aquatiques et notamment de champignons très rares, hyper intéressant ! »* me dit-il, enthousiaste. *« Par contre, fais gaffe, ne les fais pas tomber pas, si ça s'ouvre, aïe, c'est hyper toxique ! »* ajoute-t-il. Il explique ensuite plus précisément pourquoi le cas du canal de la Deûle attise sa curiosité : *« Tu comprends, le territoire du Nord-Pas-de-Calais est ultra pollué avec les champs de bataille des deux guerres et avec toutes les activités industrielles, minières, agricoles et tout ça. Le nombre d'espèces se casse la figure, bientôt, si ça continue, il ne restera plus rien. Mais là, apparemment, ça serait la toxicité de l'eau qui attirerait certaines espèces précises, qui s'accommoderaient de la pollution. »* Le chargé de mission voit là une lueur d'espoir, la possibilité que le vivant se régénère malgré la crise de biodiversité, qui marque la disparition accélérée du nombre d'espèces et de la diversité des milieux naturels en raison de facteurs anthropiques, comme l'agriculture intensive, la pollution des sols et des eaux, le changement climatique, l'artificialisation des sols, etc.

¹ J'adopte ici la première personne du singulier pour restituer l'expérience que j'ai vécue lors de l'enquête de terrain. Je continuerai à l'employer dans cette introduction dès qu'il sera fait référence à mon expérience vécue, à la restitution de mon parcours scientifique et à l'objectivation de ma posture de chercheure en tant qu'être social. En revanche, la première personne du pluriel est employée dans ce manuscrit lorsqu'il s'agit d'inclure le lecteur et la lectrice dans la réflexion.

À la suite de ces échanges informels, le fonctionnaire retrace l'historique des politiques du vivant développées sur le territoire du Nord-Pas-de-Calais depuis 1992. Après un entretien de plus de trois heures, intarissable, il me raccompagne vers la sortie. Alors que je m'apprête à appuyer sur le bouton de l'ascenseur, il me dit en souriant : « *L'électricité, c'est plus de 80 % d'énergie nucléaire. Moi, quand je quitte les locaux, je prends les escaliers !* » avant de tourner les talons et de s'enfoncer dans le couloir.

Cet entretien concentre les principales questions que cette thèse propose d'explorer. La présence de ces bocaux intrigue. Présentés par l'enquêteur comme dangereux mais intéressants, ils paraissent une étrangeté perdue au milieu d'une montagne de dossiers administratifs. En quoi les espèces présentes dans ces bocaux – algues, petits poissons et champignons – peuvent-elles être des objets politiques ? La définition du politique n'est-il pas tout ce qui se rapporte au gouvernement d'une *société (humaine)*, le « gouvernement » étant l'ensemble des « actes et des prescriptions qui tendent à organiser, à diriger la vie en société » (Lagroye et *al.*, 2012, p. 26) ? Alors, comment algues, petits poissons et champignons se retrouvent-ils pris dans le travail bureaucratique d'un Conseil régional ? Plus largement, comment les êtres vivants et leurs milieux naturels, en tant que réalité écologique et biologique, peuvent-ils être au cœur de débats idéologiques, de luttes d'intérêts, de rapports de force entre acteurs sociaux, de cadrages de problèmes publics ? Cette scène interroge en fait le gouvernement du vivant, que l'on pourrait croire régi par des règles biologiques plus que politiques. Autrement dit : comment les poissons enfermés dans ces bocaux mais aussi des fleurs, des insectes, des mammifères, des forêts, des dunes, *etc.* deviennent-ils des objets de politiques publiques ? Par ailleurs, la tenue peu orthodoxe de ce fonctionnaire, son tutoiement alors que je ne le connais pas, la décoration de son bureau et ses propos tranchants sur le nucléaire interpellent quant au profil sociologique des acteurs administratifs en charge de ces questions.

Pour plusieurs raisons, le cas des politiques territoriales du vivant apparaît comme particulièrement intéressant pour saisir la mise en politique de celui-ci et analyser les différents processus sociopolitiques qui en font un objet de politiques publiques.

Dès les années 1960, la disparition d'espèces et de milieux naturels suscite des inquiétudes. Dans ce contexte, la loi sur les parcs naturels nationaux est adoptée en 1960, un décret de 1967 crée les parcs naturels régionaux et la loi pour la protection de la nature, en 1976, a vocation à offrir davantage d'outils règlementaires et politiques. Un pallier est franchi avec la publicisation de l'érosion du vivant et sa constitution en problème public au milieu des

années 1980, suite à l'invention du terme de « biodiversité », en 1986, par les biologistes de la conservation. La « biodiversité » désigne la richesse des individus, des espèces et des écosystèmes² et le recours à son emploi a pour vocation d'alerter les pouvoirs publics quant à la disparition accélérée du vivant (Takacs, 1996), en raison de facteurs anthropiques comme l'agriculture intensive, l'artificialisation des sols, le changement climatique, *etc.*

L'adoption d'une convention internationale sur la diversité biologique à l'occasion du Sommet de la Terre de Rio en 1992 marque les premiers pas de la mise en politique de la crise du vivant par les États³. À partir des années 1990, de nombreuses politiques européennes et nationales émergent pour tenter d'endiguer l'érosion du vivant, comme la politique communautaire Natura 2000⁴ en 1992, la mise en place d'une stratégie nationale pour la biodiversité en 2004 (qui définit des grandes orientations en matière de conservation de la biodiversité et des plans d'action, notamment en ce qui concerne l'agriculture, l'urbanisme, la mer, la recherche) ou encore la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages⁵ en 2016. Toutefois, c'est à l'échelle régionale que se développent le plus grand nombre et la plus grande diversité de politiques de biodiversité dès le début des années 1990. Plusieurs types de politiques peuvent être distinguées à cette échelle :

- *des politiques de connaissance scientifique*, qui visent à améliorer l'état du savoir quant à la disparition des espèces et des écosystèmes sur le territoire. Il peut s'agir de politiques régionales de recherche, de politiques destinées à regrouper toutes les données scientifiques et à les diffuser *via*, par exemple, la création d'un Observatoire régional de la biodiversité ou des mises en réseaux des experts du vivant.

- *des politiques de protection d'espaces naturels considérés comme remarquables*. Ces politiques sont très nombreuses mais les principales concernent les parcs naturels régionaux (PNR), dont la création a été permise par un décret de 1967, qui réunissent des communes pour mettre en place la protection de leur patrimoine naturel. La politique départementale des Espaces naturels sensibles, créée par la loi du 18 juillet 1985, a pour objectif de permettre aux Conseils généraux (appelés depuis départementaux) d'acquérir des espaces naturels qui

² Un écosystème est un milieu dans lequel les conditions physiques et chimiques permettent le développement d'un ensemble d'organismes vivants qui interagissent et sont interdépendants.

³ Pour des développements plus nourris sur la construction scientifique et politique de la crise de biodiversité comme problème public, *cf.* Mauz et Granjou (2010).

⁴ La politique Natura 2000 est une politique communautaire de protection d'espaces protégés considérés comme remarquables.

⁵ Cette loi clarifie et approfondit la compensation écologique qui existe depuis la loi pour la protection de la nature promulguée en 1976 et elle instaure l'Agence française pour la biodiversité.

présentent un grand intérêt biologique ou paysager, qui sont menacés ou qui font déjà l'objet de mesures de protection réglementaire. En 2002, la loi « démocratie de proximité » consacre la création de réserves naturelles régionales par les Conseils régionaux.

- *des politiques d'aménagement du territoire*, qui ambitionnent de maintenir le déplacement des espèces entre les différents écosystèmes en limitant l'artificialisation des sols. Ainsi, la trame verte et bleue, instaurée suite au Grenelle de l'environnement de 2007, est une politique régionale qui dresse la cartographie des cœurs de nature et des corridors écologiques, assurant ainsi des connectivités écologiques entre ces différents espaces.

- *des politiques de réintroduction ou de maintien d'espèces*. Ces politiques peuvent être des déclinaisons régionales de politiques nationales comme les plans de restauration d'espèces en voie de disparition ou bien partir d'initiatives régionales en fonction des volontés des élus. À titre d'exemple, dans le Nord-Pas-de-Calais (NPDC), entre 2010 et 2015, une politique régionale a été mise en place pour réintroduire le castor dans certaines zones bocagères.

- À ces politiques s'ajoutent depuis la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, promulguée en 2016, *des politiques de compensation écologique*. Très sommairement, la compensation écologique désigne la restauration ou la re-création de milieux naturels suite à un aménagement ou une construction qui détruit totalement ou partiellement un espace naturel et/ou provoque la disparition d'habitat d'espèces protégées. Ces politiques visent à favoriser la mise en place de mesures compensatoires sur le territoire.

En raison de la grande variété de ces politiques publiques, de leurs objectifs et de leurs effets, certains politistes s'interrogent quant à la pertinence de toutes les regrouper sous la catégorie « politiques de biodiversité » (Compagnon, Rodary, 2017, p. 9). Nous ne partageons pas ces doutes. Malgré leur diversité, toutes ces politiques sont élaborées par un même réseau d'acteurs (notamment élus, personnel administratif des collectivités territoriales et de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du logement (DREAL), experts de la biodiversité) et même si l'ensemble qu'elles forment peut être hétérogène, même si les effets de ces politiques peuvent être différenciés, elles contribuent toutes ensemble à construire politiquement le vivant et à le régir sur le territoire. C'est pour cela que cette thèse étudie l'ensemble des politiques évoquées ci-dessus, qu'elles soient d'origine communautaire, nationale, régionale ou départementale, mises en place sur le territoire du Nord-Pas-de-Calais. Cela dit, à l'expression « politiques de biodiversité », qui est une catégorie indigène de l'action publique qui se constitue au cours des années 1990, nous préférons le terme « politiques du vivant », qui se distancie du construit scientifique et politique du vivant et met

ainsi en avant notre volonté de déconstruire la mise en politique du vivant. Cependant, pour éviter trop de répétitions et dans un souci de commodité de lecture, figure aussi régulièrement l'expression « politiques de biodiversité » dans ce manuscrit.

Dans un contexte de crise écologique qui interroge les capacités du pouvoir politique à l'endiguer⁶, ce travail de thèse prend au sérieux le contenu des boccas présents sur le bureau du fonctionnaire territorial. L'analyse sociologique des politiques du vivant n'est pas uniquement centrée sur ce que la pile de dossiers empilés révèle du travail administratif autour des politiques menées. En d'autres termes, nous considérons que ces boccas sont au cœur des logiques et des effets des politiques du vivant et qu'il convient de traiter les espèces et leurs milieux comme des acteurs de ces politiques, malgré leurs caractéristiques biologiques et comportementales qui semblent, de prime abord, les éloigner du monde social. Les politiques construites et/ou déclinées à l'échelle du territoire s'avèrent les plus heuristiques pour analyser comment le vivant, dans son agentivité, interagit avec le monde social et politique, participe à sa construction politique et réagit aux politiques qui le régissent. En effet, l'échelle territoriale permet d'interroger les dynamiques écologiques dans la fabrique de ces politiques, notamment à partir de « micropolitiques » (Granjou, 2013) qui concernent la gestion d'espèces ou d'écosystèmes à l'échelle micro, ce qui s'avère plus compliqué lorsque l'on étudie des politiques produites dans les instances communautaires ou ministérielles qui portent sur des dynamiques écologiques plus globales. À ce titre, le territoire du Nord-Pas-de-Calais est éclairant, car il est parmi les premiers à voir se mettre en place des politiques régionales du vivant, dont la mise à l'agenda est pour partie liée à l'état dégradé des écosystèmes.

L'objet de la thèse est de revenir sur la construction du vivant comme objet de politiques publiques et sur les logiques qui président à la fabrique de ces politiques. L'analyse cherche à saisir les modalités de mise en politique et de mise en administration du vivant à l'échelle d'un territoire régional pour permettre une meilleure compréhension de la gestion politique de la crise du vivant. La thèse vise aussi à interroger l'épistémologie de la sociologie politique pour étudier les politiques environnementales, en tant qu'elles forment un objet avec des spécificités qui les distinguent des objets sociopolitiques plus habituellement étudiés par la discipline, notamment parce qu'elles visent à régir le vivant dans son ensemble et pas seulement des êtres humains.

⁶ Cf. la multiplication des messages d'alerte de la part de la communauté scientifique (Ripple et al., 2017).

Dans un premier temps, cette introduction revient sur la construction scientifique du vivant comme objet politique dans les sciences humaines pour en montrer l'intérêt et justifier notre propre positionnement théorique. Ensuite, elle expose en quoi les politiques du vivant restent un objet trop peu visité par la sociologie politique, malgré les pistes de réflexion que l'étude de ces politiques ouvre concernant les modalités de gouvernement et la mise en administration de politiques publiques. Les principales questions de recherche et hypothèses irriguant cette thèse sont présentées au fur et à mesure de cet état de l'art. Cette introduction présente enfin la méthodologie adoptée, avant de dévoiler l'économie générale de la thèse.

Le vivant (non-humain) comme objet politique

Le vivant représente l'ensemble des êtres vivants (en capacité de croître et de se reproduire) et des écosystèmes. Il est entendu que les humains appartiennent aussi au règne du vivant et qu'ils sont des maillons des écosystèmes. Pour autant, ils ne sont pas ici inclus dans l'expression le « vivant », car notre objet d'études est l'ensemble des politiques publiques qui agissent sur le vivant non-humain. Par commodité de lecture, le terme « vivant » est privilégié, étant donc entendu qu'il fait référence au « vivant non-humain⁷ ».

Le vivant est un objet des sciences sociales depuis les années 1960, étudié par des épistémologies différentes. Il s'agit ici de restituer un bref état de l'art de ces travaux afin de montrer l'intérêt d'une étude qui combine analyse constructiviste et sociologie environnementale.

Les apports de la tradition constructiviste

La sociologie conçoit la réalité sociale comme étant appréhendable et compréhensible par l'unique étude des faits sociaux qui lui donnent une consistance. Cette discipline est intimement liée au contexte social l'ayant engendrée, qui a contribué à dissocier l'étude des faits sociaux des faits biologiques, physiques, géologiques et chimiques. En effet, depuis le XVIII^{ème} siècle, le naturalisme occidental tend à séparer le monde naturel et le monde culturel, ce que Philippe Descola, anthropologue, nomme le « *grand partage* » (2005, p. 114). Il souligne que la pensée dualiste est à l'origine d'un « grand bouleversement de l'épistémè occidental » (2005, p. 135), qui marque la fabrique du savoir et engendre une séparation entre l'analyse des faits appartenant au monde de la nature et celle des faits appartenant au monde de la culture. Cela engendre une

⁷ En revanche, lorsque nous parlons de « sociétés », il s'agit des sociétés humaines.

séparation disciplinaire entre une analyse mécaniste des faits dits naturels inspirée par la méthode cartésienne et une analyse des faits sociopolitiques inspirée par la méthode durkheimienne (« expliquer le social par le social »). Les sociétés sont alors appréhendées par les sciences humaines et sociales en dehors de leur environnement biophysique et la compréhension des faits sociaux dépend uniquement de l'étude des acteurs sociaux.

De cet *épistémè* émerge au XX^{ème} siècle une méthode de pensée en sociologie, dite constructiviste, définie par Ian Hacking (2001) comme l'idée selon laquelle les phénomènes sociaux ne sont pas naturels ou inévitables mais socialement construits. De manière générique, la méthode constructiviste désigne le travail de déconstruction de la réalité sociale par la sociologie, qui en révèle la contingence. Ce travail de déconstruction, qui s'appuie sur le postulat selon lequel les faits sociaux sont autonomes, repose sur l'étude des faits sociaux, à partir d'une analyse des interactions sociales qui les produisent. D'après Barry Sandewell (2008), théoricien politique, le constructivisme se situe à trois niveaux. Au niveau *ontologique*, il postule que le monde social est le fait de processus sociaux. Au niveau *épistémologique* le constructivisme défend l'idée selon laquelle la production de connaissances est liée à un contexte social. Enfin, au niveau *méthodologique*, le constructivisme donne la priorité à la compréhension de la construction sociale de la réalité. C'est à partir de considérations méthodologiques que Berger et Luckmann (1961) proposent une théorie de la réalité sociale comme fruit d'une construction sociale, résultant de processus internes de socialisation (intégration de normes, valeurs, représentations) et de rapports de force externes (jeux d'acteurs, intérêts divergents, *etc.*).

D'après Razmig Keucheyan (2007), le constructivisme ne forme pas une doctrine unifiée, mais il est composé de plusieurs courants, allant du constructivisme social de Berger et Luckmann à la théorie de l'acteur-réseau de Bruno Latour. Malgré la forte hétérogénéité de ces différents courants, Razmig Keucheyan tend à réduire la pensée constructiviste à l'idée selon laquelle le monde social serait le fait de processus sociaux (2007). Dans ses travaux sur la construction sociale de la fatigue, Marc Loriol (2012), s'oppose à la vision de Razmig Keucheyan en expliquant que le constructivisme en sciences sociales n'est pas réductible à sa perspective ontologique, selon laquelle le monde social est uniquement le fait de processus sociaux. Pour Marc Loriol, le constructivisme est avant tout une méthode de pensée qui se concentre sur les interactions entre acteurs pour saisir les processus historiques et sociaux et leurs effets sur le monde social. Le constructivisme est ainsi envisagé comme une posture méthodologique de compréhension des interactions sociales expliquant les faits sociaux, sans

pour autant rejeter les dimensions biologiques ou biophysiques. Le constructivisme ne réduit donc pas la réalité à sa construction sociale.

Mais, bien que Marc Lorient souligne que la démarche constructiviste ne consiste pas à dire que tout fait sociopolitique est le produit *stricto sensu* de mécanismes sociaux (« Une approche constructiviste modérée n'a pas pour objet de nier les dimensions biologiques du phénomène, mais se concentre plutôt sur les interactions avec les représentations sociales », dit-il (Lorient, 2012, p. 17)), il n'en demeure pas moins que cette démarche privilégie, de par sa méthode, une explication des faits sociaux par une étude exclusive des interactions sociales. Et que, *de facto*, l'environnement, comme tout objet sociologique, est étudié en sciences sociales à partir d'analyses qui se focalisent sur les représentations et les mécanismes sociaux. Ainsi, ce que Lionel Charles, Bernard Kalaora et Chloé Vlassopoulos (2017) qualifient dans le titre d'un chapitre d'« *incomplétude sociologique* », à propos de la question environnementale en sciences sociales, est liée en France à une tradition de pensée sociologique attachée à l'autonomie des faits sociaux. Ces auteurs soulignent que la sociologie française a rencontré beaucoup de difficultés à dépasser l'auto-référentialité du social et rejoignent Philippe Descola lorsqu'il écrit que « depuis Durkheim, c'est toujours ainsi que l'on a procédé : le privilège accordé au sociologique, nécessaire en son temps pour ouvrir aux sciences de l'homme un domaine de positivité qui leur soit propre, rendait inévitable que les croyances religieuses, les théories de la personne, les cosmologies, le symbolisme du temps et de l'espace ou les conceptions de l'efficacité magique fussent explicables en dernière instance par l'existence de formes sociales singulières projetées sur le monde et modelant les pratiques au moyen desquelles ce monde est objectivé et rendu signifiant. » (Descola, 2005, p. 225) Philippe Descola met ici en avant le fait que les croyances et les modes de vie sont expliqués avant toute chose par des catégories et des concepts sociologiques davantage liés au monde social qu'à son environnement biophysique.

Les travaux de Pierre Lascoumes sur la question environnementale, fondateurs pour la sociologie politique, s'inscrivent dans cette perspective constructiviste. Le politiste s'intéresse à la construction politique de la question environnementale. Dans son ouvrage *L'écopouvoir*, ce dernier écrit : « L'environnement tel que nous le vivons, le concevons, le revendiquons est d'abord une construction sociale » (Lascoumes, 1994, p. 9), avant d'ajouter : « Notre environnement est une nature travaillée par la politique. C'est-à-dire un ensemble d'éléments convertis en ressources, ouvragés par l'activité humaine, bref la résultante d'entreprises menées durant plus de vingt siècles, aux fins entremêlés d'exploitation, de valorisation et de

destruction. » (1994, p. 10) Le vivant n'est alors étudié qu'en tant que composante de l'ensemble de ces éléments biophysiques qui participent au développement et au bien-être humain, au même titre que d'autres ressources naturelles comme le pétrole, le charbon ou l'eau. Si Pierre Lascoumes ne récuse aucunement que les problèmes environnementaux puissent avoir une existence concrète, son cadre le conduit à étudier, par l'intérêt qu'il porte aux acteurs et aux institutions, comment les faits politiques donnent une consistance à ces problèmes environnementaux. Il donne ainsi à voir strictement les processus sociaux et politiques de construction de la question environnementale et permet de comprendre comment les intérêts des différents acteurs et les rapports de force contribuent à faire émerger l'environnement comme question politique.

C'est également dans cette veine constructiviste que le vivant est étudié en France depuis les années 1970, à travers l'étude de la construction sociopolitique du vivant. Une première vague de sociologues, proches de la sociologie rurale développée au cours des années 1970-1980 par l'École de Grenoble, s'intéresse à la construction politique de la nature. Comme le soulignent Lionel Charles, Bernard Kalaora et Chloé Vlassopoulos (2017), la trajectoire française de la sociologie de l'environnement est étroitement liée à cette sociologie rurale. À l'époque, Henri Mendras et Marcel Jollivet sont sociologues ruralistes et ils étudient le monde paysan, saisi par une analyse marxiste des rapports de domination (Mendras, 1967 ; Jollivet, 2001⁸). Leur rencontre avec des écologues, qui les familiarisent à la notion émergente d'environnement, modifie la trajectoire scientifique de Marcel Jollivet, qui est un des premiers sociologues à s'intéresser à la nature⁹ et à porter l'idée que les processus sociaux et les processus naturels s'articulent entre eux (Jollivet et *al.*, 1992)¹⁰. L'approche initiée par Marcel Jollivet rejoint celle de Bernard Picon (2008 (1978)), qui retrace la construction sociale du vivant sur un territoire (la Camargue) dont la nature était pourtant réputée hostile et indomptable. Bernard Picon pousse plus loin l'analyse de l'articulation entre processus sociaux et processus naturels, en montrant comment les conflits entre activités agricoles et activités industrielles avaient contribué à façonner des espaces rares et riches en biodiversité en Camargue, jusqu'à devenir des espaces protégés. Son étude s'intéresse alors de près aux effets des activités anthropiques

⁸ Cet ouvrage regroupe l'ensemble des textes écrits par Marcel Jollivet entre 1963 et 1997. Leur lecture permet de comprendre l'évolution des champs de recherche de Marcel Jollivet.

⁹ Pour un témoignage de Marcel Jollivet, qui retrace sa trajectoire scientifique et explique comment il en est venu à travailler sur les questions environnementales, *cf.* Jollivet (2016).

¹⁰ En cela, la démarche de Marcel Jollivet peut être qualifiée de constructiviste modérée, comme celle de Bernard Picon.

sur les paysages. La sociologie de l'environnement prend également forme grâce aux travaux de Bernard Kalaora (Kalaora, 1981 ; Kalaora et Savoye, 1986), qui met en exergue les représentations et les usages de la forêt, allant du développement du tourisme forestier à la mise en place d'une gestion portée par les ingénieurs forestiers. André Micoud (2000, 2005) étudie la construction sociale de la catégorisation des espèces animales et la mise en politique du vivant *via* des dispositifs territoriaux de patrimonialisation ou de gestion.

Depuis les années 1990, une seconde vague de chercheur-e-s centrent davantage leurs études sur la gestion du vivant à partir des questions d'expertise et de technicisation du vivant. Isabelle Mauz et Céline Granjou¹¹ ont proposé de nombreuses publications liées à la montée en puissance de l'expertise naturaliste et à la technicisation de la gestion du vivant ainsi que sur les enjeux de numérisation de la donnée. Pierre Alphandéry et Agnès Fortier (2011 ; 2017) analysent la place des associations de protection de la nature dans la fabrique de politiques de connaissance scientifique.

La pensée constructiviste permet ainsi de « sociologiser le vivant », au sens où l'étude des acteurs qui s'intéressent au vivant, de leurs représentations, de leurs discours, des rapports de force, *etc.* offre la possibilité de comprendre comment le vivant devient un objet social et politique, justifiant alors de son étude par la sociologie et la sociologie politique. Une partie des questionnements de cette thèse s'inscrit dans la tradition de pensée constructiviste dans la mesure où nous analysons les différents processus sociopolitiques qui conduisent à la mise en politique du vivant, notamment en nous intéressant aux acteurs sociaux qui le politisent et qui agissent en son nom.

Les apories des Science studies

Cyril Lemieux, dans un article intitulé « Peut-on ne pas être constructiviste ? », explique que l'une des principales difficultés pour le sociologue est qu'à partir du moment où il reconnaît que « les réalités qu'il étudie ne sont pas entièrement des constructions sociales, s'impose à lui la nécessité intellectuelle de rendre compte de ce 'pas entièrement'. » (Lemieux, 2012, p. 174). Il ne s'agit alors plus pour lui de nier l'existence d'une extériorité du social mais de savoir plutôt comment la traiter sans retomber dans le naturalisme. Le défi est de taille

¹¹ Parmi les plus marquantes, on pense à Céline Granjou, 2013, *Micropolitiques de la biodiversité*, Bruxelles, Peter Lang ; Céline Granjou et Isabelle Mauz, 2007, « Un « impératif scientifique » pour l'action publique ? Analyse d'une compétition pour l'expertise environnementale », *Sociologos*, disponible sur : <http://journals.openedition.org/socio-logos/893>, consulté le 16/05/2018 ; Céline Granjou, Isabelle Mauz et Arnaud Cosson, 2010, « Les travailleurs de la nature : une professionnalisation en tension », *Sociologies*, disponible sur : <https://sociologies.revues.org/3296>, consulté le 16/05/2018.

lorsque l'on s'intéresse au vivant, car il s'agit de savoir comment intégrer le vivant comme part d'extériorité du social. Si cette question apparaît d'autant plus cruciale que l'objet étudié possède une existence biologique et éthologique indépendamment de sa dimension sociale, le constructivisme ne fournit pas tous les outils épistémologiques pour y répondre.

Les *Science studies* ont tenté de proposer une autre épistémologie afin de résoudre le dilemme du sociologue exposé par Cyril Lemieux. Ce courant tente de dépasser la séparation entre phénomènes biophysiques et phénomènes sociaux qui structure la fabrique du savoir en sciences sociales. D'un côté, la pensée des *Science studies* est un prolongement de la pensée constructiviste parce qu'elle a pour visée de déconstruire toutes les catégories de pensée, que celles-ci soient produites par la science ou par des acteurs sociaux en étudiant la science en tant qu'institution (Pestre, 2006). De l'autre, elle rompt avec la pensée dualiste qui a inspiré le postulat de l'autonomie des faits sociaux, car elle repose sur l'idée selon laquelle nature et culture ne forment pas deux entités distinctes (Latour, 1999 ; 2015). C'est ce que Bruno Latour appelle l'hybridité. Par exemple, un paysage peut être pour partie composé d'éléments dits naturels mais sa construction est le fruit d'une culture.

Cette évolution épistémologique modifie en profondeur l'étude du vivant par les sciences sociales, car il n'est plus fait de distinction entre ce qui relèverait du monde social et ce qui relèverait du monde naturel. Le protocole scientifique mis en place adopte le principe de symétrie entre les humains et les non-humains dans l'analyse, considérant tout artefact inerte ou vivant comme un « actant » qui contribue à la construction des faits sociaux et politiques.

Du côté des sciences sociales anglophones, de nombreux travaux sont consacrés au vivant, sur le fondement de cette méthode de pensée latourienne, importée avec succès outre-Manche et outre-Atlantique. Parmi les plus notables, figurent ceux de Jamie Lorimer (2015) à propos des problèmes induits par l'Anthropocène¹² quant à la conservation de la biodiversité, ceux de Rafi Youatt (2015) sur les enjeux soulevés par le poids de l'expertise dans la gestion du vivant¹³ et ceux de Jane Bennett (2010), d'Irus Braverman (2015) autour des relations politiques entre sociétés et non-humains.

¹² L'Anthropocène désigne l'ère géologique dans laquelle nous serions, caractérisé par le fait que ce sont les humains qui déterminent, par leur mode de vie, l'évolution géophysique de la Terre. Si le terme ne fait pas encore consensus au sein de la communauté des géologues, il est de plus en plus employé au sein de la communauté scientifique.

¹³ Ces travaux reposent aussi sur la pensée foucauldienne de la biopolitique, qui désigne les capacités du pouvoir à exercer une autorité sur les individus et pas seulement sur les sociétés, qui peut aller jusqu'à guider l'usage même de leur corps. Élargie à la question des écosystèmes, la biopolitique désigne la capacité du pouvoir à « pister » les comportements des êtres vivants dans la perspective de les contrôler.

Nous ne partageons pas la totalité des présupposés épistémologiques sur lesquels reposent les *Science studies*. L'approche sur laquelle ces travaux s'appuient permet de comprendre que le vivant est un objet politique en tant qu'il est travaillé par des rapports de force, des divergences de points de vue et d'intérêts et différentes politiques publiques. En cela, cette perspective apparaît une piste de recherche stimulante. La prise en compte de la matérialité dans l'étude des faits sociopolitiques est également heuristique, car elle permet de dépasser l'auto-référentialité du social, ce qui est d'autant plus important lorsqu'il s'agit d'étudier le rapport des sociétés à leur environnement. Cependant, la théorie de l'hybridité crée des angles morts notables dans la compréhension des politiques du vivant. Affirmer que rien n'est naturel conduit à la fin de l'idée de nature et cela légitime l'idée que toute nature est anthropisée. Ceci interroge sur un plan politique, comme le soulignent Alain Caillé, avec Philippe Chaniel et Frédéric Vandenberghe (2001) : « quelle nature défendre et comment si de part en part elle est réputée artificielle ? construite ? non naturelle ? » (*Ibid.*, p. 6). Sur un plan épistémologique, comme le démontre Céline Granjou (2016, p. 111 - 114), cela ne permet pas d'étudier en finesse les faits sociaux qui sont en partie influencés ou marqués par une réalité biologique, chimique, physique et géologique, bref par une matérialité, une « concrétude » qui possède une part d'autonomie, indépendamment du monde social. Le paradigme de l'hybridité ouvre la porte à des analyses qui présument la capacité des humains à tout modeler et contrôler et qui ne permettent pas de rendre compte des phénomènes biologiques et éthologiques du vivant, qui se produisent en-dehors ou en dépit des interventions humaines sur la nature, puisqu'aux yeux des latouriens, l'ensemble des artefacts sont façonnés par l'action sociale.

C'est en raison des angles morts des *Science studies*, qui contrastent avec les pistes proposées par la sociologie environnementale, que notre thèse s'inscrit résolument dans cette dernière, dans la ligne du foisonnant courant des humanités environnementales.

Pour une sociologie environnementale

La sociologie environnementale est un courant de la sociologie¹⁴ qui s'inscrit dans le champ des humanités environnementales, rassemblant l'ensemble des sciences humaines et sociales (sociologie, théorie politique, anthropologie, histoire, philosophie, *etc.*), qui proposent

¹⁴ Qui se distingue de la sociologie de l'environnement, qui est constructiviste. Dans la sociologie francophone, c'est la sociologie de l'environnement qui contribue à faire de l'environnement un objet sociologique à part entière dès les années 1970 (Boudes, 2006). Dans sa thèse, Philippe Boudes (2008) restitue les principales étapes épistémologiques et institutionnelles de la sociologie de l'environnement en France et démontre les difficultés rencontrées par ses promoteurs pour l'institutionnaliser et faire de l'environnement un objet sociologique légitime.

une épistémologie renouvelée à partir du constat selon lequel les problèmes environnementaux ne sont pas des faits sociaux comme les autres. Comme l'expliquent Guillaume Blanc, Wolf Feuerhahn et Élise Demeulenaere, dans l'introduction d'un ouvrage collectif intitulé *Humanités environnementales* (2017), les problèmes environnementaux sont en partie liés à des facteurs exogènes qui conduisent à penser différemment le social, à partir des milieux écologiques et des ressources exogènes aux sociétés. L'importance de la matérialité environnementale dans l'analyse est d'ailleurs soulignée par ces auteurs. Alors que le terme est associé à la pensée marxiste¹⁵ dans les années 1960-1970, la matérialité devient davantage l'idée d'une nature existant indépendamment de l'humain depuis les années 1980. La matérialité semble ainsi représenter la part irréductible de la nature, comme le pétrole ou les animaux par exemple. Cela signifie qu'il existe des données environnementales qui ne résultent pas uniquement d'un construit social et qui ne dépendent pas (totalement) de nos sociétés pour exister et pour évoluer, comme l'illustre l'évolution biologique du vivant. Cette matérialité ayant des effets sur les faits sociaux et politiques, elle requiert d'être « incorporée » à l'analyse sociologique¹⁶.

Si les humanités environnementales représentent un courant de recherche qui irrigue l'ensemble des disciplines en sciences sociales, chacune d'entre elles possède une trajectoire épistémologique et académique qui lui est propre. Dans son travail de doctorat, Mathilde Szuba (2014) réhabilite la sociologie environnementale, apparue dans les années 1970 aux États-Unis. Ses fondateurs, William Catton et Rinley E. Dunlap, produits de leur époque et très marqués par le choc pétrolier, proposent un nouveau paradigme écologique pour rompre avec la tradition sociologique qui ne permet pas, d'après eux, de penser l'insertion des sociétés dans leur environnement. Ce nouveau paradigme écologique repose sur plusieurs postulats que les auteurs synthétisent eux-mêmes, dans un tableau, extrait ici de leur article traduit en français en 2017 (Catton et Dunlap, 2017). Ce tableau présente la vision philosophique occidentale, qui nourrit les fondements du « paradigme de l'exemptionnalisme humain » qui désigne l'épistémologie de la sociologie. Pour ces auteurs, ce paradigme renvoie à un ensemble de

¹⁵ Karl Marx s'intéresse aux causes matérielles des luttes sociales mais il n'intègre pas les données biophysiques dans ce terme.

¹⁶ À titre d'exemple, l'ouvrage de Timothy Mitchell détaille les soubassements écologiques sur lesquels se fonde la démocratie et démontre ainsi comment le charbon et le pétrole ont structuré les rapports sociaux et l'organisation politique et il permet ainsi « d'examiner de près une série de liens entre les combustibles carbonés (charbon, pétrole) et certaines formes de politiques démocratiques ou antidémocratiques » (Mitchell, 2011, p. 97) Malgré sa volonté d'intégrer la matérialité écologique comme une donnée politique, Timothy Mitchell reste proche de la théorie de l'acteur-réseau par sa méthode d'enquête. Ceci est l'occasion pour nous de rappeler que les penseurs des humanités environnementales ne se sont pas positionnés clairement par rapport à la pensée latourienne, cf. notre recension de l'ouvrage collectif *Humanités environnementales, Enquêtes et contre-enquêtes* dans *Politix* (Guimont, 2017).

postulats qui conduit les sociologues à concevoir les sociétés humaines comme si elles étaient exemptes de contraintes écologiques et comme si elles n'étaient pas dépendantes, d'une certaine manière, de leur environnement biophysique pour se maintenir et poursuivre leurs objectifs. À l'opposé, Catton et Dunlap proposent un nouveau paradigme qui ne repose plus sur l'autonomie des faits sociaux et sur la pensée constructiviste, qui conçoit la réalité sociale comme appréhendable uniquement par l'étude des faits sociaux.

FIGURE 1. Une comparaison des principaux postulats dans la vision occidentale dominante du monde. Le paradigme de l'exemptionnalisme humain et le nouveau paradigme écologique

	Vision occidentale dominante du monde (DWW)	Paradigme de l'exemptionnalisme humain (HEP)	Nouveau paradigme écologique (NEP)
Postulats sur la nature des êtres humains	DWW ₁ : les gens sont fondamentalement différents de toutes les autres créatures qu'ils dominent sur la Terre	HEP ₁ : les êtres humains possèdent un héritage culturel en plus de leur patrimoine génétique distinct et, par conséquent, ils sont très différents de toutes les autres espèces animales	NEP ₁ : alors que l'espèce humaine présente des caractéristiques exceptionnelles (culture, technologie, etc.), elle demeure une des nombreuses espèces interdépendantes impliquées dans l'écosystème mondial
Postulats sur le déterminisme social	DWW ₂ : les gens sont maîtres de leur destin ; ils peuvent choisir leurs objectifs et apprendre à faire le nécessaire pour les atteindre	HEP ₂ : les facteurs sociaux et culturels (y compris la technologie) sont les déterminants majeurs des faits humains	NEP ₂ : les affaires humaines sont influencées non seulement par des facteurs sociaux et culturels mais aussi par des liens complexes de cause, d'effet et de réaction dans le réseau de la nature ; ainsi des actions humaines intentionnelles ont de nombreuses conséquences non désirées
Postulats sur le contexte de la société humaine	DWW ₃ : le monde est si vaste qu'il fournit des possibilités illimitées aux êtres humains	HEP ₃ : Les environnements sociaux et culturels constituent le contexte fondamental des faits humains, et l'environnement biophysique est en grande partie dépourvu de pertinence	NEP ₃ : les êtres humains vivent dans un environnement biophysique limité dont ils sont dépendants, qui impose de fortes contraintes physiques et biologiques sur les affaires humaines
Postulats sur les contraintes pesant sur la société humaine	DWW ₄ : l'histoire de l'humanité est celle du progrès ; à chaque problème, sa solution, ainsi le besoin du progrès ne cessera-t-il jamais	HEP ₄ : la culture est cumulative ; par conséquent, les progrès techniques et sociaux peuvent continuer indéfiniment, ce qui rend tous les problèmes sociaux solubles à terme	NEP ₄ : bien que la créativité des êtres humains et leurs pouvoirs inhérents puissent sembler, pendant une période, étendre la capacité de charge, les lois fondamentales régissant l'environnement demeurent

Source : Catton et Dunlap, 2017, p. 141

Si ce nouveau paradigme écologique, comme le rappellent les sociologues français (Szuba, 2014, p. 13-14 ; Charles, Kalaora, Vlassopoulo, 2017), ne parvient pas à s'imposer durant les décennies suivantes, il nous apparaît que le renouveau des humanités environnementales depuis les années 2010 lui apporte une nouvelle légitimité. Ce paradigme écologique invite, d'une part, à se détacher de la philosophie occidentale qui irrigue nos modes de pensée autour de la domination sur le monde naturel. D'autre part, il incite à se détacher de la tradition sociologique de l'autonomie des faits sociaux pour comprendre en quoi ceux-ci sont encadrés dans un environnement biologique, physique et géologique qui influence – sans pour autant déterminer – leur trajectoire.

Bien que Céline Granjou ne s'inscrive pas explicitement en sociologie environnementale, son ouvrage *Sociologie des changements environnementaux* (2016) repose sur des postulats très proches et représente un apport important à la réflexion sur l'étude sociologique du vivant. La sociologue montre que si le vivant voit son évolution liée à celle des sociétés humaines, il lui reste une part d'autonomie, des capacités de changement et d'adaptation qui ne sont pas liées à un contrôle du monde social sur le règne du vivant mais qui relèvent des phénomènes éthologiques et biologiques qui lui sont propres. Parmi les différents cas d'études qu'elle propose, elle analyse les évolutions comportementales du loup, qui s'est mis à attaquer le jour et à distraire les chiens patous suite à la mise en place de différents dispositifs de protection des troupeaux de brebis, comme des clôtures électrifiées autour des bergeries pour éviter les attaques nocturnes. Certes, si le loup modifie ses stratégies d'attaque des troupeaux, c'est en raison des politiques élaborées pour protéger les brebis. Pour autant, les changements ne sont pas conduits par des règles sociales et ils se font contre la volonté des humains. Ils sont bien liés à la capacité d'autonomie de ces animaux et à leurs caractéristiques éthologiques. Et ces changements éthologiques ont des conséquences sociales et politiques, que cela soit sur les bergers, l'exercice de leur métier, les organisations professionnelles ou les politiques publiques en charge de les aider. Cette étude permet de comprendre les interactions permanentes entre le monde naturel et le monde social et la prédominance du monde social sur le monde naturel. Mais elle illustre aussi que le monde naturel possède sa part d'autonomie, qui a des répercussions sur le monde social que celui-ci n'est pas à-même de contrôler.

On considère ainsi 1) qu'il est nécessaire d'étudier les interactions entre les milieux sociaux et les milieux naturels, car ces interactions structurent en partie les faits sociaux et représentent à ce titre un objet sociologique et 2) qu'il est nécessaire d'intégrer la part d'autonomie du vivant à l'analyse sociologique pour en comprendre les conséquences sur la

réalité sociale. Deux principaux questionnements théoriques et méthodologiques irriguent ce changement de paradigme lorsqu'il s'agit de le mettre en application dans le cadre d'une enquête empirique autour des politiques du vivant.

Le vivant comme acteur

Tout d'abord, le courant des humanités environnementales invite les sciences sociales à décentrer le regard qu'elles portent sur leurs objets d'études. Il souligne les limites d'une pensée anthropocentrée à l'heure où la crise écologique, d'origine anthropique, se fait de plus en plus pressante et questionne les rapports entretenus par les sociétés aux milieux naturels. Par « anthropocentrée » il est entendu un système de pensée qui accorde la primauté à l'humain et conçoit la nature comme un ensemble de ressources à sa disposition. Pour les humanités environnementales, l'enjeu est alors de comprendre et d'analyser les faits sociaux en les ré-encadrant dans leur environnement naturel, qui participe à influencer leurs trajectoires.

Les penseurs de la théorie politique verte, courant de pensée anglosaxon développé à partir des années 1990 (Eckersley, 1992 ; Dobson, 1995), proposent un ensemble de réflexions visant à repenser les concepts clés de la théorie politique tels que la souveraineté, la liberté, la démocratie à partir du constat selon lequel les sociétés sont insérées dans leur environnement naturel, dont elles dépendent partiellement. Certains théoriciens travaillent alors à établir des propositions pour mieux prendre en considération les intérêts du vivant dans les décisions politiques, voire à ce qu'il soit représenté au sein des chambres décisionnaires.

Si notre travail de thèse ne renonce pas au projet analytique offert par la sociologie et par la sociologie politique et n'a pas d'ambition normative¹⁷, il se nourrit des questions proposées par la théorie politique verte, car celle-ci offre des outils épistémologiques permettant de prendre au sérieux le vivant dans la compréhension des faits politiques. Si les oiseaux ou les fourmis ne constituent pas des acteurs sociaux à proprement parler, il n'en demeure pas moins des acteurs qui participent, de par leur agentivité, à forger les représentations sociales et les rapports sociaux à leur environnement. Ils constituent aussi des cibles de politiques publiques lorsque celles-ci visent à agir sur les milieux naturels.

Cette thèse s'appuie donc sur le postulat selon lequel les êtres vivants doivent être placés au cœur de l'analyse sociologique, au même titre que les acteurs sociaux, pour mieux

¹⁷ A l'exception du chapitre 7 de cette thèse, qui propose de confronter les propositions faites par la théorie politique à l'analyse d'une politique publique pour cerner les apports et les limites de ces propositions normatives lorsqu'il s'agit de les mettre en œuvre.

appréhender les modalités de fabrication et les effets des politiques du vivant sur celui-ci. Il s'agit d'intégrer les êtres vivants à l'analyse en reconnaissant leur part d'autonomie à partir de leurs caractéristiques biologiques et écologiques. Cela invite donc à « écologiser » la sociologie, au sens d'une ouverture de la sociologie vers l'écologie scientifique.

L'« écologisation » de la sociologie

Si l'approche constructiviste permet de *sociologiser l'étude du vivant*, la sociologie environnementale invite à *écologiser la sociologie* et requiert pour cela le recours à l'interdisciplinarité entre sciences sociales et sciences dites « naturelles ».

Au cœur des réflexions menées par les sociologues de l'environnement depuis les années 1970, la recherche interdisciplinaire se développe à travers de nombreux projets de recherche (Jollivet (*ed.*), 1992). Elle donne notamment naissance aux notions d'« anthroposystèmes » (Beck, Luginbühl et Muxart (*eds.*), 2006) ou de « socio-écosystèmes » (Liu et *al.*, 2007). Ces deux termes renvoient au fait que les milieux sociaux sont en interaction permanente avec les milieux naturels et qu'ils s'influencent mutuellement, comme l'expliquent les auteurs en évoquant les « ajustements et réajustements de ces systèmes comprenant tant les actions que les sociétés sont susceptibles d'élaborer face aux milieux et à leur évolution que les réactions des milieux eux-mêmes et les réponses des sociétés » (Beck, Luginbühl et Muxart (*eds.*), 2006, p. 10). Cette notion met en avant l'encastrement des sociétés au sein de leur environnement naturel. Elle est un outil conceptuel et méthodologique pour saisir en quoi le vivant est susceptible d'interagir et d'influencer la trajectoire des faits sociaux et politiques et, à ce titre, elle constitue un postulat constitutif de notre travail de recherche.

Bien que l'interdisciplinarité pose de nombreux défis en termes de méthodologie (Hubert et Mathieu (*eds.*), 2016), l'une de ces formes a largement été éprouvée (Petit, Villalba et Zaccai, 2010). Il s'agit pour le chercheur ou la chercheuse de mobiliser des notions d'autres disciplines tout en maintenant son ancrage disciplinaire, pour intégrer « dans son espace théorique originel des orientations supplémentaires pour lui permettre de répondre à des problématiques spécifiques générées par la durabilité. On assiste à une forme d'extension des réflexions d'une discipline par la mobilisation de questionnements d'autres disciplines conduisant à l'élaboration de problématiques inédites. Cela peut aussi aboutir à la redéfinition de certains concepts clés de cette discipline. » (Petit, Zaccai, Villalba, 2010, §15) Les auteurs prennent ainsi l'exemple de l'économie écologique, qui est née de l'intégration de questionnements écologiques au sein de l'économie, notamment autour de la question des limites biophysiques

comme obstacle à la croissance économique (raréfaction des matières premières comme le pétrole ou les terres arables, *etc.*).

En suivant cette méthode, il s'agit, pour notre travail, de qualifier les caractéristiques biologiques et écologiques du vivant, en faisant l'hypothèse que cela permet de mieux saisir les effets et les conséquences des politiques du vivant sur leur public. En effet, les évolutions du vivant – en tant qu'elles sont imputables aux interactions avec son environnement – sont de plus en plus liées aux sociétés, car celles-ci ont une empreinte toujours plus forte sur l'environnement (le changement climatique, la perturbation des cycles biochimiques, les usages des sols, l'utilisation d'eau douce, l'acidification des océans, *etc.*) (Rockström et Steffen, 2009). Pour autant, même si l'époque actuelle est qualifiée d'Anthropocène, le vivant continue à fonctionner selon ses propres lois biologiques (et éthologiques dans le cas des animaux) et en cela, il lui reste une part d'autonomie. C'est cette part d'autonomie qu'il convient maintenant de saisir pour comprendre en quoi le vivant réagit selon des modes de fonctionnement qui lui sont propres et qui éclairent les logiques et les effets des politiques du vivant.

Nous nous appuyons ici sur le travail mené par Céline Granjou dans son ouvrage *Sociologie des changements environnementaux, futurs de la nature* (2016, p. 46 - 50) pour définir le vivant comme un processus *évolutif indéterminé*. Comme l'explique Céline Granjou, Charles Darwin a créé une rupture dans la façon de percevoir le vivant en biologie : alors que le vivant était jusqu'alors conçu comme un ensemble statique d'espèces, la pensée darwinienne le conçoit comme un processus évolutif et introduit une notion d'historicité grâce à la théorie de l'évolution, qui est résumée de la façon suivante par Anouk Barberousse et Sarah Samadi, philosophes de la biologie : « De façon schématique, nous pouvons dire que la théorie de l'évolution prend pour point de départ le fait que les organismes peuvent se reproduire et que les descendants issus de ces événements de reproduction peuvent présenter des différences avec leurs parents. D'autre part, chaque organisme a une existence délimitée dans l'espace et le temps. La théorie de l'évolution nous dit que dans ce contexte, la structure du réseau généalogique dépend des processus de tri aléatoire (dérive) et sélectif (sélection naturelle) qui agissent à chaque génération sur les organismes. L'action de ces deux processus est déterminée à la fois par les caractéristiques intrinsèques des organismes et par le contexte spatio-temporel dans lequel ils se trouvent. » (Barberousse et Samadi, 2011, p. 314 - 315) En d'autres termes, la théorie de l'évolution suppose que le vivant forme un processus dont les évolutions dépendent des organismes et des variations potentielles liées à leur environnement. C'est donc un processus évolutif dont les évolutions ne sont pas prédictibles, car elles dépendent de

changements susceptibles de se produire au contact des organismes avec leur environnement. En ce sens, l'évolution du vivant est indéterminée. L'écologie scientifique, qui est la science qui étudie le fonctionnement des écosystèmes¹⁸, permet d'ajouter à cette définition que le vivant est un processus évolutif indéterminé et *holistique*, au sens où le vivant est un ensemble d'espèces qui n'est pas réductible à leur somme. En effet, toutes les interactions ayant lieu entre les espèces participent au fonctionnement de l'écosystème et aux évolutions du vivant, sans qu'il ne soit d'ailleurs possible que la science écologique les identifie toutes.

Le recours à l'écologie scientifique permet de comprendre également qu'il se produit actuellement une crise écologique qui interroge la capacité des sociétés à faire face aux bouleversements climatiques, géologiques et biologiques (Rockström et al., 2009 ; Hughes et al., 2013). À titre d'exemple, on peut souligner les dégâts humains, sociaux et économiques de l'augmentation des tempêtes et des cyclones, de l'augmentation des sécheresses et des épisodes caniculaires, de la fonte des glaces et de la montée du niveau des océans, etc. De nombreux travaux mettent en avant le fait que les activités anthropiques – destruction des écosystèmes liée à la pollution, à la déforestation et à la fragmentation des habitats ; pression sur certaines espèces exploitées ; changement climatique – conduisent à une fragilisation des conditions d'évolution et du maintien du vivant (IPBES¹⁹, 2019). Au-delà des termes employés, qui résultent d'un construit (Bourg, 2013) et renvoient à une certaine construction du problème – crise de biodiversité, érosion du vivant, sixième extinction –, on assiste actuellement à une diminution du nombre d'individus, d'espèces et de milieux, liée aux activités anthropiques, qui menace la survie du vivant dans son ensemble (Barnosky et al., 2011 ; Barnosky et al., 2012 ; Ceballos et al., 2015 ; Ceballos et al., 2017) et conditionne nos propres modes de vie. La disparition des insectes pollinisateurs menace la production fruitière, l'érosion des sols et les épisodes caniculaires fragilisent la production agricole dans son ensemble, la disparition des forêts empêche la capture de dioxyde de carbone... Le problème de l'érosion du vivant existe indépendamment de sa construction sociale et il représente un enjeu social et politique majeur du fait de son ampleur. Notre positionnement scientifique consiste donc à prendre en compte cette situation inédite dans laquelle nous sommes, en considérant que les sciences sociales ont un rôle à jouer dans la compréhension des dimensions sociales et politiques de cette crise du

¹⁸ Pour une histoire de la discipline et de ses principaux paradigmes, cf. *l'Histoire de l'écologie* proposée par Jean-Paul Deléage (1994).

¹⁹ La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (en anglais Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, IPBES) est un groupe de scientifiques spécialistes de la biodiversité issu du programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE) et du programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD).

vivant. Ce positionnement oriente une de nos principales questions de recherche, qui consiste à se demander comment cette crise de biodiversité est intégrée dans les politiques du vivant. Cette question n'interdit pas de mener une analyse sociologique qui ne relève pas de la prescription, dans la mesure où il s'agit avant tout d'étudier des processus sociaux et politiques afin d'en saisir les effets et les conséquences sur les cadrages et la gestion d'un problème public.

Le recours à l'écologie scientifique doit ainsi permettre de mieux saisir les caractéristiques du vivant en tant qu'objet socio-politique particulier. Il est ainsi entendu que si le vivant se définit trivialement par un ensemble d'êtres vivants qui interagissent, ceux-ci formant du point de vue de la biologie un processus évolutif indéterminé et holistique, tandis que le vivant vit actuellement une crise inédite qui menace les conditions de son adaptation et de son maintien.

Notre objet d'étude – les politiques territoriales du vivant – représente un cas exemplaire pour renouveler les questionnements sociologiques suscités par la crise de biodiversité, qui rappelle les interdépendances et les interactions entre les sociétés et le vivant. Cependant, les politiques du vivant ne sauraient être réduites à leur seule dimension environnementale.

Les politiques du vivant, un objet sous-étudié par la sociologie de l'action publique

Les politiques du vivant représentent aussi un cas intéressant pour analyser les logiques qui président à la fabrique des politiques publiques, car leur étude permet de nourrir les réflexions en sociologie de l'action publique, autant sur la domination politique que sur les processus de mise en politique et de mise en administration d'un objet de politiques publiques.

Ainsi que le font remarquer Daniel Compagnon et Estienne Rodary dans l'introduction d'un ouvrage collectif portant sur les politiques de biodiversité (2017), ces politiques forment un objet sous-étudié par la science politique. Les deux auteurs soulignent l'existence de travaux sur la question produits par des écologues (Blandin, 2009) ou encore des philosophes (Larrère et Larrère, 2015 ; Maris, 2018²⁰) et ils relèvent bien sûr l'importance de plusieurs travaux produits autour de la question plus générale de l'environnement (Lascoumes, 1994 ; Charvolin, 2003) ou encore de micropolitiques de biodiversité (Granjou, 2013 ; 2016). Mais nous les rejoignons lorsqu'ils mettent en exergue une relative absence d'intérêt pour ces politiques au

²⁰ L'ouvrage de Virginie Maris est paru après celui dirigé par D. Compagnon et E. Rodary.

sein de la science politique et des lacunes dans l'étude des politiques territoriales et nationales des pays occidentaux. Ce manque nous paraît s'expliquer par le fait que les politiques environnementales, et notamment celles de biodiversité, sont généralement étudiées par une communauté de chercheur-e-s en sciences sociales qui s'intéressent davantage à l'environnement qu'aux mécanismes du pouvoir et de la domination en tant que tels. Cela participe à faire des politiques environnementales une « niche » au sein de la science politique (cf. encadré 1 à la page suivante).

Pourtant, si nous affirmons l'intérêt scientifique d'analyser le vivant comme un objet politique avec ses spécificités, cela ne doit pas faire oublier que sa construction comme objet de politiques publiques relève aussi de mécanismes proprement sociopolitiques. Négliger l'étude des processus politiques et administratifs qui participent à la fabrique des politiques du vivant conduirait à créer des angles morts dans la compréhension de ces politiques publiques. Pour le dire autrement, s'il s'agit de prendre en considération la particularité du vivant pour mettre en exergue ses dynamiques propres qui conduisent à le constituer comme objet de politiques publiques, il convient également d'analyser, d'un point de vue plus général, les mécanismes propres au monde politique et administratif qui participent à la fabrique de politiques du vivant. Nous proposons donc dans cette thèse de mobiliser à la fois la sociologie environnementale et la sociologie de l'action publique. L'innovation de cette démarche scientifique, qui vise à faire dialoguer la sociologie de l'action publique avec la sociologie environnementale²¹, paraît féconde pour comprendre la fabrique du vivant comme objet de politiques publiques dans toutes ses dimensions. Elle offre également la possibilité d'apporter de nouvelles connaissances quant à la mise en politique publique de la biodiversité. Deux principales questions de recherche en sociologie de l'action publique ont guidé notre travail empirique et analytique : l'étude de la mise en politique publique d'un problème public et celle des logiques qui orientent la fabrique des politiques publiques.

ENCADRÉ 1. Portrait de la communauté française des chercheur-e-s en sciences sociales spécialisés sur la nature et le vivant

Le portrait dressé ici de la communauté des chercheur-e-s en sciences sociales spécialisés sur la nature et le vivant reste très sommaire mais il permet d'éclairer les différents mécanismes qui font des politiques environnementales (et plus particulièrement des politiques de nature et de biodiversité) une niche au sein de la science politique.

²¹ Mathilde Szuba (2014), à travers l'étude d'une politique énergétique au Royaume-Uni, a été parmi les premières à faire dialoguer sociologie de l'action publique et sociologie environnementale. D'autres travaux de thèse ont contribué à nourrir le dialogue entre sociologie politique et sociologie environnementale mais ils étaient davantage centrés sur la justice sociale et sur les mobilisations (Semal, 2012 ; Lejeune, 2015 ; Drique, 2019).

Tout d'abord, depuis les années 1970, les chercheur-e-s en sciences sociales s'intéressant aux questions environnementales assument une forme plus ou moins latente de militantisme lié à l'écologie politique (Blanc, Demeulenaere et Feuerhahn, 2017). L'environnement étant alors perçu au sein de la communauté des sciences sociales comme un objet a-sociologique, sa publicisation par des chercheur-e-s considéré-e-s comme engagé-e-s en sa faveur ne contribue pas à en faire un sujet d'étude scientifique légitime. En ce sens, les dynamiques d'institutionnalisation des études environnementales au sein des sciences sociales paraissent similaires à celles des études de genre²².

De plus, la plupart des chercheur-e-s en sciences sociales qui étudient l'environnement exercent dans des laboratoires de sciences « naturelles »²³. Ils sont recrutés pour travailler sur l'eau, sur la biodiversité, etc. Ces chercheur-e-s sont alors doublement marginalisé-e-s au sein de la communauté scientifique : ils/ elles constituent une petite minorité au sein de leurs laboratoires avec des collègues formé-e-s aux questionnements et aux méthodes des sciences dites « dures » et ne travaillent pas au quotidien avec des sociologues, des politistes ou des économistes. Nous pensons, par exemple, à Virginie Maris, directrice de recherche CNRS en philosophie, spécialiste de la biodiversité, qui mène ses recherches au sein du Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE), qui est un des principaux laboratoires d'écologie de France. Luc Semal, maître de conférences en science politique au Museum national d'histoire naturelle et spécialiste de la théorie politique verte est membre du Centre d'écologie et des sciences de la conservation (CESCO). De nombreux chercheur-e-s en sociologie et science politique, spécialistes de l'eau et du vivant sont rattachés à l'Institut national de la recherche en agronomie et en environnement (INRAE), à l'instar d'Isabelle Arpin, de Céline Granjou (INRAE à Grenoble), de Sylvain Barone (INRAE à Montpellier), de Joanna Guerrin (INRAE à Strasbourg) et de Gabrielle Bouleau (INRAE à Antony). Rémi Barbier, professeur de sociologie à l'école nationale du génie de l'eau et de l'environnement (ENGEES) de Strasbourg, est rattaché au laboratoire Gestion territoriale de l'eau et de l'environnement (GESTE) qui est sous la tutelle de l'ENGEES et de l'INRAE. Quant à Philippe Boudes, maître de conférences à l'AgroCampusOuest, rattaché au laboratoire de sciences sociales Espaces et sociétés de Rennes, il travaille au sein de son unité de recherche avec des chercheur-e-s en sciences humaines tous et toutes spécialisées sur l'environnement, comme Anne Atlan, directrice de recherches CNRS (section interdisciplinaire Environnements et sociétés) ou Véronique Van Tilbeurgh, professeure de sociologie à l'université de Rennes 2.

La mise en place d'un dialogue scientifique avec les autres représentants des sciences sociales s'avère compliquée en raison des obstacles institutionnels, ce qui participe encore davantage à cloisonner la question environnementale au sein des sciences sociales. Par ailleurs, l'encadrement de doctorant-e-s dans des écoles doctorales d'écologie ou de biologie font que ceux-ci sont souvent diplômé-e-s en écologie ou en sciences de l'environnement, contraint-e-s à produire un travail de doctorat en sciences humaines en trois ans. Leur ancrage dans les sciences sociales est alors fragilisé par des contraintes administratives. Même si ces chercheur-e-s parviennent à contourner ces difficultés – en étant membres associé-e-s d'autres laboratoires et en menant des activités d'enseignement dans d'autres établissements universitaires – il n'en demeure pas moins qu'ils/ elles travaillent généralement en « vase clos » du fait de ces contraintes institutionnelles.

Enfin, un dernier élément nous semble expliquer la constitution d'une niche environnementale au sein des sciences sociales. Il existe de nombreuses revues scientifiques interdisciplinaires centrées sur les enjeux de développement durable et d'écologie, telles que les revues françaises Développement durable & Territoires²⁴ et Natures Sciences et Sociétés et la revue québécoise Vertigo. Ces revues sont nées des difficultés rencontrées par les chercheur-e-s en sciences sociales qui s'intéressaient à l'environnement pour publier dans des revues de sciences sociales, en raison des logiques interdisciplinaires qui irriguaient leurs travaux. Si ces revues ont participé à révéler et à enrichir la production du savoir lié à l'environnement au cours des années 1990 et 2000, elles en font aussi un

²² L'article de Rose-Marie Lagrave (1990) met en lumière les difficultés rencontrées par les chercheuses en sciences sociales travaillant sur les rapports entre masculin / féminin pour montrer la scientificité de leur démarche, accusée d'être trop partielle, et pour légitimer leur objet d'étude.

²³ Il existe des exceptions notables, comme Florian Charvolin, Jean-Pierre Le Bourhis, Sylvie Ollitrault, Pierre Lascoumes ou Cécilia Claeys.

²⁴ Revue dont je suis moi-même membre du comité de rédaction depuis 2016.

objet d'études à part. Les réflexions sont centrées sur ses spécificités et non pas sur les convergences rencontrées avec d'autres objets politiques et sociaux. Le dialogue entre sociologues, économistes et politistes est alors construit autour de la question environnementale plutôt que sur des enjeux liés à la domination sociale, au pouvoir ou aux logiques de marché (par exemple).

La construction d'un problème public : des cadrages à la mise en politique publique

Les politiques du vivant constituent un objet d'étude particulièrement heuristique pour alimenter la réflexion sur le cadrage des problèmes publics et la mise en politique publique. Emmanuel Henry (2020) explique que tandis que la sociologie des problèmes publics a longtemps été très centrée sur l'action collective et la capacité des acteurs sociaux et des médias à publiciser un problème²⁵, les travaux francophones raisonnent davantage en termes de carrières des problèmes publics (Gilbert et Henry, 2012), incluant les logiques de confinement des problèmes (Henry, 2017), et ils élargissent l'analyse à l'étude de la mise en œuvre de l'action publique en tant qu'elle contribue à redéfinir, à publiciser ou à (re)confiner des problèmes publics. Le fait que des êtres vivants et des milieux naturels, *a priori* extérieurs au monde social et politique, soient au cœur d'un problème public – l'érosion du vivant – et deviennent la cible de politiques publiques constitue une question en soi. L'appropriation de questions que l'on peut penser comme appartenant au monde « naturel » et donc apolitiques, par la sphère politique et publique interpelle. En cela, l'étude de la carrière du problème public de la crise du vivant – allant de la politisation du vivant à la construction de cadrages politiques et à la mise en politique publique – alimente les réflexions de ce champ de recherche. Le rôle des acteurs sociaux devient particulièrement intéressant à étudier, car ceux-ci constituent des médiateurs entre le vivant, qui par définition n'a pas de voix et n'est pas à-même de porter des revendications²⁶, et la sphère publique.

Il s'agit de comprendre comment ces acteurs sociaux se sensibilisent au problème et participent à politiser le vivant, quels types de rapports sociaux ils entretiennent avec lui et comment ils se constituent en porte-parole de celui-ci. La sociologie des problèmes publics ayant déjà démontré le rôle majeur des scientifiques dans la construction politique de la crise de biodiversité sur la scène internationale et nationale (Mauz et Granjou 2010), nous nous sommes demandé quel avait été le rôle des scientifiques à l'échelle territoriale, qu'ils

²⁵ Voir également les travaux d'Érik Neveu pour quelques éclairages (Neveu, 1999 ; 2015).

²⁶ À partir d'un cas d'étude portant sur une affaire de porcherie industrielle, Christelle Gramaglia (2008) montre comment des pêcheurs ont fini par devenir les porte-parole d'entités non-humaines (rivières et espèces aquatiques) dans le but de porter en justice une entreprise jugée responsable de pollutions aquatiques. Cet article est important pour comprendre le rôle de la médiation sociale dans la représentation politique du vivant.

appartiennent à des associations expertes ou à la sphère académique. À ce titre, cette thèse alimente la connaissance scientifique sur les processus de circulation et de transfert de cadrages entre les sphères scientifiques, associatives et publiques. De plus, dans la veine des travaux francophones susmentionnés, nous accordons une importance particulière au rôle des administrations et du personnel politique dans la mise en politique publique du vivant. Cela est d'autant plus intéressant que de nombreuses administrations de la biodiversité ont été mises en place et développées ces dernières décennies. Nous faisons l'hypothèse que l'étude de leur rôle dans la construction des premières politiques du vivant et dans leur institutionnalisation apporte un éclairage sur la carrière du problème de la crise du vivant.

Les logiques qui président à la fabrique des politiques du vivant

Le choix d'étudier la construction d'un ensemble assez large de politiques publiques à partir d'un territoire, sans se focaliser sur une institution, ni sur une administration ou une catégorie particulière d'acteurs est assez peu courant. Les travaux en sociologie de l'action publique tendent à se focaliser sur le fonctionnement politique et administratif d'une institution ou sur la genèse d'un problème public, d'une politique publique ou d'une étape d'une politique publique, comme sa mise en œuvre par exemple. Plus récemment, des études se sont intéressées à la sociologie de l'action publique du point de vue des administrés à partir d'une approche par la construction des publics ou par la réception. Si cette approche par le territoire suscite quelques défis – dans la circonscription des politiques étudiées et dans l'articulation des différentes échelles de pouvoir principalement – elle ouvre des pistes de réflexion peu explorées jusqu'alors. Elle permet notamment de construire l'étude autour des dynamiques politiques, administratives et écologiques globales qui structurent à la fois l'orientation et la mise en œuvre des politiques publiques du vivant. Cette étude est organisée autour de quatre dimensions.

1) Tout d'abord, le rôle de la variable partisane dans l'orientation des politiques publiques. Cette question n'a pas animé les premiers temps de l'enquête empirique mais elle s'est « imposée » suite aux premiers entretiens menés au sein du Conseil régional du NPDC. Après avoir été gouverné pendant plus de vingt ans par une majorité socialiste alliée à des élus écologistes, le Conseil régional²⁷ bascule à droite en 2015, avec à sa tête les Républicains, alliés

²⁷ La loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 conduit à la fusion des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie qui devient effective après les élections régionales de décembre 2015. La nouvelle région s'intitule alors Hauts-de-France. Le siège du Conseil régional des Hauts-de-France est maintenu à Lille.

aux élus appartenant à la fédération de chasse. L'enquête concernant les politiques régionales du vivant révèle un changement dans les orientations des politiques publiques et dans les partenariats entretenus avec les experts de la biodiversité, qui nous a amenées à interroger le rôle de la variable partisane dans l'orientation des politiques publiques mais aussi à envisager les politiques publiques comme une ressource politique dans un contexte de défiance et de concurrence entre les écologistes, les militants environnementalistes et les chasseurs (élus régionaux et fédération compris). Cette observation fait écho à des questionnements en sociologie de l'action publique quant au rôle de la variable partisane dans les politiques publiques. Ce constat empirique et la littérature scientifique invitent à s'intéresser de plus près à la question. Le constat selon lequel l'étude francophone des politiques publiques tend à se cloisonner, voire à s'autonomiser, et articule peu la réflexion entre *politics* et *policy* a été posé il y a une vingtaine d'années (Hassenteufel et Smith, 2002). Il apparaît en effet que l'articulation entre la sociologie des partis, l'histoire des idées et la sociologie de l'action publique structure assez peu la sociologie politique. Pour autant, cela ne veut pas dire qu'aucune recherche n'ait été menée en ce qui concerne le rôle de la variable partisane dans les politiques publiques (Persico, 2019). La variable partisane peut faire référence au rôle des partis politiques en tant qu'acteurs des politiques publiques (Zittoun, 2013) mais c'est plus généralement l'influence de l'appartenance partisane sur l'action des élus (Arnaud, Le Bart, Pasquier (ed.), 2007) dans les politiques publiques qui se cache derrière ce terme. Quelques travaux ont exploré les effets de l'alternance politique dans l'orientation des politiques publiques (Surel, 1997 ; Aldrin, Bargel, Bué, Pina (ed.), 2016) ; ils interrogent les conditions institutionnelles des changements de majorité politique et les effets politiques imputables à l'arrivée de nouvelles majorités. Nos hypothèses de recherche se structurent autour de la question de la variable « politique » au sens partisan du terme. Notre première hypothèse concerne l'effet de la couleur politique des acteurs politiques au pouvoir sur les politiques produites, qu'il s'agisse des élus écologistes puis des élus chasseurs. Notre seconde hypothèse interroge plus spécifiquement les effets de l'alternance sur les politiques de biodiversité, notamment en centrant l'analyse sur les logiques de démarquage suscitées par l'arrivée au pouvoir des chasseurs. Il s'agit de comprendre comment l'arrivée d'une nouvelle majorité a bousculé les priorités politiques et le contenu des politiques de biodiversité. Dans cette perspective, il convient aussi d'interroger l'instrumentalisation qui est faite par les élus de ces politiques publiques en tant que ressource politique, qui leur permet de s'imposer au sein des institutions et parmi les acteurs associatifs de la biodiversité. Enfin, dans le cadre d'une réflexion sur les logiques de coalition (Bué, Desage, 2009), nous souhaitons

interroger les effets de la gouvernance des coalitions sur la fabrique des politiques de biodiversité, qu'il s'agisse de l'alliance socialistes/ écologistes ou de l'alliance les Républicains/ les élus chasseurs. Cette thèse poursuit ainsi les réflexions existantes sur la variable partisane à partir d'un nouveau cas empirique, qui permet d'en savoir plus sur les processus de changement des politiques publiques.

2) Nous faisons l'hypothèse que l'organisation administrative et les contraintes bureaucratiques jouent un rôle dans les logiques qui président à la fabrique des politiques du vivant. De nombreuses études ont été proposées sur le fonctionnement des administrations en charge des politiques environnementales. Interrogeant la faiblesse des moyens administratifs consacrés à la question (Charvolin, 2003), les enjeux liés aux réformes territoriales (Poupeau, 2013), ou soulignant le paradoxe de politiques transversales avec des tentatives inabouties de sectorisation (Lascoumes (*ed.*), 1999 ; Lascoumes, 2008), elles s'intéressent aussi au profil des fonctionnaires en charge de ces politiques, notamment au sein des DREAL (Lascoumes et *al.*, 2014a). À notre connaissance, très peu de travaux s'intéressent plus spécifiquement à la mise en administration de la biodiversité – encore moins dans les collectivités territoriales –, à l'exception notable des recherches menées par Arnaud Cosson (2014), qui s'intéressent à la construction de l'autonomie des directeurs des parcs nationaux dans la mise en œuvre de réformes de politiques territoriales de la nature.

Bien loin de la vision wébérienne de l'administration, il s'agit de mettre au jour l'investissement politique des fonctionnaires dans leur contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques²⁸ et le rôle des administrations dans la définition du contenu de ces politiques. Par ailleurs, la mise en administration d'un problème public et l'organisation administrative de la biodiversité sont susceptibles de mettre en lumière le rôle des routines bureaucratiques et des enjeux endogènes au monde administratif dans la fabrique des politiques du vivant²⁹. Cette piste de recherche apparaît d'autant plus stimulante que de nombreux travaux démontrent aujourd'hui que les enjeux propres au fonctionnement des administrations – centrées sur la performance, la culture du résultat et la quantification – peuvent constituer une finalité en soi de l'action publique (Salais, 2014 ; Bezes et Le Lidec, 2016 ; Bezes, 2020),

²⁸ Dans la veine des travaux sur la politisation des fonctionnaires nationaux (Eymeri-Douzans, 2003), ou territoriaux (Dion, 1986 ; Biland, 2011).

²⁹ Éléonor Breton et Gwenaëlle Perrier (2018) expliquent, par exemple, que les efforts des fonctionnaires pour rendre visibles les réformes qui leur incombent peuvent constituer une fin en soi dans l'exercice de leur travail, au détriment de l'accomplissement de leurs missions.

représentant autant d'obstacles à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques. En cela, cette deuxième entrée est susceptible d'apporter de nouvelles connaissances sur la sociologie du personnel administratif chargé de la biodiversité et d'éclairer la fabrique des politiques du vivant par l'étude de la mise en administration de celles-ci.

3) La littérature scientifique a déjà démontré que les politiques du vivant sont fortement structurées par la science et l'expertise (Charvolin, Mathevet et Vimal, 2011 ; Vimal, Mathevet et Michel, 2012 ; Granjou, 2013) et que les associations naturalistes jouent un rôle important dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques du vivant (Alphandéry et Fortier, 2012). Les travaux existants tendent à focaliser leur analyse sur les dynamiques scientifiques (Charvolin et Ollivier, 2017), sur les experts (Granjou et Mauz, 2007) ou sur le monde associatif (Alphandéry et Fortier, 2015) en partant du constat selon lequel l'action publique a des effets sur l'organisation de la fabrique du savoir et sur les missions de l'expertise. Cependant, elles font peu souvent « dialoguer » dans leurs enquêtes empiriques et dans leurs analyses les pouvoirs publics (élus et personnel administratif) avec les principaux acteurs de la biodiversité (scientifiques académiques, experts dans des associations, *etc.*). En d'autres termes, ces travaux n'étudient qu'à la marge les interactions et les influences mutuelles entre les pouvoirs publics, les « producteurs » du savoir et les experts de la biodiversité. Pourtant, nous faisons l'hypothèse qu'une analyse des relations politiques et administratives entre les collectivités territoriales, le monde académique et la sphère de l'expertise permettrait une meilleure compréhension des logiques de fabrique des politiques du vivant, car elle donnerait davantage à voir les rapports de force et leurs effets sur le contenu du savoir produit et des missions en termes de biodiversité. Cette thèse souhaite ainsi apporter une contribution aux questionnements soulevés par la sociologie de l'expertise et la sociologie du monde associatif quant au rôle des associations, soumises à de fortes pressions politiques et financières, dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques (Cottin-Marx et *al.*, 2017).

4) Enfin, rappelons que, dans une perspective de sociologie environnementale, nous faisons l'hypothèse que les dynamiques biologiques et éthologiques du vivant influent sur la trajectoire des politiques du vivant et que celles-ci ont des effets sur leurs cibles. La thèse s'intéresse ainsi aux processus de construction des publics, champ de recherche qui se renouvelle autour de l'étude de la domination et de la gouvernementalité (Gourgues et Mazeaud (*eds.*), 2018). La construction des publics se fait notamment par la mise en place d'indicateurs de quantification ou par des dispositifs techniques agissant sur le vivant lui-même

(réintroduction d'espèces, régulation d'espèces, *etc.*). Ce sont ces instruments et mécanismes de construction des publics qu'il faut saisir, mais il s'agit aussi de comprendre comment le vivant (ré)-agit face aux politiques qui visent à le mettre en ordre, dans une perspective de sociologie de la réception de l'action publique, qui appelle à un décloisonnement entre les logiques de fabrique « par le haut » des politiques publiques et « par le bas » en élargissant l'analyse des politiques publiques aux publics ciblés (Revillard, 2018). Notre perspective invite également à un décloisonnement entre la sociologie et l'éthologie puisque l'étude de la réception des politiques par les animaux ne doit pas conduire à les anthropomorphiser. En cela, ce travail se veut une contribution originale à la sociologie de l'action publique, car les administrés étudiés représentent ici un public pour le moins particulier, qui interroge les outils proposés par la sociologie de l'action publique pour comprendre la réception et les conséquences des politiques publiques.

Cette thèse vise donc à analyser les logiques endogènes et exogènes au vivant qui participent à définir le contenu des politiques du vivant afin de mieux comprendre les processus de mise en politique du vivant. Cette approche est d'autant plus heuristique qu'elle permet de tester l'hypothèse selon laquelle les interactions entre le monde sociopolitique et le vivant influencent la trajectoire des politiques du vivant, faisant ainsi dialoguer sociologie de l'action publique et sociologie environnementale.

L'étude monographique d'un territoire

L'analyse monographique, que David Guéranger qualifie « d'étude minutieuse et longitudinale d'un seul cas » (2012, p. 24), présente un grand nombre d'atouts sur le plan scientifique qui justifient l'approche adoptée dans cette thèse.

Au départ, force est de reconnaître que la focalisation de mon enquête sur le territoire du Nord-Pas-de-Calais (NPDC) relevait moins de logiques scientifiques que d'un choix « pragmatique » en vue d'obtenir un financement doctoral. En effet, j'ai construit mon projet de thèse suite à l'appel à projets « allocations doctorales » lancé par le Conseil régional du NPDC alors que j'étais étudiante en master 2 recherche en science politique (2013-2014). Parmi les thématiques prioritaires de cet appel à projets, figuraient la culture, la santé et la biodiversité. Cette dernière thématique correspondait pleinement à mes affinités scientifiques puisque je venais d'achever un master 1 affaires publiques et développement soutenable et que c'était

justement mon intérêt pour les questions environnementales qui m’avaient poussée vers la recherche. Dans l’objectif d’obtenir une des allocations doctorales proposées par le Conseil régional, et donc d’attiser la curiosité et l’intérêt des élus régionaux et des fonctionnaires territoriaux en charge de la sélection, j’ai proposé de centrer mon enquête de terrain sur les politiques territoriales de biodiversité sur le territoire du NPDC.

Par la suite, j’aurais pu décider d’élargir mon enquête à d’autres terrains, notamment dans le canton de Vaud³⁰ où j’ai mené six entretiens semi-directifs exploratoires auprès des pouvoirs publics locaux, des associations naturalistes et de la fédération de pêche. Mais cette opportunité comparative ne m’a pas semblé suffisamment robuste sur le plan scientifique pour que je la poursuive et j’ai préféré approfondir l’enquête initiale dans le NPDC. Les cas étaient trop éloignés : l’articulation des différentes échelles de pouvoir et la répartition des compétences entre institutions sur les questions environnementales complexifiaient la comparabilité des cas, car je ne souhaitais pas focaliser mon analyse sur l’articulation des échelles de pouvoir mais sur l’orientation et le contenu de ces politiques. De plus, le recueil des données, du fait de contraintes de temps, aurait été trop déséquilibré entre les deux terrains pour que je puisse les mettre en confrontation. Ces entretiens exploratoires ont toutefois été utiles à l’enquête de terrain puisqu’ils m’ont aidée à poser des balises pour mon travail d’analyse. Ils ont permis de dissocier ce qui relevait des dynamiques propres à la mise en politique et en administration de la biodiversité et ce qui était lié à des effets de contexte politique territorial. En ce sens, ils ont permis d’éviter le « tropisme territorial » – qui consiste à considérer que l’explication sociologique réside dans les singularités du territoire –, susceptible de se produire dans le cadre d’une enquête monographique (Guéranger, 2012).

Si l’approche monographique est celle qui, *in fine*, a été l’objet de mon choix, c’est en tant qu’elle permet de mener une investigation approfondie et compréhensive des politiques publiques, de reconstituer finement leur trajectoire socio-historique, leurs grandes évolutions et leurs logiques à partir d’une étude de l’ensemble des acteurs et des institutions investis. En effet, la monographie invite à s’intéresser en profondeur aux jeux sociaux et politiques, aux trajectoires des acteurs, aux modes d’organisation des institutions, aux réseaux inscrits dans le temps et dans l’espace et en cela elle permet pleinement d’éclairer les conditions de production des politiques publiques. En outre, l’étude d’un territoire est celle qui paraît la plus à-même de

³⁰ J’ai effectué deux séjours de recherche auprès de Dominique Bourg, au sein de l’équipe des Humanités environnementales de l’institut de géographie et de durabilité de l’Université de Lausanne (février – juin 2016, mars – mai 2017).

mettre à l'épreuve nos hypothèses en sociologie environnementale, car elle offre la possibilité d'analyser en finesse et dans le détail les spécificités socio-écologiques du territoire pour comprendre comment les socio-écosystèmes participent à l'orientation des politiques du vivant.

De plus, plutôt que de restreindre l'enquête à des questionnements conçus en amont – ce qui peut être une contrainte des politiques comparées –, la monographie d'un territoire offre la possibilité de mener une enquête de terrain « évolutive » au sens où les premières observations peuvent amener, par induction, à enrichir, réorienter ou compléter les premières questions de recherche. Comme expliqué précédemment, c'est par exemple à partir de l'enquête de terrain que j'ai choisi de m'intéresser à la variable partisane dans les politiques du vivant. De même, si la quantification ne m'était pas apparue comme une dynamique majeure des politiques du vivant, les premiers entretiens ont révélé le rôle structurant des indicateurs écologiques dans la réglementation et les jeux politiques et administratifs et, suite à des lectures théoriques, j'ai décidé de pousser plus loin mon investigation.

L'étude d'un seul territoire ne signifie pas pour autant que cette thèse ne repose pas sur un travail comparatif destiné à éprouver la montée en généralité et à pouvoir discuter des « phénomènes qui peuvent se formuler sans en référer au terrain » (Guéranger, 2012, p. 25). En d'autres termes, et pour paraphraser le titre d'un article de Camille Hamidi (2013), le cas étudié n'est pas seulement un cas mais il est le révélateur de dynamiques politiques, écologiques et administratives plus larges qui ont été mises en exergue par un travail de confrontation/comparaison : 1) des différentes politiques de biodiversité étudiées sur le territoire ; 2) de chaque politique à travers ses propres évolutions analysées sur une trentaine d'années³¹ ; 3) des multiples institutions du territoire. Le travail de généralisation a pu être établi grâce à la variété des politiques étudiées et grâce à l'analyse de leur trajectoire socio-historique.

Une nécessaire objectivation pour la production d'un savoir situé³²

Si l'objectivation constitue un passage obligé pour toute enquête sociologique, nous proposons ici de montrer en quoi le travail réflexif que j'ai mené dépasse mon propre cas en

³¹ En cela, nous rejoignons Fabien Desage (2006) lorsqu'il indique que « les objets politiques sont suffisamment variables dans le temps et composites pour faire l'objet d'une analyse comparée de leurs expressions à différentes périodes. » (Desage, 2006, p. 1)

³² Le travail d'objectivation consistant à interroger en quoi notre propre personne, en tant qu'être social, peut influencer sur le cours de l'enquête, j'ai volontairement employé la première personne du singulier. Cela permet également de mieux rendre compte des différentes étapes de l'enquête, qui sont liées à des questionnements et à un travail réflexif personnels.

tant que ce travail est empreint des réticences de la communauté des politistes à reconnaître la crise écologique comme un objet d'études sociologique légitime.

La sociologie des sciences a démontré que les savoirs étaient toujours liés à leur contexte de production, dépendant notamment des attributs sociologiques des acteurs et des actrices qui les produisent, de leurs institutions et de l'époque sociohistorique. Le terme de « neutralité axiologique » est la traduction française de l'expression wébérienne *Wertfreiheit*, promue, notamment par Julien Freund, à une époque où le débat intellectuel français était très imprégné par la pensée marxiste, que Julien Freund combattait (Kalinowski, 2005). Mais Max Weber ne prônait pas une impartialité scientifique ; il estimait que les valeurs politiques personnelles ne devaient pas prévaloir sur la rigueur scientifique. Cela ne signifie pas que les représentations et les croyances des scientifiques n'influencent pas leur choix du sujet étudié ; ils doivent cependant les objectiver pour ne pas que celles-ci se substituent à une analyse scientifique.

L'épistémologie des humanités environnementales est socialement située en tant qu'elle est le fruit d'une époque marquée par la crise écologique et par les bouleversements politiques et sociaux qu'elle implique. Ma démarche scientifique est bien sûr liée aux préoccupations qui m'animent quant aux effets sociaux et écologiques de la crise de biodiversité, auxquels j'ai été sensibilisée au cours de mon master 1 « affaires publiques et développement soutenable » à Sciences Po Lille (2012-2013). Mais, tel-le-s les chercheur-e-s ayant constitué l'épistémologie des humanités environnementales, souvent engagé-e-s pour la cause environnementale, je reste avant tout marquée par ma socialisation professionnelle. Et comme le soulignent Delphine Naudier et Maud Simonet dans l'introduction d'un ouvrage qui interroge l'influence de l'engagement des chercheur-e-s dans la fabrique du savoir : « Leur analyse du monde social [ndrl : des chercheur-e-s] est, en effet, le produit d'une socialisation à la recherche qui leur a permis de maîtriser des techniques et des savoirs qui les instituent en sociologues exerçant une discipline scientifique (Naudier, Simonet, 2011, p. 15).

Pour mener ce travail d'objectivation, la reconnaissance de la subjectivité constitue une première étape essentielle parce qu'elle oblige à interroger en permanence le choix des sujets de recherche, des outils et des pratiques scientifiques. Pour Sandra Harding (1992), la reconnaissance d'un point de vue situé est annonciatrice d'une objectivation forte, car cette reconnaissance garantit que les préjugés fassent l'objet de réflexivité. Ce travail d'objectivation de sa propre subjectivité est, d'après elle, d'autant plus facile à faire lorsque le point de vue du chercheur ou de la chercheuse est minoritaire au sein de la culture sociale et de la culture scientifique, car le regard des pairs incite encore davantage à le mener. Au cours de mon

doctorat, au-delà de la remarque d'un professeur quant à mon projet de thèse (« la biodiversité, ça n'est pas un sujet de science politique »), mes recherches ont souvent été l'objet de plaisanteries (comme « ah oui, toi c'est cui-cui les petits oiseaux » ou « ah oui, toi, c'est sauvons les papillons ») au sein de la communauté politiste. Si celles-ci se sont toujours révélées bienveillantes et ouvraient la porte à la discussion scientifique, elles révélaient que, pour la majorité de mes collègues, mon objet d'étude n'apparaissait pas tenir de l'évidence. Le décalage était notable avec d'autres doctorant-e-s, travaillant sur d'autres politiques publiques, dont le sujet de recherche n'était jamais l'objet d'aucune remarque.

Le scepticisme modéré de mes collègues a été plus que bénéfique pour ce travail d'objectivation, car il m'a permis d'être vigilante quant aux biais possibles liés à mes propres inquiétudes sur la crise écologique sur mon enquête scientifique, que cela soit dans le cadre de l'étude de terrain, au cours de son analyse ou dans le travail de rédaction. En effet, au cours de mon enquête empirique, ma sensibilité écologiste et naturaliste faisait totalement écho à celles de bon nombre des enquêté-e-s, en particulier les élus-e-s écologistes ou les membres d'associations de protection de la nature. Les remarques de mes collègues ont alors constitué un avertissement salutaire, me rappelant toujours 1) d'adopter une posture réflexive et critique, y compris vis-à-vis de mes enquêté-e-s et 2) de rendre plus robuste la construction épistémologique de ma recherche dans le but de convaincre ma propre communauté de la pertinence scientifique et de l'intérêt sociologique des questions environnementales.

Les deux séjours de recherche³³ effectués au sein de l'équipe de recherche de Dominique Bourg, professeur ordinaire en philosophie à l'université de Lausanne, spécialiste de la démocratie écologique et lui-même fortement impliqué dans des activités militantes, ont provoqué un effet de miroir inversé. J'ai moi-même été surprise par le fait que les membres de cette équipe mêlaient aisément activités militantes et activités scientifiques (en intervenant dans des événements politiques pour tenir un discours scientifique par exemple) sans jamais interroger l'influence de ces activités sur le contenu du savoir qu'ils produisaient³⁴. Mon étonnement m'a aidée à clarifier mon propre projet scientifique et à me positionner en sociologie politique davantage qu'en théorie politique. J'ai ainsi renoncé à adopter une posture normative, à l'exception de mon dernier chapitre, pour privilégier une démarche compréhensive. L'analyse des processus conduisant à la situation écologique et politique

³³ Entre février et juin 2016 et mars et mai 2017, j'ai été accueillie comme chercheuse invitée au sein de l'équipe des humanités environnementales à l'institut de géographie et de durabilité de l'université de Lausanne.

³⁴ Cela est bien entendu lié au fait que la plupart de ces chercheur-e-s étaient philosophes et qu'ils/elles proposent à ce titre un travail normatif.

actuelle m'est apparue plus heuristique qu'une contribution théorique supplémentaire à une littérature foisonnante et étendue sur le sujet, notamment du côté anglo-saxon. *In fine*, les immersions dans deux laboratoires (l'une dans une équipe de recherche lausannoise qui se consacre à la politisation de la crise écologique et l'autre dans un laboratoire de droit, sociologie et science politique, le CERAPS) ont favorisé l'adoption d'une posture réflexive, qui m'a amenée à assumer pleinement le choix d'une épistémologie environnementale sans oublier que j'étais avant toute une sociologue.

Ces deux expériences permettent également de comprendre que les chercheur-e-s spécialistes de la crise écologique dialoguent peu avec l'ensemble de la sphère académique, réticente à travailler sur les questions environnementales. Soulignons pour conclure qu'au cours de ces années de doctorat, nous avons observé une évolution favorable au sens où l'environnement est aujourd'hui davantage reconnu comme un sujet de préoccupation sociale et comme un objet scientifique. La création d'un axe « Gérer le vivant. Action publique et mobilisations » au sein de mon propre laboratoire d'accueil montre une banalisation progressive de l'environnement au sein des sciences sociales.

Une méthodologie adaptée au positionnement épistémologique

J'ai mené une enquête empirique pour étudier les politiques territoriales de biodiversité dans le Nord-Pas-de-Calais entre 1992 et 2020. La définition des bornes chronologiques répond à la volonté d'étudier ces politiques sur le temps long pour saisir leurs évolutions et les restituer dans un large contexte sociohistorique et écologique. L'année 1992 correspond à la fois à l'entrée en politique de la biodiversité sur la scène internationale, avec le Sommet de la Terre de Rio, mais aussi à l'arrivée des écologistes à la tête du Conseil régional du NPDC. Une direction environnement est créée dans la collectivité et les premières politiques régionales du vivant se mettent en place, alors que le Conseil régional n'en a pas encore la compétence. Une dynamique politique se crée sur le territoire avec le monde associatif, qui justifie de débiter l'enquête empirique en 1992³⁵.

Cette étude requiert une analyse diachronique régressive et synchronique pour saisir les différentes étapes des politiques étudiées. La méthodologie choisie pour mener l'enquête de terrain a été établie à partir du projet théorique, qui ambitionne : 1) d'étudier un ensemble de politiques de biodiversité menées par différentes institutions, 2) d'intégrer le vivant comme un

³⁵ Si le premier chapitre de cette thèse débute aux années 68, l'étude de la période entre 1968 et 1990, qui est très resserrée, vise à contextualiser les cadrages et les politiques des années 1990.

acteur des politiques publiques. Dans cette perspective, j'ai à la fois mené des entretiens semi-directifs, étudié des archives institutionnelles puis réalisé des observations participantes dans le milieu scientifique, tout en pensant un protocole méthodologique susceptible d'intégrer le vivant comme acteur à l'analyse des politiques étudiées.

Les entretiens semi-directifs pour une analyse diachronique et synchronique

Dans la mesure où le projet s'intéresse à un panel de politiques publiques, d'acteurs et d'institutions éclatés, les entretiens semi-directifs apparaissent comme la méthode la plus adaptée (Pinson et Sala Pala, 2007). Ils constituent mon principal matériau d'enquête, même s'ils ont été mis en confrontation avec le matériau recueilli lors du dépouillement d'archives institutionnelles pour mener l'analyse régressive. Les entretiens semi-directifs permettent de « reconstituer des processus d'action publique dans leur historicité, d'une part, [de] comprendre les pratiques constitutives de l'action publique et les représentations qui les orientent, d'autre part » (Pinson et Sala Pala, 2007, p. 556).

J'ai mené 61 entretiens semi-directifs (*cf.* annexe 1), entièrement retranscrits, entre 2015 et 2020 auprès 1) de fonctionnaires de la DREAL, du Conseil régional, des Conseils départementaux et d'une intercommunalité ; 2) d'élus de collectivités territoriales ; 3) de salarié-e-s et d'administrateurs d'associations de protection de la nature³⁶, qui sont souvent aussi des scientifiques chercheurs à l'université ; 4) de salarié-e-s et d'élus d'établissements publics et de chambres consulaires, 5) de salariés d'organismes gestionnaires de la biodiversité, 6) de salariés de bureaux d'études et 7) de salariés d'associations d'usagers de la nature. S'y ajoutent quatre autres entretiens menés dans le cadre de mon mémoire de master 2 soutenu en septembre 2014, qui sont mobilisés exclusivement dans le chapitre 6. Ce mémoire portait sur les politiques agricoles du Conseil régional du NPDC entre 2008 et 2014 et les entretiens sont mobilisés dans une logique comparative entre la mise en administration de la biodiversité par la direction environnement et la mise en administration de la biodiversité par le service agriculture au sein du Conseil régional. Cette comparaison ne s'appuie pas exclusivement sur

³⁶ Sur l'invitation d'un enquêté, j'ai également eu l'occasion d'assister le 17 octobre 2015 à une réunion du réseau national des associations de la biodiversité animée par France Nature Environnement, qui comptait parmi les participants trois associations des Hauts-de-France (Nord-Nature, le Groupement de défense de l'environnement de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer et Ligue de protection des oiseaux du Nord). Parmi les autres participants figuraient un salarié de la fédération nationale des Conservatoires des espaces naturels et un administrateur de la LPO France. Cette observation ponctuelle m'a également permis d'éviter le « tropisme territorial », car cette réunion rassemblait des associations de toute la France, qui portaient un discours semblable à celui des associations du territoire étudié.

les entretiens menés au cours du master, ils ont été complétés par d'autres conduits au cours de mon enquête de terrain doctorale.

Le choix des institutions et des enquêtés a répondu à la fois aux ambitions initiales de la recherche et aux contraintes liées à l'enquête de terrain. Si certaines institutions apparaissent comme « évidentes » au sens où elles sont, de par leurs compétences, forcément investies dans le cadre d'une enquête sur les politiques territoriales de biodiversité – Conseil régional, DREAL, Office national des forêts, *etc.* –, le choix des associations, de certains établissements publics et des bureaux d'études a été établi au fur et à mesure de l'enquête. En demandant à chaque enquêté ses partenaires de travail, j'ai reconstitué une cartographie des principales institutions liées aux politiques du vivant sur le territoire, qui m'a permis de mener la suite des entretiens.

S'il y a plus d'entretiens menés du côté des associations de protection de la nature que des associations des usagers de la nature (chasse, pêche, *etc.*), c'est en raison du fort investissement de la première catégorie dans les politiques territoriales et également en raison des liens que ces associations entretiennent avec les élus écologistes du Conseil régional, qui les amènent à développer des partenariats et des projets.

Le nombre plus élevé d'enquêté-e-s au sein du Conseil régional par rapport à la DREAL ou aux Conseils départementaux est lié, d'une part au fait que l'institution développe de nombreuses politiques de biodiversité et, d'autre part, au fait qu'au fur et à mesure de l'enquête – et notamment avec l'alternance politique qui fait basculer le Conseil régional à droite en 2015 – j'ai découvert les effets du changement de majorité et de la fusion des Conseils régionaux sur le travail des fonctionnaires et sur l'organisation des services. Saisissant l'importance de ces changements, qui ont un fort impact sur l'orientation et la mise en œuvre des politiques de biodiversité, j'ai décidé de mener une analyse synchronique et d'interroger davantage de fonctionnaires de la direction environnement. À l'inverse, la fusion des DREAL³⁷ a perturbé mon entrée dans l'institution, car elle a entraîné un très fort *turn-over* : de nombreux fonctionnaires ont changé de poste, voire d'institution, et peu d'entre eux étaient aptes à répondre à mes sollicitations, car ils ne maîtrisaient pas encore les enjeux et les missions de leur nouveau poste. J'ajouterais que, malgré l'aide d'un des fonctionnaires de la DREAL, qui m'a fait entrer dans tous les bureaux de son couloir en me présentant à ses collègues, la majorité d'entre eux ont décliné la proposition, sans même se justifier. Si ces réticences me semblent

³⁷ La fusion des DREAL se déroule en 2016 suite à la fusion des Régions imposée par la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 et à la loi NOTRe.

pouvoir s'expliquer par une ambiance relativement tendue du fait de la fusion – c'est en tout cas ce qui m'a été dit par les personnes interrogées – et sont un matériau en soi, elles ont toutefois représenté un obstacle dans la poursuite de mon enquête. J'ai malgré tout pu pallier ce déséquilibre en mobilisant les informations venues d'autres enquêté-e-s des collectivités territoriales, des établissements publics ou des associations notamment.

Souhaitant analyser la mise en administration de la biodiversité, nous avons interrogé beaucoup de fonctionnaires (18) pour connaître leurs pratiques professionnelles, leur trajectoire, et comprendre le fonctionnement et l'organisation des services ou des directions auxquels ils étaient rattachés. Les entretiens auprès des salariés des associations ont permis de tester nos hypothèses quant aux effets des modes de financements et des pressions exercées par les pouvoirs publics sur l'organisation et les missions des associations tandis que les entretiens menés avec des administrateurs ont plus particulièrement révélé les enjeux politiques de la biodiversité et les stratégies en matière de connaissance et de gestion.

Le contexte politique au cours duquel s'est déroulée une partie de l'enquête – le changement de majorité au sein du Conseil régional – a fortement joué sur la tenue des entretiens, car les inquiétudes liées au devenir des relations entre la collectivité et les associations, de même que les tensions politiques, pouvaient soit « délier les langues », parce que les enquêté-e-s ressentaient un besoin de s'exprimer sur leurs craintes, soit « renforcer la méfiance » des enquêté-e-s, qui craignaient la diffusion de leur parole. La posture compréhensive que j'ai adoptée m'a permis de pallier ces obstacles, sans renoncer pour autant à relancer les enquêté-e-s sur leurs propres contradictions ou sur les implicites de leur discours.

S'il est d'usage de faire montre de sa connaissance du terrain aux enquêté-e-s pour apparaître comme légitime et obtenir leur confiance, j'ai souvent adopté (volontairement) une attitude contraire en feignant l'ignorance, essentiellement en ce qui concernait toutes les questions de biologie ou d'écologie. Cela a laissé la possibilité aux enquêté-e-s de développer leur propos et de révéler de façon sous-jacente les dimensions politiques des questions scientifiques et techniques sans que mes relances ne biaisent trop leur discours. Par exemple, un botaniste est revenu largement sur la méthode de recensement des plantes et de classements de celles-ci suite à des questions qui laissaient croire à ma méconnaissance du sujet. Ces explications ont permis de mettre en exergue l'attachement de ce botaniste aux espèces rares et patrimoniales, qui ne serait pas apparu aussi explicitement si cela était resté de l'ordre de l'évidence. Il a ainsi pu détailler son émotion lorsqu'il découvrait sur le terrain une espèce rare

pour la première fois et expliquer ses méthodes de travail et l'élaboration de son protocole scientifique pour mener les recensements d'espèces.

Ces entretiens ont été déterminants dans la compréhension des trajectoires biographiques et des réseaux mais aussi dans la mise au jour des enjeux politiques, administratifs et des pratiques professionnelles de la biodiversité. La multiplicité des interlocuteurs interrogés a permis de temporer certains témoignages en les recoupant avec d'autres. Cela a conduit parfois à considérer le discours des enquêtés non pas comme une source d'informations en soi mais plutôt comme un « révélateur » de tensions existantes ou de représentations liées aux trajectoires des enquêté-e-s (socialisation professionnelle, *etc.*). Par exemple, au cours de notre entretien, un élu de la Chambre d'agriculture s'est attribué quelques « faits d'armes » lors de réunions avec les élus écologistes du Conseil régional et les salarié-e-s des associations de protection de la nature. Après vérifications auprès d'un certain nombre d'enquêté-e-s présent-e-s à ces réunions, j'ai constaté que l'élu n'avait pas monopolisé la parole plusieurs heures, pour faire de l'obstruction, comme il me l'avait affirmé. Si l'information transmise s'avère erronée sur le plan factuel, elle reste symptomatique des tensions entre les acteurs et actrices présent-e-s à ces réunions et elle mérite d'être analysée en tant qu'elle est « la » vérité de l'enquête (Pinson et Sala Pala, 2007).

La participation à une enquête empirique collective dans le cadre du projet de recherche Influbio a été l'occasion d'interroger ma conduite des entretiens et ses effets sur l'obtention des résultats. Le projet Influbio (2017 – 2020), dirigée par Gabrielle Bouleau, chercheure en science politique à l'INRAE, s'intéresse à la gouvernance de la biodiversité dans le cadre du projet de construction du canal Seine-Nord-Europe, qui relierait la Belgique et Paris grâce à la construction *in extenso* d'un canal de plus de 100 kilomètres. Le projet étant financé par le programme Ittecop (programme sur la biodiversité dans le cadre des infrastructures linéaires de transport) du Ministère de l'écologie, le comité scientifique et des chercheur-e-s extérieurs au projet sont régulièrement invités aux réunions d'équipe pour échanger sur l'enquête et ses résultats. Ces personnalités, issues des sciences « dures » et peu habituées aux méthodes d'enquête des sciences sociales, nous ont demandé à plusieurs reprises si le fait qu'il y ait plusieurs enquêteurs – nous étions quatre politistes à mener le travail de terrain – ne perturbaient pas le protocole d'enquête. Pour répondre à leurs questions, j'ai ainsi été amenée à comparer la façon dont je menais mes entretiens par rapport à mes collègues pour comprendre en quoi la personnalité et le profil de chacun-e pouvaient biaiser tant la conduite de l'entretien que son analyse. Ce travail a été très instructif pour m'amener à être toujours plus réflexive sur ma

méthode d'enquête. Nous nous sommes aperçu-e-s que le vocabulaire mobilisé par l'enquêteur ou l'enquêtrice pouvait orienter le contenu de l'entretien. Ainsi, le fait que j'utilisais davantage le terme « biodiversité » que mes collègues créait un implicite qui réduisait l'environnement à la « biodiversité », un concept scientifique nébuleux pour les enquêté-e-s et toujours mobilisé sans exactement creuser son contenu. Ainsi, son emploi très fréquent dans mes questions empêchait de savoir ce que représentaient l'eau et le vivant pour l'enquêté-e. Cette prise de conscience m'a permis d'adapter les entretiens suivants pour éviter de trop mobiliser ce terme écran.

Le recoupement des entretiens avec les archives institutionnelles

Pour éviter que l'illusion biographique inhérente aux entretiens rétrospectifs ne biaise trop les représentations et les informations transmises par les enquêté-e-s, j'ai mené un travail de dépouillement des archives institutionnelles (*cf.* annexe 2) en parallèle des entretiens. Ces archives ont principalement permis de vérifier et d'objectiver les informations transmises par les enquêté-e-s en ce qui concerne les principales étapes des politiques publiques, les budgets et subventions ainsi que l'organisation administrative.

Le choix d'étudier les archives de la direction environnement du Conseil régional est lié à la mise en place de politiques du vivant par cette collectivité dès le début des années 1990, alors qu'elle n'en avait pas la compétence. J'avais l'intuition que l'étude de ces archives pouvait me permettre de saisir la genèse de ces politiques et d'en savoir plus sur le contexte politique qui les avait motivées. Ces archives sont composées de la quasi-totalité des programmes d'actions, des bilans d'activité, des bilans financiers (avec les dossiers de subventions accordées aux associations et aux institutions publiques), des extraits de discours publics des vice-présidents de la direction environnement, des organigrammes successifs de la direction environnement depuis sa création, des retranscriptions des débats oraux lors des sessions délibératives du Conseil régional et des plaquettes de promotion des politiques environnementales du Conseil régional. À ces documents s'ajoutent des articles de presse et d'autres documents comme des rapports d'orientation ou des plaquettes de promotion des partenaires associatifs du Conseil régional.

Toutefois, comme me l'ont indiqué les archivistes du Conseil régional, les fonds des archives du Conseil régional sont constitués par des documents que le personnel administratif et les élus transmettent au service des archives en fonction de leur propre appréciation. Les points de débats ou les projets avortés peuvent ainsi être assez facilement occultés de la

mémoire institutionnelle. Il existe par ailleurs un « effet de rigidification³⁸ » (Mascllet, 2014, p. 132) produit par la mise en archives des documents : alors que les réalités politiques et sociales peuvent être mouvantes, les archives donnent l'illusion que les décisions sont stabilisées et stables. Il faut ainsi savoir s'en détacher pour donner davantage de corps aux décisions politiques (conflits, échecs, *etc.*) et au fonctionnement des administrations. Ces archives ont donc essentiellement représenté une source d'informations qui a permis d'historiciser les politiques du vivant, de s'imprégner du vocabulaire technique propre à chaque époque (le terme « nature » est ainsi progressivement remplacé par celui de « biodiversité » à la fin des années 1990) et d'affiner la cartographie des institutions investies dans les années 1990 et 2000.

J'ai également pu, suite à la proposition spontanée d'enquêté-e-s, avoir accès aux archives de deux associations de protection de la nature, qui sont parmi les plus anciennes du territoire et qui constituent à ce titre une riche source d'informations quant aux premières mobilisations en faveur de la nature. Pour l'une des associations (Nord-Nature), j'ai pu chercher par moi-même dans l'ensemble des documents mis à ma disposition tandis que pour l'autre, c'est l'enquêté qui m'a donné un grand nombre de documents dont il disposait un double exemplaire. Les archives de Nord-Nature ne répondent pas vraiment au nom d'archives au sens où elles ne sont pas classées et sont rassemblées de façon éparse. Cependant, elles m'ont aussi permis de retrouver des noms, des comptes rendus de réunions et ainsi de saisir les grandes luttes militantes autour desquelles s'étaient constituées les associations. L'accès en ligne aux mémoires d'un fondateur de l'association a été extrêmement utile pour comprendre le travail de mémoire et de mythification de certaines luttes par le milieu associatif et ainsi s'en distancier pour une analyse critique.

Ainsi, les entretiens semi-directifs et les archives ont été complémentaires pour mener un travail d'analyse diachronique et synchronique des différentes politiques étudiées.

Les observations dans le milieu scientifique : faire des débats scientifiques un objet d'études

L'induction m'a conduite à faire de mon activité scientifique un terrain d'études. En effet, au cours de mon enquête empirique, j'ai mesuré le rôle structurant de la sphère académique dans la politisation de la biodiversité mais aussi dans l'orientation des politiques régionales de

³⁸ Si Camille Mascllet (2014) aborde les difficultés de récolte et d'analyse d'un matériau d'enquête sur un objet tout autre – un mouvement social féministe – les obstacles rencontrés au cours de son enquête font écho aux nôtres en tant qu'il s'agit d'adopter une posture réflexive.

biodiversité, à travers des événements co-organisés par le Conseil régional et les associations notamment. Ma participation à des réunions comme celles du Groupement interscientifique autour de la biodiversité mais aussi aux comités de rédaction de la revue *Développement durable & Territoires* (cf. annexe 3) m'a conduite à tenir progressivement un double rôle : celle de chercheuse intégrée dans la vie d'un groupe scientifique et d'une revue, qui participe à sa mesure à en définir les orientations ou tout au moins à les discuter, mais aussi celle d'enquêtrice/observatrice. Ma participation à ces événements n'a pas perturbé leur déroulé ni le contenu des débats, notamment du fait de mon statut de doctorante et de la relative rareté de mes prises de parole. Toutefois, cette position reste délicate à tenir, car elle n'a pas été assumée auprès des enquêté-e-s, puisque c'est au fil de ces réunions que je me suis aperçue de leur intérêt pour mon terrain d'enquêtes et que j'ai, plus ou moins consciemment, pris des notes de terrain à côté des comptes rendus. C'est essentiellement au fil du travail de rédaction du manuscrit que j'ai mesuré la dimension politique de ces réunions et que je me suis replongée dans mes notes pour mener un travail d'analyse et d'objectivation, qui a permis de transformer ces expériences en matériau d'enquête. Le fait d'analyser certaines des scènes auxquelles j'avais participé dans le manuscrit m'a posé des dilemmes éthiques, car j'avais le sentiment de « trahir » la confiance de collègues pris au dépourvu. J'ai finalement fait le choix d'analyser ces interactions dans mon travail en prenant soin d'anonymiser l'identité des chercheur-e-s. Je considère que ce choix garantit l'anonymat de chaque personne présente et centre l'analyse sur le débat et la réflexion scientifique collective davantage qu'elle ne met en cause la responsabilité de personnes en tant qu'individualités. Elle met ainsi en avant la dimension politique de la production du savoir et les liens de proximité qui peuvent exister entre les élu-e-s et les chercheur-e-s.

Intégrer le vivant à l'enquête

L'épistémologie de la sociologie environnementale requiert une méthodologie adaptée pour intégrer le vivant comme acteur. Pour ce faire, je me suis appuyée sur les outils méthodologiques proposés par les historiens environnementaux, dont l'épistémologie est similaire à celle de la sociologie environnementale (Blanc *et al.*, 2017). L'histoire environnementale, à notre sens, est la discipline des humanités environnementales qui a le plus interrogé ses méthodes d'enquête, les a formalisées et routinisées pour qu'elles répondent aux ambitions épistémologiques, à partir d'un protocole scientifique rigoureux (Locher et Quenet, 2009). Comme l'explique Grégory Quenet (2015), « si l'on décide de lui (ndrl : à la matérialité écologique) reconnaître des dynamiques et une capacité d'engendrement propre, cette base

matérielle n'est jamais saisie directement mais toujours par l'intermédiaire de dispositifs techniques, scientifiques, administratifs, juridiques et culturels qui se sont condensés historiquement. » (Quenet, 2015, p. 45) Dans le cadre d'une enquête de sciences sociales, la matérialité du vivant est essentiellement perceptible à travers sa confrontation à des dispositifs politiques. Pour donner un exemple tiré de ma propre enquête, le rat musqué ne peut pas être interrogé au cours d'un entretien et il n'apparaît sur mon terrain qu'à travers les discours et les représentations des acteurs interrogés et les pratiques des gestionnaires des espaces naturels. L'historien ajoute : « Par quelles méthodes rendre compte d'une matérialité, de ce fait non humaine, qui configure les formes sociales et culturelles sans les déterminer, et les travaille au point d'être elle-même pleine d'histoire humaine ? » (Quenet, 2015, p. 48) Il s'agit donc de dévoiler les interactions qui conduisent les acteurs sociaux à s'adapter ou à résister à la présence envahissante du rat musqué sur leur territoire et inversement, à comprendre comment le rat musqué modifie son propre comportement à la suite de la mise en place de dispositifs qui visent à l'éradiquer.

Grégory Quenet (2015) propose de tenir compte de plusieurs principes dans la méthodologie d'enquête déployée, tels que :

- tenir compte de la matérialité en tant qu'elle est un ensemble de processus physiques et pas uniquement des formes symboliques, comme, dit-il, « la croissance des plantes, l'écoulement de l'eau, les échanges d'énergie, les variations climatiques. L'idée de matérialité désigne ici le souci de ne pas seulement parler des catégories humaines mais aussi des entités auxquelles elles s'appliquent. » (Quenet, 2015, p. 52)

- accepter que l'histoire ne soit pas composée que d'acteurs sociaux mais aussi des « non-humains » qui possèdent une agentivité qui fait qu'ils contribuent au récit historique.

- reconstituer les réseaux qui lient les acteurs humains et non-humains, pour mieux comprendre les relations qui unissent les acteurs sociaux au vivant.

- reconnaître les déséquilibres et les luttes au sein de ces réseaux, entre humains et non-humains, entre humains et entre non-humains.

Selon lui, ces principes permettent de décentrer le regard du chercheur ou de la chercheuse en sciences sociales et offrent les clés pour analyser les faits sociaux en reconnaissant leur part d'hétéronomie liée aux non-humains. Ces principes nous paraissent d'autant plus intéressants qu'ils n'oublient pas les questionnements fondateurs des sciences sociales autour des enjeux de réseaux, de pouvoir et de luttes.

Pour mon enquête, j'ai ainsi consolidé deux pistes méthodologiques directement inspirées par celles de l'histoire environnementale, à partir des principes énoncés par Grégory Quenet. La première piste concerne l'analyse du matériau empirique : il s'agit de porter le regard sur l'ensemble des éléments dits naturels dans l'étude des faits sociaux, notamment en analysant les changements environnementaux et les changements sociaux dans le temps. Il ne s'agit pas d'opposer d'un côté la question naturelle et de l'autre la question sociale mais bien de mettre au jour – à travers l'analyse des sources empiriques – les interrelations entre les deux. Concrètement, cela signifie que j'ai considéré le vivant comme un acteur spécifique des politiques publiques et que je lui ai accordé de l'importance au moment d'analyser les données. Le changement de méthode par rapport à une approche constructiviste n'est pas tant dans le recueil des données que dans le travail d'analyse. Je me suis efforcée de rendre visible les êtres vivants en luttant contre des réflexes d'analyses anthropocentrées. Le rat musqué n'est pas qu'un élément du discours des enquêtés mais un acteur à proprement parler en tant qu'il a amené les maraîchers à adapter leurs pratiques agricoles à sa présence, qu'il a été à l'origine de la formation et de la constitution de piègeurs, *etc.* Lui donner « corps » revient à s'interroger en permanence sur les effets de son agentivité sur les faits sociaux et politiques étudiés.

La deuxième orientation méthodologique encouragée par l'histoire environnementale, que j'ai déjà mentionnée, est l'ouverture de la discipline à des raisonnements interdisciplinaires, qui doit permettre de saisir les spécificités de la matérialité environnementale. Comme expliqué précédemment, j'ai mobilisé l'écologie pour caractériser le vivant. L'acquisition des connaissances en écologie s'est opérée en premier lieu par la lecture d'articles scientifiques en écologie et en biologie de la conservation. J'ai ensuite mené plusieurs entretiens de recherche avec des écologues (*cf.* annexe 4) pour m'assurer de la bonne compréhension des controverses en écologie. Enfin, j'ai eu l'opportunité de présenter mes travaux devant des chercheurs en écologie³⁹ lors de séminaires ou de journées d'étude pluridisciplinaires, qui ont été des espaces de dialogue et d'échanges sur les questions politiques et scientifiques soulevées par la crise du vivant.

³⁹ 29 septembre 2017, Communication « Perspectives pour dépasser le constructivisme : du stock au flux », Journée d'études « Les impensés de l'écologie scientifique », Université de Lausanne ; 31 mars 2017, Communication avec Rémy Petitimbert, « Les limites éthiques des politiques de compensation en contexte de perte de biodiversité », Colloque « Éviter, Réduire, Compenser », Laboratoire d'excellence (LabEx), Centre Méditerranéen de l'Environnement et de la Biodiversité (CeMEB), Montpellier, 31 mars 2017 ; 10 novembre 2016, Communication « Quand la biodiversité entre en politique », Séminaire INTER du CESCO (UMR 7204), Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris ; 27 juin 2016, Communication « Enjeux autour des politiques territoriales de biodiversité », Doctoriales, Colloque sur le rapport action/ nature, UMR Citeres, IRSTEA, Institut national des sciences appliquées de Blois.

Économie de la thèse

La thèse a comme projet de saisir les processus socio-écologiques de construction du vivant comme objet de politiques publiques et les logiques qui président à la fabrique de ces politiques pour en comprendre les effets sur leur orientation. Elle s'attache à analyser la politisation du vivant, sa mise en politique et sa mise en administration par l'étude de des représentations, des intérêts, de l'organisation et des pratiques professionnelles des acteurs et des institutions du territoire. Cette thèse interroge également l'épistémologie de la sociologie politique pour étudier les politiques environnementales. Cette thèse se veut aussi une contribution scientifique à une réflexion politique et sociale cruciale sur la gestion politique de la crise du vivant dans un contexte d'urgence écologique de grande ampleur.

La première partie de la thèse s'intéresse à **la construction socio-historique du vivant comme objet de politiques publiques**. Cette partie montre le rôle structurant de l'expertise scientifique et des savoirs techniques dans la politisation du vivant puis dans la construction des politiques du vivant. La politisation de la nature est favorisée par un socio-écosystème territorial très dégradé, qui suscite l'inquiétude d'autorités publiques et de militants naturalistes. C'est par un rapport direct et sensible au socio-écosystème que ces inquiétudes se transforment en ressorts de l'engagement pour les militants naturalistes et les fonctionnaires investis dans ces premières politiques. Le chapitre 1 donne à voir **la construction d'un cadrage naturaliste de la question du vivant**, en tant que problème public. C'est un cadrage expert et centré sur la connaissance scientifique et la taxonomie. Trois processus convergent : la politisation de la nature dans le cadre des politiques territoriales d'aménagement du territoire, la politisation de la nature par un militantisme expert et, enfin, l'arrivée d'une équipe politico-administrative porteuse de ce cadrage au sein du Conseil régional. Une telle politisation du vivant nourrit **l'institutionnalisation d'une gestion savante du vivant**, qui ne se substitue pas au cadrage naturaliste mais renforce le rôle du savoir et de la technique dans les politiques du vivant. C'est ce que montre le chapitre 2. La gestion savante recouvre un ensemble de dispositifs techniques (réintroduction ou éradication d'espèces par exemple) qui participent à la domination des sociétés humaines sur le vivant. L'institutionnalisation de la gestion savante est favorisée par les évolutions des sciences naturelles vers des savoirs appliqués, par sa légitimation au sein de la sphère politique, *via* une forme de dépolitisation, mais aussi par sa routinisation, liée à la professionnalisation des experts de la biodiversité. *In fine*, la crise de biodiversité est réduite à

un problème scientifique, participant à entretenir l'idée selon laquelle le vivant est dépendant des interventions techniques pour se maintenir.

La deuxième partie de la thèse se centre alors sur **les logiques de fabrique des politiques du vivant**, dans ce contexte de cristallisation de la gestion savante du vivant. Elle montre des allers – retours entre un processus de chosification du vivant et des manifestations de celui-ci, qui montrent qu'il n'y est pas réductible. Par chosification, il est entendu que le vivant n'est pas considéré comme un acteur en capacité d'agir et qu'il est réduit à un état de chose. Comme le montre le chapitre 3, le processus de chosification s'explique en partie par *l'hétéronomie croissante des politiques du vivant* depuis les années 2010. Dans un contexte de souci de soi de l'État, les logiques de fabrique des politiques du vivant sont largement exogènes aux dynamiques écologiques. Les logiques budgétaires, organisationnelles et bureaucratiques des administrations participent davantage à définir les orientations des politiques de biodiversité, contraignant le travail des administrations de la biodiversité comme celui des associations expertes. Ces associations sont obligées de s'adapter aux exigences des pouvoirs publics, qui sont davantage structurées par des jeux partisans et des routines bureaucratiques que par des logiques scientifiques. À titre d'illustration, le chapitre 4 revient plus en détail sur *les indicateurs écologiques pour en montrer les angles morts politiques et écologiques*. Ces indicateurs sont banalisés du fait de la réglementation, de leur instrumentalisation politique et de leur rôle dans des politiques néo-managériales du vivant. Cependant, nombre de ces indicateurs ne sont pas vraiment représentatifs de l'état du vivant, car le vivant ne peut être réduit au statisme induit par sa mise en chiffres. Ces indicateurs tendent à masquer l'autonomie et l'imprédictibilité du vivant autant que les irréversibilités induites par la crise de biodiversité. La compréhension de la crise de biodiversité par les acteurs politiques est biaisée par les usages récurrents de ces indicateurs dans les politiques du vivant. Le chapitre 5 prolonge l'analyse en se centrant sur la *construction des publics par les politiques de gestion savante*. Il donne à voir comment les politiques de gestion savante sont structurées par des incertitudes scientifiques et des priorités politiques extérieures aux enjeux du vivant. Ces politiques n'intègrent de fait qu'*a minima* les caractéristiques biologiques et éthologiques du vivant, qui, en retour, s'adapte et parfois bouscule sa mise en ordre conduite par les politiques de gestion savante.

La troisième partie de la thèse revient sur **le portage administratif et politique du vivant**. Le chapitre 6 étudie *l'organisation administrative de la biodiversité* et s'attache à analyser les processus politiques et administratifs qui participent à ce que la biodiversité ne soit pas un enjeu institutionnalisé de l'action publique. Le cadrage administratif du problème n'est

pas stabilisé et l'organisation administrative de la biodiversité oscille entre sectorialisation et transversalisation. L'enjeu de la biodiversité n'est pas davantage internalisé par les autres administrations sectorielles, qui participent à renforcer sa marginalisation au sein des administrations locales. Le chapitre 7 s'interroge alors sur la capacité du système politique à ***représenter le vivant en tant qu'acteur politique*** en confrontant la théorie politique sur la démocratie écologique à l'analyse empirique d'une politique du vivant. Ce pas de côté par rapport aux chapitres précédents souhaite ouvrir la réflexion sur les capacités du système politique à agir à la hauteur des défis inédits posés par la crise de biodiversité. L'analyse d'une politique publique par la sociologie de l'action publique permet ainsi de souligner les difficultés de mise en pratique des propositions prescriptives de la théorie politique et les angles morts qu'elles produisent. Ce chapitre revient ainsi sur la dépolitisation induite par le recours aux savoirs écologiques dans les politiques, sur les obstacles politiques et philosophiques à la représentation politique du vivant et sur les contradictions temporelles entre l'historicité du vivant, l'urgence écologique et les temporalités sociopolitiques. Il amène ainsi à penser une communauté politique élargie au vivant, au-delà des questions posées par la démocratie écologique quant à sa représentation au sein des instances décisionnaires.

La thèse apporte *in fine* de nouvelles connaissances sur la mise en politique du vivant et sur les administrations de la biodiversité, tout en illustrant à nouveaux frais des problématiques plus larges comme celle des relations entre la sphère scientifique, le monde associatif et l'action publique, ou le rôle de la variable partisane dans le changement des politiques publiques. D'un point de vue plus épistémologique, elle montre aussi l'heuristique d'un dialogue entre la sociologie de l'action publique et la sociologie environnementale, qui donne à voir les dynamiques politiques et écologiques des politiques de biodiversité. Elle permet de saisir, d'une part, en quoi les frontières du politique ne se limitent pas au monde social et, d'autre part, en quoi le monde sociopolitique est encadré dans des socio-écosystèmes qui influencent sa trajectoire.

PREMIÈRE PARTIE. LA CONSTRUCTION SOCIO- HISTORIQUE DU VIVANT COMME OBJET DE POLITIQUES PUBLIQUES

L'analyse des politiques contemporaines de biodiversité requiert au préalable de comprendre les différents processus sociopolitiques qui ont conduit à faire du vivant un objet de politiques publiques. L'approche socio-historique permet d'éviter l'essentialisation en saisissant l'évolution des cadrages structurant la fabrique des politiques du vivant.

L'étude de la mise à l'agenda politique du vivant suppose de ne pas faire commencer l'analyse aux premières politiques de protection de la nature mais d'élargir l'analyse à la sphère associative et scientifique et aux mobilisations sociales pour comprendre comment, en amont de ces politiques, à partir des années 68, le vivant a été politisé (c'est-à-dire qu'il est devenu l'objet de conflits et de rapports de forces politiques). Cette approche par les acteurs du territoire et par son histoire socio-écologique plutôt que par les institutions publiques permet de davantage rendre compte des luttes définitionnelles, des rapports de force et des trajectoires des acteurs qui participent aux cadrages du problème de l'érosion du vivant.

Par ailleurs, l'approche par le territoire – entendu ici comme un ensemble socio-écosystémique composé d'acteurs sociopolitiques, d'institutions et d'écosystèmes – ouvre des pistes heuristiques, car elle invite à s'intéresser aux spécificités écologiques du territoire pour comprendre dans quelle mesure et comment les interactions entre les acteurs sociaux et leur environnement influencent la politisation de la nature.

L'étude de la construction socio-historique des politiques du vivant permet de retracer l'évolution du vocabulaire mobilisé par les pouvoirs publics quant à la biodiversité. L'introduction de cette thèse a précisé que l'expression « politiques du vivant » était une catégorie analytique dont l'emploi vise à se détacher du construit politique pour mettre en avant le vivant en tant que donné écologique. Jusque dans les années 1980-1990, les « politiques de protection de la nature » sont le terme privilégié par les acteurs publics pour désigner les politiques qui visent à préserver les espaces naturels de toute activité anthropique susceptible de les dégrader. Le concept de « nature » est associé à la philosophie occidentale (Descola, Larrère), qui la conçoit comme « un ensemble matériel, existant par soi et indépendamment des humains » (Larrère, Larrère, 2015, p. 5). Les politiques de protection de la nature sont associées

à l'idée d'une nature sauvage et préservée des sociétés humaines qu'il convient de protéger en raison de la valeur esthétique qui lui est accordée.

Le premier chapitre retrace la mise à l'agenda de la protection de la nature. Quels sont les facteurs qui conduisent des autorités déconcentrées à intégrer la question de la nature aux politiques d'aménagement du territoire ? Comment la mouvance écologiste des années 68 fait-elle de la nature une question politique ? Nous verrons ainsi comment la dégradation environnementale du territoire conduit en partie à sa politisation par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) et par les militants naturalistes. Le militantisme expert que ces derniers développent conduit à l'institutionnalisation du cadrage naturaliste dès les premières politiques régionales mises en place par le Conseil régional dans les années 1990.

À partir des années 1980-1990, la communauté internationale des écologues s'inquiète de la disparition accélérée des espèces et des écosystèmes (Takacs, 1996) et la crise écologique fait l'objet de plusieurs sommets politiques internationaux, comme le sommet de Rio en 1992. Avec le renforcement du rôle de l'expertise scientifique auprès de l'action publique et la constitution de savoirs appliqués en écologie, les « politiques de protection de la nature » se transforment progressivement en des « politiques de biodiversité », qui révèlent une conception des espaces naturels composés d'un ensemble vivant d'espèces. Ces politiques agissent sur les écosystèmes et les espèces par un ensemble de dispositifs techniques dans le but de les contrôler. L'expertise scientifique n'ambitionne plus seulement de mieux connaître le vivant comme cela était le cas pour les militants naturalistes des années 68. Les savoirs scientifiques sont mobilisés dans une logique de sciences appliquées pour endiguer la crise de biodiversité. Si le terme « politiques de biodiversité » est une catégorie indigène de l'action publique, il regroupe un ensemble assez vaste et hétérogène de politiques qui ont pour projet de connaître, de préserver et d'agir sur le vivant. L'institutionnalisation de la catégorie « politiques de biodiversité » par l'action publique s'explique principalement par la prédominance des acteurs scientifiques dans la fabrique des politiques du vivant, qui participent à en définir les orientations.

Le second chapitre expose la mise en place de ces politiques de biodiversité, qui participent à une domination par la technique du vivant. Cette domination est liée à la construction, par les scientifiques et le personnel politico-administratif, de la gestion savante du vivant, autrement dit d'un ensemble de dispositifs scientifiques et techniques visant à mettre en ordre le vivant, à partir des connaissances scientifiques, dans le but d'endiguer sa disparition.

Le cadrage de la gestion savante ne se substitue pas au cadrage naturaliste ; la volonté de connaissance et l'attention portée par les scientifiques et par la réglementation aux espèces et à la taxonomie restent centrales dans les politiques de biodiversité. Cependant, ce cadrage implique un certain nombre de nouvelles politiques de biodiversité focalisées sur des interventions techniques sur les espèces et les écosystèmes. L'évolution des paradigmes scientifiques, les collaborations entre la sphère scientifique et les institutions publiques et la professionnalisation de l'expertise dès les années 1990 participent à l'institutionnalisation de cette gestion savante.

Chapitre 1. La mise en politique du cadrage naturaliste des politiques de la nature (« années 68 » – années 1990)

Comment la dégradation de la nature est-elle mise à l'agenda du débat et des pouvoirs publics ? Quels sont les différents acteurs qui contribuent à la politiser ? Comment un certain cadrage de cette dégradation finit-il par s'imposer ? Dans le cas du Nord-Pas-de-Calais (NPDC), l'analyse socio-historique des processus politiques met en évidence l'institutionnalisation d'un cadre naturaliste et permet de mettre en lumière les modalités contemporaines de fabrication des politiques territoriales du vivant. Comme Pascale Laborier le rappelle (2003, p. 425), une analyse historicisée est une reconstitution *a posteriori*, qui peut tendre à la valorisation d'un récit dominant et uniforme. Pour éviter toute analyse téléologique, il s'agit ici d'analyser la multiplicité des processus politico-administratifs et des mobilisations sociales ayant conduit à politiser la nature et à constituer un cadrage du problème au sein de la sphère publique.

Dans la continuité de l'histoire de l'écologie politique française proposée par Alexis Vrignon (2017), cette brève socio-histoire débute par ce que les historiens ont nommé les « années 68⁴⁰ » (Dreyfus-Armand et Paillard, 2008). Ces années signent la mise à l'agenda de l'écologie politique avec différentes mobilisations (Rootes (*ed.*), 2003), avec la structuration de mouvements politiques écologistes, d'associations, la parution de nombreux essais de penseurs écologistes (comme Ivan Illich (2014 (1973)) ou René Dumont (1973)) et l'organisation par les organismes internationaux de sommets en faveur de l'environnement. *In fine*, les années 68, qui marquent l'entrée en politique de l'écologie (Ollitrault, Villalba, 2014 ; Vrignon, 2017 ; Zaccai, Orban, 2017), participent aussi à modeler les premières politiques de protection de la nature qui découlent des mobilisations écologistes.

Un cadrage naturaliste s'est progressivement imposé sur le territoire du NPDC entre les « années 68 » et les années 1990. Nous proposons de parler de « cadrage naturaliste » pour désigner un cadrage spécifique de la protection de la nature, qui se définit par un rapport politique au vivant centré sur la connaissance scientifique des espèces et des milieux naturels. Animé par des personnalités scientifiques issues des sciences naturelles, ce cadrage prend forme à travers l'observation *in situ* du vivant et à travers des méthodes taxonomistes de recensement

⁴⁰ Plutôt que de parler de mai 68, les historiens ont choisi l'expression « années 68 », qui permet une contextualisation plus large et offre ainsi une compréhension plus fine des événements ayant précédé mai 68 et un meilleur éclairage de ses prolongements et conséquences sociales et politiques.

d'espèces et de classements selon le règne des espèces, leur ordre, leur famille, leur genre. L'imposition de ce cadrage naturaliste est, d'une part, la résultante de dynamiques nationales, notamment liées à l'évolution juridique de la protection de la nature. D'autre part, ce cadrage naturaliste prend forme dans un contexte socio-écologique propre au territoire qui configure l'action publique territoriale, les mobilisations sociales et les premières politiques régionales. Ce cadrage conduit à une politisation de la nature, au sens où la nature devient l'objet de luttes politiques, impliquant des rapports de force entre acteurs.

En mobilisant la sociologie environnementale, nous faisons nôtre le postulat selon lequel les différents facteurs sociaux et politiques sont configurés par les écosystèmes, les paysages et le vivant ; en d'autres termes, que l'espace politique est structuré par le socio-écosystème. La construction du cadrage naturaliste repose sur des facteurs sociopolitiques liés, d'une part, à des motifs strictement sociaux et, d'autre part, aux effets induits par le vivant sur la configuration socio-écologique du territoire. Par-delà le construit social, les écosystèmes produisent des effets particuliers sur la fabrique des politiques du vivant et sur les ressorts et modes d'engagement des militants. L'urgence écologique suscitée par la disparition des espèces et de certains milieux naturels contribue à ainsi à générer des politiques publiques et des mobilisations sociales en prise directe avec leur environnement.

Il apparaît alors, que dans la région du NPDC, la dégradation territoriale des écosystèmes liée au passé industriel alimente la construction d'une problématisation écologique propre au territoire à partir des années 68. Celle-ci s'appuie sur des collaborations entre l'État et les collectivités territoriales mais aussi sur des mobilisations sociales, qui font de la protection de la nature un problème public. Par ailleurs, l'entrée de militants dans une collectivité territoriale – le Conseil régional du NPDC en l'occurrence – conduit à la constitution d'une équipe politico-administrative à même d'imposer leur cadrage.

Ce chapitre s'appuie en partie sur des entretiens sociologiques, avec toutes les précautions méthodologiques requises pour éviter de reproduire dans l'analyse la reconstitution effectuée *a posteriori* par les enquêtés, invités à faire un retour de presque trente ans dans le passé. Les documents – récits et témoignages de militants, rapports d'activités, rapports scientifiques, comptes rendus de réunions et de colloques – tirés de l'analyse des archives des associations environnementales et du Conseil régional du NPDC ont également été exploités. Ce chapitre repose aussi en partie sur des sources secondaires qui retracent l'historique des politiques environnementales menées par l'État. L'ensemble de ces matériaux permet entre autres de

combiner l'étude de trajectoires individuelles et associatives à celle des réseaux militants et institutionnels pour saisir les processus d'imposition du cadrage naturaliste.

Trois grands processus politiques et administratifs expliquent l'institutionnalisation du cadrage naturaliste des politiques de la nature. Tout d'abord, à la suite de la dégradation du socio-écosystème territorial, liée aux activités industrielles et agricoles, les agents de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) engagent différentes politiques pour protéger la nature sur le territoire du NPDC. Les partenariats établis avec les autorités décentralisées conduisent à ce que les élus locaux s'approprient les inquiétudes des agents de la DATAR quant à la dégradation de la nature (Section 1). Par ailleurs, les années 68 sont marquées par l'émergence d'un militantisme naturaliste et écologiste soucieux de mieux connaître et préserver la nature. Cette sphère militante naturaliste, qui porte une politisation experte de la nature, joue un rôle important dans la structuration et la mise en visibilité de ce cadrage naturaliste (Section 2). Le cadrage naturaliste prend définitivement forme à travers les premières politiques régionales du vivant dans les années 1990 lorsque les militants naturalistes font leur entrée au Conseil régional en 1992. (Section 3).

Section 1. Des politiques d'aménagement du territoire travaillées par l'environnement

Malgré quelques travaux sociologiques sur les parcs naturels (Larrère, Lizet et Berlandarqué (*eds.*), 2009), les politiques de nature ont principalement été étudiées en histoire (Mathis et Mouhot (*eds.*), 2013 ; Blanc, 2015) ou dans une moindre mesure en géographie (Baron-Yellès et Lajarge, 2015). Ces travaux sont très centrés sur les empires coloniaux (Selmi, 2009 ; Blanc, 2020) et peu se sont attachés à l'étude des acteurs administratifs et politiques dans le cadre des politiques d'aménagement du territoire et de la nature en France métropolitaine à partir des années 1960. Il s'agit ici d'analyser ces différentes politiques publiques pour comprendre comment ces politiques, qui relèvent d'abord de l'aménagement du territoire et par la suite de la préservation d'espaces naturels, contribuent à la mise sur agenda de la protection de la nature. Nous faisons l'hypothèse que la dégradation de l'environnement naturel en NPDC, liée à l'histoire industrielle et agricole de la région, configure ces politiques publiques sur le territoire. Cette hypothèse ne renvoie pas à une lecture déterministe des politiques publiques à partir des problèmes environnementaux mais l'analyse qui en résulte est davantage

« probabiliste⁴¹ ». Par conséquent, elle nécessite aussi une étude des processus sociopolitiques qui structurent ces politiques territoriales, notamment la redistribution des compétences liée à la décentralisation dans les années 1970-1980.

Ce travail repose principalement sur des sources secondaires, car il ne s'agit pas de restituer en détail ces processus, pour lesquels il est difficile de saisir tous les acteurs et tous les ressorts. L'objectif est davantage de s'appuyer sur des travaux déjà faits pour proposer une grille de lecture de l'émergence des préoccupations en matière de nature dans les politiques territoriales.

Portées par l'État dans un premier temps, puis soutenues par les pouvoirs locaux, les politiques d'aménagement du territoire des années 1960 reflètent la montée politique de considérations environnementales sur le territoire (A). Au cours de ces années un tournant politico-administratif a lieu en matière de protection de la nature, grâce à une alliance entre les agents de l'État et le personnel politico-administratif des collectivités territoriales (B).

A. Le ralliement progressif des pouvoirs locaux aux considérations environnementales portées par des agents de la DATAR

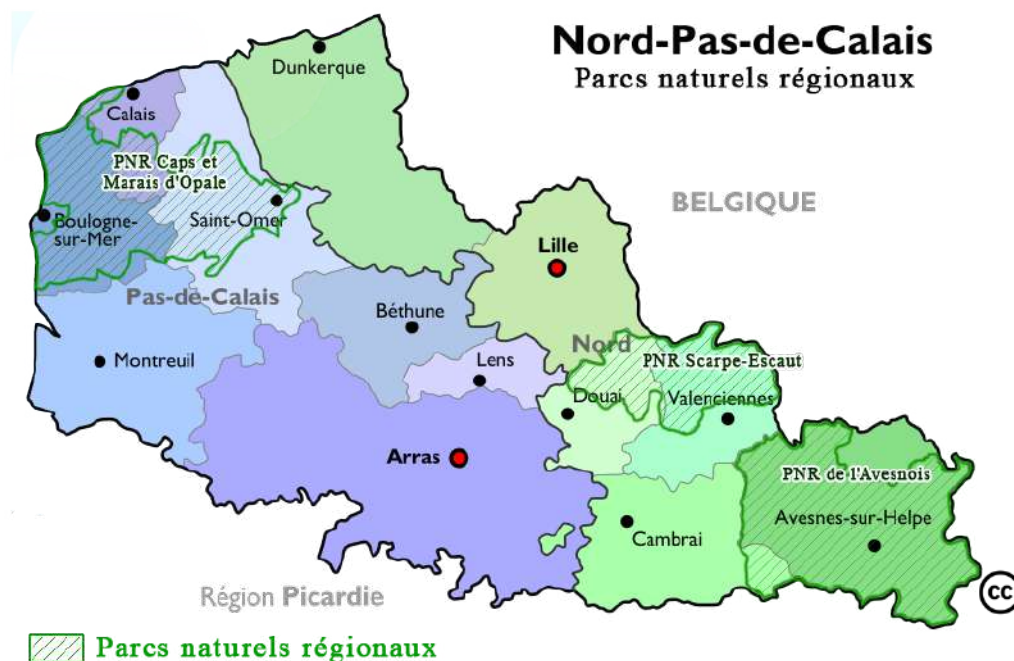
Les socio-écosystèmes territoriaux sont la résultante des interactions entre la matérialité écologique et les activités anthropiques. Les historiens (McNeill, 2013 ; Blanc, 2015 ; Quenet, 2015) s'inscrivant dans une perspective d'histoire environnementale analysent à travers plusieurs cas d'études comment la matérialité écologique contribue à configurer l'espace socio-politique. L'étude du château de Versailles de Grégory Quenet (2015) est emblématique de cette perspective. Dans son ouvrage, tiré de son habilitation à diriger des recherches, l'historien étudie la construction du site du château et les règles imposées à la cour de Louis XIV (usages de l'eau, pratiques de la chasse notamment) à partir de l'étude des flux, des matières et des interdépendances entre les humains et leur environnement. Il démontre par exemple que le site n'était absolument pas favorable à la construction d'un château, car il y avait de sérieux problèmes d'évacuation des eaux stagnantes, imposant la constitution d'une police des eaux pour lutter contre les vols de tuyaux ou les dégradations. La sédentarisation de la cour à Versailles à partir de 1682 menace également le gibier, car la chasse devient quotidienne. Cela implique alors une gestion comptable et drastique du gibier pour en assurer le renouvellement.

⁴¹ Nous empruntons le terme à Mathilde Szuba, chercheuse en sociologie environnementale, qui l'a employé à plusieurs reprises au cours de ses communications, notamment lors de sa soutenance de thèse le 5 décembre 2014 à l'université Paris I.

Ces travaux permettent de comprendre comment les interactions entre les sociétés et la matérialité écologique structurent l'espace sociopolitique.

Dans la lignée des chercheurs en histoire environnementale, il convient d'abord de restituer rapidement la constitution socio-écossystémique du NPDC avant d'étudier comment sa dégradation environnementale – liée aux activités anthropiques – est devenue une préoccupation politique qui a conduit à sa mise à l'agenda par les agents de la DATAR. La carte ci-dessous présente le positionnement des principales villes du Nord-Pas-de-Calais et les principales zones (côte d'Opale, de Calais jusqu'au Sud, l'Avesnois à l'Est et le Valenciennois à l'Est de Lille)⁴².

FIGURE 2. Carte du Nord-Pas-de-Calais



Source : Carte_nord_pas_de_calais.svg: Mortadelo2005 derivative work: Thomas Wronka (d) / CC BY (<https://creativecommons.org/licenses/by/2.5>)

Le socio-écosystème territorial et ses conséquences environnementales

Dans le NPDC, les interactions entre les sociétés et leur environnement ont contribué à développer une économie agricole et industrielle. En effet, d'un côté, la présence de certains écosystèmes spécifiques a influencé le développement de certaines activités socio-économiques⁴³. Ainsi, le relief particulièrement plat dans certaines zones comme le

⁴² Cette carte fait apparaître les trois parcs naturels régionaux qui naissent entre 1968 et 1998. Pour des raisons de droits d'auteur, nous n'avons pu faire figurer que cette carte du NPDC, libre de diffusion.

⁴³ Les éléments qui suivent sont tirés des analyses d'Yves Piquot, maître de conférences en écologie à l'université de Lille et de Francis Meilliez, professeur émérite en géologie à l'université de Lille.

Dunkerquois ou la région lilloise a pu favoriser le développement de l'agriculture et de productions céréalières et maraîchères qui nécessitent de grandes surfaces plates. L'industrie agro-alimentaire représente 8,6% des emplois dans la région en 1954 (Dormard, 2001, p. 27). Les activités piscicoles se sont développées en raison de la présence du littoral sur près de 140 kilomètres tandis que la présence du charbon a permis le développement d'une industrie minière intensive.

D'un autre côté, le développement de certaines activités économiques a entraîné de nombreuses formes d'anthropisation du territoire régional, qui a façonné en retour les écosystèmes. Cela a pu contribuer à leur évolution, voire à leur diversification. Le développement de l'agriculture contribue notamment à la formation de certains écosystèmes. À titre d'exemple, citons la zone de l'Avesnois. Depuis le Moyen-âge, l'Avesnois est tourné vers l'élevage et la production laitière. Les pelouses calcicoles sont ainsi le fruit du pâturage traditionnel.

Depuis le XIX^{ème} siècle, la région NPDC s'est tournée vers l'industrie, dont la production textile, l'extraction de charbon et la sidérurgie (Dormard, 2001, p. 27)⁴⁴. L'industrie minière contribue plus spécifiquement à la formation de paysages comme les friches minières et les terrils. Ces activités favorisent l'apparition de nouveaux écosystèmes. La mare à Goriaux dans la région du Valenciennois en est une bonne illustration. Cet étang est la résultante de plusieurs affaissements miniers. Dès 1916, trois mares se sont constituées et elles finissent par former un étang aux alentours des années 1930, au pied d'un terril.

Les industries ont un coût environnemental important, provoquant des rejets dans les eaux et les sols et des déchets souvent polluants. Elles sont également à l'origine du développement de nombreuses infrastructures routières destinées au transport, ce qui a pour conséquence le morcellement des sols et leur artificialisation.

L'augmentation de la population humaine concentrée sur certains bassins économiques comme le Bassin minier conduit à des aménagements visant à accroître le flux d'eau pour alimenter les villes, notamment à Lens. Or, la perméabilité des terrains et les effets de pente ne sont pas toujours pris en compte, ce qui entraîne l'érosion des sols et *in fine* des coulées de boues et des inondations.

⁴⁴ D'après l'économiste Serge Dormard (2001, p. 23-27), en 1954 l'industrie textile représente 12,8 % de l'emploi régional. Le NPDC rassemble 10,8 % des emplois régionaux, soit 55,7% des emplois de France dans le secteur des charbonnages et la sidérurgie et la métallurgie concentrent entre 8 et 10 % des emplois en région.

Après la Seconde Guerre mondiale, la mise en œuvre du projet modernisateur agricole⁴⁵ a comme conséquence l'augmentation en surface du foncier agricole – au détriment de certains espaces naturels – et un recours toujours accru à l'usage d'intrants chimiques et de produits phytosanitaires. Bien que l'économie agricole de la région ait évolué dans l'ombre de l'économie industrielle, l'agro-alimentaire représente une grande part des activités du territoire depuis le XIX^{ème} siècle. D'après Olivier Oger, économiste (1985), dans les années 1970, le NPDC est la deuxième région de France exportatrice de produits agricoles. La déprise de certaines activités agricoles, comme l'élevage dans l'Avesnois, au profit d'autres plus rémunératrices contribue aussi à la raréfaction de certains écosystèmes comme les pelouses calcicoles.

De plus, les deux guerres mondiales ont causé des dégâts parfois irréversibles sur la qualité des sols. Les pollutions diffuses liées aux résidus d'armes chimiques et d'obus sur le territoire sont très menaçantes. Certaines zones agricoles, comme la région de Vimy⁴⁶ (au sud de Lens), sont classées « zones rouges » entre 1919 et 1922 par l'État en raison de la pollution des sols liée aux combats des guerres mondiales même si la circonscription de ces zones rouges se réduit fortement sous la pression des syndicats agricoles dès 1926. Suite à un processus non abouti de construction de la question en problème public⁴⁷, ces pollutions sont gérées *a minima* par les pouvoirs publics.

Cependant, si à partir de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, l'intensification des activités industrielles et agricoles commence à avoir un impact négatif visible sur l'environnement, le maintien du modèle socio-économique reste la priorité politique pour les acteurs du territoire. La région fait face à une crise économique et sanitaire importante, liée à l'essoufflement de son modèle industriel. Cette crise tend à occulter les problèmes environnementaux locaux. Outre que le charbon devient une source d'énergie moins importante, l'industrie nordiste subit la concurrence des industries lorraines, qui parviennent à extraire du charbon dans des conditions

⁴⁵ Le « projet modernisateur » est la dénomination proposée par Pierre Muller (1984) pour qualifier le projet politique qui consiste à faire de l'agriculture une activité économique comparable à l'industrie. Les pouvoirs publics veulent en faire un secteur économique prospère, avec la mécanisation et la technicisation.

⁴⁶ Comprenant notamment des parcelles des communes de Vimy, Givenchy en Gohelle, Thélus, Neuville Saint Vaast et Souchez.

⁴⁷ Nous nous référons ici au mémoire de Master 1 en science politique de Claire Delval (Université de Lille, 2017-2018). Son mémoire, intitulé *Impacts de la première guerre mondiale sur le foncier agricole : contribution à l'étude d'un problème public contemporain non-publicisé* démontrait que l'urgence de la reconstruction post-guerre, les lacunes techno-scientifiques pour dépolluer les sols et la pression des syndicats agricoles avaient contribué à une publicisation inaboutie du problème sur la scène politique.

moins coûteuses. L'industrie textile ne parvient pas non plus à se renouveler. L'industrie régionale perd 11,2% de ses effectifs entre 1954 et 1975 (Dormard, 2001, p. 46).

Les problèmes sanitaires sont nombreux et la précarité est criante. Comme le souligne un article sur la santé dans le NPDC dans les années 1980 : « *les traits spécifiques de la région sont que sa population est moins diplômée, 3,7% de diplômés d'études supérieures chez les hommes, contre 6,9% pour la France entière, et 2,1% chez les femmes contre 5,8% pour la France. Les conditions de travail sont plus exténuantes, les tensions psychiques plus fortes (taux élevé de chômage et d'immigrés).* » (Kostrubiec, 1990, p. 87) La durée de vie moyenne dans la région est de 67,5 ans en 1982, soit 3,2 ans de moins que la moyenne nationale. D'après B. Kostrubiec (1990), le chiffre rapproche le NPDC de la durée de vie moyenne de la Tchécoslovaquie quand la moyenne nationale rapproche la France des pays scandinaves en termes de qualité de vie.

La mise à l'agenda des dégradations de la nature

Cette crise économique et sanitaire crée des difficultés pour les pouvoirs publics locaux, en termes d'emplois, de lutte contre la précarité, de logements, *etc.* Elle tend à occulter les dégradations environnementales provoquées par le modèle industriel au profit d'urgences sociales qui sont considérées comme prioritaires. Les obstacles rencontrés par les pouvoirs publics locaux pour reconvertir la région sur le plan économique deviennent une priorité.

Dans *Une autre histoire des Trente Glorieuses* (Pessis, Topçu et Bonneuil (eds.), 2013), des historiens et sociologues de l'environnement démontrent comment les dégâts environnementaux causés par le modèle économique croissantiste et industriel ont été occultés par le récit productiviste porté par les pouvoirs publics, les puissances économiques et les intellectuels de l'époque tels que Jean Fourastié. En cela, le cas du NPDC renforce leur analyse : les problèmes environnementaux sont perceptibles mais, avant les années 1960, les pouvoirs publics locaux ne concourent pas à les rendre visibles.

Il faut toutefois nuancer l'approche monolithique du pouvoir politique qui est parfois défendu dans cet ouvrage (Pessis et *al.* (eds.), 2013), car à partir des années 1960, les agents de l'État sur le territoire du NPDC contribuent à l'émergence de considérations environnementales et à l'élaboration de nouvelles politiques d'aménagement du territoire. À l'époque, l'État joue un rôle majeur dans la définition de dynamiques territoriales, notamment par le biais de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR),

créée en 1963, et des Organismes régionaux d'étude et d'aménagement d'aire métropolitaine (OREAM), fondés en 1967. La décentralisation est un processus naissant : les Conseils généraux – appelés aujourd'hui Conseils départementaux – et les Régions, qui ne sont à l'époque que des établissements publics régionaux (EPR depuis 1972), disposent de peu de compétences. Les orientations des politiques d'aménagement du territoire et de la nature sont donc définies par l'État au niveau national puis déclinées sur les territoires, notamment *via* des organismes comme la DATAR. Or, ces organismes étatiques, en s'intéressant au territoire, se retrouvent confrontés *de visu* à cet environnement dégradé. Les difficultés économiques liées à l'essoufflement de l'industrie régionale conduisent à des interrogations parmi le personnel politique et administratif quant aux limites socio-écologiques du modèle industriel.

ENCADRÉ 2. Le rôle clé des agents de la DATAR quant à la politisation de l'environnement dans les années 68

La DATAR rassemble un grand nombre d'agents qui participent à faire de l'environnement une question politique dans les années 68. Parmi les hauts fonctionnaires à la tête de la DATAR, se trouvent Serge Antoine et Jérôme Monod, énarques et anciens conseillers à la Cour des comptes, qui partent aux États-Unis en 1968 pour mener un voyage d'études sur le travail autour de la prospective menée outre-Atlantique. Ils découvrent à cette occasion que les États-Unis sont très concernés par la crise environnementale, que cela soit via la constitution d'associations environnementales ou via la fondation d'une administration fédérale consacrée à l'environnement, terme qu'ils importent en France. Serge Antoine et Jérôme Monod, qui intègrent le club de Rome en 1969, insufflent une dynamique favorable à la prise en considération des problèmes environnementaux au sein de la DATAR.

En 1969, ils écrivent au Premier ministre de l'époque, Jacques Chaban-Delmas, pour l'inciter à s'intéresser aux questions environnementales. Il leur est alors confié par le Premier ministre la rédaction d'un rapport interministériel et d'un programme d'action, qui devient le rapport des 100 mesures pour l'environnement adopté en Conseil des ministres en juin 1970. L'intérêt de ces hauts fonctionnaires pour l'environnement est exacerbé à la suite de leur participation au sommet international pour l'environnement de Stockholm en 1972.

Dans ses premières années, le Ministère de l'environnement en France ne dispose pas d'une administration propre (Lascoumes, 1994 ; Charvolin, 2003). Considéré comme un sujet sans grande importance et étant donné la faiblesse des moyens accordés au Ministère, les fonctionnaires s'intéressant au sujet rencontrent peu de résistances de la part du reste du personnel administratif et politique.

Un poste de commissaire à la conversion industrielle auprès du préfet de région est créé en 1967 dans le NPDC. Roger David, sous-préfet de Béthune à la fin de années 1960 et qui occupe ce poste de commissaire à la conversion industrielle dans les premières années, est chargé de coordonner les initiatives en matière de redynamisation du tissu économique et social. Les archives de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) dévoilent quelques reportages et interviews menés dans la région par Michel Péricard, à l'époque journaliste spécialisé sur les questions environnementales. Dans un premier reportage accessible sur les archives de l'INA, Roger David raconte la crise du modèle économique que vit le NPDC :

« La conversion industrielle du Nord-Pas-de-Calais, c'est essentiellement la conversion du charbon qui fut à l'origine de son évolution industrielle ; mais c'est aussi la mutation du textile, et c'est encore les difficultés inhérentes au déplacement de la sidérurgie des régions traditionnelles vers le littoral. La conversion des mineurs, socialement, s'est faite sans aucun licenciement. Mais c'est la conversion de toute une région qui ne peut plus maintenant faire de charbon.⁴⁸ »

Dans le second reportage, Jean Brunot de Rouvre, ingénieur des Ponts et Chaussées, directeur de l'OREAM après avoir travaillé à la DATAR et Pierre Delmon, président des Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais (HBNPC) expliquent comment la crise du modèle économique interroge la qualité de vie sur le territoire :

« Pierre Delmon

- *Après 150 ans d'exploitation de mines, c'est exact, il y a quantité d'installations industrielles, de chevalements, de bâtiments qui sont là et qui devront un jour disparaître pour améliorer ce fameux environnement.*

Jean Brunot de Rouvre

- *Je crois que c'est le fonds de commerce de l'aménagement régional, n'est-ce pas ? C'est d'aller à la reconquête des villes existantes.*

Pierre Delmon

- *Absolument !*

Jean Brunot de Rouvre

- *Retrouver des villes qui soient agréables à vivre et éponger justement tous ces cadavres d'usines comme on le fait en Belgique !⁴⁹ »*

L'essoufflement du modèle économique soulève la question de la qualité de vie et de la préservation des milieux. Dans ce reportage, outre l'interview de Jean Brunot de Rouvre, le téléspectateur peut voir des friches industrielles désertes, sur des terrains pauvres en nature et souvent au milieu de champs monotones. Les images révèlent les effets de la dégradation environnementale sur le territoire.

Le personnel des autorités déconcentrées est confronté à un rapport sensoriel direct aux milieux naturels. Henri Beaugé est missionné dans les années 1960 par la DATAR pour préfigurer le parc naturel régional (PNR) de Saint-Amand-Raismes. Interrogé par deux

⁴⁸ Reportage de l'ORTF proposé par Raymond Tortora, datant du 1^{er} décembre 1976. Intitulé « Le déclin du charbon et la conversion dans le Nord-Pas-de-Calais », il peut être visionné sur : <https://fresques.ina.fr/memoires-de-mines/fiche-media/Mineur00181/le-declin-du-charbon-et-la-conversion-dans-le-nord-pas-de-calais.html>, consulté le 28 mars 2019

⁴⁹ Reportage de l'ORTF proposé par Michel Péricard datant du 29 novembre 1971. Intitulé « Les friches industrielles de Houillères », il peut être visionné sur le site de l'INA : <https://fresques.ina.fr/memoires-de-mines/fiche-media/Mineur00100/les-friches-industrielles-des-houilleres.html>, consulté le 28 mars 2019

géographes (Nassima Baron-Yellès et Romain Lajarge) qui enquêtent sur la genèse des parcs naturels régionaux⁵⁰, il explique :

« Je me suis installé à Lille, j'ai interrogé tous ceux qui pouvaient me donner une idée, les comités d'entreprises, les écoles privées et non privées, les syndicats d'initiative, bien entendu la préfecture, bien entendu Jojo Donez, je suis allé voir ses projets : il avait là-bas des projets d'installer dans la forêt de Saint-Amand des cabanons pour célibataires esseulés. Et puis surtout j'ai trouvé là quelqu'un de capital, mon ancien caporal d'Angleterre, le caporal Morendant. À l'époque, il était patron des houillères dans le Nord, je suis allé le voir et il m'a montré le territoire sur lequel il régnait qui était extraordinaire, tous ces terrils, ces tranchées, ces mines creusées en sous-sol, qui s'effondrent, et comme l'Escaut affleure on a des mares, un réseau assez étonnant infesté de moustiques, mais duquel émergeaient des terrils, ça n'a plus aucune activité, je vous vendrais bien mes houillères. Je pensais alors à un Parc de promenade, des canaux pour faire du canotage. En consultant les écoles, les syndicats d'initiative, on constatait combien les problèmes de la nature étaient totalement étrangers aux soucis des uns et des autres, les menaces d'un environnement détérioré n'existaient pas, et pourtant on les ressentait et on sentait qu'il était temps de faire quelque chose. »
(Baron-Yellès et Lajarge, 2015, p. 52)

Bien que ce témoignage représente en partie une reconstitution rétrospective, il est intéressant, car il laisse à penser que la matérialité écologique configure pour partie les choix politiques des autorités déconcentrées puisque c'est par l'observation *in situ* des cours d'eaux, des terrils, *etc.* qu'émergent certaines propositions telles qu'un parc de promenades. De plus, il révèle en filigrane les modalités de la politisation des problèmes environnementaux sur le territoire. Concurrencée par d'autres problèmes publics sur le plan local, la dégradation de l'environnement reste invisibilisée par les pouvoirs publics locaux malgré sa tangibilité. Ce sont les agents des autorités déconcentrées, marqués par ce qu'ils observent sur le territoire, qui la politisent progressivement.

⁵⁰ Faute d'avoir pu faire remonter notre enquête empirique jusque cette époque, nous mobilisons ici l'enquête empirique de Nassima Baron-Yellès et Romain Lajarge, menée à l'occasion des 50 ans des parcs naturels régionaux (2015).

La création des parcs naturels régionaux par la DATAR

Ainsi, au début des années 1960, la DATAR imagine la création de PNR pour « sortir les bassins miniers français du “marasme“ de l’après-charbon » (Baron-Yellès et Lajarge, 2015, p. 47). Bien que leur création soit initiée par l’État, les autorités régionales sont d’emblée très investies. La DATAR décide d’un nouveau modèle d’aménagement du territoire autour des enjeux de protection de la nature. D’après Baron-Yellès et Lajarge (2013), le retour à la nature par l’État dans les années 1960 est lié à la désorientation des Français face aux mutations économiques, qui consacrent le développement industriel et la transformation des paysages. Ces mêmes auteurs soulignent que la nature devient une « composante d’une politique d’aménagement du territoire » (Baron-Yellès et Lajarge, 2015, p. 33). Mais il ne s’agit pas à l’époque de protéger la nature pour sa valeur intrinsèque : elle offre la possibilité de transformer une économie moribonde *via* le développement des loisirs et la fréquentation d’espaces de nature.

La nature et les paysages, par leurs caractéristiques physiques, participent à définir des dynamiques régionales. En effet, la nature est envisagée comme un espace permettant l’amélioration de la qualité de vie. Les PNR rassemblent des communes signataires d’une charte, qui s’engagent à assurer la préservation et la valorisation de leur patrimoine naturel et culturel. Ils sont destinés à favoriser un développement territorial qui respecte l’équilibre des milieux et qui s’appuie sur les espaces de nature, de loisirs et de culture. Nacima Baron-Yellès et Romain Lajarge expliquent ainsi que « c’est bien au sein de la Datar que se formule l’idée de la création de PNR. Ils doivent répondre à un faisceau de questions d’ordres divers, notamment la reconversion de régions industrielles marquées par l’industrie lourde, comme le Nord-Pas-de-Calais, reconversion nécessitant de requalifier le paysage pour attirer de nouvelles activités et donnant l’occasion d’offrir des espaces verts de détente dans les zones les plus densément peuplées. » (Baron-Yellès et Lajarge, 2015, p. 50) La loi de création de ces PNR est votée en 1967 et le premier PNR de France naît sur le territoire du Nord-Pas-de-Calais en 1968. Il s’étend au départ principalement sur les communes de Saint-Amand-les-Eaux et Raismes. Comme l’illustre l’extrait susmentionné de l’ouvrage de N. Baron-Yellès et de R. Lajarge, le lien entre les pollutions sur le territoire, les milieux naturels dégradés et le choix d’établir le premier PNR national dans le NPDC, dans la zone de Saint-Amand-les-Eaux, apparaît clairement.

Quelques voix divergent parmi les élus locaux quant à la préservation des milieux naturels mais elles sont vite étouffées. À titre d’exemple, la DATAR est alertée au début des années

1960 par le préfet de région, qui est en conflit avec le maire de la station thermale de Saint-Amand-les-Eaux. Celui-ci, dans l'objectif de dynamiser sa commune affectée par la baisse de la production de charbon, dépose un projet de « Luna Park » (parc d'attraction) en pleine forêt. Le projet est finalement rejeté en 1964 par l'administration des eaux et forêts et la politique de l'État quant à la préservation de certains milieux naturels prend le dessus.

Pour résumer, marqués par la dégradation du socio-écosystème régional qu'ils observent, les agents de la DATAR initient le cadrage autour du développement des loisirs et de la nature comme pièce motrice de l'aménagement, porté par la suite par les acteurs locaux.

B. La mise en administration locale de la protection de la nature

Dans les « années 68 », la protection de la nature devient un enjeu politique, qui fait l'objet de débats et de rapports de force sur la scène politique (Vrignon, 2017, p. 108). L'analyse révèle que la politisation de la nature fait l'objet d'une appropriation locale suite à la mise en place de différents partenariats entre l'État et les autorités décentralisées. Le manque de moyens de l'administration environnementale déconcentrée offre la possibilité aux collectivités territoriales de s'emparer du sujet.

Les politiques de protection de la nature, de la scène nationale à ses répercussions territoriales

Au cours des années 68, les politiques d'aménagement du territoire laissent place à des politiques de protection de la nature, ce qui a des répercussions territoriales. Il ne s'agit plus seulement de faire des milieux naturels des espaces de loisirs contribuant à une meilleure qualité de vie et les pouvoirs publics envisagent la préservation d'espaces naturels pour leur importance écologique. Alors que, jusque-là, la DATAR était plutôt centrée sur des objectifs de développement économique et d'aménagement, plusieurs événements politiques nationaux – liés à l'émergence d'un militantisme écologiste – amènent à ce que l'État politise différemment la question de la protection de la nature. Un événement important dans ce tournant est ainsi l'affaire de la Vanoise en 1969⁵¹. Au printemps 1969, soit six ans après la création du parc national de la Vanoise, un projet de création de pistes de ski émerge, qui implique une réduction du périmètre du parc. Des mobilisations écologistes s'organisent et la Fédération française des sociétés de protection de la nature (FFSPN), qui devient en 1990 France nature environnement

⁵¹ Pour une analyse détaillée de l'affaire de la Vanoise, se référer à l'article de Florian Charvolin (2012).

(FNE), se mobilise fortement contre ce projet. Finalement, celui-ci n'aboutit pas et cet épisode contribue à légitimer un cadrage en faveur de la protection de la nature pour son importance paysagère et esthétique. C'est d'ailleurs à sa suite et sur les propositions des hauts fonctionnaires de la DATAR que Georges Pompidou, président de la République, crée avec son premier ministre Jacques Chaban-Delmas le Ministère de l'Environnement le 7 janvier 1971. Son discours prononcé le 28 février 1970 marque l'appropriation par les élus d'un cadrage en termes naturalistes :

« La nature nous apparaît de moins en moins comme la puissance redoutable que l'homme du début de ce siècle s'acharne encore à maîtriser, mais comme un cadre précieux et fragile qu'il importe de protéger pour que la terre demeure habitable à l'homme. »

(Pompidou *in* Noël et Willaert, 2007, p. 271-272)

Dans cet extrait, Georges Pompidou remet en question la domination des sociétés sur la nature et reconnaît la nécessité de préserver la nature pour assurer le maintien des conditions de vie de la société. Par la suite, la fondation du Ministère de l'environnement en 1971 impulse des politiques publiques en faveur de la préservation de la nature et notamment en 1975, avec la création du Conservatoire du littoral par l'État (Kalaora et Konitz, 2004). C'est un établissement public national, avec des délégations régionales, qui a pour rôle de mener une politique foncière de « sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique.⁵² » Le Conservatoire du littoral a la possibilité d'acheter des terres mais il n'en est pas le gestionnaire, car il délègue la gestion à des syndicats mixtes par le biais de conventions. Le premier site acquis par le Conservatoire du littoral pour préservation se situe justement en NPDC. En 1976, le Conservatoire du littoral rachète le site des Garennes du Lornel le long de la baie de la Canche, car la zone est menacée de disparition par un projet de barrage. La ville d'Étaples et le Conseil général du Pas-de-Calais s'associent au Conservatoire du littoral pour acquérir 192 hectares.

Cette première acquisition du Conservatoire du littoral marque le début d'un partenariat régional assez étroit entre le Conservatoire et les Conseils généraux sur le territoire du NPDC. Dès 1971, le Conseil général du Nord bénéficie du soutien du Conservatoire du littoral pour créer la réserve naturelle de la Dune marchande, à proximité de Dunkerque. Bien que la création

⁵² D'après le site internet du Conservatoire du littoral, <http://www.conservatoire-du-littoral.fr/actualite/247/4-l-actualite.htm>, consulté le 26 avril 2019

de cette réserve naturelle ait été à l'initiative d'universitaires lillois, c'est le Conseil général du Nord, grâce au soutien logistique et politique du Conservatoire du littoral, qui participe à l'aboutissement du projet. Cette réserve entérine un cadrage en termes de protection de la nature davantage qu'en termes d'aménagement et de développement.

La dynamique politique en faveur de la protection de la nature est renforcée par le vote de la loi pour la protection de la nature en 1976. Comme le souligne Pierre Lascoumes, le premier article de la loi est très explicite. Il indique que « la protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent et la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent sont d'intérêt général. » (Lascoumes, 1994, p. 100-101). Cette loi symbolise la légitimation politique de la protection de la nature, notamment avec l'instauration des études d'impact environnemental pour tout projet d'aménagement.

Les contrats de plan État-région (CPER) signés entre l'État et le Conseil régional dans les années 1980 contribuent à diffuser le cadrage de la loi de 1976 sur le territoire du NPDC. Ces contrats définissent « les actions que l'État et la région s'engagent à mener conjointement par voie contractuelle pendant la durée du plan. » (article 11 de la loi du 29 juillet 1982 *in* Dormard, 2001, p. 251), en précisant également les moyens financiers. Ils sont révélateurs de la recherche de complémentarité entre l'État et les Conseil régionaux, autant qu'ils révèlent la logique centralisatrice à l'œuvre. Dès 1982, la DATAR demande aux Secrétaires généraux pour les affaires régionales (SGAR) de relever les thématiques prioritaires pour préparer ces CPER, sans attendre le retour des Conseils régionaux (Louis et Merle, 1987). Les CPER sont donc plutôt centrés sur des politiques nationales que l'État souhaite appliquer sur les territoires avec l'aide des collectivités territoriales. En NPDC, sur les 6,4 milliards de francs engagés par l'État et le Conseil régional pour le plan entre 1984 et 1988, 50 millions de francs sont investis dans la reconquête des espaces naturels, c'est-à-dire dans la dépollution et la renaturation de friches industrielles. Ainsi, si le cadre national est très centré sur les enjeux de protection de la nature, le CPER du NPDC est aussi orienté sur un problème plus micro, à savoir la dépollution des sols. La reconquête des espaces naturels fait l'objet d'une inquiétude en raison des pollutions industrielles, signe que les inquiétudes environnementales locales configurent en partie les orientations politiques du CPER.

L' enrôlement des collectivités territoriales par l' administration d' État

L' évolution du cadrage politique vers la protection de la nature a des répercussions sur les politiques départementales et sur les partenariats qui se constituent entre l' État et l' Établissement public régional. Les administrations d' État trouvent des alliés localement, dans les collectivités territoriales, qu' elles enrôlent en partie pour la mise en place de nouvelles politiques de protection de la nature portées par le Ministère de l' environnement. En effet, ces politiques publiques passent par une articulation particulière de la déconcentration et la décentralisation. La jeunesse du Ministère de l' environnement – fondé en 1971 – et le peu de moyens dont il dispose favorisent en effet la gestion de certaines politiques publiques du Ministère de l' environnement par les collectivités territoriales. Comme l' explique Jean-Pierre Le Bourhis (2009), les services déconcentrés du Ministère de l' environnement sont très peu formalisés et structurés dans les années 1970. Il faut attendre 1973, soit deux ans après la création du Ministère de l' environnement, pour que soient nommés officiellement des délégués régionaux à l' environnement. Ces délégués régionaux sont des sortes d' ambassadeurs. Ils sont souvent issus des corps techniques comme les Ponts et Chaussées ou le Génie rural, des Eaux et des forêts. Leur tâche se limite souvent à la promotion des intérêts de protection de la nature dans les collectivités territoriales et à la réalisation de missions d' inspection. En 1978, sont créées les Délégations régionales à l' architecture et à l' environnement (DRAE) qui deviendront en 1991 les Directions régionales à l' environnement (DIREN).

Cette absence de services administratifs explique ainsi que l' État laisse en général les collectivités territoriales définir et concrétiser l' essentiel des politiques environnementales (Le Bourhis, 2009). Patrick Le Galès (2006, p. 306) montre qu' au cours des années 1970 émergent des élites régionales, souvent socialistes, qui se lancent dans l' élaboration de politiques publiques et qui se retrouvent parfois en concurrence avec les représentants de l' État. Cependant, dans le cas étudié, la création du PNR marque la (ré)conciliation entre les autorités déconcentrées et l' Établissement public régional. L' Établissement public régional – alors présidé par Pierre Mauroy, socialiste – et la Délégation régionale de l' architecture et de l' environnement (DRAE, antenne déconcentrée du Ministère de l' environnement) créent en 1978 une structure associative dénommée « Espace naturel régional » (ENR). ENR est associée à la gestion du parc de Saint-Amand-Raismes. Sa finalité est de créer un réseau de parcs dans la région. Dominique Dupilet, socialiste, alors député du Pas-de-Calais et conseiller régional du NPDC, est élu président de l' ENR en 1980. Il est moteur dans le choix de laisser l' ENR mener des opérations d' éducation à l' environnement. De même, au cours de l' année 1978, le

Conseil régional missionne le bureau d'études pour l'urbanisme et l'équipement (BÉTURE) pour mener un inventaire des friches industrielles dans la région. Le rendu de ce rapport officialise la politique de reconversion des friches industrielles et de reconquête des espaces naturels du Conseil régional. Cette politique publique avait été initiée en 1972 lors de la création de l'Établissement public régional : les entreprises privées ou publiques avaient été invitées à mener des opérations de reconquête de friches industrielles.

Les initiatives politiques régionales – ENR et reconquête des espaces naturels – sont portées par les socialistes qui sont très présents dans la région. Elles étonnent d'autant plus qu'à l'époque l'environnement n'est pas un objet de préoccupation programmatique et idéologique pour les socialistes. Comme le souligne l'historien Timothée Duverger (2011), dans les années 1960 et 1970, la doctrine socialiste est davantage centrée sur la question sociale que sur les préoccupations environnementales. L'initiative des élus locaux reflète donc pour partie leur adaptation à des préoccupations socio-écologiques micro-localisées. Sous l'influence de l'État, les socialistes définissent des orientations politiques qui ne figurent pas dans leur corpus idéologique. Les socialistes sont ainsi très investis dans le développement des PNR en région. Le Conseil régional sollicite d'ailleurs un agrément du Ministère de l'Environnement pour créer le parc naturel régional du Nord-Pas-de-Calais, qui regroupe trois secteurs éclatés : le Boulonnais, l'Audomarois et la plaine de Scarpe et de l'Escaut. Il l'obtient le 11 février 1986. On assiste à une étonnante hybridation entre la déconcentration et la décentralisation⁵³ puisque l'État délègue nombre de prérogatives aux élus locaux et notamment les élus de l'Établissement public régional.

Au cours des années 1980, les lois de décentralisation accordent plus de compétences aux collectivités territoriales, y compris sur les questions de protection de la nature, et celles-ci contribuent davantage au cadrage politique en la matière. Une loi de 1985 crée ainsi les politiques départementales des Espaces naturels sensibles (ENS). Cette loi dispose que les Départements sont compétents pour proposer et appliquer une politique de protection et de gestion des ENS, laissant d'ailleurs un certain flou juridique quant à la définition de ce qu'est un espace naturel sensible. Toujours est-il que l'objectif de la politique des ENS est de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Les Conseils généraux deviennent propriétaires de ces espaces. Pour en assurer la gestion, ils peuvent soit créer une régie (comme au sein du Conseil général du Nord), créer des

⁵³ Hybridation qui ne se retrouve pas dans d'autres politiques telles que les politiques culturelles par exemple (Négrier et Teillet, 2013).

conventions de partenariat avec des organismes tiers (comme dans les Conseils généraux de Picardie) ou créer un syndicat mixte (tel que le Conseil général du Pas-de-Calais le fait)⁵⁴.

Même si les départements du Nord et du Pas-de-Calais n'avaient pas attendu la politique ENS pour acquérir et protéger certains espaces comme la dune Marchand pour le Conseil général du Nord et le site des Garennes du Lornel pour le Pas-de-Calais, la loi de 1985 permet à ces départements de donner plus d'ambitions à leur stratégie grâce au cadre juridique qu'elle leur offre. En plus de créer sa propre régie, le Conseil général du Nord initie d'emblée un partenariat avec le Conservatoire du littoral pour être gestionnaire des espaces que celui-ci acquiert (entretien du 29 mai 2015 avec un directeur de service du Conseil général du Nord). À la suite de la loi, le Conseil général du Pas-de-Calais crée également une association chargée de gérer les terrains qu'il acquiert, qui s'appelle Éden 62⁵⁵. La mise en place de cette politique des Espaces naturels sensibles par les deux Conseils généraux est révélatrice de l'appropriation par les pouvoirs publics locaux des politiques de protection de la nature portées par les agents de l'État dans la région.

Au cours des années 1960, « travaillés » par la dégradation de la nature du NPDC, les agents de la DATAR font évoluer les politiques d'aménagement du territoire vers des politiques de protection des espaces naturels. Malgré quelques réticences initiales de la part des pouvoirs locaux, très préoccupés par la crise économique et sociale locale et dans un contexte de forte centralisation, ceux-ci finissent par se rallier aux politiques de protection de la nature initiées par l'État local. Alors que le Ministère de l'environnement dispose de peu de moyens financiers et humains, les collectivités territoriales deviennent des relais politiques essentiels pour mettre en œuvre ces nouvelles politiques publiques, que les élus locaux s'approprient définitivement avec la décentralisation au cours des années 1980. La politisation de la nature se poursuit avec l'émergence de mobilisations environnementales.

⁵⁴ La mise en œuvre de ces politiques ENS est différenciée selon les territoires. En 2018, Étienne Gaillard, étudiant à l'IEP de Lille en master affaires publiques et développement soutenable, a travaillé six mois au sein de la direction environnement du Conseil départemental de l'Yonne. La principale mission de son stage était de définir une stratégie pour l'application de la politique ENS dans le département. En 2018, l'Yonne n'avait alors mené que quelques opérations d'acquisition d'espaces naturels, à l'inverse des départements des littoraux ou de la région languedocienne, qui ont très tôt investi cette politique ENS. Étienne Gaillard a précisé ces éléments dans son rapport de stage, intitulé *La mise en place de la stratégie foncière Espaces naturels sensibles dans le département de l'Yonne* (2018).

⁵⁵ Cette association devient au début des années 1990 un syndicat mixte pour des raisons juridiques.

Section 2. La politisation experte de la nature (des années 68 aux années 1980)

Dans son histoire de l'écologisme en France dans les années 68, Alexis Vrignon (2017) démontre que la question de la nature a souvent été évincée parmi les militants de la nébuleuse écologiste, au profit d'autres débats tels que les luttes anti-nucléaire ou les discours anti-croissance. Le sujet de la protection de la nature au sein du militantisme écologiste a d'ailleurs peu été étudié en science politique. Pourtant, marqué par la dégradation de la nature et par sa forte anthropisation, le militantisme en faveur de la protection de la nature en NPDC est très important et il contribue à structurer la scène politique écologiste dans les années 1990. En ce sens, les années 68 marquent durablement les politiques de protection de la nature de la seconde moitié du XX^{ème} siècle.

L'objectif est ici de rendre compte du processus de politisation de la nature par la sphère militante entre les années 68 et le début des années 1990. Cela permettra de saisir dans la suite de ce chapitre l'influence de la sphère militante écologiste dans la fabrique des premières politiques régionales du vivant dans les années 1990. Toutefois, comme le souligne Alexis Vrignon (2017), il convient d'éviter de reconstituer *a posteriori* une cohérence parmi un ensemble hétérogène de mouvements, d'associations et de mobilisations.

La politisation de la nature se poursuit avec la montée en puissance d'un militantisme naturaliste, marqué par le socio-écosystème territorial. Ce militantisme naturaliste se structure autour de différentes instances qui renforcent une socialisation scientifique (A). Au cours des années 68, la politisation de la nature prend forme autour de différentes mobilisations sociales mais elle est portée par des mouvances qui marquent un *continuum* de positionnements autour des relations entre les sociétés et la nature et s'opposent quant au rôle politique que doivent occuper les associations de protection de la nature (B). Finalement, les modes d'action collective choisis par la mouvance naturaliste, liés à une approche experte de l'écologie, lui permettent de se légitimer auprès des pouvoirs publics et assoient sa présence au sein de la nébuleuse militante (C).

A. La trajectoire naturaliste des militants : de l'influence du socio-écosystème territorial à la constitution d'instances de socialisation scientifique

Hormis dans les publications de Sylvie Ollitrault (2008), les militants écologistes et naturalistes des années 68 ont peu souvent été au cœur de la sociologie du militantisme⁵⁶ mais davantage au cœur de travaux d'historiens sur l'écologie politique (Vrignon, 2017). Pourtant, l'analyse de la trajectoire de ces militants nourrit les réflexions sur les ressorts de l'engagement, car le profil et les activités de ces militants sont spécifiques. Il s'agit ici d'analyser la trajectoire de ces militants pour comprendre les principaux ressorts de leur engagement. L'analyse montre que leur rapport à la nature et au savoir structure leur engagement et leur mode d'organisation autour de sociétés savantes.

Au cours des années 68, un réseau militant naturaliste se constitue sur le territoire du NPDC, porté par des personnalités à mi-chemin entre l'universitaire et le militant associatif. Ces figures, essentiellement masculines, entre trente et quarante ans, fondent des sociétés savantes et sont à la tête de plusieurs mobilisations en faveur de la protection de la nature. La trajectoire militante de ces universitaires-militants se caractérise par une formation aux méthodes scientifiques, par la création d'instances de socialisation telles que les sociétés savantes et par des expériences militantes fondatrices, en lien direct avec des micro-problèmes environnementaux.

En prise directe avec la nature : le choc moral comme ressort de l'engagement

Dans un article paru en 2001, Sylvie Ollitrault construit trois catégories idéales typiques pour lire la diversité des groupes militants écologistes qui émergent dans les années 68 : le militant avec une trajectoire à dominante scientifique, celui avec une trajectoire à dominante politique, celui avec une trajectoire à dominante réactive. Concernant les trajectoires à dominante scientifique, elle met en avant le portrait de l'universitaire-militant, qui correspond à une large majorité des militants observés dans le cas du NPDC. D'après la politiste, l'universitaire-militant adopte une démarche scientifique au sens où il souhaite avant tout apprendre et comprendre la nature. Si son engagement s'explique par une « prise de conscience

⁵⁶ Le peu de travaux en sociologie du militantisme sur les militants naturalistes et écologistes de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle est notable. Cela s'illustre, par exemple, à travers la parution d'une publication étoffée s'intéressant à la trajectoire postérieure à mai 68 des militants soixante-huitards, publiée à l'occasion des 50 ans de mai 68, dans laquelle l'ensemble des mouvements sociaux de 68 sont représentés, à l'exception de l'écologie (Filleule et al. (eds.), 2018). L'étude des mouvements écologistes actuels autour de la décroissance et de la désobéissance civile est beaucoup plus étayée (Semal, 2012; Le Goff, 2017).

personnelle » qui serait liée à un rapport affectif à la nature (Ollitrault, 2001, p. 115), l'universitaire-militant est réticent à l'engagement politique et à la politisation de l'écologie. D'après nous, cette « prise de conscience » semble marquée par le contact direct à la nature, par l'observation *in situ* du socio-écosystème qui contribue à faire émerger un mouvement militant naturaliste. L'usage du terme « naturaliste » nous a semblé pertinent en ce que les sciences naturelles sont au cœur de l'apprentissage militant, vectrices de croyances et d'apprentissages communs. L'encadré ci-dessous présente en quelques mots la construction historique du naturalisme, qui est structurée par les sciences naturelles.

ENCADRÉ 3. Le naturalisme : origines et méthodes scientifiques

La pensée naturaliste émerge dès la naissance de la classification naturaliste. Au cours du XVIII^{ème} siècle, les scientifiques français Buffon (1707 – 1788) et suédois Linné (1707 – 1778) entreprennent chacun un lourd travail de description et de classification des espèces vivantes selon des catégories telles que les oiseaux, les insectes, les plantes, etc. Buffon publie ainsi une Histoire naturelle entre 1749 et 1804 tandis que Linné fonde les préceptes de la taxonomie. Le vivant est ainsi vu comme un ensemble d'espèces ordonnées et catégorisées.

L'observation en plein air et le dessin deviennent la méthode privilégiée pour mener ce travail de classement et de taxonomie. L'inventaire naturaliste se développe jusqu'à devenir un travail scientifique très standardisé et codifié.

C'est à partir de cette époque que les sciences naturelles sont réparties selon les différentes catégories du vivant telles que les plantes (la botanique), les insectes (l'entomologie), les oiseaux (l'ornithologie), les champignons (la mycologie), etc. La phytosociologie fait aussi son apparition parmi les sciences naturelles. Cette discipline étudie les associations entre la végétation et les milieux écologiques. Elle est fondée sur des inventaires naturalistes qui identifient les liens entre les habitats et les plantes qui y sont associées. Par conséquent elle repose aussi sur l'observation naturaliste.

Au XIX^{ème} siècle, les scientifiques se spécialisent en fonction des catégories du vivant et deviennent spécialistes de botanique, d'entomologie, d'ornithologie, etc., menant un lourd travail de systématisation et de taxonomie.

Au XX^{ème} siècle, d'autres paradigmes scientifiques émergent et concurrencent la tradition naturaliste, notamment avec le développement de l'écologie scientifique qui étudie les interactions existantes entre toutes les espèces végétales et animales d'un même écosystème.

Tout d'abord, pour nombre de futurs militants, la perception par les sens d'un socio-écosystème pollué représente une étape du processus d'engagement, car l'expérience sensible et directe de la dégradation du socio-écosystème constitue un choc moral. Le professeur Émile Vivier a passé les premières années de sa vie en Auvergne, jusqu'à son arrivée en tant que professeur d'université à Lille en 1960. Le contraste entre la région auvergnate et le Nord-Pas-de-Calais est saisissant. Il raconte : « *Ce fut un vrai choc ! Il n'y avait pas de nature. On cherchait les arbres dans le bassin minier, la Deûle puait à 200 mètres, les façades étaient noircies...*⁵⁷ ». Le constat par la vue et par l'odorat crée une réaction émotionnelle forte et une réaction assez vive de sa part. La « prise de conscience » évoquée par Sylvie Ollitrault (2001,

⁵⁷ Site internet de Nord-Nature : http://www.nord-nature.org/la_federation/Vivier.htm, consulté le 2/07/2018.

p. 115) se traduit ainsi par un choc moral, qui, comme le rappelle Christophe Traïni (2009) à la suite de James M. Jasper (1997), se caractérise par un événement inattendu couplé à une réaction vive et viscérale. La personne qui le vit juge différemment l'ordre du monde, car elle ressent un écart entre celui-ci et les valeurs auxquels elle adhère. Ce choc moral constitue un sentiment d'épouvante qui crée la nécessité d'une réaction immédiate, d'un engagement dans l'action. Un tel choc moral se matérialise par la découverte du socio-écosystème territorial, marqué par une nature en déperdition et des pollutions industrielles visibles. Une militante en devenir de Nord-Nature explique :

« J'ai été sensible à la dégradation de la nature, même si je ne la connaissais pas, je n'étais pas scientifique. Par ailleurs, j'étais sensible aussi aux pollutions qui se voyaient à l'époque, pollutions industrielles. Et je m'inquiétais de voir les agriculteurs utiliser beaucoup de pesticides. Une fois j'étais tombée par hasard dans une ferme sur un sac avec des pesticides où il y avait une tête de mort, danger, attention, ne pas laisser à la portée des enfants. Je me suis donc posé des questions. » (Entretien avec une militante naturaliste de Nord-Nature depuis les années 68, le 28 avril 2015)

Si la militante laisse à penser que la dégradation de la nature ne peut être saisie que par la connaissance scientifique – se faisant ici la porte-parole d'une pensée naturaliste –, cet extrait met en avant le rapport sensoriel comme déclencheur de son engagement. L'image de la tête de mort frappe par la symbolique dangereuse et mortuaire qu'elle incarne. Ce choc moral est aussi partagé par un autre enquêté, futur militant, qui parle spontanément de son enfance et de son adolescence au cours de notre entretien⁵⁸. Il raconte être né dans le NPDC et avoir grandi « *entre trois usines qui fonctionnaient au charbon* ». Un jour, alors qu'il est en classe à l'école primaire, l'institutrice leur fait découvrir le test PH d'acidité avec des bandelettes. Par curiosité, il demande à l'institutrice de lui donner tout le rouleau. Sur le chemin entre l'école et chez lui, il s'amuse à tremper plusieurs bandelettes dans les cours d'eau avoisinants. Il s'aperçoit alors que les bandelettes deviennent rouge foncé, ce qui est signe d'une très grosse acidité dans les eaux, révélatrice d'une très forte pollution des eaux, notamment à l'acide sulfurique. Il nous raconte aussi qu'une de ses voisines avait oublié un jour de fort vent et de forte pluie de rentrer son linge qui séchait en terrasse. Selon ses dires, certains vêtements ont été retrouvés troués et

⁵⁸ Entretien avec un militant naturaliste, qui intègre par la suite une fonction de collaborateur politique auprès des élus écologistes du Conseil régional, le 13 mai 2015.

dégradés par la pluie et le vent « *qui avaient dû disséminer de forts polluants des usines environnantes* ». S'il apparaît que l'enquêté livre un discours très bien construit sur son enfance, qui laisse à penser que ça n'est pas la première fois qu'il le délivre, il n'en demeure pas moins que ces anecdotes révèlent le lien sensoriel qui l'unit à l'environnement. Ces événements l'incitent à poursuivre un diplôme universitaire en sciences de l'environnement en parallèle de ses études aux Beaux-Arts de Tourcoing ; au cours de sa formation, il sympathise avec Nicole Dhainaut, professeure d'écotoxicologie à l'université de Lille ⁵⁹, qui mène elle-même des enquêtes sur les pollutions dans la baie de Canche.

Un professeur émérite de géologie explique pour sa part que sa prise de conscience s'est effectuée en se retrouvant confronté à la disparition du vivant lorsqu'il s'est rendu directement sur le terrain :

« Moi j'en ai eu une conscience physique de ça. Pour moi, Alain⁶⁰, c'était du discours conceptuellement compréhensible mais je n'en voyais pas la traduction physique. Mais j'ai eu mon chemin de Damas du côté de Carvin, quand il y a eu la construction du contournement de Carvin. Je ne sais pas pourquoi mais on était à une période qui n'était pas longtemps avant la récolte des betteraves et les engins de terrassement tapaient là-dedans. Les gestionnaires diront que le cultivateur était indemnisé mais moi j'ai réalisé que le parcellaire était touché... Tout d'un coup, j'ai réalisé que tous les bestiaux, les animaux mais aussi les plantes qui s'étaient développées partout et qui allaient être isolées les unes des autres... des évolutions endémiques. En prendre conscience physiquement comme ça, c'était la première fois que ça allait m'arriver. »

(Entretien avec un professeur émérite de géologie, membre de la société géologique du Nord, le 13 mai 2015)

Alors que, pour l'enquêté, les arguments politiques avancés par son ami Alain relevaient auparavant de l'ordre du débat intellectuel, le contact direct avec le terrain fait évoluer ses propres convictions. Non seulement les expressions employées par l'enquêté sont assez fortes – « mon chemin de Damas », « en prendre conscience physiquement » – mais elles révèlent aussi une réaction physique qui naît de la confrontation directe et sensible avec la nature, qui constitue chez lui un ressort de l'engagement.

⁵⁹ Elle sera par la suite présidente de Nord-Nature entre 1991 et 1993.

⁶⁰ Alain est un militant écologiste avec lequel l'universitaire est ami et qui milite pour la protection de la nature.

Un attachement au savoir scientifique

Cependant, ce choc moral ne constitue pas le seul ressort de l'engagement pour la plupart des militants, car celui-ci s'ajoute à des dispositions communes à l'engagement naturaliste parmi ces enquêtés, notamment liées à leur profil universitaire et enseignant et à leur connaissance des sciences naturelles. Ces dispositions nourrissent la « conscientisation » des dégradations environnementales et favorisent la constitution de carrières militantes. L'encadré ci-dessous présente les figures tutélaires du militantisme naturaliste en région.

ENCADRÉ 4. Les figures naturalistes en région NPDC

Professeur Émile Vivier (1923 - 2011)

Auvergnat de naissance, Émile Vivier s'installe dans le Nord-Pas-de-Calais en 1960. Docteur en biologie, il est nommé professeur à la faculté des sciences de Lille en 1960. Il obtient la chaire de biologie animale en 1968. Il a été l'enseignant de plusieurs personnalités naturalistes et élu écologistes de la région.

Il est le meneur de nombreuses luttes écologistes comme celle contre le barrage de la baie de Canche. Il co-fonde la fédération Nord-Nature en 1960 et en devient président pendant 17 ans, de 1974 à 1991. Il quitte la présidence pour des raisons de santé.

Professeur Jean-Marie Géhu (1930 – 2014)

Jean-Marie Géhu soutient sa thèse de botanique à l'université de Lille en 1961. Il devient professeur des universités à Besançon entre 1963 et 1968 puis professeur des universités à la faculté de pharmacie de l'université de Lille entre 1968 et 1981 et finit sa carrière académique à la faculté de pharmacie de l'université René Descartes Paris V. En 1970, il fonde avec son épouse Jeanne la station internationale de la phytosociologie⁶¹ à Bailleul, qui devient le centre régional de phytosociologie en 1986 puis le conservatoire botanique national (CBNBL) en 1991. Le CBNBL obtient assez rapidement une renommée internationale. J.-M. Géhu sera également co-fondateur de la fédération Nord-Nature et de la fédération internationale de phytosociologie.

Lucien Kérautret (1935 – 2004)

Lucien Kérautret est professeur certifié de sciences naturelles et enseignant au lycée Châtelet à Douai. Il se forme sur le tas à l'ornithologie. Il fonde le groupe ornithologique du Nord (GON) en 1968. Il en sera le vice-président de 1968 à 1973 puis président jusqu'à sa mort en 2004. L. Kérautret est également co-fondateur de la fédération Nord-Nature en 1970.

Professeure Annick Delelis⁶²

Annick Delelis soutient en 1973 une thèse en pharmacologie à la faculté de pharmacie de l'université de Lille sous la direction du professeur Géhu. Elle devient ensuite professeure des universités à la faculté des sciences de l'université de Lille. Elle est présidente de la fédération Nord-Nature entre 1993 et 1995.

⁶¹ La phytosociologie est l'étude des associations entre la végétation et les milieux écologiques. Elle repose sur des inventaires naturalistes qui identifient les liens entre les habitats et les plantes qui y sont associées.

⁶² Le nombre de femmes universitaires et naturalistes est peu élevé. La récolte des données sur leur parcours s'est révélée plus difficile, en témoigne le portrait d'Annick Delelis pour lequel je n'ai pas réussi à obtenir la date de naissance.

Le savoir scientifique partagé par ces différentes personnalités se structure autour des sciences naturelles⁶³, ce qui contribue à créer des représentations et des croyances communes notamment par des méthodes scientifiques partagées. Ces différentes personnalités pratiquent notamment la botanique, la phytosociologie, la mycologie, l'ornithologie ou l'entomologie. Ces disciplines appartiennent toutes à une tradition d'étude du vivant que l'on nomme « naturaliste » et qui se définit par « *une maîtrise de la systématique, de l'expérience et de la pratique des milieux naturels.* » (Savaton, 2014, p. 55).

Diplômé-e-s de l'enseignement supérieur et très souvent docteur-e-s, ces personnalités possèdent de forts capitaux culturels. À la lecture des archives de la fédération Nord-Nature, la mention « Professeur-e » précède toujours les noms des professeurs d'université dans les comptes rendus de réunions et de conseils d'administration. Ce geste symbolique marque pour partie la reconnaissance par le milieu militant du statut universitaire. Cette reconnaissance se retrouve également dans le discours de Pierre Dhénin⁶⁴, lors de la cérémonie d'hommage au professeur Vivier organisée par les militants à sa mort en 2011 : « *les liens avec Émile Vivier se renforcèrent d'abord à travers les formations que cet universitaire parvint à mettre en place pour nous, ces passionnés sans qualification à qui l'enthousiasme tenait lieu de diplômes.*⁶⁵ » Cette valorisation symbolique du statut de professeur peut s'expliquer par l'importance accordée par ces militants au savoir scientifique.

Si l'intérêt pour la connaissance scientifique est un attribut commun à toutes ces personnalités, qui sont enseignantes dans le secondaire ou à l'université, il ne dispose pas directement à l'engagement mais tend à colorer celui-ci. Au cœur de leurs pratiques professionnelles, le rapport au savoir constitue un élément partagé de leur identité sociale, car ce rapport au savoir qu'ils partagent est particulier, marqué par un intérêt pour la connaissance scientifique et il se traduit notamment par la transmission et le partage de celle-ci avec d'autres. Le professeur Émile Vivier raconte, par exemple, que dès sa nomination en tant que professeur agrégé dans un lycée du Puy en Velay (avant l'obtention de son doctorat et son arrivée dans le Nord), il crée un club de jeunes naturalistes avec ses élèves et s'engage dans la réfection du

⁶³ Sur ce point, le profil sociologique des personnes étudiées dans le NPDC est tout à fait similaire à celui observé par Pierre Alphandéry et Agnès Fortier (2015). Il s'agit bien d'universitaires spécialistes d'un pan du vivant.

⁶⁴ Pierre Dhénin, de formation naturaliste avant d'être diplômé de l'école supérieure de journalisme est une figure locale. Il est tour à tour journaliste à Nord Matin entre 1972 et 1982 puis responsable du service communication du Conseil général du Nord pendant les années 1980 avant de devenir directeur de l'Espace naturel de Lille métropole en 1992, jusqu'en 2016.

⁶⁵ Allocution de José Godin lors de la manifestation rendue en hommage à Émile Vivier le 24 septembre 2011 : http://www.nord-nature.org/la_federation/Vivier.htm, consulté le 21 juillet 2020.

musée des sciences du lycée, ces deux faits illustrant son souhait de transmettre son savoir. José Godin raconte également à propos du professeur Émile Vivier « *j'ai le souvenir d'un enseignant passionné par son sujet et faisant preuve d'une grande pédagogie.*⁶⁶ » Un professeur de mycologie⁶⁷ à la faculté de pharmacie de Lille, se souvient aussi de la naissance de son intérêt pour les sciences naturelles :

« Je me suis passionné pour la botanique puis pour la mycologie pendant mes études parce que, dans la vie, ce sont les contacts avec les gens qui font prendre des chemins. Et donc j'ai eu un prof de botanique qui m'a enthousiasmé, je me suis spécialisé en botanique. Et puis il y avait un chargé de cours qui est là [il montre la photographie qui est affiché au-dessus de son bureau], Marcel Bon, qui m'a communiqué le virus de la mycologie. Et donc j'ai fait de la botanique de 75 à 79, ça remonte à fort longtemps et je me suis orienté vers la mycologie en 79. » (Entretien du 7 mai 2015)

Cet extrait d'entretien met en exergue l'importance de figures professorales qui transmettent le goût de la discipline mais aussi le rôle des relations interpersonnelles entre professeurs et étudiants dans la transmission du goût du savoir scientifique. L'ensemble de ces personnalités forme un réseau moteur dans la constitution d'un groupe d'universitaires-militants. Émile Vivier a été l'enseignant de José Godin (futur professeur des universités en botanique et futur président du Groupe ornithologique du Nord de 2004 jusqu'à sa mort en 2019) et de Marie-Christine Blandin (présidente du Conseil régional du NPDC de 1992 à 1998). Régis Courtecuisse, professeur de mycologie à la faculté de pharmacie de l'université de Lille 2 et administrateur de la société mycologique du Nord-Pas-de-Calais se rappelle que Jean-Pierre Géhu a été son enseignant à l'Université entre 1975 et 1979. Par leur intérêt pour la connaissance scientifique mais aussi par les rencontres qu'ils effectuent au cours de leur cursus universitaire, ces personnalités forment une communauté et en ce sens, l'universitaire-militant « crée de nouvelles vocations en ouvrant des enseignements qui vont mettre sur le marché de l'emploi des diplômés qui diffuseront les normes écologiques. » (Ollitrault, 2001, p. 125).

Ces personnalités possèdent ainsi les mêmes outils scientifiques (dessins, photographies) et les mêmes méthodes de connaissance du vivant (observations de plein air) pour un objectif partagé, à savoir une connaissance plus fine des différentes catégories du vivant (avec un travail

⁶⁶ Allocution de José Godin lors de la manifestation rendue en hommage à Émile Vivier le 24 septembre 2011 : http://www.nord-nature.org/la_federation/Vivier.htm, consulté le 21 juillet 2020.

⁶⁷ La mycologie est la science qui étudie les champignons.

de recensement des espèces existantes et de leur mode de fonctionnement). L'observation de plein air reste à cette époque la principale méthode scientifique de production de connaissances sur le vivant et c'est par un contact direct au vivant que ces universitaires se sensibilisent aux enjeux de protection de la nature.

Au cours des années 68 et par la suite, l'étude des sciences naturelles évolue au sein de l'université et plusieurs courants disciplinaires coexistent. Des sciences dites de laboratoire se développent, laissant la systématique dans l'ombre (Mauz, 2011). Toutefois, dans le NPDC, la tradition naturaliste reste largement prédominante, qui s'explique principalement par l'influence de plusieurs scientifiques, dont des phytosociologues (discipline où la tradition d'observation est particulièrement importante). Le professeur Géhu joue un rôle notable dans cette dynamique, en encadrant des travaux de doctorant-e-s et en fondant le centre de phytosociologie, connu sur la scène internationale dès les années 1970 – 1980. Une interview donnée par le professeur Jean-Marie Géhu et son épouse le 26 octobre 1997 lors de l'inauguration de la bibliothèque du Centre de phytosociologie (devenu Conservatoire botanique de Bailleul en 1991) retrace l'émergence du Centre en 1970 et l'intérêt qu'ils portent à leur discipline⁶⁸.

« Comment est né le centre régional de phytosociologie ?

Jean-Marie Géhu – Au départ, en 1970, ma femme et moi avons créé une station de phytosociologie, que nous avons voulue tout de suite internationale. En 1970, les mouvements associatifs en faveur de la sensibilisation à l'environnement commençaient à apparaître, mais, en même temps, les écologistes passaient pour de doux rêveurs. Comme il était difficile de développer la phytosociologie dans le cadre universitaire, nous avons créé un endroit pour que des chercheurs, isolés comme nous, puissent venir travailler et accumuler la documentation.

Qu'apporte la phytosociologie, par rapport à la botanique, par exemple, ou à l'écologie ?

Jean-Marie Géhu – En fait, la phytosociologie est une synécologie, une science globale, qui traite de l'écologie collective des communautés végétales. Elle inclut non seulement la connaissance des plantes et de leur répartition statistique, mais aussi tous les éléments qui influent sur leur milieu de vie. Surtout, la phytosociologie possède une méthodologie et une typologie, le langage phytosociologique servant d'ailleurs de

⁶⁸ Extrait du dossier de presse de la direction environnement du Conseil régional d'octobre 1997, archives du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais.

référence à la Communauté européenne. En observant un milieu naturel, le phytosociologue peut immédiatement établir un diagnostic de l'état des lieux et faire des propositions pour sa gestion ou sa restauration. Bien sûr, la décision ne nous appartient pas. Notre mission est uniquement d'informer, de sensibiliser et de conseiller. »

Cet extrait démontre que ces universitaires se démarquent des mouvements écologistes politiques qui émergent dans les années 68 et qu'ils mettent en avant la nécessité d'une rationalité scientifique, même si la phytosociologie est une discipline qui peine à se légitimer au sein des universités. La renommée internationale du Conservatoire botanique contribue à renforcer l'influence de la phytosociologie – qui reste une discipline naturaliste centrée sur l'observation *in situ* et sur le travail de mise en catalogue des espèces – à l'échelle du territoire du NPDC.

La constitution d'instances de socialisation scientifique

Ces méthodes scientifiques sont partagées au sein de différentes instances de socialisation naturaliste, car dans la continuité de leur socialisation professionnelle, ces universitaires fondent plusieurs sociétés savantes au cours des années 68. Ces sociétés savantes forment des instances de socialisation qui contribuent à maintenir un cadrage naturaliste parmi ces universitaires avec un apprentissage de valeurs et de normes communes.

Ces sociétés savantes, présentées dans l'encadré de la page suivante, se situent dans le prolongement de celles fondées au XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle étudiées par Patrick Matagne (1999) et Rémi Luglia (2015). Souvent constituées d'un bureau et d'un conseil d'administration, ces sociétés sont composées d'universitaires ou de naturalistes profanes. Elles fonctionnent grâce à des membres adhérents et des bénévoles. Ces sociétés savantes ont pour visée de produire, de diffuser et parfois de rendre accessible le savoir naturaliste. La production des connaissances passe par le biais d'observations *in situ* établies par un protocole scientifique scrupuleux. Ces observations sont généralement des relevés d'espèces qui permettent de décrire les différents milieux écologiques présents sur le territoire, d'en évaluer le rôle écologique et le mode de fonctionnement. Cela permet la rédaction de rapports sur certains sites estimés à préserver, à partir de données considérées comme objectives. Ces sociétés savantes sont le principal lieu de production et de transmission des connaissances entre naturalistes et elles forment le socle commun à l'engagement de ces scientifiques.

ENCADRÉ 5. Présentation des sociétés savantes

Avant les années 68

La société géologique du Nord est fondée en 1870 par des professeurs universitaires de la faculté de Lille, dont Jules Gosselet⁶⁹. C'est la deuxième société savante de géologie fondée en France. Elle travaille étroitement avec les Houillères du Nord pour établir une cartographie de la géologie du Bassin minier jusqu'à la fin des exploitations minières au début des années 1990. La fermeture des mines l'amène à redéfinir son rôle et ses missions et la société géologique du Nord devient moins influente et comprend moins d'adhérents depuis les années 2000. Elle reste reconnue d'utilité publique et ses statuts sont ceux des associations loi 1901.

La société entomologique du Nord de la France⁷⁰ est créée en 1937 par des professeurs de la faculté des sciences de Lille, dont Maurice Goulliart. Le but de l'association est d'étudier la faune entomologique régionale et de réaliser des collections naturalistes. La société entomologique du Nord a été accueillie dans les locaux du Conservatoire botanique de Bailleul dans les années 1980-1990 et elle a ensuite été transférée au Muséum d'histoire naturelle de Lille.

Au cours des années 68

*Le centre phytosociologique de Bailleul est fondé en 1970 par Jean-Marie et Jeanne Géhu, professeurs en botanique à la faculté de Lille. Le centre devient un des premiers en phytosociologie et il parvient à une renommée internationale dès les années 1980. L'objectif du couple Géhu est de parvenir à collecter et recenser les espèces végétales et de mieux connaître leur habitat en vue de les préserver. En 1987, le centre devient le centre régional de phytosociologie (et association loi 1901). En 1991, le centre est agréé **Conservatoire botanique national de Bailleul (CBNBL)** par le Ministère de l'environnement. Ses missions sont alors élargies à la connaissance, à la conservation et à l'information des publics sur la flore et la végétation. Depuis lors, l'agrément « Conservatoire botanique national » a toujours été renouvelé.*

*Le **Groupe ornithologique du Nord (GON)** est né en 1968. Il est créé par Lucien Kérautret et quelques autres ornithologues profanes. L'association a pour objectif d'observer, d'étudier et d'assurer la conservation des oiseaux. Elle mène dès sa création de nombreux inventaires naturalistes, publie un bulletin trimestriel intitulé *Le Héron*, qui présente les résultats scientifiques du GON, organise des sorties naturalistes et des formations à l'ornithologie. Le GON devient très vite un partenaire des pouvoirs publics en étant présent dans tous types de conseils scientifiques, en contribuant aux listes rouges d'espèces et à certains plans de gestion des espaces naturels.*

*La **Société mycologique du Nord de la France (SMNF)** a été fondée en 1967 par des professeurs universitaires, dont Marcel Bon (1925-2014), professeur en mycologie à l'université de Lille. Parmi les activités proposées, il y a des sorties sur le terrain, des conférences, des séances d'initiation à la microscopie et des formations. La SMNF est aussi présente dans les instances types conseils scientifiques de la région. La collecte de données de terrain leur permet de produire un inventaire régional des champignons.*

Après les années 68

*La **Coordination mammalogique du Nord de la France** a été fondée en 1993. Elle réalise des études scientifiques sur les mammifères de la région (écureuils, chauves-souris, muscardins, mammifères marins, etc.) et elle participe à différents plans de l'action publique pour protéger ou réinsérer les écureuils et les chiroptères. Elle mène aussi des actions d'éducation à l'environnement.*

⁶⁹ Une présentation de l'histoire de la société géologique du Nord, rédigée par des administrateurs dont Francis Meilliez, est accessible sur : <http://sgn.univ-lille1.fr/sgn/pdf/133-BLIECK%20et%20al.%202014-SGN%20&%20Sciences%20Terre%20nord%20France.pdf>, consulté le 26 avril 2019.

⁷⁰ Un historique de la société entomologique du Nord, rédigé par Jean-Luc Vago, est accessible sur : <http://www.sebastien-verne.fr/SENF/historique.php>, consulté le 26 avril 2019.

Cette brève analyse de la trajectoire naturaliste des militants des années 68 permet de comprendre que les principaux ressorts de leur engagement se situent en prise directe avec leur environnement, à l'origine d'un choc moral, et par le biais de la connaissance scientifique. Par le profil sociologique des membres fondateurs et par les activités scientifiques proposées (observations de terrain, relevés d'espèces, inventaires naturalistes, bulletins d'information scientifique, *etc.*), ces sociétés savantes entretiennent un cadrage naturaliste de la protection de la nature. Ces sociétés savantes ne forment pas des instances militantes à proprement parler, car leurs statuts ne prévoient pas d'action auprès des pouvoirs publics ni de missions d'éducation à l'environnement. Elles contribuent davantage à entretenir un rapport naturaliste au vivant, centré sur l'observation *in situ*, et à produire des croyances et des normes partagées quant à l'importance de la taxonomie et des sciences naturelles. La nébuleuse militante qui émerge autour de la protection de la nature est néanmoins animée par un grand nombre de ces naturalistes.

B. L'émergence d'une nébuleuse militante autour de la protection de la nature

Les années 68 voient se constituer une « nébuleuse écologiste », c'est-à-dire un ensemble disparate de réseaux, de mobilisations et de structures animés par des scientifiques spécialistes des études relevant des sciences naturelles ou par des militants écologistes. Ces structures sont hétérogènes dans leurs objectifs et dans leur mode d'organisation, ce pourquoi Pierre Alphanéry, Pierre Bitoun et Yves Dupont (1991) parlent de « nébuleuse ». Il convient d'analyser l'émergence de cette nébuleuse militante, à partir de ses premières mobilisations et de la création d'associations, pour mieux saisir le processus de politisation militante de la nature. On découvre ainsi que si cette nébuleuse émerge autour de causes partagées, plusieurs mouvances se forment, au sein desquelles coexistent différents positionnements quant à la définition de la nature et à sa politisation. Cette nébuleuse reste toutefois très liée au socio-écosystème territorial, qui structure pour partie les mobilisations.

Des mobilisations en lien avec les socio-écosystèmes

Durant les années 68 se forment les premières mobilisations écologistes (Ollitrault et Villalba, 2012). Il existe des luttes autour de la protection de la nature, telle que celle contre le projet touristique dans le parc naturel de la Vanoise. Mais sur la scène nationale et sur d'autres territoires, les mobilisations écologistes sont en grande partie liées à la lutte anti-nucléaire et comme le rappelle Alexis Vrignon (2017, p. 153-168) ; à cette époque, la protection de la nature

ne constitue pas un enjeu politique à proprement parler au sein des mouvances écologistes. Il est intéressant de constater que, par comparaison, la protection de la nature est au cœur des mobilisations en NPDC, qui sont micro-localisées. Par « micro-localisées », il est entendu qu'elles émergent sur des territoires particuliers, très circonscrits, en raison de menaces reposant sur certains écosystèmes côtiers. Cette spécificité locale semble pour partie liée au socio-écosystème territorial. Bien que la définition et l'identification de la nature à préserver soient en partie le fruit d'un construit des militants, ce sont sur les territoires où les écosystèmes ont un rôle biologique important que le militantisme naturaliste émerge au départ. Un enquêté, ancien militant naturaliste devenu depuis directeur d'une association gestionnaire d'espaces naturels, justifie son engagement par les particularités du socio-écosystème territorial :

« Toute une dynamique se crée en NPDC autour de la protection de la nature. Même, historiquement ça reste une région assez innovante, pionnière dans plein de sujets. (...) Il y a tout un historique qui fait qu'on est toujours un peu en recherche d'amélioration sur le sujet, d'innovations. C'est lié au paradoxe que l'on a quasiment tout détruit ! On est peut-être plus volontaire et motivé pour protéger la nature en NPDC qu'ailleurs. » (Entretien avec un ancien militant naturaliste, devenu depuis salarié dans une association gestionnaire d'espaces naturels, le 6 mai 2015)

Il est intéressant de constater que l'état particulièrement critique d'une région affectée par les pollutions des sols et des eaux et par la destruction d'espaces naturels favorise l'émergence de mobilisations pour rendre compte de la fragilité du vivant sur le territoire et protéger les espaces qui ne sont pas encore trop affectés par cette dégradation. Le passage à l'acte militant paraît structuré en partie par ce socio-écosystème dégradé, qui crée un sentiment d'urgence et de menace. Deux mobilisations s'organisent ainsi dans les années 68 sur la côte.

Le projet du barrage en baie de Canche à la fin des années 1960 amène différents acteurs à se (ré-)unir contre la perspective d'une dégradation d'un des rares derniers espaces naturels préservés de la région. Ce projet de barrage faisait suite à un projet de pompage des eaux de la Vallée de la Canche pour alimenter en eau l'agglomération lilloise, qui était vu comme une fourniture d'eau du département du Pas-de-Calais vers le département du Nord. Le maire du Touquet de l'époque obtient une participation financière au projet des deux Conseils généraux, en arguant du service rendu au Nord par le Pas-de-Calais et donc de la « dette symbolique » contractée par le département du Nord. Il parvient grâce à cette manœuvre politique à boucler les financements, après avoir obtenu le soutien financier du Conseil régional et de l'Agence de l'eau. Des scientifiques se mobilisent alors pour lutter contre la construction du barrage, dont

le professeur Jean-Marie Géhu (botaniste lillois), le professeur Wattez (botaniste amiénois), qui travaillent depuis 1963 sur la flore de l'estuaire et le professeur Defretin, zoologiste de l'Institut de biologie maritime de Wimereux, qui avait auparavant inventorié la faune de cette zone. Par ailleurs, alors que le bureau de l'organisation scientifique internationale pour l'étude des marécages avait souligné l'intérêt écologique de l'estuaire de la Canche dans un rapport de 1967, certains scientifiques de la région l'avaient qualifié d'espace naturel à protéger dans le cadre d'un inventaire national des sites à préserver mené à la fin des années 1960.

D'autres mobilisations se poursuivent ces années-là, autour des dunes du littoral calaisien et dunkerquois, qui participent à renforcer le passage à l'action des naturalistes, malgré leur insuccès. De multiples rapports scientifiques soulignent à l'époque la richesse pédologique⁷¹, floristique et faunistique de ces dunes et certains scientifiques de l'époque, avec à leur tête le professeur Vivier, se mobilisent pour faire classer la dune Marchand, à l'est de Dunkerque, en réserve naturelle. Mais les autres dunes sont menacées par un projet d'aménagement industrialo-portuaire entre Dunkerque et Calais, à l'initiative de l'OREAM du Nord. Bien que des mobilisations écologistes aient lieu et que des rapports scientifiques soient produits, le projet se concrétise. Suite à cet échec, l'association des « Amis du fort d'Ambleteuse » et la fédération Nord-Nature se mobilisent également contre l'installation d'une entreprise de carrières « Magnésie et Dolomies de France » sur les dunes de la Slack entre Wimereux et Ambleteuse. Ces dunes sont inscrites depuis 1970 à l'inventaire national des sites naturels, ce qui ne représente aucune contrainte juridique et des visites naturalistes sont proposées par le docteur Méreau. Une pétition est présentée au public pour demander le classement des dunes, qui est envoyée au préfet en 1971 avec plus de 2 500 signatures. Finalement, les dunes sont classées site naturel ainsi que la baie de la Slack et le domaine maritime, par décret du Conseil d'État paru au Journal officiel du 2 décembre 1973.

Une nébuleuse d'associations de protection de la nature

Ces mobilisations représentent des expériences politiques fondatrices qui marquent le passage à l'acte militant pour tous ces acteurs et ouvrent à la création d'associations de protection de la nature. Ceci ne va pas sans dissensions. Alexis Vrignon (2017) a bien mis en

⁷¹ La richesse pédologique concerne la partie la plus externe de la croûte terrestre, riche en pédofaune et en microflore. Les sols jouent un rôle très important quoique souvent méconnu dans le fonctionnement des écosystèmes. Pour plus d'informations sur les mécanismes de non-émergence du problème public environnemental des sols, on peut se référer à l'article de Fournil et al. (2018).

évidence les clivages entre des groupes écologistes qui politisent la protection de la nature et des défenseurs de la nature qui ont une identité plus naturaliste (Vrignon, 2017, p. 153-168). Cependant, tout comme Agnès Fortier et Pierre Alphanféry⁷², il mobilise également le terme de « nébuleuse »⁷³, mettant en exergue une hybridité entre démarche politique et démarche associative (Vrignon, 2017, p. 44-46). Les sociétés savantes et les associations de protection de la nature sont très proches. C'est pour cela que, par commodité de lecture, l'appellation « associations de protection de la nature » (APN) proposée par Agnès Fortier et Pierre Alphanféry pour désigner cette nébuleuse est reprise, car ces structures ont davantage de points communs que de sujets de divergence. Dans le cas de la région NPDC, les clivages sont aussi flous et mouvants, malgré quelques différences d'ambitions politiques.

La mouvance naturaliste, portée par les militants universitaires, donne naissance à la fédération Nord-Nature en décembre 1970, fondée par un groupe de scientifiques parmi lesquels les professeurs Durchon, Géhu et Vivier, auxquels se sont associés des naturalistes de terrain tels Lucien Kérautret. Comme le souligne Bruno Villalba (1995, p. 133-137), les trois zones de force de Nord-Nature sont le littoral dunkerquois et montreuillois, la zone du parc naturel régional de Saint-Amand-les-Eaux et l'agglomération lilloise, qui sont trois zones particulièrement affectées par les pollutions et la dégradation des milieux naturels en raison des activités industrielles.

La fédération a pour premier objectif de préserver la nature et la santé, principalement au travers d'actions en justice et de sensibilisation à l'écologie. José Godin (1945-2019), adhérent de Nord-Nature depuis 1972, professeur des universités en botanique à l'Université de Lille et président du GON entre 2004 et 2019 explique que les premières actions menées par Nord-Nature sont centrées sur le respect de la réglementation relative à la chasse afin d'assurer la protection des espèces protégées⁷⁴.

Le siège de la fédération est installé dans un premier temps à la faculté de biologie animale de Lille, ce qui symbolise les liens forts existant entre la sphère scientifique naturaliste et la sphère militante. Nord-Nature est ensuite présidée par le professeur Maurice Durchon

⁷² Ils écrivent ainsi que « *dépassant les oppositions sémantiques entre associations environnementalistes et naturalistes, le signe APN désigne toutes les associations dont la dénomination ou l'objet social concerne la nature à un titre ou à un autre, même si leur activité excède ce domaine.* » (Fortier et Alphanféry, 2017, p. 17)

⁷³ Les sociétés savantes et les associations de protection de la nature sont très proches. C'est pour cela que, par commodité de lecture, l'appellation « associations de protection de la nature » (APN) proposée par Agnès Fortier et Pierre Alphanféry pour désigner cette nébuleuse sera reprise.

⁷⁴ Site internet de la fédération Nord-Nature, http://www.nord-nature.org/la_federation/Vivier.htm, consulté le 2/07/2018.

jusqu'à ce que le professeur Émile Vivier en reprenne la direction jusqu'en 1991. Nicole Dhainaut, professeure des universités en écotoxicologie, puis Annick Delelis, professeure des universités en botanique et Jacqueline Istas, enseignante dans le secondaire, deviennent successivement présidentes. Née en 1934, Jacqueline Istas est professeure d'anglais au collège dans l'Arrageois. Elle est adhérente de Nord-Nature dès sa création et elle fonde Nord-Nature Arras dans les années 1970. Elle devient présidente de Nord-Nature en 1995 et elle occupe ce poste jusqu'en 2018. Elle milite brièvement chez les Verts, qu'elle quitte finalement en 1988, et revendique l'apolitisme de la fédération Nord-Nature.

Parallèlement à Nord-Nature, une mouvance minoritaire, porte un discours plus politisé, notamment à l'égard des élus, considérés comme responsables de la destruction des milieux naturels. Elle se manifeste à la suite de la mobilisation contre le barrage en baie de Canche. Le Groupement de défense de l'environnement de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer (GDEAM62) est ainsi fondé en 1972 par Georges Fachon, architecte montreuillois, et Georges Orhant, professeur d'arts plastiques et de lettres au collège. Cette mouvance correspond davantage aux profils de militants à dominante politique ou à dominante réactive identifiés par Sylvie Ollitrault (2001), même si ces idéaux-types restent à nuancer. Ces militants, proches de l'écologie politique, ont une trajectoire politique souvent semblable à celle des naturalistes, se mobilisent autour des mêmes projets et ont d'ailleurs souvent des relations de proximité avec les réseaux naturalistes. Cependant, ils portent un discours plus critique et leur engagement s'explique davantage par une réaction à la dégradation de *leur* environnement, qui les rapproche du profil des militants à dominante réactive dressé par Sylvie Ollitrault (2001). Le GDEAM62 centre son action uniquement sur la dégradation de la nature des communes aux alentours de Montreuil-sur-Mer.

Il existe également des militants qui portent davantage une conception de l'écologie comme critique sociale. La constitution du groupe des « Amis de la Terre » à Lille, fondé par Pierre Radanne et Dominique Plancke, se produit après la création nationale des Amis de la Terre en 1970. Cette association se distingue un peu des précédentes : comme le souligne Alexis Vrignon (2012), les Amis de la Terre adoptent une approche plus idéologique et politisée de la protection de la nature puisqu'ils l'articulent à une lutte plus globale pour la préservation de l'environnement (ils militent également contre l'énergie nucléaire par exemple) et considèrent le rôle de la société civile essentiel pour mener ces combats environnementaux. Cette association participe notamment à la campagne présidentielle de René Dumont en 1974, premier candidat écologiste puis aux élections municipales de 1977.

Si plusieurs profils militants peuvent être dégagés dans le NPDC, la frontière entre ces associations et les circulations de personnes entre ces différentes structures démontrent, à la suite d'Alexis Vrignon, davantage un *continuum* de profils que des oppositions claires, qui se révèle notamment par le fait que le GDEAM62 est parmi les premières associations à rejoindre la fédération Nord-Nature, dont elle est encore adhérente à l'heure où ces lignes sont écrites. Le futur animateur du GDEAM62, qui rejoint la structure en 1995, est un ancien salarié de la fédération Nord-Nature, fonction qu'il a occupée pendant huit ans alors qu'il était administrateur du GDEAM62.

Un continuum de rapports philosophiques à la nature

Ces différentes sensibilités donnent toutefois lieu à des conceptions plus ou moins divergentes des relations entre société et nature. Le problème qui émerge au sein de cette nébuleuse est de déterminer le rôle que doit jouer l'humain dans le fonctionnement du socio-écosystème. Les discussions qui ont lieu à l'époque sont très proches de celles qui existent au sein des éthiques environnementales⁷⁵ quant à la place de l'humain au sein de l'écosystème. Un enquêté, membre d'une société savante, résume les débats :

« Il y a deux façons... c'est depuis les origines de la prise de conscience sur l'érosion de la biodiversité. Soit on met une cloche, soit on essaie d'établir une vie harmonieuse en relation avec la préservation de la biodiversité. On met sous cloche, c'est l'esprit des parcs, des réserves intégrales. On met une cloche, on ne touche plus à rien, on laisse faire. Ou il y a les parcs naturels régionaux. Voilà un exemple d'organisation qui intègre l'activité humaine avec la notion de protection des traditions d'ailleurs, d'activités humaines traditionnelles, avec la prise en compte de la tradition et des aspects naturalistes. » (Entretien avec un professeur de mycologie, membre de la société mycologique du Nord, le 7 mai 2015)

Le militant-universitaire fait ici référence aux deux conceptions différentes de la nature qui s'affrontent depuis le XIX^{ème} siècle aux États-Unis et, à une moindre échelle, en Europe. Porté par John Muir, fondateur du premier parc national aux États-Unis en 1890 (le Yosemite Park),

⁷⁵ Les éthiques environnementales relèvent d'un courant de la philosophie qui s'intéresse aux rapports politiques et moraux entre les humains et la nature et qui s'interroge sur la place que les humains doivent occuper dans la nature. Inspirées par la pensée précurseur de John Muir, Gifford Pinchot et Aldo Leopold, elles sont nées dans le monde anglophone dans les années 1970-1980 (White, 1967 ; Routley, 1973 ; Naess, 1973), elles sont importées en France au début des années 1990 par Catherine Larrère (Larrère, 1997) et font aujourd'hui l'objet de nombreuses recherches francophones (Hess, 2013).

le préservationnisme conçoit la nature comme sauvage et indépendante de l'homme. Ce courant de pensée préconise de limiter l'emprise humaine sur la nature et de maintenir des aires intégrales. Cette conception de la nature est très proche de la pensée européenne romantique du XIX^{ème} siècle. Le conservationnisme, soutenu par Gifford Pinchot, opposant à John Muir, suggère un mode de gestion des ressources naturelles qui contribue à l'amélioration de la qualité de vie sans menacer le renouvellement des ressources naturelles. Si, en effet, les débats sont centrés autour de la place de l'humain dans l'écosystème, la vision de l'enquête paraît un peu schématique, car les positionnements militants ne sont pas si cloisonnés, notamment en raison des spécificités socio-écologiques.

Les profils plus militants, tels que les membres du GDEAM62, adhèrent à l'idée d'une nature sauvage, qui devrait évoluer en dehors de la présence des sociétés. En ce sens, ils se rapprochent du courant préservationniste. Un des salariés du GDEAM62, militant depuis la fondation de l'association puis salarié depuis les années 1990, explique que, pour lui, « *la nature, ça se définit normalement par ce qui est indépendant de toute action anthropique.* » (entretien du 21 janvier 2017) Autrement dit, la nature se présente pour lui comme ayant une existence en dehors des sociétés. Il rajoute toutefois :

« Mais dans le monde aujourd'hui, dans une région comme la nôtre, c'est une définition idéale et dans les faits les milieux sont très modifiés. La protection de la nature, dans les faits, c'est protéger les éléments naturels, qu'ils aient été modifiés ou pas. Dans les faits, la protection de la nature c'est la protection des espaces agricoles dans lesquels il y a une certaine nature. Souvent c'est ça. Dans la région, tout ce qui comporte une bonne dose de nature est à préserver. L'angle est aussi simple que ça. Après, si on est dans les Alpes, l'approche des choses sera différente. Les réalités sont tellement aux antipodes. On ne parle pas forcément des mêmes choses. L'actualité de la protection de la nature chez nous dans le Nord-Pas-de-Calais, c'est protéger les restes... » (Entretien avec un salarié du GDEAM62 le 21 janvier 2017)

Cet extrait montre que le socio-écosystème territorial structure le cadrage cognitif. L'idéal d'une nature sauvage se heurte au constat de la forte emprise anthropique sur l'ensemble des paysages et des milieux naturels en NPDC. La comparaison avec les Alpes faite par l'enquête illustre l'adaptation de son cadrage cognitif au contexte écologique local. Le socio-écosystème territorial se caractérise par une forte anthropisation des milieux naturels et une dégradation de la nature liée aux activités industrielles. Cela complique la constitution d'un discours politique sur une nature sous cloche.

Ces enquêtés au profil plus politisé maintiennent toutefois un idéal préservationniste dans l'idée de limiter l'emprise humaine sur la nature. Un ancien élu écologiste expose ainsi son point de vue : « *La nature fait bien son travail, on a juste à lui foutre la paix, après elle se débrouille. (...) Après, elle fait le boulot bénévolement.* » (entretien avec Alain Trédez, ancien vice-président à l'environnement du Conseil régional du NPDC, le 13 février 2017) La conception défendue par l'élu est celle d'une nature qui n'a pas besoin d'être gérée.

Le positionnement des militants universitaires quant à ce que doit être pour eux la nature est plus difficile à saisir, du moins à partir des archives des associations naturalistes. Dans les mémoires du professeur Vivier, figurent ces quelques lignes sur la production du rapport scientifique sur la baie de Canche :

« Ce qu'il faut retenir essentiellement, c'est que les études ont démontré que la productivité biologique de cet estuaire était considérable, même si elle n'était pas visible : elle était de 2000 tonnes par an d'animaux marins dont plus de 1000 tonnes de poissons juvéniles et, pratiquement la totalité des crevettes de tous les bateaux crevettiers d'Étaples ; la productivité biologique invisible était la source de la productivité économique et constituait le revenu de plus de 3000 habitants (pêcheurs et professions annexes).⁷⁶ »

Cette position tendrait à se rapprocher d'une vision conservationniste de la nature, qui promeut un usage durable des ressources naturelles dans l'idée d'améliorer la qualité de vie des sociétés, sans empêcher toutefois le renouvellement des espèces. Cette analyse requiert toutefois de la prudence. Les militants naturalistes ne cherchent pas à porter un idéal de ce que doit être la place de l'humain dans la nature. Ils tentent davantage d'évaluer les effets de l'intervention humaine sur la nature par le biais de rapports scientifiques et d'études prospectives. Et de fait, les rapports produits par la fédération Nord-Nature lors de l'affaire du barrage en baie de Canche établissent un calcul des dommages de la construction d'un barrage sur cette zone.

Des dissensus sur la politisation de la nature

L'ensemble des militants écologistes et naturalistes actent la reconnaissance de l'emprise anthropique sur les milieux et s'accordent à dire que les activités intensives ont modelé la nature et contribué à sa dégradation. En ce sens, il s'agit davantage d'un *continuum* de cadrages

⁷⁶ Voir le site internet de Nord-Nature qui permet de lire en ligne les mémoires du professeur Émile Vivier : http://www.nord-nature.org/la_federation/30ah/histoire.htm, consulté le 27 avril 2019

cognitifs que d'oppositions claires. Mais de ces débats jaillissent des divergences sur la politisation des dégradations faites à la nature. La politisation, processus qui dépasse la mobilisation micro-localisée pour en faire un enjeu sociétal et politique plus global, est source de désaccords au sein de cette nébuleuse militante.

D'un côté, il existe une frange militante politisée qui assume un discours d'écologie politique et qui fait son entrée en politique. Pierre Radane, co-fondateur avec Dominique Plancke des Amis de la Terre à Lille, est à la tête d'une liste intitulée « Pour l'écologie et l'autogestion » aux élections municipales lilloises en 1977. Il parvient à négocier avec Pierre Mauroy, candidat socialiste, la création d'une Maison de la nature et de l'environnement en échange de son invitation au report des voix pour le second tour. Cette Maison de la nature et de l'environnement⁷⁷ est créée en 1979 à Lille. Elle rassemble en un même lieu de nombreuses associations de protection de la nature. Malgré des conflits en son sein dans les années 1980 autour de son rôle sur la scène politique régionale, elle constitue un réservoir militant assez important et lance une dynamique territoriale. Ces militants portent un discours politique sur la nature et la responsabilité des pouvoirs publics dans la dégradation de la nature.

De l'autre côté, il existe des conflits et des divergences de points de vue chez les militants au profil plutôt naturaliste, qui ne parviennent pas à se mettre d'accord sur leur positionnement politique. Certains militants naturalistes, dont les scientifiques fondateurs de la fédération Nord-Nature, se revendiquent « apolitiques » (d'après les termes mêmes du professeur Émile Vivier dans ses mémoires). Autrement dit, ils refusent d'interroger le rôle des activités politiques et économiques dans la dégradation de la nature. Une militante de Nord-Nature définit leur position en ces termes : « *Alors bon, qu'est-ce qu'on mène ? Nous intervenons sur tous les sujets où il peut être question d'écologie concrète. Nous sommes indépendants de tout groupe politique ou commercial.* » (Entretien avec Jacqueline Istas, présidente de Nord-Nature et membre de l'association depuis les années 68, le 28 avril 2015)

Par « écologie concrète », cette militante opère une distinction entre l'écologie politique et l'écologie scientifique. Elle reprend le discours couramment adopté par certains militants naturalistes de l'époque, qui consiste à se distancier de l'écologie politique (Ollitrault, 2001 ; Vrignon, 2017). Pour ces militants, il n'est pas question de politiser le rapport des sociétés à la nature : ceux-ci ne tiennent pas un discours sur la limitation de l'emprise humaine sur les milieux mais ils essaient de l'évaluer sur un plan scientifique.

⁷⁷ La MNE devient la Maison régionale de l'environnement et des solidarités (MRES) en 2006.

Chez les militants naturalistes, ce positionnement, dit apolitique, finit par diviser et certains choisissent de faire leur entrée sur la scène politique. Des travaux sur d'autres zones (la Bretagne et la région Rhône-Alpes *in* Ollitrault, 2001 ; la perspective nationale *in* Vrignon, 2017), soulignent qu'il est assez rare que des militants issus du mouvement de protection de la nature entrent en politique. Cependant, sur le territoire du NPDC, la dégradation des milieux naturels en fait un enjeu politique territorial prégnant et des militants naturalistes souhaitent étendre leur aire d'action et leur influence sur la scène politique (Villalba, 1995, p. 137-140). Des militants issus des rangs naturalistes, comme Alain Trédez, fondent ainsi Nord Écologie en 1978 pour préparer la campagne des européennes de 1979. Il ne s'agit pas ici de retracer l'ensemble des conflits ayant opposé les différentes factions naturalistes de la région à la fin des années 1970 et au cours des années 1980. Outre qu'ils sont très nombreux, les controverses et les luttes ne portent pas directement sur la protection de la nature⁷⁸. Il suffit de retenir que plusieurs militants naturalistes entrent en politique, ce qui suscite des conflits entre eux et ce qui marque une divergence quant à la politisation de la nature.

Le conflit entre la « branche militante » et la « branche scientifique » des militants naturalistes prend fin dans les années 1990 avec une séparation définitive. Quelques-uns finissent par quitter Nord-Nature, comme Marc Éverard, qui est un des porteurs de la branche militante : administrateur du GDEAM62 depuis les années 1980, il est embauché comme salarié à la fédération Nord-Nature en 1994 alors qu'Annick Delelis est présidente. En 1995, Jacqueline Istas reprend la présidence de Nord-Nature et elle s'oppose alors au renouvellement du contrat à durée déterminée de Marc Éverard, qui devient finalement salarié du GDEAM62.

Le socio-écosystème territorial, particulièrement fragilisé en raison du passé industriel de la région, participe à l'émergence de mobilisations pour la protection de la nature, qui forme la première étape avant la structuration de plusieurs mouvements associatifs et politiques. La politisation de la nature s'effectue à travers un *continuum* de positionnements politiques autour de différentes définitions de la nature et de divergences quant au rôle politique que doivent jouer les associations sur la scène politique.

⁷⁸ Cf. la thèse de Bruno Villalba (1995) pour plus d'informations à ce sujet.

C. Des modes d'action collective experts qui légitiment le militantisme naturaliste sur la scène politique

La sociologie des mobilisations s'est déjà intéressée aux modes d'action collective mobilisés par les militants naturalistes et écologistes. Pour une part, elle a déjà démontré la place importante accordée au savoir scientifique dans les mouvements environnementalistes. Daniel Mouchard (2009) souligne ainsi que les mouvements post-68, en particulier en lien avec l'environnement, sont producteurs d'un grand nombre de savoirs spécialisés, tandis que Sylvie Ollitrault (2001 ; 2008) fait la démonstration de la place croissante accordée à l'expertise scientifique dans le répertoire d'action collective des militants écologistes. L'usage de l'expertise scientifique au sein des mouvements écologistes est cependant discuté au sein de la littérature scientifique : alors que Sylvie Ollitrault (2008) tend à démontrer l'imposition de l'expertise comme répertoire d'action collective au sein du monde écologiste, Alexis Vrignon (2017) lui reproche de masquer la diversité des usages et des pratiques de l'expertise scientifique parmi la sphère militante.

D'autre part, la littérature scientifique, par la sociologie du droit et la sociologie des mouvements sociaux (Israël, 2009), analyse les processus par lesquels des militants peuvent se saisir du droit depuis les années 1970 comme une ressource militante ou comme un moyen de pression sur leurs adversaires politiques. Si le mouvement écologiste n'est pas le seul à y avoir recours, comme le montre Liora Israël dans son ouvrage intitulé *L'arme du droit* (2009), Calliope Spanou (1990) avait auparavant exposé la place centrale exercée par le droit dans les mouvements écologistes dans les années 1970. Le recours en justice devient un répertoire d'action collective relativement partagé par la nébuleuse militante en France, suite notamment à l'affaire du parc de la Vanoise (Vrignon, 2017).

Dans le cas du NPDC, l'expertise scientifique, revêtant différentes formes (depuis les inventaires naturalistes jusqu'aux rapports scientifiques) et le recours à la justice deviennent les modes d'action collective privilégiés. Ces deux modes d'action collective ne conduisent pas ces militants à mener une action contestataire mais davantage à se légitimer auprès des pouvoirs publics, à l'exception d'une frange minoritaire. Cette légitimation participe à la diffusion du cadrage naturaliste.

Des connaissances naturalistes au service d'une expertise scientifique

Durant les années 1980, les sociétés savantes multiplient les opérations de connaissance scientifique, qui les conduisent à se constituer en experts. Elles mènent ainsi beaucoup d'inventaires naturalistes, qui consistent en un « *recensement et une classification des éléments ou des connaissances quantitatives et qualitatives relatives à un lieu donné, en suivant un protocole standardisé (taxons, groupements végétaux, paramètres chimiques...)*. » (Touroult et al., 2012, p. 4). Les naturalistes notent l'ensemble des espèces présentes sur un territoire donné, qu'il s'agisse d'espèces végétales, animales ou de champignons, et le nombre d'individus qui s'y trouvent. Il est indiqué sur ces inventaires le nom du taxon, la date, le lieu de l'observation et le nom de l'observateur⁷⁹. Dès la première année de sa parution, *Le Héron*, journal d'informations du Groupe ornithologique du Nord (GON), publie un inventaire printanier de la future réserve de la mare à Goriaux, qui se situe au sein du PNR de Saint-Amand-les-Eaux. Cet inventaire, qui recense l'ensemble des espèces observées sur le site, est établi grâce à plusieurs observations menées par des membres du GON. À partir de là, tous les ans, un inventaire de la mare à Goriaux est proposé dans *Le Héron*. Ces membres fondateurs s'attachent à élaborer un recensement annuel des oiseaux d'eau hivernants, un atlas des oiseaux nicheurs en Nord-Pas-de-Calais, un atlas des oiseaux en hiver, etc. Pour ces militants, les inventaires et les recensements deviennent des preuves scientifiques qui décrivent l'état du vivant sur le territoire et attestent de la baisse des populations de certaines espèces. Le GON rédige même un petit journal intitulé *Le Héron*, dès 1968, avec quatre volumes par an. Chaque volume comprend plusieurs articles qui peuvent être une enquête (expliquant les raisons de la mort d'oiseaux sur les plages par exemple ou sur les raisons de la présence inopinée d'une quarantaine de moineaux dans une cantine d'entreprises) ou un recensement d'espèces (recensement des oiseaux trouvés morts sur le littoral). L'objectif est de publiciser l'érosion du vivant à partir de données considérées par la sphère politique comme objectives et fiables, produites grâce à un protocole scientifique.

À partir de ces inventaires, les sociétés savantes établissent des recommandations en termes de protection des espèces. Dès l'année 1981, figure une liste rouge des oiseaux nicheurs rares et menacés dans le NPDC dans *le Héron*. En 1984, un long article précise les espèces d'oiseaux menacés dans le NPDC. Le travail proposé par les sociétés savantes sur les espèces menacées est bien sûr influencé par la loi de protection de la nature de 1976 qui institue le

⁷⁹ Pour plus d'informations à ce sujet, voir le dossier d'*Études rurales* sur les inventaires naturalistes (Arpin, Charvolin et Fortier, 2015).

concept d'espèces protégées ainsi que des listes nationales et régionales d'espèces protégées en fonction des menaces qui pèsent sur elles. Ces listes d'espèces protégées sont fixées par arrêté. En mettant l'accent sur les menaces, elles rendent « palpables » et perceptibles la fragilisation du vivant sur le territoire et elles démontrent aussi que les sociétés savantes ne mènent pas seulement un travail de collecte scientifique. Leurs recherches permettent en effet d'analyser la fragilisation du vivant et d'identifier les espèces menacées. De fait, les facteurs de la fragilisation du vivant pointés du doigt sont souvent liés aux activités économiques sur le territoire (notamment les infrastructures portuaires et touristiques sur le littoral).

En plus de rendre visible par leur action la fragilisation du vivant à travers les inventaires et les rapports scientifiques, les naturalistes participent à la légitimation du savoir et de la science au sein de la sphère politique. Le travail mené par ces militants autour de rapports scientifiques participe à techniciser le rapport des sociétés à la nature et le cadrage naturaliste en sort renforcé. À partir des observations scientifiques, ces militants rédigent des rapports scientifiques dans le but de guider la décision publique. À titre d'exemple, figure ci-dessous un extrait des archives de la fédération Nord-Nature relative à l'élaboration du mémoire sur la Canche au moment de la lutte contre le barrage.

FIGURE 3. Extrait des mémoires du professeur Vivier, fondateur de la fédération Nord-Nature

MÉMOIRE SUR LA CANCHE

La préparation de ce rapport a été organisée selon le plan suivant :

- *Recommandations générales M. Guillon*
- *Rapports antérieurs sur la Canche Professeur Vivier*
- *Études scientifiques - Publications Professeur Géhu*
- *Cartes des migrations d'oiseaux M. Guillon*
- *Arguments économiques Professeur Géhu et Professeur Vivier*
- *Projets d'études et travaux en cours Professeur Géhu, Linder, Vivier et Jean*

En réalité, le Conseil scientifique de NORD-NATURE a travaillé avec beaucoup d'autres collaborateurs parmi lesquels il faut citer les noms de Somme (géographe), Bonte (géologue), Kérautret (ornithologue), Goulliard, Richard (zoologistes), Madame Dubois (botaniste)...

Le rapport définitif présenté par le Professeur Durchon, Président de NORD-NATURE, a été rédigé par J.M. Géhu, M. Guillon et P. Tombal.

Il comprenait, outre l'introduction, trois grands chapitres :

- *les erreurs de conception et d'option d'ordre écologique et scientifique ; d'ordre économique et financier.*
- *les préjudices : scientifiques, pédagogiques, écologiques, économiques, cynégétiques.*
- *la conclusion : mise en garde, proposition.*

Ce dossier était accompagné d'annexes : bibliographie, publications scientifiques (biologie, écologie, cytogénétique), cautions scientifiques émanant de divers organismes, schémas et photographies, pétitions (comportant 203.000 signatures : adhérents de NORD-NATURE, Sociétés de chasse, divers).

Source : mémoires en ligne d'Émile Vivier, disponible sur le site de Nord-Nature, http://www.nord-nature.org/la_federation/30ah/histoire.htm, consultées le 21 juillet 2020

Cet extrait des mémoires du professeur Vivier met en avant la conception d'un protocole scientifique rigoureux qui repose essentiellement sur des études menées *via* des observations de terrain, des publications scientifiques et surtout sur un travail scientifique collaboratif. L'élaboration d'hypothèses et l'établissement de résultats grâce à des observations menées à partir d'un protocole scientifique est ainsi le gage d'un travail scientifique sérieux et crédible. Ces militants souhaitent d'ailleurs gagner en crédibilité par leur savoir. À titre d'exemple, une administratrice de Nord-Nature⁸⁰ indique que les expositions itinérantes qu'elle prépare au cours des années 1980 pour Nord-Nature font toujours l'objet d'une vérification par l'équipe d'universitaires de l'association, dont Émile Vivier, pour s'assurer de l'exactitude du message délivré par l'exposition. Cela permet ainsi une légitimation du propos tenu.

Ces études scientifiques restent cependant centrées sur des problèmes micro-localisés, comme l'anthropisation du littoral ou la pollution près des terrils miniers et il n'y a pas de « montée en généralité politique » autour du système économique, du développement territorial et des modes de vie. Le recentrement des activités de ces militants autour de l'expertise scientifique occulte les débats politiques autour des raisons socio-économiques qui conduisent à la destruction de la nature, ce qui évite les conflits avec les pouvoirs locaux.

Le recours au droit comme mode d'action dépolitisé ?

En plus d'une expertise scientifique, dans le NPDC, dès les années 1970, les APN se saisissent du droit de l'environnement comme ressource militante et font du recours juridique un mode d'action collective dès 1977, en s'appuyant sur l'article 40 de la loi pour la protection de la nature de 1976 et sur un arrêté de 1977, qui permettent aux associations de plus de trois ans ayant un agrément du Ministère de l'environnement de porter des recours devant les tribunaux pour atteinte à l'environnement (Ollitrault, 2008, p. 100). Si les associations telles que la fédération Nord-Nature ou le GDEAM62 se saisissent de cette opportunité et que le recours en justice devient central dans leur répertoire d'action respectif, ces deux APN font un usage différencié du droit, qui révèle un rapport différent aux pouvoirs publics.

D'un côté, la fédération Nord-Nature se socialise progressivement à l'espace juridique et au monde judiciaire. Si Émile Vivier souligne que l'association se saisit de la loi de 1976 et multiplie les recours en justice les années suivantes, jusqu'à en faire un élément de leur répertoire d'action collective, l'analyse démontre que la fédération ne mobilise toutefois pas ce

⁸⁰ Entretien mené le 28 avril 2015.

mode d'action collective dans une optique de politisation de la protection de la nature ni dans la lutte politique contre les acteurs du territoire. Comme le souligne Émile Vivier⁸¹, lors de leurs premières luttes, les militants de la fédération Nord-Nature ne maîtrisent pas les procédures judiciaires, ni le vocabulaire juridique. Le passage au tribunal résulte d'une succession d'apprentissages militants, qui contribuent à faire du recours en justice un savoir-faire militant et une composante de leur répertoire d'action collective.

Suite à la loi de 1976, certaines personnalités, comme Émile Vivier, se familiarisent avec le fonctionnement des procédures judiciaires et développent certaines stratégies pour voir leur demande aboutir au tribunal. Émile Vivier explique ainsi l'échec rencontré par la fédération Nord-Nature en 1979 lors d'un recours au tribunal administratif contre une enquête publique effectuée par le préfet de la Région. Sa demande se fait retoquer au tribunal pour un vice de procédure lié à sa méconnaissance du droit. Le naturaliste a intenté un recours au tribunal contre une enquête d'utilité publique mais seules les décisions pouvant être attaquées, l'enquête d'utilité publique, qui est un simple avis demandé à la population, ne peut faire l'objet d'un recours.

Une meilleure maîtrise des rouages juridiques et le recours à des avocats permettent alors à Nord-Nature de remporter quelques succès, parmi lesquels l'annulation d'un projet de busage d'un ruisseau à Sains-les-Pernes mais aussi celle d'un projet de construction d'un centre de loisirs, jeux, sports, hôtels et casinos, qui aurait eu pour conséquence l'expropriation de terres agricoles dans la banlieue de Jeumont, dans l'Avesnois. À la fin des années 1980, la fédération lutte également contre le projet du maire du Touquet d'installer un complexe hôtelier en bordure de la baie de Canche, ce qui marque le début d'une lutte qui se prolonge pendant une trentaine d'années.

Il est intéressant de constater que Nord-Nature ne mène pas de stratégie de politisation autour de ces différents projets contre lesquels elle se bat. Émile Vivier indique dans ses mémoires que « *Nord-Nature n'avait rien à dire sur l'aspect commercial*⁸² » de la base de loisirs dans la banlieue de Jeumont par exemple et il marque également ses distances avec le combat porté par d'autres associations dont, dit-il, une « *association locale de défense (de tendance politique)* ». L'expression « de tendance politique » distingue le naturaliste de la

⁸¹ Voir le site internet de Nord-Nature qui permet de lire en ligne les mémoires du professeur Émile Vivier : http://www.nord-nature.org/la_federation/30ah/histoire.htm, consulté le 27 avril 2019.

⁸² Mémoires en ligne du professeur Émile Vivier, disponible sur le site de Nord-Nature : http://www.nord-nature.org/la_federation/30ah/histoire.htm, consulté le 27 avril 2019.

scène politique. Nord-Nature attaque d'ailleurs le projet sur le fait qu'aucune étude d'impact environnemental n'ait été menée au préalable, ce qui fait écho à la trajectoire naturaliste de ses militants et à la place qu'ils accordent au savoir scientifique dans leurs luttes.

Émile Vivier reste également prudent lorsqu'il indique que « *Nord-Nature n'a pas rencontré, au départ du projet, de réactions hostiles. Il n'y a aucune raison en effet pour que les associations soient systématiquement et aveuglément contre des aménagements de loisirs mais encore faut-il qu'ils ne se fassent pas n'importe où, n'importe comment : dans le respect de la nature, dans le respect des lois*⁸³. » La fédération porte l'affaire au tribunal et après bien des déboires (erreurs de procédures judiciaires, étourderies de l'avocat, etc.) finit par obtenir gain de cause.

Pour ces militants, le recours en justice devient le mode d'action collective central de leur répertoire, permis par un apprentissage militant et l'acquisition de compétences juridiques. La fédération Nord-Nature mobilise le droit afin de faire respecter le code de l'environnement pour préserver certains espaces naturels et elle utilise, à ce titre, l'argument de « *l'intérêt général durable*⁸⁴ ». Elle porte un message associé à la préservation de l'environnement dans l'intérêt général et notamment dans la logique du développement durable qui émerge dans les années 1970⁸⁵, illustrant les propos de Claude Gautier et Jérôme Valluy sur la construction de la notion d'intérêt général au nom des générations futures (Gautier, Valluy, 1998). Toutefois, la stratégie de la fédération Nord-Nature ne consiste pas à construire un discours politique contre les choix politiques et économiques en matière de protection de la nature. Les luttes restent micro-localisées et la fédération revendique un « apolitisme » qui peut s'expliquer par la faible socialisation politique de ses militants (cf. Section 2, A).

La mouvance écologiste analysée par Calliope Spanou (1989) et par Sylvie Ollitrault (2008) n'est pas uniforme et le recours en justice est une arme du droit mobilisée avec des usages différenciés, qui peuvent être plus ou moins contestataires à l'égard des pouvoirs publics. Dans le cas présent, le recours en justice comme mode d'action collective contribue à légitimer l'association Nord-Nature auprès des pouvoirs publics, en montrant sa maîtrise des rouages juridiques, sans jamais aller à la confrontation politique, et elle maintient des partenariats étroits

⁸³ Mémoires en ligne du professeur Émile Vivier, disponible sur le site de Nord-Nature : http://www.nord-nature.org/la_federation/30ah/histoire.htm, consulté le 27 avril 2019.

⁸⁴ *Idem*.

⁸⁵ Le développement durable émerge avec la création du Club de Rome dans les années 1960 avant de se structurer dans les années 1980 avec le rapport Brundtland par la Commission de l'environnement de l'Organisation des Nations-Unies paru en 1987.

avec le personnel administratif et le personnel politique. Dès la nomination d'un délégué régional du Ministère de l'environnement (M. Godchot), la fédération Nord-Nature prend contact avec lui. Nord-Nature maintient également des liens étroits avec son successeur, nommé en 1975 (M. Villey). La fédération Nord-Nature est présente à l'occasion d'une visite du Ministre de l'environnement dans le Nord en 1975 puis elle est reçue par les préfets du Nord et du Pas-de-Calais avant d'être invitée dans diverses commissions publiques par les services de l'État.

Dans son ouvrage *Militer pour la planète* (2008, p. 95), Sylvie Ollitrault souligne que « *Le recours à l'expertise n'a été possible que si les contestataires étaient adoubés en interlocuteurs légitimes ou, du moins, recevables. Il s'agissait dans un premier temps d'entrer dans le cadre dominant du "bon interlocuteur" dessiné par les administrations centrales. "Il faut être pris au sérieux" ; le militant polissait son radicalisme, se socialisait aux concertations, entrait dans "l'ère des dossiers", c'est-à-dire d'élaboration des contre-propositions tangibles. Ces nouvelles formes de revendications demandaient notamment d'ajuster les prétentions aux contraintes économiques, et amenaient à transformer l'idéal de l'alternative en se pliant à un mot d'ordre du type "Faut plus rêver". La position d'expert requiert de légitimer les propositions soumises au nom de l'intérêt général, élargi aux enjeux environnementaux.* » Dans cette logique, les militants de la fédération Nord-Nature renoncent à politiser leurs revendications avec la volonté affichée de négocier avec les pouvoirs publics et de contribuer à la fabrique des politiques publiques.

De l'autre côté, le GDEAM62 fait aussi du recours au droit un mode d'intervention central de son répertoire d'action collective. Cependant, il en fait à la fois un outil de pression politique et un outil de contestation des décisions politiques en matière d'aménagement du territoire et de protection de la nature, ce qui ne participe pas à une bonne entente avec les pouvoirs publics. Le GDEAM62 se spécialise assez tôt dans les recours en justice contre l'artificialisation du littoral (permis pour résidences secondaires, projets hôteliers, etc.). Bien qu'il maintienne des opérations de sensibilisation à l'environnement et quelques inventaires naturalistes, la plupart de ses activités sont centrées sur les contentieux juridiques, qui portent à 90% sur le littoral. Cependant, le discours porté par l'association met directement en accusation les collectivités territoriales et les aménageurs. Quelques années après l'abandon du barrage en baie de la Canche, les collectivités territoriales mènent des opérations de valorisation de cet espace naturel. Le GDEAM62 souligne dans ses bulletins d'information le changement de positionnement politique des collectivités territoriales, qui mènent une opération de

promotion touristique de cet espace quelques années après avoir souhaité voir s’y établir un barrage. De même, le GDEAM62 porte un message plus critique quant au développement du tourisme international et aux projets hôteliers qui contribuent d’après lui à détruire le littoral. Dès les années 1980, il s’oppose au monopole de la maîtrise foncière des espaces naturels sur le littoral par le seul Conservatoire du littoral et au monopole de la gestion des espaces du Conservatoire du littoral par le syndicat mixte Eden62, au détriment d’autres APN. Le principal argument avancé est que la concentration des pouvoirs dans les mains de quelques-uns n’est pas compatible avec l’exercice démocratique⁸⁶. Ces arguments mettent en lumière un discours politique construit autour du développement territorial, qui avive des tensions avec les pouvoirs publics locaux jugés responsables de la destruction de la nature par le GDEAM62.

Ainsi, l’usage du droit permet à la fédération Nord-Nature de se légitimer auprès des pouvoirs publics par le développement d’une expertise juridique. À l’inverse, le GDEAM62 est accusé par certaines municipalités comme celle du Touquet d’être subventionné par les pouvoirs publics dans le seul but de les mettre à mal, ce qui contribue à sa marginalisation sur la scène politique. Cela renforce davantage la légitimation du discours « apolitique » et naturaliste de la fédération Nord-Nature auprès des pouvoirs publics face au discours contestataire porté par le GDEAM62. Les relations entre Nord-Nature et les pouvoirs publics sont d’autant plus apaisées que l’État confie de nombreuses responsabilités à cette association. Le manque de personnel administratif dédié aux questions environnementales oblige les agents de l’État à valoriser le rôle des associations dans la fabrique des politiques territoriales (Lascoumes, 1994) et Nord-Nature devient un allié de la DIREN. Lors de la création de la fédération Nord-Nature en 1970, qui rassemble des associations naturalistes locales, certains agents des services déconcentrés se joignent aux réunions et même au Conseil d’administration. Ainsi, Jean Brunot de Rouvre, directeur de l’OREAM Nord devient administrateur de la fédération dès sa création. José Maria Alvarez de Lara, chargé de mission à l’OREAM Nord, son collègue M. Charlet et M. Marchand, directeur régional NPDC de l’Office national des forêts (ONF), sont nommés conseillers techniques par le conseil d’administration de la fédération Nord-Nature.

Les militants naturalistes font de l’expertise scientifique et de l’expertise juridique un mode d’action collective privilégié. La fragilisation du vivant est rendue tangible à travers les

⁸⁶ Tous ces exemples sont tirés des bulletins d’information du GDEAM62 auxquels nous avons eu accès.

inventaires et les rapports scientifiques et les naturalistes participent à faire du savoir un outil politique. Le travail mené par ces militants *via* des recours en justice et des rapports scientifiques participe à techniciser le rapport des sociétés à la nature et à dépolitiser la question de la protection de la nature. Toutefois, leur stratégie de neutralisation des conflits avec les élus leur permet de gagner en légitimité auprès des pouvoirs publics et de favoriser la diffusion du cadrage naturaliste.

Section 3. La consécration du cadrage naturaliste par le Conseil régional écologiste (1992 – 1998)

Dans la veine des travaux qui se sont intéressés à l'analyse des relations entre élus et personnel administratif et à la politisation du personnel administratif⁸⁷, il convient maintenant d'analyser comment le réseau militant naturaliste parvient à s'imposer au sein de l'équipe politique et de l'administration du Conseil régional et définit les premières politiques régionales du vivant. L'attention se portera notamment sur la capacité d'un réseau militant à réformer une collectivité territoriale dans l'objectif de se légitimer auprès de ses alliés politiques au sein du Conseil régional et d'imposer ses propres orientations politiques.

Une conjonction de facteurs favorables au cadrage naturaliste permet à ces militants de contourner les résistances politiques engendrées par les conflits entre les élus socialistes et écologistes au sein du Conseil régional. Tout d'abord, l'évolution juridique en matière de protection de la nature renforce le poids de l'expertise scientifique et permet une convergence entre le cadrage naturaliste de la sphère militante experte et le cadrage de l'État local (A). En 1992, le Conseil régional est présidé par les écologistes – minoritaires – qui font alliance avec les socialistes. Les élus écologistes, forts d'un partage de représentations communes autour du vivant, constituent une administration très politisée, qui les aide à dominer les tensions en interne et à l'extérieur. Ils parviennent à former une nouvelle routine bureaucratique de travail, qui repose sur une confusion des tâches entre politique et administratif. Celle-ci finit par entretenir une sorte d'inertie politique qui favorise la consécration du cadrage naturaliste sur le territoire (B). Enfin, les premières politiques régionales sont le fruit de stratégies politiques, de

⁸⁷ Notamment les travaux de Stéphane Dion (1986), de Jean-Michel Eymeri-Douzans (Eymeri-Douzans, 2003 ; Eymeri-Douzans, Bioy et Mouton, 2015), d'Émilie Biland (2011), de Rémy Le Saout (2013).

rapports de force et de partenariats structurants avec les APN, qui parviennent à l'institutionnalisation du cadrage naturaliste sur le territoire (C).

A. La convergence du cadrage naturaliste militant avec celui de l'État local : le rôle structurant de l'expertise

Les travaux menés en science politique sur l'expertise mettent en exergue l'intérêt d'étudier l'expertise à travers la sociologie des mobilisations et la sociologie de l'action publique (Mouchard, 2009 ; Gilbert, Henry et Jouzel, 2015). L'expertise ne le devient *in fine* que dans l'interaction entre un groupe social et les pouvoirs publics lorsque ceux-ci font appel à ce groupe au nom de ses compétences et de son savoir. Or, l'expertise scientifique développée par la sphère militante naturaliste est de plus en plus sollicitée par les acteurs publics au cours des années 1980. En effet, les différentes lois et politiques nationales mises en place au cours de cette décennie requièrent l'expertise scientifique pour la connaissance du vivant mais aussi pour les projets d'aménagement du territoire, notamment dans le cadre de la loi de protection de la nature de 1976. Cette sous-section démontre que, dans ce contexte, l'évolution juridique et législative amène à une convergence des cadrages scientifique et de l'État local. Les APN, par leur expertise, contribuent à l'institutionnalisation d'un cadrage naturaliste au sein de l'action publique.

Cette convergence des cadrages s'établit essentiellement au travers des inventaires naturalistes. Au cours des années 1980, ceux-ci ne sont plus seulement un mode d'action mobilisé par les militants *via* les recensements naturalistes, car ils participent à assurer la mise en œuvre de la loi de protection de la nature de 1976. Dans un numéro spécial d'*Études rurales* sur les inventaires naturalistes coordonné par Isabelle Arpin, Florian Charvolin et Agnès Fortier (2015), le témoignage d'Olivier Piron, ancien inspecteur général de l'équipement et adjoint du directeur de la protection de la nature de 1979 à 1984, interrogé par Jaffeux, éclaire la genèse de la mise en place de l'inventaire national des espèces :

« Le Conseil national de protection de la nature (CNP) que nous consultions à cet effet était quelquefois embarrassé pour donner un avis argumenté. Il manquait de données objectives et comparatives. Par ailleurs, la relance du programme de création des réserves naturelles et le budget contraint dont nous disposions pour gérer ces espaces commandaient que nous sortions d'une politique de création au coup par coup et que nous injections un peu de rationalité dans le choix des sites à protéger. » (Jaffeux et Piron, 2015, p. 154-155)

Le Conseil national de protection de la nature, qui représente un conseil scientifique qui travaille au service du Ministère de l'environnement, doit pouvoir justifier des choix qu'il propose en matière de protection du vivant auprès des pouvoirs publics et cela passe par un travail de rationalisation scientifique autour des données sur lesquelles il fait reposer ses décisions. Comme le souligne Olivier Piron dans la suite de l'entretien, les inventaires naturalistes sont un moyen d'obtenir une donnée considérée comme objective et ils répondent à ce besoin de rationalité scientifique. Dans cette optique, le *Museum* national d'histoire naturelle propose la mise en place d'un inventaire des sites d'intérêt écologique, faunistique et floristique et, dans la continuité, la loi Bouchardeau de 1982 crée les zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF). Les inventaires naturalistes – qui sont validés dans chaque région par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel⁸⁸ (CSRPN) puis par le *Museum* national d'histoire naturelle – forment un inventaire national du patrimoine naturel. À partir de cet inventaire, des ZNIEFF sont déterminées. Ces zones n'appellent pas directement des mesures de protection réglementaires mais elles sont des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique (ZNIEFF de type 1) ou des grands ensembles naturels peu modifiés qui offrent des potentialités biologiques (ZNIEFF de type 2).

Pour mener à bien ce projet de création de ZNIEFF, le *Museum* harmonise le recueil des données naturalistes et assure la protection de leur diffusion et, avec le soutien de l'État, il crée un réseau associatif et scientifique au sein de chaque territoire régional pour mener les relevés sur le terrain. Les directions régionales de l'architecture et de l'environnement (DRAE), qui peuvent s'appuyer sur les ressources des Conseils régionaux, sont le support administratif et financier des opérations. Les sociétés savantes deviennent alors motrices dans la mise en place de ces inventaires naturalistes.

Au-delà des inventaires naturalistes, la loi de protection de la nature de 1976 instaure les listes nationales et régionales d'espèces protégées, ce qui renforce le rôle des APN, sollicitées pour cibler les espèces menacées qu'il est nécessaire de protéger par la loi. Dans le NPDC, ces années marquent effectivement une étape supplémentaire dans la structuration des sociétés savantes. Le GON devient dès cette époque un partenaire de l'administration territoriale, car l'association contribue à la délimitation des ZNIEFF sur le territoire du Nord-Pas-de-Calais⁸⁹.

⁸⁸ Les CSRPN sont créés au début des années 1990 à la suite du plan national pour l'environnement. Ils se prononcent notamment sur la valeur scientifique des inventaires, les propositions de listes d'espèces protégées et sur les dérogations de destruction d'espèces protégées.

⁸⁹ Témoignage de José Godin lors des funérailles de Lucien Kérautret, fondateur du GON en 2004, disponible sur internet : www.crdfr.fr/scan/Le_Heron/Vol38/38_1_2.pdf, consulté le 3/07/2018.

Ces années continuent également d’asseoir la réputation du Centre phytosociologique de Bailleul, qui mène les premiers inventaires floristiques régionaux financés par les pouvoirs publics. Ces APN fournissent une expertise qui sont une aide à la décision, notamment pour mener les études d’impact, qui sont instituées par la loi de 1976 et qui doivent permettre d’évaluer les dommages causés à la nature dans le cadre de projets d’aménagement afin de les réduire, les éviter ou les compenser. La production des études d’impact est encadrée par les services de l’État et par des lois mais sa réalisation revient très souvent à des bureaux d’études environnementales privés (ou parfois des associations)⁹⁰. Ces études, financées par le maître d’ouvrage, se fondent sur des inventaires naturalistes, ce qui renforce le cadrage naturaliste.

Par ailleurs, le rôle dévolu à l’expertise naturaliste par l’action publique est renforcé par la mise en œuvre de Natura 2000. Suite à la directive communautaire Habitats de 1992, chaque État membre de l’Union européenne doit définir des zones de conservation spéciales (ZCS) sur son territoire. Ces zones correspondent à des habitats identifiés comme prioritaires, car soit elles sont d’intérêt écologique, soit elles abritent des espèces rares en danger de disparition. Ces zones sont identifiées à partir de l’inventaire national du patrimoine naturel par le biais des acteurs locaux (usagers de la nature, APN, pouvoirs publics, *etc.*). Une fois que ces zones sont reconnues « Natura 2000 », la gestion des sites Natura 2000 repose sur des instances de concertation et la participation des acteurs de terrain. Un comité de pilotage (COPIL), réglementé par le code de l’environnement, est composé par le préfet en fonction des caractéristiques du site. Ce COPIL est en charge d’élaborer le document d’objectifs (DOCOB) servant à la gestion du site. Le DOCOB contient l’état initial de conservation du site, les objectifs de gestion, des propositions de mesures permettant de les atteindre, les procédures de suivi et d’évaluation de ces mesures.

Agnès Fortier (2010) détaille les conflits structurels et persistants entre les acteurs forestiers, agricoles et le Conservatoire botanique de Bailleul lors de la mise en place du DOCOB⁹¹. La concertation pour établir le DOCOB donne lieu à des conflits qui se focalisent essentiellement sur la place de la science dans l’élaboration du DOCOB. Des conflits ont lieu entre forestiers et salariés du Conservatoire botanique de Bailleul. D’après les forestiers, les scientifiques ont violé les propriétés forestières en allant mener les inventaires naturalistes

⁹⁰ Nous renvoyons ici aux travaux de Rémy Petitimbart et notamment à sa thèse (2019) sur le rôle des cabinets de consultants dans la définition des mesures compensatoires suite à la loi pour la reconquête de la biodiversité promulguée en 2016.

⁹¹ Pierre Alphanéry et Agnès Fortier ont largement étudié la mise en œuvre de Natura 2000 en NPDC dans les années 1990 (Fortier, 2010 ; Fortier, 2009 ; Alphanéry et Fortier, 2002).

nécessaires au choix des zones Natura 2000. Le langage très technique adopté par les représentants du Conservatoire botanique de Bailleul lors des discussions de constitution du DOCOB crée des tensions avec les acteurs forestiers et les élus de la Chambre d'agriculture. Agnès Fortier montre comment les scientifiques du Conservatoire de Bailleul se réfugient derrière leur savoir pour légitimer leurs propositions qui créent des tensions face aux usagers de la nature, tels que les agriculteurs élus de la Chambre d'agriculture. Les représentants du Conservatoire de Bailleul contestent également la scientificité des méthodes de recueil des données naturalistes du Centre régional de la propriété forestière pour réaffirmer leur savoir et justifier leurs propositions en termes de gestion des sites. Agnès Fortier révèle *in fine* le rôle structurant de l'expertise naturaliste dans la mise en œuvre de Natura 2000 sur le territoire du NPDC et les partenariats étroits constitués entre les acteurs publics et l'expertise naturaliste, que celle-ci soit incarnée par des sociétés savantes ou par le Conservatoire botanique de Bailleul.

Ainsi, les dynamiques nationales et européennes rendent incontournable l'expertise naturaliste. Les partenariats noués entre l'État local et la sphère naturaliste légitiment et renforcent le cadrage naturaliste proposé par les APN.

B. L'installation d'un personnel politique et administratif naturaliste au sein du Conseil régional

L'intrication des liens entre le personnel politique et le personnel administratif au sein des collectivités territoriales a déjà fait l'objet de divers travaux, qui ont mis en évidence des variations historiques en la matière (Chevallier, 1984 ; Dion, 1986 ; Bellanger, 2003 ; Biland, 2011). Jacques Chevallier (1984) explique que la constitution d'une bureaucratie et d'une administration régionales dans les années 1980 est fortement orientée par les préoccupations partisans des élus, qui ont un rôle clé dans le recrutement des premiers fonctionnaires régionaux. Stéphane Dion (1986), à travers l'étude de cinq municipalités, propose une distinction entre la politisation partisane où l'administration « est utilisée comme un réservoir de militants et une centrale d'achat de faveurs politiques, [servant] à créer des réseaux de clientèles et à récompenser les militants » (p. 198) et la politisation fonctionnelle où « les élus placent aux points clés de l'administration des sympathisants politiques qui sont aussi des gestionnaires de confiance » (p. 95). L'important pour les élus est alors d'avoir le contrôle sur leur administration au nom du projet politique qu'ils souhaitent mettre en œuvre. Dans un article

où il discute de la politisation des intercommunalités, Gilles Pinson (2019) ajoute que la notion de politisation fonctionnelle proposée par Stéphane Dion permet de comprendre comment des élus peuvent mobiliser une administration « en vue de la mise en œuvre d'un programme politique et d'un projet de territoire » (Pinson, 2019, § 17). C'est dans cette logique de politisation fonctionnelle que les élus écologistes, porteurs du cadrage naturaliste, enrôlent le personnel administratif afin de mettre en place des politiques publiques du vivant au sein du Conseil régional.

L'arrivée des écologistes à la présidence du Conseil régional, en 1992, est inattendue. Depuis 1986, Noël Josèphe, élu socialiste, est le président du Conseil régional et il est convenu au sein du Parti socialiste que Michel Delebarre lui succède après les élections de 1992. Mais les résultats des élections ne sont pas ceux imaginés par les élus socialistes, car les voix des électeurs sont partagées entre le Parti communiste, le Parti socialiste, Génération écologie, les Verts et la droite. Si, sur les 113 élus du Conseil régional, seuls huit appartiennent aux Verts, les socialistes ne remportent pas pour autant la majorité absolue et ils doivent constituer une alliance pour espérer se maintenir au pouvoir. Les Verts parviennent alors à les convaincre de leur laisser la présidence et de créer une direction administrative dédiée à l'environnement. Marie-Christine Blandin, membre du parti des Verts, est élue présidente du Conseil régional du NPDC après douze heures de négociation.

L'arrivée d'écologistes porteurs du cadrage naturaliste

Les élus écologistes, qui font partie de la petite minorité naturaliste associative ayant décidé de s'engager chez les Verts, intègrent ensemble le Conseil régional⁹². Ces différentes personnalités, qui jouent un rôle structurant dans le cadrage des politiques du vivant entre les années 1992 et 1998, proviennent du même réseau militant. Plus ou moins liées au mouvement des Verts, elles sont toutes adhérentes à la fédération Nord-Nature. L'entrée simultanée de ces

⁹² Cinq élus du Nord : Luc Coppin, Guy Hascoët, Maryse Mispelaere, Christine Soudans et Alain Trédez et trois élus du Pas-de-Calais : Henri Bailleul, Marie-Christine Blandin et Jean-François Caron. Marie-Christine Blandin est professeure de biologie, membre de la fédération Nord-Nature et militante chez les Verts, Jean-François Caron est le fondateur d'une association qui vise à préserver les terrils en tant qu'espaces de nature (*cf.* chapitre 5, section 1) et militant à Génération écologie puis chez les Verts, Alain Trédez est administrateur d'une association de protection de la nature avant son élection au Conseil régional et militant chez les Verts. Guy Hascoët est titulaire d'une formation universitaire en environnement et il est militant chez les Verts. Pour les autres élu-e-s, nous ne disposons pas d'informations supplémentaires. Leur formation universitaire, leur profession et leurs centres d'intérêt de ces élu-e-s montrent un attachement au cadre naturaliste.

personnalités au Conseil régional symbolise l'entrée du réseau naturaliste (et notamment celui de la fédération Nord-Nature) au sein de la collectivité territoriale.

ENCADRÉ 6. Les principaux acteurs des politiques de nature au Conseil régional du NPDC en 1992

***Marie-Christine Blandin** est née en 1952. Elle fait ses études de biologie à l'université de Lille, ayant pour enseignants des personnalités comme Émile Vivier. Elle réalise pour l'obtention de son diplôme de DEA un mémoire sur la pollution des eaux du Nord de la France, soutenu en 1972. En 1976, elle dirige le comité d'organisation de la première fête de l'écologie dans le Nord. Professeure en sciences naturelles au collège depuis 1972, elle s'engage chez les Verts en 1984. Elle est élue présidente du Conseil régional du NPDC en 1992 et elle occupe ce poste jusqu'en 1998. Elle est encore conseillère régionale du NPDC jusqu'en 2001, date à laquelle elle devient sénatrice écologiste. Elle démissionne de son mandat en 2017 après avoir quitté Europe-Écologie en 2014.*

***Alain Trédez** est né en 1949. Militant écologiste depuis les années 68, il est membre de la fédération Nord-Nature dès sa constitution et secrétaire de l'association Houtland Nature, qu'il a contribué à fonder. Il devient également président de la fédération Nord-écologie après avoir participé à sa création en 1978. Il va rejoindre les Verts dont il est élu porte-parole en 1990. Professeur d'histoire-géographie, il devient élu écologiste au Conseil régional du NPDC en 1992. Il est nommé vice-président chargé de l'environnement, de l'énergie, des déchets et de la prévention santé. Il reste à ce poste jusqu'en 1997 bien qu'en 1995 la charge de la prévention-santé soit redonnée à un élu socialiste. Il crée ensuite un centre nature à Wormhout et redevient administrateur et membre du bureau de la fédération Nord-Nature. Il occupe encore à l'heure actuelle ce poste.*

***Florent Lamiot** est diplômé des Beaux-Arts de Tourcoing, licencié en histoire de l'art et il a obtenu un diplôme universitaire en sciences de l'environnement. Il est notamment formé par Nicole Dhainaut, professeure en écotoxicologie à l'université et administratrice de Nord-Nature. F. Lamiot travaille dans un premier temps dans une entreprise de fabrication de peinture mais il se fait licencier en raison de ses activités militantes parallèles. En effet, en tant que membre de Nord-Nature-Saint-Omer, il organise une exposition sur les pollutions de l'eau qui est peu appréciée par ses employeurs. Il récolte des données scientifiques et rédige un dossier sur la pollution au plomb des cours d'eau de la région. Il transmet ce dossier à Marie-Christine Blandin qui est alors enseignante dans le Ternois. Ils restent en contact. Lors de son arrivée à la présidence du Conseil régional du NPDC en 1992, Marie-Christine Blandin souhaite un conseiller à l'environnement dans son cabinet qui ne soit pas encarté chez les Verts. Elle propose alors le poste à Florent Lamiot. Celui-ci intègre ensuite définitivement le Conseil régional en obtenant un CDI. Il rejoint en 1998 la direction environnement en tant que chargé de mission. Ses missions évoluent, se centrant d'abord sur les questions de biodiversité puis sur le climat.*

*Géologue de formation et naturaliste passionné, **Alain Villain** a travaillé entre 1971 et 1980 au Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Après une brève expérience de gérant de société, il devient attaché à l'environnement au sein de la municipalité de Villeneuve d'Ascq. Il est nommé à la tête de la néo-direction de l'environnement du Conseil régional en 1992. Il finit par la suite conseiller scientifique au sein de la direction environnement du Conseil régional puis il achève sa carrière en tant que chargé de mission de la direction environnement du Conseil départemental du Nord. En parallèle, il devient président de l'association Escaut Vivant, fondée en 1996 par le Conseil régional du NPDC et la fédération Nord-Nature. Cette association a pour objectif de protéger la qualité de l'eau et des milieux naturels attenants à l'Escaut.*

Comme le détaille l'encadré ci-dessus, à l'exception d'Alain Trédez, ces personnalités ont toutes été formées à l'université des sciences et des technologies de Lille, bénéficiant ainsi des enseignements des professeurs comme Émile Vivier, Marcel Bon ou Nicole Dhainaut. Leurs liens de sympathie avec ces enseignants et également avec Annick Delelis, professeure des universités en botanique, et Francis Meilliez, professeur des universités en géologie, sont

d'ailleurs évoqués au cours des entretiens. Ces personnalités ont donc une formation naturaliste, y compris Alain Trédez, qui se forme sur le tas avec les professeurs universitaires au sein des réunions et des évènements organisés par la fédération Nord-Nature. Des affinités intellectuelles se sont créées ou se constituent au cours du mandat. Ces affinités illustrent un partage de valeurs et une conception commune du cadrage naturaliste.

Les résistances de l'administration en place

Toutefois, ces personnalités se heurtent à la précédente administration, très liée au pouvoir socialiste⁹³. En 1992, le Conseil régional du NPDC est une institution récente, qui a toujours été dirigée par les socialistes. L'absence d'alternance politique n'est pas sans conséquences sur la sociologie du personnel administratif. Ces liens entre personnel administratif et pouvoir socialiste sont visibles notamment au travers de deux éléments.

Tout d'abord, les liens entre personnel politique socialiste et personnel administratif mettent en difficulté les élus écologistes lors de leur arrivée au pouvoir, car le personnel administratif ne transmet pas les dossiers et documents administratifs et financiers des mandatures précédentes. Un enquêté, nommé collaborateur politique, raconte ainsi son arrivée au Conseil régional en 1992 :

« J'arrive ici à Lille avec un sac à dos, je loue une petite chambre pour m'installer et j'arrive dans un bureau où il n'y a rien. En 1992, on tapait encore à la machine et je demande si je peux avoir des dossiers, quelque chose... Rien quoi. Toutes les archives fraîches avaient été broyées, l'ordi sur lequel il y avait le budget, bah ils avaient perdu le mot de passe, je ne savais pas ce qui avait été dépensé. » (Entretien avec un ancien conseiller membre du cabinet de Marie-Christine Blandin entre 1992 et 1998, le 13 mai 2015)

L'administration en place à l'arrivée des élus écologistes a détruit les archives et obstrue volontairement l'accès des nouvelles équipes aux documents de travail. En revanche, cherchant

⁹³ Comme le souligne Jacques Chevallier dans une étude sur les Conseils régionaux, les recrutements du personnel administratif dans les années 1980 sont très politisés. Il indique ainsi que « les recrutements n'ont pas seulement été justifiés par des besoins objectifs mais aussi par des stratégies expansionnistes et par des préoccupations partisans ; partout, les présidents des conseils régionaux ont eu tendance à embaucher des « hommes de confiance », proches d'eux sur le plan politique – attitude grandement facilitée par l'absence de procédures formelles régissant les recrutements. » (Chevallier, 1984, p. 27). Les Conseils régionaux ont affaire à des contractuels souvent recrutés sur leur adhésion au projet politique régional. 57 % des agents de la région NPDC sont ainsi contractuels en 1990 et ont été recrutés directement par les élus socialistes (Bodineau, 1995, p. 79).

les différentes cartes du territoire produites par le service cartographie du Conseil régional, ce même enquêté découvre dans les bureaux du personnel administratif des documents cartographiant les dangers électoraux. Les différentes associations naturalistes et les mouvances écologistes sont cartographiées « dangereuses ». Il apprend à cette occasion que l'association de riverains qu'il a fondée quelques années auparavant pour lutter contre les pollutions industrielles est identifiée sur la carte comme « dangereuse » également. La protection de l'ancienne majorité politique par l'administration, notamment sur les questions budgétaires, invite à qualifier ces accointances entre les élus socialistes et le personnel administratif de « politisation partisane » telle que définie par Stéphane Dion autour de réseaux potentiellement clientélistes et de logiques partisans.

De plus, les liens forts entre personnel administratif et élus socialistes ont créé une routine de travail qu'il est difficile de modifier pour les élus écologistes nouvellement arrivés, créant une forme de dépendance au sentier (Pierson, 2000). Le personnel administratif va au-delà des missions définies par les élus, car il possède un pouvoir décisionnaire, mettant à mal la théorie wébérienne de la division entre travail politique et travail bureaucratique (Bezès, 2014). En somme, cela s'apparente davantage à la loyauté post-wébérienne mise en exergue par J.-M. Eymeri-Douzans (2003), car le personnel administratif s'engage pour favoriser la politique qu'il soutient. Jérôme Van Praët, qui a soutenu en 2000 son mémoire de DEA sur les années de la présidence de Marie-Christine Blandin au Conseil régional, a recueilli plusieurs témoignages, parmi lequel figure celui d'un fonctionnaire d'État arrivé à la région, du directeur adjoint du cabinet de Marie-Christine Blandin et d'un ancien directeur général des services, qui mettent en avant l'autonomie très forte du personnel administratif. L'ancien directeur général des services dit ainsi à Jérôme Van Praët :

« Je pense que, quand Madame Blandin est arrivée, elle avait une administration qui avait gardé le contrôle de la machine, qui subissait des élus majoritaires pendant toute une période jusqu'en 1992 et qui avait pris l'habitude de rendre compte pour la forme, mais pas tellement d'impulser, d'écouter, de contribuer à, mais plutôt de faire. » (Van Praët, 2000, p. 89)

La culture institutionnelle du personnel administratif est, de fait, militante. Cela complique la tâche des nouveaux élus, car l'administration prend des initiatives, sans que les élus écologistes puissent avoir la maîtrise des décisions. Les Verts prennent alors différentes mesures pour réorganiser l'administration et, selon l'expression de Jérôme Van Praët, « la remettre au service des élus » (Van Praët, 2000, p. 115). Pierre Lemonier, nommé directeur général des services

(DGS) par les Verts de septembre 1992 à 1996, et Jean-Marie Ernecq, nommé DGS par les Verts de 1996 à la fin du mandat, ont en charge de réorganiser l'administration pour fluidifier les relations entre élus écologistes et personnel administratif. L'objectif pour les Verts est de renouveler l'administration pour mettre en œuvre leurs ambitions politiques ; c'est aussi l'enjeu de la création d'une direction environnement.

La création d'une direction environnement et sa politisation fonctionnelle

En 1992, Alain Trédez devient vice-président chargé de l'environnement, de l'énergie, des déchets et de la prévention santé. À l'époque, les Conseils régionaux ne disposent pas, sur le plan juridique, de compétences claires sur l'environnement. La nomination d'un élu sur ces thématiques-là est révélatrice en soi d'une volonté de politiser les problèmes environnementaux. Du temps de Noël Josèphe, le personnel qui se consacrait à la gestion des espaces naturels – qui était l'unique mission de protection de la nature du Conseil régional – était au nombre de deux salariés. Suite à la nomination d'Alain Trédez, les élus Verts décident de créer une direction environnement avec un personnel administratif dédié à ces questions, ce qui engendre un rapport de force avec les élus socialistes :

« Clémence Guimont - D'ailleurs, comment vous avez convaincu les socialistes de créer la direction environnement ?

Alain Trédez - Au chantage ! Vous voulez de nous ? C'est le prix à payer, il faut une direction environnement. Ils ont dit "oui, on vous propose untel pour diriger." Non non, on va choisir nous-mêmes ! » (Entretien avec Alain Trédez, vice-président chargé de l'environnement du Conseil régional du NPDC entre 1992 et 1997, le 13 février 2017)

La création de la direction environnement est clairement un des éléments de l'accord passé entre les élus socialistes et les élus écologistes et, suite aux pressions d'Alain Trédez, est nommé à la tête de cette direction Alain Villain, au profil naturaliste et très proche des réseaux écologistes militants. La direction environnement se constitue et, d'après les archives de la direction environnement, la direction compte, à la fin de l'année 1992, 16 personnes, dont un directeur, six cadres, deux assistants d'études, une secrétaire de direction, un rédacteur et cinq agents administratifs. Elle comporte une unité de programme, une unité du développement et une unité d'animation.

Les membres de cette nouvelle direction sont détachés de la fonction publique d'État ou engagés sur contrat, comme cela se faisait à l'époque (Chevallier, 1984). Leurs convictions écologistes constituent un ressort de leur travail. Alain Trédez indique ainsi :

« La direction environnement à cette époque-là, c'est la seule direction militante que j'ai connue. On avait une administration militante, on a inventé ça aussi. » (Entretien avec Alain Trédez, vice-président chargé de l'environnement du Conseil régional du NPDC entre 1992 et 1997, le 13 février 2017)

Quoiqu'en dise l'enquêté dans cet extrait, les écologistes n'inventent pas une administration militante. Ils fondent une administration qui est tout aussi militante que lors de la mandature précédente et qui se caractérise une politisation fonctionnelle assez structurante. La différence est que le nouveau personnel recruté partage en partie les convictions naturalistes des élus.

Le personnel politique et le personnel administratif de la direction environnement et du cabinet de la présidente du Conseil régional créent ensemble une nouvelle organisation bureaucratique, qui, tout comme la précédente mandature, se caractérise par la confusion des tâches entre l'administratif et le politique. Les affinités entre les différentes personnalités contribuent à un partage inhabituel des tâches entre le cabinet de la présidente, l'élus à l'environnement et le personnel administratif. Alain Trédez indique à ce propos :

« On avait Florent Lamiot comme cerveau toujours en veille, toujours à la pointe de ce qui se pensait et se disait là-dessus et puis Alain Villain, homme de terrain très dynamique, qui disait : "bon là on a une opportunité", qui repérait la musique de la mise en œuvre proposée par Florent Lamiot. Et moi comme chef d'orchestre pour que nos amis du Conseil régional comprennent la musique qu'on leur jouait. » (Entretien avec Alain Trédez, vice-président chargé de l'environnement du Conseil régional du NPDC entre 1992 et 1997, le 13 février 2017)

Peu habitués au fonctionnement d'une collectivité, le cabinet de la présidence et les élus écologistes tendent à empiéter sur les missions de l'administration. La répartition indiquée ci-dessus par l'enquêté démontre une grande porosité entre les missions politiques et administratives. L'enquêté indique que c'est Florent Lamiot, conseiller à l'environnement au cabinet de la présidente du Conseil régional qui formule les principales orientations en matière d'environnement. De plus, c'est Florent Lamiot lui-même qui est directement chargé d'organiser les débats publics liés à l'environnement. Or, bien que la littérature qualifie le rôle de collaborateur de cabinet de « *fonction plastique* » (Beauvallet et Michon, 2017) et que ses

missions varient selon l'élu auprès duquel il évolue, l'organisation logistique de débats publics est généralement davantage du ressort du personnel administratif.

Les relations directes entre Florent Lamiot, conseiller à l'environnement au cabinet, Alain Villain à la tête de la direction environnement et Alain Trédez, vice-président du Conseil régional, contribuent à ne pas dissocier l'impulsion politique et les tâches plus administratives telles que l'organisation d'événements publics. Cette organisation, peu courante dans les administrations, peut s'expliquer par le fait que toutes ces personnalités découvrent le fonctionnement de l'institution, ce qui engendre des ajustements et des apprentissages. Ajoutons à cela que les Verts ne disposent pas de grandes connaissances du métier d'élu en raison de la « faible intériorisation des pratiques politiques professionnelles » des militants Verts (Villalba, 1996, p. 149). Comme l'a indiqué Marie-Christine Blandin lors d'un entretien à Jérôme Van Praet, « les relations directes instaurées entre les agents et les Verts étaient dues, effectivement, à ce qui est perçu comme une lourdeur de l'appareil administratif et procédural. Celui-ci implique, en effet, que les décisions prises par l'exécutif soient transmises au Directeur général des services, qui est chargé de la traduction de la commande politique en organisation du travail technique, avec les directeurs généraux adjoints compétents. Ces derniers transmettent les commandes aux directeurs des services concernés qui sont chargés de l'organisation du travail et de la distribution des tâches entre les agents chargés de la mise en œuvre. Pour éviter une dénaturation des décisions politiques, les Verts ont le réflexe d'intervenir directement auprès des services compétents afin de s'assurer de l'adéquation des tâches effectuées avec les intentions initiales. » (Van Praët, 2000, p. 110)

De plus, les relations entre l'élu et le personnel administratif au sein de la direction environnement sont très fortes, car ils entretiennent des relations régulières. Alain Trédez et Alain Villain organisent des réunions hebdomadaires tous les lundis matin avec l'ensemble de l'équipe de la direction environnement, ce qui fédère l'équipe et reflète la proximité entre l'élu écologiste et le personnel administratif.

Les liens entre le personnel administratif et les élus sont resserrés, notamment en raison de la politisation fonctionnelle de l'équipe administrative, ce qui crée des intrications fortes au sein de l'équipe du Conseil régional et lui permet de surmonter les résistances en interne.

C. Les premières politiques régionales du vivant : opportunités politiques et effets d'apprentissage

La minorité écologiste reste en proie à certaines résistances de la part de ses alliés socialistes, qui forment la majorité des voix au sein du Conseil régional et également à l'extérieur du Conseil régional, car le monde économique reste méfiant de la vision hétérodoxe de l'économie portée par les élu-e-s écologistes (Van Praët, 2000). L'institutionnalisation du cadrage naturaliste au sein du Conseil régional du NPDC est permise par la capacité du réseau naturaliste – formé des élu-e-s écologistes du Conseil régional et de leur réseau associatif – à contourner les résistances politiques suscitées par les oppositions politiques des écologistes (notamment liées aux usagers de la nature) (a) mais aussi par la reconnaissance de l'expertise naturaliste de l'équipe politico-administrative du Conseil régional par leurs partenaires institutionnels (b).

a. Le contournement des résistances politiques grâce au réseau naturaliste

Dans *L'écopouvoir* (1994), Pierre Lascoumes explique qu'une des spécificités des politiques environnementales est le rôle dévolu aux associations, qui s'explique par le manque de moyens administratifs et financiers de l'État. Il indique que les associations dépassent le rôle de partenaires pour être co-gestionnaires à proprement parler des politiques environnementales sur les territoires. Leurs missions consistent à sensibiliser, à proposer et à suivre la mise en œuvre des lois et des politiques publiques, allant même jusqu'à être un acteur parapublic. Dans le cadre des politiques régionales étudiées, nous posons l'hypothèse que ce rôle dévolu aux APN ne s'explique pas uniquement par un manque de moyens de la collectivité territoriale. L'analyse révèle que les élus écologistes parviennent à dépasser les obstacles politiques grâce aux réseaux naturalistes internes et externes au Conseil régional, qui contribuent à la fabrication de ces politiques publiques, en s'appuyant notamment sur l'état du socio-écosystème territorial pour en faire une ressource politique.

Le contournement des résistances par l'organisation de débats publics avec des personnalités naturalistes

L'arrivée à la présidence du Conseil régional de Marie-Christine Blandin suscite de nombreuses oppositions ; les opposants politiques et le monde économique expriment leurs réticences, largement relayées par la sphère médiatique. Les élus écologistes ont besoin de se

faire connaître, de se légitimer et de convaincre les habitants de la région de leur programme. Comme le souligne Jérôme Van Praët (2000), Marie-Christine Blandin passe auprès des alliés socialistes et des opposants de droite pour une élue illégitime du fait de son manque d'expérience d'élue. Il faut ajouter à cela une panique du monde économique, qui craint que les convictions écologistes de la nouvelle présidente ne la poussent à aller à l'encontre de l'économie industrielle et minière qui marque le territoire.

La présidente du Conseil régional est alors à la recherche d'une stratégie politique pour gagner en légitimité et réussir à remporter le soutien de ses alliés socialistes pour le vote des budgets et des grandes orientations politiques. Cherchant à comprendre comment la démocratie participative – le terme employé en 1992 n'est pas encore celui-ci – s'impose au sein du Conseil régional du NPDC, Julien O'Miel (2015, p. 98-105) explique ainsi que la démocratie participative n'est pas un projet politique à proprement parler mais une conséquence des difficultés des écologistes à s'imposer sur la scène politique. De fait, Marie-Christine Blandin demande à l'ensemble des conseillers au sein de son cabinet d'organiser des débats publics : le choix de la démocratie participative appartient à la présidente du Conseil régional et l'organisation des débats autour de l'environnement ne revient pas à la direction environnement ni à l' élu référent sur le sujet. En 1992, Florent Lamiot, conseiller au cabinet de M.-C. Blandin, organise une série de 12 débats publics autour de la question de la protection de la nature dans toute la région. Les douze débats se déroulent dans des endroits différents de la région – littoral, bassin minier et villes – et rassemblent à chaque fois des centaines de personnes.

Face à la nécessité de se légitimer en tant qu' élu-e-s et de légitimer les enjeux environnementaux, l'équipe des Verts du Conseil régional mobilise les partenaires naturalistes pour les débats publics. Il s'agit tout à la fois de convaincre les citoyens et les alliés politiques de l'importance des sujets environnementaux et de faire apparaître les élus écologistes comme crédibles et sérieux. Pour cela, Florent Lamiot sollicite la présence systématique de certaines figures naturalistes professorales. Il fait notamment appel au professeur Géhu, professeur de botanique à l'université Lille 1, à Lucien Kérautrez, professeur de sciences naturelles et administrateur du GON et à Francis Meilliez, professeur de géologie à l'université Lille 1. En tant qu'experts scientifiques et figures connues sur le territoire, ces personnalités contribuent à légitimer à la fois les personnalités élues du Conseil régional et leurs discours politiques, d'autant plus que les débats publics autour de la nature organisés par Florent Lamiot ont lieu dans un contexte conflictuel. Comme l'a souligné Agnès Fortier (2010) dans son étude sur

Natura 2000 dans le NPDC au début des années 1990, les relations entre d'un côté les chasseurs et de l'autre les conservatoires et les associations de protection de la nature sont très tendues.

Les motifs environnementaux comme ressource politique

Afin que ces débats ne donnent pas lieu à des conflits trop importants entre les parties prenantes face aux citoyens participants, Florent Lamiot organise des réunions préparatoires à ces débats, qui rassemblent notamment les fédérations de chasse et les APN. Le contexte conflictuel représente un obstacle politique pour lui et il dit avoir eu de grandes difficultés à créer une ambiance de dialogue et d'écoute mutuelle⁹⁴. Ainsi, le 7 février 1993, le Conseil régional organise une journée d'études à Saint-Omer, qui clôturera la série de débats publics. Elle réunit les fédérations de chasse, la Chambre d'agriculture, le Conservatoire botanique de Bailleul (représenté par le professeur Géhu) et le GON (représenté par Lucien Kérautrez) pour définir les grandes orientations régionales en matière de gestion des espaces naturels.

La solution politique proposée par Florent Lamiot pour parvenir à une entente entre les participants repose sur un exercice proche de ce que l'on nomme aujourd'hui la psychologie de la conservation⁹⁵. Il demande aux participants de se rassembler en groupes et de représenter *via* un dessin ce qu'est pour eux la nature. Il leur fournit du papier et des crayons. Diplômé des Beaux-Arts de Tourcoing, il manie parfaitement le pinceau et il circule entre les groupes pour les aider à reproduire leur image de la nature. La matérialité de la nature apparaît sur le papier avec des arbres, des oiseaux, des champs, de la forêt, *etc.* La nature, point de départ des débats, s'incarne au travers d'un imaginaire commun que Florent Lamiot contribue à créer et entretenir.

La notion de « motif environnemental », proposée par Gabrielle Bouleau (2017 ; 2019) pour caractériser les liens entre représentations sociales et matérialité écologique, traduit bien le travail réalisé par Florent Lamiot lors de ces réunions. Pour l'auteure, un motif environnemental représente « *une prise sensorielle et cognitive sur une réalité spatiale et historique à laquelle il est légitime, dans un contexte sociopolitique particulier, d'imputer une cause ou un effet environnemental* » (Bouleau, 2017, p. 14). Autrement dit, il s'agit, à travers la notion de « motif environnemental », de saisir comment les sens et l'intellect parviennent à

⁹⁴ D'après son témoignage.

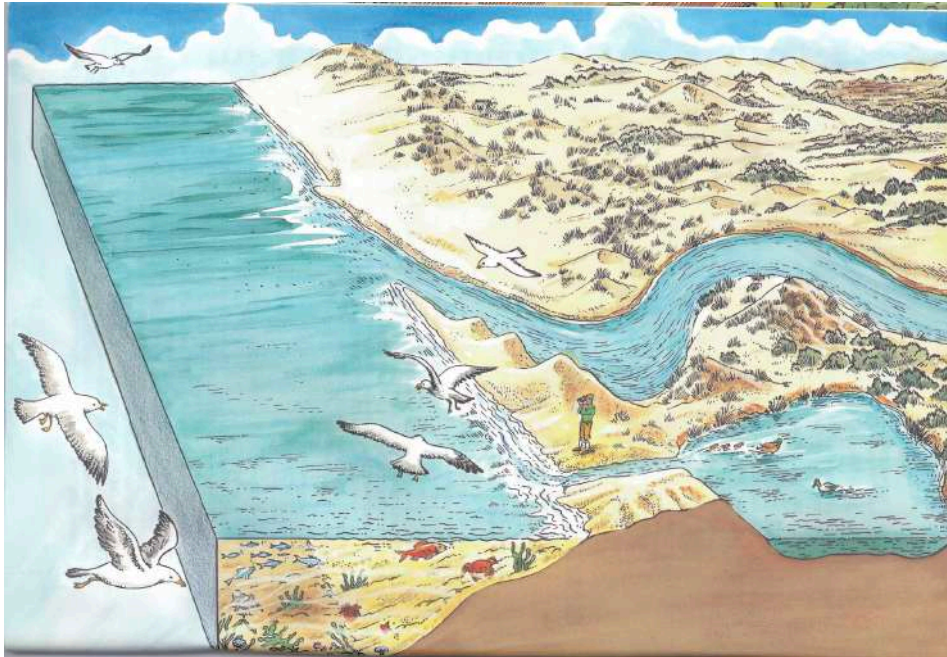
⁹⁵ La psychologie de la conservation est un courant de la psychologie qui se développe depuis une trentaine d'années et qui cherche à comprendre ce qui relie les humains à la nature. Elle interroge notamment les liens sensoriels, affectifs et psychologiques qui unissent les individus à la nature et au vivant (Fleury et Prévot (*eds.*), 2017).

s'emparer de la matérialité écologique dans un contexte politique spécifique. Elle précise par la suite qu'un motif « *est une manière socialement construite de percevoir le monde, qui s'appuie sur des caractéristiques matérielles objectivables de la réalité et que chaque individu apprend à reconnaître par ses sens* » (Bouleau, 2017, p. 16). La notion proposée par Gabrielle Bouleau apparaît particulièrement heuristique pour saisir la capacité d'un collectif à construire un imaginaire social à partir d'une matérialité écologique palpable. Elle permet de faire le lien entre l'influence concrète de la matérialité écologique sur les sociétés et les capacités de celles-ci à interpréter et recréer un lien social à leur environnement. Ainsi, Florent Lamiot, au cours de ces débats et réunions, participe à la construction de motifs environnementaux communs, sur lesquels l'ensemble des participants vont s'entendre. Le compte-rendu de cette journée, rédigé par Florent Lamiot, commence par cette phrase :

« Lors du travail préparatoire au débat « préserver les espaces naturels dans la région NPDC », le milieu naturel a été défini comme le lieu où se manifeste la vie sauvage. C'est ainsi que trois grands types de milieux ont été retenus : les grands milieux naturels, les milieux naturels appartenant à l'espace rural et enfin les milieux naturels appartenant à l'espace urbain. » (Conseil régional du NPDC, « Conclusions des débats de la journée d'études faite à Saint-Omer le 7 février 1993 », 1993, p. 5)

Ces trois motifs correspondent à trois grands types de milieux écologiques que l'ensemble des participants parviennent à dessiner ensemble. Le premier milieu, celui des grands milieux naturels, est centré autour de l'imaginaire d'une nature sauvage, de laquelle la société est exclue. Le second milieu représenté est celui des milieux naturels appartenant à l'espace rural. Enfin, le troisième milieu représenté est celui des milieux naturels en espace urbain.

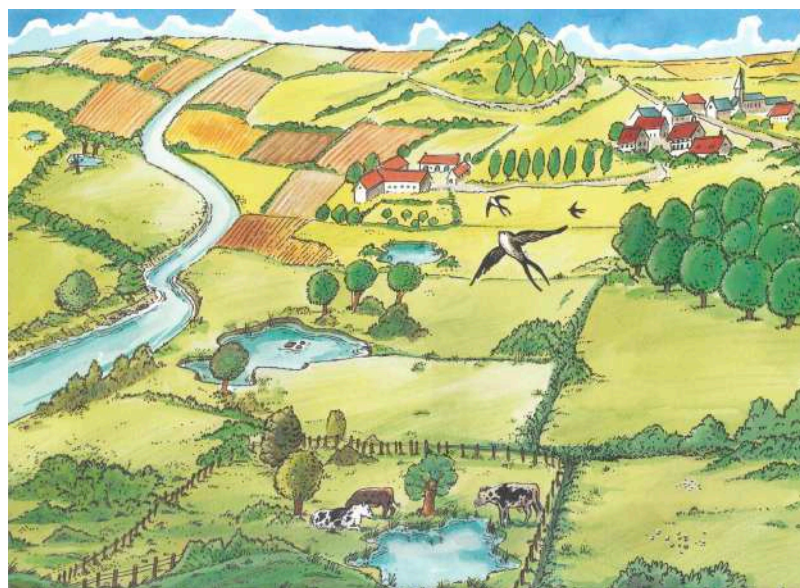
FIGURE 4. Les grands milieux naturels dessinés lors de la journée d'études du 7 février 1993 à Saint-Omer



Source : Conseil régional du NPDC, « Conclusions des débats de la journée d'études faite à Saint-Omer le 7 février 1993 », 1993, p. 32

Sur cette image (représentant le milieu 1), le seul humain dessiné est un observateur naturaliste, muni de jumelles, perdu au milieu de dunes, d'oiseaux et de faune marine, entre ciel et mer. Cette représentation fait clairement écho à une nature qui évolue sans l'intervention des humains.

FIGURE 5. Les grands milieux naturels appartenant à l'espace rural dessinés lors de la journée d'études du 7 février 1993 à Saint-Omer



Source : Conseil régional du NPDC, « Conclusions des débats de la journée d'études faite à Saint-Omer le 7 février 1993 », 1993, p. 10

Cette représentation des milieux naturels (milieu naturel n°2) en espace rural rappelle que les paysages – champs, bosquets, prairies – sont clairement liés à l’intervention humaine, qui façonnent son environnement naturel. Les animaux qui figurent sur ce dessin sont des hirondelles et des vaches, animaux liés à l’élevage et à l’agriculture.

FIGURE 6. Les grands milieux naturels appartenant à l’espace rural dessinés lors de la journée d’études du 7 février 1993 à Saint-Omer



Source : Conseil régional du NPDC, « Conclusions des débats de la journée d’études faite à Saint-Omer le 7 février 1993 », 1993, p. 24

Sur cette dernière représentation (milieu naturel n°3) figurent des pigeons, qui symbolisent l’oiseau urbain, des jardins, des haies et un parc vert urbain, au milieu d’habitations. La nature y est beaucoup moins diversifiée et davantage domestiquée, car elle dépend strictement des choix de plantations et du jardinage menées par les habitants.

Ainsi, c’est par un travail artistique, qui fait appel à la sensorialité et à l’imaginaire, que l’animateur parvient à contourner les conflits politiques pour engendrer une discussion et trouver un point d’entente. Au-delà des tensions politiques, les participants réussissent à s’accorder sur une définition des grands milieux écologiques qui forment leur socio-écosystème territorial. Il ne s’agit ici ni de minimiser la stratégie politique proposée par Florent Lamiot à travers cet exercice artistique – qui lui permet de faire reconnaître aux usagers de la nature l’idéal de la nature sauvage – ni de minimiser les conflits existants entre les parties prenantes. Ceci dit, l’apaisement des tensions au moment des débats s’effectue par le recours au rapport

sensible et sensoriel des participants au vivant. La réflexion par le dessin et les débats sur représentations de la nature fait émerger un cadrage cognitif commun entre les participants.

Toutefois, au-delà de ce cadrage commun, qui permet d'améliorer l'ambiance entre les participants, les désaccords restent nombreux et les annexes des conclusions qui ressortent de cette journée d'études sont constituées de « tribunes » des différentes parties prenantes, comme les élus de la Chambre d'agriculture, un agriculteur, le Groupe ornithologique du Nord, la fédération des chasseurs, la fédération des pêcheurs, *etc.* qui expriment leurs divergences avec les autres participants. La stratégie de contournement des obstacles politiques lors des débats publics reste d'ailleurs éphémère et, au-delà de l'effet de légitimation induit par les dispositifs participatifs (Blondiaux, 2005), il s'agit pour la nouvelle équipe de parvenir à faire adopter par une majorité d'élus du Conseil régional la stratégie générale de la direction environnement et le budget afférent, ce qui nécessite de construire un programme d'actions.

Le monde associatif au cœur des politiques publiques

Les sociologues étudiant le monde associatif sont partagés quant au rôle dévolu aux associations par les pouvoirs publics. Comme l'indique Simon Cottin-Marx (2019, p. 45 - 69), un premier courant qualifie les associations de « tiers-secteur », en démontrant que les associations détectent les besoins sociaux et contribuent de façon active à l'élaboration des politiques publiques. Un deuxième courant qualifie les associations d'instruments des pouvoirs publics, en indiquant que certaines sont mêmes des structures parapubliques. Dans le cas qui nous intéresse, dans les années 1990 – la situation évolue par la suite, comme cela est développée dans le chapitre 2 –, les APN participent à la définition des politiques publiques autant qu'elles deviennent des instruments incontournables dans la mise en œuvre des politiques du Conseil régional. Si l'on en croit Alain Trédez, le travail associatif a été la principale source d'inspiration des politiques régionales :

« Quand je suis arrivé au Conseil régional, j'avais 20 ans de militance associative derrière moi. Et bon on peut dire que les trois quarts de ce qu'on voulait faire, on l'avait déjà en tête. On l'avait élaboré pendant toutes ces années : discussions, réunions, enquêtes, manifestations, enfin toute l'action associative revendicative en particulier. Donc on avait bien identifié ce qui n'allait pas et ce qu'il fallait faire pour ce que ça aille. » (Entretien avec Alain Trédez, vice-président chargé de l'environnement du Conseil régional du NPDC entre 1992 et 1997, le 13 février 2017)

L' élu explique ici que le programme politique qu' il met en place en tant qu' élu est directement issu de son activité militante associative, ce qui marque le rôle des associations dans la définition des politiques publiques, même si cela se fait en amont de la prise de pouvoir. Le programme proposé par le personnel du Conseil régional s' inspire en effet des propositions des APN dans la mesure où le personnel politico-administratif en est lui-même issu. En ce sens, les APN agissent dans la logique du tiers-secteur.

De plus, pour rédiger ses grandes orientations, le personnel politico-administratif du Conseil régional s' appuie très largement sur le réseau des APN. Pour justifier de la création d' une direction environnement et d' une ligne budgétaire auprès de leurs partenaires politiques, les élus écologistes doivent rédiger un programme d' actions définissant les principales orientations souhaitées et détaillant les moyens financiers et humains à leur disposition. Lors de la journée d' études du 17 février 1993 proposée à Saint-Omer, l' équipe du Conseil régional et les APN dressent ensemble un plan concernant les grandes actions et politiques à mener en matière de protection de la nature sur le territoire du NPDC pour le futur. Comme l' indique le tableau ci-dessous, les principaux axes proposés en matière de gestion des espaces naturels au cours de cette journée ont été suivis de propositions concrètes.

TABLEAU 1. Résumé des principales propositions de la journée d' études du 17 février 1993 organisée par le Conseil régional du NPDC

Grands axes de la politique	<i>Propositions concrètes</i>	Années de réalisation de ces propositions
La connaissance scientifique des habitats naturels, de la faune et de la flore	<i>Financer des études scientifiques Création d' un Observatoire régional de la biodiversité</i>	→ dès 1993 → 2010
Les acquisitions foncières de sites naturels par les coll. territoriales et la maîtrise des usages du sol	<i>Création d' un Conservatoire régional des milieux naturels sous forme associative</i>	→ 1994
La protection juridique des milieux naturels	<i>Constitution de réserves biologiques</i>	→ dès 1993
Les moyens techniques et financiers pour la gestion des milieux naturels	<i>Rédaction de plans de gestion établis via des objectifs scientifiques</i>	→ dès 1994
	<i>Gestion des milieux naturels par le Conservatoire régional des milieux naturels à créer</i>	→ dès 1994
	<i>Création de jardins de biotope</i>	→ dès 1994

Source : tableau établi à partir du compte-rendu de la journée d' études du 7 février 1993 ayant eu lieu à Saint-Omer, rédigé par Florent Lamiot, membre du cabinet de Marie-Christine Blandin, présidente du Conseil régional, archives du Conseil régional

Cette journée d'études, appelée par les enquêtés « les assises de Saint-Omer », est la première d'une série. Tous les ans, la direction environnement organise des mini-assises de l'environnement. Elle invite les APN sur une demi-journée, une journée ou plusieurs soirées pour présenter le bilan de l'année, débattre et construire l'orientation des années à venir. Le cadrage naturaliste s'en trouve alors renforcé. D'autant plus que, par la suite, les fédérations de chasseurs et les agriculteurs ne sont plus toujours conviés à ces mini-assises.

Suite à cette journée, l'équipe politique et administrative de la direction environnement élabore ce qu'elle intitule « la politique des 33 programmes environnementaux », qui comporte sept grands axes. Cette politique des 33 programmes environnementaux ne concerne pas que les politiques de protection de la nature ; elle intègre notamment les enjeux énergétiques. Toutefois, en ce qui concerne le volet « nature », elle repose principalement sur les conclusions des assises de Saint-Omer. Elle possède deux axes sur le sujet, à savoir « la qualité des milieux de vie, connaissance, suivi et lutte contre les pollutions » et « la reconquête et la gestion des espaces naturels ». Le programme suggère ainsi l'amélioration de la connaissance des milieux (air, eau, sols, écosystèmes) et la systématisation des contrats de rivières⁹⁶. Cette politique des 33 programmes environnementaux reflète un cadrage naturaliste avec des actions très centrées sur les méthodes naturalistes de connaissance du vivant (inventaires, sciences naturelles, développement d'institutions en charge de connaître le vivant, *etc.*).

Notons que toutes ces institutions ont des intérêts communs. L'équipe des Verts du Conseil régional doit prendre sa place au sein de l'institution et parvenir à imposer ses orientations et ses décisions ; les APN ont intérêt à avoir un allié institutionnel de poids qui les soutienne financièrement et politiquement dans leurs démarches.

Par ailleurs, le personnel politico-administratif maintient des relations informelles assez fortes avec les associations, ce qui renforce le poids politique de celles-ci auprès des élus écologistes. Alain Trédez confie au cours de notre entretien :

« J'avais un assistant qui avait ça comme unique tâche : téléphoner aux associations toute la journée pour diffuser des enquêtes. Par exemple, j'étais dans des commissions en tant que vice-président du Conseil régional, avec l'État et tout ça, avec des dossiers. Je demandais l'avis de l'association locale et j'arrivais en commission avec des

⁹⁶ Les contrats de rivière sont nés en NPDC en 1984 avec les premiers CPER. Ils sont signés entre communes, associations de protection de la nature, fédérations de pêche, centres de loisirs, services de l'État, Agence de l'eau et collectivités territoriales. Financés par le Ministère de l'environnement, la Région, le département et les communes, ils visent à réhabiliter des rivières par des travaux d'entretien et un suivi de leur qualité écologique.

éléments de terrain. Et ça, pour les associations c'est intéressant parce qu'elles ne peuvent pas aller dans ces commissions. Si elles y ont un représentant officiel qui les écoute sérieusement, honnêtement il y a une gratitude, ça devient des soutiens et ils se disent "ça vaut le coup avec des gens comme ça d'être acteur de terrain parce que l'on sait que l'on va avoir de l'aide." » (Entretien avec Alain Trédez, vice-président chargé de l'environnement du Conseil régional du NPDC entre 1992 et 1997, le 13 février 2017)

Les associations sont présentées par l'élu comme des conseillères mais le fait qu'elles fournissent à l'élu un argumentaire à défendre les place dans une logique de groupe d'intérêt agissant auprès des pouvoirs publics. Par ailleurs, comme le dit explicitement Alain Trédez, ces liens étroits lui permettent d'établir des partenariats avec les APN pour la mise en œuvre de ces politiques publiques, ce qui contribue à faire des APN des instruments des politiques publiques : leur donnant la possibilité de faire passer leurs opinions, propositions, réactions, il en attend une plus grande collaboration dans la mise en œuvre des politiques régionales. Ces partenariats se formalisent notamment avec la création en 1996 d'un comité d'environnement régional, qui regroupe à la fois des élus écologistes du Conseil régional et des APN comme la fédération Nord-Nature et le GON. Ce comité définit des objectifs communs entre le Conseil régional et les APN, qui se concrétisent par des conventions d'objectifs entre les deux parties, accompagnées des subventions nécessaires pour leur accomplissement. Ces partenariats et les dispositifs qui leur donnent forme contribuent à créer une dépendance au sentier, installant des routines de travail communes, avec des ambitions, des intérêts et des objectifs partagés.

Enfin, le Conseil régional promeut l'expertise (et notamment celle des militants naturalistes) dans l'analyse des politiques publiques, ce qui renforce encore davantage l'influence des APN auprès des pouvoirs publics. En 1994, il crée et finance un Conseil scientifique de l'environnement qui est une association aux statuts relevant de la loi 1901. Ce Conseil scientifique est composé d'une cinquantaine d'universitaires de la région représentant toutes les disciplines en lien avec l'environnement. José Godin, ornithologue et administrateur du GON en est, par exemple, un des membres. Ce Conseil a pour mission de contribuer à la formation des acteurs régionaux sur les questions environnementales, de promouvoir les échanges entre les scientifiques et les instances régionales de décision en matière environnementale et d'assister bénévolement par des expertises toutes les structures du Nord et du Pas-de-Calais qui le sollicitent. Alain Trédez explique que la création de ce Conseil

scientifique avait pour objectif de lutter contre les accusations de « *copinage*⁹⁷ » portées par les opposants des élus écologistes au Conseil régional : le Conseil scientifique apparaît comme une instance de rationalisation scientifique, en-dehors des conflits politiques partisans. Bien entendu, ce Conseil scientifique reste une instance strictement politique – le chapitre 2 s’attarde plus longuement sur le sujet – mais la communication des élus écologistes autour de ce Conseil participe à le présenter comme une instance neutre. Ce Conseil, qui est composé d’universitaires naturalistes, contribue à légitimer autant qu’il nourrit le cadrage des politiques régionales.

Ces actions illustrent tout particulièrement la contribution du Conseil régional à la production de connaissances naturalistes à l’échelle régionale et sa participation aux comités scientifiques, qui forment le prélude à un renforcement du cadrage naturaliste.

b. La légitimation de l’équipe politico-administrative du Conseil régional par son expertise naturaliste

Plusieurs travaux relèvent qu’il n’y a pas de grands corps affiliés aux politiques environnementales, ce qui se ressent au niveau des administrations de l’État (Lascoumes (ed.), 1999; Lascoumes et *al.*, 2014a). La création, dès le début des années 1990, de bureaux d’études environnementaux comble le déficit de personnes compétentes sur ces sujets au sein des administrations (*cf.* chapitre 2 ; Petitimberty, 2019). Pierre Lascoumes explique également que les associations pallient certaines déficiences de l’État à cette époque (Lascoumes, 1994). Le cas de figure étudié est ici un peu différent, car il illustre davantage les capacités d’un réseau militant expert à pénétrer une collectivité territoriale pour parvenir à faire reconnaître son expertise, à légitimer les décisions des élu-e-s écologistes en minorité au sein du Conseil régional et à devenir un partenaire crédible de l’État local grâce à ses compétences techniques.

La mise en place des premières politiques du vivant façonnées par l’administration experte

Dès les premières années, l’équipe politico-administrative du Conseil régional mobilise ses connaissances et son réseau naturaliste pour produire des rapports scientifiques et administratifs destinés à guider ses orientations et à les légitimer. Florent Lamiot, sous l’influence de Charles Gastelin, professeur à l’université de Lille 1, s’intéresse de très près à la

⁹⁷ Entretien avec Alain Trédez, vice-président chargé de l’environnement du Conseil régional du NPDC entre 1992 et 1997, le 13 février 2017.

fragmentation des écosystèmes et des espèces liée à l'artificialisation des sols. Il encourage la direction environnement à se pencher sur la question et les techniciens de la direction environnement s'attellent alors à l'étude puis à la rédaction du rapport « Écotone⁹⁸ », qui s'achève en 1997. Il vise à détailler les raisons de l'érosion du vivant et les motifs d'inquiétude écologique et politique que cela engendre et pointe notamment du doigt les risques liés à la fragmentation écologique.

L'inquiétude du personnel de la direction environnement quant à la fragmentation écologique montre que, d'une part, la nature est appréhendée à partir de la connaissance scientifique et, d'autre part, que l'accent politique est mis sur la dégradation des espèces en particulier. Dans les années 1990, cette approche est très récente en écologie scientifique et elle est peu importée au sein des arènes politiques (Alphandéry et Fortier, 2012). Le rapport mobilise une sémantique très spécialisée et s'appuie sur une littérature scientifique internationale, nationale (en particulier avec des références à Robert Barbault⁹⁹) et parfois locale (entre autres à partir des recherches menées par Annick Delelis).

Ce rapport révèle aussi le procédé de légitimation par le recours au registre scientifique des choix politiques de la direction environnement. Il montre la traduction par le personnel politico-administratif de questionnements scientifiques et notamment de problèmes soulevés par l'écologie scientifique quant au maintien du vivant sur le territoire.

Ce rapport Écotone est un prélude au projet de contrat de corridors biologiques proposé par le Conseil régional, qui est une des premières politiques régionales mises en place par la direction environnement. Le contrat de corridors biologiques consiste en la préservation et la gestion d'une zone qui assure les connexions entre les cœurs de nature. La zone choisie doit répondre aux sites prioritaires définis par le rapport Écotone, à savoir des friches industrielles ou urbaines, des zones de PNR, des friches linéaires et infrastructures et voies navigables, des ZNIEFF de type 1 et des périmètres Natura 2000. Comme le souligne Alain Trédez :

« Et là il y a Florent Lamiot qui a bien théorisé l'affaire, qui a apporté tous les éléments scientifiques nécessaires, pour dire – je ne vous fais pas le dessin – les continuités, les espaces minimum, les choses comme ça ! Et il fallait le traduire en termes d'action politique. C'est bien beau de dire : "voilà comment fonctionne la nature", on l'aide un petit peu mais comment on fait ? où on fait ? avec qui ? qu'est-

⁹⁸ L'écotone désigne en écologie une interface qui relie deux milieux écologiques. Elle est synonyme de corridor ou de trame écologique car elle est une interface qui permet aux espèces de se déplacer entre les différents milieux.

⁹⁹ Robert Barbault (1943 – 2013) était un professeur en écologie du Museum national d'histoire naturelle.

ce que ça coûte ? et donc on crée un corridor biologique. » (Entretien avec Alain Trédez, vice-président chargé de l'environnement du Conseil régional du NPDC entre 1992 et 1997, le 13 février 2017)

Cette citation illustre le rôle constitutif du savoir scientifique dans la décision politique et dans la mise en place d'une politique du vivant forgée à partir des propositions de l'expertise interne à l'équipe administrative.

L'implication des APN dans ce contrat et le fait que le Conseil régional exige un bureau d'études pour chaque projet de corridors biologiques sont révélateurs de la place accordée aux experts. Ces années-là, l'expertise scientifique devient un instrument des politiques régionales, qui contribue encore davantage à faire des APN des partenaires nécessaires à la mise en œuvre des politiques régionales.

Considérés comme anecdotiques par l'opposition politique au sein du Conseil régional, car peu coûteux sur le plan financier et humain, ces projets de corridors sont adoptés par le Conseil régional¹⁰⁰ et ils participent à former une dynamique sur l'ensemble du territoire régional. De plus, ce projet bénéficie du soutien des partenaires institutionnels du Conseil régional. La commune de Lestrem et l'association Lestrem Nature¹⁰¹ sont les premiers à signer un contrat de corridors biologiques en 1996. La ville d'Arras, la communauté urbaine de Dunkerque, le parc de la Deûle et des communes du bassin minier suivent. À la même période, la Direction régionale de l'Environnement (DIREN) prépare le schéma régional de protection des milieux naturels, qui ne présente aucune contrainte juridique mais vise à hiérarchiser les principaux sites d'intérêt écologique de la région, préalablement recensés *via* les ZNIEFF. Il est clairement mentionné dans ce rapport que des partenariats avec les collectivités territoriales sont souhaités par l'État afin d'assurer la protection de ces espaces naturels¹⁰². La DIREN indique également que ce schéma a servi d'ossature pour la réalisation du projet de corridors

¹⁰⁰ Si les contrats de corridors biologiques sont largement inspirés par le sommet de Rio et la stratégie paneuropéenne pour la protection de la biodiversité, ils sont en quelque sorte les ancêtres de la trame verte et bleue, qui naît officiellement en France en 2007. En effet, c'est seulement lors du Grenelle de l'environnement que ce principe écologique de trame rentre dans la loi. Lors des débats du Grenelle, le groupe 2 « Préserver la biodiversité et les ressources naturelles », co-présidé par Marie-Christine Blandin, devenue sénatrice écologiste du Nord, propose l'instauration d'une trame verte et bleue sur l'ensemble du territoire français. Cette proposition est ensuite reprise dans le projet de loi et adoptée par l'Assemblée nationale.

¹⁰¹ Je ne suis pas parvenue à retrouver lors de mon enquête de terrain le nom du bureau d'études signataire de ce contrat de corridor.

¹⁰² Il est ainsi indiqué que « Compte tenu de l'ampleur de la tâche, il apparaît donc nécessaire de mobiliser toutes les collectivités du Nord-Pas-de-Calais pour qu'elles s'impliquent avec l'État dans le domaine de la protection et la mise en valeur des milieux et paysages naturels et de la biodiversité. » (Conseil régional du NPDC, 1997, p. 19)

écologiques et pour la « trame verte » du Conseil général du Nord. Le Conseil général du Nord constitue également un soutien pour le projet et il développe depuis 1992 une « trame verte ». Celle-ci est une cartographie des structures paysagères de la région afin d'assurer le maillage des espaces naturels sensibles (qui est une des principales politiques existantes en matière de protection de la nature à cette époque).

Les premières politiques mises en place par le Conseil régional consacrent le cadrage naturaliste proposé par l'expertise interne à l'administration de la direction environnement, dont l'action est structurée par la connaissance scientifique. Elles mettent aussi en avant la montée d'inquiétudes au sein de la sphère scientifique et politique concernant la fragmentation écologique.

La légitimation de l'équipe du Conseil régional par son expertise auprès de la DIREN

Le rapport Écotone et la mise en place des contrats de corridors biologiques permettent aux élus écologistes et à la direction environnement d'obtenir la reconnaissance de leur expertise par la DIREN, qui représente l'antenne déconcentrée du Ministère de l'environnement. Lors de son enquête empirique, Jérôme Van Praet note ainsi que :

« Du fait de l'influence croissante des Verts, des acteurs institutionnels traditionnellement dominés dans les réseaux d'action publique, tels que la DIREN, se sont rapprochés de ceux-ci dans la lutte contre les autres administrations publiques appartenant elles, aux coalitions économiques. On nous a ainsi évoqué des réunions clandestines organisées entre des fonctionnaires d'État et les responsables Verts de la région. Comme l'ont expliqué Marie-Christine Blandin et Florent Lamiot, les services de l'État ont finalement reconnu la qualité de l'expertise environnementale de la Région, et du transcodage effectué par les écologiques, à tel point que ceux-ci ont pu former des cadres de la fonction publique d'État sur ces questions » (Van Praët, 2000, p. 157)

Alain Trédez confirme en entretien que la direction environnement du Conseil régional a organisés des formations sur les questions des sols et de la biodiversité auprès des salariés de la DIREN. Les liens entre les deux institutions deviennent ainsi assez forts :

« J'ai trouvé des alliés précieux à ce qui est maintenant la DREAL et qui était, à l'époque, encore la DIREN. Là, le chef de la DIREN, c'était un bon copain. On se voyait toutes les semaines. On a pu avancer un peu. Il fallait qu'il soit rusé vis-à-vis

de sa hiérarchie, pour pas paraître comme un suppôt du Nord-Pas-de-Calais. Et en même temps il avait besoin de nous pour interpeller l'État et qu'il lui donne des moyens d'agir. On a monté un petit jeu qui était pas mal efficace au bout du compte. Ça a permis d'inscrire des articles au contrat de plan. » (Entretien avec Alain Trédez, vice-président chargé de l'environnement du Conseil régional du NPDC entre 1992 et 1997, le 13 février 2017)

Cet extrait d'entretien démontre que les liens interpersonnels entre les institutions ont contribué à faciliter la mise en place de partenariats, au-delà des accords formels entre les différents pouvoirs déconcentrés et décentralisés.

Finalement, le CPER entre 1994 et 1998 maintient l'objectif de dépollution des friches avec un budget de 343 millions de francs. Mais, pour la première fois, l'objectif de la connaissance des milieux naturels et des sites pollués est inscrit dans le CPER avec un budget de 37, 7 millions de francs. De plus, est créé un pôle de compétences « sites et sédiments pollués » hébergé par l'Établissement public foncier (EPF) du NPDC. La mission du pôle est de développer l'information et la connaissance concernant les sols et sédiments pollués et de proposer des solutions adaptées.

Pour résumer, dans les années 1990, plusieurs processus concourent à l'imposition du cadrage naturaliste au sein de la sphère publique territoriale. Tout d'abord, l'évolution réglementaire et législative renforce l'expertise dans les politiques publiques, ce qui consolide le rôle des APN auprès des pouvoirs publics. De plus, l'arrivée des élus écologistes au Conseil régional affermit davantage encore le cadrage naturaliste. Les élus et le personnel administratif nouvellement recruté sont des militants naturalistes, qui accordent une place structurante aux savoirs et à l'expertise scientifique dans la définition de leur stratégie politique. Le rôle dévolu au réseau naturaliste dans la fabrique du programme et des politiques publiques permet aux élus régionaux de dépasser les résistances externes et internes à leurs ambitions politiques. L'expertise interne de l'équipe administrative du Conseil régional favorise la confiance qui lui est accordée par ses partenaires institutionnels et le Conseil régional parvient à mettre en place les premières politiques du vivant, qui reposent sur le savoir naturaliste.

Conclusion

Ce chapitre proposait d'étudier les processus politiques ayant concouru à l'imposition du cadrage naturaliste en matière de protection de la nature au sein des arènes militantes et institutionnelles. L'analyse a permis de saisir les processus de mise en politique scientifique et technique du vivant des années 68 aux années 1990. Après l'étude des caractéristiques socio-écologiques du territoire, des mobilisations naturalistes et des premières politiques régionales et grâce à une analyse des trajectoires des militants et des élus, plusieurs éléments expliquant l'institutionnalisation du cadrage naturaliste ont ainsi été dégagés.

Premièrement, la situation socio-écologique du territoire configure la politisation précoce de la disparition du vivant. Le recours à la sociologie environnementale permet de comprendre comment un socio-écosystème influence en partie la mise à l'agenda de problèmes publics, portés d'abord par des agents de l'État. En effet, les pollutions industrielles et agricoles ont particulièrement détérioré la nature, qui subit également les effets économiques et sociaux de la désindustrialisation. Les autorités nationales telles que la DATAR, en arrivant sur le territoire, sont très marquées par sa dégradation. Soucieuses de redynamiser le NPDC, elles font de la nature un cadre propice au loisir et au tourisme. Le premier parc naturel régional mais aussi les premiers espaces naturels acquis par le Conservatoire du littoral et les premières politiques départementales des ENS naissent dans la région. Après quelques réticences initiales de la part du personnel politique local, la convergence des intérêts entre les autorités nationales et infranationales contribue à ce que les collectivités territoriales se fassent les relais de l'État local en matière de protection de la nature.

Deuxièmement, cette situation socio-écologique constitue le fer de lance de luttes naturalistes sur le territoire. Ce chapitre contribue à alimenter l'histoire de l'écologie politique en rappelant que la protection de la nature a constitué dans certains cas un enjeu politique important pour les militants écologistes, qu'il convient de ne pas occulter, car la politisation de la nature par le mouvement naturaliste et écologiste marque l'entrée en politique des élus écologistes. Des universitaires naturalistes constituent un réseau de sociétés savantes et d'associations de protection de la nature. Inquiets de la disparition d'espaces naturels et de la fragilisation du vivant, notamment autour de zones micro-localisées, ces personnalités mènent plusieurs mobilisations. Leurs méthodes scientifiques d'observation *in situ* de la nature favorisent un choc moral quant à l'état territorial de la nature. Là aussi, la sociologie environnementale permet de comprendre que c'est par un rapport sensoriel en prise direct avec

l'environnement que ces naturalistes se sensibilisent à la dégradation du territoire. Leur trajectoire scientifique – notamment autour des observations, des inventaires naturalistes et des rapports scientifiques – explique l'essor d'un registre plus expert. Cette nébuleuse naturaliste est alors en désaccord avec une mouvance écologiste plus politisée, qui participe également aux mobilisations des années 68. Cependant, les modes d'action collective de la mouvance naturaliste – le recours au droit et l'expertise scientifique – participent à les légitimer sur la scène politique territoriale. Au sein de la sphère militante, cela contribue à une dépolitisation des débats autour des interactions entre sociétés et nature au bénéfice d'un cadrage naturaliste expert.

Enfin, ce chapitre permet également de comprendre comment le cadrage d'un problème public peut circuler et s'institutionnaliser d'un espace militant à un espace institutionnel par le biais d'interrelations, de réseaux politiques, de la mise en place d'une administration militante et de la fabrique partenariale de politiques publiques entre la sphère militante et le personnel politico-administratif du Conseil régional. L'arrivée impromptue des élus écologistes à la tête du Conseil régional du NPDC consacre au sein des institutions politiques le cadrage naturaliste. Le profil naturaliste du personnel politico-administratif, issu de la sphère militante, l'explique en partie. En outre, l'organisation politico-administrative de ce personnel et la constitution d'une routine bureaucratique mêlant les tâches politiques et administratives leur permettent de contourner les résistances politiques pour mener à bien leur projet naturaliste. Le personnel du Conseil régional fait des associations de protection de la nature des acteurs indispensables des politiques régionales pour leur expertise, intervenant à la fois au niveau de la décision politique et dans la mise en œuvre des politiques publiques. De plus, les dispositifs participatifs et les rapports scientifiques proposés par ce personnel du Conseil régional lui permettent de se constituer lui-même comme expert et de faire du Conseil régional un partenaire privilégié de l'État local en matière de protection de la nature. C'est dans ce contexte qu'émergent les premières politiques régionales du vivant, qui reposent sur la connaissance naturaliste.

Chapitre 2. L'institutionnalisation de la gestion savante (années 1990 – années 2010)

Le premier chapitre a détaillé le rôle des agents de l'État, des militants et des agents des collectivités territoriales dans la fabrique d'un cadrage naturaliste expert et des premières politiques de protection de la nature. Ce second chapitre vise à étudier les différents processus qui conduisent à l'institutionnalisation au sein des politiques de biodiversité d'un ensemble d'interventions techniques, reposant sur la connaissance scientifique, qui visent à mettre en ordre le vivant à partir des années 1990.

Isabelle Mauz-Arpin et Céline Granjou ont mis en exergue le rôle central de la science et de l'expertise dans la mise à l'agenda de la crise de biodiversité (Mauz et Granjou, 2010 ; Granjou et Mauz, 2007) et dans la constitution de micro-dispositifs de gestion savante de la biodiversité (Granjou, 2013). Par « gestion savante », Céline Granjou entend la scientification et la technicisation du vivant, qui modifient le rapport social à la nature, car les actions techniques sur le vivant renforcent la domination des sociétés sur leur environnement. À travers, par exemple, l'étude d'un dispositif de contraception de marmottes dans un parc et d'un dispositif d'estimation du nombre de loups en France à partir de connaissances en génétique et en modélisation écologique, Céline Granjou montre comment la nature devient un objet de gestion. S'il est entendu que la domination des sociétés humaines sur le vivant est ancestrale – on pourrait même la dater de la création de l'agriculture à l'ère mésopotamienne –, ces nouvelles pratiques de domination sur le vivant reposent sur des présupposés spécifiques. Tout d'abord, la connaissance scientifique est envisagée comme indispensable pour agir sur le vivant. De plus, les interventions techniques sur le vivant ont pour finalité de maintenir la diversité de certaines espèces ou certains milieux. Le vivant constitue la finalité de l'action, en partant du principe que les experts sont à-mêmes, par leurs connaissances scientifiques, d'améliorer le sort des écosystèmes et des espèces et *in fine* de mettre en ordre le vivant dans l'intérêt de celui-ci.

Les travaux d'Isabelle Mauz-Arpin et de Céline Granjou portent majoritairement sur des micro-politiques, autrement dit sur des dispositifs micro-localisés et mis en œuvre par des parcs naturels ou des laboratoires scientifiques. Il est proposé ici d'élargir l'étude à un territoire plutôt qu'à une seule institution pour comprendre la construction de la gestion savante de la biodiversité, qui se fait conjointement entre la sphère académique, les experts territoriaux et les pouvoirs publics. Cette approche permet de saisir plus en détails l'évolution des politiques

publiques de protection de la nature vers des politiques de gestion savante à partir des années 1990.

Jusqu'alors, l'étude de la montée de l'expertise et du modèle de gestion savante a essentiellement été menée à partir de la sociologie de l'expertise (Granjou, 2013) ou des *science studies* (Robin, 2011). Ce chapitre s'appuie sur la sociologie politique des sciences, qui permet d'enrichir les analyses déjà existantes et de les nuancer (Bérard, Roger, 2015), notamment grâce à l'étude du monde académique et des formations universitaires qui participent à la diffusion des préceptes scientifiques de la gestion savante. Cette approche théorique permet ainsi d'étudier « le conditionnement politique des sciences et des techniques et la capacité des savants à orienter la conduite des politiques publiques » (Bérard, Roger, 2015, p. 9). Une des hypothèses structurantes de ce chapitre est que les politiques de biodiversité résultent d'une hybridation des dynamiques scientifiques et politiques permise par la création d'interfaces, d'espaces de dialogue, de rapports de force et de compromis. En complément de la sociologie politique des sciences, la sociologie des professions et la sociologie du monde associatif offrent les outils analytiques pour comprendre l'organisation politique des experts (associations, bureaux d'études, gestionnaires des espaces naturels, *etc.*) et saisir plus finement l'institutionnalisation politique et scientifique de ce modèle de gestion savante.

Ce chapitre s'appuie sur la littérature scientifique pour comprendre les grandes évolutions politiques et épistémologiques de l'écologie et en faire émerger les enjeux politiques. L'analyse des trajectoires de chercheurs et des réseaux scientifiques et politiques repose sur des entretiens sociologiques et de la littérature grise (« présentation de soi » des laboratoires de recherches, des bureaux d'études par leur site internet et les rapports de recherche, rapports d'activités des associations, *etc.*). Elle permet notamment de mettre en exergue les enjeux de pouvoir liés à la production du savoir scientifique et les processus qui favorisent la circulation des idées scientifiques entre les sphères académiques, expertes (notamment *via* les associations de protection de la nature et les bureaux d'études) et publiques.

Ce chapitre met ainsi en avant les trois processus qui conduisent à l'institutionnalisation de la gestion savante dans les politiques territoriales de biodiversité depuis les années 1990. La première section met au jour la construction scientifique de la gestion savante. Si l'idée que la connaissance scientifique doit être mise au service d'interventions techniques sur le vivant s'établit d'abord dans le monde scientifique anglo-saxon, cette idée fait l'objet d'une appropriation et d'une diffusion à l'échelle académique territoriale. La seconde section décrit la légitimation de la gestion savante au sein de l'action publique grâce aux collaborations

menées entre la sphère académique et la sphère publique, notamment au sein du Conseil régional, qui conduisent à dépolitiser la décision scientifique et la crise de biodiversité. Enfin, la troisième section montre que la gestion savante fait l'objet de pratiques routinisées au sein de la sphère experte (bureaux d'études, gestionnaires des espaces naturels et associations) qui s'expliquent par un processus de professionnalisation protéiforme de ces différents acteurs.

Section 1. La construction académique de la gestion savante : de la connaissance à l'action sur le vivant

Comme toute science, l'écologie évolue dans ses paradigmes et dans ses protocoles scientifiques. Les années 1980 représentent à ce titre une période charnière pour la discipline, car celle-ci repose davantage sur la recherche appliquée. De nombreux travaux en philosophie des sciences (Larrère et Larrère, 2015 ; Maris, 2010 ; Rodriguez, 2018¹⁰³), en écologie (Blandin, 2009 ; Devictor, 2018) et en histoire de l'écologie (Deléage, 1994) ont retracé les différentes branches de l'écologie scientifique et mis en exergue les controverses et débats entre écologues (Maris et Devictor, 2014 ; Casetta et Delord (*eds.*), 2014). D'autres travaux en sociologie des sciences ont catégorisé les différentes communautés épistémiques d'écologues, notamment à partir de leurs disciplines, de leurs institutions d'appartenance et de leurs croyances (Granjou et Arpin, 2015). Cependant, les sciences sociales ont peu étudié la représentation de ces différents courants au sein des universités. Or, il semble particulièrement heuristique de se pencher sur la représentation académique des différents courants de l'écologie, car elle influence directement la construction des *curricula*¹⁰⁴, c'est-à-dire de tout ce qui est transmis de façon directe ou implicite dans le cadre d'une formation universitaire. Comme le soulignent Julien Barrier, Olivier Quéré et Rachel Vanneuville dans l'introduction d'un dossier thématique sur la fabrique des *curricula* dans l'enseignement supérieur, « mettre l'accent sur les savoirs consiste alors à s'interroger sur les catégories de pensée, les objets de connaissance et les formes de raisonnement construites – et transmises – dans des activités d'enseignement.

¹⁰³ La thèse en philosophie de Laura Rodriguez (2018) analyse la représentation des différents courants de l'écologie scientifique au sein de plusieurs dispositifs de gestion de la biodiversité (conservation en réserve naturelle nationale, étude d'impact environnemental et restauration écologique). À travers l'étude des protocoles scientifiques mobilisés, elle démontre comment les savoirs en écologie contribuent à influencer les instruments politiques de biodiversité.

¹⁰⁴ Nous reprenons la définition de *curricula* telle qu'elle est développée par J. Barrier, O. Quéré et R. Vanneuville (2019).

Dans cette perspective, prendre les savoirs au sérieux, c'est considérer qu'ils ne sont pas simplement les véhicules de logiques externes, mais qu'ils ont une épaisseur et des effets sociaux propres » (Barrier, Quéré et Vanneuville, 2019, p. 4). L'étude des *curricula* en écologie sur le territoire étudié apparaît ainsi nécessaire pour mieux connaître les formations scientifiques des étudiants – experts en devenir de la biodiversité – qui intègrent les institutions territoriales à la sortie de leurs études. Dans cette section, il s'agit d'analyser les évolutions paradigmatiques de l'écologie puis de saisir comment celles-ci se diffusent à l'échelle de la sphère académique territoriale.

L'analyse de l'évolution des paradigmes scientifiques, de leur représentation institutionnelle et des formations universitaires met en lumière comment la recherche et l'enseignement supérieur construisent l'idée d'une intervention technique nécessaire sur les espèces et les écosystèmes afin de les mettre en ordre et de participer à leur maintien. L'écologie scientifique évolue dans les années 1980 et 1990 vers des sciences pratiques, qui construisent l'idée selon laquelle le savoir écologique doit être mobilisé pour intervenir sur le vivant (A). Cette évolution paradigmatique s'institutionnalise au sein de la sphère académique régionale et aboutit à une évolution des formations universitaires vers la gestion savante du vivant (B).

A. La rupture paradigmatique en écologie : connaître et agir sur le vivant

Contrairement à la biologie qui se centre exclusivement sur les mécanismes biologiques de la vie, l'écologie scientifique s'est initialement constituée, au XIX^{ème} siècle, à partir de débats scientifiques sur le rôle des facteurs anthropiques dans le fonctionnement des écosystèmes (Deléage, 1994). Le terme « écologie », du grec *oikos* (maison) et *logos* (théorie), fondé par Ernst Haeckel (1834-1919), biologiste allemand, montre que celui-ci conçoit une science des rapports des organismes avec le monde extérieur – un même ensemble (la maison) – avec la volonté de rétablir le lien entre le monde de la nature et le monde humain¹⁰⁵. Par la suite, Arthur Tansley (1871-1955), botaniste britannique et inventeur du terme « écosystème¹⁰⁶ », montre que les activités humaines constituent un facteur biotique important et qu'il convient à cet effet de les intégrer à l'étude du fonctionnement des organismes vivants. Dans les années 1980, la mise en évidence de la responsabilité humaine dans l'érosion accélérée du vivant est à

¹⁰⁵ Pour en savoir plus sur la trajectoire intellectuelle et les fondements de la pensée d'Ernst Haeckel, nous nous référons à Ariane Debourdeau (2016).

¹⁰⁶ Comme indiqué dans l'introduction générale, un écosystème est un milieu dans lequel les conditions physiques et chimiques permettent le développement d'un ensemble d'organismes vivants qui interagissent et sont interdépendants.

l'origine de nouveaux paradigmes au sein de la discipline, dont la biologie de la conservation¹⁰⁷ et l'écologie fonctionnelle, qui s'imposent au sein du monde académique. Il convient ici de comprendre comment la domination technique sur le vivant prend un tournant avec l'apparition de ces nouveaux paradigmes.

a. La biologie de la conservation : de la tradition naturaliste à l'ingénierie écologique

Les biologistes de la conservation s'inscrivent dans la tradition naturaliste et c'est au contact direct avec la nature que, dès les années 1980, ils constatent et s'inquiètent de l'érosion du vivant. En Europe, c'est, par exemple, l'observation de la disparition de certaines espèces d'oiseaux qui conduit certains écologues à s'intéresser à la biologie de la conservation (Primack, Sarrazin et Lecomte, 2012).

Les biologistes de la conservation interrogés dans le cadre de notre enquête et dans le cadre d'entretiens de recherche¹⁰⁸ maintiennent un lien sensible avec les espèces. Lors de discussions informelles, les écologues interrogés expliquent qu'ils passent leurs vacances d'été dans des lieux tels que les Alpes ou la Baie de Somme afin de pouvoir s'immerger en pleine nature. Les chercheurs qui pratiquent la biologie de la conservation savent reconnaître les espèces et continuent à employer des méthodes de connaissances naturalistes, qui peuvent se traduire par des observations *in situ* pour mener des inventaires naturalistes ou par des opérations de baguage d'oiseaux¹⁰⁹. Ces écologues ont d'ailleurs souvent constitué leurs premiers bagages scientifiques au sein d'associations naturalistes (*cf.* encadré page suivante).

La trajectoire naturaliste met en lumière l'attachement sensible et sensoriel des biologistes de la conservation aux espèces, qui motive pour partie la volonté des biologistes de la conservation d'assurer la survie de l'ensemble des espèces sur le territoire :

C'est vrai que j'ai du mal à accepter l'extinction d'une espèce parce que ma curiosité naturelle fait que j'aime bien observer, les papillons, les insectes, les animaux sauvages, les plantes, tout ça. C'est un plaisir personnel, c'est une espèce de satisfaction personnelle d'observer la nature. » (Entretien avec Yves Piquot, maître de conférences en biologie de la conservation à l'université de Lille, le 10 avril 2015)

¹⁰⁷ Contrairement à ce que son nom pourrait laisser penser, la biologie de la conservation est une branche de l'écologie scientifique et non pas de la biologie.

¹⁰⁸ Comme expliqué dans l'introduction générale de cette thèse, des entretiens de recherche ont été menés avec plusieurs écologues pour leur soumettre nos hypothèses et nos résultats et bénéficier de leur regard en tant que spécialistes du vivant.

¹⁰⁹ Notamment au *Museum* national d'histoire naturelle.

Dans cet extrait, cet écologue explique que le contact direct avec les espèces entretient un lien affectif avec elles et justifie le refus de les voir disparaître. Autrement dit, c'est l'observation *in situ* qui crée un attachement de la part de cet écologue à la diversité des espèces.

ENCADRÉ 7. La trajectoire scientifique d'Yves Piquot, biologiste de la conservation à l'université de Lille

Après avoir suivi un diplôme d'études approfondies à Paris, dirigé par Robert Barbault, Yves Piquot soutient sa thèse en 1996 à l'université Paris XI en codirection avec l'université de Lille 1. Son travail de doctorat, financé par l'agence de l'eau, porte sur l'écologie d'une espèce aquatique utilisée pour l'épuration des eaux usées. Il travaille ainsi en écologie évolutive, qui étudie les relations entre un organisme et son environnement, notamment en ce qui concerne le système de reproduction. Après un post-doctorat à l'université de Niemegen aux Pays-Bas en écologie évolutive et une année en tant qu'Attaché temporaire d'enseignement et de recherche à Rennes, Yves Piquot est recruté en tant que maître de conférences à l'université de Lille en 1999.

Malgré sa formation en écologie évolutive, Yves Piquot s'intéresse de près à la biologie de la conservation. Il décide de mettre à profit les compétences naturalistes qu'il a acquises en parallèle de ses études, en tant qu'adhérent à une société d'ornithologie puis de botanique. Il a également travaillé en tant que chargé d'études au sein d'un bureau d'études environnementales pour financer ses études et à cette occasion il a acquis de solides compétences en matière de reconnaissance de la faune et de la flore et dans le travail de recensements et de relevés d'espèces. Comme il l'explique :

« Moi je suis, comment dire... J'ai un ami qui avait bien défini ce que je pouvais être, je suis, il appelait ça "un contemplatif" (rires). Donc effectivement la beauté du paysage, la beauté de la nature c'est quelque chose qui me touche personnellement. (...) C'est un plaisir personnel, c'est une espèce de satisfaction personnelle d'observer la nature. » (Entretien du 10 avril 2015)

Il entretient ainsi un rapport sensoriel et affectif à la nature et à certains groupes d'espèces comme les papillons, les oiseaux et la flore. Il explique avoir bifurqué définitivement vers la biologie de la conservation dans le but de proposer des protocoles qui empêchent l'extinction d'espèces devenues rares.

Dans cette perspective, il commence à collaborer avec des structures non académiques, comme le Conservatoire botanique de Bailleul et d'après son expression « sort du cadre universitaire » dans l'idée de mettre à profit ses compétences scientifiques et son profil de chercheur pour aider les différents organismes gestionnaires de la biodiversité à la mise en place de protocoles techniques sur le territoire. Il participe dans les années 2010 à la fondation du Groupe d'intérêt scientifique (GIS) sur la biodiversité, cofondé avec le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais. Il dirige également un projet de recherche sur la réintroduction du castor dans le Nord-Pas-de-Calais, qui est une des principales politiques de biodiversité du Conseil régional entre 2008 et 2015. Il est également administrateur de plusieurs conseils scientifiques attenants à des institutions gestionnaires de la biodiversité, comme le Conservatoire botanique de Bailleul, le Conservatoire d'espaces naturels du Nord-Pas-de-Calais, etc. Autrement dit, Yves Piquot entretient des relations politiques avec le Conseil régional et des Conservatoires locaux dans le but de mettre ses compétences scientifiques au service d'un projet politique de gestion technique sur le vivant, notamment dans le cadre des politiques régionales de biodiversité.

Les biologistes de la conservation, dont le fondateur états-unien Michael Soulé, créent le terme de « biodiversité » dans les années 1980, pour désigner la richesse du vivant sur le plan des gènes, des espèces et des écosystèmes. D'après eux en effet, seule la diversité du vivant est à même d'assurer les conditions de son adaptation aux perturbations (Soulé, 1985). Ces chercheurs traduisent leur rapport affectif à la diversité du vivant *via* la constitution d'un

paradigme scientifique qui repose sur l'idée que c'est la diversité du vivant qui assure les conditions de son maintien. Dans la mesure où il s'agit d'évaluer le rythme de disparition des espèces et d'assurer la diversité du vivant, la quantification est au cœur de la biologie de la conservation (Devictor, 2018b). La discipline est ainsi qualifiée de « compositionnaliste » (Maris et Devictor, 2014), dans la continuité de la tradition taxonomiste des naturalistes, ce qui signifie qu'elle a pour objectif de comptabiliser les individus et les espèces pour comprendre et enrayer leur déclin.

ENCADRÉ 8. Controverses autour de la sixième extinction

Si les ères d'extinction du vivant font partie de son histoire, le rythme d'extinction actuel, lié aux activités anthropiques, est inédit et il représente pour ces écologues un vrai danger pour l'avenir du vivant, humanité comprise. D'après leurs recherches, le vivant disparaît si vite que les écosystèmes n'ont pas le temps de s'adapter aux perturbations engendrées par cette disparition. Les capacités de résilience et de maintien du vivant sont compromises, ce qui accentue alors la disparition d'un grand nombre d'individus, d'espèces et fragilise les milieux. Le risque d'effondrement d'espèces ou d'écosystèmes devient de plus en plus plausible (Barnosky et al., 2012).

L'ampleur du rythme et de la quantité d'espèces en voie de disparition conduit certains écologues à qualifier ce phénomène de sixième extinction de masse (Leakey et Lewin, 1997), établissant par-là un parallèle avec les cinq extinctions de masse précédentes dans l'histoire du vivant, dont la plus connue du grand public est celle de la disparition des dinosaures.

Cependant, la qualification de l'époque actuelle de sixième extinction de masse donne lieu à de nombreuses controverses, car pour une frange des scientifiques, la crise actuelle n'étant pas terminée, il est impossible d'en évaluer l'ampleur et la temporalité et donc de pouvoir la rapprocher des extinctions de masse précédentes. Par ailleurs, des débats ont lieu quant aux choix scientifiques faits pour quantifier la disparition des espèces, certains écologues estimant que les vertébrés occupent une place trop prédominante dans les calculs de rythme de disparition. Les invertébrés, qui seraient plus résilients, seraient sous-comptabilisés, ce qui conduirait à une surestimation de l'ampleur de la disparition des espèces.

Quoiqu'il en soit, si les débats portent sur le terme d'extinction de masse, un consensus scientifique s'accorde à reconnaître la gravité de la crise de biodiversité et des problèmes qu'elle est susceptible de causer pour les sociétés.

David Takacs, sociologue (1996), qui a interrogé ses fondateurs, a mis en exergue que la dimension politique de biologie de la conservation était clairement assumée par les chercheurs : ils souhaitent mettre en garde les pouvoirs publics contre l'impact négatif de l'accélération de la disparition du vivant sur les socio-écosystèmes. Leur engagement en faveur de la biodiversité les incite à développer des études de cas pour proposer des solutions destinées à préserver le vivant. Virginie Maris et Vincent Devictor (2014) qualifient ainsi la biologie de la conservation de science pratique, au sens où elle se construit à partir de cas pratiques à la recherche d'applications concrètes. Michael Soulé, Paul Ehrlich et Jared Diamond, qui organisent en 1978 la première conférence internationale de biologie de la conservation à San Diego, développent ensemble la discipline grâce à la combinaison de cas pratiques tirés de la gestion de la faune

sauvage, de la foresterie et des théories de la biologie des populations (Primack, Sarrazin, Lecomte, 2012).

Les instruments développés par les biologistes de la conservation participent ainsi à la domination scientifico-technique sur le vivant, car ils allient les connaissances scientifiques aux techniques d'ingénierie écologique¹¹⁰ pour modifier les écosystèmes, dans le but d'assurer le maintien de la biodiversité. Les biologistes de la conservation concentrent ainsi dans les années 2000 leurs recherches autour de la protection des aires protégées pour tenter de sélectionner les zones les plus intéressantes à préserver et en définir les contours géographiques, comme l'expliquent Virginie Maris et Vincent Devictor : « Si les premières réserves sont délimitées de façon arbitraire "autour" d'une nature jugée remarquable, les biologistes de la conservation vont tenter de bâtir un raisonnement plus rigoureux pour définir la structure optimale des aires à protéger » (Maris, Devictor, 2014, p. 140). Le principal concept développé par les biologistes de la conservation est celui des « points chauds de la biodiversité » (*hot spots*). Ces points chauds désignent au départ des réservoirs de biodiversité qui concentrent un taux élevé d'espèces endémiques. Partant du principe que la diversité et la rareté des espèces présentes permettent d'endiguer l'homogénéisation biotique¹¹¹, les biologistes de la conservation concentrent leurs recherches sur la découverte des points chauds de la biodiversité pour les protéger.

Dans les années 1980-1990, les plans de gestion des espaces naturels, qui consistent à déterminer les enjeux de conservation des sites, deviennent un des principaux instruments de gestion savante des aires protégées. Les plans de gestion s'élaborent à partir de plusieurs étapes, qui combinent la connaissance scientifique et les techniques d'ingénierie écologique. La première phase d'un plan de gestion repose sur l'analyse des milieux naturels et sur leur plus-value en termes de biodiversité selon le nombre et le type d'espèces présentes. La seconde phase consiste à préciser la stratégie à mettre en œuvre pour favoriser le maintien de certains milieux et de certaines espèces et cette stratégie se concrétise par des actions de génie écologique qui visent par exemple à débroussailler, faucher certains espaces, éradiquer certaines espèces, *etc.* Ce sont ces types d'opérations que nous qualifions de solutions

¹¹⁰ Sans entrer dans les nombreuses controverses quant aux différents sens à accorder à l'expression « ingénierie écologique », celle-ci peut être définie comme « l'utilisation, le plus souvent *in situ*, parfois en conditions contrôlées de populations, de communautés et d'écosystèmes dans le but de modifier une ou plusieurs dynamiques biotiques ou physico-chimiques de l'environnement dans un sens réputé favorable à la société et compatible avec le maintien des équilibres écologiques et du potentiel adaptatif de l'environnement. » (Blouin, 2014, p. 17)

¹¹¹ L'homogénéisation biotique désigne l'augmentation de la similarité de la composition des espèces dans les différents écosystèmes.

techniques, même si celles-ci mobilisent parfois encore davantage les savoirs pour leur mise en œuvre, comme la régulation d'espèces établie grâce à des dispositifs de traçage et des modélisations. La méthodologie de conception des plans de gestion est formalisée et standardisée par des organismes internationaux comme l'*International Union for Conservation of Nature* (IUCN), qui délivrent des protocoles méthodologiques.

La figure ci-dessous présente un exemple de plan de gestion, qui consiste en une présentation du milieu écologique et de ses spécificités et des actions proposées en termes d'interventions techniques pour garantir le maintien de la richesse des espèces présentes.

FIGURE 7. Le plan de gestion synthétisé du lac de Cantin par le Conservatoire des espaces naturels du NPDC¹¹²

« Situé dans le secteur du Douaisis sur les communes de Cantin et de Gœulzin, le site du lac de Cantin, propriété de la Communauté d'agglomération du Douaisis, s'étend sur plus de 80 hectares et s'inscrit au sein des formations géologiques récentes datant du Quaternaire et d'autres plus anciennes datant du Sénocien caractérisées par la craie blanche, exploitée jusque dans les années 1990 par la cimenterie du groupe Calcia. Après sa fermeture, la nature a repris doucement ses droits et cette carrière a donné naissance au lac de Cantin qui occupe aujourd'hui 40 % du site (35 hectares). Ses berges, abruptes et quasi vierges de végétation laissent apparaître la craie blanche à nu. L'eau du lac provient en grande partie de la nappe libre de la craie présente dans ce secteur et sa superficie attire de nombreux oiseaux d'eau de passage en halte migratoire. À proximité du lac, des milieux secs abritent de nombreuses espèces animales et végétales d'une grande valeur patrimoniale, et des milieux plus boisés où règnent en maître des espèces plus communes entre jeunes arbres, saules et bouleaux.

Originalités

D'une profondeur de 30 mètres, le lac de Cantin fait partie des rares plans d'eau régionaux en eau profonde (supérieur à 20 mètres). Totalement artificiel, il est devenu dès la fermeture de la carrière, une zone de refuge pour la faune et la flore dans un contexte général urbain dense marqué par l'agriculture intensive. Néanmoins, plus d'une dizaine d'espèces, faune et flore confondues, sont patrimoniales sur le site et montrent tout l'intérêt écologique du site.

Nos actions

Depuis 2006, le site est géré par la Communauté d'agglomération du Douaisis et par le Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais. Plusieurs travaux de gestion sont et seront menés sur le site permettant le maintien d'une biodiversité optimale :

- fauchage ;
- débroussaillage ;
- pâturage extensif ;
- plantation et entretien d'une haie champêtre ;
- création d'une zone humide palustre ;
- réouverture d'une mare temporaire ;
- création d'un sentier de découverte, d'un observatoire et d'un bâtiment d'accueil ;
- organisation de visites guidées. »

Source : site internet du Conservatoire des espaces naturels du NPDC, consulté en juillet 2019

¹¹² Texte intégralement tiré du site internet du Conservatoire des espaces naturels du NPDC : http://www.cen-npdc.org/sites-proteges/site-protege.html?protar_id=rtf71sy, consulté le 19 août 2019.

De nombreuses politiques des aires protégées se constituent, comme la politique Natura 2000 en 1992¹¹³ ou la création de réserves naturelles régionales en 2002. Dans le NPDC, les politiques des aires protégées sont également vues par les biologistes de la conservation comme un outil utile pour endiguer l'érosion du vivant. Pour Yves Piquot, maître de conférences en biologie de la conservation à l'université de Lille¹¹⁴, les politiques publiques qui lui semblent les plus constructives sur le territoire sont la création de réserves naturelles, car la biodiversité augmenterait dans le périmètre des réserves naturelles et diminuerait en-dehors de leur périmètre. Il considère la création de réserves naturelles comme une réponse pragmatique, dit-il, pour protéger au maximum l'existant.

En plus de la gestion des aires protégées, les biologistes de la conservation travaillent à la conservation des espèces, notamment autour du *minimum* viable des populations d'espèces. Ils cherchent à mesurer en-deçà de quel effectif la viabilité d'une population d'espèces est menacée, en proposant des modélisations mathématiques, et travaillent aussi à tracer ces individus de populations animales (Fortané et Keck, 2015). Les scientifiques construisent aussi des solutions pratiques pour, par exemple, réguler la population de certaines populations animales comme la marmotte (Mauz et Granjou, 2008) ou encore éradiquer des espèces considérées comme envahissantes (Claeys et Sirost, 2010). Non seulement ces différents dispositifs techniques entretiennent une biopolitique du vivant¹¹⁵, mais en plus ils légitiment l'idée selon laquelle une intervention technique est seule à-même d'assurer le maintien des espèces.

Comme pour toute science écologique, le rôle des activités anthropiques dans l'évolution du vivant est envisagé comme un élément central de la réflexion sur la gestion du vivant. Ce rôle peut dans certains cas être envisagé comme positif (exemple du pastoralisme), mais l'attention est souvent portée sur ses aspects néfastes, notamment en ce qui concerne l'impact des pratiques agricoles intensives et des pollutions industrielles sur l'érosion de la biodiversité. Cela amène ces scientifiques à dialoguer avec les sciences humaines et sociales et notamment à concevoir les écosystèmes comme des socio-écosystèmes, où les activités humaines sont considérées comme faisant pleinement partie du fonctionnement écosystémique. Les scientifiques de la conservation se donnent alors aussi pour objectif d'étudier les impacts

¹¹³ La politique Natura 2000 est une politique de l'Union européenne née en 1992, qui vise à protéger des espaces qui abritent des espèces considérées comme d'intérêt communautaire.

¹¹⁴ Entretien du 10 avril 2015.

¹¹⁵ La biopolitique désigne le suivi du comportement des êtres vivants dans la perspective de les contrôler.

des activités humaines sur les écosystèmes et la biologie de la conservation évolue ainsi dans les années 1990 vers les sciences de la conservation (Primack, Sarrazin, Lecomte, 2012), qui regroupent essentiellement les sciences sociales, la psychologie et les sciences écologiques.

Autrement dit, les biologistes de la conservation, en partie en raison du lien sensible à toutes les espèces qu'ils entretiennent, s'attachent à défendre l'idée selon laquelle la diversité du vivant est nécessaire pour son maintien. Ils travaillent alors autour de cas pratiques dans le but de trouver des solutions techniques pour maintenir sa richesse et endiguer son érosion.

b. L'écologie fonctionnelle : de l'étude des écosystèmes à l'ingénierie écologique

Parallèlement à la montée en puissance de la biologie de la conservation dans le champ scientifique, au cours des années 1990, les inquiétudes quant à l'érosion du vivant donnent lieu au renouveau de l'écologie fonctionnelle, qui est une discipline importante de l'écologie depuis les années 1960. Elle se définit comme « l'étude des fonctions remplies par les êtres vivants dans les cycles et flux de matière et d'énergie des écosystèmes (cycle du carbone, de l'azote, de l'eau, *etc.*), notamment en décrivant les « traits fonctionnels » des êtres vivants » (Granjou, 2016, p. 137).

À l'inverse de la biologie de la conservation, l'écologie fonctionnelle n'a pas une approche compositionnaliste mais elle est centrée sur les rôles et les fonctions des individus et des espèces. Dans la veine de la biologie évolutive, l'écologie fonctionnelle conçoit le vivant comme un processus évolutif écosystémique. Autrement dit, elle schématise le vivant comme une somme de flux et d'interactions processuelles, dont l'étude permet de comprendre le rôle et les fonctions des individus et espèces dans l'écosystème. L'écologie fonctionnelle est moins centrée sur la quantification des espèces que sur les fonctions de celles-ci (Devictor, 2018a).

À l'échelle du Nord-Pas-de-Calais, se développe dès les années 1980 une branche de l'écologie de l'évolution qui s'intitule l'écologie numérique. Fondée par Serge Frontier (1934-2011), professeur des universités à l'université Lille 1, elle désigne l'étude des processus écosystémiques qui se fonde sur des calculs d'énergie, de flux et de biomasse. Cette branche est très proche des présupposés épistémologiques de l'écologie fonctionnelle et elle peut être considérée comme l'ayant précédée.

L'écologie fonctionnelle s'inscrit en plein dans la réflexion générale de l'écologie sur le rôle des interactions entre les sociétés et les écosystèmes, car elle a pour ambition de mieux comprendre le rôle des activités anthropiques dans les perturbations écosystémiques et notamment dans la fragilisation des milieux. L'objectif est également de parvenir à endiguer

cette érosion de la biodiversité en démontrant l'utilité de celle-ci pour nos sociétés. L'écologie fonctionnelle est à l'origine d'un concept qui irrigue le cadrage cognitif des politiques de biodiversité, celui de « services écosystémiques », développé par les écologues fonctionnels en lien avec les économistes de l'environnement. Les services écosystémiques désignent les services rendus par la nature aux sociétés humaines, comme la pollinisation ou le cycle de l'eau. Leslie Carnoye, économiste, rappelle que « l'approche par les « services écosystémiques » (SE) repose sur une ambition normative : il s'agirait de mieux définir, catégoriser, évaluer et valoriser les différents services qui seraient rendus aux sociétés humaines, par le bon fonctionnement des écosystèmes » (Carnoye, 2018, §1). Malgré une reprise tardive de la notion en France par rapport aux organisations internationales (Maury, Hrabanski et Aznar, 2016), les services écosystémiques deviennent un argument de la sphère scientifique pour justifier de la nécessité de préserver la biodiversité. En entretien, un professeur en mycologie à l'université de Lille et administrateur de la société mycologique du Nord explique :

« L'homme fait partie d'un écosystème, c'est ça que je veux dire. Il n'en a pas conscience mais il dépend complètement d'un écosystème dont il fait partie. On ne peut pas imaginer survivre sans garder une certaine dose d'équilibre avec l'environnement naturel, il y a des tas de registres qui peuvent être mis en avant, la sécurité alimentaire, il y a des tas de trucs. (...) Tout est en interaction, on ne peut pas imaginer survivre en tant qu'espèce vivante faisant partie d'un écosystème sans préserver un minimum de cet écosystème. Il y a des bénéfices de la biodiversité et des écosystèmes. On parle beaucoup de services rendus des écosystèmes. Les services écosystémiques. Ça, on en parle énormément et actuellement ces choses-là sont chiffrées. Des chiffres montrent que tout ce qu'on investit pour préserver la biodiversité, il y a un retour qui est un bénéfice, à toutes les échelles. » (Entretien avec professeur en mycologie à l'université de Lille et administrateur de la société mycologique du Nord le 7 mai 2015)

Ainsi que l'évoque cet enquêté, les services écosystémiques (SE) font partie d'un argumentaire utilitariste et anthropocentré (Petitimberty, 2018a), qui valorise les différentes fonctions exercées par les écosystèmes pour le fonctionnement global de la biodiversité, exprimées par la quantification chiffrée. Les services écosystémiques deviennent un concept central en écologie scientifique avant d'être institués comme référence de l'action publique environnementale dans les années 2000 (Méral, 2012 ; Hrabanski, Bidaud, 2014). La visée de la notion est de favoriser

une meilleure gestion des ressources naturelles grâce à une compréhension plus fine du fonctionnement des écosystèmes.

Comme l'a démontré Vincent Devictor (2018b, p. 142), les écologues rencontrent des obstacles pour faire de cette discipline une science appliquée en charge de mener des actions de conservation de la biodiversité. Les visées pratiques sont notamment rendues difficiles par le fait que l'écologie fonctionnelle tend à l'abstraction, ce qui ne lui permet pas d'offrir des outils pratiques d'application. Cependant, les méthodes employées en écologie fonctionnelle évoluent et, comme l'indique Céline Granjou, « les chercheurs s'appuient à la fois sur l'observation de terrain, l'analyse de laboratoire et la modélisation informatique. » (Granjou, 2016, p. 137) L'écologie fonctionnelle devient numérique et elle repose en grande partie sur un travail de cartographie et de statistiques. Céline Granjou, sur le fondement d'une enquête empirique, explique que les chercheurs en écologie fonctionnelle ne sont pas partisans d'une approche en termes de « petites bêtes » (Granjou, 2016, p. 144) que l'on peut rapprocher de la vision naturaliste ou de la biologie de la conservation. Ils cherchent à légitimer leur discipline en développant des méthodes proches de la physique-chimie, telles que la modélisation et l'observation en laboratoire.

Bien que l'écologie fonctionnelle ait des difficultés à développer des applications pratiques, les concepts qu'elle propose autour du paradigme fonctionnaliste de l'écologie favorisent, comme en biologie de la conservation, le développement de l'ingénierie écologique (Blouin, 2014). Cependant, l'écologie fonctionnelle en fait un usage un peu différent, car son but est de garantir le développement des activités humaines tout en endiguant l'érosion du vivant. Autrement dit, pour les écologues fonctionnalistes, l'ingénierie écologique doit permettre de restaurer ou de recréer des écosystèmes tout en maintenant les projets d'infrastructures ou d'aménagement du territoire. Bien que l'ingénierie écologique existe depuis les années 1970 et qu'elle se soit développée avec la loi sur la protection de la nature de 1976, elle prend un nouvel essor dans les années 1990 avec l'écologie fonctionnelle, car elle s'appuie sur les connaissances scientifiques sur les fonctionnalités des écosystèmes pour proposer des techniques de gestion des écosystèmes.

Si la biologie de la conservation favorise les interventions techniques pour assurer la diversité du vivant – avec une approche plutôt biocentrée¹¹⁶ –, l'écologie fonctionnelle porte en

¹¹⁶ Le biocentrisme accorde une considération morale à l'ensemble des êtres vivants.

elle une vision anthropocentrée dans la mesure où elle souhaite agir pour concilier développement humain et maintien des écosystèmes. Cependant, bien que les visées soient un peu différentes, ces deux disciplines construisent l'idée selon laquelle il est nécessaire d'intervenir sur le vivant par la technique et elles mettent en avant la nécessité d'une gestion savante du vivant.

B. L'institutionnalisation académique territoriale des nouveaux courants de l'écologie scientifique

Il convient de comprendre comment les deux courants précédemment décrits sont représentés au sein du milieu académique dans le NPDC. L'étude des nouvelles sciences écologiques gagne à être étendue à l'analyse sociologique des institutions et des formations universitaires qui les diffusent, car elle permet de comprendre comment de nouvelles connaissances en écologie, *via* les acteurs qui les portent, participent à institutionnaliser le modèle de gestion savante du vivant. Autrement dit, il s'agit ici de se livrer à une analyse sociologique de la circulation des idées scientifiques au sein du milieu académique. L'institutionnalisation différenciée et progressive de la biologie de la conservation et de l'écologie fonctionnelle entre les années 1990 et aujourd'hui en NPDC s'explique par le renouvellement du personnel universitaire (a) et par l'évolution des *curricula* des formations universitaires (b).

a. Le renouvellement du personnel universitaire, à part égale entre écologie fonctionnelle et biologie de la conservation

L'arrivée en 1981 de Serge Frontier (1934-2011), professeur des universités en écologie à l'université de Lille 1, contribue à la concentration d'un grand nombre de chercheurs et de travaux en écologie numérique et en écologie fonctionnelle. Serge Frontier a travaillé auparavant sur le zooplancton au sein de l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer à Madagascar et à Marseille. Spécialiste de l'écologie marine, Serge Frontier fonde dès son arrivée le laboratoire d'écologie numérique à l'université de Lille ¹¹⁷. Par ailleurs, il devient directeur de la station marine de Wimereux, qui appartient à l'université de Lille, ce qui lui permet d'atteindre une certaine notoriété locale. Il encadre plusieurs doctorants, dont certains deviennent ensuite chercheurs ou enseignants-chercheurs dans la région. C'est ainsi autour

¹¹⁷ Aujourd'hui il s'agit de l'équipe « écologie numérique et écotoxicologie » au sein du laboratoire de génie civil et de géo-environnement (LGDCE), qui est un laboratoire interuniversitaire des Hauts-de-France.

d'une figure professorale qu'un réseau de chercheurs porteurs de l'écologie numérique se constitue.

TABLEAU 2. Parcours des anciens doctorants de Serge Frontier ayant occupé un poste académique dans le NPDC

Nom	Date de soutenance du doctorat	Poste occupé par la suite
Leprêtre Alain	1988	Maître de conférences à l'université de Lille 1 puis professeur des universités à l'université de Lille 1. Actuellement directeur de l'équipe «écologie numérique et écotoxicologie» au laboratoire de génie civil et de géo-environnement (LGDCE)
Yvan Lagadeuc	1990	Maître de conférences à l'université de Lille 1 (station marine de Wimereux) de 1992 à 1996 puis maître de conférences habilité à diriger des recherches (HDR) à la station marine de Wimereux de 1996 à 1999
Christophe Luczak	1996	Maître de conférences à l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) de l'université de Lille puis maître de conférences HDR à l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'université d'Artois
Laurent Seuron	1999 (sous la direction d'Yvan Lagadeuc)	Chargé de recherches CNRS à l'université de Lille 1 entre 2001 et 2008. Directeur de recherches CNRS à la station marine de Wimereux depuis 2014.

Source : tableau élaboré par l'auteure à partir du site internet de l'université de Lille

L'institutionnalisation de l'écologie numérique au sein des universités du NPDC répond à des évolutions académiques nationales mais elle possède aussi ses spécificités territoriales. En raison de la présence d'un pionnier dans la branche, Serge Frontier, spécialiste des écosystèmes marins et sous-marins qui a réussi à fonder un laboratoire sur ces thématiques et a constitué une équipe autour de lui, l'écologie numérique est très représentée au sein de l'université lilloise. Son arrivée renforce la dynamique territoriale de développement de cette discipline. Par ailleurs, l'écologie fonctionnelle et la biologie des populations sont également très présentes au sein de l'université. Ainsi, plusieurs chercheurs, dont Jean-François Arnaud, aujourd'hui professeur en écologie à l'université de Lille, travaillent sur les corridors écologiques à partir de la biologie évolutive et de la génétique des populations. Bien que l'écologie fonctionnelle reste généralement une science fondamentale, dans le cas de

l'université de Lille, les écologues la mobilisent pour des visées appliquées, notamment pour les trames vertes et bleues¹¹⁸.

Si d'autres maîtres de conférences sont recruté-e-s en écologie fonctionnelle – dont Yves Piquot, docteur en écologie évolutive de l'université Paris 11, en 1999, et Nina Hautekeeke, docteure en écologie évolutive de l'université Lille 1, en 2002 – l'état dégradé du territoire du NPDC amène ces chercheurs à bifurquer vers la biologie de la conservation, comme l'explique Yves Piquot :

« C'est peut-être la région la plus perturbée au niveau national, et parmi les plus impactées au niveau européen. C'est probablement, je dirais, une des régions où il y a le plus de choses à faire. Intellectuellement c'est assez excitant de faire de la conservation sur notre territoire. Tu te retrouves au milieu du Massif Central, t'as des centaines de milliers d'hectares de nature, pas vierge mais en tout cas belle. Là-bas, il y a moins cette protection à mener mais chez nous il y a tout à faire. Il y a beaucoup de choses à faire, en particulier justement ce travail de relation entre l'activité humaine et le maintien de la nature. Il y a tout un chantier qu'est vraiment très intéressant à construire. » (Entretien avec Yves Piquot à l'université de Lille, le 10 avril 2015)

Comme le souligne cet universitaire, la réflexion autour des interactions entre les activités humaines et le reste du vivant anime la recherche, notamment parce que la dégradation du socio-écosystème territorial crée des inquiétudes parmi les écologues. Sur un territoire très dégradé, ces chercheurs développent le goût pour la recherche appliquée et ils souhaitent contribuer à la conservation des espèces sur le territoire :

« On est sorti du cadre universitaire. À partir de là, on a commencé à prendre des contacts avec la direction de l'environnement du Conseil Régional, avec la direction des espaces naturels sensibles du département. Voilà, on s'est un peu fait connaître dans le réseau des gestionnaires, des collectivités qui travaillent sur la protection de la nature. (...) J'avoue que j'avais vraiment un goût pour l'échange avec les professionnels du milieu naturel, que je connaissais par ailleurs dans un cadre associatif et je trouvais qu'on avait des choses à s'apporter mutuellement. » (Entretien avec un maître de conférences en écologie à l'université de Lille, le 10 avril 2015)

¹¹⁸ Les trames vertes et bleues sont des politiques rendues obligatoires avec le Grenelle de l'environnement qui visent à maintenir les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité à l'échelle des territoires.

Un autre enquêté, professeur des universités en mycologie, indique également à propos de la biologie de la conservation :

« C'est une étape absolument indispensable, on ne peut pas en tant que scientifique, accumuler de la connaissance et se lamenter par exemple dans son coin sur le fait que des espèces disparaissent ou que les écosystèmes se dégradent sans interagir avec les administrations, les politiques et les décideurs qui sont en mesure de faire en sorte que ça aille moins mal. » (Entretien avec un professeur de mycologie de l'université de Lille, administrateur de la société mycologique du Nord, le 7 mai 2015)

Cet universitaire revendique son engagement en faveur de la préservation de la biodiversité, ainsi que la nécessité de mettre les connaissances scientifiques au service des pouvoirs publics pour tenter d'endiguer l'érosion du vivant. Ainsi, malgré quelques résistances au sein des universités régionales dues à une forte tradition d'écologie fonctionnelle au sein du laboratoire, plusieurs projets, dont un projet porté au sein de l'université de Lille et financé par l'agence nationale de la recherche (ANR)¹¹⁹, sont menés autour des effets du changement climatique sur les espèces dans l'optique de proposer des mesures de gestion de conservation de celles-ci.

Le renouvellement du personnel universitaire, dont les motivations sont renforcées par la dégradation du socio-écosystème territorial, assure la représentation de l'écologie fonctionnelle (et numérique) et de la biologie de la conservation au sein des universités régionales.

b. Des cursus universitaires qui forment à la gestion savante

L'évolution du monde académique provoque des changements dans la formation universitaire. Comme le rappellent J. Barrier, O. Quéré et R. Vaneuville (2019), dans l'enseignement supérieur, les *curricula* sont définis au niveau des établissements et par les enseignants-chercheurs. Au sein des universités du NPDC, la représentation plus importante de chercheurs en sciences appliquées influence la mise en place de formations – dont des masters en écologie – qui tendent vers les savoirs appliqués et la gestion savante du vivant. Cette évolution se fait en deux étapes.

Tout d'abord, dans les années 1990, plusieurs formations se constituent autour de la gestion des ressources naturelles. L'université de Lille 1 crée un master « protection et gestion des ressources naturelles » tandis que le lycée agricole d'Arras (à Tilloy-lès-Mofflaines)

¹¹⁹ Le projet ANR s'intitule « Adaptation et résilience des réseaux écologiques spatialisés face aux changements d'origine humaine ». Il est principalement porté par l'unité lilloise « évolution, écologie et paléontologie » (UMR 8198).

développe sa formation de brevet de technicien supérieur (BTS) « gestion et protection de la nature¹²⁰ ». L'objectif de ces formations est de fournir des outils pratiques pour un usage des ressources naturelles qui ne menace pas leur renouvellement. Alors que l'ingénierie écologique occupe déjà une place importante dans les enseignements, l'écotoxicologie – qui vise à trouver des techniques de dépollution des sols et des eaux afin de garantir les fonctions des écosystèmes – devient une discipline centrale de ces formations. L'économie des ressources naturelles est de plus en plus enseignée en tant qu'elle permet une gestion rationnelle des biens et des services produits par les milieux naturels.

L'évolution des formations sur le territoire du NPDC suit une dynamique nationale. Des formations de l'enseignement supérieur en gestion de la biodiversité sont créées sur l'ensemble du territoire français, qu'il s'agisse de BTS, de masters à l'université ou dans des écoles d'ingénieurs telles que l'AgroParisTech. Par ailleurs, plusieurs associations de professionnels en ingénierie écologique se constituent. Même si certaines de ces formations et certaines de ces structures, telles que l'Association française des ingénieurs écologues (AFIE), ont émergé à la suite de la loi pour la protection de la nature de 1976¹²¹, la plupart de ces formations se développent ou sont créées au cours des années 2000-2010¹²².

Au cours des années 2010, les formations abandonnent progressivement l'interdisciplinarité autour du développement durable pour approfondir les enseignements autour de l'ingénierie écologique et des cas pratiques en biologie de la conservation. Le master de l'université de Lille 1 devient le master « biodiversité, écologie, évolution » tandis que l'institut catholique de Lille crée un master « écologie opérationnelle ». Aux pages suivantes se trouvent les maquettes de ces deux masters, qui ont des visées pratiques qui vont au-delà de l'injonction à la professionnalisation des formations universitaires dans leur ensemble (Maillard, 2012, cité *in* Barrier, Quéré, Vaneuville, 2019). Les termes qui apparaissent en gras sont ceux que nous avons souhaité mettre en avant et qui sont repris entre guillemets dans les paragraphes suivants.

¹²⁰ En France, seuls une vingtaine d'établissements proposent le diplôme de BTS gestion et protection de la nature, dont le lycée agricole de Tiffloy-lès-Molaines près d'Arras.

¹²¹ L'AFIE a ainsi été fondée en 1979. La loi pour la protection de la nature de 1976 a rendu obligatoire les études d'impact et la séquence « éviter, réduire, compenser », ce qui a amené les professionnels de l'écologie à se structurer en groupe professionnel.

¹²² Dans sa thèse portant sur le rôle des consultants dans la mise en œuvre du marché des mesures compensatoires, Rémy Petitimberty (2019, chapitre 3, p. 168 – 270) détaille le développement d'offres de formation en ingénierie écologique et mentionne également la création du réseau des Groupes d'acteurs de l'ingénierie écologique (GAIE) par des chercheurs en écologie en 2006.

FIGURE 8. Extraits choisis de la maquette pédagogique du master « Biodiversité, écologie, évolution » de l'université de Lille

Le master 1 « Biodiversité, écologie, évolution »

Objectifs de la formation

Le master Biodiversité, écologie et évolution a pour ambition de :

- *former des étudiants capables d'appréhender les mécanismes qui interviennent dans l'évolution de la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes continentaux et marins naturels ou dégradés.*
- *initier les étudiants aux **méthodes d'analyse, d'ingénierie écologique et d'intervention** dans les domaines de l'écologie, de l'océanologie, de la biologie et génétique de la conservation, du diagnostic des pollutions et de la remédiation.*

Compétences visées

- *Ouvrir la voie à une **carrière scientifique dans les domaines de la recherche sur la biodiversité, la biologie de l'évolution et l'écologie terrestre et marine.***
- *Préparer aux **métiers liés à la gestion intégrée des milieux naturels et anthropisés**, tant dans le cadre de collectivités locales (Conservatoires, parcs, service environnement des collectivités) que d'entreprises ou bureaux d'études privés.*

Le master 2 « Biodiversité, écologie et évolution », parcours écologie et restauration des milieux dégradés

Compétences visées

Les savoirs :

- ***Inventaire de la Faune et de la Flore des milieux naturels et anthropisés** (pelouses métalliques, friches urbaines)*
- *Diagnostiques biologiques de la qualité de l'air, des milieux terrestres et dulçaquicoles : mise en œuvre d'indices biologiques (IBD, IBGN, IPR, Indice lichénique...), biomarqueurs moléculaires.*
- *Techniques de réhabilitation des sites pollués*
- *Connaissances en droit pour la compréhension des dossiers et la gestion des sites dégradés*
- ***Outils de bases des systèmes d'information géographiques** (QGis, Arcview...)*
- ***Outils statistiques d'analyses de données** (utilisation du logiciel R)*

Les savoir-faire :

Mettre en œuvre des méthodes de biosurveillance et des bioindicateurs spécifiques des milieux dégradés

*Analyser une situation complexe de contamination et **proposer des méthodes de suivi et de restauration des milieux pollués** suivant leur nature*

Concevoir et monter des dossiers prévisionnels de financement, développer des projets de recherche fondamentale et appliquée en lien avec la compréhension et la restauration des sites dégradés

Animer des réunions avec des partenaires de projet et interagir avec les instances d'aménagement du territoire.

Le master 2 « Biodiversité, écologie et évolution », parcours gestion et évolution de la biodiversité

Spécificités de la formation

La seconde année se marque par un choix thématique, notamment entre les deux spécialités, et par un choix entre une coloration 'recherche' ou 'professionnalisante' de la formation.

Les diplômés s'orientant vers une carrière dans le domaine de la gestion intégrée des écosystèmes sont particulièrement compétents pour :

- *Effectuer des diagnostics environnementaux, assister les collectivités, les socioprofessionnels, les entreprises privées dans leurs projets d'aménagements du territoire*
- *Mettre en œuvre une gestion durable et intégrée des écosystèmes naturels et aménagés*
- *Mettre en place des projets de conservation des écosystèmes menacés*
- *Interagir avec les instances politiques d'aménagement du territoire*
- *Mener des actions de vulgarisation et de sensibilisation du grand public et de valorisation du patrimoine naturel*

Source : site internet de l'université

FIGURE 9. La maquette pédagogique du master « écologie opérationnelle » de l'institut catholique de Lille

Présentation

Ce master est à destination des étudiants souhaitant s'engager dans la valorisation des espaces naturels et la gestion de la biodiversité.

Le Master Écologie Opérationnelle, par sa forte culture naturaliste de terrain, a pour objectif de former des écologues de terrain généralistes, sachant coordonner et négocier des projets, acquérir des compétences pratiques en reconnaissance des espèces avec une spécialisation en détermination de la faune et de la flore et en méthodes d'inventaires et d'utilisation des indices de biodiversité.

Débouchés

LES MÉTIERS :

- **Ingénieur écologue**
- Chargé d'étude en biodiversité
- Botaniste
- ornithologue

AMÉNAGEMENT ET RESTAURATION DES MILIEUX NATURELS :

- Ingénieur en génie écologique
- Chargé de mission paysage dans un organisme dédié à la biodiversité

PRÉSERVATION DU PATRIMOINE :

- Écologue
- Contrôleur environnement
- Ingénieur en biotechnologie de la dépollution

RECHERCHE ET CONNAISSANCE :

- Ingénieur d'étude en biodiversité
- Ingénieur conseil
- Chargé de mission
- Chargé d'étude
- Ingénieur de recherche sur la biodiversité
- Eco-conseiller

Source : site internet de l'université

Tandis que la maquette pédagogique du master de l'université de Lille indique former les étudiants à des « métiers liés à la gestion intégrée des milieux naturels et anthropisés », le master de l'institut catholique de Lille emploie le terme « ingénieurs écologues », ce qui met encore davantage en exergue les compétences techniques transmises dans ces formations. Quoiqu'il en soit, il s'agit de faire des étudiants des spécialistes de la biodiversité et de sa gestion technique, notamment en ce qui concerne l'aménagement et la restauration des milieux naturels pollués ou la préservation du patrimoine.

Concernant l'acquisition de savoirs techniques, comme cela est inscrit dans les maquettes pédagogiques, il s'agit notamment de former aux « méthodes d'analyse, d'ingénierie écologique et d'intervention » sur le vivant et de « proposer des méthodes de suivi et de restauration des milieux ». De nombreuses techniques de gestion de la biodiversité autour des aires protégées, de la restauration des milieux naturels pollués et de la compensation écologique sont ainsi enseignées. Pour cela, dans ces deux masters, les enseignements sont maintenant centrés sur la

modélisation écologique, grâce à l'étude des statistiques en biologie des populations et à la maîtrise d'outils informatiques, qu'il s'agisse d'« outils de bases des systèmes d'information géographiques (QGis, Arcview¹²³...) » ou d'« outils statistiques d'analyses de données (utilisation du logiciel R¹²⁴) ». Le BTS gestion et protection de la nature favorise également des enseignements davantage axés sur la modélisation écologique et les techniques de gestion savante. Les deux options qui existaient à l'origine (gestion des espaces naturels et animation nature) sont supprimées alors que les cours de traitement informatique des données, d'opérations de génie écologique et de gestion de la nature et concertation territoriale sont renforcés.

Si les maquettes pédagogiques accordent une large place aux enseignements appliqués liés à l'intervention technique sur le vivant, les enseignements naturalistes restent présents, ainsi que l'atteste l'acquisition de compétences pour mener un « inventaire de la Faune et de la Flore des milieux naturels et anthropisés (pelouses métalliques, friches urbaines) ». Autrement dit, les formations poursuivent l'apprentissage de la taxonomie et l'observation *in situ* du vivant. D'une part, le maintien des cours autour des savoirs naturalistes répond à l'attachement particulièrement fort de la sphère associative territoriale à la tradition naturaliste (*cf.* chapitre 1). En effet, les partenariats constitués entre ces formations et les Conservatoires tels que le Conservatoire des espaces naturels et le Conservatoire botanique de Bailleul, où demeure une forte tradition naturaliste, font que les intervenants extérieurs sont des experts naturalistes. D'autre part, la formation naturaliste répond aux besoins de l'action publique en termes d'expertise naturaliste. Les inventaires naturalistes restent par exemple un instrument important de l'action publique, notamment pour les études d'impact environnemental mais aussi pour déterminer les arrêtés de biotope, les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), les zones Natura 2000, *etc.* La tradition naturaliste se maintient au sein du monde académique et associatif et les intervenants naturalistes travaillent en étroite collaboration avec les biologistes de la conservation et les écologues fonctionnalistes, participant tous ensemble à constituer et à faire vivre ces nouvelles formations.

Ces masters familiarisent les étudiants à la mise en ordre du vivant par la technique, que ça soit dans les enseignements scientifiques ou dans les visées professionnelles des formations

¹²³ Ces logiciels permettent de traiter des bases de données numériques et la cartographie, dans le cadre de travaux autour de la biologie des populations ou des corridors écologiques.

¹²⁴ Ce logiciel permet de traiter des bases de données numériques et des statistiques.

(stage, cours de gestion de projets, etc.) Un intervenant professionnel du master 2 « Biodiversité, écologie et évolution » à l'université de Lille raconte d'ailleurs :

« Je dis toujours... ça a énervé, j'intervenais à l'université en master 2. À un moment je suis intervenu et je me suis pris le chou avec un étudiant. Il était en master 2 de conservation de la nature et de futurs gestionnaires d'espaces naturels sur Lille 1. Donc moi, j'arrive avec mes gros sabots et je dis : "déjà, gérer la nature c'est un oxymore, la nature elle ne se gère pas, la nature par définition c'est ce qui échappe à l'homme." Je commençais juste, il y en a un qui m'a éclaté ! Il m'a dit : "vous rigolez, vous venez nous insulter, on a fait cinq ans d'études pour être gestionnaire d'espaces naturels et le premier mot que vous dites c'est que ça sert à rien !" Je dis : "non, je viens de mettre un débat." » (Entretien avec un ancien gestionnaire des espaces naturels dans une collectivité territoriale, le 10 avril 2015)

La domination technique sur le vivant est la ligne conductrice de ces formations et comme l'évoque cet enquêté, les étudiants intériorisent que leur rôle est de *gérer* la biodiversité, en s'appuyant sur des connaissances fondamentales et techniques en écologie. La dépendance du vivant à la technique devient *in fine* de l'ordre de l'évidence pour ces étudiants alors que cette idée est l'objet d'un construit scientifique directement issu des sciences appliquées depuis les années 1980.

En résumé, la construction scientifique de l'idée selon laquelle la connaissance scientifique doit être mise au service d'interventions techniques sur le vivant pour endiguer son érosion s'ancre dans la sphère académique grâce au progressif renouvellement du personnel universitaire. Elle est transmise à des étudiants dans le cadre de formations universitaires, qui intériorisent cette idée et s'approprient à la mettre en œuvre au sein d'associations de protection de l'environnement, de Conservatoires, de collectivités territoriales, etc. Par ces acteurs, le modèle de gestion savante circule jusque dans la sphère publique.

Section 2. L'importation de la gestion savante au sein de l'action publique

Le rôle structurant de l'expertise scientifique dans la genèse des politiques du vivant a été exposé au cours du premier chapitre. Elle joue aussi un rôle déterminant dans le développement et l'orientation de ces politiques, comme le montre l'analyse des processus par lesquels la gestion savante est importée auprès des pouvoirs publics, dont le Conseil régional. Le cas des

politiques de la biodiversité apporte ainsi une contribution aux travaux sur la circulation des idées scientifiques entre la sphère scientifique et l'action publique (Aykut et Dahan, 2011 ; Pesche, 2013 ; Hrabanski, 2020). L'objectif est ici d'analyser comment les scientifiques parviennent à convaincre les pouvoirs publics de la nécessité de mettre en place des politiques de gestion savante, par le biais de l'étude des réseaux et des trajectoires des scientifiques mobilisés auprès des pouvoirs publics.

Cette étude démontre que le cadrage scientifique s'impose auprès de l'action publique grâce à un processus de dépolitisation de la crise de biodiversité et de neutralisation des avis émis par les scientifiques. Si « dépolitisation » il y a, c'est que le problème de l'érosion du vivant est requalifié en problème scientifique et technique, ce qui, d'une part, cantonne les réflexions au sein de la sphère scientifique et, d'autre part, participe d'une mise à l'écart des acteurs politiques dans le débat et dans les solutions proposées. Cette appréhension de la « dépolitisation » s'inscrit ainsi dans la lignée de celle proposée par Fabien Desage et David Guéranger (2011), Jérémie Nollet et Manuel Schotté (2014) ou encore Hélène Dufournet (2014), pour qui la non-mise en débat public d'une question et sa technicisation participent à la dépolitisation d'un problème public. Cependant, notre cas d'étude montre aussi que la dépolitisation est produite par l'évincement des acteurs politiques au profit des acteurs scientifiques dans le cadrage du problème et dans la fabrique des solutions apportées. Cela participe *in fine* à désidéologiser et à neutraliser les débats sur la crise de biodiversité pour la ramener à une question technique et non pas sociétale.

Cette dépolitisation s'effectue notamment par le biais des politiques régionales de recherche sur la biodiversité, qui contribuent à institutionnaliser la gestion savante en invisibilisant les débats sur les facteurs anthropiques responsables de l'érosion du vivant (A). Par ailleurs, le rôle important accordé par les pouvoirs publics aux Conseils scientifiques, qui sont des instances attenantes à l'ensemble des structures territoriales en charge de la biodiversité (parcs naturels régionaux, Conservatoires, *etc.*), permet à ceux-ci de légitimer la technicisation des solutions apportées en raison de leur mode de fonctionnement opaque, qui neutralise et dépolitise les avis qu'ils émettent (B).

A. La dépolitisation de la crise de biodiversité par les politiques régionales de recherche

La sociologie politique des sciences a déjà démontré que les pouvoirs publics avaient un rôle déterminant dans la production du savoir scientifique (Bérard et Roger, 2015), que cela soit par les modes de financement (Barrier, 2011) ou par l'organisation politique des institutions

de recherche (Giry et Schultz, 2017 ; Bruno, 2008a). Jérôme Aust, Cécile Crespy et Audrey Vézian (2011) ont décortiqué les processus politiques et administratifs par lesquels les Conseils régionaux s'étaient approprié la compétence de l'enseignement supérieur et de la recherche, montrant qu'ils relèvent à la fois de logiques d'action hétéronomes et de dynamiques propres aux institutions régionales, notamment liées à la volonté des élus locaux de valoriser leur rôle auprès des acteurs territoriaux. Pour saisir ces dynamiques endogènes, les auteurs et autrices concluent leur publication en invitant à analyser les réseaux interpersonnels existants entre les institutions publiques et la communauté académique, rappelant que « les trajectoires biographiques – qui vont souvent de l'enseignement supérieur et la recherche vers l'institution régionale – ont un impact ici sur les formes prises par l'investissement régional dans ces politiques » (Aust, Crespy, Vézian, 2011, p. 134). L'analyse des réseaux et des trajectoires biographiques apparaît en effet comme particulièrement heuristique pour comprendre les modalités de fabrication des politiques de recherche, à l'intersection des sphères politiques, administratives et scientifiques. Dans le cas présent, c'est une direction administrative, celle de l'environnement, qui, avec le soutien de son élu, construit des politiques de recherche sur la biodiversité avec la sphère scientifique. Toutefois, la perspective est ici un peu différente de celle des travaux précédents puisqu'il s'agit d'analyser les modalités de fabrication de ces politiques pour saisir en quoi elles façonnent la production du savoir et son contenu. Cette analyse révèle que la fabrication d'une politique régionale de recherche sur la biodiversité, qui répond à une convergence d'intérêts entre la sphère politique, administrative et scientifique, favorise une dépolitisation de la crise de biodiversité, au bénéfice d'une prise en charge du problème par la technique. Autrement dit, la crise de biodiversité est restreinte à sa dimension scientifique, solvable par la gestion savante ; les différents facteurs anthropiques responsables de la crise de biodiversité ne sont plus au cœur des préoccupations politiques. La mise à l'écart des acteurs politiques (et dans une moindre mesure des acteurs administratifs), qui délèguent la définition des contenus des politiques aux scientifiques renforce également la dépolitisation de la crise de biodiversité.

Avant même le lancement d'une politique de recherche sur la biodiversité, le personnel politique et administratif est convaincu de l'importance du rôle des scientifiques dans les politiques de biodiversité. Ceci s'explique notamment par le cadrage expert qui s'impose dès les premières politiques du vivant (*cf.* chapitre 1). La direction environnement du Conseil régional investit encore davantage le sujet de la connaissance scientifique entre 2006 et 2007,

lorsque le vice-président à l'environnement du Conseil régional, Alain Alpern, élu écologiste, décide de consacrer plus de moyens humains à la recherche sur les questions environnementales. Au moment de la réorganisation administrative de la direction environnement (Cf. chapitre 6), est créé en son sein un service « animation scientifique et recherche ». Le chef de ce service explique que le principal rôle de ce service est de mobiliser la connaissance scientifique et la recherche pour définir des schémas et stratégies pour la politique de biodiversité régionale¹²⁵. Au moment de cette réorganisation administrative en 2006, la recherche scientifique est présentée par le personnel administratif comme un moyen de guider l'action publique. Le service « animation scientifique et recherche » se compose, dès 2010, de trois chargé-e-s de mission et d'un chef de service. Parmi les chargé-e-s de mission, l'une a pour charge de monter des appels à projets de recherche et de suivre les projets scientifiques financés par le Conseil régional tandis qu'un autre salarié est « chargé de mission connaissance biodiversité » et a comme principale mission de structurer le réseau de la connaissance scientifique et de suivre les travaux scientifiques régionaux et nationaux menés sur le sujet.

Le personnel politico-administratif du Conseil régional nourrit l'idée que la crise de biodiversité est d'abord un problème de connaissance scientifique, ce qui paraît justifier en soi l'allocation de moyens humains et financiers à la recherche. En entretien, Emmanuel Cau, vice-président du Conseil régional à l'aménagement du territoire, à l'environnement et au plan climat entre 2008 et 2015, explique :

« Oui, des espèces disparaissent mais dans les espèces qui disparaissent, on ne voit qu'elles disparaissent que si on met de l'argent, des moyens pour les étudier ! Ce qui s'est probablement passé [ndrl : pendant son mandat, qui s'est achevé deux ans auparavant], je ne suis pas scientifique, on a mis tellement d'argent dans l'acquisition de connaissances que l'on a affiné notre connaissance. Et probablement que quand on disait avant que X espèces disparaissaient tous les ans, on était en dessous de la vérité ! Et maintenant, on connaît bien. » (Entretien avec Emmanuel Cau, le 27 janvier 2017)

Dans cet extrait, l' élu établit un lien entre la précision scientifique quant au constat de la disparition des espèces et les moyens accordés aux scientifiques pour l'observer. Pour lui, le fait d'obtenir les données les plus détaillées possibles quant à l'état du vivant constitue une fin

¹²⁵ Entretien du 13 janvier 2016

politique en soi, l'expression « la vérité » révélant l'importance qu'il lui donne et justifiant que la direction environnement investisse des moyens humains et financiers à son service.

Convaincu de l'importance de la connaissance scientifique, en 2009, Emmanuel Cau demande au service de se rapprocher de la sphère académique. La chargée de mission profite du fait que l'année 2010 soit l'année de la biodiversité pour solliciter certains chercheurs tels qu'Yves Piquot, maître de conférences en écologie à l'université de Lille 1. Ces chercheurs sont souvent investis dans les instances politiques telles que les Conseils scientifiques (parcs naturels régionaux, conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), *etc.*). Tenants des sciences de la conservation, ils sont désireux de mettre leurs connaissances au service des politiques publiques. Il y a ainsi un croisement d'intérêt entre le service de la direction environnement qui cherche à construire une politique de connaissance et ces chercheurs qui souhaitent créer du lien avec les pouvoirs publics et les acteurs de la biodiversité tels que les sociétés savantes ou les Conservatoires. Des réunions sont régulièrement organisées par le service durant deux ans, qui regroupent une trentaine d'acteurs dont des gestionnaires de la biodiversité comme les Conservatoires d'espaces naturels, des acteurs de la connaissance tels que le Groupe ornithologique du Nord (GON) ou le Conservatoire botanique de Bailleul et des chercheurs en écologie.

Le souhait du service administratif de justifier son existence et de structurer la connaissance d'un côté, de l'autre le souhait des chercheurs de pratiquer des sciences appliquées sur le territoire convergent et donnent naissance à la formation du Groupement d'intérêt scientifique (GIS) sur la biodiversité, qui est constitué en 2011 avec Yves Piquot comme coordinateur. Le GIS n'a pas de structure juridique clairement définie ni de financements propres mais il repose sur une charte de bon fonctionnement signée par l'ensemble des parties prenantes dont le Conseil régional, des chercheurs de 11 laboratoires mais aussi plusieurs institutions gestionnaires de la biodiversité, telles que le Conservatoire botanique, le Conservatoire du littoral et des associations de protection de la nature (APN) comme la fédération Nord-Nature. Le tableau à la page suivante présente les membres du GIS et montre que les chercheurs participant au GIS sont très souvent membres de Conseils scientifiques (CS) ou administrateurs de sociétés savantes ; leur parcours démontre souvent une volonté d'allier production de connaissance, de par leur statut d'enseignant-chercheur, et action en faveur de la préservation du vivant, de par leur appartenance à des réseaux à la croisée de la sphère scientifique et politique, leur investissement dans des conseils scientifiques ou dans des sociétés savantes.

TABLEAU 3. Composition du GIS biodiversité en 2014 et multipositionnalité des membres

Nom	Fonction	Appartenance connue à d'autres instances de biodiversité
Chercheurs		
Yves Piquot	Maître de conférences (McF) en écologie, Lille 1	Conseil scientifique (CS) du CSRPN, CS de l'environnement du NPDC
Bruno Villalba	Professeur des universités (PU) en science politique à l'AgroParisTech	Réseau Développement durable & Territoires
Christophe Luczak	McF habilité à diriger des recherches à l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'université d'Artois	Administrateur du GON, réseau des acteurs de l'information naturaliste (RAIN)
Hélène Melin	McF en anthropologie à l'université de Lille 1	CS de l'environnement NPDC, Réseau Développement durable & Territoires
Magalie Franchomme	McF en géographie à l'université de Lille 1	CS de l'environnement du NPDC, réseau Développement durable & Territoires
Nina Hautekeete	McF en écologie à l'université de Lille 1	CS de l'environnement NPDC
Olivier Petit	McF en économie à l'université d'Artois, chargé du développement durable	Réseau Développement durable & Territoires
Régis Courtecuisse	PU en mycologie à l'université de Lille 2	CS de l'environnement du NPDC, CSRPN, réseau RAIN
Frédéric Dupont	PU en botanique à l'université de Lille 2	
Grégory Beaugrand	Directeur de recherches en bioclimatologie à l'université de Lille 1	
Alain Leprêtre	Professeur des universités (PU) en écologie, Lille 1	
Joël Cuguen	PU en écologie à l'université de Lille 1	
Taniel Danelian	PU en micropaléontologie à l'université de Lille 1	
Jean-François Arnaud	PU en écologie à l'université de Lille 1	
APN et gestionnaires de biodiversité		
Benoit Toussaint	Directeur par intérim du service scientifique du Conservatoire botanique de Bailleul	Réseau RAIN
Jean-Marc Valet	Directeur du Conservatoire botanique de Bailleul	Réseau RAIN, CSRPN
Thierry Cornier	Directeur (en prise de poste) du Conservatoire botanique de Bailleul	Réseau RAIN

Cédric Vanappelghem	Directeur scientifique du Conservatoire des espaces naturels, professeur associé à temps partiel (PAST) à l'université de Lille 1	
Alain Ward	Administrateur du GON et de Nord-Nature Environnement	
Lou Dengreville	Chargée de mission à l'observatoire de la biodiversité	
Étienne Dubaille	Chargé de mission au Conservatoire du littoral	
Personnel administratif		
Marion Veyrières	Chargée de mission au service animation et recherche, direction environnement, Conseil régional	
Bertrand Zuindeau	Ancien PU en économie à l'université de Lille 1, conseiller au cabinet du président du Conseil régional	Réseau Développement durable & Territoires

Source : d'après les données recueillies par l'auteure dans les documents fournis par les enquêté-e-s du Conseil régional

À partir de 2010, la direction environnement est à l'initiative d'une politique régionale de recherche sur la biodiversité, qui constitue en cinq ans un budget de 3,86 millions d'euros. Cette décision est liée, d'une part, au fait qu'Emmanuel Cau trouve les ambitions de la direction de l'enseignement supérieur et de la recherche limitées sur le sujet. La direction de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'élue référente entre 2010 et 2015¹²⁶ s'investissent à la marge sur la question de la biodiversité. La direction de l'enseignement supérieur et de la recherche – qui finance tous les ans plusieurs allocations doctorales à la suite d'un appel à projets qui définit des thématiques prioritaires annuelles¹²⁷ – choisit en 2014 comme thématiques prioritaires la culture, la santé et la biodiversité, reflétant les préoccupations politiques du moment. À partir d'une proposition de sujet sur les politiques de biodiversité dans le NPDC, la présente thèse a ainsi vu le jour grâce à une allocation doctorale cofinancée par le Conseil régional du NPDC et l'école doctorale des sciences juridiques, de science politique et de gestion à l'université de Lille 2. La direction de l'enseignement supérieur et de la recherche finance également les deux premiers projets de recherche du GIS biodiversité pour un montant de 208 000 euros. L'un est le projet « Bio-impact », porté par Nina Hautekeete, maîtresse de conférences en biologie de la conservation à l'université de Lille 1 sur les observations des

¹²⁶ Entre 2010 et 2015, la vice-présidence à l'enseignement supérieur et à la recherche était occupée par Sandrine Rousseau, élue écologiste.

¹²⁷ Cela n'est pas sans rappeler les thématiques prioritaires définies par des institutions de la recherche comme l'Agence nationale de la recherche (ANR) (Hubert et Louvel, 2012). Le développement de la recherche par projet montre que de plus en plus, les recherches scientifiques sont calquées voire déterminées par les préoccupations politiques.

données naturalistes en NPDC pour percevoir les effets du changement climatique sur les espèces. L'autre est le projet « En marge », porté par Denis Delbaere, maître de conférences en aménagement et paysagisme à l'école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille¹²⁸, qui porte sur les espaces naturels en friche de l'euromégapole Lille – Courtrai – Tournai. Ces investissements financiers semblent toutefois encore trop peu importants au regard de l'importance qu'Emmanuel Cau ambitionne de donner au sujet.

Le soutien du Conseil régional à la recherche sur les questions de biodiversité est lié, d'autre part, au fait que le personnel politique et administratif en charge de l'environnement souhaite créer des connexions directes entre la connaissance scientifique et l'orientation des politiques de biodiversité. Il lui semble alors judicieux que la direction environnement finance directement des projets de recherche. Cette initiative politique crée des conflits entre élus et entre directions administratives au sein du Conseil régional, car le personnel politique et administratif en charge de la recherche se sent dépossédé de ses compétences. Le vice-président à l'environnement du Conseil régional parvient toutefois à argumenter sur la nécessité d'avoir une recherche menée de concert avec la direction environnement en indiquant que l'objectif est que la recherche couvre du mieux possible les besoins de l'action publique. Les élus diffusent alors eux-mêmes l'idée que la connaissance scientifique permet d'agir efficacement sur le plan politique.

Entre 2010 et 2015, la direction environnement lance cinq appels à projets (le dernier appel à projets ne se concrétise pas en raison de l'alternance politique). L'influence notable des chercheurs du GIS participe à orienter le contenu de la politique régionale de recherche dans la mesure où les 33 projets de recherche financés s'inscrivent dans les trois axes définis par le GIS :

- 1) le fonctionnement des systèmes écologiques dans une région très anthropisée,
- 2) les outils permettant de restaurer la biodiversité et le fonctionnement des milieux, de maintenir et de renforcer les services écosystémiques,
- 3) les facteurs sociaux et économiques nécessaires à la mise en œuvre de ces outils.

Les chercheurs du GIS ont défini ces principaux axes devant structurer la politique recherche biodiversité lors de réunions menées avec le personnel administratif du service animation et recherche. Les biologistes de la conservation formant la grande majorité des chercheurs investis au sein du GIS, l'urgence écologique liée à la dégradation des

¹²⁸ Qui n'appartient pourtant pas directement au GIS biodiversité.

socioécosystèmes territoriaux et à l'érosion de la biodiversité influence la constitution des axes. L'écologie fonctionnelle se perçoit par la notion de services écosystémiques tandis que les sciences de la conservation influencent la réflexion sur les facteurs sociaux et économiques.

Cette politique de recherche est menée de concert avec la Fondation nationale recherche biodiversité (FRB), qui a été créée en 2008 par le Ministère de l'écologie et le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. La FRB est une fondation scientifique de droit privé qui vise à soutenir la recherche en matière de biodiversité et en particulier à proposer des solutions pratiques aux décideurs. Ce partenariat marque la volonté de la direction environnement de légitimer la politique de recherche par une collaboration avec un partenaire scientifique national qui en solidifie le contenu. L'appel à projets de 2015 résume ainsi les objectifs de ces deux structures :

« L'objectif de la Région dans ce partenariat est de mettre en perspective la démarche d'appel à projets avec d'autres expériences françaises ou européennes ; de lui donner une portée nationale en promouvant des liens entre acteurs régionaux et des acteurs hors région, et en valorisant les projets de recherche retenus au niveau national. Celui de la FRB est de promouvoir d'excellents projets de recherche, focalisés sur la biodiversité en région, en favorisant la mise en réseau entre les équipes de recherche de cette région et les équipes existant sur l'ensemble du territoire national voire à l'étranger.

L'enjeu est donc double :

- acquérir des connaissances,*
- tirer des travaux de recherche plusieurs enseignements et outils adaptés à différentes catégories d'acteurs du Nord-Pas-de-Calais pour réduire les impacts négatifs des activités humaines (fragmentation, pollution, destruction, changement climatique...) sur la biodiversité et faciliter sa préservation. »* (Appel à projets lancé par le Conseil régional et la FRB en 2015, p. 4)

La nécessité de trouver des solutions techniques aux « impacts négatifs des activités humaines » à l'échelle des territoires est ainsi au cœur des objectifs de la politique de recherche. Cela met en exergue que les recherches autour de la biodiversité sont orientées vers des dispositifs qui interviennent directement sur la biodiversité, destinés à réduire les effets de l'empreinte anthropique. En aucun cas, l'appel à projets n'est orienté sur une réflexion politique et économique quant aux facteurs anthropiques qui dégradent la biodiversité. Pour le dire

autrement, l'appel à projets ne conduit pas à une réflexion politique sur le système socio-économique (accroissement de l'usage des ressources naturelles, changement climatique lié aux pollutions, *etc.*), les pratiques agricoles, l'urbanisation croissante, *etc.* qui sont les principaux facteurs de dégradation de la biodiversité. L'appel à projets contribue à la dépolitisation de la crise de biodiversité, appelant à des solutions scientifiques pour agir *a posteriori*, une fois les dégradations subies. Cela s'explique notamment par l'influence des biologistes de la conservation du GIS et par les écologues de la FRB, pour qui la recherche appliquée sur le vivant prédomine sur la question de la responsabilité des acteurs politiques, économiques et sociaux dans l'érosion du vivant.

Le rôle du personnel administratif et des scientifiques dans la sélection des projets est déterminant. La première étape de l'appel à projets consiste en une lettre d'intention de cinq pages qui fait l'objet d'une première sélection, effectuée conjointement par trois chargé-e-s de mission du service animation et recherche, trois chercheurs appartenant au conseil scientifique de la FRB, le président de la FRB et un chercheur invité, Richard Raymond, chercheur CNRS en géographie au laboratoire Ladyss à l'université de Paris Nanterre. Richard Raymond n'appartient pas à la FRB mais c'est en raison de sa proximité avec le réseau qu'il est sollicité, ce qui est aussi une démonstration des affinités entre le personnel administratif et les chercheurs dans la construction de cette politique.

Le personnel administratif et les scientifiques susmentionnés jouent un rôle structurant dans le format et le contenu des recherches. Au-delà du format et de l'orientation de l'appel à projets, ils conditionnent les temporalités de la recherche (Barrier, 2011¹²⁹) et son organisation partenariale, notamment en faisant des partenariats entre recherche académique et gestionnaires de la biodiversité le principal critère de classement et de sélection des lettres d'intention. Ils décident également de privilégier la recherche appliquée plutôt que la recherche fondamentale, favorisant alors de fait les projets en biologie de la conservation et en écologie fonctionnelle.

Les chercheurs dont la lettre d'intention a été retenue peuvent candidater pour la seconde phase de l'appel à projets. La FRB propose deux noms d'experts extérieurs au réseau pour évaluer chaque dossier. Suite à la lecture des rapports d'évaluation produits par ces experts, les mêmes membres (Conseil régional, FRB, *etc.*) se réunissent, notent (par A ou B) et classent les

¹²⁹ Julien Barrier (2011) démontre à travers l'exemple des financements en électronique que les régimes de financement, notamment liés à l'augmentation des financements privés et aux contraintes de résultats, reconfigurent profondément l'organisation et le contenu du travail des chercheurs autour de tâches administratives et contraignent l'orientation de leurs recherches.

projets. La sélection finale se fait au cours d'une réunion qui rassemble les sélectionneurs initiaux et le vice-président du Conseil régional. En cas de difficultés à trancher, l'élu arbitre. Le rôle du personnel administratif est très politique. Il opère les premières sélections avec les scientifiques, laissant à l'élu le rôle d'arbitre et non de sélectionneur.

La sélection des projets révèle les priorités écologiques et politiques telles qu'elles sont définies par les sélectionneurs. La description des projets de recherche ne peut être exhaustive en raison de leur nombre et de leur technicité. Cependant, une présentation dans le tableau à la page suivante de quelques-uns d'entre eux, menés par des chercheurs de laboratoires régionaux, met en lumière l'importance des moyens financiers et humains régionaux accordés aux recherches contribuant 1) à renforcer les bases de données naturalistes régionales et 2) à trouver des clés de compréhension et de gestion de certaines espèces patrimoniales en voie de disparition. Ces quelques projets rappellent ainsi l'importance accordée par les chercheurs et les fonctionnaires territoriaux à la biologie de la conservation dans les recherches régionales. On pense par exemple au projet de préservation de quelques espèces comme la vipère péliade et le criquet de la Palène (projet Fococa), à l'étude des effets du changement climatique sur le maintien des écosystèmes locaux (projet Iccare) et au maintien de la tradition naturaliste avec la construction d'une base de données qui repose sur un travail de taxonomie (projet Isyflor).

Pour les membres du GIS biodiversité, ces politiques régionales de recherche représentent une opportunité d'obtenir des fonds pour mener leurs recherches. Comme l'indique la figure à la page 170, les projets de recherche financent majoritairement des laboratoires lillois ou régionaux, qui rassemblent tous des chercheurs membres du GIS : le laboratoire « Évolution, écologie et paléontologie » auquel appartiennent Yves Piquot, animateur du GIS biodiversité, mais aussi Nina Hautekeete, Joël Cuguen et Jean-François Arnaud ; le laboratoire d'océanologie et géosciences auquel sont rattachés Christophe Luczak et Grégory Beaugrand ; le laboratoire de génie civil et géo-environnement où travaille Alain Leprêtre ; et le laboratoire Territoires, villes, environnement et société (TVES) dont est notamment membre Magalie Franchomme. Il en est de même pour les structures partenaires des projets de recherche comme le Conservatoire botanique de Bailleul et le Conservatoire des espaces naturels du NPDC, dont les directeurs scientifiques sont membres du GIS biodiversité.

TABLEAU 4. Résumés de projets de recherche financés par le Conseil régional du NPDC et la Fondation de la recherche sur la biodiversité

Nom du projet et début du financement	Établissements porteurs du projet	Question posée	Objectifs
<p>ISYFLOR (2010) // Création d'un inventaire systématique des systèmes de reproduction et autres traits d'histoire de vie des plantes de la flore régionale</p>	<p>EEP, laboratoire écologie évolution paléontologie, UMR 8098, université de Lille, sciences et technologies</p>	<p>« L'extinction d'une espèce résulte à la fois d'un changement qui s'est opéré dans son environnement et d'une vulnérabilité intrinsèque résultant de traits d'histoire de vie particuliers. Comment cette « synergie négative » entre changements environnementaux et traits d'histoire de vie peut-elle aboutir à une érosion de la biodiversité ? » (p. 30)</p>	<p>« L'objectif d'ISYFLOR est de construire une base de données pour l'ensemble des espèces végétales du Nord Pas-de-Calais et des régions limitrophes à partir d'un inventaire exhaustif des traits d'histoire de vie (forme et cycle de vie ; mode de dispersion du pollen et des graines, etc.), d'une description fine des systèmes de reproduction et de l'écologie des espèces. Cette base de données constituera un outil de recherche indispensable pour une analyse fine des réponses différentielles des espèces végétales aux modifications anthropiques du milieu en fonction de leurs caractéristiques biologiques et écologiques. » (p. 31)</p>
<p>ICCARE (2010) // Impact des changements climatiques et anthropiques sur les communautés de protistes et leur productivité dans les écosystèmes côtiers</p>	<p>LOG, laboratoire d'océanologie et de géosciences, UMR 8187, CNRS, université de Lille sciences et technologies, station marine de Wimereux</p>	<p>« Quelles sont les conséquences des modifications de température et de composition en sels nutritifs des eaux marines sur les microalgues, à la base des réseaux trophiques des écosystèmes côtiers ? » (p. 34)</p>	<p>« L'objectif du projet est de comprendre la dynamique des communautés de ces microalgues (taille, productivité) soumises à des perturbations environnementales. » (p. 35)</p>
<p>FOCOCA (2010) // Analyse de la fonctionnalité des coteaux calcaires et des habitats de substitution des espèces cibles : vipère péliade et criquet de la Palène</p>	<p>Conservatoire des espaces naturels du Nord-Pas-de-Calais</p>	<p>« Quel diagnostic de l'état de conservation des Vipères péliades peut-on élaborer à partir des analyses de diversité génétique des populations ? Quelles stratégies de conservation mettre en place pour cette espèce ? » (p. 80)</p>	<p>« L'objectif du projet est d'évaluer la fonctionnalité du réseau de coteaux calcaires, pour deux espèces, une espèce à capacité de dispersion, a priori, importante, le Criquet de la Palène et une espèce à dispersion plus limitée, la Vipère péliade, considérée comme en danger d'extinction dans le Nord-Pas-de-Calais. » (p. 81)</p>

Source : Rapport FRB/ Conseil régional du NPDC, 2017, disponible sur : <https://www.fondationbiodiversite.fr/au-croisement-de-la-recherche-et-des-territoires-des-projets-au-service-de-la-biodiversite/>, consulté le 24 juillet 2020

FIGURE 10. Les structures scientifiques et associatives impliquées dans les projets de recherche financés par le Conseil régional, extrait du rapport produit par la Fondation pour la recherche sur la biodiversité et le Conseil régional du NPDC (2017)

« En ce qui concerne la participation des unités de recherche, quatre laboratoires sont très visibles et structurent fortement le réseau d'interactions (Il s'agit des laboratoires EEP : Évolution, Écologie et Paléontologie, LOG : Laboratoire d'Océanologie et Géosciences, LGCgE : Laboratoire de Génie Civil et géo-environnement et TVES : Territoires, Villes, Environnement et Société). Ils contribuent à de nombreux projets, mais surtout, ils développent un important réseau de partenaires :

EEP : 11 projets et 43 partenaires

LOG : 9 projets et 31 partenaires

LGCgE : 4 projets et 25 partenaires

TVES : 4 projets et 22 partenaires. (...)

Les clusters ne rassemblent pas que des laboratoires régionaux, les collaborations entre laboratoires à l'échelle nationale et européenne sont nombreuses, aucune Région n'ayant toutes les compétences nécessaires pour mener à bien un projet. Plusieurs structures importantes d'étude de la biodiversité comme le MNHN, le CEFÉ, le LECA contribuent significativement à la structuration du réseau de collaborations scientifiques. On note également des collaborations avec des partenaires de Belgique (4 structures dont l'université de Mons), Suisse (université de Bâle) et d'Angleterre (2 structures dont l'université du Sussex). (...)

En ce qui concerne les partenaires non académiques, 8 structures sont des éléments structurants du réseau en étant impliquées dans un minimum de 3 projets. Ce sont des structures de connaissance et de gestion comme :

- le Conservatoire botanique national de Bailleul impliqué dans 6 projets,

- le Conservatoire faunistique régional impliqué dans 5 projets,

- le syndicat mixte EDEN62 impliqué dans 4 projets,

- l'Agence des aires marines protégées impliquée dans 4 projets,

- le Conservatoire des Espaces naturels impliqué dans 4 projets,

- le CPIE Chaîne des Terrils impliqué dans 3 projets,

- l'Agence de l'eau Artois Picardie impliquée dans 3 projets,

- BIOTOPE, un bureau d'étude qui a une activité de R&D impliqué dans 3 projets. »

Source : Rapport FRB/ Conseil régional du NPDC, 2017, p. 12, disponible sur : <https://www.fondationbiodiversite.fr/au-croisement-de-la-recherche-et-des-territoires-des-projets-au-service-de-la-biodiversite/>, consulté le 24 juillet 2020

La constitution d'une politique régionale de recherche sur la biodiversité, tout comme le contenu des savoirs qu'elle oriente et finance, participent à la dépolitisation de la crise de biodiversité, réduite à un problème réparable par la technique. La trajectoire scientifique des chercheurs investis, le rôle et les objectifs politiques du service « animation scientifique et recherche » de la direction environnement, qui cherche à mettre la connaissance au service de l'action, expliquent qu'ils portent tous l'idée que la connaissance scientifique et la recherche appliquée sont les réponses les plus fortes pour gérer la crise de biodiversité. Les chercheurs investis dans ces politiques de recherche sont des chercheurs multi-positionnés qui profitent de leur réseau pour obtenir des fonds de recherche tandis que le personnel administratif, soutenu par l'élu, assoit son influence dans la décision politique. Ensemble, leurs intérêts et leurs représentations convergeant, ils structurent l'organisation de la recherche (réseaux, GIS, recherche sur projet) et son contenu par le format, les attendus et la sélection opérée suite aux appels à projets. Ils contribuent alors à réduire la question de la biodiversité à un problème solvable par la recherche appliquée, en mettant de côté, notamment dans les appels à projets, les réflexions sur les facteurs politiques et économiques de la crise de biodiversité. Les

scientifiques sont également sollicités dans le cadre des Conseils scientifiques, qui participent à neutraliser les avis rendus par les scientifiques.

B. Les Conseils scientifiques : des boîtes noires de production des avis scientifiques

La littérature qui fait dialoguer sociologie des sciences et sociologie politique met en évidence la capacité des scientifiques à imposer leur propre cadrage sur les questions environnementales et leurs solutions au sein de l'action publique (Aykut et Dahan, 2015 ; Hrabanski et Pesche, 2017) par l'imbrication de la science dans les processus politiques, que cela ait cours *via* l'importation de concepts scientifiques dans les arènes politiques (Maury, Hrabanski et Aznar, 2016) ou par la mise en place d'organismes scientifiques internationaux, comme la plateforme internationale sur la Biodiversité et les Services écosystémiques (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES)), une plateforme internationale qui réunit des chercheurs du monde entier autour de l'érosion de la biodiversité (Charvolin et Ollivier, 2017). L'analyse qui suit se situe dans la continuité de ces travaux puisqu'il s'agit de mettre en lumière les processus par lesquels les scientifiques parviennent à imposer leur conception de la gestion savante dans les politiques de biodiversité. L'analyse des Conseils scientifiques (CS) – attenants aux Conservatoires, aux parcs naturels régionaux et à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du logement (DREAL) – révèle comment leur mode de fonctionnement, si opaque que nous le qualifions de « boîtes noires », contribue à la dépolitisation des avis scientifiques émis à destination de la décision politique au sein de l'action publique. L'expression de « boîte noire » est notamment employée par Bruno Latour et Steve Woolgar dans leur ouvrage *La vie de laboratoire* (2006 [1979]) pour désigner le processus par lequel la science en train de se faire devient la science faite, fait d'incertitudes, de controverses et de rapports de force entre scientifiques, oubliés une fois les « résultats » scientifiques consacrés. La déconstruction de la science par les *science studies* relève parfois d'une posture relativiste (Favre, 2008) qui paraît contradictoire avec notre propre positionnement épistémologique, qui mobilise des résultats de l'écologie scientifique. Cependant, au-delà des positionnements épistémologiques, l'expression « boîte noire » paraît pertinente pour analyser le monde scientifique, car elle souligne la capacité des scientifiques à passer sous silence les incertitudes et les débats lors de la production du savoir pour légitimer leurs propres représentations. Aussi, sans inscrire notre analyse dans les *science studies*, nous reprenons l'emploi du terme « boîte noire ». Ces Conseils scientifiques, au fonctionnement opaque, se révèlent être des arènes discrètes de construction

de la gestion de la biodiversité, qui participent au confinement du problème et de ses solutions (Henry, Gilbert, 2012) et ce qui contribuent à les dépolitiser. Dans notre cas, la dépolitisation ne concerne pas tant la production du savoir que celle des avis produits par les scientifiques à destination de l'action publique, qui permet aux scientifiques d'imposer leurs solutions sans susciter de controverses. Les avis émis quant à la gestion savante et à la réglementation environnementale, cantonnés à la sphère experte, ne font plus l'objet de débats politiques, ce qui leur permet de s'imposer d'autant plus facilement.

L'État impose parfois la création de conseils scientifiques, ou incite à leur mise en place, ce qui est révélateur de l'importance qu'accordent les pouvoirs publics à l'expertise scientifique. Parmi tous ces Conseils scientifiques¹³⁰, figure le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) – le seul rendu obligatoire par la loi –, créé au début des années 1990 à la suite du plan national pour l'environnement. Les autres Conseils – CS du Conservatoire botanique de Bailleul, CS du Conservatoire des espaces naturels du NPDC (CEN) – ne sont pas obligatoires à proprement parler, bien que l'obtention de l'agrément d'État pour le Conservatoire des espaces naturels du NPDC et pour le Conservatoire botanique de Bailleul nécessite un Conseil scientifique actif. Le cas du Conseil scientifique de l'environnement du NPDC mentionné dans le premier chapitre est un peu différent, car celui-ci a été créé à l'initiative des élus écologistes du Conseil régional pour légitimer leurs actions. Ce dernier est une association loi 1901 financée par les collectivités territoriales – Conseil régional, Conseils départementaux – par le biais de subventions.

Comme l'indique Gaëlle Ronsin dans sa thèse sur les Conseils scientifiques, « *les CSRPN sont saisis sur divers sujets concernant les patrimoines naturels comme : la valeur scientifique des inventaires du patrimoine naturel lors de leur élaboration ou de leur mise à jour ; les propositions de listes régionales d'espèces protégées prévues à l'article L.411-2 ; la délivrance*

¹³⁰ Plusieurs enquêtes sociologiques ont été menées très récemment sur les Conseils scientifiques des organismes territoriaux publics et parapublics tels que PNR, Conservatoires, etc. (Arpin et Cosson, 2018). Comme l'explique Gaëlle Ronsin elle-même (2018, p. 501-502), son travail de recherche a permis de combler des lacunes liées à un déficit de connaissances scientifiques sur le fonctionnement de ces Conseils scientifiques et sa thèse a mis en exergue le fonctionnement différencié des Conseils scientifiques. D'après l'auteure, outre le fait que leur rôle est variable et peu réglementé, cette plasticité des Conseils scientifiques s'explique par le contexte territorial, l'investissement des membres et les interrelations entre pouvoirs publics et experts. Elle invite à poursuivre la réflexion qu'elle a initiée en soulignant qu'il manque encore des facteurs explicatifs concernant le manque d'homogénéisation des procédures et le mode de fonctionnement de ces Conseils scientifiques. Notre cas d'étude se veut un prolongement de ses recherches et aboutit aux mêmes conclusions quant à un fonctionnement différencié et opaque de ces Conseils scientifiques, sans que l'on ne parvienne pour autant à apporter de nouveaux éléments explicatifs.

d'autorisations portant sur des espèces protégées, en application articles L. 411-1 et L. 411-2 ; les orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats prévues à l'article L. 421-7 ; toute question relative au réseau Natura 2000 défini à l'article L. 414-1. » (Ronsin, 2018, p. 139) Ses avis peuvent être complétés de propositions pour améliorer le contenu du dossier ou du plan de gestion ou proposer des solutions alternatives en termes de gestion d'espèces et d'espaces. La figure ci-dessous présente ainsi les principaux avis émis par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel. Ces derniers se concentrent sur la réglementation écologique relatives aux zones et espèces protégées et sur les plans de gestion des espaces naturels.

FIGURE 11. Principaux avis émis par le CSRPN en 2016 et 2017

*Actualisation des ZNIEFF
 Avis sur la déclinaison régionale d'un plan d'action national de préservation des *Maculinea* (espèce de papillon)
 Avis sur un plan de gestion d'une réserve naturelle régionale
 Avis sur un renouvellement d'un plan de gestion d'une réserve naturelle nationale
 Avis sur la liste rouge des oiseaux nicheurs du NPDC
 Avis sur une dérogation d'espèces protégées pour la construction d'un magasin Lidl à Rang-du-Fliers*

Source : site internet de la DREAL, consulté en août 2017

Les Conseils scientifiques, qui ont pour mission de guider les orientations en termes de connaissance et de gestion savante de la biodiversité, émettent majoritairement des avis concernant les aires protégées (listes d'espèces protégées, plans Natura 2000, arrêtés de biotopes, plans de gestion, *etc.*). Leurs activités sont cependant variables et dépendent des moyens qui leur sont accordés en fonction des structures attenantes. Par exemple, le Conseil scientifique de l'environnement du NPDC organise des événements scientifiques, notamment un colloque mensuel portant sur des thématiques variées et faisant appel à des chercheurs, à l'image d'une journée sur la biodiversité urbaine et la trame écologique du territoire en novembre 2017 ou une journée organisée sur l'épigénétique¹³¹ en décembre 2017. Il relit et commente également les chartes des parcs naturels régionaux. Cependant, généralement, les CS ont comme principale mission de donner des avis. Les CS du Conservatoire des espaces naturels du NPDC et du Conservatoire botanique de Bailleul émettent des avis quant à la stratégie globale de leurs Conservatoires respectifs. Le CS du Conservatoire des espaces naturels du NPDC intervient aussi à titre consultatif auprès du Conseil d'administration pour conseiller le Conservatoire sur sa stratégie en matière d'acquisition de sites et de travaux de

¹³¹ L'épigénétique est une discipline de la biologie qui étudie l'effet de l'environnement sur l'expression des gènes.

gestion des espaces. Le CS du Conservatoire botanique de Bailleul commente une fois par an le bilan des activités du Conservatoire et émet un avis motivé sur le programme de l'année suivante. Il est également amené à se prononcer sur les stratégies, les moyens et les choix d'orientations scientifiques faits par le Conservatoire. Malgré cette assez forte hétérogénéité des activités, force est de constater que les Conseils scientifiques sont sollicités pour évaluer la pertinence scientifique des orientations et des activités menées par les différentes structures en matière de gestion du vivant – acquisition d'espaces naturels, stratégie de développement des activités scientifiques, *etc.*

Les pouvoirs publics et les institutions telles que les Conservatoires assoient leur décision sur l'expertise produite par les CS. À ce titre, ces Conseils constituent un gage de scientificité et légitiment les choix exercés par les acteurs associatifs ou les pouvoirs publics concernant la gestion savante ou la réglementation environnementale. Le site internet du Conservatoire botanique de Bailleul indique par exemple que le CS « *est régulièrement invité à se prononcer sur les programmes mis en œuvre par le Conservatoire, tant sur les méthodes que sur les résultats et leur restitution. Il est ainsi le garant de la rigueur et du haut niveau scientifique des travaux menés par le Conservatoire.*¹³² » Un enquêteur, chargé de mission à la DREAL, indique à propos du CSRPN :

« Clémence Guimont - *Et leur avis reste consultatif ?*

L'enquêteur – *Ça reste consultatif oui. Par contre c'est sûr que ça aide à fonder les décisions. Bon, on n'est pas tenu de suivre forcément l'avis mais une décision qui serait prise, on va dire, sans cohérence par rapport à des avis scientifiques, ça affaiblit, en cas de contentieux, la force de la décision.* » (Entretien avec le chargé de mission de la DREAL en charge du secrétariat du CSRPN et des dérogations d'espèces protégées, le 22 mai 2015)

Bien que les avis du CSRPN soient consultatifs, ils restent considérés comme décisifs et sont suivis par la DREAL. Cela apparaît d'autant plus marquant que les avis des scientifiques servent à légitimer la décision politique lorsqu'il y a un arbitrage juridique à faire, comme le souligne l'enquêteur à partir des contentieux. Les avis des CS concourent à renforcer les orientations politiques de chacune de ces institutions par la reconnaissance dont ils bénéficient. L'avis d'un

¹³² Site internet du Conservatoire botanique de Bailleul, <https://www.cbnbl.org/conseil-scientifique>, page consultée le 8 août 2019.

Conseil scientifique paraît être la « bonne décision » au sens où les représentations sociales tendent à concevoir la science comme neutre et impartiale.

Pour autant, la composition de ces CS interroge la partialité des avis émis et rappelle que la gestion du vivant est liée à des rapports de pouvoir. Les membres du CSRPN sont désignés par arrêté préfectoral mais traditionnellement l'avis des élus du Conseil régional est sollicité et la production de la liste des membres du CSRPN résulte d'un compromis entre le préfet et l'exécutif du Conseil régional. La composition du CS pour le Conservatoire botanique de Bailleul est approuvée par le Ministère de l'écologie mais elle est proposée par le Conseil d'administration du Conservatoire botanique de Bailleul. Pour le cas du Conservatoire des espaces naturels du NPDC, la composition est décidée par le Conseil d'administration du CEN. Dans les cas de ces trois CS mentionnés, les membres doivent représenter l'ensemble des disciplines des sciences en lien avec l'environnement (géologie, écologie, biologie, géographie) et avec toutes les composantes des écosystèmes (sol, végétaux, oiseaux, reptiles, *etc.*). Les conseils d'administration du CEN et du Conservatoire botanique de Bailleul étant composés pour partie d'institutions publiques et d'experts, les membres des CS sont nommés à partir de décisions conjointes entre les élus politiques et les experts scientifiques et en tant que personnalités et non pas en tant que représentants d'institutions. Cela rend plus libre le choix des nommés et facilite ainsi les jeux de réseaux et d'interconnaissances. De fait, ce sont souvent les mêmes personnalités qui sont présentes dans les différents CS du territoire.

La multipositionnalité des acteurs participe à neutraliser les potentielles controverses, ce qui n'est pas sans conséquences sur la production des décisions. En effet, parmi tous ces scientifiques, plus d'une dizaine – présentés dans le tableau à la page suivante – sont représentés dans au moins deux conseils scientifiques de la région NPDC. Et tandis que le CSRPN a comme principale mission d'émettre des avis sur des inventaires, des listes rouges ou des propositions d'orientations de gestion soumises par les Conservatoires et les sociétés savantes, ses membres sont très souvent eux-mêmes administrateurs de sociétés savantes et salariés ou administrateurs des Conservatoires. Le fait que le même réseau produise la proposition scientifique et la valide contribue à minimiser la controverse scientifique, car ces personnalités défendent dans plusieurs institutions le même point de vue scientifique. De plus, cela participe à un effet d'autolégitimation de leurs décisions : ces personnalités sont à la fois juges (au sein du CSRPN) et parties prenantes (au sein du CS du Conservatoire des espaces naturels du NPDC et du CS du Conservatoire botanique de Bailleul par exemple).

TABLEAU 5. Multipositionnalité des scientifiques régionaux

NOM Prénom	Fonction	Discipline	Université / Organisme de rattachement	Membre du CSRPN	Membre du CS du CEN	Membre du CS du Conservatoire de Bailleul	Membre du GIS biodiversité	Administrateur d'une société savante
DUHAMEL Françoise	Directrice du développement de la phytosociologie	Phytosociologue et floristique	Conservatoire botanique National de Bailleul	X	X			
VALET Jean-Marc	Directeur général du Conservatoire botanique de Bailleul	Botanique	Conservatoire botanique National de Bailleul	X	X		X	
TOUSSAINT Benoît	Responsable scientifique	Phytosociologue et floristique	Conservatoire botanique National de Bailleul		X		X	
VANAPPELGHEM Cédric	Responsable scientifique	Conservation et gestion des espaces naturels, entomologie	Conservatoire des espaces naturels du NPDC	X			X	Groupe ornithologique du Nord
JULVE Philippe	Maître de Conférences	Botaniste, phytosociologue	Université Catholique de Lille	X		X	X	Société botanique du Nord de la France
COLBEAUX Jean- Pierre	Maître de Conférences émérite	Géographie	Université de Lille 1	X	X			Conseil scientifique de l'environnement
GODIN José	Maître de Conférences émérite	Herpétologue, ornithologue	Université de Lille 1	X	X			Groupe ornithologique du Nord
LUCZAK Christophe	Maître de Conférences	Océanographe, macrozoobenthos	Université de Lille 1	X		X	X	Groupe ornithologique du Nord
PETIT Daniel	Professeur émérite	Botaniste, phytosociologue, écologue (sols pollués, terriils)	Université de Lille 1	X		X		Société botanique du Nord de la France
PIQUOT Yves	Maître de Conférences	Biologiste de la conservation végétale	Université de Lille 1	X	X	X	X	
FRANCHOMME Magalie	Maîtresse de conférences	Géographie	Université de Lille 1		X		X	
HAUTEKEETE Nina	Maîtresse de conférences HDR	Biologiste de la conservation végétale	Université de Lille 1		X	X	X	
COURTECUISSÉ Régis	Professeur des universités	Mycologie	Université de Lille 2	X	X		X	Société mycologique du Nord

Malgré ces mécanismes de neutralisation des débats, il arrive que des conflits et débats surgissent au sein des Conseils scientifiques. Un enquêté, qui n'est présent qu'au sein du CSRPN, relate ainsi des débats mouvementés au sein de cette instance lors d'une séance qui portait sur des dérogations pour destruction d'espèces protégées en vue de la construction d'un échangeur d'autoroute¹³³. Les conflits sont rendus toutefois invisibles aux yeux des pouvoirs publics et des citoyens, car ces Conseils sont confidentiels – ce en quoi ils peuvent être qualifiés d'arènes discrètes – et la dépolitisation provient de fait également de l'occultation des débats vis-à-vis du public (Desage, Guéranger, 2011¹³⁴). Que cela soit tacite ou soumis à un accord, les différents membres de ces Conseils ne rendent pas compte des débats ayant cours lors des séances. Seul l'avis définitif est rendu public et les remarques faites par certains membres sont anonymisées dans le rapport final. La seule information qui nous soit parvenue sur le débat interne au CSRPN au sujet de l'échangeur d'autoroute a été transmise « par erreur » si l'on peut dire, dans le flot d'une conversation. L'enquêté s'est ensuite repris en précisant qu'aucune information ne devait filtrer sur le contenu des conversations lors des séances du CSRPN. Par ailleurs, bien que l'ensemble des enquêtés ait été interrogé sur ce sujet, il est très peu souvent fait mention de leur participation à ces CS alors qu'ils en sont souvent membres, ce qui reflète leur caractère assez confidentiel. Nonobstant, cette confidentialité – également mise en avant par Gaëlle Ronsin (2018) –, contribue à rendre invisible les débats scientifiques et à présenter l'avis comme unanime et évident alors qu'il résulte de rapports de force, de discussions et de débats.

Ces Conseils scientifiques forment des arènes discrètes (Gilbert, Henry, 2012) au sein desquels les problèmes publics sont confinés et au sein desquels les acteurs « ne cherchent pas à mettre des mots sur les accords auxquels ils aboutissent ou sur les compromis qu'ils acceptent, mais les acceptent et agissent en fonction d'eux. » (Gilbert, Henry, 2012, p. 48) Dans la mesure où leur décision fait figure d'autorité et où elle n'est pas discutée en dehors du CS, cela contribue en partie à la dépolitisation de leurs avis. *In fine*, la dépolitisation de la crise de biodiversité se caractérise ici par la mise à l'écart des acteurs politiques et administratifs dans la construction des problèmes et de leurs solutions, qui sont discutées dans des arènes confinées avec un mode de fonctionnement opaque.

¹³³ Les discussions ayant lieu au sein du CSRPN étant soumises à la confidentialité, l'entretien en question n'est pas mentionné ici.

¹³⁴ Ces deux auteurs donnent cette définition de la dépolitisation dans le cadre de leur travail sur les intercommunalités, qui représentent également des espaces « discrets ».

En conclusion, les Conseils scientifiques fonctionnent comme des boîtes noires qui participent à la construction d'une croyance en l'impartialité scientifique, co-produite par les pouvoirs publics, qui se reposent sur les avis scientifiques sans les discuter, et les experts sollicités. Cela contribue à la fois à renforcer le rôle politique de l'expertise scientifique et à dépolitiser les avis émis par les scientifiques. Les choix politiques concernant la biodiversité sont réduits à un ensemble d'avis d'experts scientifiques, généralement suivis par les pouvoirs publics, tandis que les débats qui permettent d'aboutir à ces avis sont, d'une part, canalisés par la multipositionnalité des membres des CS et, d'autre part, invisibilisés auprès des pouvoirs publics et des citoyens.

Pour résumer cette seconde section, les collaborations entre la sphère scientifique et la sphère publique, qui résultent de convergences d'intérêts et de représentations communes quant au rôle de la science et de la recherche appliquée, participent à l'importation discrète de la gestion savante au sein de l'action publique, notamment par la mise en place des politiques de recherche. Par leur participation à la définition des axes de recherche et les projets sélectionnés, les acteurs scientifiques n'interrogent plus les solutions qui pourraient être apportées concernant la réduction des impacts des activités anthropiques sur la biodiversité, mais ils proposent des dispositifs techniques qui visent à agir directement sur le vivant en vue d'endiguer sa disparition. Ceci s'explique principalement par leur formation et leurs intérêts. Le fonctionnement opaque des Conseils scientifiques neutralise l'avis des scientifiques, ce qui renforce l'acceptabilité de la domination technique sur le vivant, envisagée comme une solution impartiale et incontournable à l'heure de l'urgence écologique.

Section 3. La gestion savante : des pratiques routinisées par la professionnalisation des acteurs experts de la biodiversité

La gestion savante fait l'objet d'une demande croissante de la part des pouvoirs publics, qui ont intériorisé le projet de domination technique sur le vivant. La sphère experte s'en empare et développe un certain nombre de compétences et de pratiques qui formalisent la production de connaissances et de techniques d'intervention sur les écosystèmes. Cette section vise à saisir comment la gestion savante fait l'objet de pratiques routinisées de la part des experts de la

biodiversité, autrement dit comment se développent des pratiques scientifiques et techniques formalisées, standardisées et qui sont appliquées de façon systématique.

Pour cela, le processus de professionnalisation de ces différents acteurs experts – bureaux d'études, gestionnaires des espaces naturels, associations de protection de la nature – mérite notre attention. La notion de professionnalisation recouvre de nombreuses acceptions en sociologie des professions, qui font référence à différentes approches sociologiques constructivistes et interactionnistes (Demazière, 2009). De façon générique, la professionnalisation est définie par Didier Demazière comme la « diffusion de normes de professionnalité sous la double impulsion de reconnaissance des travailleurs et de formulations d'exigences de la part de leurs partenaires » (Demazière, 2009, p. 88). Autrement dit, la professionnalisation peut être considérée comme un processus qui rationalise et structure le travail à la demande d'un groupe professionnel qui souhaite être reconnu et légitimé dans l'exercice de son métier et de ses partenaires avec lesquels ils travaillent. Sans vouloir entrer dans la multiplicité des définitions de la professionnalisation, nous faisons le choix de cette définition, car elle n'enferme pas la professionnalisation dans des représentations indigènes, notamment celles concevant la professionnalisation comme une dynamique managériale visant à améliorer la performance et l'efficacité des employés, et elle met en avant la dimension évolutive et protéiforme du processus. D'après Céline Granjou et Isabelle Mauz (2007), la professionnalisation des experts de la biodiversité est marquée par un développement de leur formation, qui les spécialise davantage, et une technicisation de leur travail, qui repose plus étroitement sur la connaissance scientifique et des outils informatiques destinés à les guider dans leurs interventions techniques sur le vivant. Ce processus de professionnalisation est autant lié à la constitution d'un marché de l'expertise qu'à la volonté de ces acteurs d'être reconnus pour leur savoir-faire. Pour approfondir l'analyse proposée par Céline Granjou et Isabelle Mauz, il s'agit ici de comprendre les spécificités liées à la professionnalisation de chaque groupe expert de la biodiversité (bureaux d'études, gestionnaires d'espaces naturels et associations de protection de la nature), pour saisir en quoi chacun participe à sa façon à l'institutionnalisation de la gestion savante au sein de la sphère experte.

L'analyse met en avant un processus de professionnalisation des experts de la biodiversité, liée à la montée en puissance de nouveaux acteurs de la biodiversité (A). La mise en marché de la gestion savante et la construction d'un nouveau groupe professionnel (les gestionnaires des espaces naturels) participent à standardiser et à routiniser les pratiques de gestion savante. La salarisation des associations, également liée à la professionnalisation,

conduit celles-ci à renforcer leurs missions de gestion savante, achevant l'institutionnalisation croissante de la domination technique sur le vivant dans les politiques de biodiversité (B).

A. La montée en puissance de la gestion savante grâce à l'essor de nouveaux experts de la biodiversité

Au cours des années 1990, l'expertise de la biodiversité est renforcée, notamment avec l'apparition de bureaux d'études (a) et la construction du groupe professionnel des gestionnaires des espaces naturels (b), qui contribue à formaliser les pratiques de gestion savante.

a. L'essor des bureaux d'études : quand la gestion savante devient une activité lucrative

Céline Granjou et Isabelle Mauz-Arpin (2007) démontrent que les procédures juridiques de désignation des sites et des inventaires (comme les ZNIEFF, Natura 2000, arrêtés de biotope, etc.) et les études d'impacts alimentent un marché de l'expertise. De fait, la réglementation environnementale favorise la création de bureaux d'études en environnement, qui sont des cabinets de consultants spécialisés dans la biodiversité, engagés pour travailler pour des entreprises ou pour les pouvoirs publics et qui font de l'expertise une activité lucrative. Au cours des années 1990, plusieurs bureaux d'études se constituent au niveau national (comme Biotope) et territorial. Par exemple, dans les années 1990-2000, les deux principaux bureaux d'études sur le territoire du NPDC sont Airele dans le département du Nord (qui est aujourd'hui une filiale du bureau d'études national Auddicé) et le Greet dans le département du Pas-de-Calais (racheté par Biotope en 2007). L'analyse révèle que cet essor des bureaux d'études participe à l'institutionnalisation de la gestion savante par une formalisation et une valorisation de celle-ci auprès des partenaires institutionnels et économiques.

Tout d'abord, la trajectoire universitaire et professionnelle des membres des bureaux d'études explique en partie leur adhésion à la gestion savante. Comme le montre l'encadré à la page suivante, ils ont en effet une formation universitaire similaire et ils possèdent tous des compétences en biologie de la conservation et en écologie fonctionnelle. Quasiment tous diplômés de master en gestion des ressources naturelles, spécialistes de la biologie de la conservation, mais aussi familiarisés à l'écologie fonctionnelle, ils ont acquis des dispositions en termes de gestion savante, ce qui induit une standardisation dans les représentations de leur métier, dans la nécessité d'interventions techniques sur le vivant et dans leurs pratiques scientifiques.

ENCADRÉ 9. Quatre trajectoires professionnelles de membres de bureaux d'études en NPDC

Portrait 1 : « Directeur de l'agence Nord-Ouest » à Biotope

Diplômé en 2001 du diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) gestion des ressources naturelles renouvelables, il devient chargé d'études au Greet entre 2001 et 2007. Ses missions sont alors centrées autour d'inventaires naturalistes et de suivis de chantier. En 2007, lorsque Biotope rachète le Greet, il est promu directeur de l'agence Nord-Ouest. Il devient en charge du développement de l'agence, gère l'équipe de salariés et mène un travail de communication et de représentation de l'agence auprès des collectivités territoriales et de l'État lors d'évènements publics.

Portrait 2 : « Chargé de mission innovation » à Biotope

Après une maîtrise en sciences et techniques de l'aménagement à Metz, il est diplômé du DESS en gestion des ressources naturelles renouvelables à l'université Lille 1 au début des années 2000. Il est recruté au Greet dès son diplôme en tant que chargé d'études botanique et cartographique. Il mobilise ainsi des connaissances en biologie de la conservation et en écologie fonctionnelle. Lorsque le Greet est racheté par Biotope, il devient chef de projet et poursuit ses missions en botanique et en cartographie. Il mène alors ses premières études sur la trame verte et bleue. Il est chargé de réaliser des cartographies numériques des potentialités écologiques du territoire. Il développe des outils d'analyse des continuités écologiques et dans ce cadre il devient membre du groupe de travail « trame verte et bleue » constitué par la fédération nationale des parcs naturels régionaux. Il est promu au poste de « chargé de mission innovation », montant à la direction de l'agence Nord-Ouest de Biotope. Son rôle est de développer de nouvelles méthodes de travail et de nouveaux outils cartographiques pour gagner en performance et assurer le développement de l'agence.

Portrait 3 : « Responsable de service biodiversité » à Auddicé

Diplômé en 2002 d'une maîtrise en écologie (équivalent master 1) de l'institut catholique de Lille et d'un DESS (équivalent master 2) de l'institut catholique de l'Ouest en 2003, il intègre dès 2004 Airele en tant que chargé de mission en ingénierie écologique. Ses principales missions sont alors tournées vers la réalisation d'études d'impact, des dossiers de dérogation d'espèces protégées et des études d'incidence Natura 2000. Il propose aussi des plans de gestion et des aménagements paysagers. Après avoir échoué dans le lancement de son entreprise personnelle, il réintègre Airele en 2011 en tant que « responsable de service biodiversité ». Ses missions sont alors davantage centrées sur la gestion du service (ressources humaines, budget, développement économique du service). Il reste toutefois à la tête de quelques missions d'ingénierie écologique lors de phase d'étude puis de suivi de chantier.

Portrait 4 : « Chargée de mission botanique » à Auddicé

Diplômée en 2003 du DESS gestion des ressources naturelles renouvelables de l'université Lille 1, elle est recrutée à la sortie de la faculté comme chargée d'études à l'association multidisciplinaire des biologistes de l'environnement (AMBE). Elle mène des études d'impact faune – flore et des études d'incidences Natura 2000. Dès 2004, elle devient cheffe de projet botanique à Auddicé. Elle réalise des études de la flore et des habitats naturels (inventaires, cartographie, etc.) dans le cadre d'études d'impacts de projets d'aménagements, de plans de gestion de sites naturels, de documents d'objectifs Natura 2000 et d'études d'incidences Natura 2000.

Source : entretiens, pages LinkedIn et sites internet des bureaux d'études, juillet 2019

De plus, la gestion savante se formalise par la systématisation et la similarité des opérations menées par ces bureaux d'études d'une part, par leurs pratiques scientifiques d'autre part. La comparaison des missions menées en termes de gestion savante par deux bureaux d'études présents dans le NPDC (encadré ci-dessus) met ainsi en évidence la similarité de leurs missions : elles sont toutes du domaine de l'expertise écologique (relevés naturalistes,

cartographie d'habitats, études Natura 2000, *etc.*), de la gestion écologique (plans de gestion d'espaces naturels, documents d'objectifs Natura 2000, *etc.*) et du suivi de chantier et maîtrise d'ouvrage (suivi écologique de chantier, *etc.*). Cette similarité rappelle que la gestion savante s'institutionnalise aussi *via* la réglementation écologique et la commande publique. Les opérations menées par ces bureaux d'études ont pour objectif de mieux connaître le vivant (inventaires naturalistes, relevés d'espèces, *etc.*), de permettre des interventions sur les milieux naturels liées à la construction d'infrastructures tout en préservant le vivant (études d'impact, suivi de chantiers), d'intervenir sur les espèces et les écosystèmes pour les mettre en ordre (plan de gestion des espaces naturels) mais aussi de pouvoir placer des territoires en zone écologique protégée, comme les arrêtés de biotope, les zones d'intérêt écologique, les réserves naturelles régionales, *etc.* Ces missions sont établies à partir de protocoles scientifiques ou de guides méthodologiques définis par des organismes internationaux tels que l'IUCN ou nationaux, comme aujourd'hui l'Agence française pour la biodiversité, participant à réduire l'autonomie des bureaux d'études dans la définition des opérations de gestion savante et à harmoniser leurs pratiques à partir de standards scientifiques (*cf.* figure à la page suivante).

Par ailleurs, comme le montrent les trajectoires présentées dans l'encadré 9, la montée en responsabilité de ces salariés implique l'acquisition de normes de professionnalité en termes de management d'équipe, de stratégie économique, de communication et de représentation publique (*cf.* notamment les portraits 1 et 3 de l'encadré 9). Au travail strictement scientifique, s'adjoignent ainsi de nouvelles tâches qui visent à faire de la gestion savante une activité reconnue comme professionnelle, au sens où il s'agit de valoriser la dimension experte et technique du métier. La gestion savante devient une activité professionnelle et lucrative qui entraîne le développement de ces bureaux d'études, avec la mise en place d'une division du travail axée autour des compétences scientifiques mais aussi de la stratégie économique, de la communication, des ressources humaines et du management.

Enfin, la nécessité de remporter des marchés conduit ces bureaux d'études à diffuser eux-mêmes l'idée que leurs actions sont essentielles au maintien de la biodiversité, valorisant par conséquent les interventions techniques sur le vivant. Cela est d'autant plus vital que ces bureaux d'études ne cessent leur développement, ouvrant plusieurs antennes régionales. Le chiffre d'affaires annuel de Biotope en 2016 était de 15 700 000 euros tandis que celui d'Auddicé était de 3 300 000 euros. Rémy Petitimberty (2018b) explique que les bureaux d'études en écologie cherchent à se faire connaître et à se légitimer auprès de l'État en montrant

FIGURE 12. Présentation des missions de deux bureaux d'études, extraite de leurs sites internet

Auddicé

Nos différents spécialistes permettent d'étudier des typologies de terrain très diversifiées en déployant systématiquement des protocoles adaptés :

Cartographie des habitats / Relevés floristiques et phytosociologiques

Recensement faunistique (insectes, mollusques, amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères dont chauves-souris...)

Évaluation des valeurs patrimoniales, interprétation légale et synthèse des enjeux

Études réglementaires : Carrières, parcs éoliens, infrastructures linéaires (routes, voies d'eau, voies ferrées...), fermes photovoltaïques, documents ou opérations d'urbanisme, rénovation urbaine, projets immobiliers, bâtiments industriels...

Gestion d'espaces naturels ou d'espaces verts : Plan de gestion des espaces naturels, Plan de gestion différenciée des espaces verts, étude et plan d'aménagement éco-paysager, voies vertes, villes durables, Dossiers de classement en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, Document d'objectif Natura 2000...

Suivi de chantier : Préparation en amont : balisage des stations végétales ou des habitats remarquables, formations aux entreprises, élaboration de plaquettes spécifiques, missions de contrôle de la bonne préservation des secteurs protégés, assistance aux entreprises en cas de nécessité...

Suivi après chantier : étude de la bonne reprise de la végétation ou de la faune

Biotope

L'éventail de nos études permet de couvrir l'ensemble des questions et des obligations liées à la biodiversité et l'aménagement des territoires

Les indispensables expertises naturalistes

Lors de sa création, Biotope a inventé un métier¹³⁵, celui de prendre en compte la faune, la flore et les milieux naturels dans le développement des activités humaines. Aujourd'hui, nous avons plus de 120 experts structures en spécialités et en interaction avec le monde scientifique :

Flore, champignons, mousses ;

Faune : mollusques, crustacés, poissons, insectes, amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères (dont chauve-souris, mammifères aquatiques et marins) ;

Milieux naturels aquatiques terrestres et marins

Écosystèmes et paysages

La conservation des espaces naturels et des paysages

Nous participons à la réflexion, à la définition et la mise en œuvre des outils de protection nationaux et internationaux de la nature : Parcs Nationaux et Régionaux, Natura 2000, APB, ...Les expériences de gestion sur les espaces naturels sensibles, les réserves naturelles, les remises en état des carrières ont permis à nos écologues de développer une compétence opérationnelle de terrain de la gestion conservatoire : gestion pastorale, gestion différenciée, fauche tardive, maintien de milieux pionniers, maintien des dynamiques fluviales. La meilleure façon de protéger la biodiversité reste de ne pas la détruire.

Pour une intégration environnementale réussie

Études de faisabilité, dossiers de demande d'autorisation environnementale, suivis de chantier, maîtrise d'œuvre, suivis et bilans environnementaux... Notre connaissance des services instructeurs garantit une bonne anticipation de toutes les démarches. En bonne intelligence, le projet est nourri des nombreuses interactions entre les différentes parties prenantes. En nous associant le plus tôt possible, votre projet s'inscrit dans une démarche itérative d'intégration environnementale et paysagère optimale.

Source : sites internet des deux bureaux d'études, août 2020

¹³⁵ Le bureau d'études s'attribue ici la paternité d'un travail qui lui préexiste.

leur savoir-faire en matière de compensation écologique, notamment en menant un travail de mise en réseau avec les acteurs publics et scientifiques au cours de colloques scientifiques ou d'évènements politiques, en produisant des publications scientifiques et en participant à des projets de recherche. Le processus qu'il décrit à la suite de la loi pour la reconquête de la biodiversité promulguée en 2016 est similaire à celui qui s'est produit quelques années auparavant sur le marché de la gestion savante, qui rassemble un panel d'opérations plus larges que la compensation écologique, autour des études d'impact, des études d'incidence Natura 2000, des dérogations d'espèces protégées, *etc.* Ainsi, les bureaux d'études comme Auddicé et Biotope participent à plusieurs projets de recherche dans le cadre du programme Ittecop du Ministère de l'écologie et ils financent des thèses Cifre. L'agence NPDC d'Auddicé finance et co-encadre régulièrement des doctorants, dont une doctorante entre 2015 et 2018 travaillant au *Museum* sur les leviers d'action pour limiter les impacts de l'éclairage public sur la faune nocturne. Ces collaborations scientifiques permettent aux bureaux d'études de montrer la solidité de leur expertise, de monter en compétence sur le plan scientifique grâce aux échanges qu'ils ont avec les chercheurs et de montrer leur utilité quant à la mise en pratique de la recherche appliquée. En effet, ces bureaux d'études valorisent leur propre expérimentation, comme par exemple Auddicé, qui travaille à la mise en place de trames noires¹³⁶ dans les zones urbaines pour garantir le déplacement de la faune nocturne et qui présente à l'occasion de colloques scientifiques ou d'évènements politiques les différentes opérations qu'il a menées en ville, comme dans la ville de Douai¹³⁷. Par ailleurs, ces collaborations scientifiques donnent souvent lieu à des publications scientifiques, comme des articles et des thèses, qui légitiment d'autant plus les bureaux d'études comme contributeurs experts à la gestion du vivant. Enfin, l'organisation ou la participation à des colloques scientifiques ou à des évènements politiques permet aux salariés des bureaux d'études de vendre les bienfaits de leurs actions sur le plan écologique. À titre d'exemple, en tant que chercheuse membre d'un projet de recherche financé

¹³⁶ Les trames noires sont les corridors écologiques qui, en raison de l'absence d'éclairage, permettent aux espèces nocturnes de se déplacer entre les différents écosystèmes.

¹³⁷ Intervention intitulée « élaborer la trame noire : quelles méthodes utiliser et quelles connaissances mobiliser ? » de Nicolas Valet, responsable du service « biodiversité » d'Auddicé et de Roger Couillet, responsable éclairage public à la ville de Douai à la journée « Trame noire. Journée d'échanges techniques » organisée le 26 novembre 2019 par le centre de ressources trame verte et bleue, en partenariat avec l'Agence française pour la biodiversité, le Ministère de la transition écologique et le *Museum* national d'histoire naturelle. Voir le programme de la journée :

http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/Journee_echange/programme_jet_26112019_trame_noire.pdf, consulté le 19 août 2020

par le programme Ittecop¹³⁸, j'ai eu l'opportunité de présenter le projet lors d'un colloque organisé par le Ministère de l'écologie le 19 octobre 2017. À la suite de mon intervention, une chargée d'études de Biotope, directrice de l'agence Biotope Belgique, est venue échanger avec moi pour signaler que la connaissance de l'historique autour de la construction du Canal-Seine-Nord-Europe de l'équipe de recherche à laquelle je participais gagnerait à être étoffée. Elle m'a transmis sa carte professionnelle en me suggérant de l'inviter à nos réunions, cet échange lui ayant permis de démontrer sa connaissance du dossier. L'organisation d'évènements qui rassemblent les pouvoirs publics et les acteurs économiques permet également aux bureaux d'études de vendre leurs opérations de gestion savante. Ainsi, Louis-Auguste Blevarcque, directeur de l'agence NPDC d'Audicé, par ailleurs élu depuis 2007 à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), organise dans les locaux de la CCI un colloque le 13 décembre 2013 qui s'intitule « Intégrer la biodiversité dans la stratégie des entreprises et des territoires ». Cette journée permet à des écologues de bureaux d'études de rencontrer des représentants du monde de l'entreprise et des membres de la DREAL, des élus et du personnel administratif du Conseil régional pour leur présenter les actions menées en faveur de la biodiversité par les bureaux d'études et faire valoir les intérêts économiques qu'il y a à faire appel à leurs services.

En conclusion, l'essor de bureaux d'études participe à la routinisation et à la valorisation de l'intervention technique sur le vivant, qui devient une activité professionnelle à part entière et lucrative. La mise en place de pratiques standardisées autour de la gestion savante est autant liée à la trajectoire professionnelle des membres des bureaux d'études qu'à la commande publique et à la constitution d'un marché de la gestion savante qui requiert à la fois un travail de légitimation des activités menées et la mise en place de normes professionnelles centrées sur des protocoles scientifiques.

b. La standardisation de la gestion savante par les gestionnaires d'espaces naturels

Les acteurs publics, associatifs et scientifiques contribuent ensemble à la création d'instituts gestionnaires de la biodiversité et à la construction d'un groupe professionnel – les gestionnaires des espaces naturels – qui soit à même de gérer sur le plan scientifique et technique la biodiversité. La professionnalisation de ce nouveau groupe¹³⁹ a été qualifiée de

¹³⁸ Le projet Influbio (2017 – 2020), porté par Gabrielle Bouleau, interroge la gouvernance de la biodiversité dans le cadre du projet du Canal Seine Nord Europe. Il est financé par le programme Ittecop du Ministère de l'écologie.

¹³⁹ D'après Didier Demazière et Charles Gadéa, le groupe professionnel « désigne alors des ensembles de travailleurs exerçant une activité ayant le même nom, et par conséquent dotés d'une visibilité sociale, bénéficiant

singulière et paradoxale (Granjou, Mauz et Cosson, 2010), car elle se définit à la fois par la rationalisation de savoirs experts, codifiés et formalisés mais aussi par des résistances à cette rationalisation, au nom d'une passion pour la nature. Autrement dit, le processus de professionnalisation est à mi-chemin entre la technicisation des savoirs et des stratégies et le maintien d'une vocation militante de protection de la nature. Pour autant, d'après Granjou, Mauz et Cosson, cette professionnalisation semble bien passer par une formalisation des savoirs et des compétences techniques, et une montée de la bureaucratisation : tout cela participe à la construction d'un groupe professionnel qui partage des représentations, des routines de travail et des pratiques communes. Si l'étude des représentations du métier et des motivations de ces gestionnaires a donc déjà été menée, l'objectif ici est plutôt d'analyser les effets produits par la montée en puissance de ce groupe professionnel sur les pratiques territoriales de gestion savante. Force est de constater que non seulement les gestionnaires des espaces naturels participent à formaliser et à standardiser la gestion savante dans leurs différentes institutions mais, de plus, ils sont l'incarnation même de ce rapport philosophique, politique et technique de domination technique sur la nature qui irrigue les politiques de biodiversité depuis les années 1980-1990.

Au cours des années 1990, l'appauvrissement des milieux naturels dans le NPDC induit le renforcement des politiques publiques de protection des aires protégées déjà existantes sur le territoire, car comme l'indique un directeur d'une politique départementale des Espaces naturels sensibles :

« Moi, j'ai envie de dire, mon seul objectif c'est que la biodiversité soit maintenue dans cette région qui est déjà suffisamment meurtrie et pour laquelle il est plus qu'urgent d'agir. » (Entretien avec un directeur de service de la politique des espaces naturels sensibles d'un Conseil général, le 29 mai 2015)

Dans un contexte présenté comme urgent, cette phrase est représentative de l'adhésion des pouvoirs publics à la biologie de la conservation, qui associe l'érosion du vivant à une nécessaire action directe sur les milieux naturels. Les deux Conseils généraux (le Nord et le Pas-de-Calais) renforcent leur politique des espaces naturels sensibles en accordant plus de moyens à sa mise en œuvre. Le département du Nord crée une régie interne en charge de gérer les espaces naturels sensibles, qui lui permet d'établir un lien direct entre les personnes travaillant dans les aires protégées, la direction administrative de l'environnement et les élus

d'une identification et d'une reconnaissance, occupant une place différenciée dans la division sociale du travail, et caractérisés par une légitimité symbolique. » (Demazière et Gadéa, 2009, p. 20)

politiques. À l'inverse, le département du Pas-de-Calais crée en 1993 l'association loi 1901 Eden62, qui a en charge la gestion des espaces naturels sensibles. Pour des raisons de conflits d'intérêts évidentes – l'association étant pilotée et financée par le département – Eden62 se transforme en syndicat mixte en 1996. Les élus du Conseil général et des collectivités locales sont représentés à parité et une convention d'objectifs pluriannuels est signée entre le département du Pas-de-Calais et Eden62 pour que le syndicat contribue à mettre en œuvre les orientations départementales. La régie interne et le syndicat mixte sont composés d'agents qui ont pour mission d'établir une stratégie de gestion de ces espaces, destinée à valoriser la présence de certains milieux naturels ou de certaines espèces et d'intervenir sur le vivant pour mettre en place cette stratégie (fauches, pâturage, débroussaillage, *etc.*). La mise en place de cette stratégie et l'évaluation de sa pertinence sur le plan écologique passent également par différentes opérations de recensement (relevés d'espèces, inventaires naturalistes, *etc.*) effectuées par le personnel de ces institutions.

La fondation du Conservatoire des sites naturels en 1994, destinée à renforcer la politique des aires protégées sur le territoire, joue un rôle structurant dans la formalisation des pratiques de gestion savante. Le Conservatoire des sites naturels est créé dans le NPDC à l'initiative du Conservatoire botanique de Bailleul, de la fédération Nord-Nature, du GON, de la société botanique du Nord de la France, de la société géologique du Nord et de la société mycologique du Nord. Autrement dit, la quasi-totalité des sociétés savantes du territoire s'associent pour créer une structure associative en charge de certaines aires protégées, ce qui marque l'adhésion du monde naturaliste aux outils développés par la biologie de la conservation. Le Conseil régional du NPDC, dont l'un des objectifs est d'améliorer la protection des aires protégées, apporte également son soutien politique. Les fondateurs de ce Conservatoire ne l'envisagent pas comme une structure militante. Ils le présentent comme une association scientifique qui a comme principale mission de protéger des sites. Autrement dit, le Conservatoire est représentatif de la dépolitisation assumée par les APN, qui présente la protection de la biodiversité comme une tâche experte. Cette dépolitisation est un premier pas vers la recherche de normes de professionnalité et la formalisation des pratiques de gestion savante.

L'homogénéité de la trajectoire universitaire des personnes recrutées par ces institutions gestionnaires de la biodiversité renforce la formalisation des pratiques, car ils ont tous suivi la même formation. Les huit enquêtés que nous avons interrogés, appartenant à des institutions de

gestion savante de la biodiversité¹⁴⁰, sont diplômés d'un BTS gestion des ressources naturelles ou d'un DESS gestion des ressources naturelles. En ce sens, ils partagent les représentations et les compétences en termes de gestion savante telles que décrites dans la première section de ce chapitre. Si huit enquêtés ne saurait faire statistique, leur profil rejoint celui décrit par Isabelle Mauz et Céline Granjou (2007) sur les travailleurs de la nature, d'après leur étude commanditée par l'atelier technique des espaces naturels¹⁴¹ (ATEN). Le rôle de ces gestionnaires est croissant entre les années 1990 et les années 2010 au sein des politiques de gestion du vivant, car ils représentent un nombre de plus en plus élevé de travailleurs. Ainsi, en 2015, la régie interne du département du Nord pour la politique ENS rassemble 45 chefs d'équipe et gardes départementaux et 4 ingénieurs écologues quand Eden62 emploie entre 110 et 115 employés – la variation du nombre est liée à certains emplois saisonniers – qui occupent les fonctions de chargés de missions, chefs de secteur et gardes nature. En 2019, le Conservatoire des sites naturels, devenu le Conservatoire des espaces naturels, a 36 salariés, cela sans compter la trentaine de salariés (animateurs nature, chargés de mission scientifique, *etc.*) des Centres pour l'initiation à l'environnement (CPIE) dans le NPDC.

En 2000, lorsque le Conservatoire des sites naturels devient le Conservatoire des espaces naturels (CEN) du NPDC et, qu'à cette occasion, il signe la charte des CEN de France, ses missions se standardisent considérablement. En effet, elles sont alors définies par la charte nationale, qui les structure autour de quatre objectifs : « connaître, protéger, valoriser, gérer ». La connaissance scientifique a comme finalité de « *définir les priorités d'actions et les outils de gestion les plus adaptés*¹⁴². » La connaissance scientifique est conçue comme devant être directement au service d'interventions techniques sur le vivant, notamment par la mise en place de plans de gestion des espaces naturels. Pour protéger, le CEN a recours à la maîtrise foncière ou à la maîtrise d'usage dans l'optique d'appliquer des plans de gestion sur ces espaces et la gestion passe par des travaux de génie écologique, d'aménagement et de gestion par fauche ou pâturage, définis dans des plans de gestion. Enfin, la dernière mission est celle de la valorisation, qui vise à communiquer auprès du grand public pour le sensibiliser à la protection de la biodiversité.

¹⁴⁰ Nous incluons ici les Centres pour l'initiation à l'environnement (CPIE) et les parcs naturels régionaux.

¹⁴¹ L'Aten était un groupement d'intérêt public créé en 1997 au service des professionnels de la biodiversité, à l'initiative du Ministère chargé de l'environnement. Il avait pour mission de contribuer à la gestion des aires protégées, par la mise en réseau et la professionnalisation des acteurs.

¹⁴² Voir le site internet du CEN NPDC : <http://www.cen-npdc.org>, consulté le 29 août 2019.

Malgré la variété des métiers exercés par les gestionnaires des espaces naturels, ils contribuent tous à la légitimation de la gestion savante. Ces métiers sont regroupés en grandes catégories détaillées ici à partir de l'organigramme du CEN¹⁴³. La première catégorie correspond à des chargés de mission en politiques publiques. Ces chargés de mission peuvent être chargés de concertation dans le cadre de politiques Natura 2000, de politiques territoriales des parcs naturels régionaux. La seconde catégorie rassemble des salariés de pôles dits scientifiques. Ces chargés de missions ont en charge des inventaires et des études scientifiques et la rédaction des plans de gestion. La troisième catégorie s'intitule la filière « système d'information géographique » (SIG). Les travailleurs qui s'y rapportent gèrent la cartographie des sites et les bases de données naturalistes. Le plus grand nombre de travailleurs se trouve dans la catégorie du pôle technique. Les gardes techniciens assurent les travaux de gestion des aires protégées définies par les plans de gestion et interviennent dans la surveillance des sites. Enfin, il reste quelques gestionnaires spécialisés dans « l'animation nature », c'est-à-dire qui organisent et animent des sorties nature et des événements d'éducation à l'environnement. *In fine*, ces métiers visent tous la connaissance et l'intervention sur le vivant – même si les métiers en lien avec l'éducation à l'environnement le sont moins clairement –, que cela soit par la mise en place de politiques territoriales, de construction de bases de données ou par des interventions techniques directement sur le vivant.

La standardisation de leurs pratiques passe par la connaissance scientifique au service de la gestion, qui fait partie intégrante des missions des gestionnaires. Les gestionnaires des aires protégées participent d'ailleurs à des programmes de recherches scientifiques sur le territoire, notamment dans le cadre des politiques de recherche du Conseil régional du NPDC décrite dans la seconde session de ce chapitre. La participation active à ces programmes de recherche leur permet d'actualiser leurs connaissances en matière de biodiversité, de recherche appliquée et de méthodes gestionnaires proposées par les biologistes de la conservation. Ils peuvent également être directement investis en travaillant étroitement avec des biologistes de la conservation sur les aires protégées dont ils ont la charge. C'est le cas du programme de recherche « Mise sous cloche ou intégration aux territoires ? L'exemple des réserves naturelles de France « RNF » » financé par le Conseil régional en 2010 et porté par les réserves naturelles de France, le CEN du NPDC et le Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive de Montpellier. Le projet interroge la diversité des réserves naturelles et les relations existantes entre elles et

¹⁴³ Le choix de reprendre les catégories indigènes nous semble se justifier ici par le souhait d'analyser les différents types de missions à partir du sens que les acteurs leur donnent.

les acteurs du territoire ; il repose en partie sur les réserves gérées par le CEN du NPDC. Le CEN travaille au demeurant également étroitement avec les sociétés savantes, qui composent en partie son conseil scientifique et son conseil d'administration.

La construction par ces gestionnaires d'une identité scientifique leur permet à la fois de valoriser leur rôle mais aussi d'adapter leurs pratiques de gestion savante à l'avancée des connaissances scientifiques. La trajectoire de Cédric Van Appelghem, coordinateur scientifique du CEN NPDC, est particulièrement éclairante, car représentative d'une dynamique globale. Cédric Van Appelghem est diplômé d'un master en « écologie, systématique et écologie des populations » de l'université de Lille 1 en 1997 et d'un DEUG de biologie de l'université catholique de Lille en 2003. Il est recruté en 2001 comme chargé d'études au CEN NPDC. Il devient ensuite chargé de mission entre 2002 et 2004 et, en 2005, il est nommé coordinateur scientifique. Ses missions sont alors l'animation de l'équipe scientifique, le suivi des projets d'expertise, de plans de gestion et de suivis scientifiques. Il co-anime des réseaux régionaux sur les odonates¹⁴⁴ et sur une déclinaison régionale d'un programme du *Museum* (Vigie-Nature). Depuis 2011, Cédric Van Appelghem est également professeur associé à temps partiel (PAST) à l'université de Lille. Il intervient dans le cadre d'enseignements en licence et en master et il participe à plusieurs programmes de recherche du laboratoire. Ce double statut d'enseignant-chercheur et de gestionnaire scientifique au sein d'un CEN a plusieurs avantages pour l'exercice de ses missions. Il lui permet une multipositionnalité dans les instances régionales mais aussi de valoriser le métier de gestionnaire auprès de futurs étudiants et de se constituer un bagage scientifique solide utile à l'exercice de ses missions.

De plus, la formalisation nationale et internationale de protocoles scientifiques accentue la standardisation des pratiques. Ainsi, les relevés et les bases de données naturalistes font l'objet d'une méthodologie stricte définie par le *Museum* national d'histoire naturelle depuis les années 1970, renforcée dans les années 1990 et renouvelée avec le système d'information sur la nature et les paysages (SINP), une base de données numérisée mise en place par le *Museum*¹⁴⁵. Les plans de gestion écologiques font aussi l'objet d'une méthodologie commune

¹⁴⁴ Les odonates sont un ordre d'insectes qui regroupe les libellules et les agrions.

¹⁴⁵ Le chapitre 4 revient sur les inventaires naturalistes et les bases de données. Pour plus d'informations sur les effets pour les APN de cette standardisation des pratiques, cf. l'article de Pierre Alphandéry et d'Agnès Fortier (2011). Cet article analyse les conséquences sur le monde associatif de la rationalisation de la production de connaissances naturalistes autour du cas d'un système d'information sur la nature et les paysages mis en place par l'action publique, destiné à standardiser les données. Il démontre que la mise en place de ce système d'information par les APN introduit une division des tâches entre la production de données et leur traitement et renforce les divisions entre les bénévoles et les salariés du monde associatif.

définie par l'ATEN. L'ATEN a comme objectif affiché « *la sauvegarde des espaces et du patrimoine naturels par la professionnalisation et la mise en réseau*¹⁴⁶ » et parmi ses missions, l'ATEN développe « *des outils de planification, de gestion concertée et d'évaluation à l'usage des gestionnaires d'espaces naturels*¹⁴⁷. » Il publie par exemple depuis 2003 une revue spécialisée, *Espaces naturels*, qui propose des dossiers thématiques (comme « gérer un site : faut-il intervenir, comment intervenir ? » (n° 4, octobre 2003) ou « les pâturages, les bons choix » (n° 8, octobre 2004)). La revue diffuse ainsi les « bonnes méthodes », les obstacles rencontrés par les professionnels de la nature dans l'accomplissement de leurs missions et les solutions trouvées pour les dépasser.

La recherche de rationalité et d'efficacité nourrit également la formalisation et la routinisation des pratiques de gestion savante, car une division du travail autour de la stratégie, de l'action technique et du suivi scientifique s'organise entre les différents gestionnaires des aires protégées. Cette division stricte des tâches crée des habitudes partagées par tous dans le travail, comme le mentionne un directeur d'un syndicat mixte de gestion des espaces naturels :

« C'est toujours la même histoire : on fait des plans de gestion, on les met en œuvre sur le terrain parce que sur le terrain, on a des gardes naturels départementaux qui sont chargés de l'entretien et de la mise en œuvre des opérations liées aux plans de gestion. Ça c'est le volet pour les milieux naturels. (...) Sur les sites, on a le volet conservation, avec des actions de restauration et d'entretien des milieux naturels, on a des agents qui font du suivi. Donc, on a les plans de gestion et à côté des plans de gestion, on a la définition de protocoles pour mettre en œuvre des suivis scientifiques ou des inventaires. » (Entretien avec un directeur d'un syndicat mixte de gestion des espaces naturels, le 12 octobre 2017)

Le ton monocorde et un peu las employé par l'enquêté lors de l'entretien reflète sa routine de travail. L'expression « C'est toujours la même histoire » sous-entend une mise en œuvre mécanique des différentes tâches qui peut induire un manque de créativité et la constitution d'habitudes.

En somme, les gestionnaires des espaces naturels participent à légitimer la gestion savante et à routiniser les pratiques qui la font vivre par un travail de spécialisation de leurs tâches et

¹⁴⁶ Voir son site internet : <http://cahiers-techniques.espaces-naturels.fr/qui-sommes-nous>, consulté le 21 août 2019

¹⁴⁷ *Ibid.*

de standardisation des protocoles scientifiques et techniques, qui répond principalement aux attendus de leurs partenaires scientifiques et des pouvoirs publics.

B. La concentration des missions de gestion savante au sein des associations

La sociologie du monde associatif interroge l'autonomie des associations dans la définition de leur stratégie et de leurs missions en raison des contraintes politiques induites par la professionnalisation et la salarisation, qui renforcent la dépendance financière des associations aux pouvoirs publics (Cottin-Marx, 2019, p. 45-69 ; Hamidi, 2017). Il s'agit ici de contribuer à ces débats en interrogeant les effets de la salarisation sur le contenu des missions menées par les associations de protection de la nature.

D'après Pierre Alphanéry et Agnès Fortier (2015), les associations de protection de la nature (APN), incitées par l'État à développer leurs compétences en raison de la marchandisation des données naturalistes et de la rationalisation des connaissances, se professionnalisent dès les années 1990. Leur article met en exergue un processus différencié de professionnalisation, qui révèle des tensions émergentes entre les nouveaux salariés et les bénévoles. Nous proposons ici de resserrer davantage la focale autour des évolutions induites par l'arrivée de salariés au sein de ces APN sur le déroulé et le contenu des missions menées par ces APN. L'analyse révèle que la concentration des missions des APN autour de la gestion savante correspond à la fois au cadrage cognitif des nouveaux salariés associatifs mais aussi aux exigences des pouvoirs publics qui, en tant que financeurs, exercent une pression sur la stratégie politique des APN.

a. L'importation et la routinisation de la gestion savante avec l'arrivée de salariés

La salarisation des APN résulte de dispositifs d'action publique visant à encourager la création d'emplois dans les associations environnementales. En effet, dans les années 1990, l'État et le Conseil régional du NPDC souhaitent favoriser la création d'emplois et le secteur associatif environnemental est privilégié pour deux raisons. Tout d'abord, les associations représentent un vivier en cours de développement, qui peut répondre au problème du chômage (Hély et Simonet (*eds.*), 2013), particulièrement élevé dans la région. De plus, la question environnementale devient un enjeu de préoccupation politique et le Conseil régional souhaite accorder plus de moyens à la protection de l'environnement. Comme le rappellent Muriel Maillefert et Nicolas Screnci (2009), la loi du 27 juillet 1993 met en place un programme Contrats Verts qui prévoit que « les Conseils régionaux mènent des actions créatrices d'emplois

dans le domaine de l'environnement. » (Maillefert, Screnci, 2009, en ligne) Dès lors, en 1994, le Conseil régional du NPDC – par le biais de la direction environnement – crée avec la DIREN un programme Emploi – Environnement, qui a pour ambition la création d'emplois dans le secteur associatif environnemental. À partir de 1995, la DIREN distribue des aides aux associations environnementales qui créent des emplois d'insertion. Cependant, dès 1996, le Conseil régional mène sa propre politique sur le sujet et, *via* une aide financière et un accompagnement au conseil et à la formation, encourage la création d'emplois dans le secteur associatif environnemental. *In fine*, cette politique publique représente un moyen de se constituer des partenaires à même de l'aider à développer sa propre politique environnementale¹⁴⁸. Cent-vingt projets sont accompagnés pour une création de près de 1 000 emplois. Par ailleurs, dans les années 1990, de plus en plus d'objecteurs de conscience parviennent à transformer leurs obligations militaires en service civil dans des associations environnementales. Plusieurs APN bénéficient ainsi de services civils dans les années 1990, comme le GDEAM62, la fédération Nord-Nature et le Conservatoire des espaces naturels.

Cette salarisation est toutefois différenciée, car elle dépend en partie des besoins en expertise de l'action publique. Ainsi, la salarisation s'observe dans 1) les associations qui répondent aux besoins de l'action publique, notamment en termes d'expertise, comme le GON ou le Conservatoire botanique de Bailleul, 2) les associations qui permettent au Conseil régional de mener son programme d'actions, telles que la fédération Nord-Nature, Nord-Nature Chico Mendès et 3) les associations qui entretiennent des liens privilégiés avec le personnel politico-administratif du Conseil régional, comme le Centre permanent pour l'initiation à l'environnement (CPIE) « la Chaîne des Terrils », créé en 1989 par Jean-François Caron, élu au Conseil régional du NPDC et maire de Loos-en-Gohelle. Ces associations vivent une large dynamique de salarisation des années 1990 aux années 2010. La fédération Nord-Nature a jusqu'à deux salariés (puis 1,8 emplois à temps plein (ETP) en 2015), Nord-Nature Chico Mendès a une équipe salariée qui tourne entre 7 et 10 personnes, le GDEAM62 a quatre salariés en 2013, le GON sept salariés en 2015, le Conservatoire botanique dispose de 50 équivalents temps plein en 2015 (sans compter les saisonniers). De son côté, le Conservatoire des espaces naturels crée son premier emploi en 1995 et dispose en 2015 de trente-trois salariés. Le Centre permanent pour l'initiation à l'environnement (CPIE) la Chaîne des terrils, qui correspond aux

¹⁴⁸ Cf. chapitre 1, section 3, autour du programme des 33 actions mise en place par les élus écologistes au Conseil régional entre 1992 et 1998.

objectifs de la politique du Conseil régional qui vise à créer des centres d'éducation à l'environnement, bénéficie, lui, de treize emplois en 2015.

A contrario, d'autres associations ne répondent pas aux besoins de l'action publique, que ce soit en termes d'expertise ou dans le cadre du programme des 33 actions. Si ces associations ne sont pas reconnues, si leur expertise n'est pas sollicitée et si leur présence dans les Conseils scientifiques n'est pas demandée, elles continuent à fonctionner par le bénévolat. La société mycologique du Nord de la France (SMNF), par exemple, ne dispose d'aucun salarié et ceci pour plusieurs raisons. La mycologie est une discipline très peu présente dans les instances universitaires et scientifiques et les mycologues sont en général des bénévoles qui pratiquent la discipline par « passion » sans avoir de visée publique. Par conséquent, les champignons sont une part du vivant peu connue, et encore peu représentée dans les instances scientifiques et politiques, et la fonge est souvent ignorée dans les inventaires naturalistes ou dans les listes d'espèces protégées. Autrement dit, les savoirs des mycologues sont peu sollicités et eux-mêmes sont peu enclins à se mobiliser auprès des pouvoirs publics. Comme le dit un enquêté, administrateur de la SMNF :

« Quand on est dans un mode de fonctionnement purement associatif, à faire des sorties conviviales, on détermine les champignons, des fois à un très haut niveau, il y a des mycologues amateurs très bons, heureusement d'ailleurs car 99 % des mycologues en France sont amateurs, certains sont à très très haut niveau scientifique. Ils collaborent au niveau international, enfin vraiment, il n'y a aucun problème ! Mais quand on est dans ce mode de fonctionnement associatif, sorties du dimanche, publications dans le bulletin etc., imaginer qu'on va devoir se professionnaliser, recruter etc., répondre à des obligations statutaires de type, ça fait peur hein. »
(Entretien avec un professeur des universités en mycologie, administrateur de la société mycologique du Nord de la France, le 7 mai 2015)

Pour cet enquêté, le « mode associatif » correspond davantage au bénévolat et à l'auto-organisation qu'à l'ajustement du fonctionnement et des missions de l'association à des contraintes gestionnaires et salariales. Il est intéressant de constater que cet administratif d'une société savante associe le « mode associatif » à la convivialité, qu'il paraît opposer aux logiques de professionnalisation, qu'il lie à la contrainte administrative. Les autres sociétés savantes comme la société géologique, la Coordination mammalogique et la société entomologique – les deux dernières étant souvent concurrencées par le GON qui développe ses compétences sur la faune et les insectes – se trouvent dans le même cas de figure : ces structures ne répondent pas

aux besoins de l'action publique et leurs membres ne souhaitent pas engager de démarches pour bénéficier de créations d'emplois.

Bien que cette salarisation soit différenciée en fonction des associations et des liens entretenus avec les pouvoirs publics, elle modifie le mode de fonctionnement des APN et leurs objectifs, notamment concernant la biodiversité, car ces salariés disposent d'une socialisation académique et professionnelle différente des administrateurs et administratrices. Les salariés recrutés par les APN sont socialisés à travers leur formation universitaire à la gestion savante du vivant et par ailleurs, ils ont appris et intériorisé des pratiques gestionnaires liées aux méthodes et à l'organisation du travail, qui renforcent la diffusion de normes de professionnalité autour de leurs missions scientifiques.

Les premiers salariés recrutés dans les APN, en tant que chargés de mission, tels les deux premiers portraits de l'encadré ci-dessous, sont souvent diplômés des mêmes formations académiques, c'est-à-dire de DESS en protection et gestion des ressources naturelles ou de DESS aménagement et environnement de l'université de Lille 1. Le Conservatoire des espaces naturels, le GON, la fédération Nord-Nature, Nord-Nature Chico Mendès et les CPIE recrutent leurs premiers salariés parmi ces formations, qui leur ont transmis des compétences en termes de gestion de projets et de gestion du vivant.

ENCADRÉ 10. Les trajectoires professionnelles de plusieurs directeurs d'APN

Vincent Santune, directeur du Conservatoire des espaces naturels (CEN) en 2015

Diplômé d'un diplôme d'études approfondies (DEA) en biologie forestière à l'ENGREF de Nancy et d'un DESS de gestion des ressources naturelles de l'université de Lille 1, Vincent Santune intègre le Conservatoire des espaces naturels en 1997 pour son service civil. Il bénéficie ensuite d'un emploi jeune qui lui permet de se maintenir au sein du CEN avant de devenir chargé de mission puis directeur du CEN dans les années 2010.

Gérard Lefebvre, co-directeur de Nord-Nature Chico Mendès en 2015

Diplômé d'un DESS en géographie et biologie (formation mixte), il intègre la fédération Nord-Nature à la fin des années 1980. Il devient salarié de Nord-Nature Chico Mendès dès sa création en 1995 puis co-directeur sur les questions de suivi scientifique et gestionnaire.

Rudy Pischitta, directeur du GON en 2015

Diplômé d'un DESS gestion des ressources naturelles de l'université de Lille 1, Rudy Pischitta travaille deux ans en tant qu'animateur nature et gestionnaire de l'ancienne réserve naturelle du Vieux Lille au sein de l'association « Le jardin écologique ». Il est ensuite en charge des projets environnementaux au sein de la ferme des loisirs à Roubaix durant quatre années. Il devient ensuite chargé de mission formation au sein de l'association Nord-Nature Chico Mendès autour de la gestion écologique des espaces verts et de l'élaboration des plans de gestion des espaces naturels. Il devient directeur du GON en 2013.

La seconde vague de chargés de mission, illustrée par le troisième portrait de l'encadré 9 (p. 181), plutôt recrutés dans les années 2000-2010, puise dans les mêmes formations. Le nombre élevé d'emplois que cela représente n'a pas permis d'effectuer une étude quantitative et qualitative poussée sur les trajectoires professionnelles de tous ces salariés. Toutefois, parmi les personnes interrogées au cours de l'enquête, les chargés de mission (animateurs et animatrices nature, coordinateurs scientifiques, responsables de la connaissance scientifique, *etc.*) sont généralement diplômés de BTS animation et gestion de la biodiversité ou de masters en biologie de la conservation, notamment de l'université de Lille. Seule la chargée de mission du Conseil scientifique de l'environnement du NPDC est diplômée d'un diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) environnement et déchets de l'université de Lille 1. Ainsi, ces salariés disposent d'une formation commune, conçoivent la gestion de la biodiversité comme une activité professionnelle à part entière et portent des normes gestionnaires autour de la rationalisation du travail associatif. Par exemple, un enquêté, directeur d'un Conservatoire, explique à propos de l'irrégularité des financements reçus, qui conditionnent les activités du Conservatoire :

« L'inconvénient c'est que l'on vit dans une certaine incertitude [ndrl : financière] et que ça n'est pas simple. L'avantage, c'est que ça nous oblige à faire de la qualité et innover, s'adapter. Quand les moyens ne sont pas extensibles, automatiquement ça a un effet bénéfique, mais ça il ne faut pas le dire. (Rires) » (Entretien avec un directeur de Conservatoire du NPDC, le 6 mai 2015)

Le ton de cet enquêté est cynique. Il semble trouver que la mise sous contrainte financière a des effets bénéfiques dans la mesure où elle pousse à innover mais par l'expression « *ça il ne faut pas le dire* », il sous-entend que cela n'est pas audible du reste du monde associatif, qui s'oppose par exemple à la gouvernance des associations par les pouvoirs publics *via* la dépendance financière. Ce positionnement est celui des associations qui refusent d'engager des salariés, comme la société mycologique du Nord de la France. L'extrait ci-dessus montre que si l'enquêté est converti au logos gestionnaire¹⁴⁹, qui est une des caractéristiques du processus de professionnalisation de ces associations, il a aussi conscience que sa position n'est pas partagée par l'ensemble du monde associatif. Force est de constater que les salariés des APN interrogés construisent un discours gestionnaire qui vise aussi la maîtrise du fonctionnement de l'association – rapport entre bénévoles et salariés, objectifs et résultats – en cherchant à

¹⁴⁹ Défini par Valérie Boussard (2008) comme un principe organisateur et un discours fondé sur la maîtrise, la performance et la rationalité.

rationaliser l'organisation, comme l'explique un salarié d'une association d'éducation à l'environnement :

« On répartit le temps, les quelques moyens dont on dispose en fonction de ces demandes-là. Donc là on va renvoyer les appels à projets à tout le monde et ceux qui ne répondront pas après relance, on leur dira que ça n'est pas la peine de continuer, d'avoir des projets en stand-by dont on ne sait pas par qui ils seront gérés. » (Entretien avec un salarié d'une association d'éducation à l'environnement, le 29 avril 2015)

L'enquête fait ici référence à des appels à projets menés conjointement avec des communes ou d'autres structures associatives concernant la mise en place de pratiques de gestion savante d'anciennes friches industrielles ou d'anciennes zones d'activités reconverties en espaces naturels. L'organisation du travail associatif, qui s'établit à partir des contraintes temporelles et des moyens humains et financiers, se structure autour de la recherche de l'efficacité et les partenariats avec l'extérieur se constituent à partir de la capacité des partenaires à maintenir un engagement régulier et sérieux.

Une routine bureaucratique se met en place, notable notamment à travers l'augmentation des tâches administratives. Les subventions des associations nécessitent la signature d'une convention d'objectifs entre l'association et son financeur (la DREAL ou le Conseil régional). Cette convention d'objectifs demande de préciser la stratégie, les actions à mener, les moyens pour y parvenir, le calendrier prévisionnel et le budget. Le travail administratif devient plus lourd et exige une montée en compétences des bénévoles sur le plan des tâches organisationnelles, financières et administratives. Ces associations disposent également de salariés dédiés aux « fonctions support », c'est-à-dire au secrétariat et à la communication, comme à Nord-Nature, Nord-Nature Chico Mendès, au GON, au CEN et au Conservatoire de Bailleul. La création de postes sur ces missions rappelle que ces associations deviennent des « entreprises associatives » (Hély, 2009, p. 97-137), qui mènent un lourd travail administratif et un travail de communication autour de leurs activités.

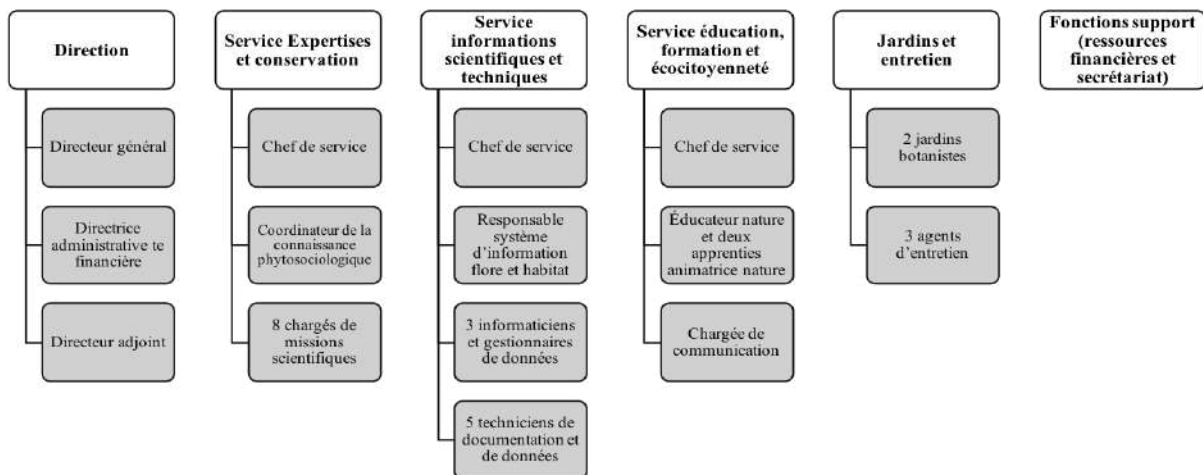
La salarisation se traduit aussi par une organisation du travail beaucoup plus rationalisée, avec la mise en place d'organigrammes et de fiches de postes qui clarifient les missions de chacun. Cette organisation se met en place progressivement, comme le souligne un enquêté :

« Oui, j'ai fait un peu de tout parce que quand je suis arrivé on était trois permanents, j'étais le quatrième. Donc j'ai fait de l'éducation à la nature, de la communication, de la rédaction de documents de valorisation, des inventaires naturalistes, de la rédaction

de rapports, c'était intéressant. Moins on est nombreux, plus on touche à tout. Puis après je me suis plus ou moins spécialisé. » (Entretien avec un directeur de Conservatoire du NPDC, le 6 mai 2015)

Entre le début des années 1990, époque à laquelle cet enquêté rentre dans ce Conservatoire en tant qu'objecteur de conscience, et aujourd'hui, la division des tâches est très différente. La professionnalisation induit la mise en place d'une division du travail qui repose sur la spécialisation de la part de chacun des salariés. Ainsi, chaque association salarisée crée un organigramme avec différents pôles et des chargés de missions et de projets. L'organigramme du Conservatoire botanique de Bailleul et la présentation des métiers du Conservatoire des espaces naturels du NPDC ci-dessous (deux associations salarisées) mettent en lumière la division du travail autour des objectifs de connaissances scientifiques (et naturalistes), la mise en place de banques de données naturalistes, le travail autour de l'éducation à l'environnement et les agents techniques d'entretiens des espaces naturels. Ils montrent comment cette nouvelle division du travail permet à ces associations de développer autant les activités de connaissance scientifique que celles de protection et de gestion savante du vivant.

FIGURE 13. Organigramme du Conservatoire botanique de Bailleul en juillet 2019



Source : à partir du site internet du Conservatoire botanique de Bailleul

FIGURE 14. La présentation des métiers du Conservatoire des espaces naturels du NPDC (extrait du site internet)

« Le pôle administratif

Il assure le lien indispensable entre l'ensemble de l'équipe et les organismes financeurs. Il garantit le bon fonctionnement de l'activité.

Le pôle territorial

Ce pôle regroupe des chargés de mission territoriaux référents sur leurs secteurs de compétence. Ils ont un rôle important de concertation et sont les interlocuteurs privilégiés des acteurs locaux : propriétaires, usagers, partenaires techniques et financiers, élus des collectivités. Ils coordonnent la gestion des sites gérés par le Conservatoire et le représentent dans les instances des projets territoriaux (SAGEs, TVBs, N 2000...).

Le pôle scientifique

Ce pôle est en charge des inventaires, des suivis ou encore des études locales et régionales. Ce sont également les chargés de mission et chargés d'études de ce pôle qui rédigent les plans de gestion et qui animent le Conseil Scientifique et Technique.

La filière SIG

En partenariat avec les autres pôles, la filière SIG se charge de la cartographie des sites protégés et de gérer les bases de données. Elle a également pour mission la maintenance du parc informatique.

Le pôle technique

Les gardes techniciens assurent une partie des travaux de gestion sur les sites du Conservatoire : fauche, débroussaillage, aménagement pour l'accueil du public... Ils mettent en œuvre les opérations définies sur chaque site dans les plans de gestion. Ils sont en contact réguliers avec les agriculteurs locaux et les entreprises prestataires. Les gardes techniciens peuvent également intervenir dans la surveillance des sites.

Le pôle communication - éducation à l'environnement

En lien avec l'ensemble de l'équipe salariée, ce pôle sensibilise le grand public aux actions du Conservatoire et à la préservation des espaces naturels régionaux. Signalétique, supports éditoriaux, animations scolaires et grand public, relation presse, communication institutionnelle..., ses actions sont variées pour diffuser l'information et améliorer les connaissances de chacun sur la protection et la gestion du patrimoine naturel régional.

L'animateur nature guide, informe et explique au grand public l'action du Conservatoire et la nécessité de préserver notre patrimoine naturel. Avec les enseignants, il construit des projets pour sensibiliser les citoyens de demain. Pour les enfants, il prépare des activités pédagogiques et ludiques ; avec eux il anime, accompagne et les emmène sur les chemins de la découverte de la nature. »

Source : site internet du CEN NPDC, <https://cen-npdc.org/lequipe-permanente-du-cen-nord-pas-de-calais/>, consulté le 29 juillet 2020

Par conséquent, la professionnalisation du monde associatif conduit à une division du travail scientifique plus rationalisée, qui renforce les dynamiques de production et d'organisation des données naturalistes ainsi que les interventions techniques sur le vivant. La rationalisation du fonctionnement de l'association, liée à la salarisation, induit une rationalisation des missions de gestion savante. En conséquence, la gestion savante se caractérise aussi par un processus de rationalisation, spécialisation et technicisation.

b. *Le renforcement des missions de gestion savante par la contrainte financière*

Au-delà de l'arrivée d'un personnel formé à la gestion savante, la salarisation amène à persévérer dans le développement de la gestion savante pour répondre à la demande des pouvoirs publics, qui financent ces associations. La salarisation crée des obligations financières puisqu'il s'agit pour les associations d'avoir les fonds nécessaires pour financer leurs salariés et leurs missions. L'augmentation du nombre de salariés renforce la nécessité d'augmenter le montant des subventions obtenues. Le Conservatoire des espaces naturels du NPDC passe par exemple d'un salarié en 1995 à trente-trois en 2015 et le Conservatoire botanique de Bailleul compte une cinquantaine de salariés dans les années 2010.

Les APN, contrairement à d'autres secteurs comme l'humanitaire, disposent de peu de fonds privés et elles sont historiquement subventionnées par les pouvoirs publics. Le Conseil régional, la DREAL et les Conseils départementaux sont leurs principaux financeurs des années 1990 jusqu'au début des années 2010. Or, l'État et les collectivités territoriales peuvent exercer une certaine pression politique, comme l'explique un salarié d'une APN¹⁵⁰ :

« On reste une association avec les limites des fois d'une association en termes de gouvernance, de portage politique. On a parfois des élus qui ne facilitent pas notre travail, il faut toujours faire nos preuves. Bon c'est aussi une force, une certaine indépendance. Des fois, des limites dans nos capacités financières. Tous les ans, il faut qu'on remonte un budget, on n'a pas de certitude pour le mobiliser. » (Entretien avec un salarié d'une APN)

L'enquête souligne ici que les relations avec les pouvoirs publics structurent – voire contraignent – les activités de la structure au sein de laquelle il travaille en raison de rapports de force politiques et d'incertitudes financières. Le cas du Conservatoire botanique de Bailleul est particulièrement intéressant pour éclairer cette contrainte des pouvoirs publics. Son Conseil d'administration est composé par ses membres financeurs, dont sept élus du Conseil régional, trois élus du département du Nord, trois élus du département du Pas-de-Calais et deux élus de la ville de Bailleul et les financeurs orientent eux-mêmes les activités du Conservatoire par le biais du Conseil d'administration auquel ils participent.

Dans le même temps, l'obtention des subventions est conditionnée par la professionnalisation :

¹⁵⁰ Pour ne pas mettre cet enquête dans une situation embarrassante, le nom de l'association pour laquelle il travaille n'est pas mentionné.

« On a des subventions qui sont encore modestes, ça n'est pas du tout pour cracher dans la soupe, il n'y a aucun problème mais on n'est pas sur un pied d'égalité avec le GON ou le conservatoire de Bailleul. Pour la bonne raison, c'est que pour le moment et c'est là qu'on a un pas très important à franchir et impérativement... ça n'est pas simple du tout parce qu'il faut convaincre aussi les troupes, à commencer par le Conseil d'administration... Il faut que la Société mycologique du Nord de la France se professionnalise en partie. C'est absolument nécessaire. » (Entretien avec un professeur des universités, administrateur de la société mycologique du Nord de la France, le 7 mai 2015)

L'enquête indique ici que sa structure doit se professionnaliser pour recueillir davantage de financements. La définition qu'il donne à ce terme n'est pas tout à fait la même que celle de la sociologie des associations. D'après ce même enquêteur, il s'agit en fait pour les associations de réussir à devenir présent dans les instances scientifiques et politiques :

« Mais des mycologues eux-mêmes sont un peu en retard dans leur mode de fonctionnement et de prise de conscience par rapport à tout ça. (...) Ils ont beaucoup de difficultés à s'imprégner de cette nécessité impérative de rattraper le train des relations avec les pouvoirs publics, avec les administrations, etc. et idem sur la scène de la biologie de la conservation comme on dit. » (Entretien avec un professeur des universités, administrateur de la société mycologique du Nord de la France, le 7 mai 2015)

Autrement dit, pour bénéficier de financements, les APN doivent apparaître comme des acteurs utiles à l'amélioration de l'état de la biodiversité et il s'agit pour eux de se rendre indispensable aux yeux de leurs financeurs. Un salarié de l'association Chico-Mendès indique que l'évolution des missions de sa structure est liée à la volonté de développer une activité qui satisfasse les décideurs politiques :

« Et dans ce cadre-là les dirigeants de Nord-Nature voulaient mettre en place une action qui soit un peu positive hein parce qu'en gros les actions de Nord-Nature à l'époque c'était soit l'image classique, des contestations de projets ayant des impacts environnementaux divers, soit de la connaissance sur différents dossiers, biodiversité ou autre de façon très large. Et donc l'idée c'était de mettre en place une action constructive. » (Entretien avec un salarié de Nord-Nature Chico Mendès, le 29 avril 2015)

L'expression « action constructive » met en exergue le fait que les actions menées par les associations doivent correspondre aux attentes de l'action publique, voire nourrir les ambitions politiques des pouvoirs publics. Dans ce but, Nord-Nature crée en 1995 une autre association, Nord-Nature Chico Mendès, qui a pour charge de proposer des actions d'éducation à l'environnement et de gestion savante de la biodiversité. Nord-Nature Chico Mendès met alors en œuvre un ensemble de projets de réhabilitation de terrains industriels abandonnés en espaces de nature. L'objectif des missions proposées est de réduire les dégâts causés par les pollutions industrielles et d'enrayer la disparition du vivant en favorisant le développement d'espaces de nature. Outre le souci de freiner la dégradation des écosystèmes locaux, la structure est guidée par la volonté de mener un projet utile et concret qui lui permette de valoriser son bilan auprès des pouvoirs publics.

Les pouvoirs publics disposent d'un pouvoir de pression d'autant plus fort que les subventions accordées aux associations sont conditionnées par la signature commune de conventions d'objectifs et d'un cahier des charges, qui précisent les actions à mener et les moyens pour les mettre en œuvre. Un salarié d'une association de protection de la nature détaille plus précisément les conséquences sur les activités de son association :

« Avec les années ça s'est corsé. Ça fait maintenant 10 ans qu'il y a des exigences, des critères corsés. Tellement que ça devient oppressant. Nous, on est plutôt en résistance depuis plusieurs années parce que l'on n'admet pas que les pouvoirs publics, on n'admet pas une forme d'ingérence dans l'associatif, c'est-à-dire un stade au-delà duquel le Conseil régional tente d'imposer ses politiques et stratégies d'action. (...) On a une convention pluriannuelle renégociée tous les trois ans et à chaque renouvellement on voit bien que les marges de discussion sont moindres. Là, avec le renouvellement en 2015 on a eu des tensions assez fortes car ils ne veulent plus financer d'activités pédagogiques et scolaires, ça fait déjà plusieurs années mais il y a eu une tolérance pendant quelques temps mais maintenant, au prétexte que leur priorité sont les activités pour adultes (...) ils ne veulent plus que ça rentre dans la convention. » (Entretien avec un salarié d'une association de protection de la nature¹⁵¹)

Ce salarié expose ici les luttes existantes entre le Conseil régional et son association pour pouvoir obtenir des financements sans modifier pour autant la stratégie de l'association telle qu'ambitionnée par ses administrateurs. Or, le rapport de force s'effectue à la faveur des

¹⁵¹ Pour ne pas mettre cet enquêté dans une situation embarrassante, le nom de l'association pour laquelle il travaille n'est pas mentionné.

financeurs et l'association ne trouve pas d'autre issue que de faire évoluer ses missions d'éducation à l'environnement en les tournant plus spécifiquement envers les adultes.

Les associations se centrent ainsi d'autant plus vers la gestion savante que cela répond aux objectifs politiques des pouvoirs publics et notamment du Conseil régional. Ainsi, l'association susmentionnée, qui s'est autonomisée de la fédération Nord-Nature, a été obligée de réorienter ses missions en 1999 à la suite de pressions politiques :

« Les élus de l'époque nous ont bien fait comprendre que ça n'était pas du tout dans l'optique de la région de financer une sorte de service de l'équipement des espaces en friche. » (Entretien avec un salarié de Nord-Nature Chico Mendès, le 29 avril 2015)

Le Conseil régional signifie ainsi à cette association que son objectif ne doit pas être de se substituer aux services techniques des municipalités qui assurent les missions de jardinage autour des friches industrielles. L'association est invitée par les élus régionaux à faire évoluer ses missions vers *« la gestion écologique d'espaces de nature, l'expertise et le conseil en aménagement écologique, la formation technique en gestion écologique¹⁵². »* Ainsi, les pouvoirs publics invitent cette association à développer la formation auprès, notamment, des services techniques des municipalités. L'association est financée pour diffuser les normes et les pratiques de gestion savante à l'ensemble des acteurs du territoire pour répondre au souhait du Conseil régional de développer la gestion savante.

Les APN tendent à moins être dans la militance ou l'opposition et elles privilégient les missions d'expertise et de gestion savante. Comme l'indique un salarié d'une autre association, qui bénéficie plus difficilement de financements : *« On [ndrl : son association] n'est pas assez consensuel pour travailler avec les institutions de manière évidente. Une association militante, on n'est pas armé pour être un relai territorial de la région. »* Pour les APN, il s'agit maintenant de faire la preuve auprès des pouvoirs publics qu'elles améliorent l'état du vivant sur le territoire grâce à leurs actions de gestion savante de la biodiversité, autour d'inventaires naturalistes, de chantiers nature qui consistent à appliquer des plans de gestion d'espaces naturels, la création de plans de gestion d'espaces naturels et la mise en place des opérations techniques visant à appliquer ces plans de gestion d'espaces naturels sur les zones concernées.

Pour résumer, la salarisation des associations induit la mise en place d'un travail de rationalisation et de spécialisation du fonctionnement associatif et des missions associatives. Cela conduit à la formalisation de la gestion savante au sein des APN. Par ailleurs, les pouvoirs

¹⁵² Page internet de l'association : <https://www.nn-chicomendes.org>, consulté le 29 août 2019

publics profitent de la pression financière provoquée par la salarisation pour demander aux APN de mettre en place des actions qui correspondent à leur propre projet politique autour de la gestion savante, rappelant que les associations sont souvent des instruments de l'action publique (Cottin-Marx, 2019, p. 45–69). Cela a ainsi pour conséquence le renforcement des missions autour de la gestion savante au sein du monde associatif.

En conclusion, les bureaux d'études font de la gestion savante une activité lucrative. Cela requiert la formalisation et la légitimation de leurs missions pour aboutir à une valorisation économique de leur activité tandis que les gestionnaires des espaces naturels standardisent leurs pratiques de gestion savante par la mise en place d'une rationalisation et d'une spécialisation de leurs activités. La salarisation des associations et la contrainte financière que cela engendre obligent ces associations à persévérer dans le développement de la gestion savante, centrée sur la connaissance scientifique et l'intervention technique sur le vivant. L'ensemble de ces processus conduit à une routinisation des pratiques de gestion savante.

Conclusion

L'institutionnalisation de la gestion savante – c'est-à-dire de représentations concernant la domination technique sur le vivant et de pratiques scientifiques et techniques qui consistent à agir sur le vivant en vue de le mettre en ordre (suivis de populations, éradications ou réintroduction d'espèces, plans de gestion d'espaces naturels, *etc.*) – dans les politiques de biodiversité depuis les années 1990 repose sur différents processus, aussi bien cognitifs que matériels. Elle est d'abord alimentée par la circulation des idées scientifiques au sein du monde académique, de l'échelle internationale aux espaces territoriaux de la recherche et de l'enseignement supérieur. L'inquiétude quant à l'érosion du vivant donne naissance à deux paradigmes scientifiques dans le monde anglo-saxon. La biologie de la conservation, à la visée très appliquée, maintient l'observation *in situ* et développe des méthodes de conservation des espèces et des aires protégées. L'écologie fonctionnelle propose pour sa part des méthodes de numérisation et de modélisation des écosystèmes à partir d'une étude de leurs fonctions. Ces deux paradigmes reposent sur l'idée selon laquelle la recherche appliquée en écologie apporte les solutions techniques qui permettent d'endiguer l'érosion du vivant. Ces deux paradigmes se diffusent au sein de la sphère académique territoriale par l'arrivée d'un nouveau personnel universitaire, sensible à la dégradation du socio-écosystème territorial et soucieux d'agir pour son maintien. L'évolution des *curricula* universitaires vers la recherche appliquée participe à la

formation de professionnels de la gestion savante, qui possèdent un ensemble de savoirs fondamentaux et de compétences techniques destinés à agir par la technique sur les espèces et les écosystèmes.

C'est ensuite la circulation des idées entre le monde académique et la sphère publique qui permet la traduction de ces approches académiques en principes et instruments d'action publique. Cela passe par des collaborations scientifiques et politiques dans le cadre du développement d'une politique régionale de recherche mais aussi par la mise en place de Conseils scientifiques dans l'ensemble des structures gestionnaires de la biodiversité. La convergence de représentations et d'intérêts entre les scientifiques, les élus et le personnel administratif ainsi que la multipositionnalité de certaines personnalités scientifiques participent à importer au sein de l'action publique et à rendre légitime les pratiques de gestion savante. La diffusion d'une telle approche de la biodiversité favorise la dépolitisation de la crise de biodiversité, réduite à un problème scientifique solvable par des interventions techniques. Le fonctionnement opaque des Conseils scientifiques, véritables boîtes noires, renforce le confinement du problème de la crise de biodiversité à la sphère experte.

Enfin, la gestion savante devient l'objet de pratiques scientifiques et techniques routinisées de la part des acteurs gestionnaires de la biodiversité en raison de la professionnalisation protéiforme de l'expertise. L'essor des bureaux d'études participe à cette routinisation : la gestion savante représente une activité lucrative qui alimente le développement d'un marché de l'ingénierie écologique, lequel favorise à son tour l'émergence et la consolidation de normes de professionnalité. La construction d'un groupe professionnel – celui des gestionnaires d'espaces naturels – qui formalise et standardise ces pratiques y contribue également, notamment par une division du travail et la routinisation de procédés de gestion du vivant comme les plans de gestion des espaces naturels. Enfin, la professionnalisation du monde associatif, encouragée par les pouvoirs publics à travers les financements publics, conduit à la salarisation de nombreuses associations : le souci préservation des emplois ainsi créés auto-entretient ensuite l'acceptation de missions de gestion savante, qui répondent aux représentations et aux compétences de ces nouveaux salariés mais aussi aux exigences des pouvoirs publics, qui sont les principaux financeurs de ces associations.

Finalement, la domination du vivant par la technique finit par être naturalisée par l'ensemble des acteurs investis dans les politiques de biodiversité, qui n'envisagent la crise de biodiversité que comme un problème scientifique. Les politiques de biodiversité sont majoritairement orientées vers la gestion d'aires protégées, la réintroduction, le maintien ou

l'éradication d'espèces et la restauration de milieux naturels. Elles s'appuient sur des protocoles scientifiques et des guides méthodologiques éprouvés par les chercheurs, les experts associatifs, les bureaux d'études et les gestionnaires des espaces naturels.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

L'approche socio-historique a permis de restituer les processus de politisation de la nature et les différents cadrages politiques du vivant depuis les années 68. Elle a ainsi mis en lumière les modalités expertes et techniques de fabrication des premières politiques de biodiversité.

L'analyse proposée a mis en avant le rôle différencié des socio-écosystèmes dans la politisation de la nature. Alors que, dans les années 1960 - 1970, la dégradation des socio-écosystèmes a structuré les mobilisations et les premières politiques de protection de la nature, la montée en puissance des acteurs scientifiques et des gestionnaires de la biodiversité a paradoxalement participé à invisibiliser la fragilité des sociétés face à la dégradation de leur environnement naturel au cours des années 1990. En effet, la médiation scientifique structure le rapport politique au vivant. Les sociétés humaines ne sont alors plus pensées par le biais de leurs interdépendances avec leurs milieux naturels, car la gestion savante alimente l'idée que les sociétés sont en capacité de dominer le vivant et que celui-ci se maintient grâce à la technique, ce qui met à distance la vulnérabilité des socio-écosystèmes. C'est pourtant par un rapport sensible et sensoriel au vivant que les premières luttes naturalistes ont émergé et que de nouveaux paradigmes se sont institutionnalisés en écologie scientifique, car ce rapport direct fait prendre conscience de la dégradation des milieux naturels et de la disparition accélérée des espèces et des écosystèmes.

Cependant, dès les années 68, la politisation de la nature s'effectue par des militants qui favorisent un registre expert et répondent aux attentes de l'action publique en termes de connaissances scientifiques. La biologie de la conservation et l'écologie fonctionnelle, à travers les chercheurs qui s'en font les promoteurs auprès de l'action publique, renforcent davantage le rôle de l'expertise scientifique dans la fabrication des politiques du vivant. Ce registre expert participe à dépolitiser l'érosion du vivant en la réduisant à un problème scientífico-technique.

Dans ce contexte, les premières politiques de protection de la nature, dans les années 1990, conduisent à l'institutionnalisation du cadrage naturaliste, tant du fait de la présence d'élus politiques naturalistes, de la politisation informelle des fonctionnaires régionaux que par la fabrication partenariale de ces politiques publiques avec le monde associatif. La construction scientifique de la gestion savante ne se substitue pas au cadrage naturaliste mais elle conduit à une évolution dans les politiques publiques, qui allient maintenant des dispositifs de connaissance naturaliste à des dispositifs d'action sur le vivant pour le mettre en ordre, éradiquer des espèces, en préserver d'autres, privilégier le développement de tels écosystèmes

ou le maintien de tels paysages. La place prégnante de l'expertise dans les politiques de biodiversité participe à l'institutionnalisation de la domination technique sur le vivant et produit la dépolitisation de ces politiques. La construction de nouveaux groupes professionnels autour de la biodiversité et la professionnalisation du monde associatif contribuent à la routinisation de la gestion savante, qui n'est plus remise en question par aucun acteur participant à la fabrique de ces politiques de biodiversité.

DEUXIÈME PARTIE. ENTRE CHOSIFICATION ET MANIFESTATIONS DU VIVANT

L'approche socio-historique adoptée dans la première partie a permis de tracer les principaux cadrages qui structurent les politiques de protection du vivant depuis les années 68. Elle a ainsi mis en lumière le rôle de la médiation scientifique, qui guide les élus et le personnel administratif dans la construction d'un cadrage du problème de la biodiversité et dans la mise en place de politiques en réponse à ce problème. Ces politiques sont ainsi centrées sur la connaissance scientifique et la gestion savante.

Nous souhaitons maintenant analyser plus en détails les logiques qui président à la fabrication et à l'orientation des politiques du vivant mais aussi regarder de plus près ce qu'elles font au vivant. Comment ces politiques cherchent-elles à agir sur le vivant ? Avec quels objectifs politiques et écologiques ? Comment le vivant « reçoit »-il ces politiques, s'adapte-t-il à cette mise en ordre et produit-il d'éventuels effets retour ? L'approche adoptée ici concentre l'attention sur les processus à la fois endogènes et exogènes au vivant, qui participent à définir le contenu des politiques de biodiversité. Le vivant est entendu comme une entité écologique, avec ses caractéristiques biologiques (en tant que processus écosystémique et évolutif) et éthologiques. Cette partie analyse ainsi, d'une part, les différents processus politiques, administratifs et scientifiques qui orientent les politiques de biodiversité et, d'autre part, les effets produits par ces politiques de biodiversité sur le vivant. La sociologie de l'action publique, la sociologie de l'administration, la sociologie de la quantification et la sociologie de la réception de l'action publique sont mobilisées dans cette partie, auxquelles s'ajoutent l'écologie scientifique et l'éthologie pour éviter toute anthropomorphisation du vivant.

Le chapitre 3 donne à voir comment, depuis les années 2010, l'orientation des politiques de biodiversité est de plus en plus structurée par des logiques exogènes aux sciences et au vivant. Dans le contexte de développement d'un « souci de soi de l'État » (Bezès, 2009), les contraintes budgétaires, bureaucratiques et politiques participent à définir le contenu des politiques de biodiversité et l'éloignent de la médiation scientifique. Ce chapitre s'intéresse donc tout particulièrement aux évolutions propres à l'action publique. Le vivant se révèle de fait le « grand absent » de ce chapitre, mettant ainsi au jour comment la fabrication politico-administrative des politiques contribue à rendre invisible aux yeux du personnel politique et administratif le public des politiques de biodiversité.

Cependant, il ne s'agirait pas de reproduire la mise en invisibilité du vivant par les politiques de biodiversité dans notre propre analyse. C'est pourquoi les deux chapitres suivants interrogent précisément ce que l'action publique fait au vivant et réciproquement. Le quatrième chapitre se focalise sur les politiques de quantification du vivant, qui reposent sur des logiques à la fois politiques, administratives et scientifiques. Il démontre que la fabrique des indicateurs écologiques tend à chosifier le vivant, au sens où elle le réduit à l'état de chose, figée et statique, sans intégrer ni sa dimension processuelle évolutive et indéterminée ni la disparition des espèces et des espaces qui s'accélère. Pourtant, le vivant ne saurait être réduit à ce que les indicateurs peuvent dire de lui. C'est ce que montre le chapitre 5, qui s'intéresse au vivant en tant que public et analyse sa construction et sa mise en ordre par les politiques de gestion savante. Il met en lumière un travail de catégorisation du vivant qui repose sur des catégories non stabilisées, en fonction de micro-contextes politiques, en raison d'incertitudes scientifiques. Pour autant, ces catégories participent à la fragmentation et à la hiérarchisation du vivant (espèces remarquables, espaces naturels remarquables, espèces envahissantes, *etc.*) qui sont davantage représentatives de représentations et d'intérêts d'acteurs humains que du vivant lui-même. Mais les espèces s'adaptent et bousculent cette mise en ordre, rappelant ainsi leur part d'autonomie et les perturbations écologiques liées à la crise de biodiversité. Cette deuxième partie met ainsi en avant à la fois une chosification du vivant produite par les différentes politiques de biodiversité, qui minimisent ou occultent la dynamique évolutive du vivant et les manifestations de celui-ci – par les adaptations comportementales de certaines espèces notamment – face aux dispositifs qui visent à le régir.

Chapitre 3. L'hétéronomie croissante des politiques de biodiversité

Le chapitre 2 a montré comment la sphère scientifique et les pouvoirs publics ont construit des politiques de biodiversité tournées vers la gestion savante du vivant, où les logiques scientifiques prédominent dans la définition des objectifs politiques. Ce troisième chapitre centre le regard sur les évolutions budgétaires et bureaucratiques des administrations en charge de la biodiversité pour comprendre les conséquences de ces évolutions sur les politiques de biodiversité. Nous émettons l'hypothèse que les transformations endogènes aux administrations bousculent les modes de fabrique des politiques de biodiversité et leur orientation, car elles ont un effet sur l'organisation et la division du travail des administrations en charge de la biodiversité et sur leurs partenaires associatifs, qui collaborent étroitement avec elles.

La sociologie de l'action publique a mis en évidence la montée en puissance d'un « souci de soi de l'État », porté par des dynamiques néo-managériales hétérogènes et aux effets différenciés. Le « souci de soi de l'État », tel que Philippe Bezès (2009) le définit, désigne la production exponentielle de savoirs et de normes autour du fonctionnement des administrations, dans l'objectif de fabriquer un État toujours plus rationnel. Porté par des hauts fonctionnaires nationaux et par des règles européennes, il entraîne de nombreuses réorganisations des administrations d'État mais également des administrations des collectivités territoriales (Bezès et Le Lidec, 2016 ; Le Lidec, 2020).

Les politistes se sont intéressés à la fabrique et à la mise en œuvre des réformes budgétaires et organisationnelles (Bezès et Le Lidec, 2016 ; Lemoine, 2016) qui visent à modifier les administrations sectorielles et la division du travail étatique (Pierru, 2007 ; Pierru et Rolland, 2016 ; Poupeau, 2013 ; Lascoumes et *al.*, 2014a). L'étude de l'administration contribue à mettre en lumière la fabrique des politiques publiques, car l'évolution du fonctionnement des administrations et la recherche de rationalisation de leurs moyens financiers et humains ont des impacts sur la définition des objectifs et sur la mise en œuvre des politiques publiques, comme cela a pu être mis en exergue dans le secteur hospitalier (Belorgey, 2010) ou dans le secteur policier (Douillet, de Maillard, Zagrodski, 2014 ; de Maillard, 2020). Mais peu d'études se sont encore penchées sur les effets que ces réformes produisent sur la fabrique et le contenu des politiques de biodiversité. Par ailleurs, les mutations de l'administration ont des effets sur les collaborations menées avec le monde associatif puisque les modalités de financement de celui-ci changent et que les exigences de l'administration à l'égard des

partenaires associatifs évoluent en fonction de nouvelles règles bureaucratiques, marquées par la performance et la recherche de résultats chiffrés (Hibou, 2013 ; Bezès, 2020).

La sociologie du monde associatif s'intéresse également aux effets des évolutions des modes de financement du secteur associatif (Prouteau et Tchernonog, 2017) sur l'organisation et la division du travail de celui-ci (Cottin-Marx, 2016). La professionnalisation et la salarisation des associations renforcent leur dépendance à l'égard de leurs financeurs dans l'objectif de se maintenir. Ceci amène aussi les sociologues à interroger la question des rapports de pouvoir entre les autorités publiques et les associations, accrus par le financement par appels à projet et la tendance des pouvoirs publics à enrôler les associations pour qu'elles contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques (Hély et Simonet (*eds.*), 2013; Cottin-Marx et *al.*, 2017). La sociologie du monde associatif dialogue relativement peu avec la sociologie des administrations, à l'exception notable de quelques travaux dont ceux de Mathilde Pette (2014) qui montrent que le travail administratif dans les préfectures pour la cause des étrangers se fait avec et en partie par les associations et ceux de Pierre-Édouard Weill (2014) qui assimilent le travail des salariés et des bénévoles des associations de droit au logement à des *street-level bureaucrats*. Ces travaux s'intéressent au rôle joué par les associations dans la fabrique des politiques publiques – en tant que *policy makers*, plus ou moins en capacité d'influencer ou de se substituer au personnel administratif – à travers leurs relations avec l'administration. Nous souhaitons ici démontrer l'heuristique d'une analyse qui combine sociologie du monde associatif et sociologie des administrations, pour analyser comment les changements de l'administration impactent l'action associative dans son organisation et dans le contenu de ses missions. Notre analyse ne révèle pas de fortes capacités des associations à influencer les administrations mais, à l'inverse, des obligations de la part de l'administration qui contraignent l'action associative.

En s'appuyant sur des entretiens sociologiques, sur l'étude des budgets institutionnels et des archives d'associations (rapports budgétaires, appels à projets), ce chapitre démontre la réorientation de l'action publique en matière de biodiversité par des objectifs extérieurs à la préservation de celle-ci. Les évolutions au sein des administrations conduisent à une hétéronomie croissante des politiques de biodiversité, qui sont définies par des logiques exogènes au vivant et qui correspondent à des contraintes bureaucratiques et politiques propres au champ politico-administratif (Section 1). Les contraintes financières, organisationnelles et bureaucratiques qui pèsent sur les administrations agissent sur les relations entre autorités publiques et associations, qui sont elles aussi dans l'obligation d'adapter leur projet en matière

de biodiversité (Section 2). Les logiques scientifiques ne sont ainsi plus aussi structurantes dans la conduite des politiques de biodiversité.

Section 1. Le souci de soi de l'État comme facteur d'hétéronomie des politiques de biodiversité : contraintes budgétaires, organisationnelles et bureaucratiques

Depuis les années 1980, le personnel politique et administratif réoriente le « souci de soi de l'État » à travers une dynamique néo-managériale¹⁵³, ce qui a plusieurs implications sur les administrations. Tout d'abord, les réformes se multiplient pour tenter de rationaliser les moyens humains et financiers des administrations, y compris les administrations territoriales. Par ailleurs, cette nouvelle orientation est synonyme d'une évolution des pratiques bureaucratiques et modifie le travail des fonctionnaires, *via* l'évaluation chiffrée de leurs allocations, de leurs objectifs et de leurs actions (Bezès, 2020), ce qui les amène à intérioriser les contraintes de résultats et à développer de nouveaux instruments gestionnaires. Ceci n'est pas sans poser de difficultés aux fonctionnaires dans l'exercice de leurs missions, car le discours réformateur est souvent en décalage avec les capacités matérielles et logistiques dont disposent les fonctionnaires en charge de l'appliquer (Breton et Perrier, 2018).

Il s'agit ici d'analyser dans quelle mesure ce « souci de soi » de l'État modifie en profondeur le fonctionnement des administrations et le travail des fonctionnaires en charge des politiques de biodiversité pour en saisir les conséquences sur le contenu et la mise en œuvre de ces politiques. L'analyse met en évidence une évolution des objectifs en termes de biodiversité, en lien avec des contraintes budgétaires, organisationnelles et bureaucratiques qui font toutes écho au « souci de soi » de l'État. Les enjeux des politiques territoriales en termes de biodiversité sont de ce fait de plus en plus structurés par des logiques endogènes au fonctionnement des administrations. Alors que l'austérité budgétaire oblige les institutions publiques à réduire leurs ambitions en termes de gestion de la biodiversité (A), la mise en œuvre des réformes administratives ralentit la fabrique des politiques de biodiversité (B). Par ailleurs, la place croissante des fonds européens dans les politiques régionales de biodiversité, et les

¹⁵³ Le New public management (NPM), décrit comme un puzzle doctrinal (Bezès et Demazière, 2011), fait référence à cet ensemble hétérogène de méthodes gestionnaires du secteur privé importées au sein du secteur public, tournées vers la performance (Jany-Catrice, 2012) et la culture du résultat chiffré (Salais, 2010).

contraintes bureaucratiques qui y sont associées, tendent à faire des dispositifs gestionnaires la finalité en soi des politiques de biodiversité (C).

A. La réduction des ambitions en matière de biodiversité comme effet de l'austérité budgétaire

Suite à la crise économique de 2008, l'austérité budgétaire occupe une place encore plus importante, dans les discours des élus politiques comme au sein des administrations, et elle devient structurante dans l'ensemble des politiques publiques, y compris les politiques territoriales de biodiversité. La littérature anglo-saxonne emploie le terme « austérité », rappelant l'évolution idéologique des politiques économiques qui sont associées à une dynamique néolibérale d'affaiblissement de l'État providence au profit du marché, depuis les années 1970 (Blyth, 2015) et en particulier après la crise financière de 2008 (Schäfer et Streeck, 2013). Tom Overmans et Mirko Noordegraaf (2014) identifient à travers une approche comparative des politiques urbaines aux Pays-Bas quatre processus politiques liés au discours idéologique de l'austérité : la contraction des activités des pouvoirs publics, l'élagage des prestations envers les associations, la réduction des dépenses des administrations publiques ainsi que la réduction de leurs effectifs en termes de personnel. Leur analyse met en exergue les logiques politiques et sociales à l'œuvre, rappelant que les pouvoirs publics sont acteurs des phénomènes économiques et que l'austérité a des implications qui ne sont pas strictement budgétaires mais aussi organisationnelles. Dans cette même perspective d'économie politique, Arthur Borriello (2018) propose d'analyser l'austérité comme un objet politique et social pour comprendre les acteurs et les processus politiques qui lui donnent forme. La science politique francophone emploie généralement moins le terme d'austérité et privilégie les termes de « rigueur » ou de « contrainte » budgétaires (Bezès et Siné (*eds.*), 2011), à l'exception notable de Guillaume Gourgues et Mathilde Hoser (2017), qui proposent d'interroger la construction du problème de l'austérité (et de l'emploi du terme) à travers une étude de ses entrepreneurs de cause. Rappelant que l'austérité est « une option politique parmi d'autres » (Gourgues, Hoser, 2017, p. 14), ils expliquent que le terme « austérité » a été capté et instrumentalisé autant par un discours militant anti-austérité que par des partisans de la rigueur budgétaire. Ces tensions entre les deux bords, rappellent-ils, se cristallisent autour des conflits entre les collectivités territoriales et l'État autour de la dotation générale de fonctionnement des collectivités territoriales. Ils montrent alors la nécessité de ne pas se laisser « emporter par le flot des entrepreneurs de cause. » (Gourgues, Hauser, 2017, p. 19) Dans le prolongement de leurs travaux, nous considérons que le terme « austérité » constitue une catégorie indigène de l'action

publique et qu'il convient à ce titre de s'interroger sur le terme tel qu'il est mobilisé par les différents acteurs pour en comprendre ses effets sur la fabrique des politiques du vivant.

L'étude des politiques de réforme de l'État (Bezès, 2009), des réformes des collectivités territoriales (Le Lidec, 2011) et des instruments de l'action publique (Lemoine, 2014) met en exergue les modalités et les effets politiques des réductions budgétaires, à la fois produites et réifiées par les acteurs publics et dont la responsabilité leur incombe. À l'échelle des politiques territoriales françaises, la crise financière de 2008 marque une évolution dans la réduction du déficit et des dépenses de l'État et des collectivités territoriales. Analysant le processus de « construction politique du cadre budgétaire contraint des collectivités territoriales » (d'après le titre même de son article), Rémy Le Saout (2017) explique que, depuis les années 1970, l'État incite les collectivités territoriales à rationaliser leurs dépenses et qu'à la suite de la crise financière de 2008, les politiques gouvernementales prennent un tournant pour obliger les collectivités territoriales à réduire leurs déficits publics. Cette austérité a des conséquences sur la fabrique des politiques publiques sectorielles, car elle a des impacts sur les budgets et les effectifs. Il s'agit ici d'analyser les effets de l'austérité sur le contenu des stratégies en termes de biodiversité des établissements publics, des syndicats mixtes et des collectivités territoriales. L'analyse démontre que ces institutions sont amenées à modifier l'orientation et le contenu de leurs missions en raison des coupes budgétaires qu'elles subissent.

La réduction par l'État des dotations budgétaires envers les établissements publics, qui a lieu en même temps que celle de la DREAL, crée des tensions en termes d'effectifs, d'organisations des missions et de budgets. C'est le cas au sein de l'Office national des forêts (ONF), un établissement public à caractère industriel chargé de la gestion des forêts, qui emploie majoritairement des fonctionnaires d'État ainsi que des salariés contractuels. Les différentes lois de réduction du nombre de fonctionnaires, comme la révision générale des politiques publiques, affectent les effectifs de l'ONF, qui diminuent au niveau national de 700 emplois (sur un total de 9 000) entre 2012 et 2016¹⁵⁴. L'ONF NPDC est financé par une dotation régulière du Ministère de l'écologie et du Ministère de l'agriculture mais aussi par les ventes de bois, les conventions et prestations passées auprès de collectivités territoriales, d'entreprises et de particuliers pour la gestion des espaces naturels ou encore les contributions des communes

¹⁵⁴ Si l'entretien mené avec une salariée de la direction environnement de l'ONF NPDC a confirmé la réduction des postes au niveau de l'antenne territoriale, nous n'avons pas pu obtenir leur nombre exact, dans un contexte de grandes tensions, car le contrat pluriannuel d'objectifs et de performance pour 2016 – 2020 était en pleine négociation entre les Ministères et l'ONF.

qui disposent d'un domaine forestier géré par l'ONF NPDC. Alors que la dotation de l'État est revue tous les quatre ans, *via* un contrat pluriannuel qui fixe à l'ONF des objectifs chiffrés en termes de production et de vente de bois, les tentatives des fonctionnaires du Ministère de l'écologie et du Ministère de l'agriculture pour réduire l'investissement financier des Ministères donnent lieu à quelques tensions en 2015. Tandis que l'État compense généralement l'écart entre les contributions monétaires des communes forestières et le coût réel de la gestion assurée par l'ONF, une passe d'armes a lieu entre les élus de ces communes et les fonctionnaires des Ministères pour que les communes augmentent leur contribution à l'ONF, ce qui paraît impossible pour les élus municipaux dont les budgets sont déjà soumis à des restrictions. Mais, surtout, la réduction des dotations des Ministères oblige la direction de l'ONF NPDC à multiplier les prestations privées et davantage encore les ventes de bois, dans le seul but de pouvoir préserver son budget de fonctionnement, ce qui d'après la cheffe de service de la direction environnement et accueil du public de l'ONF NPDC¹⁵⁵ pose des difficultés en termes de conciliation entre les fonctions de préservation de l'environnement, d'accueil du public et de vente de bois. L'ONF, qui est un établissement public en charge de missions d'intérêt général, en vient à multiplier les activités commerciales, ce qui interroge cette enquête quant aux objectifs et aux finalités de l'ONF en termes de gestion environnementale des forêts. Parmi ces différentes activités commerciales, cinq pôles sont distingués :

- le pôle « Forêts, bois et sylviculture », qui aide à mettre en place des plans de sylviculture, d'exploitation des bois et des travaux de maintien d'infrastructures forestières.
- le pôle « Arbre conseils », qui établit des conseils et mène des interventions pour tailler et couper des arbres qui portent atteinte à la sécurité des riverains.
- le pôle « Loisirs nature », pour mettre en place des activités de loisirs de plein air et faire connaître les espaces naturels.
- le pôle « Maîtrise de la végétation », qui accompagne dans l'entretien et la gestion de la végétation des réseaux routiers, ferroviaires, électriques et fluviaux.
- le pôle « Environnement, biodiversité et risques naturels », qui mène les mêmes activités qu'un bureau d'études en écologie, avec des inventaires naturalistes, des dossiers d'incidence dans le cadre d'études d'impact, des plans de gestion d'espaces naturels, *etc.*

L'ONF diversifie ainsi ses activités et se tourne autant vers la gestion savante de la biodiversité que vers l'exploitation sylvicole et le développement d'activités de loisirs, ce qui montre que la stratégie d'autofinancement de l'ONF l'éloigne d'une approche écologique des

¹⁵⁵ Entretien du 7 avril 2015.

forêts. Par ailleurs, ces prestations sont proposées aux entreprises, aux collectivités territoriales et aux particuliers, autrement dit à une variété d'acteurs qui ne sont pas forcément propriétaires de domaines forestiers gérés par l'ONF. Les missions que développent l'ONF tendent à l'apparenter davantage à un cabinet de consultants qu'à un établissement public qui mène des missions pour l'État et les collectivités territoriales. L'austérité budgétaire incite de fait l'ONF à adapter sa stratégie à partir des contraintes financières qui lui sont imposées.

Du côté des parcs naturels régionaux, qui ont le statut de syndicat mixte, alors que, depuis 2010, la part d'autofinancement des parcs naturels régionaux (PNR) était à 20 %, la loi NOTRe promulguée en 2015 la porte à 30 %, ce qui oblige les PNR à augmenter leurs prestations privées pour maintenir leur budget de fonctionnement. La recherche d'autofinancement est d'autant plus cruciale au sein du PNR Scarpe-Escaut que la quote-part statutaire allouée par le Conseil départemental du Nord au PNR n'a pas été versée pendant plus de deux ans, en raison des difficultés financières du Conseil départemental entre 2013 et 2016. Le budget de fonctionnement du PNR est ainsi sous pression. Malgré une charte d'objectifs duodécennale (2010 – 2022) conclue avec les financeurs publics, qui obligent à atteindre des objectifs de performance, quatre contrats à durée déterminée, dont un financé sur des fonds européens, ne sont pas renouvelés au sein du pôle milieux naturels du PNR : un technicien chargé de l'accompagnement des gestionnaires de cours d'eau, un chargé de mission « écojardins », un technicien biodiversité et patrimoine naturel et un chargé de mission trame verte et bleue. Cela réduit les moyens humains du pôle pour mettre en œuvre la charte d'objectifs et cela se répercute de fait sur le choix des activités à mener. De l'aveu même d'un enquêté :

« Dans l'ensemble des dimensions on a aussi un volet connaissance qui n'est pas négligeable, je l'ai déjà dit pour les espèces, pour les niveaux d'eau etc. mais on est censé, je dis on est censé car les moyens se raréfiant, c'est quelque chose qui est souvent sacrifié alors que c'est la seule chose qui permet d'évaluer sur du long terme un territoire. » (Entretien avec un chef de service du PNR Scarpe-Escaut le 14 octobre 2015)

Ainsi, les employés du parc disposent de moins de temps pour mener des activités scientifiques (qui passent notamment par des inventaires naturalistes), ce qui a un impact sur la connaissance qu'ils ont du territoire géré, qui affaiblit leur diagnostic quant aux missions à mener en termes de gestion savante et risque d'amoindrir l'efficacité de leurs actions. Si cette réduction des activités n'est pas clairement affichée pour éviter de froisser les financeurs, le fait est que la

réduction des moyens a un impact sur le contenu des missions et, à long terme, sur le résultat des actions menées.

La réduction des dotations de l'État s'effectue également envers les collectivités territoriales (Le Saout, 2017), dont les Conseils départementaux.

TABLEAU 6. Montants (en €) des baisses des dotations de l'État au Conseil départemental du Nord par année

2014	- 15, 5 millions
2015	- 37, 4 millions
2016	- 37, 4 millions
2017	- 37, 4 millions

Source : site internet du Conseil départemental du Nord

Le tableau ci-dessus illustre la baisse régulière des dotations de l'État au Conseil départemental du Nord, d'autant plus touché par ces réductions de dotations que les transferts successifs de compétences entre l'État et les collectivités territoriales, comme celle du Revenu de solidarité active (RSA), n'ont pas donné lieu à une augmentation des dotations de l'État (Le Lidec, 2011). Or, la crise financière a augmenté les taux de pauvreté, de chômage et de fin de droits des chômeurs et mécaniquement cela a augmenté le nombre de bénéficiaires du RSA (évalué à 10 % de bénéficiaires supplémentaires par an dans le Nord), ce qui place les Conseils départementaux en difficultés financières, car les recettes n'augmentent pas au même rythme que les dépenses, malgré certaines compensations de l'État (Le Saout, 2017). Confrontés à une baisse de leurs recettes et à une augmentation de leurs dépenses, ils se trouvent pris dans ce qu'ils qualifient eux-mêmes « *d'effet de ciseaux*¹⁵⁶ ». Dans le cas du Conseil départemental du Nord, la part des allocations sociales non compensées par les dotations de l'État est passée de 219 millions en 2009 à 420 millions en 2015¹⁵⁷.

Alors que la dette et les emprunts potentiellement toxiques des collectivités territoriales sont au cœur des préoccupations des élus locaux¹⁵⁸, en 2015, la nouvelle majorité les

¹⁵⁶ Il est ici fait référence à des extraits de déclarations d'élus politiques du Conseil départemental du Nord, dont le président Jean-René Lecerf : https://www.lesechos.fr/15/06/2015/LesEchos/21958-019-ECH_finances---le-departement-du-nord-dans-le-rouge.htm#inscription; <https://www.20minutes.fr/lille/1631479-20150615-nord-finances-departement-rouge-vif-selon-audit>, consulté le 24 octobre 2018

¹⁵⁷ https://lenord.fr/jcms/prd1_389023/le-budget-2016-du-departement-du-nord, consulté le 24 octobre 2018

¹⁵⁸ Benjamin Lemoine et Pierre-André Juven (2018) expliquent dans un dossier sur les politiques de la faillite financière que depuis la fin des années 2000 « les baisses des dotations de l'État central aux collectivités se sont traduites par un recours massif à l'emprunt et, corrélativement, par une exposition accrue aux risques des marchés financiers » (2018, p.10). Rémy Le Saout (2017) met lui en avant « la circulation et l'imposition d'une représentation dominante d'une situation locale financièrement dégradée voire insoutenable légitimant, par-là, le

Républicains du Conseil départemental du Nord, aussitôt élue, commande un audit pour analyser les finances du Conseil départemental auprès d'un cabinet spécialisé dans les missions de conseil sur la gestion de la dette et d'audits des finances des collectivités territoriales. Ce cabinet fournit des stratégies d'endettement, de suivi et d'analyse des marchés pour aider les collectivités à mener des emprunts bancaires les plus opportuns et sécurisés possibles. Jean-René Lecerf, président du Conseil départemental du Nord parle ainsi de « *risque de mise sous tutelle* » et de danger d'interdiction d'emprunts sur les marchés et, reprenant le diagnostic établi par le cabinet de consultants, il indique que les « *marges de manœuvre financières sont épuisées depuis la fin 2014*¹⁵⁹ ». La rhétorique employée par l' élu quant à la nécessité d'assainir et de réduire la dette publique légitime l'austérité, qui restreint les dépenses de fonctionnement et d'investissement des collectivités territoriales. L'austérité fait aussi écho au positionnement politique et à l'attache partisane de l' élu, soucieux de réduire les dépenses publiques.

Ces réductions budgétaires affectent les dépenses d'investissement des Conseils départementaux, dont l'acquisition des zones préemptées espaces naturels sensibles (ENS), qui représente la troisième plus grande dépense d'investissement du Conseil départemental du Nord (16,1 millions d'euros en 2015). Le tableau ci-dessous illustre la baisse régulière – à l'exception de l'année 2012 – des dépenses d'investissement du Conseil départemental du Nord entre 2009 et 2015.

TABLEAU 7. Dépenses d'investissement (en €) du Conseil départemental du Nord

Année	Dépenses d'investissement	Pourcentage par rapport à l'année précédente
2009	473, 5 millions	
2010	390, 7 millions	- 17, 5
2011	381 millions	- 2,5
2012	387, 4 millions	+ 1, 7
2013	331, 6 millions	- 14, 4
2014	287, 3 millions	- 13, 4
2015	175 millions	- 39, 1

Source : site internet du Conseil départemental du Nord

Les difficultés de la politique des espaces naturels sensibles sont aussi liées à la baisse des prélèvements de la « taxe aménagement », qui est une taxe due par les bénéficiaires de permis de construire ou de travaux aux départements, municipalités ou établissements publics

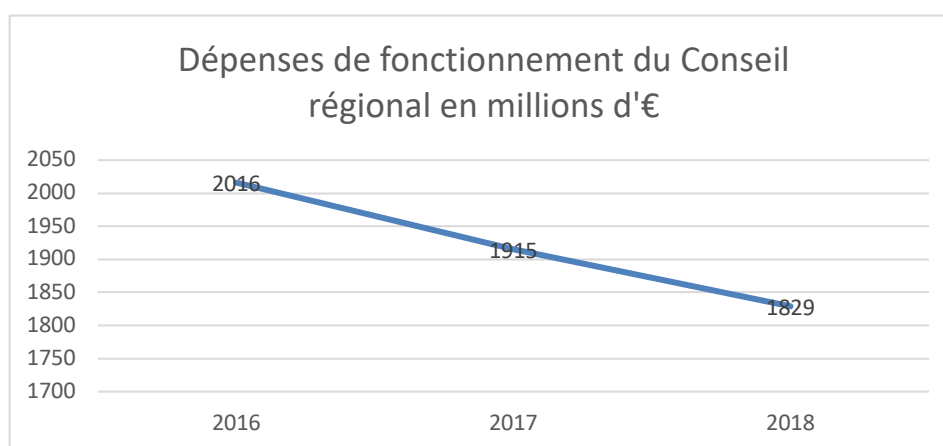
déploiement de politiques de rationalisation budgétaire au sein des collectivités, entre autres pour la gestion des personnels et de la masse salariale » (2017, p. 748).

¹⁵⁹ Voir à ce sujet les articles de presse : https://www.lesechos.fr/15/06/2015/LesEchos/21958-019-ECH_finances--le-departement-du-nord-dans-le-rouge.htm#inscription; <https://www.20minutes.fr/lille/1631479-20150615-nord-finances-departement-rouge-vif-selon-audit>, consultés le 24 octobre 2018

de coopération intercommunale (EPCI) en cas de construction, reconstruction, agrandissement de bâtiments ou aménagements. Comme le souligne un cadre de la direction environnement d'un Conseil départemental¹⁶⁰, suite à la crise financière de 2008, le nombre de permis de construire a diminué et cela se répercute mécaniquement sur les prélèvements de la taxe d'aménagement, qui finance en partie la gestion savante des espaces naturels sensibles. Entre 2010 et 2015, le budget de fonctionnement de la politique des ENS du Conseil départemental du Nord est baissé de 250 000 euros à 100 000 euros, soit une baisse de plus de 60 %. Ceci crée des difficultés en termes de maintenance et de gestion des espaces naturels sensibles, car les gestionnaires d'espaces naturels travaillent, d'après cet enquêté, à flux tendu. Il reconnaît ainsi que certaines zones ne seront pas gérées du fait du manque de moyens.

La réduction des budgets et des dépenses au sein du Conseil régional des Hauts-de-France se concrétise après les élections de décembre 2015, suite auxquelles la nouvelle majorité politique élue change sa stratégie budgétaire et met en place une politique globale d'austérité. En 2017, les élus du Conseil régional des Hauts-de-France annoncent leur décision de baisser le budget global de 101,5 millions d'euros pour assurer la soutenabilité de sa dette (*cf.* figure ci-dessous).

FIGURE 15. Dépenses de fonctionnement du Conseil régional des Hauts-de-France en millions d'euros



Source : site du Conseil régional des Hauts-de-France

Cela dit, les montants des budgets selon les différentes politiques publiques sont aussi révélateurs du fait que les politiques environnementales ne font pas partie des priorités politiques des élus. Tandis qu'ils réduisent le budget de la direction environnement du Conseil

¹⁶⁰ Entretien du 29 mai 2015.

régional de 40 % entre 2016 et 2017 puis de 24 % entre 2017 et 2018¹⁶¹, le budget alloué au développement économique augmente à cette période de 17 %, ce qui révèle que, malgré l'austérité, certaines politiques publiques peuvent être davantage financées.

Finalement, l'austérité budgétaire, en tant que politique économique et dispositif politique (on entend par là que la mise en place de l'austérité répond parfois à des enjeux idéologiques et de priorités politiques plutôt qu'à des contraintes économiques), crée des tensions sur les effectifs et sur les budgets de fonctionnement des organisations en charge de la biodiversité sur le territoire du NPDC. Les missions de ces institutions en matière de biodiversité s'en ressentent, car la diminution des moyens financiers et humains les oblige à réduire leurs ambitions dans l'exercice de leurs missions autour de la connaissance scientifique et de la gestion des espaces naturels, voire à modifier leur stratégie comme dans le cas de l'ONF. Autrement dit, la gestion savante n'est plus une fin en soi pour ces institutions, qui sont confrontées à des contraintes budgétaires qui prédominent dans l'exercice de leurs missions.

B. Une réorganisation des administrations environnementales qui perturbe la fabrique des politiques de biodiversité

Les politiques de l'organisation font référence à l'ensemble de réformes administratives et de restructurations de l'administration menées par l'État. Ces politiques, révèlent des rapports de force, des luttes au sein des arènes politico-administratives et peuvent être associées à des techniques de gouvernement (Bezes et Le Lidec, 2016) ; elles impactent aussi le travail administratif. Les différentes réformes des administrations locales et des collectivités territoriales ont ainsi mobilisé et touché le personnel administratif en charge des politiques territoriales de biodiversité, comme celui de la plupart des services. L'analyse des effets de ces réformes récentes montre qu'elles ont perturbé la fabrique des politiques de biodiversité en ralentissant ou en suspendant leur élaboration et leur mise en œuvre, du fait de changements d'organisation des services mais aussi du temps passé à mettre en œuvre ces politiques de l'organisation, qui bousculent des habitudes de travail.

¹⁶¹ D'après les chiffres transmis par le Conseil régional des Hauts-de-France à la presse : <https://www.20minutes.fr/lille/2211747-20180131-hauts-france-quand-association-rime-plus-subvention-environnement>, <https://reporterre.net/Dans-les-Hauts-de-France-Xavier-Bertrand-fait-la-chasse-aux-ecologistes>, consultés le 25 octobre 2018.

La loi du 16 janvier 2015, motivée par une volonté d’affichage d’économies d’échelles et de diminution des dépenses publiques sous la pression de l’Union européenne (Le Lidec, 2020), acte la fusion des Conseils régionaux et ouvre la voie à la loi NOTRe promulguée le 7 août 2015, qui signe la fusion des administrations déconcentrées pour que celles-ci soient en adéquation avec les nouveaux territoires régionaux. Pour ce qui est des administrations environnementales, la DREAL du NPDC fusionne avec celle de Picardie tandis que les directions environnement du Conseil régional du NPDC et de Picardie doivent n’en former plus qu’une. Ces réorganisations administratives engendrent des difficultés en termes de division du travail et de routines bureaucratiques et elles ralentissent l’élaboration et la mise en œuvre des politiques de biodiversité dans les Hauts-de-France.

En 2009, une première réforme avait marqué considérablement les administrations déconcentrées de l’environnement : suite à la révision générale des politiques publiques, au Grenelle de l’environnement et à l’annonce d’un « new deal écologique » par le gouvernement de François Fillon, les directions régionales de l’équipement (DRE), les directions régionales de l’industrie, de la recherche et de l’environnement (DRIRE) et les directions régionales de l’environnement (DIREN) fusionnent pour devenir une direction régionale de l’environnement, de l’aménagement du territoire et du logement (DREAL)¹⁶². Cette réforme met près de deux ans à prendre forme au niveau de la DREAL du NPDC et provoque de grands mouvements de personnel avec des réorganisations des services et de nombreux changements de postes.

En 2015, la fusion des DREAL NPDC et Picardie perturbe à nouveau l’organisation administrative. Tout d’abord, les deux DREAL ne disposent pas du même organigramme et des mêmes services ; leur fusion soulève donc de multiples problèmes organisationnels. Ensuite, des questions se posent pour savoir dans quel siège (Amiens ou Lille) affecter les différents services puisque, pour des questions de nombre de bureaux disponibles, la DREAL conserve ses locaux à la fois à Lille et à Amiens. Par ailleurs, les affectations aux différents postes suscitent des inquiétudes, souvent exprimées « en off », en dehors des enregistrements, parmi les personnels de la DREAL : ceux-ci craignent de devoir changer de ville ou de devoir changer de missions du fait de la restructuration des services¹⁶³, d’autant que la réduction des effectifs de 6,6% entre 2011 et 2015 au sein de la DREAL NPDC, qui passe de 498 à 465 emplois à temps plein (ETP), reste dans les esprits des fonctionnaires d’État (Sebbah, 2016).

¹⁶² Pour en savoir plus sur la genèse de cette fusion et sur les applications différenciées de la réforme des DREAL en France, cf. l’article de François-Mathieu Poupeau (2013) et l’ouvrage dirigé par Pierre Lascoumes (Lascoumes et al., 2014a).

¹⁶³ Entretiens des 22 mai et 7 juin 2015 avec des chargé-e-s de mission de la DREAL.

Finally, this fusion takes more than a year to become effective, which disrupts the work of agents. In April 2015, the directors of the two DREAL announce the preparatory work for the new administration. On July 31, 2015, the director of the DREAL NPDC is named preparatory director of the new DREAL, while the service preparatory directors are named in August. It is necessary to wait for January and February 2016 for the organizational charts and job descriptions to be published and for interviews to take place with all the agents of the DREAL to manage the proposals for assignments. According to the report commissioned in July 2015 by the committee on hygiene, safety and working conditions (CHSCT) of the DREAL Picardie and NPDC, published in September 2016 (Sebbah, 2016), following the fusion of the DREAL, 16 positions are suppressed due to the elimination of duplicate positions while 26 positions are suppressed within the framework of the reduction of staff in the public function. It is at the beginning of the month of May 2016 that the agents take on their new functions and that the fusion becomes concrete. At the level of the new water and nature service, the entire staff is affected to Amiens, notably because it is the former head of the wood and nature service of the DREAL Picardie – agronomist engineer – who takes the head of the service.

The fusion also leads to a fusion of regional scientific councils for natural heritage (CSRPN), which unfolds in a somewhat chaotic manner due to strong political tensions: in 2016, the CSRPN of Hauts-de-France reunites in a mechanical way the lists of members of the ex-NPDC and of the ex-Picardie but, on January 1, 2017, a new CSRPN is named by prefectural decree and this one renews one-third of the 36 members. If the nominations are made by prefectural decree, the president of the regional council is always invited to issue an opinion. Or, the new regional majority elected in December 2015 (the Republicans allied with the regional hunters federation) opposes the nomination of certain naturalist experts – including the president of the Ornithological Group of the North – for political divergences. If the prefect maintains his decision to name these members, he yields to political pressures from the president of the Region and promotes to the CSRPN certain members closely linked to the regional hunters federation. Moreover, the president of the CSRPN is the director of a study bureau in ecology in Hauts-de-France (Écosphère), which does not fail to raise the question of potential conflicts of interest within the council. Here, the fusion, added to the change of majority within the regional council, turns the cards a bit and redefines the balances between the prefect, the regional council majority, the hunters federation and the naturalist experts.

La mise en œuvre de la fusion des DREAL entrave la fabrique de la trame verte et bleue (TVB), une des principales politiques de biodiversité co-élaborées par le service nature de la DREAL et la direction environnement du Conseil régional. La fusion des administrations et les questions qu'elle engendre concernant le suivi des politiques publiques occupent finalement une large part du travail des fonctionnaires des DREAL, qui contribue à ralentir la fabrique de cette politique de TVB, retardant d'autant sa mise en œuvre. Depuis le Grenelle de l'environnement, ce schéma doit être voté dans toutes les régions par les élus du Conseil régional puis promu par arrêté préfectoral. À l'été 2015, la consultation publique ne fait que commencer en Picardie tandis que ce schéma¹⁶⁴ est déjà validé depuis l'été 2014 en NPDC. Les chargé-e-s de mission de la TVB dans les deux DREAL se rencontrent et mettent en place une stratégie pour élaborer une TVB commune aux deux Régions en 2016. Il est décidé qu'en 2016 un comité régional TVB sera constitué pour les deux schémas régionaux mais que les deux documents continueront à être travaillés séparément, dans l'espoir de parvenir à un document unique en 2019. L'élaboration de la stratégie prend du temps au sein de chaque équipe mais, finalement, la chargée de mission TVB de la DREAL NPDC quitte son poste, car elle ne souhaite pas être mutée à Amiens où le service eau et nature est localisé, et la TVB est refondue dans un plan d'aménagement qui comprend aussi les questions énergétiques et climatiques (schéma régional d'aménagement, du développement durable et d'égalité des territoires – SRADDET). Ce schéma d'aménagement n'est pas de la compétence de la DREAL mais uniquement du Conseil régional suite à la loi NOTRe votée à la fin de l'été 2015. La fusion et la réorganisation des compétences constituent alors un frein supplémentaire ralentissant cette politique.

La loi du 16 janvier 2015 ayant acté la fusion des Conseils régionaux de Picardie et du NPDC, leurs administrations fusionnent et il faut réorganiser les directions et les services. Cette tâche incombe à l'exécutif qui se met en place suite aux élections de décembre 2015, mené par Xavier Bertrand, qui prend la tête du nouveau Conseil régional. Au niveau de la direction environnement, cette fusion engendre des difficultés politiques et administratives. Les réunions entre les deux directions environnement dans les mois précédant les élections annoncent des difficultés, car ces directions n'ont pas les mêmes services, ne sont pas au même stade dans l'élaboration de la trame verte et bleue et des rapports de force s'engagent entre les cadres des directions, chacun souhaitant défendre le maintien de son poste.

¹⁶⁴ Ce schéma est au cœur du dernier chapitre de la thèse.

Cependant, l'arrivée des nouveaux élus change la donne, car les conflits entre les élus – et notamment entre les élus affiliés à la fédération de chasse et les élus les Républicains – ont des conséquences sur les choix de directions administratives. En effet, le vice-président du Conseil régional des Hauts-de-France en charge du développement durable, de la troisième révolution industrielle et de la transition énergétique et les deux premiers vice-présidents de la commission environnement du Conseil régional ne parviennent pas à travailler ensemble pour des raisons interpersonnelles. Ces conflits paralysent l'organisation de la fusion des directions environnement toute l'année 2016 et une médiation menée par le président du Conseil régional accorde aux élus affiliés aux chasseurs la possibilité d'avoir un élu délégué à la biodiversité. Pour éviter que les élus ne doivent travailler ensemble, il est décidé de créer deux directions administratives en charge des questions environnementales. La première, intitulée « climat, air, énergie » (CAE), est également en charge des questions liées à l'eau telles que les érosions, les inondations et les ruissellements ; elle a pour référent politique le vice-président les Républicains du Conseil régional en charge du développement durable, de la troisième révolution industrielle et de la transition énergétique, *etc.* La seconde s'intitule « biodiversité », prend en charge les questions de biodiversité et d'écocitoyenneté et a comme élu référent le vice-président de la commission environnement du Conseil régional, affilié aux chasseurs, nommé « délégué du président de la Région ».

La fusion et la réorganisation des directions représentent une opportunité pour les élus de placer le directeur de la direction environnement du Conseil régional du NPDC – collaborateur politique de l'ancien vice-président du Conseil régional et militant écologiste en dehors de ses fonctions entre 2004 et 2015 puis directeur de la direction environnement à partir de l'été 2015 – à un poste avec moins de responsabilités au sein de la direction du développement économique. Il devient chargé de mission conseiller énergie pour l'Afrique en mai 2017. Ce changement de poste d'un ancien collaborateur d'élus placé à la tête d'une direction rappelle la politisation du personnel administratif de la direction environnement, analysée dans le chapitre précédent. Elle rend difficile l'établissement de liens de confiance entre les élus nouvellement arrivés et le personnel administratif. Mais cette manœuvre politique met aussi en exergue la capacité du personnel politique à s'approprier les réformes administratives pour contrôler l'administration.

Au-delà des conflits politiques, de nombreux élus, tels l'élus référent sur les questions de biodiversité, ne savent pas comment communiquer et travailler avec le personnel administratif, ce qui retarde la fusion, car ils ne donnent pas de directives ou d'orientations dans la

réorganisation des services. D'après les chargé-e-s de mission interrogé-e-s¹⁶⁵, tandis que l' élu de la précédente mandature avait pour habitude de passer presque chaque semaine dans les bureaux pour saluer l'ensemble de l'équipe administrative, les nouveaux élus sont très souvent absents des bureaux, ne font pas de retour sur les propositions du personnel administratif et ne leur donnent pas de direction politique. Un-e chargé-e de mission attend plus d'un an sans avoir de retour de la part des élus quant à la proposition de l'organisation d'un colloque autour de la compensation écologique¹⁶⁶. Le programme d'orientations des politiques régionales de biodiversité pour le mandat (2016 – 2021) est d'ailleurs voté en assemblée en novembre 2017, soit presque deux ans après les élections et quelques mois après la scission des directions environnement entre CAE et biodiversité. Ces deux années sans stratégie définie par les élus constituent deux années vierges au niveau de la fabrique des politiques régionales de biodiversité, car les politiques du précédent mandat sont suspendues et aucune nouvelle politique n'est lancée.

Cependant, si les élus politiques participent à l'inertie de la réorganisation administrative, les difficultés viennent aussi du personnel administratif, car il existe des problèmes de communication entre les chargé-e-s de mission et des cadres des deux anciennes Régions. En outre, certain-e-s chargé-e-s de mission ne parviennent pas à choisir dans quelle direction ils/elles souhaitent travailler. Les chargé-e-s de mission de l'ancien Conseil régional de Picardie étaient déjà spécialisé-e-s sur le climat, la biodiversité ou l'écocitoyenneté tandis qu'au sein du Conseil régional du NPDC, de nombreux chargé-e-s de mission travaillaient sur les deux thématiques. Deux chefs de service – l'un qui s'occupait auparavant de la relation au territoire et l'autre de la stratégie et de la planification – doivent se positionner par rapport aux deux nouvelles directions. Leur affectation dans l'une et l'autre des directions nécessite des réorganisations dans l'attribution des missions et des rôles.

Des problèmes se posent également sur un plan matériel et organisationnel pour savoir dans quels locaux (Amiens ou Lille) doivent être localisés les différents services, chef-fe-s et chargé-e-s de mission. Pour des questions d'ordre personnel ou pratique, un certain nombre de salarié-e-s ne souhaitent pas travailler dans une autre ville que celle où ils vivent. Ainsi, la direction biodiversité est officiellement « basée » dans les locaux d'Amiens mais les deux directrices qui en sont à la tête sont à Lille. Cet aménagement engendre de nombreux appels téléphoniques et l'organisation de multiples réunions pour réfléchir à des outils informatiques

¹⁶⁵ Entretiens du 7 novembre 2017 et du 12 mars 2018.

¹⁶⁶ Entretien du 12 mars 2018.

pour co-construire des documents et pour mener des visio-conférences fonctionnelles sur un plan technique. Par ailleurs, cette organisation engendre un grand nombre de déplacements de la part des cadres pour mener différentes réunions car, indiquent-ils, tout ne peut pas se faire en visio-conférences.

Les mouvements de personnel entraînent également de très grandes variations en termes d'effectifs et perturbent la mise en place des politiques de biodiversité. Avant la fusion, la direction environnement du Conseil régional du NPDC compte 63 personnes, dont 20 ETP sur la biodiversité et l'écocitoyenneté, tandis que la direction environnement du Conseil régional de Picardie compte 17 personnes dont neuf ETP sur la biodiversité. En 2017, en raison des mouvements de personnel et de restructuration des directions, la direction biodiversité du Conseil régional des Hauts-de-France compte pendant quelques mois seulement quatre salarié-e-s à temps plein, dont trois viennent du Conseil régional du NPDC et un de Picardie. En 2018 les effectifs montent à 15 ETP ; en 2019, les effectifs sont « renfloués » et la direction biodiversité se compose de 34 ETP, parmi lesquels 15 sont des gestionnaires qui se consacrent à la gestion technique et financière des fonds européens et 19 sont en charge de la mise en œuvre des politiques de biodiversité et d'écocitoyenneté. La recherche de personnel administratif et les procédures de recrutement paralysent la mise en place des politiques de biodiversité, dont celles du SRADDET.

Ces réorganisations administratives ralentissent et, dans certains cas, suspendent la fabrique des politiques de biodiversité, les organisations et routines administratives étant perturbées par la mise en place de nouveaux organigrammes et d'une nouvelle division du travail, mais aussi par les luttes entre fonctionnaires, l'accès aux postes de pouvoir et à responsabilité. Par ailleurs, dans le cas du Conseil régional, les fusions des administrations interrompent la fabrique des politiques de biodiversité, dans l'attente de la définition d'une stratégie par les élus. À cela s'ajoutent les luttes politiques – entre préfet et président du Conseil régional et entre élus au sein du Conseil régional notamment –, pour exercer une certaine domination sur l'administration mais aussi pour tenter de s'imposer face aux autres élus. En somme, la réforme liée à la loi NOTRe conduit à de nombreuses adaptations des administrations, qui constituent autant d'obstacles pour définir et conduire les politiques de biodiversité. Le souci de soi de l'État amène à des fusions administratives qui perturbent la fabrique des politiques de biodiversité, car le personnel politico-administratif consacre, le temps de la mise en œuvre de ces réformes, la majorité de son temps à la mise en place de ces réformes

administratives, au détriment de l'exercice de ses missions de politiques publiques. Ces ralentissements de l'administration vont de pair avec le renforcement de certaines contraintes bureaucratiques liées à la gestion régionale des fonds européens.

C. La gestion régionale des fonds européens : contraintes bureaucratiques et évolution gestionnaire des fonctionnaires

L'eupéanisation des politiques publiques contribue à la mise en place de procédures gestionnaires liées à l'action par projets (Lebrou et Sigalo Santos, 2018 ; Arfaoui, 2019) et à une évolution des trajectoires professionnelles et des routines bureaucratiques des fonctionnaires territoriaux (Lebrou, 2015). En matière de biodiversité aussi, la place croissante des fonds européens modifie les procédures bureaucratiques au sein du Conseil régional des Hauts-de-France, ce qui n'est pas sans conséquence sur la mise en œuvre des politiques de biodiversité. L'observation de ces changements révèle le développement d'une nouvelle routine bureaucratique marquée par la performance, laquelle s'appuie sur un renouvellement du personnel administratif.

Les principaux fonds européens qui financent les projets relatifs à la biodiversité sont les fonds européens de développement régional (FEDER), qui sont des fonds structurels qui ont pour objectif d'assurer la cohésion économique et sociale de l'ensemble des territoires européens. Entre 2007 et 2013, 700,9 millions d'euros des fonds FEDER ont été accordés par l'Union européenne à la région du Nord-Pas-de-Calais¹⁶⁷ et, entre 2014 et 2020, ce sont 680 millions d'euros qui ont été distribués sur le territoire du Nord-Pas-de-Calais, avec comme thématique prioritaire l'environnement¹⁶⁸. Les fonds FEDER, dont la programmation est renouvelée tous les six ans, financent des projets d'aménagement d'espaces naturels, de restauration de cours d'eaux, de zones humides ou de préservation d'espèces menacées.

Avec l'austérité mise en place par l'État et par les collectivités territoriales, les fonds européens représentent une source de financements de plus en plus importante des projets de gestion de la biodiversité, que cela soit pour les collectivités territoriales, l'État, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les associations (*cf.* encadré à

¹⁶⁷<http://www.nord.gouv.fr/content/download/3869/21154/file/07%20octobre%202011%20-%20Comité%20de%20programmation%20des%20fonds%20européens%20en%20Nord%20-%20Pas-de-Calais.pdf>, consulté le 24 octobre 2018.

¹⁶⁸<http://www.pasdecalais.fr/Europe/Monter-un-projet-europeen-ou-une-action-internationale/Identifier-les-financements-adaptes-a-votre-projet/Tous-les-programmes/FEDER-Fonds-europeen-de-developpement-regional>, consulté le 24 octobre 2018.

la page suivante). Le maintien des enveloppes budgétaires des fonds européens devient alors un enjeu important pour les collectivités territoriales et les fonctionnaires territoriaux s'investissent largement dans la gestion des fonds européens. La place prégnante des fonds européens dans les politiques de biodiversité modifie alors le travail bureaucratique du personnel administratif, alimentant un renouvellement de son profil, essentiellement en raison de la rédaction des appels à projets, de la sélection et du suivi des projets.

ENCADRÉ 11. Les différents fonds européens en matière de biodiversité

Les fonds européens pour le développement régional (FEDER) sont les principaux fonds en matière de biodiversité. Programmés sur une durée de six ans, depuis 2014, leur autorité de gestion est les Conseils régionaux. Portant la stratégie européenne de transition énergétique et écologique, ils financent généralement des projets de restauration de cours d'eaux et de milieux naturels portés par des collectivités territoriales, des associations (type Conservatoire des espaces naturels) ou des établissements publics (type Établissement public foncier, Office national des forêts, Conservatoire du littoral, etc.). Dans le NPDC, sur l'enveloppe globale de 673, 6 millions d'euros des fonds FEDER pour la programmation 2014 – 2020, 186, 3 millions sont consacrés à la connaissance scientifique de la biodiversité, à la gestion des espaces naturels, au développement d'opérations de boisement et à des réintroductions d'espèces.

Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) est le deuxième pilier de la politique agricole commune et il porte des actions destinées à préserver la biodiversité. Programmé pour six ans, il finance des mesures agro-environnementales et des opérations de soutien à l'agriculture biologique et à la politique communautaire Natura 2000. Dans le NPDC, sur l'enveloppe globale de 119,83 millions d'euros des fonds FEADER pour la programmation 2014 – 2020, 2,5 millions sont consacrés aux opérations Natura 2000, 26,1 millions aux opérations agroenvironnementales, 0,2 million à la directive-cadre sur l'eau et 0,2 million aux services forestiers et à la conservation des forêts.

Le programme LIFE est un fonds de l'Union européenne mobilisé pour financer le réseau Natura 2000 et des projets pour la conservation des espaces et des espèces. Les porteurs de projets déposent leur candidature directement auprès de la Commission européenne mais leur dossier requiert parfois une lettre de soutien de la DREAL. Le programme Life a financé plus de 2 400 projets depuis sa création et représente près de 3,5 millions d'euros pour la période 2014-2020¹⁶⁹. Dans le Nord-Pas-de-Calais, plusieurs associations obtiennent une partie de leurs fonds grâce au programme Life, comme le centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) des Flandres maritimes¹⁷⁰. Les projets du programme LIFE durent entre deux et cinq ans.

À l'échelle du Conseil régional des Hauts-de-France, comme dans beaucoup d'autres Conseils régionaux, il existe une direction Europe qui est chargée de l'animation du réseau interne, du suivi de la maquette financière et qui alerte le directeur général des services (DGS) en cas de problème. En somme, elle assure le suivi, la coordination, l'animation des fonds européens et la communication autour de ces fonds à l'échelle de la collectivité territoriale. Au sein de cette direction, les fonctionnaires territoriaux ne sont pas spécialistes des questions

¹⁶⁹ Voir le site internet de la Commission européenne, <http://ec.europa.eu/environment/life/about/documents/life2014-2020.pdf>, consulté le 23 octobre 2018.

¹⁷⁰ <http://www.cpieflandremaritime.fr/infos/archives/actus-cpie/article/le-projet-transfrontalier-life>, consulté le 24 octobre 2018.

environnementales mais sont issus d'autres directions du Conseil régional ou bien ont eu des expériences professionnelles passées au sein d'institutions européennes comme la Commission européenne.

Depuis 2014, les Conseils régionaux sont autorité de gestion des fonds FEDER. De ce fait, la direction Europe n'est plus la seule à suivre la question FEDER et c'est par exemple la direction biodiversité du Conseil régional des Hauts-de-France qui est en charge de la sélection, du suivi et du contrôle des projets FEDER en lien avec la biodiversité. Pour assurer cette mission, a été constitué au sein de la direction biodiversité un service dit « gestionnaire », créé en 2017 et dédié à la gestion des fonds européens (et du contrat plan État-Région dans une moindre mesure), qui est en charge de la constitution des appels à projets, de la sélection des projets et du suivi des projets liés à la biodiversité. En 2019, ce service représente l'équivalent de neuf ETP, dont une partie est prise sur les effectifs préexistants. Le service en charge des dossiers des fonds FEDER a un rôle moins « politique », car son action est centrée sur la mise en œuvre et la gestion des procédures des fonds européens. Il n'a plus autant un pouvoir d'influence sur les orientations des politiques de biodiversité, car celles-ci sont décidées en amont et, pour une large partie, en dehors de ces services.

En 2015, la fusion des directions régionales, qui a lieu un an après que le Conseil régional est devenu autorité de gestion des fonds européens, est l'occasion pour les cadres de la direction biodiversité de recruter davantage de gestionnaires parmi les nouveaux chargés de mission de la nouvelle direction. La majorité du personnel du service gestionnaire de la direction biodiversité est spécialisée dans la gestion administrative et financière des fonds européens. Le chef de service a un diplôme en finances et, comme il l'indique lui-même au cours de l'entretien, ne semblait « *pas destiné à travailler dans une collectivité* » (entretien du 2 décembre 2019). Il travaille dans un premier temps sur le fonds social européen (FSE) au sein d'une métropole puis intègre ensuite la direction environnement du Conseil régional de Picardie en étant chargé de mission sur les fonds FEDER. Avec la fusion des Conseils régionaux, il devient chef du service gestion de la direction biodiversité, chargé de travailler sur la programmation et la gestion des fonds européens. Il indique s'être formé au fil de l'eau à la commande publique et à l'évaluation des politiques publiques, loin de la formation environnementaliste de la plupart des chargé-e-s de mission de la direction environnement (puis biodiversité) jusque-là. Cette modification de la trajectoire professionnelle des chargé-e-s de mission recruté-e-s au sein de la direction est révélatrice d'une évolution des préoccupations du personnel politico-administratif qui sont davantage tournées vers la gestion administrative des

fonds européens que vers la fabrication et la mise en œuvre des politiques de biodiversité. Cela est d'autant plus prégnant qu'au sein de la direction biodiversité, il y a davantage de personnel administratif mobilisé sur la gestion strictement administrative et financière des fonds européens (9 ETP) que de personnel administratif mobilisé sur l'animation des projets territoriaux financés avec les fonds européens ; il y a ainsi six ETP en charge de l'animation de ces fonds auprès des bénéficiaires dans d'autres services de la direction biodiversité.

Il faut dire qu'avec l'austérité, l'enjeu essentiel pour les fonctionnaires est de consommer les enveloppes allouées par l'Union européenne pour ne pas perdre les fonds européens, qui représentent plus que jamais une source de revenus essentielle. Le personnel administratif est alors davantage préoccupé par la liquidation des enveloppes allouées que par la mise en œuvre politique des projets financés par les fonds européens. Le chef de service gestion de la direction biodiversité résume ainsi la ligne directrice qu'il porte au sein de son service :

« On a des fonds européens, l'objectif c'est de consommer l'enveloppe qui nous est allouée. On ne peut pas dire à un moment donné : "on rend les crédits" parce qu'on n'a pas réussi à sortir les dossiers. C'est compliqué dans la tête de beaucoup de chargés de mission mais c'est une chance d'avoir des fonds européens de gestion, ça permet d'avoir des effets de levier sur les crédits région et le tout c'est de sortir les dossiers, de consommer des crédits, d'atteindre nos objectifs. » (Entretien avec le chef de service gestion de la direction biodiversité du Conseil régional des Hauts-de-France, le 2 décembre 2019)

In fine, le principal objectif politique reste la dépense d'argent qui devient une finalité en soi pour les fonctionnaires, très soucieux du respect des nombreuses procédures de sélection, de suivi et de contrôle des projets, car la rigueur est un passage obligé pour ne pas voir les montants des enveloppes diminuer pour cause de négligences administratives. Ainsi, la certification de dépense occupe une large partie du temps de travail de ces fonctionnaires, car sont susceptibles d'être contrôlés à la fois les dépenses des porteurs de projet, les fiches temps pour le personnel, les procédures de marchés publics appelant à la concurrence, l'ensemble des prestations passées par les bénéficiaires, *etc.* Des contrôles de la part des instances européennes les années passées ayant révélé¹⁷¹ des insuffisances dans l'application du code des marchés publics, celles-ci exigent un contrôle supplémentaire par l'autorité de gestion des commandes publiques passées par les bénéficiaires. Si les procédures ne sont pas respectées, entre 10 et 15 % des fonds aux

¹⁷¹ Entretien avec le chef de service gestion de la direction biodiversité du Conseil régional des Hauts-de-France le 2 décembre 2019.

bénéficiaires du projet peuvent être supprimés, et, dans certains cas, le projet peut même être considéré comme inéligible *a posteriori*.

Pour s'assurer du bon respect des procédures concernant les dépenses et l'atteinte des indicateurs fixés, des audits sont effectués par plusieurs instances au cours des différentes étapes des projets. Tout d'abord, la direction Europe du Conseil régional contrôle à la fois les paiements et la « qualité de la gestion » et mène un audit préparatoire. Il existe également des fonctionnaires territoriaux employés du Conseil régional qui sont placés sous la tutelle de la Commission interministérielle de la coordination des contrôles (CICC¹⁷²) pour réaliser des audits coordonnés par la CICC et destinés à la Commission européenne. La CICC est également susceptible de mener des audits par le biais de la Cour des comptes, tout comme la Commission européenne. Les audits nécessitent que le personnel administratif de l'autorité de gestion soit à la disposition des personnes qui mènent l'audit et cela requiert de leur part plusieurs jours de présence, de présentation des documents, d'organisation des locaux, *etc.* Ils suscitent également de l'inquiétude, car toute remise en question du travail effectué est susceptible de signifier une diminution des fonds reçus. Un-e gestionnaire du service gestion de la direction biodiversité explique ceci :

« Quand on a fait valider notre gros document par la Commission européenne, sur la durée de la programmation, on lui a dit : "sur tel axe, au bout de tant d'années, on aura engagé, programmé tant." Et c'est sympa mais on s'est engagé, il faut qu'on le tienne. Si on ne le tient pas, vient le problème de l'argent... le cadre de performance, on a dit à la Commission qu'on atteindrait tel niveau de programmation et de paiement et d'indicateurs. Et du coup si on n'atteint pas la réserve de performance, on nous enlève de la maquette un montant financier. Ça a été le cas sur le FEDER et sur l'axe sur lequel il y a des actions de biodiversité. Sur le FEADER, ça n'est pas la réserve de performance qui pose problème mais le dégagement d'office. A la fin de l'année on est censé avoir payé un certain montant. Là, côté picard, à la fin de l'année il est probable que l'on aurait dû payer 8 millions de plus que ce qu'on aura payé et du coup, ces 8 millions on nous les enlève via la maquette. C'est énorme. Ce qui veut dire que les maquettings financiers, les enveloppes financières telles qu'on les a définies vont bouger parce qu'il va falloir que l'argent parte. » (Entretien avec un-e

¹⁷² La Commission interministérielle de la coordination des contrôles est l'autorité d'audit française pour la plupart des fonds européens.

gestionnaire de la direction biodiversité du Conseil régional des Hauts-de-France le 2 décembre 2019)

Tout le travail de ces gestionnaires est donc focalisé autour de la « bonne gestion » centrée sur l'atteinte des indicateurs et la dépense des enveloppes budgétaires dans le respect des règles européennes.

Du côté des fonctionnaires régionaux, le respect de la procédure administrative devient la finalité en soi du projet mené et le bon déroulé des projets européens est réduit à sa dimension bureaucratique. Le succès d'un projet financé sur les fonds européens ne se mesure alors plus à la dynamique sociale qu'il participe à créer sur le territoire ou au succès en termes de gestion savante mais davantage à la capacité des porteurs de projet à bien justifier leurs dépenses, à respecter les échéances et à dépenser les montants alloués. En effet, le Conseil régional étant également autorité de certification des fonds FEDER, il a pour charge de certifier que les dépenses encourues par les bénéficiaires sont conformes aux critères définis par l'Union européenne et à partir de là, d'effectuer les demandes de remboursement des fonds européens auprès de la Commission européenne. Or, les nombreux indicateurs financiers et de performance imposés éloignent ces fonctionnaires des objectifs de réussite en termes de gestion savante. Le chef de service gestion de la direction biodiversité explique :

« La validation par l'UE nous accompagne étape par étape. Par exemple en février elle nous valide l'étape 1, les grandes fiches avec le type d'opérations et de thématiques que l'on pourrait soutenir et on commencera à parler d'indicateurs. Les indicateurs c'est ce qui plaît le plus pour l'Europe. On crée des indicateurs avant de créer des dispositifs. On veut savoir où on va, comment on va. (...) On est vraiment soumis à une bonne gestion. » (Entretien avec le chef de service gestion de la direction biodiversité du Conseil régional des Hauts-de-France le 2 décembre 2019)

L'expression « bonne gestion » employée par l'enquête rappelle combien les indicateurs sont perçus comme la condition *sine qua non* pour des politiques publiques efficaces et considérées comme performantes. Autrement dit, les appels à projets, la sélection et les procédures de suivi sont établis en fonction de la capacité des fonctionnaires à trouver les indicateurs qui vont permettre de mesurer la performance des projets. Toutefois, en matière de biodiversité, les indicateurs de performance portent généralement sur la superficie des milieux naturels restaurés, sur le nombre d'espèces introduites ou présentes ou sur le nombre de personnes protégées suite à la mise en place de mesures pour éviter les inondations. Ces indicateurs, tout comme les indicateurs financiers, sont déterminants parce que s'ils ne sont pas atteints au

moment du suivi ou de l'évaluation finale du projet, une partie des fonds FEDER peut être retirée à la région. Cependant, ces indicateurs de performance créent des angles morts qui ne disent rien du succès en termes de gestion savante, car certains dispositifs de gestion peuvent avoir des effets inattendus bénéfiques ou au contraire néfastes, qui resteront masqués derrière ces indicateurs. Il est possible par exemple qu'une espèce envahissante fasse son apparition à la suite de la modification d'un milieu naturel. Par ailleurs, les objectifs en termes de restauration en superficie de milieux naturels ne sont en rien représentatifs de la portée écologique des opérations menées. Autrement dit, pour ces fonctionnaires, à la « bonne gestion » savante s'est substituée la « bonne gestion » bureaucratique.

Cela se ressent également dans la rédaction et la sélection des projets sur les fonds européens dont est chargé le service gestionnaire de la direction biodiversité. La rédaction des appels à projets requiert certaines compétences techniques et elle est l'objet de discussions avec les partenaires techniques, comme le Conservatoire botanique de Bailleul, pour s'assurer de la pertinence des critères scientifiques et de gestion savante exigés. D'une dizaine de pages environ, ces appels à projets précisent les objectifs politiques dans lesquels s'inscrivent les appels à projets, la nature des projets et les modalités d'aide, les conditions d'éligibilité des projets, les opérations éligibles, les modalités et les critères de sélections des projets, le calendrier de la procédure et très souvent des annexes techniques, qui définissent les cahiers des charges en termes de gestion savante (superficie minimale des projets, caractéristiques des plants et des espèces choisis, conditions de plantations, liste des espèces préconisées, *etc.*).

La lourdeur des appels à projets, qui pèse aussi sur les candidats, amène parfois le personnel administratif à accompagner les structures candidates à renforcer leurs dossiers de candidature de telle sorte à ce qu'elles puissent bénéficier par la suite de financements européens. Cet accompagnement s'effectue par les mêmes gestionnaires qui effectuent ensuite la sélection des projets. Mais bien que les enveloppes budgétaires soient forcément limitées, les montants sont suffisamment élevés pour que les gestionnaires n'aient pas à choisir entre les projets à partir du moment où ils sont éligibles. En fait, à partir du moment où les candidats parviennent à justifier qu'ils répondent aux critères bureaucratiques attendus, ils sont sûrs d'être sélectionnés. La sélection ne s'effectue pas sur les ambitions en termes de gestion savante mais elle est menée en amont, à partir de la capacité des acteurs associatifs à répondre aux contraintes administratives pour garantir la dépense des enveloppes et le respect des critères de dépense.

Cette lourdeur bureaucratique modifie en profondeur le travail des élus et des fonctionnaires, car ceux-ci disposent de moins de temps et de moins de pouvoir dans les orientations des politiques de biodiversité, qui répondent davantage à des contraintes administratives qu'à des ambitions politico-écologiques. Cette évolution du métier est renforcée par le fait que les fonctionnaires disposent d'un faible pouvoir d'initiative dans la programmation des fonds FEDER, qui est très encadrée par les règles européennes. Le déroulé des négociations autour de la programmation des fonds FEDER illustre pleinement le gouvernement à distance mis en exergue par Renaud Epstein (2013), qui expliquent que les appels à projets ou les indicateurs de performance marquent le retour de l'État dans la définition des politiques des collectivités territoriales. Ici, ce gouvernement à distance est celui de l'État et de l'Union européenne. La programmation des fonds FEDER fait l'objet d'une négociation préparée dans un premier temps par le personnel administratif : du côté du Conseil régional des Hauts-de-France, les chargés de mission de la direction biodiversité établissent des propositions qui sont validées par la direction générale des services (DGS) et qui remontent ensuite jusqu'au vice-président du Conseil régional en charge de l'Europe. Mais ces propositions s'inscrivent dans le cadre des grandes orientations européennes en matière de transition écologique telles qu'elles sont définies par les États-membres au cours des négociations concernant la stratégie politique européenne et elles sont établies à partir de la capacité des gestionnaires à pouvoir en mesurer les résultats. Autrement dit, d'après les chargé-e-s de mission interrogés de la direction biodiversité du Conseil régional des Hauts-de-France¹⁷³, les propositions qu'ils émettent sont conçues dès le départ à partir de leurs capacités à en évaluer la performance *via* des indicateurs. Dans un second temps, la programmation est négociée au sein d'un comité unique de programmation (CUP), présidé par le vice-président du Conseil régional des Hauts-de-France en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'Europe et de la planification territoriale et le préfet et qui rassemble des élus des Conseils départementaux et des intercommunalités. Une fois que le CUP a stabilisé la programmation, celle-ci remonte à la Commission européenne pour validation et/ ou demande de modifications et un processus de négociation s'engage entre les fonctionnaires de la Commission européenne et les fonctionnaires territoriaux concernant la programmation. Autrement dit, le pouvoir décisionnel des fonctionnaires régionaux, qui peut être important dans d'autres occasions (comme dans le cas des politiques de recherche présentées dans le chapitre 2) est ici fortement amoindri. Par ailleurs, les orientations des politiques de biodiversité sont davantage définies à partir des

¹⁷³ Entretiens du 2 décembre 2019.

contraintes bureaucratiques qu'à partir des ambitions écologiques portées par les élus territoriaux.

La gestion des fonds européens, menée à distance par les autorités étatiques et européennes, conduit à une bureaucratie de la performance, qui repose sur des objectifs chiffrés, des indicateurs et sur le renforcement des contrôles ; elle tend aussi à gouverner les conduites à partir des principes qu'elle porte quant à la recherche d'efficacité et de résultats (Bezès, 2020). La place devenue structurante des projets européens dans les politiques régionales de biodiversité – du fait de la réduction des autres enveloppes budgétaires – contribue à une autonomisation indéniable du personnel administratif du fait de la technicité de ses missions et à une évolution de son métier. Mais elle participe aussi à faire prédominer les contraintes bureaucratiques dans la mise en œuvre des politiques de biodiversité.

Le « souci de soi de l'État », tel que porté par l'État, l'Union européenne et les collectivités territoriales, entraîne ainsi des coupes budgétaires, des réformes de l'administration et des évolutions dans le travail de l'administration qui font que les logiques bureaucratiques deviennent structurantes dans la fabrique des politiques de biodiversité parce qu'elles participent à définir l'orientation des stratégies, à ralentir la mise en œuvre des politiques publiques ou à imposer de nouveaux critères d'évaluation du succès des opérations de gestion savante. Ces évolutions bureaucratiques ont de lourdes conséquences sur le fonctionnement du secteur associatif, qui est dépendant, au moins financièrement, de l'État (qui désigne ici de façon générale les autorités publiques).

Section 2. Les conséquences des transformations de l'État sur le secteur associatif : mutation bureaucratique, perte d'autonomie et changement de projets

La sociologie du monde associatif s'intéresse de près aux relations entre les pouvoirs publics et les associations (Cottin-Marx et *al.*, 2017) et, entre autres, elle interroge les effets de l'évolution des financements sur les projets associatifs et sur les relations entre les pouvoirs publics et les associations. Reprenant l'expression de « gouvernement à distance » proposée par Renaud Epstein, Magali Robelet (2017) montre comment, au sein du secteur associatif du handicap, les pouvoirs publics parviennent à garder le contrôle sur le secteur associatif et à dépersonnaliser les relations entre fonctionnaires, élus et salariés associatifs par le biais d'outils

gestionnaires imposés par l'action publique. Par ailleurs, Vivian Tchernonog et Lionel Prouteau (2019) démontrent que les collectivités territoriales ont tendance à financer davantage que l'État le secteur associatif ces dernières années, ce qui renforce la dépendance du secteur associatif aux pouvoirs publics locaux. Dans le cas étudié, s'ajoute une variable purement politique et idéologique à ne pas négliger dans la compréhension des relations entre le Conseil régional et les APN. En effet, le changement de majorité au sein du Conseil régional des Hauts-de-France suite aux élections de décembre 2015 bouleverse les APN, qui collaboraient avec les élus écologistes de la région depuis 25 ans et qui sont alors confrontées à de nouveaux élus qui ne partagent pas les mêmes convictions en matière de protection de la biodiversité.

Nous posons l'hypothèse selon laquelle les évolutions décrites dans la section 1 ont des répercussions sur les partenaires de l'action publique, qu'il s'agisse de l'organisation des administrations, des moyens financiers et humains qui leur sont accordés, de l'évolution des sources de financements des collectivités territoriales et des institutions publiques ou de la mise en place des appels à projets européens. Ces partenaires doivent s'adapter aux contraintes bureaucratiques et politiques de leurs financeurs pour se maintenir. Autrement dit, nous supposons que les réformes de l'État ont des conséquences sur le mode de fonctionnement et les projets des associations de protection de la nature (APN) du fait de la dépendance financière des associations aux pouvoirs publics, qui sont dans l'obligation de s'adapter aux évolutions bureaucratiques et aux pressions politiques des collectivités territoriales.

L'analyse des effets des évolutions politiques, bureaucratiques et financières du Conseil régional sur l'action associative en matière de biodiversité montre comment la raréfaction de l'argent public renforce, d'une part, la bureaucratisation des APN, en raison du financement par projets et, d'autre part, l'évolution du contenu de leurs missions, sous la pression conjointe des exigences bureaucratiques des administrations, des pressions politiques engagées par les nouveaux élus et des besoins financiers des associations. Ainsi, l'austérité budgétaire imposée par les pouvoirs publics et instrumentalisée par les élus oblige les associations à faire évoluer leurs sources de financements (A). La généralisation des appels à projets conduit à une bureaucratisation des associations qui participent de plus en plus à la mise en œuvre des politiques régionales, perdant de leur autonomie politique dans la conduite de leur projet (B). Ces évolutions bureaucratiques et financières contraignent les associations à faire évoluer leurs missions en termes de gestion savante, faisant primer les logiques bureaucratiques et politiques sur les logiques scientifiques et écologiques (C).

A. Se maintenir « coûte que coûte » : les contraintes de l'austérité budgétaire sur l'action associative

Les effets de la crise économique de 2008 sur le monde associatif sont documentés par la littérature scientifique, qui montre que la crise a renforcé les grandes associations et affaibli les plus petites et a globalement entraîné une modification des projets des associations, qui sont à la recherche de plus de solvabilité et tendent à moins innover pour continuer à maintenir les activités qu'elles maîtrisent, dans le but de maintenir leurs financements (Prouteau et Tchernonog, 2017). Il s'agit ici non seulement de prolonger ces réflexions en interrogeant les conséquences de l'austérité sur le projet des APN mais aussi d'interroger en quoi l'austérité a des effets sur les relations entre les pouvoirs publics et le monde associatif.

La performativité du discours politique sur l'austérité au sein du monde associatif

Entre la fin des années 2000 et 2015, la réduction des budgets alloués à la biodiversité par l'État et les collectivités territoriales aux partenaires associatifs est très variable. Le graphique présenté à la page suivante, produit par l'Observatoire de la biodiversité du NPDC, présente un panorama global des montants alloués à la biodiversité par les pouvoirs publics entre 2010 et 2012 sur le territoire du Nord-Pas-de-Calais. Il montre une réduction entre 2011 et 2012 des montants alloués à la biodiversité par la DREAL, compensés par l'augmentation des montants alloués par le Conseil régional du NPDC. Ce graphique ne concerne que trois années mais les années suivantes confirment cette tendance à la baisse des montants de la DREAL, compensée jusqu'en 2015 par le Conseil régional du NPDC.

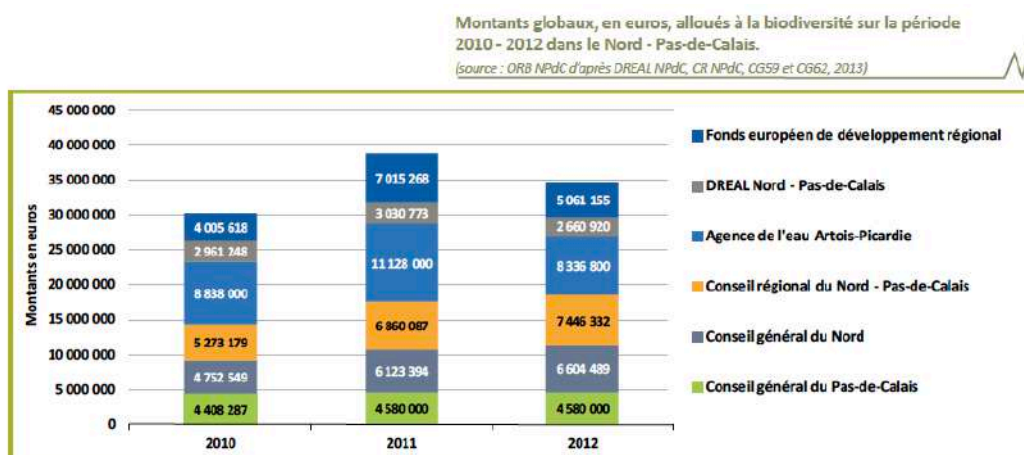
Tandis que les montants européens alloués à la biodiversité restent stables¹⁷⁴, à partir de 2011, l'État réduit la dotation budgétaire de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du logement (DREAL) du NPDC. Les montants de la DREAL alloués à la biodiversité baissent de 12,2% entre 2011 et 2012, sans cesser de diminuer les années suivantes¹⁷⁵, ce qui a comme conséquence la réduction du montant des subventions accordées par la DREAL aux partenaires associatifs en charge de la biodiversité (Conservatoires d'espaces naturels, Conservatoire botanique de Bailleul, etc.). Le

¹⁷⁴ La baisse des montants européens alloués à la biodiversité en 2012 n'est pas représentative d'un désinvestissement de l'Union européenne sur le territoire. L'année 2012 marque en effet une année de transition entre les deux programmations successives des fonds européens.

¹⁷⁵ Si nous n'avons pu prendre connaissance des montants exacts alloués à la biodiversité par la DREAL à partir de 2012, les entretiens menés avec les personnes concernées ont appris que leur diminution s'était confirmée les années suivantes.

Conservatoire d'espaces naturels du NPDC voit la subvention de la DREAL relative à son budget de fonctionnement diminuer de 54,4% entre 2012 et 2013, passant de 438 000 euros à 200 000 euros (ce qui représente l'équivalent de cinq emplois à temps plein)¹⁷⁶.

FIGURE 16. Montants globaux (en €) alloués à la biodiversité par les pouvoirs publics sur le territoire du Nord-Pas-de-Calais entre 2010 et 2012



Source : Observatoire de la biodiversité des Hauts-de-France, « L'état de la biodiversité en Nord-Pas-de-Calais en 2012 », accessible sur : <https://www.observatoire-biodiversite-hdf.fr/sites/default/files/documents/medias/documents/brochure-indicateurs-2012-orb-npdcpdf.pdf>, consulté le 24 octobre 2018

Du côté du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais (NPDC), l'augmentation des ressources financières de la direction environnement jusqu'en 2015 explique une hausse des montants alloués à la biodiversité : entre 2010 et 2012, le budget global alloué à la biodiversité par le Conseil régional a augmenté de 41,2 %. La hausse régulière de ces montants se confirme jusqu'en 2015 et elle est répercutée sur les partenaires associatifs, car la direction environnement du Conseil régional du NPDC augmente les montants des subventions des différentes associations naturalistes et Conservatoires chaque année jusqu'en 2015¹⁷⁷ (cf. figures à la page suivante).

Ainsi, bien que les Conservatoires et autres APN subissent une diminution des subventions de fonctionnement allouées par la DREAL, celle-ci est en partie compensée par l'augmentation des subventions accordées par le Conseil régional du NPDC jusqu'en 2015 (ou par d'autres financeurs comme l'Agence de l'eau). Si chaque association vit bien sûr une

¹⁷⁶ Question écrite n°17274 du député Philippe Kemel à l'Assemblée nationale, accessible sur : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-17274QE.htm>, consulté le 9 avril 2020.

¹⁷⁷ Entretien du 1^{er} juin 2015 avec le vice-président en charge de l'aménagement du territoire, de l'écologie et du plan climat du Conseil régional du NPDC. Nous n'avons pu nous procurer des montants chiffrés précis qu'entre 2010 et 2012.

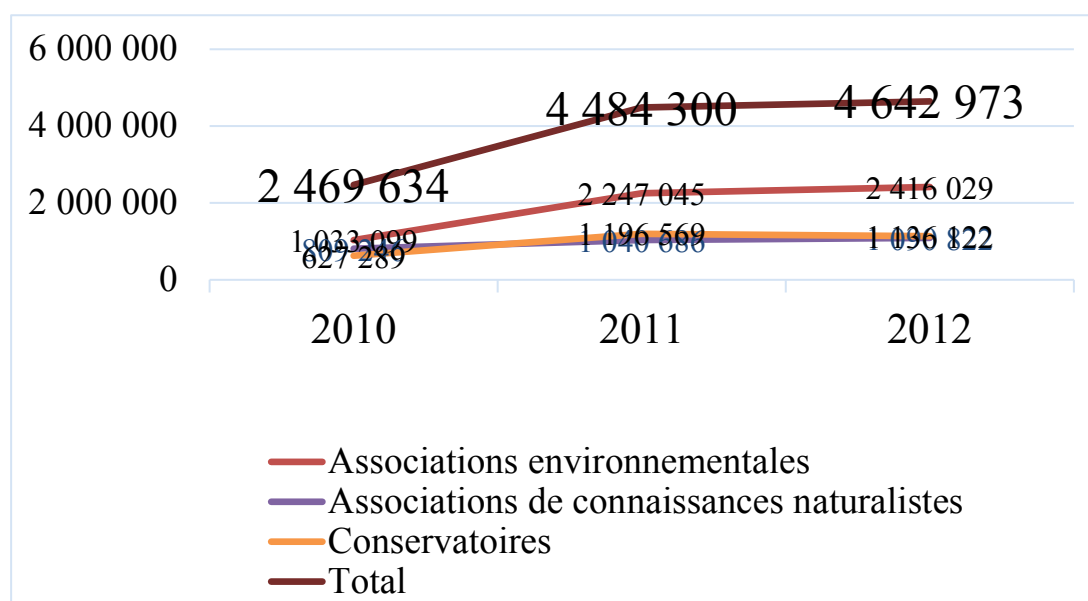
situation qui lui est propre et singulière, dans l'ensemble, jusque fin 2015, ces associations ne souffrent pas vraiment, du point de vue budgétaire, du contexte d'austérité qui affecte la DREAL.

TABLEAU 8. Montants (en €) des subventions allouées à des partenaires associatifs par le Conseil régional

Montants des subventions	2010	2011	2012
Associations environnementales (CPIE, GDEAM, Lestrem Nature, etc.)	1 033 099	2 247 045	2 416 029
Associations de connaissance naturaliste (sociétés savantes comme le GON)	809 246	1 040 686	1 090 822
Conservatoires	627 289	1 196 569	1 136 122
TOTAL	2 469 634	4 484 300	4 642 973
		+ 510 423 pour les PNR	+ 416 075 pour les PNR et 224 858 pour les pays

Source : à partir des données de l'Observatoire de la biodiversité des Hauts-de-France

FIGURE 17. Montants des subventions en euros accordées aux associations par le Conseil régional entre 2010 et 2012



Source : à partir des données de l'Observatoire de la biodiversité des Hauts-de-France

Les centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE) sont des associations d'éducation à l'environnement qui mènent aussi des études scientifiques et des opérations de gestion savante du vivant. Leurs différentes activités en termes de sensibilisation, de production de connaissances et de gestion leur permettent de toucher divers types de subventions, de

plusieurs financeurs. Leur analyse offre ainsi la possibilité de saisir la situation de l'ensemble des APN, qu'elles soient plutôt tournées vers l'éducation à l'environnement ou vers des activités scientifiques. Le budget du CPIE Chaîne des Terrils est détaillé ci-dessous : la baisse des subventions de la DREAL est compensée par l'augmentation de la subvention accordée par le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, tandis que les subventions issues des Conseils départementaux et de la Communauté d'agglomération de Lens Liévin restent stables¹⁷⁸.

TABLEAU 9. L'évolution des subventions (en €) entre 2011 et 2012 du CPIE Chaîne des Terrils

	2012	2011	Variations (en €)	Variations (%)
Conseil régional du NPDC	195 234	181 440	+ 13 794	+ 7,6%
Conseil départemental Pas-de-Calais	26 000	26 000		
Conseil départemental Nord	15 245	15 245		
Interreg¹⁷⁹	35 727	49 947	- 14 220	- 28,47%
FEDER¹⁸⁰	182 457	86 889	+ 95 568	+ 109,98%
DREAL	36 250	26 750	+ 9 500	+ 35,51%
Direction départementale de la cohésion sociale	4 000		+ 4 000	NB
Communauté d'agglomération de Lens Liévin	22 500	22 500		
TOTAL	517 413	408 771	+ 108 642	+ 26,58%

Source : PV de l'Assemblée générale du CPIE Chaîne des Terrils de 2013

La baisse des subventions de la DREAL est compensée par l'augmentation de celles du Conseil régional suite à des négociations entre les élus du Conseil régional et les salariés des associations, ce qui renforce le pouvoir des élus face à des administrateurs et des salariés associatifs en situation de vulnérabilité, qui font valoir la nécessité du maintien de leurs subventions. Un directeur d'une société savante explique :

« On fait partie des rares associations qui à l'heure actuelle, et je touche du bois et du singe, ont eu leurs subventions maintenues. Je ne dis pas que ça sera éternel ni même que cela durera très longtemps, en tout cas pour l'instant, ça tient à notre statut

¹⁷⁸ De manière générale, le climat politique très tendu durant lequel une grande partie de notre enquête a été menée – liée aux élections régionales de décembre 2015 et à l'alternance politique qui s'en est suivie – a créé des craintes chez la plupart des enquêtés, qui n'ont pas osé fournir les montants de leurs budgets ou de certaines subventions. Les chiffres exposés dans ce chapitre sont tirés pour la plupart des pages Web des institutions. Ils corroborent et précisent les tendances budgétaires générales évoquées au cours des entretiens.

¹⁷⁹ Interreg est un programme européen qui finance des projets de coopération de développement économique et de gestion de l'environnement souvent transfrontalier ou transnationaux.

¹⁸⁰ Les fonds européens de développement régional (FEDER) sont des programmes européens pluriannuels qui financent des projets visant à assurer le développement économique et social des régions des pays membres de l'Union européenne (UE).

régional, à notre ancienneté, à notre compétence régionale et au fait qu'on a développé des outils qui nous placent à un rôle important en termes de connaissance et d'expertise de la faune. » (Entretien avec un directeur d'une société savante, le 7 avril 2015)

Tandis qu'un chargé de mission d'un Conservatoire raconte :

« Nous on a pour l'instant bien résisté en dépit des missions, des subventions d'État parce que l'on est très apprécié de nos partenaires régionaux, des départements, de la région etc. On a assuré et géré de manière durable leurs financements voire dans une certaine mesure on les a compensés. (...) On a l'avantage d'être bien perçu par nos partenaires et d'être – pas incontournable – mais enfin on est connu et reconnu des différents partenaires donc ça aide forcément à débloquer des actions, des missions, des budgets correspondants. » (Entretien avec un chargé de mission d'un Conservatoire, le 28 mai 2015)

Face à la menace de la restriction budgétaire, ces deux salariés construisent un discours politique qui vise à montrer que leur association est nécessaire pour les pouvoirs publics, notamment en raison de la qualité de leur expertise. La reconnaissance du rôle d'expert n'existant que dans l'interaction, ces salariés valorisent leur rôle dans la mise en œuvre des politiques de biodiversité, en particulier la production de connaissances naturalistes.

Les inquiétudes suscitées par les potentielles réductions budgétaires se renforcent à mesure que les élections régionales de 2015 se rapprochent, car les partenaires associatifs appréhendent un changement de majorité politique au sein de la collectivité territoriale. En effet, la liste des Républicains menée par Xavier Bertrand fait alliance avec la fédération régionale des chasseurs et leur possible arrivée à la tête du Conseil régional suscite la crainte des partenaires associatifs, qui redoutent les baisses de subventions qui pourraient alors advenir. Les salariés de ces associations emploient par exemple les expressions de « panique à bord¹⁸¹ » ou de « menace sérieuse¹⁸² » et indiquent avoir changé de stratégie pour garantir leur budget de fonctionnement quels que soient les résultats des élections du Conseil régional. Tandis que certaines (Conservatoire botanique de Bailleul, GON) mentionnent la nécessité de trouver davantage de financements européens, d'autres, qui ont des structures administratives plus légères, tentent d'obtenir davantage de prestations auprès d'entreprises, qui garantissent à ces

¹⁸¹ Entretien du 28 avril 2015 avec un chargé de mission du Conservatoire botanique de Bailleul.

¹⁸² Entretien du 8 juin 2015 avec le directeur d'une société savante.

associations des revenus ponctuels. Le Groupement des agriculteurs biologiques (GABNOR), qui est une association chargée d'aider les agriculteurs volontaires à convertir leur production en bio, indique recourir à davantage de prestations ponctuelles auprès d'entreprises pour maintenir son budget de fonctionnement¹⁸³, tout comme la Ligue de protection des oiseaux du Nord (LPO Nord). Cette association, qui ne dispose que d'un salarié en contrat à durée déterminée (CDD) à temps partiel, mobilise plusieurs administrateurs bénévoles pour mener des inventaires naturalistes (notamment sur les sites d'EDF¹⁸⁴) ou pour proposer des fiches-actions d'aménagement de la biodiversité pour des opérateurs privés comme le promoteur immobilier Nacarat. Ces prestations correspondent à des micro-financements ponctuels mais elles garantissent la rentrée d'argent et permettent à ces associations de constituer de nouveaux réseaux et de devenir moins dépendantes des pouvoirs publics – DREAL, Conseil régional – qui étaient jusque-là leurs principaux financeurs. Certaines grandes associations développent également leur offre de prestation. Le directeur par intérim du Conservatoire botanique de Bailleul indique par exemple proposer davantage de prestations auprès de propriétaires privés, qui consistent dans une large majorité en la rédaction et/ ou la mise en œuvre de plans de gestion d'espaces naturels protégés ou pour la mise à disposition de données écologiques auprès de bureaux d'études. Le Conservatoire botanique signe également davantage de conventions rémunérées avec des propriétaires privés ou publics d'espaces naturels, qui sont des contrats établis pour la mise en œuvre des plans de gestion de ces espaces.

L'austérité représente *in fine* une rhétorique performative au sens où la simple énonciation de la réduction des budgets représente une épée de Damoclès pour les associations, qui les amène à une adaptation de leur stratégie de financement par la mise en place de prestations. Les incertitudes concernant les financements, qui empêchent les associations de se projeter sur le long terme, favorisent l'adoption de la recherche de financements privés par le secteur associatif. Ce changement de mode de financement reflète l'intériorisation par les salariés et les administrateurs de ces associations des logiques de marché qui gagnent le monde associatif et qui modifient leur projet puisque ces associations sont obligées d'adapter leurs missions et leurs activités à la commande de leurs prestataires et de réduire leur propre programme d'activités pour assurer les prestations.

¹⁸³ Entretien du 5 octobre 2015 avec un chargé de mission du GABNOR.

¹⁸⁴ Ces inventaires ont lieu dans le cadre d'une convention nationale signée entre la LPO (Ligue de Protection des oiseaux) France et EDF. La LPO Nord n'est pas toujours moteur dans le choix de mener des partenariats avec des opérateurs privés mais la majeure partie des recettes tirées de ce partenariat avec EDF sur le territoire du Nord-Pas-de-Calais lui revient.

L'effectivité des coupes budgétaires comme manœuvre politique des élus régionaux

Par la suite, lorsque la nouvelle majorité parvient en décembre 2015 à la tête du Conseil régional des Hauts-de-France, l'attribution par la collectivité des subventions aux APN joue en défaveur de celles-ci. Les élus instrumentalisent le contexte d'austérité budgétaire pour affaiblir les APN, qui représentent leurs opposants politiques. Ils appliquent ainsi un élagage différencié des subventions à l'égard des APN, révélateur de la stratégie politique établie par les élus chasseurs à la tête de la commission environnement du Conseil régional (Guy Harlé d'Ophove et Jean-Michel Taccouen) envers le monde naturaliste. Tandis que le nouvel exécutif du Conseil régional annonce dès 2016 son souhait de réduire la dette publique et la réduction des ressources de la direction environnement, aucune annonce n'est faite par les élus quant au maintien et aux montants des subventions accordées aux APN. En revanche, les élus demandent à l'ensemble des associations de monter des dossiers de demandes de subventions qui sont présentées au cours d'entretiens rassemblant des élus politiques, des chargés de mission de la direction environnement, des salariés et des administrateurs de chaque association financée par la région, chacune étant reçue tour à tour entre le printemps et l'automne 2016. Ces associations n'ont cependant aucun retour de la part des élus du Conseil régional, qui ne donnent pas eux-mêmes de directives aux chargés de mission et l'année s'écoule sans que ces associations ne sachent si les subventions pour la fin de l'année 2015 et l'année 2016 seront distribuées rétrospectivement, sont suspendues ou supprimées. Ce flou entretenu évite le soulèvement de la part des conseils d'administrations des associations, qui sont dans l'attente d'une réponse et qui pour la plupart n'osent pas en parler à la presse par peur d'être mises en défaut. En novembre 2017, les associations ne sont toujours pas toutes informées de la décision prise par les élus quant au maintien et au montant des subventions du Conseil régional. Ce mois-là, une réunion rassemble le bureau de la Ligue de protection des oiseaux du Nord et de la Ligue de protection des oiseaux du Pas-de-Calais. Au cours de cette réunion, les administrateurs sont divisés quant à la stratégie à adopter vis-à-vis des élus du Conseil régional. Certains pensent que le silence est une manœuvre politique pour créer un « nuage de fumée » tandis que d'autres sont d'avis d'attendre d'en savoir plus sur les décisions des élus régionaux avant d'en informer les médias.

Un ancien cadre de la direction environnement du Conseil régional du NPDC puis des Hauts-de-France explique :

« C'était un règlement de compte et les acteurs associatifs ont essayé de voir s'ils auraient un peu d'argent. Au final, on les a fait patienter sans leur donner de réponse réelle. Et puis... pas de réponse pendant un an et au final soit les acteurs n'existent

plus ou ont diminué leur voilure, soit ils se sont repositionnés sur d'autres financeurs, d'autres actions plus rémunératrices. » (Entretien du 12 septembre 2017 avec un ancien cadre de la direction environnement du Conseil régional des Hauts-de-France)

La réduction de 40 % du montant global des subventions accordées aux partenaires associatifs, qui a finalement été annoncée à la fin de l'année 2017, s'accompagne d'une stratégie destinée à affaiblir ces associations, considérées comme ennemies des chasseurs. En février 2017, alors que les associations ne sont toujours pas informées des décisions prises par les élus quant à leurs subventions, Jean-Michel Taccouen rend publique une lettre (*cf.* disponible dans son intégralité en annexe 5) qu'il adresse « aux écologistes sectaires » en tant qu'élus du Conseil régional dans laquelle il écrit :

*« Nous ne poursuivrons plus le biberonnage régional de certaines associations sectaires dont les résultats concrets sur le terrain sont un échec patent et qui, au surplus, jouent **les justiciers de la nature en attaquant devant les tribunaux** les autres usagers et en bloquant le développement dont notre région a besoin. (...) L'homme est replacé au cœur de cette nouvelle politique. Nous lui redonnons du bon sens dans un contexte budgétaire régional difficile hérité de la gestion financière calamiteuse du précédent mandat. »*

Cette lettre, au ton polémique et à la plume acerbe, révèle la volonté politique de réduire les subventions aux associations naturalistes, légitimée par le contexte d'austérité. Jean-Michel Taccouen écrit dans un tweet du 5 octobre 2018 « *Nous ne financerons plus les associations anti-chasseurs. Promesse tenue* » avec en lien vidéo un extrait d'un reportage de France 2 « Compléments d'enquête¹⁸⁵ » où l'on peut voir les interviews du Groupe ornithologique du Nord (GON), du Groupe de défense de l'environnement dans l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer (GDEAM62) et de la LPO Pas-de-Calais qui témoignent de l'arrêt de leurs subventions. Entre 2016 et 2017, les élus chasseurs du Conseil régional parviennent à obtenir la diminution de plus d'un million d'euros des subventions accordées aux APN et la suppression totale de subventions de certaines associations telles que la LPO, la Coordination mammalogique du Nord et le Conseil scientifique de l'environnement du NPDC. L'expression « *les justiciers de la nature en attaquant devant les tribunaux* », qui apparaît dans la lettre (*cf.* extrait de la lettre ci-dessus), est une référence à l'association Groupe de défense de

¹⁸⁵ Documentaire d'investigation *Compléments d'enquête* sur France 2 intitulé « Vegans, écolos, chasseurs : touche pas à mes bêtes » et diffusé le 4 octobre 2018, disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=vFoVYpXQRmo>, consulté le 25 octobre 2018.

l'environnement dans l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer (GDEAM62). Cette association se spécialise au cours des années 1990 dans le contentieux juridique contre certains projets d'aménagement et parvient à faire annuler par le Tribunal administratif de Lille treize permis de construire prévus en forêt du Touquet pour manquement à la loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral en janvier 2013, ce qui suscite l'ire de nombreux élus locaux.

Toutes les associations ne sont cependant pas soumises au même régime budgétaire car à la même période, Naturagora, association affiliée à la fédération régionale des chasseurs, voit sa subvention passer de 4 642 euros en 2016 à 167 791 euros en 2017. Si l'austérité représente bien une politique économique, son instrumentalisation politique en fait *in fine* une ressource politique pour les élus du Conseil régional. Alors que la plupart des subventions sont réduites, dans un cadre budgétaire contraint, les élus proches des fédérations de chasse apportent un soutien financier et politique aux structures affiliées à la fédération régionale de chasse. À titre d'exemple, le Conseil régional des Hauts-de-France finance à hauteur de 226 210 euros¹⁸⁶ la fédération régionale des chasseurs pour le projet d'expérimentation d'un suivi temporel et spatial semi-automatisé par la technologie radar (AVIRAD), qui a lieu entre juin 2017 et décembre 2018, et qui consiste en la mise en place d'un radar pour capter et recenser les populations migratrices d'insectes et d'oiseaux toutes espèces, ce qui représente une forte manne d'argent. Au-delà de la collusion d'intérêts entre les élus issus de la fédération de chasse et la fédération régionale de chasse, le projet AVIRAD met en exergue la stratégie des élus, qui financent une association dans le but qu'elle mette en place un projet correspondant pleinement à leurs propres ambitions politiques. Finalement, la fédération régionale de chasse est elle-même enrôlée pour mettre en œuvre les politiques régionales.

Concernant les APN dont les subventions diminuent conséquemment, les conséquences sont différenciées. Certaines associations, dont le Conseil régional des Hauts-de-France dépend partiellement pour la gestion des espaces naturels protégés (comme le CEN ou le Conservatoire botanique de Bailleul), voient leurs subventions diminuer de 5 % environ en 2017 mais cette diminution ne met pas en péril leurs emplois. En revanche, les associations dont les subventions diminuent brutalement licencient une partie de leurs salariés, faute de pouvoir les rémunérer. Le Conseil scientifique de l'environnement met fin à ses activités et licencie sa salariée en juillet 2018. Le GDEAM62 licencie en 2017 un animateur sur les deux engagés, l'Université populaire

¹⁸⁶ 126 000 euros en subvention d'autorisation de programme et 100 210 euros en subvention d'autorisation d'engagement d'après la délibération n° 20170758 de juin 2017.

et citoyenne de Roubaix renvoie ses cinq salariés suite à la suppression des 85 000 euros de subventions de l'État et du Conseil régional et l'association des jardins ouverts mais néanmoins clôturés passe de dix salariés à six en 2018, suite à la suppression de la subvention du Conseil régional, qui représentait 20 % de son enveloppe budgétaire liée à son fonctionnement.

Face à l'instrumentalisation politique par les élus du Conseil régional de l'austérité budgétaire, une quarantaine d'associations constituent en novembre 2017 un collectif intitulé Vents d'associations, qui vise à médiatiser leur situation politique et financière. La majorité de ces associations est liée aux sujets environnementaux et sont membres adhérents de la Maison régionale de l'environnement et des solidarités (MRES). À la tête de ce mouvement se trouve d'ailleurs le directeur de la MRES, qui organise une manifestation devant le Conseil régional des Hauts-de-France le 1^{er} février 2018, qui rassemble près de 300 personnes. Entre midi et treize heures trente, des administrateurs et des salariés d'associations prennent la parole, dénonçant la réduction de leurs moyens à des fins politiques et rappelant l'urgence climatique. Ces associations chiffrent à un million d'euros environ la baisse de leurs subventions et estiment qu'elles vont causer la perte de 50 emplois dans le monde associatif régional.

La figure 18 à la page suivante, dont le code couleur n'est jamais explicité, présente les montants des subventions accordées par le Conseil régional des Hauts-de-France aux associations membres du collectif en 2016 (qui reposent sur des conventions pluriannuelles d'objectifs signées avec la majorité précédente) et 2017 puis aux associations proches des fédérations de pêche, les CPIE et les associations proches des fédérations de chasse. Le tableau met en avant les baisses de la plupart des APN à l'exception des associations proches des fédérations de pêche, comme les CPIE et les associations proches des fédérations de chasse.

Cette mobilisation de la part du secteur associatif met en exergue la montée des tensions qui ont cours entre les élus du Conseil régional et ces associations, qui rappellent que la protection de la biodiversité pratiquée par les APN est politique mais aussi idéologique. Les APN doivent alors convaincre de l'utilité de leur action en termes de gestion savante pour espérer pouvoir se maintenir. Mais cette mobilisation démontre aussi que le rapport de force s'est inversé à la faveur des élus chasseurs et que les logiques scientifiques ne prévalent plus dans la stratégie régionale de biodiversité.

FIGURE 18. Montants des subventions accordées par le Conseil régional des Hauts-de-France aux associations environnementales entre 2016 et 2017 (montants en euros) (extrait du site du collectif Vents d'associations)

Evolution subventions 2016/2017 du CR Hauts-de-France / Com. 2 Environnement-Ruralité-Chasse-Pêche aux asso – v180125

Ce tableau est élaboré sur la base des informations publiques = délibérations de C2 publiées sur le site du Conseil Régional HdF
 D'autres associations peuvent être concernées ; toutes les informations n'ont pu être collectées
 Les montants de subvention 2016 n'intègrent pas les éventuels financements attribués en 2015 pour 2016.

NOM STRUCTURES	MONTANT SUBVENTIONS 2016 C02 du 1/1/16 au 31/12/16 (investissement + fonctionnement)	MONTANT SUBVENTIONS 2017 C02 du 1/1/17 au 31/12/17 (investissement + fonctionnement)	Evolution 2016/2017	Précisions 2017
*Chico Mandés	153 456,00	0,00	-100,00%	
* A JONC	55 000,00	0,00	-100,00%	
* Coordination mammologique du Nord de France	35 150,00	0,00	-100,00%	
* Entretians	26 000,00	0,00	-100,00%	
* Maison du jardin	12 200,00	0,00	-100,00%	
*GRAINE	10 000,00	0,00	-100,00%	
* Asso mvnt national de lutte pour l'environnement Sensée Scarpe Escaut (Arteux)	21 000,00	11 000,00	-47,62%	
*Noeux environnement	81 275,00	84 000,00	-21,25%	
* CEN Houtland	32 000,00	26 050,00	-10,00%	
* Biogios	67 500,00	57 375,00	-15,00%	
* Planteurs volontaires	22 500,00	19 125,00	-15,00%	
*Conservatoire botanique de Bailleul	916 546,00	831 100,00	-9,51%	
MRES	86 000,00	0,00	-100,00%	
Association des éclaircieurs et éclaircieuses de France, base de Morbecque	44 000,00	0,00	-100,00%	
Conseil scientifique de l'environnement	35 000,00	0,00	-100,00%	
OISO	35 000,00	0,00	-100,00%	
AAPPMA Roubaix (programme « Sentinelles de la nature »)	12 000,00	0,00	-100,00%	
Croqueurs de pomme	6 000,00	0,00	-100,00%	
Club connaître et protéger la nature (CPN)	5 000,00	0,00	-100,00%	
Yser Houck	2 880,00	0,00	-100,00%	
Asso comité de dev de l'éco solidaire du Cambresis	2 000,00	0,00	-100,00%	
Asso Lys Deule environnement	2 000,00	0,00	-100,00%	
STAJ asso technique pour les activités jeunesse (Valenciennes)	2 000,00	0,00	-100,00%	
Société mycologique	15 000,00	12 000,00	-20,00%	
Lestrem Nature	21 500,00	18 200,00	-15,35%	
Jardins du cygne	33 700,00	30 000,00	-10,98%	
A petits pas	25 500,00	25 500,00	0,00%	
Ligue pour la protection des animaux du Calaisis	15 000,00	15 000,00	0,00%	
AULNE	8 000,00	8 000,00	0,00%	
Picardie Nature	0,00	132 000,00	#DIV/0 !	
Conservatoire de l'espace littoral (winemieux)	162 100,00	0,00	-100,00%	
La rosalière	12 504,00	0,00	-100,00%	
Fredon + Odon, lutte contre le rat musqué	41 000,00	21 000,00	-48,78%	
Canopée reforestation	20 000,00	17 000,00	-15,00%	
ADOPTA (asso pour le dev opérationnel et la promotion des techniques alternatives en matière d'eaux pluviales)	24 125,00	24 125,00	0,00%	
ADOPTA financements de projets de techniques alternatives au regard des micropolluants (TAM)	0,00	12 554,00	#DIV/0 !	
FREDON (mise en œuvre de la charte jardinerie régionale)	19 980,00	20 946,00	4,82%	
Fédé de pêche Nord	277 198,00	0,00	-100,00%	mis sur FDAPPMA
*Fédé de pêche Pas de Calais	250 386,00	0,00	-100,00%	mis sur FDAPPMA
Fédé de pêche et protection des milieu aquatiques Aisne et Oise	121 384,00	0,00	-100,00%	mis sur FDAPPMA
Parcours découverte année scolaire 16/17, diverses asso (cnie 80, en savoir+, alep60, picardie nature, tous pour l'art et les outineurs)	109 552,00	0,00	-100,00%	des actions biodiversité financées directement dans les lycées
FDAPPMA : asso régionale +Oise +Somme+Nord+Pas de Calais	0,00	206 788,00		
CPIE Bocage de l'Avesnois	131 000,00	0,00	-100,00%	Liquidée 14/07/2017
URCPIE Picardie	250 091,00	104 167,00	-58,35%	Du 1/8 au 31/12/17
CPIE Chaîne des terrils	157 731,00	156 815,00	-0,58%	Dont 3375 de réaffectation
*CPIE Flandre Maritime ADEELI	118 400,00	118 400,00	0,00%	
*CPIE Villers de l'Artois	0,00	95 771,80		
CPIE Val d'Aurhie	195 866,00	215 830,00	10,19%	Dont 58 830 d'investissement
*Conservatoire d'espaces naturels Nord Pas de Calais	1 649 370,00	579 754,00	-6,33%	Dont 238250 d'investissements
AMSAT, association pour le maintien et la sauvegarde des activités traditionnelles, créée par des chasseurs pêcheurs, programme de restauration des zones humides dans les marais de la Souche	5 820,00	6 211,00	10,62%	
Naturegona (affilié Fédé chasse)	4 842,00	167 791,00	3514,93%	2017 / 2021
Chemins du NPCPicardie (affilié Fédé chasse)	0,00	70 120,00		+ 86750 Etat + 20010 Feder + 40 000 Fédérations de chasse
Fédération Régionale Chasse	3 900,00	7 200,00		
Fédération Régionale Chasse		75 000,00	50,000	
Fédération Régionale Chasse		00 120,00	40034	
Fédération Régionale Chasse		6 000,00	3000	
TOTAL	4 780 008,00	3 616 441,00		

383048

Source : site du collectif Vents d'associations, consulté le 13 février 2019

L'association GDEAM62 ne rejoint pas le collectif mais elle est aussi confrontée à une suppression de ces subventions et elle porte l'affaire devant la justice. Alors qu'une convention pluriannuelle d'objectifs entre le Conseil régional des Hauts-de-France et l'association engageaient les deux parties du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016, les élus du Conseil régional annoncent à l'été 2016 mettre un terme à cette convention et décident de ne pas verser le montant de 44 354 euros, qui correspond aux six derniers mois de la convention. Au tribunal, l'élu référent à la biodiversité justifie sa décision par la nécessité de faire des économies budgétaires. Le 9 avril 2019, le tribunal administratif de Lille oblige le Conseil régional à verser les 44 354 euros mais les élus portent l'affaire devant la cour administrative de Douai. À l'heure où ces lignes sont écrites, le jugement de la cour administrative de Douai n'a pas encore été prononcé. Nonobstant ce reversement de la subvention, il est entendu que ce bras de fer devant la justice renforce les tensions entre les élus de la collectivité et l'association et que celle-ci ne peut plus compter sur le Conseil régional pour financer son programme d'activités.

Par ailleurs, ces différentes mobilisations représentent un investissement humain important pour les bénévoles, administrateurs et salariés, qui occupent alors une partie de leur temps de travail ou de leur temps bénévole à se mobiliser pour (re)trouver de l'argent, temps qu'ils ne consacrent donc pas à leurs missions en lien direct avec leur cœur d'activités. Cela participe d'autant à réduire le temps passé à connaître et à gérer la biodiversité.

L'austérité, qui peut relever du discours performatif aussi bien que de la coupe budgétaire effective, a des conséquences importantes sur la stratégie de financements des associations, dont certaines se tournent vers les prestations envers les financeurs privés. Cette évolution dans les sources de financement marque un pas supplémentaire dans la marchandisation des associations. L'austérité est aussi un instrument politique qui renverse le rapport de force entre les élus politiques et le secteur associatif naturaliste, jusque-là dominant dans la fabrique des politiques régionales de biodiversité. La raréfaction et la modification des sources de financements signent la disparition de certaines associations et la suppression de certains emplois tandis que d'autres associations tentent de gagner le bras de fer contre les élus du Conseil régional, sans grand succès. La diminution ou la suppression des subventions conduisent les associations à avoir davantage recours aux appels à projets européens, tandis que le Conseil régional développe également le financement aux associations par appels à projets.

B. La généralisation des appels à projets comme mode de contrôle de l'action associative : entre contraintes bureaucratiques et instrumentalisation politique

La sociologie du monde associatif démontre que les instruments, comme les appels à projets, orientent l'action des associations, car si celles-ci sont libres dans la mise en œuvre des projets, elles doivent aligner leurs propositions sur les orientations imposées par les pouvoirs publics (Robelet, 2017) et s'adapter aux critères gestionnaires qui leur sont imposés (Lebrou, 2020). Par ailleurs, ces instruments amènent à de profondes évolutions dans l'exercice du métier des salariés associatifs, qui tournent davantage autour des exigences bureaucratiques des financeurs, lesquelles peuvent d'ailleurs conduire à de la souffrance au travail (Cottin-Marx et Paradis, 2020). Il s'agit ici de prolonger ces réflexions en analysant les relations entre APN et pouvoirs publics mais aussi sur le travail pratiqué au sein des APN. L'analyse révèle le renforcement du contrôle des pouvoirs publics sur le fonctionnement associatif.

La « défaite » des APN face aux élus régionaux se solde par un changement de stratégie de la part de ceux-ci dans la distribution des ressources financières aux associations. Les élus font définitivement des associations des instruments de l'action publique, celles-ci étant « enrôlées pour la mise en œuvre de politiques définies par ces pouvoirs publics » (Cottin-Marx et al., 2017, p. 465). En effet, à partir de 2017, la mise en œuvre des politiques régionales de biodiversité passe systématiquement par des appels à projets, qui contribuent d'autant à renforcer le pouvoir des élus sur le secteur associatif. Une fonctionnaire de la direction environnement du Conseil régional des Hauts-de-France explique :

« La volonté c'est pour ce tissu associatif qu'il puisse plutôt répondre à des appels à projets sur des objectifs régionaux affichés et de ne plus fonctionner par CPO¹⁸⁷ avec ces partenaires-là. Pour ce que je vais appeler la renaturation, l'appel à projets "chemins ruraux des Hauts-de-France", la région donne son cahier des charges et, derrière, les collectivités peuvent y répondre, se faire aider par telle ou telle association locale, etc. C'est le mode de fonctionnement qui est retenu. Et du coup, les enveloppes budgétaires par types de politiques sont fixées dans ce cadre-là. Si on a plus de projets que l'enveloppe prévue, c'est la qualité du projet qui fait le choix, son adéquation avec les objectifs fixés en amont par la région. » (Entretien avec

¹⁸⁷ Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO).

une cadre de la direction biodiversité du Conseil régional des Hauts-de-France le 7 novembre 2017)

L'expression « *en adéquation avec les objectifs fixés en amont par la région* » démontre que les associations sont envisagées comme devant directement contribuer à la mise en place de la stratégie du Conseil régional en matière de biodiversité. Par ailleurs, ces associations sont financées à partir de leur capacité à répondre du mieux possible aux exigences fixées dans le cadre de l'appel d'offres et seules celles considérées comme les plus compétentes seront retenues. L'expression « *qualité du projet* » est une notion très floue et très plastique qui ne renvoie pas à des critères et des attendus précis. Lorsqu'au cours de l'entretien, il est demandé si cette pratique est systématisée pour l'ensemble des politiques publiques régionales, cette enquêtée répond par la négative et précise que ce mode de fonctionnement reste une volonté des élus en charge des questions environnementales. Les élus parviennent à s'approprier des instruments tels que les appels à projets pour renforcer leur pouvoir sur les APN. La restauration des zones humides, la renaturation de chemins ruraux, la gestion des réserves naturelles régionales, les actions de sensibilisation à la nature dans les lycées, les opérations de recueil des données naturalistes sont autant de politiques publiques qui fonctionnent à partir d'appels à projets et de missions pour lesquelles les associations ne peuvent plus compter sur des subventions régulières.

Le recours systématisé aux appels à projets, qui s'ajoute à la réduction des subventions, crée deux types de situations quant au mode d'organisation de ces associations : certaines réduisent leurs activités et leurs champs d'activités quand d'autres multiplient les réponses à des appels à projets. D'un côté, par exemple, le GDEAM62 ne répond à aucun appel d'offres, car ses administrateurs se prononcent contre toute activité commerciale et, par conséquent, le GDEAM62 réduit ses collaborations avec le PNR Cap et Marais d'Opale et toute autre institution gestionnaire d'espaces naturels. Certaines associations ne disposent pas de l'appareil bureaucratique nécessaire pour répondre à des appels à projets, comme la société mycologique du Nord ou la Coordination mammalogique du Nord et réduisent alors *de facto* leurs actions d'inventaires ou de restauration d'espaces naturels. De l'autre côté, pour les associations les plus professionnalisées, comme le Conservatoire botanique de Bailleul, les réponses aux appels à projets sur les fonds européens se multiplient¹⁸⁸.

¹⁸⁸ Ce constat va dans le sens des travaux de Tchernonog et Prouteau (2017), qui démontrent que l'augmentation des financements par les logiques de marché renforce les grandes associations.

Pour les associations comme les Conservatoires ou les CPIE, qui emploient des salariés gestionnaires, l'obtention de fonds européens devient alors impérative pour maintenir le budget de fonctionnement et les emplois salariés. Les salariés de ces associations s'organisent en conséquence pour répondre à différents appels à projets européens, car le travail autour des appels à projets est technique et chronophage¹⁸⁹. De plus, une fois le projet retenu, la machine bureaucratique nécessaire pour répondre aux exigences des financeurs dans la mise en place et le suivi des projets européens est très lourde. D'ailleurs, comme l'explique un gestionnaire du Conseil régional en justifiant la sélection opérée par le personnel administratif du Conseil régional dans l'attribution des enveloppes budgétaires :

« C'est vraiment très lourd. On essaie de mettre des crédits sur des grosses opérations qui puissent permettre d'avoir du temps administratif conséquent. Ce ne sont pas des opérations où on finance 10 ou 15 000 euros... On sait que ça va leur prendre quelques jours pour fournir les pièces, suivre les dossiers, etc... C'est pas rentable. C'est une sélection qui est faite de facto. Une des questions que l'on pose dans le rapport d'instruction, on a plein de petites questions et une des questions c'est : "est-ce que la structure a la capacité administrative pour suivre le dossier ? Oui ? Non ?" si c'est non... bah... » (Entretien avec un chef de service de la direction biodiversité le 2 décembre 2019)

Ce fonctionnaire souligne ici les contraintes bureaucratiques engendrées par les financements *via* les fonds européens mais il met aussi en exergue le fait que seules les structures qui disposent de l'arsenal administratif pour faire face à ces contraintes seront financées, ce qui favorise encore davantage les grandes associations. Le directeur d'une société savante évalue à 40 % le temps passé par ses salariés à la gestion administrative des projets¹⁹⁰, qui s'explique par la nécessité de répondre aux exigences gestionnaires des financeurs : respect de la concurrence avec la mise en place de marchés publics pour tout type de dépenses (achat de matériel informatique ou bureautique, restauration, prestations, animations, *etc.*), devis et factures à conserver pour toutes les dépenses, « fiches temps » et d'activités pour les personnels,

¹⁸⁹ Dans leur article sur les temporalités de l'action publique, Jacques Commaille, Vincent Simoulin et Jens Thoemmes (2014) rappellent que les appels à projet requièrent à la fois beaucoup de temps de préparation en amont et beaucoup de réactivités, ce qui modifie le rapport au temps des structures publiques. À travers l'étude de réponses de collectivités locales à un appel à projets régional sur fonds européens FEDER, Éléonor Breton (2014) montre également que le travail de candidature des appels à projets s'effectue dans l'urgence et dans l'improvisation. Elle souligne également la capacité des candidats à anticiper les exigences des sélectionneurs.

¹⁹⁰ Entretien du 8 juin 2015.

rapports d'activités, rapports financiers, etc. Un-e gestionnaire¹⁹¹ du Conseil régional des Hauts-de-France prend l'exemple de la location ou de la maintenance d'une photocopieuse pour une association, qui requiert une mise en concurrence avec des devis produits par trois prestataires différents pour respecter les exigences des financements européens. L'enquêté-e remarque :

« La plupart des associations, leur rôle premier c'est d'être sur le terrain. Les financements qu'ils souhaitent avoir c'est pour ça, pour le terrain, ils ne veulent pas d'une structure administrative très importante et pourtant c'est ce qu'on leur demande maintenant. C'est pour ça que ça devient très compliqué. Ça c'est un premier point très compliqué, la gestion pour les bénéficiaires. » (Entretien avec un-e gestionnaire de la direction biodiversité du Conseil régional des Hauts-de-France le 2 décembre 2019)

Comme l'indique cet-te fonctionnaire territorial-e, la lourdeur administrative induite par la gestion par projets pèse sur les associations, qui disposent de moins de temps dans l'exercice de leurs missions, car elles doivent répondre aux exigences bureaucratiques imposées par leurs financeurs. Ces contraintes gestionnaires modifient la routine de travail de salariés, la répartition de leur temps entre tâches administratives, l'accomplissement de leurs missions et la division du travail entre salariés. Certaines associations ont constitué une cellule dite de « vérification » avec du personnel administratif spécialisé dans le contrôle tandis que d'autres, comme le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, recrutent des chargé-e-s de mission d'assistance de projets aux fonds européens. D'autant plus que les procédures de contrôle se multiplient et que la procédure s'alourdit depuis que le Conseil régional est autorité de gestion des fonds FEDER. Au-delà des procédures de contrôle et d'accompagnement de la dépense effectuées par les gestionnaires de la direction biodiversité, la direction des affaires européennes du Conseil régional dispose de personnel spécialisé dans le contrôle des paiements, de la qualité gestion susceptible de mener des audits au sein des associations. Il existe également du personnel administratif du Conseil régional qui travaille sous la tutelle de la Commission interministérielle de coordination des contrôles¹⁹² et qui pratique des audits réguliers. Les associations peuvent ensuite être contrôlées par les fonctionnaires de la Commission

¹⁹¹ Étant donné les propos sensibles qui sont tenus, le genre de l'enquêté-e n'est pas rendu visible pour une meilleure anonymisation.

¹⁹² La Commission interministérielle de coordination des contrôles est une instance interministérielle chargée de coordonner l'ensemble des contrôles réalisés dans les régions dans le cadre des dépenses des fonds européens.

européenne et de la Cour des comptes européenne. Ainsi, des associations bénéficiaires de la programmation 2014 – 2020 sont susceptibles d’être contrôlées jusqu’en 2033, en sachant que chaque contrôle peut remettre en cause le montant de la subvention versée.

Par ailleurs, ces subventions sont elles-mêmes versées *a posteriori*, ce qui oblige le bénéficiaire à avancer une partie des frais nécessaires à l’accomplissement de missions. Un-e gestionnaire de la direction biodiversité du Conseil régional des Hauts-de-France explique les difficultés rencontrées par les propriétaires publics ou privés qui signent des contrats Natura 2000 qui ont une durée de cinq ans. Sur les cinq années, seulement 80 % du montant total de la subvention peut être versé au propriétaire, qui sera remboursé des 20 % restants au cours de la dernière année seulement, une fois que toutes les dépenses ont été engagées.

Les contrôles sont d’autant plus une source d’inquiétude pour les salariés des associations qu’ils sont susceptibles d’entraîner des sanctions, c’est-à-dire des baisses de montants pouvant se concrétiser dans le meilleur des cas par une baisse de 10, 15 % des fonds européens ou par une sanction qui rend inéligible la structure à l’obtention de fonds européens. Un-e gestionnaire de la direction biodiversité du Conseil régional des Hauts-de-France raconte par exemple le refus d’un paiement de la subvention d’un porteur de projet Natura 2000 : le porteur de projet fait faire des travaux dans sa propriété privée contractualisée Natura 2000, qu’il paye par chèque. Il est par la suite contrôlé par le service instructeur du Conseil régional qui lui confirme la bonne tenue du dossier et il envoie donc sa demande de paiement qu’il se voit refuser par les instances européennes, car à la date du dépôt de la demande de paiement, le chèque n’avait pas été encaissé par l’entreprise. En conséquence, le service de contrôle a considéré la dépense non réalisée et a bloqué le paiement. L’affaire est résolue au bout de six mois grâce à l’intervention de gestionnaires du Conseil régional et de la DREAL.

De l’aveu même des salariés de ces associations et des gestionnaires de la direction biodiversité du Conseil régional, les contrôles liés aux versements des enveloppes budgétaires dans le cadre des CPER et des appels à projets régionaux sont beaucoup moins stricts par rapport aux fonds européens, bien que les élus régionaux essayent d’imposer leur vision de ce qu’est la « bonne gestion » aux porteurs de projets. Comme le précise le document d’orientation voté par le Conseil régional en novembre 2017 et qui définit la stratégie du Conseil régional en matière de gestion du vivant sur le mandat 2016 - 2021 : « *L’efficacité de ces actions devra être mesurée par des indicateurs cohérents directs que proposeront les porteurs de projet. Les actions feront l’objet d’un suivi dans le temps à la charge de la Région visant à évaluer leurs effets par le biais d’indicateurs indirects sur l’avifaune sédentaire (perdrix grise) ou migratoire*

mais aussi l'entomofaune (abeille) ou la flore. » Les élus s'approprient le suivi par indicateurs des politiques publiques pour renforcer le contrôle sur les associations, en justifiant le recours aux indicateurs par la nécessité d'une gestion performante des projets. Autrement dit, les élus parviennent à s'approprier les instruments gestionnaires imposés aux associations pour maintenir le contrôle sur celles-ci.

Par ailleurs, l'évolution de la stratégie des élus régionaux vers le recours systématique aux appels à projets amène les associations à s'adapter dans leur mode d'organisation et dans leurs missions. Comme l'explique un salarié d'une fédération de pêche¹⁹³, les subventions par conventions pluriannuelles d'objectifs étaient auparavant octroyées dans le but que la fédération mène des études préparatoires et établisse des propositions de projets de réhabilitation de cours d'eau. Mais la diminution de ces subventions fait que la fédération n'est plus en capacité de mener ces études préparatoires et d'évaluer l'intérêt de réhabiliter certains cours d'eau, car elle doit mobiliser ses salariés sur les réponses aux appels à projets pour pouvoir maintenir son budget de fonctionnement. Cela modifie les pratiques de travail et le rapport au terrain puisque les salariés sont contraints de passer plus de temps à préparer des dossiers administratifs de financement tels que des prestations ou des conventions de gestion – voire à multiplier les réponses aux appels à projets afin de maximiser les chances de décrocher des subventions – et moins de temps à faire les études techniques, car ces dernières deviennent moins rémunératrices pour l'association.

Ainsi, le financement par projets des associations et les contraintes des financeurs qui les accompagnent leur demandent d'augmenter le temps passé sur les tâches administratives et suscitent de nouvelles divisions du travail qui sont établies à partir des exigences gestionnaires des financeurs publics. La capacité des élus à faire de ces instruments gestionnaires une ressource politique n'est pas sans conséquences sur le monde associatif. Celui-ci est beaucoup moins autonome dans la définition de son programme d'activités, car il est financé presque intégralement *via* l'obtention de marchés publics, ce qui l'oblige malgré lui à participer étroitement à la mise en œuvre des politiques régionales financées sur projets. *In fine*, le cas étudié rappelle que le gouvernement à distance se matérialise bien par le recours à des instruments gestionnaires, qui renforcent le contrôle des pouvoirs publics sur les associations. En outre, il met en exergue le poids de la variable politique dans la perte d'autonomie des

¹⁹³ Entretien du 27 avril 2018. Cet entretien a également été mené dans le cadre du projet de recherche Inlubio (2017- 2020), financé par le Ministère de l'écologie (programme Ittecop).

associations dans la définition de leur stratégie d'actions, qui est pleinement liée aux luttes politiques entre les élus régionaux et le secteur associatif. En effet, le personnel politique parvient à mobiliser l'instrumentation gestionnaire au service d'une stratégie politique destinée à affaiblir ses concurrents politiques.

C. Les difficultés d'une gestion savante adaptée aux projets

Le passage de financements structurels par subventions à des financements conjoncturels par des appels d'offre crée également des difficultés pour les APN dans la production de connaissances et d'outils en termes de gestion savante et celles-ci sont obligées de s'adapter à de nouvelles temporalités d'action et à de nouvelles missions imposées par les financeurs publics.

Un décalage entre les temporalités du projet et les temporalités du vivant

Par définition, l'appel d'offre nécessite que les candidats répondent aux exigences des financeurs, que ça soit sur le contenu des missions, sur leur calendrier de réalisation et sur les résultats attendus pour être éligibles. Les appels à projets auxquels répondent ces associations – qu'ils soient issus des fonds européens, du Conseil régional ou de la DREAL – concernent principalement des opérations de gestion d'espaces naturels en vue de restaurer des milieux dégradés, des zones humides, des friches industrielles et d'assurer les continuités écologiques sur le territoire et qui ont une durée entre deux et quatre ans.

L'extrait d'appel à projets à la page suivante (figure 19), tiré de l'appel à candidatures permanent des fonds FEDER gérés par la direction biodiversité du Conseil régional des Hauts-de-France permet de saisir plus précisément les opérations financées et l'ensemble des pièces demandées pour la constitution des dossiers par les porteurs de projets, qui peuvent être des collectivités territoriales, des associations ou des établissements publics (EPF, ONF, Conservatoire du littoral, *etc.*). Cet appel à projets met en lumière que si des études pré-opérationnelles (comme des inventaires naturalistes, des études de faisabilité, des études d'impact, *etc.*) peuvent être ponctuellement financées, les projets susceptibles d'être retenus sur les fonds FEDER sont ceux qui présentent un plan qui comprend les études pré-opérationnelles jusqu'à la maîtrise d'ouvrages, incluant aussi un plan de gestion savante. Ces études pré-opérationnelles doivent donc avoir lieu sur des temporalités très resserrées, à savoir une ou deux années dans la mesure où les projets durent entre trois et cinq ans, ce qui pose des difficultés aux naturalistes qui en sont chargés. Un directeur d'une APN (entretien du 8 juin 2015) explique

que les missions en matière de production de connaissances ne sont efficaces que si elles sont « répétitives » au sens où elles impliquent de venir très régulièrement et durant plusieurs années sur le terrain pour mener des inventaires naturalistes, observer les espèces et analyser leurs comportements. Cette observation fait par ailleurs écho à des études scientifiques qui montrent une corrélation entre le temps passé à mener des inventaires et le nombre d'espèces relevées¹⁹⁴.

FIGURE 19. Extraits de l'appel à candidatures permanent « restauration des milieux naturels – zones humides – programme opérationnel FEDER 2014 – 2020 »

Les dossiers éligibles au présent appel à candidatures porteront sur :

- les études pré-opérationnelles (diagnostics écologiques, diagnostics de fonctionnement hydraulique) ;
- l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (montage de projet) ;
- l'acquisition foncière des terrains permettant la mise en œuvre du projet (elle sera étudiée au cas par cas et restera exceptionnelle) ;
- les opérations de restauration de zones humides ;
- les opérations de lutte contre les plantes invasives (étudiées au cas par cas) ;
- l'élaboration de plans de gestion pluriannuels (avec engagement et garanties dans la mise en œuvre effective de la phase opérationnelle) ;
- les aménagements visant à réduire les impacts de la fréquentation du public sur le milieu naturel et à préserver la faune et la flore (étudiés au cas par cas) ;
- les aménagements visant à l'information et à la sensibilisation du public ;
- les travaux d'entretien tels que le l'étrépage seront éligibles dans la mesure où il s'agit d'une opération de restauration à part entière contribuant à la renaturation du site. Les demandes seront étudiées au cas par cas.

Les projets seront étudiés au cas par cas.

L'appel à candidatures peut permettre de répondre à un besoin particulier et à un seul type d'opération mais la priorité sera donnée aux projets globaux portés par une maîtrise d'ouvrage cohérente intégrant plusieurs de ces opérations. (...)

LA CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier comportera les suivantes :

- une note de présentation de la structure maître d'ouvrage du projet ;
- une note décrivant le projet dans son ensemble et exposant sa localisation, son contenu, les objectifs poursuivis et résultats attendus ainsi qu'un plan de situation ;
- un argumentaire décrivant précisément la nature des opérations de restauration ;
- dans le cas d'une acquisition, une note démontrant l'intérêt patrimonial de la zone humide ;
- un état d'avancement du projet en termes d'étude de conception voire de mise en œuvre ;
- les résultats des éventuelles études préalables ;
- un plan de gestion (le cas échéant) ;
- une présentation de la structure de gestion (le cas échéant) ;
- un calendrier de réalisation du projet ;
- un dispositif de suivi et d'évaluation ;
- une estimation la plus précise possible du projet ainsi que le plan de financement prévisionnel.

Source : Conseil régional des Hauts-de-France, accessible sur : https://europe-en-hautsdefrance.eu/fiche_programme/appel-a-projet-permanent-zones-humides/, consulté le 10 avril 2020

¹⁹⁴ Entretien de recherche avec Vincent Devictor, chargé de recherches en écologie au CNRS, 29 septembre 2017.

Or, comme l'explique ce directeur d'APN :

« On fait des actions courtes avec malheureusement l'impossibilité de faire des projets d'envergure. En fait, si on veut savoir ce qui se passe, il faut financer des actions répétitives, alors c'est moins excitant que faire une grosse action pour aller compter tel bidule ou bien faire un gros projet avec plein de financeurs mais c'est plus efficace. » (Entretien avec le directeur d'une APN le 8 juin 2015)

Pour être sélectionnés, les projets doivent faire montre d'originalité et d'ambition, ce qui ne répond pas toujours à des opérations écologiquement efficaces en termes de connaissances du vivant. De plus, la mise en place des différentes phases des projets sur des temporalités aussi resserrées que les quelques années financées n'est pas toujours conciliable avec les temporalités propres au vivant. Ce même enquêté qualifie de « ridicule » la durée des projets, car il estime qu'il est impossible d'évaluer la variation de la biodiversité sur deux ans¹⁹⁵. Les variations dans les effectifs de certaines populations d'espèces peuvent être par exemple liées à des « micros évènements » comme une tempête en Méditerranée au moment des migrations, un hiver très rigoureux ou un été au contraire caniculaire et les naturalistes ne sont pas forcément en capacité d'interpréter les variations d'effectifs qui peuvent être conjoncturelles ou plus structurelles (changement climatique, évolution dans les aires de répartition des migrations, des nidifications, etc.). À la question « *quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez dans l'exercice de vos fonctions ?* », un directeur d'un bureau d'études explique qu'une des principales difficultés est qu'il faut mener des diagnostics écologiques souvent établis sur les contraintes temporelles liées au calendrier du projet plutôt qu'aux contraintes liées aux saisons et aux cycles du vivant, ce qui perturbe selon lui la fiabilité des diagnostics écologiques¹⁹⁶. Les saisons correspondent en effet aux différentes périodes où les espèces nichent, se reproduisent, hibernent, meurent en raison de la dureté de la météorologie, sont en nombre plus importants après la reproduction, etc. et lorsque les diagnostics écologiques sont menés à partir de calendriers qui ne sont pas synchronisés avec les cycles du vivant, les données peuvent ne pas être représentatives ou donner lieu à des interprétations erronées. Par ailleurs, les espèces migratrices ne sont pas présentes tout au long de l'année sur le site et les inventaires naturalistes nécessitent donc d'être menés sur au moins plusieurs années pour pouvoir être représentatifs quant à l'ensemble des espèces potentiellement présentes sur les sites évalués.

¹⁹⁵ Entretien avec le directeur d'une APN le 8 juin 2015.

¹⁹⁶ Entretien avec un directeur de bureau d'études le 28 juin 2015.

Enfin, un administrateur de la société mycologique du Nord-Pas-de-Calais, professeur de mycologie¹⁹⁷, explique que le temps nécessaire pour mener un inventaire représentatif de la fonge sur un territoire donné est d'environ quinze ans¹⁹⁸, ce qui ne convient pas aux financeurs. D'après lui, ceci est la raison pour laquelle la mycologie est mise de côté dans les projets de connaissance et de gestion de la biodiversité, car les outils de connaissance du vivant ne peuvent être produits dans les délais impartis. S'il faut rester prudent quant au fait que cela explique pleinement la mise en invisibilité des champignons dans les projets de gestion savante de la biodiversité, il est intéressant de constater les obstacles à l'intégration des enjeux mycologiques dans les politiques de biodiversité du fait de temporalités et de contraintes d'action difficilement conciliables.

Comme le rappelle la figure 19, pour être éligible, chaque projet doit fournir des résultats tangibles et évaluables *via* un dispositif de suivi et d'évaluation et ces résultats doivent pouvoir être mesurés sur les temporalités courtes du projet. Autrement dit, il faut qu'une opération de restauration d'une zone humide, d'un cours d'eau, d'un écosystème permette en l'espace de quatre ou cinq ans de faire augmenter le nombre d'espèces présentes, de faire diminuer les effectifs d'une espèce considérée comme envahissante ou bien de reconstituer des chaînes trophiques et des interactions écosystémiques. Bien que certaines opérations (comme la réduction d'usages des pesticides) puissent donner des résultats visibles sur quelques années, l'historicité du vivant – le temps nécessaire à l'adaptation des espèces, à leur évolution et à la (re)formation d'écosystèmes – se situe généralement sur des dizaines d'années, ce qui rend difficile la prévision des résultats.

Bien que les temporalités de l'action publique constituent des obstacles à la production de connaissances et à la constitution d'outils gestionnaires adaptés aux temporalités écologiques, elles restent prédominantes dans les stratégies et les actions menées par les APN.

¹⁹⁷ Entretien du 7 mai 2015.

¹⁹⁸ Les champignons ont cette particularité que leur présence dans les sols n'est pas forcément visible. Ils peuvent se développer sous terre sans que jamais n'apparaissent ce que nous qualifions de champignons.

Une évolution des missions de gestion savante vers la compensation écologique

De plus, dans la perspective d'obtenir des financements, les associations adaptent les objectifs et les missions en matière de gestion savante aux évolutions législatives liées à la compensation écologique.

ENCADRÉ 12. La loi pour la reconquête de la biodiversité promulguée en 2016 et la gestion des mesures compensatoires

La séquence « éviter – réduire – compenser » (ERC) a été introduite par la loi sur la protection de la nature de 1976 pour les projets d'aménagement soumis à une évaluation environnementale et à des études d'impact mais elle devient effective en 2007 suite à la transposition de directives européennes. La séquence ERC implique que le maître d'ouvrage établisse un rapport sur les mesures envisagées pour éviter et réduire et en dernier recours compenser les atteintes environnementales dans le cadre de projets d'aménagements ou d'infrastructures. Cela peut être par exemple en reconstituant une zone humide près d'une zone humide détruite par la construction d'une ligne train grande vitesse ou d'un centre commercial ou bien en réintroduisant une espèce rare sur un espace naturel protégé à proximité de la zone impactée par le projet d'aménagement. La compensation écologique fait ainsi référence aux mesures obligatoires prises pour compenser les atteintes à la biodiversité lorsque celles-ci n'ont pas pu être évitées ou réduites.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages promulguée en 2016 renforce la réglementation autour de la mise en place de la séquence ERC. Tout d'abord, si le maître d'ouvrage définit les mesures compensatoires qu'il souhaite mettre en œuvre, celles-ci doivent durer tout le long de la durée des atteintes portées à l'environnement. Dans le cadre de construction d'infrastructures comme des autoroutes ou des canaux, les atteintes portées à l'environnement sont considérées comme irréversibles et la gestion des mesures compensatoires doit être réalisée sur une période illimitée. De plus, si les mesures compensatoires peuvent être mises en œuvre par le maître d'ouvrage, la loi autorise des « opérateurs de compensation » à organiser les mesures compensatoires et à les gérer. Ces opérateurs peuvent être publics ou privés mais cette mesure ouvre la porte à la gestion des mesures compensatoires pour les Conservatoires d'espaces naturels, le Conservatoire botanique de Bailleul, la Ligue de protection des oiseaux et toute autre association en capacité de pratiquer des mesures de gestion savante.

Au début des années 2010, la plupart des associations du territoire n'étaient pas favorables – ou très réservées – quant à l'intérêt de mettre en place des mesures compensatoires. Le 17 octobre 2015, nous avons assisté à la réunion nationale du réseau associatif constitué autour de la biodiversité, pilotée par le coordinateur du réseau biodiversité de France Nature Environnement (FNE), à laquelle assistent vingt-cinq participants, parmi lesquels un salarié de Picardie Nature, un salarié du GDEAM62, un salarié de la fédération nationale des Conservatoires des espaces naturels et un administrateur de la LPO France. Un des points à l'ordre du jour de cette réunion porte sur le projet de loi autour de la biodiversité en cours de préparation. Le débat s'engage autour de questions projetées sur le diaporama préparé par le coordinateur du réseau biodiversité, qui portent sur la compensation écologique (cf. figure 20).

FIGURE 20. Extrait du diaporama préparé par un salarié de France nature environnement, projeté lors de la réunion du 17 octobre 2015

*AVONS-NOUS DEPASSÉ LE DÉBAT POUR/CONTRE ?
Compensation = droit à détruire, mal nécessaire, opportunité ?
QUELLES CONDITIONS POUR UNE ACCEPTABILITÉ ?
Objectifs de la compensation écologique ?
Gouvernance et suivi ?
Régulation ?*

Source : diaporama projeté lors de la réunion et envoyé par courriel par la suite

Au cours des échanges, si le salarié de Picardie Nature et celui du GDEAM62 s'expriment contre le principe même de la compensation écologique, les autres participants qui prennent la parole indiquent que la question n'est plus de savoir si le principe est légitime, tout en faisant remarquer qu'ils ne l'ont jamais approuvé par le passé. D'après eux, le débat doit maintenant se tourner vers une stratégie d'actions pour savoir comment les associations peuvent se positionner pour continuer à avoir un poids dans les échanges politiques et dans la mise en œuvre de la séquence ERC qui s'ensuivra. Le vice-président de FNE explique que de nouveaux marchés vont s'ouvrir et que le risque est grand que les associations en soient écartées et qu'elles ne puissent ainsi plus peser dans la décision publique. D'après lui, la recherche de prestations et de conventions de gestion d'espaces naturels s'accroît et, dans ce contexte, la loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016 ouvre de nouvelles possibilités financières pour les Conservatoires et autres associations de gestion savante de la biodiversité.

Les associations peuvent devenir des opérateurs en charge de mettre en œuvre les mesures compensatoires et cette nouvelle opportunité est susceptible de constituer une rentrée d'argent importante. La DREAL, chargée de renforcer les partenariats et de mettre en place une politique commune autour de la séquence ERC sur le territoire des Hauts-de-France organise plusieurs colloques et journées d'études visant à permettre aux différents acteurs – maîtres d'ouvrage, personnels de la DREAL et membres des Conservatoires et sociétés savantes – de partager leurs expériences. Les 25 et 26 novembre 2019, le service Eau et nature de la DREAL organise un colloque intitulé « les rencontres autour de la séquence ERC » qui a pour objectif :

« De faire état de l'actualité relative à la séquence ERC, de mettre en avant les outils disponibles pour l'appliquer efficacement et partager des retours d'expériences, essentiellement régionaux. À travers ces deux journées d'échanges, il s'agit de construire une vision partagée permettant de faciliter la conduite des projets par

l'inscription anticipée de la séquence ERC. » (Plaquette de présentation du colloque¹⁹⁹)

Lors de ces deux journées, des responsables scientifiques du GON, du CEN NPDC, du Conservatoire botanique de Bailleul, de Picardie nature et de la Coordination mammalogique du Nord de la France présentent leurs expériences et leurs avancées sur la question, ce qui met en exergue l'intérêt porté à la séquence ERC par ces APN. Ce choix de missions de gestion savante répond aussi à la nouvelle politique de biodiversité votée par le Conseil régional des Hauts-de-France en octobre 2017, dont un des cinq volets porte sur le développement d'un outil opérationnel de compensation écologique. D'après une des cadres de la direction biodiversité du Conseil régional, l'objectif est de développer un outil financier pour aider les aménageurs en quête de sites de compensation mais également d'identifier « tout un stock de sites à renaturer, à restaurer, qui pourrait faciliter la vie des acteurs qui ont obligation de compensation²⁰⁰ ». L'enquête souligne lors de l'entretien que les acteurs associatifs et en particulier les CEN sont des partenaires privilégiés dans la mise en place de cette politique publique, car ils possèdent une bonne connaissance du territoire et maîtrisent les enjeux liés à la gestion de la biodiversité mais elle indique également que la politique de compensation n'en est qu'à ses débuts et que le personnel administratif ne s'est pas encore penché en avant sur les dossiers.

Au cours d'un entretien, un responsable scientifique d'un des Conservatoires d'espaces naturels des Hauts-de-France²⁰¹ justifie l'intérêt de recourir à sa structure pour un certain nombre de plus-values dues à ses compétences en ingénierie écologique, à sa connaissance du terrain et à son expérience de gestionnaire d'espaces naturels protégés. Il explique également :

« Normalement la loi de reconquête, de biodiversité 2016 dit que la compensation c'est toute la durée du projet... donc indéterminée. Et on pense que de ce point de vue-là on est susceptible d'être un outil pertinent parce qu'en capacité de gérer les terrains au-delà... sur une durée qui ira au-delà des obligations légales du pétitionnaire du porteur de projet, s'il a une obligation de financer la compensation sur trente ans bah nous on gèrera tant que le conservatoire existera donc en garantissant la pérennité de

¹⁹⁹ Plaquette envoyée par courriel et reçue en novembre 2019.

²⁰⁰ Entretien le 17 novembre 2018.

²⁰¹ Dans le cadre du projet de recherche Inlubio (2017 – 2020), financé par le Ministère de l'écologie (programme Ittecop). Cet entretien a été mené dans le cadre du projet de recherche mais il porte sur les Hauts-de-France également, à partir de questionnements proches de notre travail de doctorat. C'est pourquoi il y est fait ici référence.

la gestion. » (Entretien avec un responsable scientifique d'un Conservatoire des espaces naturels des Hauts-de-France le 2 mai 2018)

Ainsi, l'enquête présente l'obligation légale de gérer les terrains sur lesquels ont lieu les mesures compensatoires sur une durée de plusieurs dizaines d'années (et même potentiellement de façon illimitée) comme un moyen de justifier l'utilité et l'existence pérenne des Conservatoires, qui permet de se projeter sur le long terme et offre des perspectives pour réduire les incertitudes budgétaires grâce à de nouvelles conventions.

Les associations sont affaiblies dans leur champ d'expression et dans leurs choix d'actions. Alors qu'auparavant, les missions de gestion savante étaient construites à partir d'études préalables sur l'état de la biodiversité territoriale – espèces envahissantes, espèces menacées, écosystèmes fragilisés, *etc.* – ces associations réagissent face au contexte d'austérité en réorientant leurs financements 1) vers des appels d'offres qui modifient leurs objectifs de gestion savante et leurs temporalités d'actions, ce qui peut s'avérer en contradiction avec les temporalités écologiques et 2) vers davantage de prestations et de conventions autour de la mise en œuvre et de la gestion des mesures compensatoires, autrement dit à partir de projets d'aménagement du territoire qui constituent des priorités politiques anthropocentrées. En somme, les actions des associations autour de la préservation du vivant ne sont plus définies à partir de celui-ci mais à partir de contraintes politiques et administratives externes aux socio-écosystèmes.

Comme le suggère Philippe Bezès (2020), le gouvernement par la performance participe à gouverner les conduites du secteur associatif, en obligeant les associations à s'adapter aux logiques de marché, à se bureaucratiser pour répondre aux contraintes administratives des financeurs et à faire évoluer leurs missions dans le sens des exigences de leurs financeurs à l'heure de l'austérité budgétaire. La capacité du personnel politique à se saisir de ce contexte gestionnaire pour renverser le rapport de forces avec le secteur associatif oblige encore davantage les associations à modifier leur projet associatif autour de la connaissance scientifique et de la gestion savante, qui est davantage élaboré à partir de contraintes anthropocentrées – administratives et politiques – qu'en fonction des logiques socio-écosystémiques.

Conclusion

Ce chapitre a retracé comment le souci de soi de l'État avait conduit à l'austérité budgétaire, à des réformes des administrations et à de nouvelles logiques bureaucratiques induites par les fonds européens au sein des administrations territoriales environnementales. Ces mutations financières, organisationnelles et bureaucratiques modifient les stratégies des institutions publiques en matière de biodiversité, des collectivités territoriales et des associations.

Dans les années 2010, l'austérité budgétaire est au cœur du discours politique relatif aux réformes administratives et aux réductions budgétaires. Si la simple évocation politique de l'austérité peut conduire à des effets performatifs dans les stratégies de recherche de financements, sa mise en œuvre effective oblige les établissements publics, les collectivités territoriales et les associations à adapter leur stratégie de biodiversité aux contraintes financières. Les modes de financement des politiques publiques, notamment *via* les fonds européens, une logique de marché et le recours aux appels à projets bouscule à la fois l'organisation et la division du travail de la direction biodiversité du Conseil régional et des APN. Face à l'austérité, les associations sont en quête permanente d'argent pour maintenir leur budget de fonctionnement et elles adaptent leurs objectifs et leurs ambitions écologiques à la commande publique et à l'action par projets. Ces évolutions imposées par l'action publique imposent une forme de rationalisation axée sur l'efficacité budgétaire (notamment *via* les indicateurs et les audits) qui participe à accroître le contrôle par l'action publique sur les associations et modifie la conduite des politiques de biodiversité.

Les réformes administratives sont chronophages et produisent un ralentissement dans la production des politiques publiques au sein des administrations, obligeant les fonctionnaires à réduire le temps consacré à la mise en œuvre des politiques de biodiversité pour se concentrer sur la mise en place d'une nouvelle organisation des services. Cela ressurgit sur la mise en œuvre des politiques de biodiversité sur le territoire entre 2016 et 2018. L'instrumentation gestionnaire amène aussi à une évolution dans les trajectoires et dans les divisions du travail des fonctionnaires en charge des questions de biodiversité. Le personnel administratif participe à la technicisation des politiques publiques autour des appels d'offres et de la gestion de projets, gardant ainsi le monopole sur leur gestion et contribuant à leur dépolitisation. Cette mainmise contrebalance l'affaiblissement de leurs prérogatives dans la conduite des politiques régionales de biodiversité, liée à la mise en place d'un gouvernement à distance par la systématisation des appels à projets européens.

Bien que les élus régionaux interviennent assez peu dans la machine bureaucratique (réformes administratives, bureaucratisation des appels à projets), ils parviennent à instrumentaliser le discours gestionnaire pour renverser les rapports de force existants avec le secteur associatif à leur avantage en gouvernant leurs conduites, malgré quelques faibles stratégies de résistance de la part des associations. Alors que la littérature met plutôt en évidence des effets limités de l'alternance (Aldrin, Bargel, Bué, Pina (*eds.*), 2016), il est intéressant de constater que dans notre cas d'étude la variable idéologique et partisane structure les luttes entre le personnel politique et le monde associatif et qu'elle participe à modifier en profondeur les systèmes de financements des associations et leurs missions en termes de gestion savante.

Les logiques bureaucratiques et politiques finissent par prendre le dessus sur les logiques scientifiques, modifiant les ambitions de l'action publique en termes de biodiversité vers des priorités plus anthropocentrées. La crise de biodiversité n'est plus structurante dans l'orientation des politiques de biodiversité, car elle est « masquée » derrière des logiques hétéronomes au vivant, liées à des évolutions endogènes aux administrations et aux associations.

Chapitre 4. Les angles morts politiques et écologiques de la quantification du vivant

Le chapitre précédent a permis de montrer que des logiques exogènes au vivant orientent les politiques de biodiversité, en raison d'évolutions bureaucratiques et de conflits politiques qui impactent autant le travail des administrations en charge de la biodiversité que celui des associations. Ce nouveau chapitre se situe dans la continuité, en se focalisant sur une dimension particulière des politiques du vivant : leur quantification. L'enjeu est ici de saisir les logiques endogènes et exogènes qui structurent la quantification du vivant pour comprendre les conséquences politiques et écologiques du recours aux indicateurs de biodiversité.

Les indicateurs jouent un rôle structurant dans la fabrique des politiques publiques et dans leur pilotage (Bruno, 2008b). Dans la continuité des recherches menées par Alain Desrosières (1993 ; 2000), de nombreux travaux en sociologie de la quantification analysent le rôle des indicateurs dans les politiques publiques (Bardet et Jany-Catrice, 2010 ; Bruno et Didier, 2013 ; Supiot, 2015), qui sont à la fois au cœur d'enjeux de savoir et de pouvoir (Bezès, Chiapello et Desmarez, 2016). Plus spécifiquement, des sociologues ont retracé la trajectoire sociopolitique des indicateurs écologiques dans les politiques environnementales, en se penchant sur leur contexte politico-scientifique de production et en révélant leurs usages hétérogènes par l'action publique (Bouleau et Deuffic, 2016).

Cette importance croissante des indicateurs dans les politiques publiques s'explique, d'après Alain Desrosières (2014), par les logiques néolibérales diffusées dans les institutions depuis les années 1980. Alors que les indicateurs existent depuis le XVII^{ème} siècle, leurs objectifs et leurs finalités évoluent en fonction des façons de penser la société, l'économie mais aussi des modes d'action privilégiés. Depuis les années 1980, « la critique des indicateurs de performance du *New public management* repose sur le fait de mettre en équivalence (ou commensurer), d'évaluer et classer des acteurs et des actions jugés incommensurables, et d'agir sur eux par des mécanismes incitatifs. » (Desrosières, 2014, p. 57). Les indicateurs, très souvent érigés en instruments de l'action publique permettent notamment d'évaluer et de suivre la performance des politiques publiques. Parce qu'ils sont liés à des objectifs, ils orientent aussi l'action. Nombre de recherches ont par ailleurs mis en évidence leurs effets pervers, liés notamment à une « dérive inflationniste » (d'après l'expression d'Isabelle Bruno, 2010, p. 45) et à une surabondance d'indicateurs qu'il est difficile de canaliser (Bruno, 2010). Ils finissent par concentrer l'attention des acteurs politiques et administratifs, parfois au détriment de la mise

en œuvre des politiques publiques elles-mêmes (Boussard, 2001 ; Bezès, 2020). La sociologie démontre aussi que ces indicateurs sont à l'origine de conflits et de luttes pour leur construction et pour leurs usages. Croisés avec la sociologie de l'action publique, ces travaux invitent à poursuivre l'étude des contextes politiques, des stratégies des acteurs et des rapports de force qui donnent forme aux indicateurs et à leurs usages pour comprendre la contingence de leur construction et leurs limites.

Parallèlement à la montée en puissance du chiffre au sein des politiques publiques, dont les indicateurs écologiques au sein des politiques de biodiversité (Bouleau et Deuffic, 2016 ; Petitimbert, 2016), la communauté scientifique est elle-même travaillée par la quantification du vivant, notamment depuis l'émergence du concept de « biodiversité » à la fin des années 1980 (Devictor, 2018a). Les écologues tentent ainsi de trouver des indicateurs qui permettent de quantifier l'érosion de la biodiversité et des écosystèmes. Alors que l'écologie de la fonctionnalité s'intéresse aux services écosystémiques, la biologie de la conservation tend à se concentrer sur des indicateurs spécifiques²⁰², qui renseignent sur la qualité d'un écosystème grâce à la présence d'espèces clés de voûte ou parapluies²⁰³. Du côté des sciences humaines, l'économie écologique, à la recherche d'un nouveau souffle, s'empare aussi de ces questionnements depuis les années 1990 (Douai et Plumecocq, 2017), en s'intéressant plus particulièrement à la marchandisation et à la monétarisation de la biodiversité (Boisvert et Vivien, 1998 ; Tordjman et Boisvert, 2012). Ces indicateurs sont toutefois au cœur des controverses scientifiques, car ils posent des défis méthodologiques et restent lacunaires quant à la représentativité de la complexité du vivant (Devictor, 2018b). La question de la quantification du vivant est ainsi au cœur des préoccupations de la communauté scientifique, ce qui crée une convergence avec « l'obsession » du chiffre par les pouvoirs publics. De fait, dans le cadre des politiques de biodiversité, les indicateurs écologiques sont coproduits par l'action publique et la sphère scientifique (Hrabanski et Pesche, 2017).

La sociologie de la quantification a démontré que le travail de catégorisation et de réduction du réel opéré par la mise en indicateurs contribuait à réduire la complexité des phénomènes mesurés : « la définition des indicateurs impose une sélection d'informations, d'objectifs, de techniques de construction de données qui font qu'ils sont inévitablement réducteurs et masquent souvent la diversité des phénomènes qu'ils cherchent à

²⁰² « Spécifiques » au sens de « relatifs à des espèces ».

²⁰³ Les espèces clés de voûte sont des espèces qui jouent un rôle central dans un écosystème et dont la disparition peut accélérer l'effondrement de l'écosystème. Les espèces parapluie sont des espèces dont les besoins recouvrent ceux de nombreuses autres espèces.

cerner. » (Bezès, Chiapello et Desmarez, 2016). L'intérêt d'en étudier la fabrique permet alors de mettre au jour ces opérations de réduction du vivant pour saisir les angles morts produits par l'usage des indicateurs sur la compréhension des phénomènes politiques et, dans notre cas, écologiques. Pour cela, une analyse sociopolitique apparaît heuristique mais pas suffisante, car le vivant a des caractéristiques biologiques qui lui sont propres et qui ne peuvent être mises en lumière uniquement par la sociologie politique. Pour saisir comment la quantification politique du vivant produit des angles morts quant à la compréhension des phénomènes écologiques, une approche interdisciplinaire qui mobilise l'écologie scientifique, telle que décrite dans l'introduction générale de cette thèse est nécessaire, car elle offre la possibilité de comprendre plus en finesse en quoi le vivant n'est pas réductible à sa quantification. Ce chapitre mobilise ainsi à la fois la sociologie de la quantification, la sociologie des instruments et l'écologie scientifique pour mener à bien l'analyse proposée.

Ce chapitre s'appuie majoritairement sur les entretiens sociologiques mais aussi sur de nombreuses sources écrites qui sont envisagées comme des matériaux d'enquête, telles que les publications de l'Observatoire de la biodiversité du Nord-Pas-de-Calais (NPDC), plusieurs plans de gestion d'espaces naturels transmis par Eden62, un syndicat mixte gestionnaire des espaces naturels, et surtout plusieurs rapports scientifiques issus des projets de recherche financés par le Conseil régional du NPDC dans le cadre de sa politique de recherche. L'étude de ces différents écrits permet de saisir plus en profondeur les types d'indicateurs produits et mobilisés par les acteurs du territoire, d'en comprendre les usages dans le pilotage et l'évaluation et de saisir les positionnements politiques des élus, des gestionnaires d'espaces naturels et de la communauté scientifique. Enfin, l'analyse mobilise également mes propres observations en tant que membre du comité de rédaction de la revue *Développement durable et territoires* et de l'association attenante à la revue. Ma participation aux comités de rédaction m'a offert d'assister à des débats entre économistes, tant à propos de la quantification du vivant qu'à propos du rôle des scientifiques dans le soutien aux projets politiques de quantification du vivant. Considérant que ces débats représentaient un objet d'études enrichissant mon enquête empirique²⁰⁴, ils font l'objet d'une analyse sociologique au cours de ce chapitre.

La première section démontre comment les indicateurs écologiques se banalisent au sein des politiques de biodiversité, malgré leurs limites pour représenter le vivant et piloter l'action. Ces indicateurs sont alors instrumentalisés par les acteurs impliqués dans les politiques de

²⁰⁴ En espérant que mes collègues n'en prennent pas ombrage et partagent mon point de vue de politiste sur les enjeux de pouvoir autour de la production et de la diffusion du savoir.

biodiversité (experts, élus, usagers de la nature, *etc.*), révélant des intérêts partisans qui semblent très éloignés du contexte écologique et qui ont pour effet de masquer la gravité de celui-ci. La seconde section met en avant les différents angles morts écologiques liés aux limites des indicateurs de quantification du vivant, qui participent à euphémiser la gravité de la crise de biodiversité en raison de leur représentativité partielle et des effets qu'ils produisent sur la compréhension du vivant.

Section 1. De la banalisation à l'instrumentalisation des indicateurs écologiques

Les indicateurs écologiques ont plusieurs fonctions politiques et leur trajectoire sociopolitique n'est pas linéaire, résultant souvent de routines de travail et de rapports de force qui viennent les perturber. Ils peuvent être à caractère informatif pour enrichir les connaissances scientifiques, mais l'importance croissante accordée aux indicateurs dans les politiques publiques tend de plus en plus à en faire des instruments de l'action publique destinés à orienter et à évaluer les politiques de biodiversité (Bouleau et Deuffic, 2016). La majorité des travaux portant sur les indicateurs écologiques retrace la carrière d'un indicateur précis, de sa construction à son institutionnalisation ou à ses potentielles remises en question par des mobilisations. Bien que cette section s'inscrive dans la continuité de ces travaux, souhaitant analyser la trajectoire sociopolitique des indicateurs écologiques, elle fait un pas de côté dans la mesure où le point de départ de l'étude n'est pas un indicateur en particulier mais l'ensemble des politiques territoriales de biodiversité d'un territoire. Ce prisme donne à voir la profusion des indicateurs mobilisés et la diversité de leurs usages, et elle permet de mieux saisir le contexte politique et les luttes de pouvoir (entre la sphère scientifico-associative, les élus politiques et les usagers de la nature notamment) dans lesquelles ces indicateurs sont « encastrés ».

Cette section met ainsi en lumière la banalisation du recours aux indicateurs écologiques dans l'ensemble des politiques territoriales de biodiversité, que cela soit dans la protection des espaces naturels, dans la gestion savante de ceux-ci, dans les politiques de connaissance ou dans la stratégie de communication institutionnelle autour de la protection de la biodiversité. La banalisation est entendue ici comme un usage récurrent des indicateurs par l'ensemble des acteurs territoriaux, mobilisés autant pour agir que pour communiquer. Elle ne doit pas masquer le fait que ces indicateurs sont aussi le fruit d'intérêts partisans et de stratégies politiques

destinées à légitimer ou à décrédibiliser le bilan des politiques de biodiversité. Cette section démontre alors que le contexte politique semble davantage motiver la construction et l'usage de ces indicateurs que les logiques scientifiques et le contexte écologique. L'étude de la trajectoire des inventaires naturalistes met en lumière leur mise en instrument, qui résulte de routines de travail, de commodités d'usages et d'une convergence d'intérêts entre la sphère naturaliste et les pouvoirs publics (A). La multiplication des indicateurs écologiques dans la gestion savante, qui s'explique par la pression qu'exercent les pouvoirs publics financeurs sur les gestionnaires d'espaces naturels, contribue à la construction d'indicateurs inertes et produit des effets pervers dans l'usage des indicateurs (B). Enfin, les luttes politiques autour de la production et de la diffusion d'indicateurs écologiques dans le cadre des publications de l'Observatoire régional de la biodiversité mettent au jour l'instrumentalisation politique des indicateurs à des fins partisans (C).

A. Les inventaires naturalistes : de leurs limites scientifiques à leur mise en instrument

Les inventaires naturalistes, qui consistent en un « recensement et une classification des éléments ou des connaissances quantitatives et qualitatives relatives à un lieu donné, en suivant un protocole standardisé (taxons, groupements végétaux, paramètres chimiques...) » (Touroult et al., 2012, p. 4) représentent une des principales méthodes naturalistes d'étude du vivant depuis le XVIII^{ème} siècle (Pépy, 2015), en tant qu'ils permettent le recensement et le comptage d'espèces sur un territoire donné.

Les travaux en sociologie portant sur les inventaires naturalistes analysent leur importance en tant qu'outils de connaissance scientifique, soulevant les enjeux liés à la bancarisation des données, qui détachent celles-ci du contexte écologique dans lequel elles sont produites (Arpin, Charvolin et Fortier, 2015), et au rapport sensible qu'ils permettent d'entretenir avec le vivant par le biais de l'observation *in situ* (Arpin, Mounet et Geoffroy, 2015). Les inventaires naturalistes sont aussi étudiés par le prisme de la sociologie des instruments en tant qu'outils règlementaires participant au cadrage cognitif de l'action publique (Arpin, Charvolin et Fortier, 2015) et contribuant à la mise en place d'un pilotage du vivant assimilé à la biopolitique foucauldienne (Youatt, 2008 ; Arpin, Charvolin et Fortier, 2015). Cependant, ces travaux font peu souvent dialoguer sociologie des sciences et sociologie des instruments, car ils tendent à cloisonner l'outil scientifique et l'instrument d'action publique. Or, nous faisons l'hypothèse qu'une étude du transfert de l'inventaire de la sphère scientifique à la sphère politique peut enrichir les analyses produites autour de sa mise en instrument. Cette

sous-section se situe dans la continuité de ces différents travaux et souhaite prolonger les réflexions autour de la mise en instrument de cet outil qui porte au départ seulement les ambitions des naturalistes à mieux connaître le vivant. Nous analyserons les processus scientifiques et politiques qui conduisent à faire de l'inventaire naturaliste un instrument de l'action publique, malgré toutes les limites que celui-ci offre en termes de fiabilité et de représentativité de l'état du vivant.

Menés par les naturalistes pour classifier et recenser le vivant, les inventaires naturalistes représentent avant tout un outil de connaissance du vivant qui permet de le quantifier : ils dénombrent l'ensemble des espèces et des individus sur un territoire à partir d'observations *in situ*, qui permettent d'effectuer des relevés et des comptages d'espèces.

Leur succès scientifique se comprend par l'attachement des naturalistes aux espèces, marqué par la « perception intuitive » des espèces²⁰⁵ dans le cadre des sorties sur le terrain. Le lien sensoriel existant entre l'observateur et l'espèce (par le biais de l'individu observé, rattaché à une espèce) favorise le développement de la connaissance du vivant autour des espèces. Un enquêté, directeur d'une société savante, décrit ainsi les missions de sa structure en matière de connaissance des espèces en insistant sur « le terrain » :

« On est vraiment dans la collecte de l'information. C'est aller sur le terrain, voir quelles espèces sont présentes et aller plus loin dans le cadre d'enquêtes. Là, par exemple, on a une enquête en cours sur la marouette ponctuée, qui est une espèce au niveau régional. L'idée c'est d'aller estimer ce qu'il reste de la population régionale. Et on a une enquête sur les pies, qui est une espèce commune. Mais l'idée c'est de savoir comment on peut essayer de déterminer sa densité, combien d'individus seraient présents à l'échelle de la région et surtout voir si elle est si présente que ça, car il semblerait que les pies soient de moins en moins présentes en campagne et de plus en plus en ville. Donc derrière il y a un questionnement de cet ordre. Voilà, c'est tout ce qui est étudié, observé. Ce que veulent nos observateurs, c'est aller sur le terrain. » (Entretien du 8 juin 2019 avec un directeur d'une société savante)

²⁰⁵ Notion que Sarah Samadi et Anouk Barberousse, philosophes des sciences, ont proposé dans un de leurs articles (Samadi et Barberousse, 2011). Rebecca Ellis (2011), dans un article en anglais, propose le terme de « jizz », qu'elle définit comme une « manière de voir », partagée par la communauté naturaliste, qui permet de saisir l'identité des espèces sans passer par un diagnostic méticuleux de leurs caractéristiques permettant leur identification.

Outre que cette citation rappelle que la récolte de données et la production de connaissances autour du vivant passent par un contact direct avec le vivant apprécié des naturalistes, elle montre que les projets scientifiques des associations sont centrés sur des populations d'espèces, que celles-ci soient communes ou rares. Les inventaires sont des outils scientifiques mobilisés dans le cadre d'études portant sur l'érosion du vivant et sur le changement de comportements des espèces face à l'évolution des socio-écosystèmes, comme ici le déplacement des pies du monde rural au monde urbain. En effet, le succès des inventaires naturalistes s'explique aussi par le fait que, dans le contexte de crise de la biodiversité, les naturalistes tentent de trouver des outils qui puissent quantifier et donner à voir l'érosion du vivant qui caractériserait la sixième extinction (Mauz, 2011). Les inventaires naturalistes permettent alors de créer un référentiel passé auquel se référer dans l'étude de la crise du vivant, mettant en évidence l'alignement ou la contradiction entre le nombre d'espèces (et d'individus) recensées et l'érosion globale de la biodiversité. *In fine*, les inventaires naturalistes offrent le moyen d'étudier plus en détails les facteurs de l'érosion du vivant et d'évaluer son ampleur à partir du nombre d'espèces observées ; les scientifiques affinent ainsi leur connaissance des espèces recensées pour en établir la rareté.

Le développement des inventaires au sein de la sphère naturaliste conduit à une standardisation des protocoles pour les relevés et la mise en forme des données naturalistes. Les inventaires naturalistes sont menés à partir d'une méthodologie scientifique règlementaire qu'un enquêté, salarié du Conservatoire botanique de Bailleul, détaille au cours d'un entretien :

« Tous ces inventaires aboutissent à des cartographies, à des bases de données, à des informations sur la biologie de la plante, ses préférences écologiques, etc., la répartition géographique. Surtout, l'ensemble des données est valorisé sous forme cartographique avec des cartes de répartition. Donc, à partir de ces cartes on établit un indice de rareté. (...) Toute cette connaissance qu'on a sur l'état des populations, leur variation dans le temps, si elles se répandent ou au contraire, ça permet d'établir avec des indications aussi du nombre de pieds, d'établir ce qu'on appelle les indices de menaces. Ça c'est selon la méthodologie de l'UICN [Union internationale pour la conservation de la nature], on applique la méthode à l'ensemble de la flore, ça permet de dresser ce genre de trucs imbuvable qu'on appelle les catalogues floristiques [montre le catalogue] avec l'ensemble des espèces, leur statut d'indigénat, la rareté, le niveau de menaces et l'explication. » (Entretien avec un chargé de mission du Conservatoire botanique de Bailleul, écologue de formation, ancien chargé des

catalogues floristiques, responsable de service connaissances et conservation le 28 avril 2015)

Le scientifique, entre ton badin et humour, dévoile que ces différentes tâches forment une routine de travail bien établie de la part des experts naturalistes. La récolte de la donnée, son organisation et sa mise en catalogue correspondent à des méthodes de l'UICN qui répondent à un compromis scientifico-politique, notamment en ce qui concerne les critères permettant de déterminer la rareté, mais aussi le statut d'indigénat des espèces, qui répondent davantage à des représentations sociales qu'à des critères scientifiques fondés sur les logiques du vivant (Lowe, 2004). Le protocole scientifique tout comme les habitudes de travail des experts qui mènent ces inventaires expliquent pour partie l'absence de polémiques autour de la fiabilité des inventaires naturalistes comme outil de connaissance écologique.

Pourtant, la banalisation et la standardisation des inventaires comme outils de connaissance posent question, car ils restent des outils de connaissance lacunaires, voire approximatifs. En effet, la représentativité de l'état écologique du territoire par les inventaires naturalistes reste dépendante du temps passé sur le terrain, ainsi que l'explique un mycologue, administrateur de la société mycologique du Nord de la France (SMNF) :

« On n'est pas au bout de l'inventaire. On est en train de rédiger la quatrième édition de l'inventaire mycologique régional. La première version de l'inventaire, c'est moi qui l'ai faite en 1998. On en a refait un en 2000, puis en 2009 et là donc, en 2016 on fait la quatrième édition. Sur ces quatre éditions qui ont couvert à peu près 15 ans, un peu plus, on a pratiquement triplé l'inventaire. Ça veut dire que quand on a commencé à mettre l'état des lieux des connaissances en 1998, il y avait 2 500 espèces. En un peu plus de 15 ans, par un travail intensif sur le terrain, la SMNF travaille pour faire l'inventaire. Il y a un groupe qui bosse comme des malades, on a aussi des contrats d'inventaires avec des gestionnaires, donc on a accès à des sites où on n'allait jamais, donc forcément on trouve des champignons qu'on n'avait jamais vus. Dans ce cadre-là, on a triplé la connaissance de l'inventaire de base. » (Entretien avec un professeur en mycologie, administrateur de la Société mycologique du Nord de la France, 7 mai 2015)

L'enquête détaille ici le lien existant entre le temps passé sur le terrain, le territoire choisi et le nombre d'espèces recensées. Pour qu'un inventaire soit représentatif sur le plan écologique, il nécessite un large temps d'observation et des relevés réguliers. Autrement dit, l'identification du nombre d'espèces et de la rareté de celles-ci est dépendante du temps passé par les

observateurs sur le terrain. Cela s'explique par les caractéristiques des différents groupes du vivant. Les champignons sont très difficilement observables, car le pied et le chapeau du champignon représentent en fait l'appareil reproducteur du champignon mais le champignon lui-même est un ensemble de filaments microscopiques enfouis dans le sol. La fructification, qui correspond à la sortie de terre de l'appareil reproducteur du champignon, représente le seul moyen d'identifier les espèces mais son apparition reste aléatoire et fugace et dépend étroitement de la météorologie. Si le nombre d'espèces augmente dans les inventaires, comme le souligne le mycologue, cela n'est pas lié à leur potentielle arrivée sur un territoire mais cela s'explique directement par les conditions de production de ces inventaires. De même, les oiseaux se déplaçant sur des kilomètres entiers, il faut multiplier le temps sur le terrain pour être en mesure de les repérer, surtout si c'est en dehors de la période de nidification, tout comme pour la flore, dont la saison est éphémère. Isabelle Arpin, Coralie Mounet et David Geoffrey (2015) expliquent d'ailleurs dans leur analyse du rôle des inventaires naturalistes dans l'éducation à l'environnement que « la présence d'une espèce est bien davantage produite qu'elle n'est donnée. Une espèce est par exemple souvent présente par intermittence seulement : c'est le cas des animaux qui se déplacent mais aussi de plantes uniquement détectables pendant une partie de leur cycle de végétation ; c'est le cas, bien sûr, des champignons. Des espèces peuvent également être confondues avec d'autres [Barrow 2011 ; Lynch 2011]. Plutôt qu'une opposition tranchée entre présence et absence, il faut donc envisager des gradients de présence-absence pondérés par des degrés de plausibilité. » (Arpin, Mounet et Geoffroy, 2015, p. 46) Les inventaires naturalistes ne permettent pas en soi d'établir ce degré de plausibilité, car ils ne permettent de mentionner que les espèces présentes. C'est pourquoi ils sont de plus en plus souvent complétés par des travaux de modélisation écologique. Mobilisant l'écologie des populations et des données statistiques, des écologues établissent des calculs de probabilité de présences de certaines espèces *via* le recours à des logiciels informatiques. Ces techniques restent toutefois très coûteuses et sont pratiquées en laboratoire et non par les experts naturalistes des associations de protection de la nature.

La réduction du temps passé à observer les espèces pose question quant à la représentativité de ces inventaires et ce d'autant plus que les experts, dont les ressources financières et humaines sont de plus en plus limitées, sont dans l'obligation de réduire le temps passé sur le terrain (*cf.* chapitre 3). Les inventaires naturalistes requièrent des observations sur plusieurs saisons et sur plusieurs années, ce que la gestion par projets complique en raison de la brève temporalité de ceux-ci.

Ajoutons à cela que certaines associations qui pratiquent ces inventaires, dont celles d'éducation à l'environnement, ne disposent pas toujours des moyens ni des compétences en interne pour les mener à bien. La fiabilité de ceux-ci pose alors d'autant plus question. Une association d'éducation à l'environnement a ainsi obtenu un financement sur les fonds FEDER pour un projet de cinq ans qui a pour objectif d'évaluer le lien entre les modes de gestion des espaces verts et la richesse spécifique, en partant de l'hypothèse qu'une gestion plus écologique favorise la diversité des espèces sur les espaces verts. L'association établit un échantillonnage de neuf communes, de tailles différentes qui ont des modes de gestion différents de leurs espaces verts (gestion différenciée, gestion sans intrants, gestion plus « traditionnelle ») et constitue un protocole de suivi autour de la faune (oiseaux, chiroptères et papillons de jour) sur ces neuf communes. Alors que l'objectif de ce projet est de recueillir de la donnée naturaliste, ce chargé de mission de l'association d'éducation à l'environnement explique que :

« Le bilan que l'on a fait des trois premières années c'est que la botanique manquait, normalement il y avait un minimum de travail prévu mais on n'avait pas, par rapport au temps disposé, on n'avait pas les moyens de faire les inventaires botaniques donc on espérait s'appuyer sur des stagiaires pour faire ça et puis on n'a pas bien pioché et voilà, ça n'a pas, surtout le premier stagiaire, ça n'a rien donné et derrière on n'a pas eu le temps de rattraper le coup. » (Entretien avec un chargé de mission d'une association d'éducation à l'environnement²⁰⁶)

Autrement dit, comme il l'explique, les inventaires naturalistes proposés dans le cas de ce projet restent partiels et ne permettent pas de répondre aux ambitions scientifiques initiales. L'association a alors décidé que les chargés de mission en charge du projet se concentreraient sur la faune et laisseraient les stagiaires mener les inventaires botaniques, alors qu'ils restent inexpérimentés et ne disposent parfois pas de toutes les compétences scientifiques pour mener à bien leur mission. De fait, dans la mesure où les APN mènent des observations *in situ* moins ambitieuses en raison d'un manque de moyens et qu'elles ne disposent pas de personnes habilitées à le faire, cela se ressent sur la qualité et la solidité de l'inventaire.

Malgré toutes les limites qui viennent d'être évoquées, l'inventaire naturaliste reste l'outil de connaissance privilégié par les experts naturalistes. La quantification par l'espèce, permise par l'inventaire naturaliste, matérialise « simplement » l'état du vivant sur le territoire. En effet, permettant le séquençage du vivant en unités décomposables, à savoir les espèces, les

²⁰⁶ La date de l'entretien n'est pas menacée pour protéger l'association.

inventaires offrent la possibilité de proposer une connaissance du vivant qui soit lisible et appropriable par tous, y compris le personnel politico-administratif. Les inventaires naturalistes permettent une forme d'objectivation de la connaissance scientifique, qui passe par le chiffre (nombre d'espèces, populations d'espèces, *etc.*) et qui permet de constituer un langage commun entre les experts et le personnel politico-administratif (Guimont et Petitimberty, 2017). De plus, les inventaires peuvent être pratiqués par les salariés mais aussi par les bénévoles experts des associations, comme dans le cadre d'opérations de sciences participatives²⁰⁷, assurant ainsi le maintien des activités d'experts amateurs des associations dans un contexte de professionnalisation (*cf.* chapitre 2).

La lisibilité et la standardisation des inventaires naturalistes facilite leur édification en instrument de l'action publique dès les années 1980 (Arpin, Charvolin et Fortier, 2015). Permettant une connaissance de l'ensemble des espèces qui soit compréhensible sans trop de maîtrise technique, les inventaires naturalistes servent à établir le niveau de rareté d'une espèce sur un territoire et offrent ainsi la possibilité d'établir différents dispositifs d'action publique, comme les listes rouges d'espèces menacées. Les inventaires deviennent un instrument indispensable pour la réglementation en matière de biodiversité, que ce soit pour les études d'impact, la mise à jour des ZNIEFF dès les années 1980, les zones de protection spéciale (ZPS), les zones d'importance communautaire pour les oiseaux sauvages (ZICO), les zones Natura 2000 à partir des années 1990, les listes des espèces menacées, *etc.* Ils légitiment la décision politique et juridique de protéger telle espèce ou tel milieu, car la quantification par espèces qu'ils proposent est considérée comme un facteur objectif de la décision.

Pour établir la réglementation, l'État, *via* la DREAL, commande les sociétés savantes, les associations de protection de l'environnement, les conservatoires ou les cabinets de consultants pour mener des inventaires naturalistes afin de pouvoir identifier les espèces à protéger. À partir de là, l'État peut prendre les décisions qu'il estime adéquates par rapport au droit de l'environnement quant aux arrêtés de biotope, aux listes régionales d'espèces protégées, mais également pour l'application de la séquence éviter – réduire – compenser (ERC) aux projets d'aménagement sur le territoire. Les collectivités territoriales peuvent également

²⁰⁷ Les sciences participatives désignent des opérations scientifiques qui peuvent être menées par des bénévoles qui ne sont pas des scientifiques professionnels et qui contribuent directement à la production de connaissances scientifiques, notamment dans le cadre d'inventaires naturalistes ou d'opérations ponctuelles de comptage dans les jardins ou les espaces naturels, pour des oiseaux communs, des écureuils, des chauves-souris, *etc.* Elles tendent à se développer très fortement ces dernières années, notamment sous l'impulsion du *Museum*, en partie pour compenser la baisse de moyens des associations pour mener les inventaires naturalistes.

commanditer des inventaires naturalistes pour connaître la valeur écologique de certains espaces et déterminer s'il faut mener des démarches pour que ces derniers obtiennent un statut juridique particulier tel que les Espaces naturels sensibles (ENS) ou les réserves naturelles régionales (RNR). Les inventaires naturalistes représentent le principal instrument réglementaire, contribuant à un cadrage politique du vivant centré sur les espèces.

Par ailleurs, l'inventaire naturaliste représente un instrument gestionnaire depuis les années 2000, car il est au cœur des dispositifs d'évaluation des politiques publiques, comme les suivis des mesures compensatoires et des dispositifs écologiques tels que les plans de gestion des espaces naturels. Un administrateur de la Société mycologique du Nord de la France mentionne à ce sujet une pression plus ou moins implicite des pouvoirs publics et des gestionnaires d'espaces naturels pour mener des inventaires sur des terrains gérés par les Conservatoires ou sur des zones d'intérêt écologique (ZNIEFF, ZICO, *etc.*)²⁰⁸. L'augmentation de la demande de la part des commanditaires s'explique d'après lui par le fait que les inventaires (par le chiffre-espèce produit) sont relativement faciles à analyser et à interpréter. Un directeur d'un syndicat mixte de gestion des espaces naturels abonde dans ce sens, expliquant que l'évaluation des objectifs et des résultats des plans de gestion se fait à partir des inventaires (et sur d'autres indicateurs écologiques, développés dans la sous-section suivante), qui permettent d'établir la présence ou l'absence d'espèces, l'extension ou la réduction de leur territoire²⁰⁹.

Les inventaires naturalistes restent des outils lacunaires quant à la connaissance scientifique qu'ils permettent d'avoir sur un territoire, pour des raisons inhérentes au protocole scientifique et aux conditions de production de ces inventaires. Cependant, malgré leur manque de fiabilité, ils restent un outil standardisé appropriable par l'ensemble des acteurs et qui répond à la fois aux savoir-faire des naturalistes, à leur appétence pour l'observation *in situ* et aux attentes de l'action publique en termes de réglementation. Ceci explique qu'ils deviennent des instruments réglementaires incontournables dans le cadre des politiques de biodiversité. Ce qui prédomine dans la montée en puissance de cet instrument est ainsi lié à des critères anthropocentrés davantage qu'à sa fiabilité écologique.

²⁰⁸ Entretien du 7 mai 2015.

²⁰⁹ Entretien du 12 octobre 2017.

B. Les effets pervers des usages des indicateurs écologiques dans la gestion savante

Alors que la fabrique des politiques publiques est largement structurée par des dynamiques néo-managériales, les indicateurs deviennent un outil de gestion qui renforce les principes attenants au *New Public Management* (NPM), tels que la définition d'objectifs chiffrés, la culture du résultat, l'évaluation des politiques menées par le biais de tableaux de bords ou d'outils de suivi. Cependant, comme l'explique Philippe Bezès lorsqu'il décrit les caractéristiques et les effets d'une bureaucratie par le nombre (Bezès, 2020), le recours systématisé aux indicateurs dans l'action publique peut conduire à quatre effets pervers, qui se produisent selon les acteurs en présence, leur socialisation et les contextes sociopolitiques :

- 1) les objectifs et les indicateurs engendrent des risques de blâme s'ils ne sont pas atteints,
- 2) ils engendrent du stress organisationnel et des stratégies d'évitement,
- 3) leur production surabondante peut en faire des indicateurs « inertes », qui ne sont jamais mobilisés par les organisations. P. Bezès reprend ici la distinction faite par Valérie Boussard (2001) entre les indicateurs prégnants, qui jouent un rôle dans l'organisation du travail, et les indicateurs inertes qui sont produits sans être mobilisés par la suite. Ces indicateurs inertes sont révélateurs du rôle parfois simplement symbolique ou « légitimateur » de la quantification dans les politiques publiques ;
- 4) les indicateurs concentrent l'attention du personnel politique et administratif qui travaille parfois davantage à leur production qu'à se donner les moyens d'assurer une action efficace. Autrement dit, le recours aux indicateurs induits par la néo-managérialisation des politiques publiques peut conduire à des effets pervers qui vont à l'encontre de ces mêmes objectifs.

Concernant plus particulièrement le rôle des indicateurs dans l'action publique environnementale, Céline Granjou, Isabelle Mauz et Arnaud Cosson (2010) montrent un développement exponentiel du recours aux indicateurs environnementaux, qui portent des objectifs multiples (renseigner sur les changements environnementaux, permettre à l'ensemble des acteurs de s'approprier un problème environnemental, contribuer à l'évaluation des politiques publiques ou permettre de fixer des objectifs concrets, *etc.*). D'après leur analyse, ces indicateurs visent tous à (re)légitimer l'expertise scientifique, qui tend à s'hybrider avec d'autres régimes de connaissance, tels que le recours à la participation citoyenne. Force est de constater que le recours aux indicateurs est structurant dans la gestion savante du vivant et il convient d'actualiser les recherches menées par C. Granjou, I. Mauz et A. Cosson au début des

années 2010, pour saisir les différents objectifs du recours aux indicateurs environnementaux dans la gestion savante.

L'ensemble des chartes entre les pouvoirs publics et les organismes gestionnaires de biodiversité (comme les parcs naturels régionaux (PNR), les syndicats mixtes de gestion des espaces naturels, les Conservatoires, *etc.*), tout comme les plans de gestion des espaces naturels, s'appuient sur des indicateurs écologiques qui peuvent être produits dans le but de définir la stratégie en matière de gestion savante, pour la suivre ou pour l'évaluer. Au-delà des inventaires naturalistes, qui sont parmi les principaux indicateurs, d'autres sont mobilisés par les administrateurs et par les gestionnaires d'espaces naturels. Il peut s'agir d'un indicateur plus directement lié à un milieu écologique, comme une surface à reboiser ou une surface à élaguer, ou d'un indicateur concernant les méthodes de gestion des espaces naturels, telles que le recours à des produits phytosanitaires, à la gestion différenciée²¹⁰ ou autre. Le tableau 10 (à la page suivante) récapitule les différentes institutions qui mobilisent les indicateurs, la finalité de leur usage et la méthodologie employée pour le faire.

La construction des indicateurs répond à des protocoles standardisés et à des méthodologies nationales, voire internationales (à l'exception des chartes des PNR), qui mettent en lumière la diffusion et la banalisation des indicateurs écologiques à l'ensemble des échelles décisionnelles. Comme l'indique le tableau, la liste rouge d'espèces protégées est établie d'après le guide méthodologique proposé par l'IUCN, tandis que les plans de gestion reposent sur une méthodologie très rigoureuse proposée par l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN) (et aujourd'hui par l'Agence française de biodiversité - AFB -) pour l'élaboration et le suivi des plans de gestion des espaces naturels, qui reposent sur des indicateurs écologiques et administratifs. Le chiffre-espèce est issu des inventaires naturalistes, eux-mêmes relativement standardisés.

²¹⁰ La gestion différenciée est une méthode de gestion des jardins urbains qui repose notamment sur l'absence d'usage de produits phytosanitaires.

TABLEAU 10. Recours différencié aux indicateurs écologiques

Politique publique ou projet	Institution concernée	Institution mandatée pour mener l'inventaire ou l'opérationnalisation de l'indicateur	Protocole standardisé	Indicateurs mobilisés	Ind. pour la définition des objectifs	Ind. pour le suivi des objectifs	Ind. pour l'évaluation des objectifs
Arrêtés de biotope	DREAL	APN / Bureaux d'études	<i>Museum / IUCN</i>	Chiffre-espèce	X		
Arrêtés de sites à protéger (ZNIEFF, Réserves naturelles nationales, réserves naturelles nationales, etc.)	DREAL	APN / Bureaux d'études	<i>Museum / IUCN</i>	Chiffre-espèce	X		
Liste rouge d'espèces protégées	DREAL	CSRPN	IUCN	Chiffre-espèce	X		
Schéma régional de cohérence écologique	Conseil régional/ DREAL	Biotope, Conservatoire botanique de Bailleul	Méthodologie issue du Grenelle de l'environnement, qui s'appuie sur les SIG	Chiffre-espèce (inventaires naturalistes, arrêtés biotope, zones ZNIEFF...)	X	X	X
Charte des Parcs naturels régionaux	Parcs naturels régionaux (PNR) et Espaces naturels régionaux (ENR _x)	Bureaux d'études dont Pierre Chouipe	Méthode non standardisée	Indicateurs écologiques (de surface, d'espèces, d'objectifs de gestion à atteindre, etc.) + indicateurs financiers coût/ résultat	X	X	X
Plan de gestion des espaces naturels	Conseils départementaux/ Syndicats mixtes de gestion des espaces naturels / Conservatoires	APN / Bureaux d'études / Syndicats mixtes de gestion des espaces naturels	ATEN - AFB	Chiffre-espèce	align="center">X	align="center">X	align="center">X
				Indicateurs écologiques (de surface, d'espèces, d'objectifs de gestion à atteindre, etc.) indicateurs financiers coût/ résultat			

Source : données tirées de notre enquête empirique à partir d'une étude des rapports de ces institutions et des entretiens sociologiques

Le tableau ci-dessus révèle une culture du chiffre commune à tous les acteurs du territoire, liée à la diffusion de préceptes gestionnaires par les pouvoirs publics, mais il met aussi en exergue un recours différencié aux indicateurs selon les institutions. Alors que les arrêtés de biotope, de sites à protéger et les listes rouges d'espèces sont régulièrement réactualisés, les

indicateurs servent davantage à définir de nouvelles zones ou de nouvelles espèces à protéger qu'à évaluer la pertinence des décisions passées. En revanche, les indicateurs dans le cadre du SRCE, des chartes des PNR et des plans de gestion des espaces naturels sont structurants dans l'ensemble de la séquence de la politique menée. L'hypothèse peut être faite que si la diffusion de ces indicateurs permet à l'ensemble des acteurs administratifs, associatifs, politiques, *etc.* de s'approprier les enjeux autour de la biodiversité, le recours aux indicateurs tout au long de la politique menée, jusqu'à son évaluation, est signe de l'ancrage de la culture du résultat. En effet, très souvent, la création d'indicateurs, fréquemment chiffrés, s'explique par la mise en place d'une politique par objectifs, généralisée à l'ensemble des administrations et des organismes publics ou associatifs de gestion savante. Les indicateurs écologiques servent dans ce cas à la définition des objectifs, à leur suivi et à leur évaluation. Ainsi, par exemple, les PNR ont l'obligation de démontrer qu'ils ont répondu aux objectifs qui avaient été fixés entre eux et leurs partenaires financiers – notamment les collectivités territoriales – lors de l'élaboration de la charte, pour maintenir leur existence²¹¹ et le « label » PNR est renégociable tous les dix ans, lors du renouvellement de la charte d'objectifs²¹². Le PNR Cap & Marais d'Opale, créé en 2000, a connu une renégociation difficile de sa charte en 2013, en raison de conflits liés à l'artificialisation des sols et à la périurbanisation. Le label PNR est finalement maintenu mais l'élaboration et le suivi des objectifs pour la prochaine charte sont durcis par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du logement (DREAL). Il lui est demandé, pour la prochaine décennie, de suivre 25 sites supplémentaires sur le plan écologique, d'actualiser la cartographie des espèces envahissantes tous les trois ans et de définir sous quatre ans la liste des espèces indicatrices d'enjeux pour le territoire, en vue d'établir des plans d'action pour cinq d'entre elles²¹³. *In fine*, la politique contractuelle des PNR s'appuie sur la définition d'objectifs écologiques qui doivent être quantifiés, afin d'en assurer le suivi. Cela explique un usage récurrent d'indicateurs dans les politiques des PNR, notamment concernant

²¹¹ Les PNR du Nord-Pas-de-Calais, comme tous les PNR de France, sont des syndicats mixtes avec un financement tripartite à part égale entre les communes et les EPCI, le Conseil départemental et le Conseil régional. Cependant, la spécificité territoriale est qu'ils reçoivent aussi une dotation de l'État par le biais des ENRx, qui est une association fondée dès les années 1970 à l'initiative du Conseil régional du NPDC et qui représente un appui d'ingénierie technique aux syndicats mixtes des trois parcs. Les ENRx sont financés par l'État et le Conseil régional notamment. Cet appui des ENRx aux PNR se traduit notamment par l'engagement de personnels encadrants mis à disposition des 3 PNR.

²¹² Le PNR du Marais Poitevin a par exemple perdu son label en 1996 après l'avoir obtenu en 1979 suite à la révision de la charte du Parc en 1992.

²¹³ <https://www.parc-opale.fr/images/Parc/PDF/charteCMO13-25.pdf>, consulté le 5/01/2018.

la biodiversité, car les indicateurs écologiques de suivi et d'évaluation sont devenus obligatoires dans leurs chartes.

Cependant, les pressions exercées par les financeurs pour la production d'indicateurs de suivi et d'évaluation engendrent de l'inquiétude au sein du personnel administratif du PNR, en raison d'un décalage entre les exigences de la DREAL et les capacités de la structure à y répondre. Pour s'assurer de la réussite des objectifs fixés, révélateurs de la volonté de la DREAL de mettre en place une gestion par objectifs, la DREAL demande au PNR Cap et Marais d'Opale de constituer près de 250 indicateurs de suivi de ses objectifs²¹⁴ dans la nouvelle charte qu'il propose, notamment en matière de connaissance et de conservation de la biodiversité. La charte, comme toutes les chartes des PNR, fait l'objet d'une évaluation qui débute par la constitution d'une commission d'enquête (dont les commissaires sont nommés par le tribunal administratif sur acte de candidature). Cette commission mène une enquête publique d'une durée d'un mois, qui a pour charge de recueillir l'avis des usagers du parc en se rendant sur les différentes communes et en menant des auditions avec les élus ou le personnel administratif qu'elle sollicite. Lors de la publication de son rapport, la commission d'enquête publique de la charte du PNR Cap et Marais d'Opale met en garde le PNR contre une inflation d'indicateurs qui lui paraissent difficiles à mettre en œuvre et à suivre. Les financeurs du PNR, dont le Conseil régional et la DREAL, ne suivent pas les recommandations de la commission, qui restent facultatives, et obligent le PNR à maintenir le nombre de 250 indicateurs. Cette demande des financeurs, qui engendre beaucoup de stress chez les agents du PNR, ne peut pas être satisfaite par le personnel du PNR, notamment parce qu'elle nécessiterait qu'il se consacre davantage à réfléchir à comment il peut produire des indicateurs fiables plutôt qu'à exercer ses missions. Une fois la charte et le décret passés, et alors que les commissaires enquêteurs prennent la peine de revenir voir le personnel du PNR pour leur conseiller une nouvelle fois de baisser le nombre d'indicateurs, le personnel administratif du PNR prend sur lui de baisser le nombre d'indicateurs à 120 en justifiant sa décision par le fait que les indicateurs n'étaient pas tous fiables et qu'il était surtout impossible, matériellement parlant, de tous les suivre²¹⁵. Cette décision va à l'encontre des directives des pouvoirs publics, qui envisagent le nombre d'indicateurs comme un gage d'engagement du PNR à assurer ses objectifs. Ce rapport de

²¹⁴ En tant que financeur des Espaces naturels régionaux (ENRx), syndicat mixte qui participe à la gestion des trois parcs naturels régionaux du NPDC, la DREAL est impliquée dans la renégociation des objectifs des chartes des PNR de la région Nord-Pas-de-Calais.

²¹⁵ Ces éléments sont notamment issus d'un entretien avec un salarié du PNR Cap et Marais d'Opale, le 11 janvier 2016.

forces, qui illustre combien la culture du chiffre est ancrée au sein du personnel politique et administratif, met en lumière les effets pervers induits par un recours « abusif » aux indicateurs (au sens où le nombre d'indicateurs semble constituer la propre finalité de la politique menée). Au-delà du stress vécu par le personnel administratif du PNR, la production des indicateurs est davantage source de tensions que le contenu de la politique que ces indicateurs ont pour charge de suivre et d'évaluer. Les objectifs en termes de gestion savante sont rendus invisibles dans le processus de négociation, centré autour du nombre d'indicateurs.

La gestion par objectifs se retrouve aussi à un niveau micro avec les plans de gestion des espaces naturels – qui sont réactualisés tous les cinq à sept ans –, qui révèlent à quel point la culture du résultat chiffrable s'immisce jusqu'aux opérations de gestion savante des gestionnaires des espaces naturels :

« Maintenant on met des surfaces. Quand on dit “restaurer la roselière dans tel site”, on dit “on va restaurer 4 hectares de roselière, on va entretenir 10 ou 15 hectares de roselières”. On est plus précis dans les quantités que l'on définit et ça correspond à nos capacités à le faire. » (Entretien avec un directeur d'un syndicat de gestion des espaces naturels, 12 octobre 2017)

Comme l'explique ce directeur d'un syndicat de gestion des espaces naturels, la définition des objectifs des plans de gestion des espaces naturels se fonde sur des indicateurs qui doivent correspondre à ce que les gestionnaires seront en mesure de faire, en fonction des moyens humains et du temps dont ils disposent.

Si cette politique par objectifs est courante depuis les années 1980, y compris dans les plans de gestion, l'obligation de suivi et d'évaluation des objectifs se renforce depuis une décennie et elle explique la place prégnante occupée par le chiffre, qui est tout à la fois descriptif et prescriptif. Ce même enquêté indique :

« Maintenant on est dans un système où les objectifs et les opérations mis en œuvre doivent être réalistes, ils [ndlr : les plans de gestion] doivent être réalisables et acceptables d'un point de vue financier et technique, donc des coûts. Les premiers plans de gestion qui étaient faits dans les années 1980, vous mettiez comme objectif “favoriser la pelouse calcaire”, vous pouviez en faire très peu, ou rien du tout. Aujourd'hui, en fait, on confronte les enjeux avec nos capacités techniques, nos moyens financiers et on arrive à des objectifs qui sont plus encadrés. » (Entretien du

12 octobre 2017 avec un salarié gestionnaire des espaces naturels du syndicat mixte du Pas-de-Calais)

Pour l'enquête, grâce au chiffre, les gestionnaires des espaces naturels peuvent établir des objectifs et déterminer *a posteriori* si le plan de gestion a eu un effet sur certains milieux ou certaines espèces, ce qui permet de valoriser le travail accompli. Alors que dans les années 1980, les objectifs n'étant pas chiffrés, ils étaient plus difficilement évaluables, les indicateurs chiffrés offrent aujourd'hui la possibilité de piloter l'action et de mesurer son efficacité. Ceci montre que la gestion savante est elle-même gagnée par les dynamiques néo-managériales qui irriguent l'action publique, avec une recherche de performance et d'efficacité par le nombre. L'étude plus précise de la fabrique des plans de gestion renforce cette analyse.

Le plan de gestion des Terrils miniers, défini par le syndicat Eden62 dans le cadre de la politique des espaces naturels sensibles (ENS) du Conseil départemental du Pas-de-Calais, illustre bien, au cours des différentes étapes de la méthodologie de fabrication et d'évaluation des plans de gestion, la place prise par la mesure de la performance. En premier lieu, des *grands enjeux* sont définis en lien avec le maintien d'habitats et d'espèces, le paysage et la connaissance écologique. Par exemple, un des grands enjeux du plan de gestion des Terrils miniers est la détection et la localisation des espèces exotiques envahissantes. Ces enjeux donnent lieu à des *objectifs de long terme*, qui permettent de définir la direction à donner pour le plan de gestion. À titre d'exemple, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes s'inscrit dans plusieurs objectifs : « une mosaïque de milieux ouverts, de fourrés et de boisements favorisée sur les terrils pour le maintien de leur biodiversité et de leur intérêt paysager », « un réseau de zones humides préservé et renforcé permettant le maintien des espèces menacées comme le crapaud calamite » et « des pelouses schisteuses restaurée pour leur fort intérêt botanique ». Chacun de ces objectifs donne lieu à des indicateurs d'état, comme le nombre d'espèces différentes de papillons de jour, la surface en évolution libre, la surface de pelouses schisteuses, le nombre d'espèces et d'individus d'oiseaux paludicoles, le taux de reproduction du crapaud calamite et la diversité des odonates. Ces grands objectifs sont ensuite divisés en *objectifs plus précis* pour le plan de gestion comme « éviter l'embroussaillage des 62 hectares de pelouses et leur colonisation par les espèces envahissantes », « lutter contre les espèces exotiques envahissantes animales et végétales », « entretenir les prairies par fauche ou pâturage » et « intervenir sur les espèces envahissantes ». Enfin, ces grands objectifs sont détaillés dans des *opérations à mener*, qui peuvent être de l'ordre de travaux, de missions pédagogiques, de suivi administratif ou de suivi écologique. Chaque opération fait l'objet d'une fiche qui la relie aux objectifs de long

terme, aux objectifs du plan et qui précise les résultats attendus, la période de réalisation, la localisation, le protocole, l'opérateur, les moyens nécessaires et le temps de travail estimé.

FIGURE 21. Fiche technique « travaux d'entretien numéro 11, lutte contre les espèces invasives »

TE11	Lutte contre les espèces invasives
Objectif(s) long terme	I. Une mosaïque de milieux ouverts, de fourrés et de boisements favorisée sur les terrils pour le maintien de leur biodiversité et de leur intérêt paysager II. Des pelouses schisteuses restaurées pour leur fort intérêt botanique III. Un caractère pionnier des pentes maintenu pour la conservation des espèces emblématiques des terrils telles la Glaucière jaune, l'Oseille à écusson, le Traquet motteux, le Léopard des murailles IV. Un réseau de zones humides préservé et renforcé permettant le maintien des espèces menacées comme le Crapaud calamite, l'Aeschna isocèle, ou encore les oiseaux paludicoles V. Des prairies fauchées ou pâturées pour une amélioration de leur biodiversité VI. Une naturalité des boisements préservée à long terme
Objectif(s) du plan	I.D. Lutter de manière ciblée contre les éléments perturbateurs végétaux (Buddleia, Robinier, Sénéçon du Cap, Vigne vierge, Clématite, ...) II.A. Éviter l'embroussaillage des 62 hectares de pelouses et leur colonisation par les espèces envahissantes III.A. Éviter l'embroussaillage de 46 hectares de pentes et leur colonisation par les espèces envahissantes IV.D. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes animales et végétales V.A. Entretenir les prairies par fauche ou pâturage VI.E. Intervenir sur les espèces envahissantes
Résultats attendus	Limitation de la propagation, voire éradication, de certaines espèces.
Année - période	Chaque année. Toute l'année.
Localisation	Ensemble des sites.
Description	Période : en fonction des espèces ciblées. Selon l'espèce végétale ciblée, se référer aux fiches espèces d'Eden62 pour les modes d'action possible. Pour les espèces animales, aucune action efficace n'est identifiée sur les espèces déjà présentes. Seul le Rat musqué pourrait faire l'objet de piégeage mais sa présence est anecdotique sur le multi-sites.
Opérateur(s)	Equipe de gestion, Prestataire extérieur
Moyens nécessaires	Mini-pelle (arrachage), gyrobroyeur, MD Track 250. Tire-fort, bêche, tronçonneuse, ...
Temps de travail	Non évalué
Remarques	Cette opération peut être faite dans le cadre de chantier nature. Les opérations d'ampleur peuvent demander des autorisations spéciales en site classé.

Source : Plan de gestion des Terrils miniers 2018/ 2027, « partie B », rédigé par Eden62 (Cossement et Debrabant, 2018, p. 96)

Cette fiche technique illustre ici la mise en place d'un cadre d'action qui repose sur la recherche de l'adéquation coût/ moyen / résultat à partir d'une définition précise des objectifs et des remarques quant à la mise en œuvre logistique des opérations techniques.

Tous les objectifs de long terme, objectifs du plan et opérations font l'objet d'un suivi annuel et d'une évaluation à la fin de la période du plan de gestion pour en mesurer l'efficacité. Ce suivi et cette évaluation sont mesurés par des indicateurs d'état et des indicateurs de pression sur le modèle de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Il existe même des opérations dédiées aux renseignements des indicateurs, comme l'illustre la fiche de suivi écologique ci-dessous, qui permettent d'assurer le suivi et l'évaluation des objectifs et opérations du plan de gestion. Ces opérations relèvent du suivi écologique ou du

suivi administratif. Dans le cas de la détection et de la lutte contre les espèces envahissantes, deux opérations de suivi et d'évaluation des opérations techniques sont proposées, dont une de suivi écologique des espèces exotiques envahissantes.

FIGURE 22. Fiche de suivi écologique 9. « Suivi des espèces exotiques envahissantes (EEE) »

SE9	Suivi des Espèces exotiques envahissantes
Objectif(s) long terme	I. Une mosaïque de milieux couverts, de fourrés et de boisements favorisée sur les terrils pour le maintien de leur biodiversité et de leur intérêt paysager II. Des pelouses schisteuses restaurées pour leur fort intérêt botanique IV. Un réseau de zones humides préservé et renforcé permettant le maintien des espèces menacées comme le Crapaud calamite, l'Aeschne isocèle, ou encore les oiseaux paludicoles V. Des prairies fauchées ou pâturées pour une amélioration de leur biodiversité VI. Une naturalité des boisements préservée à long terme
Objectif(s) du plan	I.D. Lutter de manière ciblée contre les éléments perturbateurs végétaux (Buddléia, Robinier, Sôneçon du Cap, Vigne vierge, Clématite, ...) II.A. Éviter l'embroussaillage des 62 hectares de pelouses et leur colonisation par les espèces envahissantes IV.D. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes animales et végétales V.A. Entretien des prairies par fauche ou pâturage VI.E. Intervenir sur les espèces envahissantes
Résultats attendus	Cartographies des stations d'EEE sur chaque site.
Année - période	Tous les 3 ans environ, sur chaque site. (au moins 2 relevés dans les 10 ans du plan de gestion).
Localisation	Ensemble des sites.
Protocole	Tous les 3 ans environ, sur chaque site, suivi des stations d'espèces exotiques envahissantes (Effectuer au moins 2 relevés dans les 10 ans du plan de gestion). Relevé GPS des stations. Entrée dans la base de donnée d'Eden62.
Opérateur(s)	Chargé de mission, Equipe de gestion, Stagiaire
Moyens nécessaires	
Temps de travail	Non évalué
Remarques	Cette opération peut être réalisée dans le cadre de stages.

Source : Plan de gestion des Terrils miniers 2018/ 2027, « partie B », rédigé par Eden62 (Cossement et Debrabant, 2018, p. 239)

À la fin du plan de gestion, une évaluation est menée pour établir un bilan de réussite et construire un nouveau plan de gestion considéré comme plus efficace (cf. figure à la page suivante).

FIGURE 23. Détail de la méthode d'évaluation des objectifs de gestion

b) Détail de la méthode

L'atteinte des objectifs est dépendante de l'efficacité des opérations. Cette efficacité est traduite dans l'analyse des résultats du ou des suivis. L'évaluation annuelle du plan de gestion s'articulera autour de deux notions. Elle se conclue sur une synthèse permettant l'appréciation de l'atteinte des objectifs du plan et à long terme.

Le taux de réalisation

Le **taux de réalisation** des opérations est la quantification (de la façon la plus objective possible) du niveau d'exécution de l'opération.

Il est basé sur la notation de plusieurs items qui sont :

- La réalisation (opération réalisée, partiellement réalisée, non réalisée) ;
- Le temps (période, fréquence, année) ;
- Les moyens techniques (compétence, matériel...).

Une moyenne des taux de réalisation des opérations répondant à un objectif du plan pourra être calculée afin de conclure sur l'atteinte ou non de cet objectif.

Le calcul du taux de réalisation dépend donc des différents critères énoncés précédemment et d'un système de notation qui a été attribué pour chacun d'eux. Les notes vont de 1 à 9, elles ont été affectées aux critères en fonction du degré d'importance de celui-ci dans la réalisation de l'opération.

Critères de notation du taux de réalisation (Eden62, 2013)

Réalisation (2 points)	Non réalisée : <u>Non évaluable</u>	0
	Réalisée au quart (0 < → 25%)	0.5/2
	Partiellement réalisée (25% → 50 %)	1/2
	Réalisée au trois quart (50% → 75%)	1.5/2
	Réalisée totalement (75% → 100%)	2/2
Temps (9 points)	Période non respectée	0/6
	Période non respectée, mais compatible avec l'objectif	3/6
	Période respectée	6/6
	Fréquence non respectée	0/2
	Fréquence respectée, ou pas de fréquence	2/2
	Année non respectée	0.5/1
	Année respectée	1/1
Moyens techniques (1 points)	Intervention d'un prestataire externe non prévue dans le plan de gestion	0/1
	Intervention d'un prestataire externe prévue ou Réalisation en interne	1/1

Une note globale sur 20 pour l'opération est ensuite calculée à l'aide des notes obtenues pour chaque critère selon la formule suivante :

$$\text{Réalisation} \times (\text{Temps} + \text{Opérateur}) = \text{Taux de réalisation}$$

Les taux de réalisation sont classés en plusieurs catégories :

- [0 - 5] : Taux de réalisation mauvais 😞
-]5 - 10] : Taux de réalisation moyen 😐
-]10 - 15] : Bon taux de réalisation
-]15 - 20] : Très bon taux de réalisation 😊

Source : *Plan de gestion des Terrils miniers, « partie C » (Cossement et Debrabant, 2018b, p. 36)*

L'évaluation du plan de gestion ne se limite pas au taux de réalisation indiqué à la figure 23, car elle est complétée par l'analyse des indicateurs d'état et de pression. L'état initial (d'un habitat, d'une population d'espèces, *etc.*) est comparé avec l'état final à la fin du plan de gestion. Les indicateurs d'état et de pression qui permettent d'évaluer le suivi et l'efficacité de l'objectif ou de l'opération sont exprimés en termes de variables de facteurs sur le plan quantitatif (effectif d'une population, surface d'un habitat, nombre d'animations, *etc.*) et/ ou qualitatif (liste d'espèces patrimoniales, état de conservation d'habitats, *etc.*). Cette comparaison – si elle donne un résultat positif (par exemple l'augmentation de la taille d'une population à la suite d'opérations techniques) –, sera notée par un bonhomme vert. Si aucune amélioration qualitative ou quantitative n'est observée, le bonhomme est orange et une opération dont le résultat est négatif (perte d'habitats ou diminution d'espèces) sera notée par un bonhomme rouge. Un tableau récapitulatif est produit, qui reprend les objectifs du plan, les opérations, les notes obtenues et les couleurs des bonhommes. L'analyse de ce tableau permet de déterminer la reconduction, l'adaptation ou le changement des opérations de gestion.

Si la quantité d'indicateurs produits est assez marquante, en réalité, beaucoup de ces indicateurs sont inertes, car les gestionnaires des espaces naturels ne sont pas en capacité de s'approprier et d'interpréter la totalité des indicateurs produits. Un directeur d'un parc naturel régional²¹⁶ indique que les indicateurs ne peuvent matériellement pas être suivis tout au long de l'année en raison de leur grand nombre. Il n'existe d'ailleurs pas de sanctions politiques ou financières à l'encontre des gestionnaires des espaces naturels si les plans de gestion savante n'atteignent pas leurs objectifs, il s'agit d'un cap fixé qui passe par l'exercice de quantification envisagé comme mode d'évaluation quasiment exclusif. Ainsi, si le travail des gestionnaires des espaces naturels est centré sur la production et le suivi d'indicateurs, ceux-ci restent avant toute chose un moyen de justifier de leurs actions auprès des structures qui les emploient, auprès des Conseils d'administration des syndicats mixtes, des PNR, des Conservatoires, *etc.* En revanche, le temps passé à produire ces indicateurs et à les justifier ne permet pas aux gestionnaires de s'investir sur leurs missions de production de connaissance scientifique et de gestion savante.

En guise de conclusion, si le recours aux indicateurs porte bien des objectifs différents, dont parfois des visées de connaissance des milieux naturels à des fins de réglementation (arrêtés Biotope, zones ZNIEFF, *etc.*), les indicateurs restent majoritairement liés à la culture

²¹⁶ Entretien du 12 janvier 2016.

du résultat chiffrable et à la définition, au suivi, et à l'évaluation des politiques menées. Au-delà du fait que ce recours aux indicateurs écologiques participe à la banalisation de la quantification du vivant, plusieurs effets pervers apparaissent et renforcent l'analyse proposée par Philippe Bezès (2020). Ces indicateurs tendent en effet à devenir une fin en soi pour de nombreux acteurs administratifs et pour les gestionnaires des espaces naturels, qui accordent plus d'attention et de temps à leur production, comme dans le cas de la constitution de la charte du PNR, qu'à accomplir l'action que ces mêmes indicateurs doivent orienter ou évaluer. Cela semble d'autant plus vrai que de nombreux indicateurs se révèlent inertes et sont mobilisés à des fins politiques plus qu'écologiques.

C. La construction politique d'indicateurs écologiques : intérêts partisans et légitimation de l'action publique

La sociologie des instruments a depuis longtemps démontré que la construction des indicateurs, en tant qu'ils sont des instruments, engendrait des rapports de force liés à la production mais aussi au contenu de ces indicateurs. En outre, la sociologie a mis en évidence l'intérêt d'étudier les résistances autour des instruments, qui révèlent d'autres types de relations au pouvoir produites par ces instruments. Jean-Pierre Le Bourhis et Pierre Lascoumes (2014) mettent ainsi en avant plusieurs formes de résistance aux instruments, qui peuvent apparaître lors de la conception d'un instrument, de sa mise en œuvre et de son appropriation par les publics cibles. Le contournement représente un évitement absolu de l'instrument, le détournement permet des appropriations ou des réinterprétations de l'instrument à d'autres fins que celle pour laquelle il a été produit tandis que la neutralisation s'apparente à une simulation de l'usage de l'instrument destinée à éviter les conflits. Jean-Pierre Le Bourhis met par exemple en évidence une neutralisation des indicateurs environnementaux du fait de leur très grand nombre, qui participe à « noyer » l'information et limite le rôle des indicateurs dans la fabrique des politiques environnementales (Le Bourhis, 2015). L'étude que nous avons menée de la construction d'indicateurs chiffrés du vivant par l'Observatoire régional de la biodiversité du NPDC, qui est source de tensions, de luttes et de résistances, se situe dans le prolongement de ces réflexions. Il s'agit ici d'analyser les processus politiques qui participent à la construction et à l'usage d'indicateurs écologiques censés décrire l'état du vivant et des milieux naturels, pour mieux saisir en quoi ceux-ci sont profondément encastrés dans le contexte sociopolitique qui leur donne une existence, indépendamment de la situation écologique qu'ils doivent représenter. L'étude révèle ainsi à la fois l'importance des logiques partisans dans la

production des indicateurs écologiques et leur neutralisation liée à l'effacement ou au changement de catégories de certains indicateurs, qui résultent principalement d'interactions et de rapports de force entre les différents protagonistes.

La création d'un Observatoire régional de la biodiversité, vecteur de promotion des politiques régionales de biodiversité

Lors du Grenelle de l'environnement en 2007, un certain nombre de recommandations politiques ont été faites auprès des collectivités territoriales, parmi lesquelles la proposition de créer des observatoires territoriaux sur l'environnement. Par ailleurs, le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) constate que la production de données naturalistes est très importante sur le territoire mais que leur diffusion reste très éparse et confidentielle. Emmanuel Cau, vice-président du Conseil régional du NPDC en charge de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du plan climat nommé en 2008, s'empare alors de la question pour monter un partenariat avec la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du logement (DREAL). En 2008, un-e stagiaire²¹⁷ du Conseil régional a ainsi pour charge de travailler avec la DREAL à la préfiguration d'un observatoire régional de la biodiversité. Cette personne mène un recensement des différents acteurs susceptibles de s'investir sur le projet, recense les données qui pourraient être diffusées *via* l'observatoire et travaille à la recherche de financements. En 2010, à la même période à peu près que les élections du Conseil régional, qui voient les socialistes et leurs alliés écologistes réélus, l'Observatoire de la biodiversité du NPDC est créé, hébergé par le Conservatoire botanique de Bailleul et co-financé par le Conseil régional et la DREAL.

Il est décidé dès 2010 que le principal objectif de cet Observatoire doit être de diffuser la donnée et de la valoriser. Un-e enquêté-e résume ainsi les missions de l'Observatoire :

« On ne devait pas produire de nouvelles infos car il en existait à foison. On avait donc pour mission de lister des indicateurs réalisables avec nos partenaires pour remplir cet objectif d'une accessibilité de la donnée environnementale, enfin d'indicateurs environnementaux, qui devaient servir à la fois la sensibilisation et la diffusion. »

(Entretien avec un-e salarié-e de l'Observatoire de la biodiversité, 18 octobre 2017)

²¹⁷ Il n'est pas fait référence au genre de certain-e-s enquêté-e-s dans cette sous-partie pour ne pas menacer leur anonymat.

Cet-te enquê-té-e rappelle ici que dès la création de l'Observatoire, les indicateurs sont envisagés comme un élément d'information mais aussi de communication auprès du grand public pour informer sur l'état de la biodiversité territoriale et sur les différentes politiques publiques menées. Cet objectif répond à des intérêts communs entre, d'un côté, les pouvoirs publics (dont les élus écologistes du Conseil régional), et, de l'autre côté, les associations de protection de la nature (APN) et les Conservatoires quant à la publicisation de leur action en matière de gestion de la biodiversité.

En effet, au sein du Conseil régional, les relations entre la majorité socialiste et ses alliés écologistes – qui disposent toujours du portefeuille concernant les questions de biodiversité – se tendent, ce qui oblige les écologistes à multiplier les efforts pour montrer les bénéfices de leur action. Les élections régionales de 2010 ont créé l'inquiétude au sein de la majorité socialiste, qui craint de perdre des électeurs du monde rural, et notamment les agriculteurs proches de la fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA), en maintenant son alliance avec les écologistes. Les tensions avec le syndicat majoritaire se cristallisent notamment autour du « plan forêt » voté en mai 2009 par le Conseil régional et porté par Emmanuel Cau, le vice-président du Conseil régional du NPDC en charge de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du plan climat, qui prévoit de doubler la surface des forêts dans le NPDC en 20 ans. En 2010, la bonne entente entre la FRSEA et la majorité socialiste est menacée par les conflits émergents entre les élus écologistes du Conseil régional et les agriculteurs, notamment autour des programmes proposés par Jean-Louis Robillard, vice-président du Conseil régional à l'alimentation et à l'agriculture, et par Emmanuel Cau pour la mandature 2010 - 2015. Alors que le premier initie une série de débats publics autour de la gouvernance alimentaire, le second souhaite mettre en œuvre le « plan forêt » voté en 2009 et s'intéresse à un plan de réintroduction de la loutre et du castor. Ces propositions ne sont pas au goût de la FRSEA, qui ne partage pas leurs convictions écologistes et leur reproche de ne pas savoir gouverner avec toutes les parties prenantes²¹⁸ :

« Mais les écolos [ndrl : sont cités des élus écologistes du Conseil régional] ce sont des mecs qui disent, "nous on est au pouvoir, on applique nos idées et que nos idées", ils sont incapables de faire un compromis. (...) Ces gens ce sont des fous, ils n'ont aucune culture du compromis. » (Entretien avec un agriculteur, élu FRSEA à la Chambre d'agriculture du NPDC, le 20 janvier 2016)

²¹⁸ Les conflits entre les élus écologistes et le monde rural sont plus amplement traités dans la troisième partie de cette thèse.

La FRSEA engage des mobilisations contre les écologistes, notamment en manifestant contre les différents débats publics organisés par les élus écologistes autour de la gouvernance alimentaire. Les socialistes, menés par Daniel Percheron, menacent de reprendre la main sur le programme et les politiques environnementales du Conseil régional. Revenant sur les années 2010 au Conseil régional, Emmanuel Cau rappelle les relations tendues entre socialistes et écologistes :

« Il y a eu un rapport de force politique ponctuel et global. Ponctuel, les élections en 2010, et global dans le sens où on [ndrl : les écologistes] est encore d'une certaine façon une nouveauté sur le champ politique qui peut ripoliner un peu la gauche. (...) Si le rapport de force installe une délimitation de budgets etc., c'est bien le minimum ! » (Entretien avec Emmanuel Cau, le 27 janvier 2017)

L'élu rappelle ici que les élus écologistes, en minorité au sein du Conseil régional, sont en négociation permanente avec la majorité socialiste pour garder leurs portefeuilles et mettre en œuvre leur programme politique. Dans ce contexte, les élus écologistes se saisissent de l'Observatoire de la biodiversité pour faire la démonstration de l'urgence écologique et publiciser le bilan de leur action auprès du grand public mais aussi auprès de leurs alliés socialistes. La diffusion d'indicateurs qui démontrent l'érosion du vivant et qui valorisent le bilan des politiques menées par les écologistes en région est une stratégie pour légitimer leur projet politique, justifier les budgets qui leur sont alloués et faire montre de leur efficacité. La diffusion au grand public d'indicateurs par le biais de l'Observatoire est aussi un moyen de créer une forme d'irréversibilité politique : une diminution des budgets alloués à la biodiversité peut être rendue directement visible par des indicateurs et la communication autour est susceptible de décrédibiliser le pouvoir politique en montrant son manque de cohérence au fil du mandat. En bref, l'Observatoire de la biodiversité devient un outil politique au service de la politique écologiste du Conseil régional.

Mais les indicateurs produits par l'Observatoire de la biodiversité sont aussi une opportunité pour les pouvoirs publics – DREAL et Conseil régional – de faire un bilan de leurs politiques publiques, d'en évaluer l'efficacité et, à partir de là, de préparer la mise en place du SRCE et d'élaborer la stratégie de création d'aires protégées pour la DREAL²¹⁹.

Par ailleurs, la diffusion d'indicateurs de biodiversité permet aux APN, qui sont des alliés des écologistes sur la mise à l'agenda de la crise écologique, de valoriser leur programme de

²¹⁹ Entretien avec un-e chargé-e de mission de l'Observatoire de la biodiversité, 18 octobre 2017.

récolte de la donnée et de légitimer leurs revendications en publicisant la crise de biodiversité, dans un contexte de raréfaction des ressources financières (*cf.* chapitre 3).

La construction collective d'indicateurs au profit des experts naturalistes

Les financeurs de l'Observatoire – la DREAL et le Conseil régional – constituent des groupes de travail pour construire des indicateurs révélant l'état de la biodiversité et les réponses politiques apportées sur le territoire. Ce travail de construction des indicateurs est mené à la fois par des experts naturalistes et des usagers de la nature et deux groupes de travail sont constitués par les pouvoirs publics pour réfléchir aux indicateurs à constituer et à diffuser par l'Observatoire en 2008. Si le choix des indicateurs n'est pas indépendant du contexte politique dans lequel ceux-ci sont produits, il repose aussi sur des méthodes standardisées internationales, proposées notamment par l'OCDE et l'IUCN, qui font l'objet d'une appropriation par les experts naturalistes. Sur les 59 indicateurs produits pour la brochure de 2010, 26 d'entre eux sont recommandés par la stratégie nationale pour la biodiversité et l'agence européenne de l'environnement (qui sont renseignés par la suite tous les ans) tandis que 33 indicateurs sont propres à la région et ne sont actualisés que tous les cinq ans environ. Les indicateurs recommandés, détaillés dans l'encadré à la page suivante, répondent à des protocoles appliqués à l'échelle nationale, voire internationale.

Un premier groupe de travail, qui rassemble les experts du Conseil scientifique régional pour le patrimoine naturel (CSRPN) et des usagers de la biodiversité, a pour charge de travailler sur les indicateurs d'état de la biodiversité, qui doivent être validés par la suite par le CSRPN. Il regroupe des géographes, des géologues, des faunisticiens, des écologues et des botanistes mais aussi des professionnels du bois et le directeur de l'Office national des forêts (ONF), des salariés de l'agence de l'eau, etc. Un autre groupe de travail, qui rassemble la Chambre d'agriculture, la fédération de chasse, la police de l'eau et de la nature et des institutions scientifiques chargées de préciser les données disponibles, s'intitule « état, pression, réponse ». À partir d'un modèle type de l'OCDE, ce groupe essaie de trouver des indicateurs qui illustrent les pressions exercées sur la biodiversité et de mesurer par d'autres indicateurs les effets des politiques proposées pour y répondre. Par exemple, si l'état de la biodiversité – sur proposition du premier groupe de travail – est quantifié par le nombre d'espèces sur le territoire, la pression exercée sur la biodiversité est mesurée par le taux de croissance d'urbanisation sur le territoire et la réponse proposée par les pouvoirs publics est quantifiée à partir d'un indicateur de mise en place d'aires protégées ou par le nombre d'espèces protégées sur le territoire.

ENCADRÉ 13. Les trois principaux indicateurs mobilisés par l'Observatoire régional de la biodiversité du Nord-Pas-de-Calais dans ses publications entre 2010 et 2015

Le modèle « état – pression – réponse » : ce modèle de l'OCDE est celui qui est suivi pour l'ensemble des publications annuelles de l'Observatoire. Celles-ci présentent toujours l'état de la biodiversité, la pression liée aux facteurs anthropiques (tels que l'artificialisation des sols, les pollutions des eaux, la fragmentation des cours d'eaux, l'évolution de la consommation de produits phytosanitaires, etc.) et les réponses apportées par les politiques publiques (pourcentage des surfaces classées espaces naturels protégés, pourcentage de surfaces agricoles bio, montants des financements publics régionaux dédiés à la connaissance et à l'entretien du vivant, etc.).

L'indicateur de Singapour est un indicateur international conçu pour évaluer la biodiversité urbaine. Il a été créé en 2009 au centre de la biodiversité de Singapour. C'est un indicateur systémique calculé à partir de 25 autres indicateurs (dont le pourcentage de zones naturelles, la mesure de la fragmentation urbaine, la part des aires protégées, la régulation de quantité d'eau, l'existence de plans d'action en faveur de la biodiversité, etc.). Quinze villes du Nord-Pas-de-Calais, dont Lille, Dunkerque, Valenciennes ou Boulogne Sur Mer calculent leur indicateur de Singapour, publié par l'Observatoire régional de la biodiversité depuis 2012.

L'indicateur « Suivi Temporel des Oiseaux Communs » (STOC) est calculé depuis 2008 en Nord-Pas-de-Calais et il est transmis lors de toutes les publications annuelles de l'Observatoire. Le programme VigieNature du Muséum national d'histoire naturelle est lancé en 1989²²⁰. Il a pour objectif de rassembler des données grâce aux sciences participatives quant à l'érosion du vivant autour de plusieurs indicateurs dont le plus connu est l'indicateur « suivi temporel des oiseaux communs » (STOC)²²¹. Il est piloté par le Muséum et mis en œuvre sur tous les territoires régionaux grâce aux sociétés savantes locales. L'indicateur STOC est notamment mesuré en région Nord-Pas-de-Calais par le GON depuis 2008.

La reproduction de ces méthodes internationales constitue une forme de garantie scientifique et d'objectivation aux yeux du personnel politique et des APN, ce qui les protège des critiques émises par leurs opposants politiques.

« Après la question c'était la remise en question très forte des modèles scientifiques pour pouvoir mesurer et cartographier l'évolution d'une espèce. Ils auraient voulu rentrer là-dedans pour dire que c'est pas comme ça qu'on fait. » (Entretien avec un ancien cadre de la direction environnement du Conseil régional des Hauts-de-France, le 12 septembre 2017)

Cet enquêté, chargé de mission à la direction environnement du Conseil régional des Hauts-de-France, rappelle ici la forte opposition des représentants des chasseurs de la fédération régionale

²²⁰ Les informations suivantes sont tirées du site VigieNature, disponible sur : <http://vigienature.mnhn.fr/>, consulté le 4/07/2018.

²²¹ L'indicateur STOC permet le calcul de la moyenne des populations d'espèces d'oiseaux communs ainsi que les variations d'abondances de groupes d'espèces selon les grands milieux comme le milieu urbain, forestier, agricole, etc.

de la chasse du NPDC aux indicateurs STOC produits par le GON pour mesurer la disparition des oiseaux communs. Lorsque les chasseurs mettent en doute la solidité des méthodes des indicateurs produits sur la disparition des espèces et la véracité des chiffres produits, les naturalistes arguent de la fiabilité d'une méthode déjà éprouvée par d'autres organismes tels que le *Museum* pour l'indicateur STOC. Le protocole scientifique étant établi dans d'autres instances scientifiques nationales et internationales et suivi par les APN locales, il paraît comme infaillible et indiscutable aux yeux des scientifiques qui le pratiquent.

Leurs compétences scientifiques, leur connaissance des données naturalistes et des protocoles scientifiques pour produire les indicateurs et leur stratégie politique font que la co-construction des indicateurs se fait dans un premier temps à l'avantage des experts naturalistes. Alors que les premiers groupes de travail favorisent le partenariat avec les usagers de la nature et les organismes tels que la Chambre d'agriculture ou l'ONF, les experts naturalistes parviennent assez rapidement à prendre la main sur la ligne politique de l'Observatoire et sur les indicateurs à publiciser, notamment par le biais du Conseil scientifique. En effet, l'Observatoire crée un Conseil scientifique, composé de douze scientifiques (botanistes, phytosociologues, faunisticiens, fongistes, géographes et sociologues), qui s'implique largement dans les publications de l'Observatoire : il sélectionne voire produit les indicateurs, notamment autour de la faune et la flore. Si les chargés de mission de l'Observatoire s'assurent que les indicateurs sont compréhensibles et accessibles pour le grand public, ce sont les salariés ou experts d'APN et de Conservatoires qui produisent l'expertise. Le Conseil scientifique relit également les publications pour s'assurer de leur cohérence et vérifier les méthodes de calcul des différents indicateurs. Son implication dans toutes les phases de publication assoit son influence auprès des chargés de mission de l'Observatoire de la biodiversité. Cette influence s'explique également par la formation universitaire des chargé-e-s de mission de l'Observatoire de la biodiversité en charge de la récolte des données, de la constitution des indicateurs et de leur publication : les deux chargé-e-s de mission de l'Observatoire de la biodiversité sont titulaires d'un master en géographie et aménagement du territoire, l'un de l'université d'Amiens, l'autre de l'université de Lille. Le peu de connaissances en sciences écologiques les amène à mobiliser fortement leurs partenaires scientifiques dans le travail de mise en indicateurs et de mise en forme des publications.

Les luttes contre la diffusion d'indicateurs (trop) politiques

À l'inverse, une fois les groupes de travail dissous après la première année de l'Observatoire, les pouvoirs publics ou les institutions publiques qui ont un lien avec la préservation de la biodiversité (comme l'ONF ou la Chambre d'agriculture) sont moins impliqués dans le travail de fabrication des indicateurs. Ils interviennent en amont lors de réunions de préparation des publications ou sont sollicités pour relire les publications avant impression mais leur rôle dans la construction des indicateurs est beaucoup moins central que les membres du Comité scientifique. Des conflits plus ou moins larvés apparaissent alors, car certains organismes sont mécontents des indicateurs produits par l'Observatoire de la biodiversité, qu'ils estiment peu valorisants vis-à-vis de leurs propres actions à l'égard de la biodiversité. Certains acteurs tentent d'empêcher la production d'indicateurs quantifiés ou leur diffusion pour éviter la publicisation de leur action dans le domaine de la protection de la biodiversité, ce qui révèle *in fine* les rapports de force existants pour masquer la responsabilité des acteurs politiques et économiques quant à l'état de la biodiversité sur le territoire.

L'ONF marque son mécontentement face aux premières publications de l'Observatoire de la biodiversité, reprochant aux chargés de mission de l'Observatoire le parti pris de textes accompagnant la diffusion des indicateurs. Ces années-là correspondent également à un changement de politique de l'ONF qui produit plus de bois pour la vente, ce qui réduit les espaces forestiers consacrés au vieillissement et à l'entretien des écosystèmes. Or, les indicateurs produits et les textes mettent en exergue la nouvelle politique de l'ONF. La direction de l'ONF fait part de sa réticence mais ne s'oppose pas à la publication de ces données.

En revanche, la publication grand public du « Baromètre de la nature », en partenariat avec le magazine grand public *Terre Sauvage*, distribuée à tous les foyers du NPDC en 2013, donne lieu à des conflits politiques virulents entre les chargés de mission de l'Observatoire de la biodiversité, les journalistes de *Terre Sauvage* et les pouvoirs publics. Les salariés de l'Observatoire ne sont pas chargés d'enquêter, ils ont pour mission de récolter la donnée auprès de leurs partenaires pour élaborer et diffuser des indicateurs qu'ils commentent et détaillent dans leurs publications. À l'inverse, les journalistes de *Terre Sauvage* ont comme projet de mener des investigations sur les différentes politiques publiques menées sur le territoire, ce qui crée des tensions politiques assez virulentes. Un-e enquêté-e explique que :

« *L'État et la région s'attendaient à une communication sauf que l'on n'était pas dans la communication mais dans l'information.* » (Entretien avec un-e chargé-e de mission de l'Observatoire de la biodiversité, 18 octobre 2017)

L'enquêté-e établit ici une distinction entre ce qui relève de la valorisation par l'Observatoire des actions menées en région et ce qui relève de données plus critiques liées à une investigation journalistique. Les enquêtes menées par *Terre Sauvage* suscitent l'ire des pouvoirs publics, dont la DREAL, qui menace de ne plus financer la publication²²². La journaliste de *Terre Sauvage* découvre l'existence de réserves de chasse illégales sur la côte, connues de l'État mais pour lesquelles le préfet avait préféré ne pas intervenir. Cette découverte place les autorités publiques dans une situation délicate, parachevée par l'évocation dans le projet de publication de la création d'un collectif anti-phoques initié par le député du Pas-de-Calais Michel Fasquelle. La journaliste décide d'investiguer plus en profondeur et elle découvre alors que, suite à des mobilisations de chasseurs après la destruction de huttes de chasse par l'État sur des zones protégées, la DIREN (aujourd'hui DREAL) a financé sur ses fonds propres la reconstruction de huttes de chasse. Cette information modifie substantiellement les indicateurs financiers qui sont produits par l'Observatoire de la biodiversité, car l'Observatoire chiffre les financements alloués par toutes les institutions publiques pour la préservation de la biodiversité et les agrège pour indiquer le montant global en euros dédié à la préservation de la biodiversité sur le territoire, transmettant également le pourcentage que représente le financement de chaque institution publique par rapport au montant global. Or, le financement de ces reconstructions apparaît dans les financements alloués pour la biodiversité alors qu'il peut difficilement être considéré comme un investissement en faveur de la préservation de la biodiversité, faisant augmenter artificiellement les montants de la DREAL alloués à la biodiversité. Le contrôle des données de l'Observatoire de la biodiversité par les pouvoirs publics, qui apparaît plus fort que dans d'autres régions, illustre le climat de tension sur le territoire lié aux conflits politiques entre les différentes forces partisanes, les APN et les usagers de la nature et il révèle les accointances politiques entre les représentants de la chasse et les pouvoirs publics (ici la DREAL).

Enfin, la DREAL demande la suppression dans la publication d'un indicateur qui était celui de la pollution hors hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)²²³ avec comme objectif de masquer les masses d'eau en mauvais état dans les indicateurs diffusés. Les inquiétudes des fonctionnaires autour de la diffusion potentielle de cet indicateur révèlent le

²²² Les informations suivantes ont été collectées lors d'entretiens sociologiques.

²²³ Les HAP sont des polluants issus de matière organique brûlée (combustibles fossiles, bois ...) et ils sont toxiques pour l'environnement et pour la santé. La pollution HAP étant largement répandue et difficile à traiter, d'autres indicateurs existent, qui mesurent les autres pollutions et qui paraissent plus représentatifs des situations locales.

manque de transparence de la part des pouvoirs publics autour de certaines données écologiques alors que ceux-ci portent et soutiennent la stratégie globale de l'Observatoire quant à la diffusion des données.

La journaliste de *Terre Sauvage* décide finalement de passer sous silence certaines informations sensibles, en lien avec la chasse, dans le baromètre grand public pour que la publication puisse être imprimée et distribuée, tout en s'étonnant des réactions des pouvoirs publics, affirmant que c'est la première fois qu'elle assiste à de telles mésententes pour la publication d'un « baromètre de la nature » en région.

Malgré ces fortes tensions, les chargé-e-s de mission de l'Observatoire de la biodiversité décident de centrer la publication prévue en 2016 sur le thème de l'agriculture et de la biodiversité. Dès 2015, l'Observatoire mène une année de concertation avec la Chambre d'agriculture pour définir les indicateurs qui sont diffusables. La Chambre d'agriculture impose de publier des indicateurs – comme par exemple l'usage de nitrates ou d'azote –, qui ne révèlent jamais l'état initial mais qui montrent l'évolution en pourcentages. Cette « astuce » permet de montrer un changement favorable des pratiques, sans mettre en exergue la gravité de la situation. Par ailleurs, les chargés de mission de l'Observatoire de la biodiversité ne parviennent pas à obtenir le nombre de doses unitaires en produits phytosanitaires (NODU), car la DRAAF filtre les informations en raison du bilan très négatif de cet indicateur pour la région. Ces tensions mettent en lumière le fait que les indicateurs écologiques portent en eux non seulement l'état environnemental du territoire mais surtout les facteurs sociopolitiques qui engendrent sa dégradation, que les acteurs qui en sont en partie responsables cherchent à masquer ou tout au moins à atténuer. En 2015, l'alternance politique au sein du Conseil régional met un terme au projet de publication, car la nouvelle majorité, soucieuse de ne pas rentrer en conflit avec la FRSEA, s'oppose à une publication portant sur cette thématique.

Par ailleurs, les nouveaux élus du Conseil régional des Hauts-de-France publient quelques mois après leur arrivée au pouvoir un communiqué de presse critiquant le bilan de la majorité socialiste et écologiste, en indiquant que les sommes d'argent consacrées à la biodiversité n'ont pas empêché la disparition accélérée des espèces, contestant ainsi l'efficacité des politiques menées jusque-là. La mobilisation des chiffres parus dans les publications de l'Observatoire de la biodiversité – financements publics consacrés à la biodiversité, indicateurs de disparition des espèces, *etc.* – permet aux acteurs de mener une opération de dé-légitimation politique entre la majorité sortante et la majorité entrante, révélant un usage strictement partisan des indicateurs publiés par l'Observatoire de la biodiversité.

L'évolution politique et partisane des indicateurs de l'Observatoire de la biodiversité

La mainmise des experts naturalistes sur la politique de l'Observatoire ne dure pas. Le changement de majorité politique au Conseil régional marque un tournant pour l'Observatoire avec une évolution de leurs partenariats et par conséquent des indicateurs produits. Comme l'explique un-e enquêté-e :

« La donnée c'est le pouvoir et quand on commence à creuser le sujet de la donnée, on voit que c'est un sujet très sensible et donc les luttes qui sont en train de se passer sur le Conseil régional avec les associations c'est la donnée, c'est le point, le nœud du problème. » (Entretien avec un-e chargé-e de mission de l'Observatoire de la biodiversité, 18 octobre 2017)

Les conflits entre les nouveaux élus chasseurs du Conseil régional des Hauts-de-France et les associations – qui se sont déjà matérialisés par la suppression ou la diminution des subventions du Conseil régional à leur égard – se cristallisent également autour de la production des indicateurs de biodiversité, qui fait l'objet de désaccords quant aux méthodes adoptées et aux indicateurs choisis. Les élus affiliés à la fédération de chasse du Conseil régional des Hauts-de-France souhaitent dans un premier temps la suppression de l'Observatoire. La DREAL, cofinanceuse, rappelle au Conseil régional la nécessité de préserver l'Observatoire, compte tenu de la législation adoptée lors du Grenelle de l'environnement, et l'Observatoire est maintenu *in extremis*, malgré la réduction de ses financements. L'Observatoire de la biodiversité du NPDC devient celui des Hauts-de-France alors que son Conseil scientifique est démantelé et que la composition du comité de pilotage évolue. Tandis que, depuis sa création, le comité de pilotage était composé des financeurs (DREAL et Conseil régional), du Conservatoire botanique de Bailleul, du Groupe ornithologique du Nord (GON) et du Conservatoire des espaces naturels (CEN), sa composition rassemble à partir de 2018 les deux cofinanceurs (DREAL et Conseil régional), l'Agence de l'eau Artois-Picardie, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et l'Agence française pour la biodiversité. Les sociétés savantes et les Conservatoires deviennent uniquement des partenaires techniques.

La stratégie de l'Observatoire met plusieurs années à être définie, laissant deux années de flou politique entre 2016 et 2018 autour des missions de l'Observatoire et des indicateurs, ce qui suscite du désarroi au sein de l'Observatoire. L'Observatoire est finalement sommé de changer de stratégie par le Conseil régional des Hauts-de-France : *« On va faire un baromètre de la nature Hauts-de-France, ce sont avec des indicateurs qui passent pour tout le monde... l'occupation du sol, les milieux artificialisés, la richesse spécifique. »* (Entretien avec un-e

chargé-e de mission de l'Observatoire de la biodiversité, 18 octobre 2017) La publication qui succède à cet entretien reprend des indicateurs généraux de biodiversité qui ne permettent pas d'identifier des secteurs d'activité ou des acteurs qui seraient responsables de l'érosion de la biodiversité ni d'en savoir plus sur les causes et les conséquences de la crise écologique. Y figurent par exemple le taux d'occupation des sols, la surface des forêts sur le territoire, la qualité des eaux et le pourcentage d'espèces présentes dans les Hauts-de-France par rapport à la France métropolitaine sans commentaires sur leur évolution en tendance, ce qui met en lumière la neutralisation des indicateurs liée à un changement de catégories de ceux-ci.

À partir de 2019, l'Observatoire doit réorienter les indicateurs qu'il publie : il ne s'agit plus de faire la preuve de la crise de biodiversité ni d'y confronter les politiques de biodiversité mais plutôt de mettre en avant la richesse du patrimoine vivant du territoire. Un chargé de mission est recruté en 2019 pour produire un guide du patrimoine naturel des Hauts-de-France. Ce guide vise à dresser un portrait du patrimoine naturel des Hauts-de-France, à valoriser les acteurs et les actions en faveur de l'environnement régional et à sensibiliser les citoyens à ce patrimoine. Il n'est alors plus question ni d'indicateurs ni de quantifier le vivant, les publications de l'Observatoire doivent davantage valoriser la richesse du patrimoine naturel.

Avec la nouvelle majorité du Conseil régional, la crise de biodiversité n'est plus un objet politique pour les élus, qui font disparaître les indicateurs standardisés type UICN et OCDE. Les nouveaux indicateurs conduisent à réduire à la fois les conflits partisans mais aussi à masquer les débats autour des facteurs sociopolitiques responsables de la dégradation du vivant sur le territoire. Le fait que le choix des indicateurs écologiques dépende des orientations partisans du personnel politique rappelle que ceux-ci sont bien davantage arrimés à un contexte politique (parfois loin de la sphère experte), qu'à un contexte écologique.

Pour conclure, la construction de ces indicateurs met en exergue des logiques partisans, des enjeux de légitimation du personnel politique et de valorisation des politiques publiques. Alors que dans un premier temps, l'Observatoire de la biodiversité participe à la promotion du bilan des écologistes au Conseil régional du NPDC, il devient par la suite un outil mobilisé par les élus chasseurs du Conseil régional des Hauts-de-France pour délégitimer leurs adversaires écologistes et naturalistes. La construction des indicateurs est le produit de rapports de force entre groupes politiques et experts, qui se matérialisent à la fois au sein de l'Observatoire (*via* le Conseil scientifique, les groupes de travail, *etc.*) ; les rapports de force se matérialisent aussi à travers les oppositions aux publications lorsque les indicateurs produits mettent en exergue

des actions peu favorables à la protection du vivant. Lors des premières années de cet Observatoire, la production des indicateurs répond davantage aux représentations et à la volonté des naturalistes de mettre en avant à la fois l'importance de leurs structures et la fragilisation du vivant en raison de leurs capacités à s'imposer au sein de l'Observatoire. Cependant, on observe une neutralisation de ces indicateurs par les jeux politiques, car, d'une part, les indicateurs susceptibles de montrer la faiblesse de l'action de certaines institutions en charge de la préservation du vivant – comme l'ONF, la DREAL ou l'Agence de l'eau – ne sont pas diffusés et, car, d'autre part, certains indicateurs changent avec l'arrivée d'une alternance politique au sein du Conseil régional.

Les indicateurs écologiques sont donc liés au contexte sociopolitique dans lequel les acteurs scientifiques, les élus politiques, le personnel administratif et les usagers de la nature les construisent, les mobilisent et parfois les instrumentalisent au service de leur propre action. La banalisation de l'usage de certains indicateurs – comme les inventaires naturalistes – résulte de convergences d'intérêts et de commodités dans la mesure et l'usage. La majorité des indicateurs est produite dans le but de piloter et d'évaluer l'action mais les imprécisions de ces indicateurs et les difficultés engendrées pour les actualiser en font des indicateurs inertes, qui requièrent beaucoup de temps et d'énergie mais qui sont peu mobilisés par les institutions. Enfin, comme le rappelle un-e salarié-e de l'Observatoire de la biodiversité, « la donnée, c'est le pouvoir ». Autrement dit, la diffusion de ces indicateurs sur la scène politique rappelle que ces indicateurs peuvent être compromettants pour ceux qui sont responsables de l'érosion de la biodiversité, ce qui explique les résistances dans le choix des indicateurs, les stratégies pour les neutraliser et les diverses instrumentalisation de leur diffusion pour légitimer sa propre action ou décrédibiliser celle des adversaires politiques.

Section 2. Enjeux politiques et impasses écologiques de la quantification du vivant

La première section a permis de comprendre le rôle de la sphère scientifique dans la construction et l'usage des indicateurs, à travers des collaborations, parfois conflictuelles, avec les acteurs publics. Cependant, nous l'avons vu, le travail des scientifiques est dépendant du contexte politique dans lequel ces indicateurs sont produits et diffusés et celui-ci influence largement le choix et les usages de ces indicateurs. Le risque alors pour le ou la politiste est de participer soi-même à l'oubli du vivant, pourtant au cœur des enjeux politiques et écologiques

de sa quantification. Aussi, il s'agit ici d'étudier les effets produits par les indicateurs écologiques sur la compréhension politique de la situation écologique actuelle pour encadrer l'analyse de la fabrique des indicateurs dans son contexte socio-écologique.

Cette section donne à voir comment des acteurs scientifiques et politiques défendent un indicateur pour sa portée symbolique sur le plan politique, en dehors des angles morts écologiques qu'il produit (A). Par ailleurs, le recours à l'interdisciplinarité permettra de saisir en quoi le recours aux indicateurs de gestion savante du vivant diffuse une représentation écologique faussée du vivant, qui contribue à euphémiser la gravité de la crise de biodiversité (B).

A. L'impossible quantification des services écosystémiques : un projet scientifico-politique à la charge symbolique

Le chapitre 2 a démontré comment le financement et le pilotage par la direction environnement du Conseil régional d'une politique de recherche sur la biodiversité participait à la construction commune à la sphère académique et au personnel politico-administratif d'un cadrage qui légitime et renforce le rôle de la science et de la technique dans les politiques de biodiversité. Dans le cadre de cette même politique régionale de recherche, la notion de services écosystémiques (SE) est au cœur de nombreux projets de recherche, celle-ci symbolisant la volonté commune à ces acteurs de parvenir à quantifier les services rendus par les écosystèmes pour mieux les préserver. Il s'agit dans cette section de comprendre comment les SE s'imposent comme mode de penser le vivant au sein de la sphère scientifico-politique malgré l'impossibilité de les quantifier et d'en faire un instrument de l'action publique. David Guéranger et François-Mathieu Poupeau (2009) montrent que les indicateurs portent une charge symbolique et politique qui explique aussi leur usage, les tensions politiques qu'ils génèrent et leur résistance. Par « charge symbolique et politique », David Guéranger et François-Mathieu Poupeau désignent les valeurs et les croyances qui se constituent autour des indicateurs, qui n'émergent pas forcément des débats quant à leur efficacité mais qui sont issues davantage des représentations sociales et politiques à laquelle ces indicateurs sont liées, dans un contexte politique de rapports de force. Notre cas d'études met en exergue la charge symbolique des services écosystémiques – dont leur diffusion n'est pas liée à leur efficacité de mesure mais aux représentations sociopolitiques qu'ils véhiculent et qui participent à leur succès – mais il révèle aussi les angles morts écologiques que les services écosystémiques en tant qu'indicateurs créent.

Les services écosystémiques représentent l'ensemble des fonctions écologiques remplies par les écosystèmes au service de nos sociétés, comme l'accès à l'eau, à certaines ressources alimentaires, *etc.* Développée par des écologues de la fonctionnalité et des économistes depuis les années 1980, la notion était au départ envisagée par ses concepteurs, notamment les auteurs du rapport *Mans' impact on the global environment : assessment and recommendations for action* (Study of critical environmental problems, Matthews, 1970) comme un simple outil pédagogique : la mention de l'existence de services écosystémiques devait permettre de sensibiliser les sociétés au rôle joué par les écosystèmes. Cependant, ces travaux ne proposent pas d'unités de mesure pour quantifier et évaluer l'importance de ces différents SE. À la fin des années 1990, alors que l'économie de l'environnement prend son essor, des économistes, tels G. Daily et Robert Costanza, proposent de monétariser les services écosystémiques afin d'en assurer la préservation. La monétarisation des services écosystémiques consiste à quantifier monétairement les services rendus par les fonctions d'un écosystème.

En 2005, paraît un rapport, commandité par l'Organisation des Nations-Unies (ONU), intitulé *Millenium Ecosystems Assessment* (l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire) (MEA), qui contribue à la diffusion de la notion. Ce rapport classe les SE en quatre catégories : 1) les services d'approvisionnement (eau, nourriture, bois, ...), 2) les services de régulation (régulation des pollutions, des maladies, du cycle de l'eau...), 3) les services culturels (valeurs récréatives, esthétiques, *etc.*) et 4) les services de support (photosynthèse, formation des sols, *etc.*) qui représentent des services indirects liés au fonctionnement des écosystèmes, comme la régulation des pollutions ou des maladies.

Toutefois, comme le souligne Philippe Méral (2012 ; 2010), les arguments avancés par G. Daily, R. Costanza et le rapport du MEA font l'objet de nombreuses critiques de la part d'écologues et de certains économistes²²⁴. Il est ainsi reproché à l'exercice de monétarisation des services écosystémiques de fonder les calculs sur des écosystèmes statiques, qui ne prennent pas en compte la dimension évolutive et stochastique du vivant, de porter un regard utilitariste sur la nature et enfin de ne pas être un outil efficace dans la préservation des écosystèmes, car la monétarisation n'offre pas en soi de pistes d'action. Par ailleurs, la monétarisation pose des défis pratiques lorsqu'il s'agit de la mettre en œuvre. S'il s'agit de monétariser les services culturels, le prix conféré au vivant dépend de la propension des acteurs à payer les services qui sont offerts par la nature. Ceci varie nécessairement selon les individus, leurs dotations et leur

²²⁴ Pour en savoir plus sur les limites philosophiques, écologiques et économiques des services écosystémiques, nous nous référons à l'ouvrage de Virginie Maris (2014).

rapport à l'argent mais aussi en fonction des services rendus, ce qui rend discutable le prix ainsi attribué. La monétarisation des services de régulation s'avère également délicate, même si plusieurs institutions s'y sont essayées. Ainsi, une étude du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)²²⁵ (CGEDD, 2016) propose d'évaluer les services rendus par la pollinisation pour la production agricole à partir d'une estimation des coûts engendrés par la disparition des abeilles sur la baisse la production agricole. Pour cela, ils établissent le pourcentage de la valeur totale des productions végétales qui dépendent des pollinisateurs (les melons dépendent à 90 % de l'activité des pollinisateurs par exemple alors que les cultures céréalières ne dépendent pas des pollinisateurs). Cette étude évalue ainsi qu'il y a entre 5,2 et 12 % de la valeur totale des productions végétales qui dépendent des pollinisateurs. Et ils estiment ensuite le coût monétaire engendré par la disparition de cette production agricole liée aux pollinisateurs (entre 2,3 et 5,3 milliards d'euros). On constate que la fourchette proposée reste très large et imprécise en raison des difficultés pour estimer le plus précisément possible le prix des services rendus par les écosystèmes aux sociétés.

Malgré leur succès (Daccache, 2011), les services écosystémiques ne font pas l'unanimité au sein de la communauté scientifique et ils sont à l'origine de discordes entre économistes et écologues sur la scène internationale et nationale (Méral, 2010). À l'échelle du territoire étudié, ces débats autour de la monétarisation et de la quantification des SE se déroulent à la croisée entre la scène scientifique et la scène politique.

Une stratégie régionale de promotion des SE

Entre 2008 et 2015, Emmanuel Cau, vice-président du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais (NPDC) en charge de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du plan climat échange régulièrement avec la communauté académique dans le cadre de différents colloques scientifiques ou politiques. Le 15 septembre 2012, se tient à Lille un grand débat citoyen mondial sur la biodiversité, qui est organisé par les Nations-Unies dans plus de trente-deux pays en simultané. À cette occasion, l'Observatoire régional de la biodiversité et le Conseil régional du NPDC organisent un débat qui rassemble plus de cinquante participants, dont des chercheurs, autour des services écosystémiques, qui sont considérés par la majorité des personnes consultées comme un outil de sensibilisation du public et des pouvoirs publics à la destruction de la biodiversité. Emmanuel Cau est également présent au séminaire organisé par

²²⁵ Le CGEDD est un service d'inspection du Ministère de l'écologie.

le réseau Développement durable & Territoires²²⁶ le jeudi 9 octobre 2014, sur la question des services écosystémiques avec Tom Dedeurwaerde (université catholique de Louvain) et Xavier Arnauld de Sartre (université de Pau) comme intervenants. Leslie Carnoye, alors doctorante en économie à l'université de Lille 1 et Harold Levrel, professeur des universités en économie à l'AgroParisTech, sont discutant-e-s. Dans la salle, le vice-président du Conseil régional NPDC à l'écologie est présent et ce séminaire lui offre l'occasion de se positionner sur la notion de services écosystémiques, qu'il trouve pédagogique et utile :

« Est-ce qu'on doit mettre une valeur marchande à la biodiversité ? Moi je pense que provisoirement oui. Et je sais qu'en disant ça, ah je me mets à dos la moitié, ou une partie des naturalistes, des écolos, etc. Et je sais aussi qu'il y a un vrai écueil, c'est qu'on aille trop vers la marchandisation, la monétarisation de la biodiversité. Mais je le redis, on vit dans un monde de pognon. Moi je veux bien continuer à être baba cool, idéaliste tout ça. Je le suis en partie mais à un moment si on veut que ça avance et vu, vu l'urgence quoi, faut qu'on trouve des moyens. » (Entretien avec Emmanuel Cau, le 1^{er} juin 2015)

La notion de services écosystémiques est associée, pour Emmanuel Cau, à la nécessité d'adapter le cadrage politique de la biodiversité au discours capitaliste, qui véhicule l'idée selon laquelle le prix fixe la valeur des objets et des services. L' élu se dit même favorable à la monétarisation des services écosystémiques – qui est une notion largement discutée parmi les naturalistes –, ce qui fait de lui un porte-parole d'une position alors plutôt minoritaire au sein du parti écologiste. L' élu insiste sur l'importance de cette notion qui permettra selon lui de faire entendre la cause de la préservation du vivant au-delà des acteurs minoritaires qui la portent. Il espère comme cela sensibiliser les acteurs plutôt rétifs à la préservation du vivant en les convainquant que la biodiversité a une valeur marchande qui justifie qu'on s'y intéresse.

Dans les différents appels à projets lancés dans le cadre de la politique recherche sur la biodiversité menée par la direction environnement du Conseil régional entre 2010 et 2015 (cf. chapitre 2, section 2, A), la notion est au cœur de deux des trois axes : le deuxième (les outils permettant de restaurer la biodiversité et le fonctionnement des milieux, de maintenir et

²²⁶ Ce réseau, fondé en 1999 par Bertrand Zuideau qui est alors maître de conférences en économie à l'université de Lille 1, réunit une quarantaine d'enseignants-chercheurs en sciences humaines et sociales autour des questions de développement durable et d'environnement. Le réseau rassemble des chercheurs issus de différents laboratoires de recherches (dont le CERAPS, le CLERSÉ et TVES). En janvier 2011, le réseau prend la forme d'une association loi 1901. Entre 1999 et 2009, le réseau organise des séminaires mensuels qui sont aussi ouverts aux professionnels de l'environnement et aux pouvoirs publics.

renforcer les services écosystémiques) et le troisième (les facteurs sociaux et économiques nécessaires à la mise en œuvre de ces outils). Les services écosystémiques font l'objet de 11 projets de recherche sur les 33 financés par le Conseil régional entre 2010 et 2015. Parmi eux, deux projets sont financés dans la perspective de faire des services écosystémiques un instrument de l'action publique, avec pour principaux objectifs de pouvoir diffuser la notion de services écosystémiques et de parvenir à quantifier ceux-ci afin de permettre la préservation du vivant. Les chercheurs des projets de recherche sélectionnés, tous économistes et pour la plupart économistes de l'environnement, ont pour ambition de trouver les outils méthodologiques pour rendre la notion de services écosystémiques opérationnelle et permettre la quantification de ceux-ci. La recherche menée dans ces différents projets a une visée appliquée directe, ce pourquoi des réunions et des séminaires entre le Conseil régional, les institutions publiques comme les PNR et les chercheurs des projets sont régulièrement organisés.

Des projets de recherche au service d'un projet politique ?

Un premier projet, intitulé Bioserv (2011 – 2014), mené en partenariat avec le PNR Scarpe-Escaut et d'une hauteur de 90 000 euros, analyse les fondements conceptuels et historiques ainsi que les modes de perception des services écosystémiques par les acteurs régionaux du NPDC. Ce projet est mené par des économistes de l'université de Lille 1 (laboratoire du CLERSÉ). La titulaire du projet, maîtresse de conférences en économie, n'est pas spécialiste des questions environnementales, elle a étudié l'histoire de la pensée économique britannique mais elle est accompagnée d'une professeure en économie, qui travaille sur le développement durable, l'écologie industrielle et les indicateurs environnementaux et d'une maîtresse de conférences en économie, spécialiste de l'économie circulaire. Une des chercheuses est par ailleurs membre du réseau académique Développement durable & Territoires et membre du comité de rédaction de la revue *Développement durable & Territoires*, attenante au réseau, dont la portée normative et politique est assumée dès sa création par ses fondateurs, Bertrand Zuindeau (dont la trajectoire est présentée dans l'encadré à la page suivante) et Bruno Villalba²²⁷. Son appartenance à ce réseau est révélatrice de son intérêt scientifique et politique pour le développement durable.

²²⁷ Pour plus d'informations sur la ligne éditoriale de la revue, voir le bilan réflexif proposé par Olivier Petit et Bruno Villalba (2014) : <https://journals.openedition.org/developpementdurable/10487>, consulté le 27 août 2019.

ENCADRÉ 14. Bertrand Zuindeau, une trajectoire à l'interface entre la communauté académique régionale et les élus du Conseil régional du NPDC

La trajectoire professionnelle de Bertrand Zuindeau est représentative des réseaux interpersonnels noués entre la communauté académique et les élus du Conseil régional du NPDC, de la circulation des idées scientifiques entre les deux sphères et de leur portée politique. Bertrand Zuindeau est titulaire d'une thèse en économie portant sur la politique en matière d'emplois industriels du Conseil régional du NPDC, qu'il soutient à l'université de Lille 1 en 1986. En 1989, il est recruté maître de conférences au sein de cette même université et il occupe le poste jusqu'en 2011. Ses recherches se centrent alors sur la territorialisation du développement durable, dans ses composantes économiques, sociales et environnementales. Au cours de ces années, il fonde en 1999 le réseau Développement durable & Territoires et la revue scientifique interdisciplinaire du même nom avec Bruno Villalba, maître de conférences en science politique à l'université de Lille 2 puis à Sciences Po Lille. En 2011, Bertrand Zuindeau quitte la communauté académique pour devenir conseiller technique au sein du cabinet du Président socialiste du Conseil régional du NPDC, Daniel Percheron, en charge des dossiers concernant l'enseignement supérieur et la recherche. En 2016, suite à l'alternance politique, il devient « responsable de projet Troisième révolution industrielle » au sein du Conseil régional et il a pour mission d'animer le réseau UnivRev3 qui rassemble l'ensemble des universités, grandes écoles et établissements publics de recherche dans la région afin de promouvoir la politique régionale autour de la Troisième révolution industrielle, qui consiste en une politique de transition énergétique visant à développer les énergies dites propres sur le territoire.

Le projet vise à cerner la représentation qu'ont les habitants de la région NPDC de la relation entre les humains et la nature, ainsi que leur vision des politiques de protection de la biodiversité, dans l'optique de savoir comment la notion des SE peut contribuer à l'acceptabilité sociale des politiques de biodiversité.

S'appuyant sur la notion et la typologie des services écosystémiques proposées par le rapport du MEA en 2005, le projet Bioserv en souligne les défaillances – qui d'après les chercheuses sont principalement liées à la hiérarchisation et à la fragmentation des SE par l'exercice de monétarisation – et marque sa volonté de dépasser ces défaillances grâce à des dispositifs participatifs et collaboratifs qui ne contribuent pas à hiérarchiser les SE et qui favorisent l'acceptabilité sociale quant à la nécessité de protéger la biodiversité. Le projet mobilise très fortement la littérature internationale sur le sujet, dont les écrits de Robert Costanza et du MEA, ce qui tend à montrer la standardisation de la pensée économique sur les SE.

Parmi les principaux résultats de ce projet de recherche figure une typologie des représentations des services rendus par la biodiversité, établie à partir d'une enquête empirique auprès des habitants de la région. Le projet développe également un outil opérationnel à destination de l'action publique, chargé de permettre une meilleure connaissance des services écosystémiques de la part des habitants, dans l'objectif de contribuer à améliorer leur préservation. D'après l'enquête empirique menée, les canaux classiques d'information, comme

les médias, ne permettent pas d'avoir un impact significatif. L'outil opérationnel se compose de trois dispositifs dont un dispositif participatif qui serait initié par le Conseil régional et consisterait en la mise en place de *referendum* locaux et de sites internet participatifs, un dispositif citoyen qui s'appuierait sur des initiatives individuelles ou collectives et qui créerait du lien entre le Conseil régional et les acteurs de ces initiatives *via* les réseaux sociaux et associatifs. Enfin, le troisième dispositif, qualifié de « collaboratif », consisterait en la mise en place de partenariats entre Conseil régional et habitants *via* des cafés philosophiques et des *forum* débats. Ce projet contribue à légitimer l'institutionnalisation de la notion souhaitée par le Conseil régional, car il cherche à aller au-delà des réserves émises sur les SE par les enquêtés interrogés dans le cadre du projet, dont les habitants et surtout des chargés de missions des institutions de biodiversité (telles que les PNR, l'Agence de l'eau, *etc.*), qui font part de leur réticence personnelle à mobiliser cette notion et qui reconnaissent dans le même temps l'utiliser lorsqu'ils portent le discours de l'institution qui les emploie. Autrement dit, le projet repose sur le présupposé selon lequel, même si les enquêtés ne cautionnent pas l'emploi de la notion, celle-ci apparaît malgré tout incontournable pour l'action publique, car elle favoriserait une meilleure compréhension de la part de tous les citoyens de l'utilité de la nature. Les dispositifs proposés dans le cadre du projet ne permettent pas de quantifier les services écosystémiques mais la mobilisation de la notion par les chercheurs participe à véhiculer, même si elle est discutée, une représentation utilitariste du vivant²²⁸.

Un second projet, intitulé « les services écosystémiques du parc naturel régional Scarpe - Escaut : intérêts d'une évaluation et démarche prospective » (SESEEP), a pour objectif de faire des SE un instrument d'action publique destiné à sensibiliser les acteurs locaux de l'importance de la biodiversité. Ce projet se déroule de mars 2012 à mars 2014 et bénéficie d'une subvention du Conseil régional de 150 000 euros. L'organisme porteur du projet est le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC), association qui produit des études sociologiques et économiques commanditées et qui travaille en partenariat avec trois structures : la Maison européenne des sciences humaines et sociales (MESHS), le *Museum* national d'histoire naturelle (MNHN) et le PNR Scarpe-Escaut, ce qui démontre les ambitions

²²⁸ Rémy Petitimbart (2018a) démontre que la monétarisation des SE répond à une vision anthropocentrée et utilitariste du vivant, qui se développe dans un contexte où la performance guide toutes les politiques de biodiversité. Il explique également comment les chercheurs et les APN réticents à l'idée de quantifier le vivant ne parviennent pas à imposer leurs arguments au cours de débats politiques asymétriques qui tendent à valoriser les savoir-être des professionnels de la biodiversité (entreprises, consultants, personnel administratif, *etc.*). Plus largement, ces arguments sont discutés par la communauté scientifique dans l'ouvrage collectif *Valeurs de la biodiversité et services écosystémiques, perspectives interdisciplinaires* (Roche et al., 2016).

scientifiques et opérationnelles portées conjointement dans le cadre de ce projet. Le porteur du projet, directeur de recherches au CRÉDOC, a une formation de sociologue et a longtemps travaillé sur les questions d'éducation avant de se spécialiser sur les questions énergétiques (précarité énergétique, sobriété, *etc.*). Les autres chercheurs du projet sont principalement une des chercheuses déjà mobilisée dans le projet Bioserv, un maître de conférences en économie (CLERSÉ), spécialiste du développement durable, et une doctorante en économie (CLERSÉ), qui mène sa thèse sur les services écosystémiques. Plusieurs chercheur-e-s du projet sont membres du comité de la revue *Développement durable & Territoires*.

Le rapport du projet SESEEP (2014) présente les différents auteurs sur les SE – dont Daily, Costanza et le MEA – et annonce l'ambition de quantifier les SE pour mieux impliquer les acteurs locaux. Les chercheurs du projet ont recensé les services écosystémiques du PNR avant de produire un outil opérationnel destiné à les quantifier. Ils ne passent toutefois pas par la monétarisation, car ils reprennent à leur compte les arguments de Clive Spash, économiste anglosaxon, en indiquant que la valorisation de la pluralité et de la diversité des SE ne saurait passer par une unité de mesure unique que serait la monnaie. Leur outil de quantification repose alors sur diverses variables qui sont agrégées – comme l'approvisionnement alimentaire, en eau, en bois, les valeurs culturelles associées aux paysages, leur valeur esthétique, la valeur éducative et pédagogique de certains écosystèmes, *etc.* –, qui produisent une représentation cartographiée de l'ensemble des services écosystémiques sur le territoire, notamment par le biais des données du système d'information géographique (SIG)²²⁹. Ces services sont transformés en score de zéro à 20 selon leur intensité dans les différentes parcelles du PNR. Les chercheur-e-s évaluent par exemple que les services récréatifs sont plus importants pour un parc naturel régional au niveau des plans d'eaux (permettant ainsi plusieurs activités sportives comme le kayak) et ils accordent donc plus d'intensité pour ce type de services sur ce type de zones. Ils/ elles évaluent également que les zones d'approvisionnement alimentaire les plus cruciales sont liées à la culture des champs, à la production animale et à la production de fruits et de légumes et donc intensifient certaines parcelles du PNR selon la présence ou non de ces zones d'approvisionnement alimentaire. La notation des SE, si elle présentée comme « objectivable » dans le rapport de recherche, résulte en définitive de choix politiques menés par les économistes et leurs partenaires opérationnels, qui se fondent sur la liste qu'ils établissent des SE, notamment autour des valeurs culturelles et esthétiques. Au cours de la

²²⁹ Le système d'information géographique (SIG) est un système d'information numérique qui gère les données spatiales.

dernière étape, le projet propose des *scenarii* prospectifs chargés d'établir le devenir des écosystèmes en fonction de certains choix politiques et économiques, comme l'artificialisation des sols ou le développement de certaines activités touristiques, dans l'idée de prioriser les écosystèmes à préserver. Les chercheurs du projet portent ainsi l'idée que la quantification du vivant contribue à légitimer les politiques de biodiversité et offrent des méthodes d'action en faveur de la préservation des écosystèmes. Ils proposent un outil qui permet de maintenir le système socio-économique actuel mais qui cherche à en circonscrire les effets sur les écosystèmes, ce qui est révélateur d'une pensée du développement durable qui propose de concilier le développement économique avec la préservation des capitaux naturels²³⁰.

Malgré le fait que ces deux projets de recherche ne portent pas sur la monétarisation des SE, ils contribuent à légitimer sur le plan scientifique le positionnement d'Emmanuel Cau quant à l'utilité politique de la notion de services écosystémiques et, de fait, de leur financeur public. Cette convergence en faveur des SE s'explique par les propres convictions politiques et scientifiques des chercheurs qui se font les promoteurs du développement durable.

La direction environnement du Conseil régional demande aux chercheurs d'intervenir régulièrement auprès des acteurs territoriaux pour présenter les objectifs et résultats des projets (et contribuer *de facto* à la diffusion et à l'acceptation de la notion de SE), ce qui met en exergue l'usage politique qui est fait de ces travaux autour des SE. Ainsi, le 7 avril 2012, les chercheurs du projet SESEEP sont invités, dans le cadre d'une journée d'études organisée par le Conseil scientifique de l'environnement à Filnes-lès-Mortagne (59), à présenter le projet. Rappelons que les principaux membres du Conseil scientifique de l'environnement sont des naturalistes et des biologistes de la conservation qui sont divisés quant au concept de SE, contrairement aux écologues de la fonctionnalité. Cette journée suscite des tensions entre les différentes communautés scientifiques présentes. Dans le rapport final, les chercheurs du projet soulignent « *des réactions très vives de la part des membres du Conseil scientifique de l'environnement – certains manifestant une hostilité très nette à l'égard de toute tentative de quantification des services écosystémiques.* » (SESEEP, 2014, p. 50) et ajoutent ensuite « *Cependant, cette*

²³⁰ Pour les tenants du développement durable, il est possible de concilier développement et préservation de l'environnement par la substitution de ressources naturelles par d'autres capitaux (naturels, humains ou physiques). Cette vision s'oppose aux partisans d'une durabilité plus forte, qui pensent que les systèmes économiques et sociaux sont encastrés dans les limites de la biosphère. Pour en savoir plus sur la pensée du développement durable, nous nous référons aux écrits de Jacques Theys (2002, 2014) et au dossier que nous avons coordonné avec Caroline Lejeune dans la revue *Développement durable & Territoires* (Regards disciplinaires et perspectives critiques sur la durabilité forte en sciences humaines et sociales), paru en avril 2019 (vol. 10, n°1).

journee fut très riche d'enseignements et nous a permis de mesurer le fossé existant entre la perception de certains scientifiques naturalistes en région et les perspectives développées dans le cadre du projet » (SESEEP, 2014, p. 50). Cette journée donne vie aux controverses qui ont cours au sein de la communauté scientifique entre les pro et les anti- services écosystémiques. Un enquêté, écologue de formation et chargé de mission dans un PNR explique :

« On assiste à l'avènement de la notion de services écosystémiques, qui est une vision encore plus anthropocentrée de la nature (...) Ça ne fait que confirmer le fait que l'homme se considère comme ordonnateur de la nature et que la nature est à son service et ça ne confirme pas la position que moi j'ai et que beaucoup d'écologues ont aussi, qui est que l'homme fait partie de la nature et qu'il n'est qu'une espèce parmi d'autres. » (Entretien avec un chargé de mission du PNR Scarpe-Escaut, 14 octobre 2015)

L'enquêté rappelle ici la position de certains naturalistes et biologistes de la conservation opposés à la notion de SE²³¹, qu'ils considèrent comme une notion utilitariste, au sens où les SE forment une liste des différentes fonctions du vivant qui sont utiles aux sociétés pour leur propre mode de vie et leurs propres besoins (alimentation, accès à l'eau, *etc.*), sans interroger la préservation du vivant pour sa valeur intrinsèque.

Les interventions suivantes autour du projet SESEEP ont lieu dans un cadre politique qui tend à invisibiliser les débats autour de la quantification des SE pour se centrer sur son opérationnalité. Les événements organisés écartent ensuite les membres du Conseil scientifique de l'environnement, jamais invités à intervenir, et les institutions qui leur sont liées (Conservatoires, APN, *etc.*), qui ne sont pas associées à l'organisation de journées d'études ou de séminaires. De fait, les chercheurs de ces projets, le Conseil régional et le PNR Scarpe-Escaut participent à constituer un cercle de pensée de personnes acquises au principe de quantification des SE. La MESHS organise quelques mois plus tard, le 24 mars 2014, un séminaire intitulé « les services écosystémiques en région NPDC : à l'interface entre recherche et action²³² », qui regroupe les chercheurs des projet SESEEP, BIOSERVE et du projet Interreg WECAN (Working Together for Economically Prosperous Communities through Assets of

²³¹ Précisons ici qu'il ne s'agit pas de dire que l'ensemble de la communauté des économistes est favorable aux SE. Tout comme les naturalistes et les biologistes de la conservation présentés ici, il y a des économistes qui s'opposent à cette notion, notamment ceux qui revendiquent une filiation avec Karl Polanyi. Ces économistes sont simplement absents de notre cas d'étude.

²³² Je tiens ici à remercier Rémy Petitimbart qui a assisté à cette journée d'études en tant qu'observateur dans le cadre de son travail de recherche et qui m'a transmis ses notes de terrain. Pour ma part, n'ayant pas encore débuté mon doctorat sur le sujet, je ne m'étais pas rendue à cette journée.

Natural Heritage). Lors de ce séminaire, les intervenants sont les coordinateurs des projets de recherche, Emmanuel Cau et le directeur-adjoint des Espaces naturels régionaux (ENRx). La journée a pour objectif d'interroger les résultats et les perspectives des différents projets de recherche quant à l'appropriation de la notion par les acteurs de terrain. Au cours de cette journée, aucun participant n'intervient publiquement pour faire part de sa réticence quant au principe de la quantification des SE, ce qui montre la constitution d'une communauté qui adhère aux mêmes représentations autour de la nature et qui est parvenue à éteindre toute controverse scientifique et politique sur le sujet. À la suite de cette journée, l'un des chercheurs du projet SESEEP est sollicité par le centre de développement des éco-entreprises²³³ (CD2E) pour dispenser une formation auprès d'acteurs régionaux (entreprises et collectivités territoriales) sur l'évaluation des SE, ce qui permet de faire l'hypothèse que la vision que cet économiste porte sera diffusée au cours de cette formation au sein de la sphère économique.

La mise en invisibilité de l'impossibilité de quantifier les SE

L'appel à projet initial, centré sur les SE, les projets sélectionnés, les chercheurs qui y contribuent et les arènes au sein desquelles ces projets sont débattus contribuent à invisibiliser les controverses autour de la quantification des SE mais surtout les obstacles – voire les limites – pour l'opérationnaliser. Ces difficultés sont pourtant soulevées par les chercheurs des projets eux-mêmes. Le rapport final du projet SESEEP mentionne les embûches à la quantification des SE, notamment dans la phase prospective, et il rappelle quelques difficultés pour obtenir l'ensemble des données nécessaires à l'exercice de quantification, liées à des absences de mesure ou des impossibilités techniques comme « *la principale limite dans l'exercice de quantification du SE approvisionnement en eau vient de la variabilité interannuelle de la reconstitution des réserves par rapport aux prélèvements. (...) Il n'est pas possible en l'état actuel des données disponibles de quantifier la baisse du SE approvisionnement en eau durant les saisons de pénurie* » (SESEEP, 2014, p. 34). Le rapport souligne aussi le décalage entre la proposition scientifique et son intérêt pour les pouvoirs publics en raison du fait que les évaluations des SE se fondent sur une approche territoriale et planificatrice, en décalage avec le travail par projets qui tend à se développer au sein de l'action publique. Pour finir, si le rapport avance également que « *la mesure de la biodiversité est en revanche restée plus embryonnaire que prévu en raison des importants enjeux conceptuels entourant le lien entre*

²³³ Le CD2E est une association basée à Loos-en-Gohelle (62) qui organise des formations pour les entreprises et les collectivités territoriales autour des outils de transition écologique.

biodiversité et services écosystémiques » (SESEEP, 2014, p. 47), ce point ne fait jamais l'objet d'un développement étayé et précis quant à ces enjeux conceptuels. Ces limites inhérentes à l'exercice de quantification, qui ne sont pas sans rappeler celles mises en exergue par Philippe Méral (2010), sont relativement minorées dans le rapport – ne représentant pas plus de 8 % de la rédaction – et dans les publications attenantes au projet.

Les débats sur la notion de SE sont vivaces dans le champ scientifique mais il existe des espaces au sein desquels les promoteurs de la notion sont en position de la promouvoir et de défendre leur point de vue au sein des arènes scientifiques. En 2018, dans le cadre d'un dossier dans la revue *Développement durable & Territoires* sur le thème « New Public Management, néolibéralisme et perte de biodiversité » (coordonné par Rémy Petitimbart et moi-même, en tant que membres du comité de rédaction depuis 2016, avec Bruno Villalba), un-e chercheur-e propose un article qui s'appuie sur le projet SESEEP auquel il/ elle a participé et il/ elle souhaite démontrer les difficultés pour faire des SE un outil pour l'action publique. Au cours du comité de rédaction à l'automne 2017, nous présentons, en tant que coordinateurs, les évaluateurs pressentis pour les articles du dossier. Un-e membre du comité de rédaction de la revue, aussi impliqué-e dans le projet SESEEP, demande à ce que l'article soit évalué par un-e des membres du comité de la rédaction, également impliqué-e dans le projet SESEEP²³⁴. Celui/ celle-ci assiste lui/elle aussi à la répartition des évaluations et il lui est demandé, avec une touche d'humour, d'être « neutre et impartial-e » dans son travail d'évaluation. Ce choix interroge quant aux règles éthiques en vigueur dans le cadre d'une évaluation d'article scientifique mais il est justifié par le fait qu'il permet aux chercheur-es impliqué-e-s de connaître le contenu de l'article qui discute les résultats du projet SESEEP. Dans sa première évaluation²³⁵, il est reproché à l'article de ne pas intégrer la notion de « services écosystémiques territorialisés », notion créée dans le cadre du projet SESEEP qui repose sur la quantification des SE et il est suggéré que cette notion soit mentionnée dans l'article. C'est alors que je comprends, en tant que coordinatrice du dossier, les tenants et aboutissants du choix de l'évaluateur/évaluatrice et que je me sens prise au dépourvu dans la mesure où personne ne m'avait transmis ces éléments de contexte, qui sont pourtant essentiels pour saisir la portée du choix établi lors du comité de rédaction. Finalement, suite à la médiation opérée par les coordinateurs et moi-même, la notion de « services écosystémiques territorialisés » est discutée et critiquée dans la version finale de l'article, ce qui participe *in fine* à la diffuser au sein de la sphère scientifique. L'encadré ci-

²³⁴ La phrase est volontairement dé-genrée pour préserver l'anonymat.

²³⁵ Sans nous positionner ici quant à la qualité scientifique de l'évaluation.

dessous présente un autre exemple qui, bien que lié aux politiques énergétiques et non aux politiques de la biodiversité, illustre la capacité de certains chercheurs à diffuser certaines approches directement liées à des enjeux d'action publique et, ce faisant, à défendre des options politiques, y compris dans les arènes scientifiques.

ENCADRÉ 15. La promotion d'une politique régionale au sein d'une revue scientifique ?

Les responsabilités scientifiques exercées par les économistes de l'environnement leur offrent des ressources en termes de réseaux et d'opportunités scientifiques pour diffuser leur propre point de vue. Nous avons pu observer la capacité de chercheur-e-s et de Bertrand Zuindeau (cf. encadré ci-dessus) à porter et promouvoir les politiques régionales au sein du monde académique dans le cadre de la revue Développement durable & Territoires. Bien que ce cas concerne une politique énergétique et non pas une politique de biodiversité, nous faisons le choix de le détailler, car il concerne les mêmes chercheur-e-s et permet de comprendre les enjeux des réseaux impliquant scientifiques et acteurs politiques. À l'automne 2019, Bertrand Zuindeau, qui n'avait pas été présent depuis plus de cinq ans à un comité de rédaction mais qui en restait membre honoraire, vient présenter un projet de dossier thématique pour la revue, qu'il aimerait coordonner, qui porte justement sur la Troisième révolution industrielle en Hauts-de-France dans l'idée d'établir un bilan de la politique régionale. Cette proposition suscite des débats et des tensions au sein du comité de rédaction et, à l'issue de cette réunion, une chercheuse décide d'ailleurs de quitter le comité de rédaction pour marquer son opposition aux décisions qui y sont prises. Tout d'abord, plusieurs membres soulignent que le dossier porte exclusivement sur une politique régionale et vise davantage à en établir le bilan politique qu'à porter une problématique scientifique. Il est alors décidé qu'une journée d'études, intitulée « La Troisième révolution industrielle en Hauts-de-France : leçons et limites d'un modèle de développement durable » sera organisée et financée par le Conseil régional lui-même pour favoriser le dialogue et l'échange critique entre les élus, le personnel administratif du Conseil régional et la communauté académique. Cependant, la solution n'apparaît pas satisfaisante aux yeux de tous les membres du comité de rédaction – dont moi-même, qui exprime à cette occasion ma réserve quant à la pertinence scientifique du projet –, car en plus de conflits d'intérêts évidents, se rajoute maintenant une dimension financière : comment établir un bilan critique sur une politique régionale dans le cadre et à la suite d'une journée organisée et financée par le Conseil régional ? Par ailleurs, il est décidé au cours de ce même comité de rédaction que, bien que Bertrand Zuindeau soit un des acteurs aux commandes de cette politique, il peut également être le coordinateur scientifique du dossier. Si certaines voix, dont celle de la chercheuse qui a quitté le comité par la suite, soulignent les débats éthiques et les questions scientifiques suscités par cette proposition, Bertrand Zuindeau parvient à s'appuyer sur les chercheurs avec lesquels il entretient des affinités personnelles pour faire adopter son projet. Le débat n'est d'ailleurs pas très équitable dans la répartition de la parole, car le modérateur de la réunion est lui-même plutôt favorable à cette proposition et s'il distribue la parole à l'ensemble des personnes qui le souhaitent, il la coupe à plusieurs reprises aux chercheuses qui expriment leurs réticences. Ainsi, Bertrand Zuindeau parvient à mobiliser ces différents réseaux pour qu'ils se fassent le porte-parole de ses convictions en matière de développement durable et promeuvent la politique régionale sur la troisième révolution industrielle. Sa trajectoire (cf. encadré précédent) permet d'exemplifier à la fois l'engagement politique des chercheur-e-s sur les questions environnementales mais aussi les interconnexions entre la sphère académique régionale et les institutions publiques, lesquelles favorisent la circulation des idées.

La trajectoire scientifique des chercheurs qui portent ces projets – tous économistes de l'environnement – et les partenariats qu'ils nouent avec des instituts de sciences humaines et des organismes publics contribuent à invisibiliser les « résistances » du vivant, liées à ses

caractéristiques biologiques, à être quantifié. Aucun biologiste de la conservation et aucun naturaliste ne prend part à ces différents projets, ce qui n'est pas sans conséquences sur les résultats produits. En effet, la quantification des SE porte un point de vue anthropocentré sur les services rendus pour le développement économique territorial, comme l'alimentation, le chauffage, l'accès à l'eau, *etc.*, et, de fait, elle ne repose en aucune occasion sur les qualités biologiques ou écologiques du vivant. Par exemple, les espèces clés de voûte ou les espèces parapluie ne figurent pas dans la liste des SE du projet SESEEP, pas plus que les fonctions écologiques de la biodiversité ordinaire²³⁶ ou les corridors biologiques²³⁷. En outre, la dimension évolutive indéterminée du vivant, qui rend plus ardue encore la quantification prospective puisque, par définition, le futur du vivant n'est pas prédictible, n'est pas évoquée dans les différents rapports de recherche et, par conséquent, n'est pas internalisée dans les outils opérationnels proposés. Le changement climatique et la crise de biodiversité, ainsi que leurs conséquences sur les fonctions des écosystèmes, ne sont évoqués qu'en de rares occasions, que ça soit dans la partie théorique ou dans la partie appliquée. Ainsi la quantification des SE, *a fortiori* la quantification prospective, ne s'appuie pas sur des *scenarii* qui anticipent les perturbations écologiques telles que l'effondrement ou le déplacement de certaines populations d'espèces, la disparition de la biodiversité ordinaire ou la fragilisation de certains écosystèmes en raison de la multiplication d'évènements climatiques extrêmes comme les canicules ou les inondations.

En conclusion, alors que les acteurs politiques et scientifiques établissent la difficulté – voire l'impossibilité – de quantifier les SE, ils concentrent malgré tout une partie de leurs efforts pour diffuser la notion et la rendre opérationnalisable. D'après nous, cette persévérance est liée à la charge symbolique et politique de ces SE : les acteurs investissent cet instrument en étant persuadés qu'il représente un outil politique, un élément de langage pour convaincre leurs adversaires politiques de la nécessité de préserver la biodiversité dans un contexte d'économie capitaliste. Cet indicateur est donc investi de croyances et de représentations politiques qui

²³⁶ Les fonctions écologiques de la biodiversité ordinaire sont directement liées à la diversité des espèces qui assure leurs fonctions dans les écosystèmes : dispersion des semences, pollinisation, régulation de certaines populations par prédation... (Devictor, 2007) C'est parce qu'il existe une grande variété d'espèces ordinaires que ces écosystèmes peuvent s'adapter aux perturbations écologiques et climatiques. Ainsi, la diversité des espèces assure de nombreuses fonctions de régulation et de support pour les écosystèmes qui ne figurent pas dans le rapport.

²³⁷ Les corridors écologiques désignent les couloirs de biodiversité qui permettent aux espèces de se déplacer entre les différents écosystèmes. Leur rôle est essentiel dans le fonctionnement écosystémique, car c'est par le déplacement des espèces entre les différents écosystèmes que celles-ci multiplient les possibilités d'évoluer et de s'adapter aux perturbations écologiques et climatiques.

assurent le maintien de cette notion sur la scène politique territoriale malgré les limites scientifiques pour quantifier les services écosystémiques et en faire un outil politique opérationnalisable. Ainsi, la notion de SE a été légitimée par les projets de recherche financés par le Conseil régional, car les chercheurs ont pu s'appuyer sur les financements proposés par le Conseil régional pour développer un outil à la visée clairement politique, profitant des événements organisés par le Conseil régional pour diffuser leur point de vue auprès des acteurs politiques et associatifs du territoire. Leur trajectoire scientifique participe à mettre de côté les limites inhérentes aux SE pour quantifier le vivant et elle éclaire leurs multiples efforts pour tenter de faire des SE un outil opérationnel pour les politiques publiques. D'un autre côté, le Conseil régional a pu légitimer les points de vue politiques des élus écologistes grâce à la parole scientifique, qui est portée dans les différentes arènes institutionnelles régionales.

Cependant, aucun projet financé n'est vraiment parvenu à proposer des méthodes qui permettent de quantifier les SE et d'en faire un instrument de l'action publique²³⁸, ce qui n'empêche pas que les arguments qui montrent la « résistance » du vivant à être quantifié et la complexité de son fonctionnement – médiés par la science écologique –, soient absents des discussions et ne soient pas internalisés par les outils produits, au bénéfice de la pensée utilitariste. Le futur menacé des écosystèmes et les caractéristiques biologiques du vivant n'ont pas participé à la réflexion scientifique sur l'intérêt de la quantification. La quantification des SE n'est d'ailleurs plus mise en débat et les recherches produites en masquent les obstacles scientifiques et méthodologiques. En raison des difficultés théoriques et pratiques à la quantification, les institutions partenaires des projets comme les PNR ne mobilisent pas les outils développés dans les projets de recherche et ne prolongent pas la collaboration avec les chercheurs des projets. Ces projets ont toutefois contribué à légitimer la notion de services rendus par la nature, car les représentations utilitaristes du vivant véhiculées par la notion sont portées et légitimées par le personnel politique et les chercheur-e-s eux-mêmes. Les SE ne sont toutefois pas le seul indicateur de quantification du vivant à poser question.

²³⁸ À propos des services écosystémiques, Marie Hrabanski et Cécile Bidaud (2014) parlent de « référence d'action publique ». Si les SE ne sont pas des instruments à proprement parler, leur circulation au sein des arènes publiques participe, d'après elles, à diffuser un cadrage utilitariste de la biodiversité. L'expression « référence d'action publique » nous paraît tout à fait idoine pour mettre en lumière les effets de la circulation des SE sur les représentations politiques et scientifiques du vivant.

B. L'irréductibilité du vivant à sa quantification

À partir des travaux d'Alain Desrosières, la sociologie de la quantification démontre que la production des indicateurs se fait en trois principales étapes, qui participent à construire une représentation du réel. Tout d'abord, la catégorisation délimite ce qu'il semble important à mesurer dans le réel, ensuite il y a recours à la métrologie pour les construire, qui requiert des simplifications, des traductions ou des choix d'équivalence qui participent de par le protocole de mesure proposé à réduire la complexité de l'objet étudié. Enfin, souvent, la construction d'un indicateur repose sur un déplacement, c'est-à-dire que l'indicateur est mobilisé pour évaluer un autre élément que celui qu'il mesure. Gabrielle Bouleau (2016) explique par exemple que le décompte des invertébrés sensibles aux pollutions permet de mesurer la qualité écologique des cours d'eau. Ces travaux mettent en lumière les choix politiques qui sont effectués à chacune de ces étapes pour en comprendre la contingence et les limites.

Cela étant dit, une analyse qui se cantonnerait à étudier la construction *politique* de cette quantification par le jeu des acteurs pour catégoriser le réel n'apparaît pas suffisante pour comprendre les effets produits par le recours à ces indicateurs dans la gestion savante. L'approche interdisciplinaire, qui implique un recours à l'écologie scientifique, offre les outils analytiques pour analyser les choix et les effets de ces indicateurs sur le plan écologique. Partant du postulat selon lequel la gestion savante repose sur des choix politiques et scientifiques qui ont des conséquences sur le plan politique et écologique, il s'agit d'élargir le spectre analytique à l'écologie scientifique pour comprendre dans sa globalité les implications et les conséquences de la production et de l'usage de ces indicateurs écologiques. Autrement dit, dans la mesure où les choix d'indicateurs produits dans le cadre de politiques de gestion n'ont pas que des effets sociaux et politiques mais aussi écologiques, une analyse à la croisée de l'écologie scientifique et de la sociologie politique paraît cruciale pour saisir dans son entièreté les conséquences d'une gestion du vivant qui repose sur des indicateurs écologiques. Pour cela, il convient de restituer ici les principales théories concernant les limites de la quantification du vivant en philosophie des sciences et en écologie scientifique afin de saisir les outils analytiques que ces disciplines offrent pour notre cas d'étude. Cette sous-section démontre ainsi que les indicateurs écologiques sont susceptibles de participer à une représentation partielle, voire faussée, du vivant et que leur usage favorise une approche statique et continuiste du vivant, qui participe à euphémiser les caractéristiques biologiques de celui-ci.

Premièrement, la mise en chiffres du vivant – notamment *via* les indicateurs écologiques – implique d’attribuer une mesure à des qualités biologiques. Or, aujourd’hui, prédomine en écologie scientifique une conception holiste du vivant, qui postule que le vivant n’est pas réductible à la somme de ses qualités biologiques prises séparément, car celui-ci existe et évolue au travers des interactions entre les espèces elles-mêmes, entre les écosystèmes et entre les espèces et les écosystèmes. En s’appuyant sur une vision holiste du vivant, il n’est pas possible d’évaluer la portée de chacune de ses qualités biologiques et encore moins alors de les quantifier. Anouk Barberousse, philosophe des sciences (2013), soulève alors les difficultés inhérentes à cette mise en chiffres du vivant, soulignant que la mesure qui passe par l’attribution d’un chiffre à une propriété pose problème dès lors que toutes les qualités biologiques ne sont pas identifiables. En effet, la science ne parvient pas à évaluer la totalité de la plus-value ni de hiérarchiser ces qualités biologiques, car c’est par leur assemblage qu’elles contribuent à former le vivant. Vincent Devictor, écologue et sociologue des sciences et des techniques (2014), démontre également que l’écologie ne maîtrise pas aujourd’hui l’importance et le rôle de l’ensemble des qualités biologiques comme le rôle des espèces, des milieux ou des gènes dans le processus écologique global, et que la mise en chiffres du vivant ne saurait donc rendre visible ce qui n’est pas explicable par la science.

Force est de constater que les indicateurs écologiques mobilisés par exemple dans les plans de gestion ne sont pas à-mêmes de rendre compte de la complexité des interactions que le vivant construit entre les espèces et entre les écosystèmes. Par exemple, les indicateurs de biodiversité mobilisés dans les évaluations des chartes des parcs naturels régionaux relèvent des taux de populations de certaines espèces ciblées, car considérées comme menacées ou patrimoniales – comme les moutons du Boulonnais – ou des indices de surfaces de tel ou tel milieu écologique, telles que les prairies. Or, ces indicateurs participent à segmenter le vivant en espèces ou en surfaces, sans rendre compte des interdépendances existant entre les espèces et les milieux. L’écologie scientifique insiste sur les dangers de réduire les différentes parties du vivant (espèces et milieux notamment) en des segments distincts, au risque de ne pas rendre compte des interdépendances entre les espèces et les milieux, essentielles pour la compréhension de l’évolution du vivant. Puisque c’est par les interactions que s’accomplit la dynamique écosystémique, la fragmentation liée à la catégorisation produite par la construction et la diffusion des indicateurs équivaut ainsi à une simplification de la complexité des liens entre les espèces et les espaces. Comme l’explique Vincent Devictor (2014), la gestion politique de la biodiversité tend à la réduire à une juxtaposition d’éléments que l’on peut traduire en

indicateurs alors que les recherches scientifiques menées en écologie ne cessent de démontrer la complexité du vivant et les difficultés pour le connaître et saisir les interdépendances existantes entre les espèces.

Par ailleurs, la quantification du vivant requiert de délimiter celui-ci dans l'espace, en privilégiant la mesure de services écosystémiques ou bien le recensement de nombre d'espèces et d'individus sur un territoire précisément délimité, qui répond souvent à des frontières sociopolitiques plutôt qu'à des choix écologiques. En effet, les relevés nécessaires à la mise en chiffres du vivant – tels que les inventaires naturalistes – se déroulent sur des territoires aux frontières clairement marquées tels que les zones Natura 2000, les parcs naturels régionaux, les espaces naturels sensibles, *etc.* Or, le vivant parvient entre autres à assurer les conditions de son maintien et de son adaptation grâce aux connexions établies avec les écosystèmes limitrophes, qui vont au-delà de ces zones au statut juridique ou foncier spécifique. On observe alors un décalage entre le vivant tel que décrit par les indicateurs sur un territoire et la complexité des interactions du vivant dont le travail de mesure ne peut définitivement pas rendre compte.

En somme, la quantification ne peut rendre compte de la dynamique holistique du vivant et aucune mesure ne peut vraiment évaluer la portée des interactions existantes au sein des écosystèmes.

Cette dynamique holistique ne constitue pas le seul obstacle à la quantification du vivant. Deuxièmement, la théorie évolutionniste du vivant démontre que celui-ci représente un potentiel évolutif indéterminé et donc imprédictible. Selon le paradigme darwinien, le vivant évolue en fonction de hasards et d'opportunités qui ne sont pas planifiables. En effet, l'environnement physique, chimique et biologique conduit à des variations génétiques ou comportementales chez les espèces, qui peuvent finir par s'étendre à l'ensemble d'une population d'espèce au cours du temps, selon si ces variations sont favorables au maintien de l'espèce. Le vivant n'est donc contenu « ni dans le passé, ni dans le présent » (Granjou, 2016, p. 42), il est indéterminé au sens où on ne peut pas prévoir son évolution, qui dépend des conditions environnementales, des variations potentielles et de leur maintien ou non.

Il a été préalablement démontré que la gestion des espaces naturels reposait sur les indicateurs écologiques pour définir la stratégie et en évaluer le succès. Or, cette méthode de gestion du vivant contribue à son cadrage statique²³⁹, car les objectifs de gestion sont déterminés

²³⁹ Durant les premières années de mon doctorat, j'ai qualifié cette approche de « fixiste » et j'ai même écrit et co-écrit deux articles avec ce qualificatif de « fixiste » (Guimont et Petitimberty, 2017 ; Guimont, 2018). Des échanges avec des écologues, dont Colin Fontaine et Vincent Devictor, m'ont permis de comprendre que le terme de

à partir d'indicateurs qui énoncent un état écologique déjà passé – qui est au cœur des choix écologiques – correspondant à l'instant T du relevé écologique. La décision de maintenir telle espèce ou tel milieu repose sur une connaissance déjà passée du vivant, telle que l'indicateur le décrit. La définition des objectifs de gestion du vivant n'intègre *in fine* que peu le potentiel indéterminé du vivant, car le chiffre-espèce ou les autres indicateurs ne sont pas à même de l'exprimer. En ce sens, on qualifie la gestion quantifiée du vivant de statique : elle contribue à produire un cadrage statique et figé du vivant qui est contenu dans des indicateurs qui disent peu du futur des écosystèmes qui n'est pas planifiable.

De plus, le vivant est géré à partir de ce qui est considéré comme significatif et écologiquement important à l'instant T *via* le chiffre-espèce ou l'indicateur. Pourtant, l'écologie a démontré que chaque espace représentait un réservoir potentiel du vivant en devenir. La « dark diversity » (Pärtel, Szava-Kovats et Zobel, 2011) désigne un réservoir potentiel d'espèces pour un site. Bien qu'étant un ensemble d'espèces absentes du site à l'instant T, elle fait référence à un réservoir potentiel en devenir, qui a autant d'importance écologique que la biodiversité observable à l'instant T. Ce réservoir potentiel est notamment lié aux espèces présentes dans les écosystèmes alentours et qui pourraient potentiellement coloniser le site, sous condition de variations et d'évolutions des écosystèmes. Il faut noter que si des recherches sont menées en écologie pour élaborer des statistiques quant au potentiel écologique de certains espaces, elles restent encore balbutiantes. L'indicateur produit par l'action publique ne saurait ainsi encore rendre compte de ces réservoirs potentiels en devenir ; cela ne signifie pas qu'ils n'ont pas d'importance écologique. L'action publique s'éloigne de la dynamique systémique et évolutive du vivant en privilégiant une approche quantifiée statique qui réduit le vivant à ce qu'il était et non pas à ce qu'il est susceptible de devenir en fonction du développement de ses potentialités.

Troisièmement, les indicateurs qui permettent le suivi et l'évaluation ne sont pas forcément représentatifs de l'état écologique global qu'ils sont censés représenter. Ils participent à diffuser une représentation partielle de la biodiversité davantage révélatrice des contraintes sociopolitiques qui amènent à produire ces indicateurs que de l'état du vivant lui-même. Ces indicateurs écologiques sont portés par des institutions dont l'action est mue par les

« fixisme » restait vraiment connoté et associé à des débats internes à la biologie (le terme de « fixiste » est notamment associé à la théorie de Georges Cuvier (1769-1832) qui tente de concilier textes bibliques et théories scientifiques et ne conçoit pas l'évolution des espèces, car celles-ci sont directement liées à la création divine). Mon travail ne revendiquant aucune filiation avec la pensée de Georges Cuvier, sur proposition de Vincent Devictor, je privilégie maintenant le terme de « statique » qui n'a pas de connotation religieuse.

exigences de la politique par objectifs mais ils entrent souvent en dissonance avec l'évaluation de l'état écologique global des espaces naturels. Un chargé de mission du PNR Scarpe Escaut explique ainsi la démarche adoptée par l'équipe dirigeante du PNR au moment de l'évaluation de la charte et de l'écriture de la nouvelle charte :

« On s'est fait accompagner de prestataires qui nous ont permis de mieux redéfinir les indicateurs et surtout comment on allait les alimenter, les suivre puisque clairement on s'est rendu compte qu'il y a beaucoup d'indicateurs de la charte qui avaient été définis et qui ne répondent pas forcément aux questions évaluatives, qui répondent à des grands objectifs mais qui ne sont pas des choses évaluables ou dont les effets ne sont pas forcément liés exclusivement à la mise en œuvre de la charte. »
(Entretien avec un chargé de mission du service biodiversité du PNR Scarpe Escaut, le 14 octobre 2015)

Le PNR a financé un cabinet de consultants pour proposer des indicateurs qui répondent aux impératifs d'évaluation des actions menées. Ce cabinet n'est pas spécialisé dans les questions environnementales mais dans l'évaluation des politiques de développement territorial, ce qui peut interroger sur sa capacité à proposer des indicateurs écologiques qui correspondent aux objectifs de gestion écologique. Pour l'évaluation de cette charte du PNR Scarpe-Escaut, aucun des techniciens et ingénieurs écologiques présents sur le terrain n'a été invité à concevoir ces indicateurs. La concertation a eu lieu directement entre l'équipe dirigeante du PNR et le cabinet de consultants, spécialiste de l'action publique. Dans ce cas, le recours aux indicateurs chiffrés semble relever d'une tentative de légitimation auprès des financeurs plus qu'il ne permet de mesurer l'effectivité des mesures prises en matière de biodiversité, notamment car, comme l'explique l'enquêté, des doutes existent quant à la pertinence de ces indicateurs dans la pratique :

« Les indicateurs qui sont pris ici, on les a rédigés, un peu avec plein de bonne foi mais le suivi, l'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques est quelque chose qui n'est pas simple... » (Entretien avec un chargé de mission du service biodiversité du PNR Scarpe Escaut, le 14 octobre 2015)

L'expression « plein de bonne foi » est révélatrice de l'approximation avec laquelle les indicateurs ont été choisis, dont les critères de sélection n'apparaissent pas très objectivables sur le plan scientifique. Ainsi, l'augmentation des espèces domestiquées patrimoniales comme les moutons du Boulonnais ou l'augmentation de surfaces comme les prairies sont proposées à partir de priorités politiques sur lesquelles les acteurs publics s'accordent au préalable. Ces

indicateurs forment une réponse aux attendus de la commande publique mais ils ne sont pas forcément significatifs de l'amélioration écologique des milieux observés.

Par ailleurs, il existe des limites inhérentes à la production de ces indicateurs qui sont dues aux difficultés des experts à mettre en catégories le vivant et à trouver des indicateurs qui soient représentatifs de l'état écologique global, qui peut être touché par un contexte plus général – comme les dérèglements climatiques. Lors d'une journée d'études organisée par l'Agence de l'eau Artois/ Picardie le 3 octobre 2017²⁴⁰, qui portait sur « la connaissance au service de l'action », Jean Prygiel, professeur de chimie à l'Université de Lille et détaché à l'Agence de l'eau, a expliqué que les indices biologiques, et notamment les indices concernant l'état du vivant employés pour surveiller l'état des eaux, étaient pour l'instant très descriptifs (listes d'espèces, relevés d'abondances, etc.) mais pas nécessairement « parlants » quant à l'état écologique des eaux et du vivant. Il a également pris l'exemple du cours de la Loue en Corse, qui avait subi une très forte pollution, qui n'avait pas été détectée malgré les tests, car les indicateurs écologiques diagnostiquaient un bon état écologique du cours d'eau, preuve de leur représentativité partielle et des incertitudes autour de leur fiabilité. Autrement dit, le déplacement des indicateurs reste encore souvent approximatif.

Cette représentativité partielle est d'autant plus importante que l'indicateur est produit à partir de contraintes anthropocentrées et non pas à partir des caractéristiques biologiques. Le travail de métrologie est donc établi en fonction des contraintes administratives pesant sur la construction des indicateurs davantage qu'en fonction de l'objet à quantifier lui-même. Prenons le cas où les pouvoirs publics demandent aux associations de leur fournir des indicateurs pour mesurer l'efficacité des actions des gestionnaires des espaces naturels. Un mycologue, administrateur de la société mycologique du Nord de la France, explique que son association a mobilisé tous ses efforts pour « *trouver les outils* [ndlr : les outils pour chiffrer les différentes espèces de champignons sur le territoire régional] *pour arriver à apporter des réponses aux gestionnaires, compatibles à leur attente dans un délai raisonnable par rapport à ce qu'ils attendaient comme élément.* » (Entretien du 7 mai 2015) Cet enquêté précise par la suite que les pouvoirs publics lui demandaient de fournir des inventaires sur un certain nombre de sites dans les 18 mois. Or, d'après ce mycologue, il faut une dizaine d'années pour avoir une idée

²⁴⁰ Cette observation avait lieu dans le cadre du projet Inlubio (2017 – 2019), financé par le Ministère de l'écologie dans le cadre du programme ITTECOP sur la gestion de la biodiversité dans les infrastructures linéaires de transport. L'enquête empirique menée pour ce projet est complémentaire de notre enquête empirique de thèse, car il s'agit de comprendre les modalités de gestion de la biodiversité dans le cadre des aménagements fluviaux ayant cours sur le territoire des Hauts-de-France.

plus ou moins représentative de l'ensemble des champignons présents. Si la société mycologique est parvenue à produire des inventaires mycologiques dans les délais souhaités par l'action publique, la production du chiffre est ici limitée par l'ensemble des contraintes qui l'ont rendue possible et ces chiffres ne peuvent à eux seuls rendre compte de l'état écologique du territoire. D'autant plus que, comme l'explique un chargé de mission d'un PNR à propos de la constitution des indicateurs écologiques, il existe des contraintes écologiques extérieures au territoire qui peuvent perturber les espèces :

« On a beaucoup basé nos indicateurs sur des inventaires d'espèces mais bon, si les hirondelles disparaissent, ça n'est pas de la faute du parc, c'est peut-être parce qu'en Afrique... » (Entretien avec un chargé de mission du service biodiversité du PNR Scarpe Escaut, le 14 octobre 2015)

Comme le souligne ce chargé de mission, les hirondelles sont des oiseaux migrateurs et la baisse de population sur le territoire du Nord peut aussi s'expliquer par des problèmes lors de sa migration ou de son hiver dans les pays du Sud, faussant alors la représentativité de l'indicateur quant à l'état de danger pesant sur l'espèce. Les contraintes anthropocentrées des experts et des gestionnaires – visibles notamment à travers les obligations de résultats et d'efficacité dans les plans de gestion écologique – constituent le principal ressort de la métrologie des indicateurs écologiques, ce qui renforce *de facto* le décalage, déjà inhérent à l'exercice de catégorisation et de réduction du réel, entre le fonctionnement écologique du vivant et les capacités techniques et matérielles des experts à le mettre en chiffres.

Jusqu'ici il a été démontré que les indicateurs ne pouvaient pas rendre compte de la dimension holiste du vivant, qu'ils contribuaient à une vision statique de celui-ci et qu'ils pouvaient même diffuser une représentation partielle ou faussée du vivant en raison des difficultés à construire et à produire des indicateurs à partir des contraintes écologiques plutôt qu'à partir des contraintes anthropocentrées. Quatrièmement, la gestion du vivant maintient l'idée de la continuité de celui-ci, ce qui contribue à évacuer les irréversibilités futures – non planifiables par les indicateurs – des écosystèmes. Luc Semal et Bruno Villalba (2013) expliquent que jusqu'alors « la politique » – et les politiques publiques qui l'incarnent – s'est construite dans la *durée*. Autrement dit, l'action publique projette la fabrique des politiques publiques dans la continuité, ce qui présuppose que les acteurs politiques sont en capacité de négocier et de redéfinir les politiques publiques. D'après ces auteurs, les dispositifs techniques entretiennent l'idée qu'il est possible de gérer le monde de demain comme hier et aujourd'hui,

dans l'idée d'une permanence de celui-ci. Cependant, les irréversibilités écologiques – dont la crise du vivant – remettent en question les capacités des pouvoirs publics à agir dans la continuité, car elles interrogent cette permanence des socio-écosystèmes. Pour Luc Semal et Bruno Villalba (2013), l'hypothèse continuiste fait désormais partie de l'ordre de la contingence²⁴¹.

ENCADRÉ 16. Les irréversibilités de la crise du vivant

Les irréversibilités représentent les seuils d'effondrement des espèces, qui provoquent un risque de basculement des écosystèmes (Barnosky et al., 2012). Cela se note par les disparitions définitives d'espèces ou des milieux de vie indispensables à leur permanence. Le phénomène est marqué par une chute importante, et souvent rapide, du nombre d'individus d'une espèce, ce qui fragilise les possibilités d'adaptation et d'évolution de celle-ci dans ses écosystèmes et menace ses capacités de survie. Lorsqu'elle atteint ce point, l'espèce en question est menacée par un seuil d'effondrement, c'est-à-dire un seuil en dessous duquel elle finit par disparaître définitivement. Il est impossible pour les scientifiques de planifier ce basculement. Richard Leakey et Roger Lewin, paléoanthropologues et écologues, empruntent à Paul Ehrlich la métaphore du rivet pour comprendre ces seuils d'effondrement (Leakey et Lewin, 1997, p. 171-174). Ils expliquent qu'un écosystème est comme un avion. Chaque espèce joue un rôle dans le fonctionnement de l'écosystème, autant que tous les rivets qui servent à l'assemblage d'un avion. Si la perte de quelques rivets ne menace pas l'ensemble, il arrive un moment où la perte de plus de rivets provoque la catastrophe lorsque l'avion entre en zone de turbulences. La perte de nombreuses espèces rend d'autant plus difficile pour l'écosystème la résilience face à des perturbations environnementales aussi considérables que le changement climatique ou la fragmentation écologique. L'effondrement probable de l'écosystème peut être similaire à l'effondrement de l'avion lorsqu'il a perdu trop de rivets.

Comme l'explique l'encadré ci-dessus, la probabilité d'atteindre des seuils d'effondrement de populations d'espèces, qui engendrent eux-mêmes des disparitions brutales d'écosystèmes, remet en question la possibilité que la gestion du vivant puisse reposer sur l'état écologique passé, car une rupture de l'écosystème est une hypothèse qui devient de plus en plus probable. Or, dans la mesure où le futur du vivant est construit par les gestionnaires d'espaces naturels à partir des indicateurs du passé et du présent, sa gestion est continuiste, car elle amène à penser le vivant dans la continuité. Cette gestion continuiste se matérialise d'ailleurs par le fait que tout événement écologique qui ne peut être anticipé est évacué des plans de gestion. Un directeur d'un syndicat mixte de gestion des espaces naturels explique par exemple comment il gère les perturbations écologiques dans le cadre des plans de gestion :

*« Vous êtes dans les dunes et vous avez des zones humides intradunaires, avec des mares et des amphibiens. Vous avez une année de sécheresse, ben il n'y a plus d'eau dans les dunes, c'est une **contrainte naturelle**. Donc, objectivement, cette année-là, la*

²⁴¹ Que nous définissons par « qui peut ne pas être » à l'inverse de la nécessité.

*présence des amphibiens est moindre, la reproduction des amphibiens est moindre. Et donc, on est bien confronté à une contrainte naturelle et donc on n'atteint pas ce qu'on recherche mais c'est **indépendant de notre volonté**. (...) Vous le **subissez** mais vous n'en êtes pas **responsable**. (...)*

C. Guimont - Ça vous permet de réévaluer les plans de gestion en intégrant le fait que vous avez été confronté à des éléments extérieurs ?

*- Ça n'est pas réajuster l'évaluation, c'est une appréciation dans le résultat. Si par exemple on revient dans les dunes, (...) vous avez fait toutes les opérations nécessaires et qui permettent de garantir la présence de la zone humide. Cependant vous avez de la sécheresse, (...) le mauvais résultat sur les amphibiens, il ne sera pas le fait de la gestion mais d'un **facteur extérieur**, donc ça permet de moduler le résultat²⁴². »*

(Entretien avec un directeur d'un syndicat mixte de gestion des espaces naturels, le 12 octobre 2017)

Cet extrait d'entretien démontre que les perturbations écologiques ne remettent pas en question la croyance selon laquelle la technique permet de dominer le vivant. La sécheresse est appréhendée comme une « contrainte naturelle » et un « facteur extérieur » qui entrave les objectifs de gestion mais, pour autant, les perturbations écologiques qui sont susceptibles de se produire ne remettent en cause ni les objectifs de gestion ni leurs résultats. Les perturbations écologiques, comme les sécheresses, ne sont pas envisagées dans les plans de gestion qui se fondent uniquement sur une hypothèse continuiste. Comme l'indique l'enquêté, de fait, les gestionnaires ne peuvent les planifier ; la nature possède sa part d'autonomie et d'imprédictibilité. S'il semble regretter cette impossibilité pour planifier dans la mesure où il indique le subir, il se dédouane par la même occasion d'un potentiel mauvais résultat : il ne voudrait pas que son action soit mal évaluée du fait de facteurs extérieurs. Tout ce qui n'est pas planifiable ou quantifiable dans le fonctionnement du vivant est conçu comme un obstacle à l'exercice des missions des gestionnaires davantage que comme une manifestation de l'autonomie du vivant, qui remet pourtant en question le concept de gestion du vivant par sa planification. De plus, si les perturbations figurent comme des facteurs explicatifs des difficultés des gestionnaires à atteindre les objectifs, ceux-ci ne sont pour autant pas établis à partir du contexte actuel de changement climatique et de crise de biodiversité, qui modifie pourtant le fonctionnement des écosystèmes et des espèces. L'échange se poursuit :

²⁴² Les expressions qui figurent en gras sont celles qui ont particulièrement attiré notre attention.

« C. Guimont - Et est-ce que les perturbations écologiques liées au changement climatique bousculent vos plans de gestion ?

- Ça ne les bouscule pas parce qu'en fait, on a... (hésitations) Pour l'instant, c'est peu perceptible encore. Toutes les espèces sont encore présentes mais ce sont les effectifs qui évoluent souvent défavorablement. Ça bouscule les plans de gestion dans le sens où pour certaines espèces maintenant, on ne met plus d'objectifs dessus parce que de toute façon avec le changement climatique, c'est difficile de les maintenir... mais pour l'instant c'est peu perceptible. » (Entretien avec un directeur d'un syndicat mixte de gestion des espaces naturels, le 12 octobre 2017)

En somme, l'enquête indique que les espèces qui sont perturbées par le changement climatique et la crise de biodiversité ne sont plus intégrées à la stratégie des plans de gestion, car elles ne peuvent pas être l'objet d'objectifs chiffrés. Ainsi, les événements climatiques comme les inondations ou les sécheresses, les seuils d'effondrement d'espèces, les migrations d'espèces liées au changement climatique, qui ne sont pas considérés comme des éléments sur lesquels des objectifs chiffrés peuvent être définis sont évacués des plans de gestion. Cela contribue à retarder la mise à l'agenda des perturbations climatiques par les professionnels du vivant, qui se concentrent sur ce qui peut être quantifiable et tangible pour le suivi et l'évaluation de leurs objectifs de gestion. Cette gestion continuiste contribue ainsi à rendre invisible les irréversibilités écologiques des plans de gestion des espaces naturels ou des projets de territoire comme les chartes des PNR dans la mesure où les irréversibilités ne peuvent être intégrées au schème de gestion quantifiée du vivant. Tout phénomène écologique qui n'est pas appréhendable par une mise en indicateurs disparaît des plans de gestion des espaces naturels, ce qui participe à une euphémisation des irréversibilités du vivant par la gestion quantifiée.

L'étude combinée (sociologie de la quantification et écologie scientifique) de la construction et des usages des indicateurs dans la gestion savante permet ainsi de comprendre en quoi les contraintes anthropocentrées prédominent dans les choix de catégorisation et de métrologie et de saisir en quoi les caractéristiques propres à la biologie du vivant et au fonctionnement des écosystèmes sont ignorées ou partiellement représentées par la gestion savante du vivant. Finalement, la part d'autonomie du vivant, son imprédictibilité et les irréversibilités écologiques sont mises de côté au bénéfice de ce que l'action publique peut mesurer et gérer, ce qui met en lumière l'euphémisation de l'érosion du vivant produit par les différents instruments de quantification du vivant et leurs usages politiques et écologiques.

Conclusion

Il s'agissait dans ce chapitre d'étudier les processus de quantification du vivant afin de saisir les différents usages des indicateurs écologiques par les acteurs territoriaux et d'en révéler les angles morts quant à la compréhension politique du fonctionnement du vivant. L'analyse de la production des indicateurs écologiques, qui prend forme dans des politiques de recherche ou de connaissance, dans la mise en place d'instruments réglementaires comme les inventaires naturalistes et dans le cadre de dispositifs de gestion écologique comme les plans de gestion des espaces naturels, met au jour plusieurs résultats.

La banalisation des indicateurs dans l'ensemble des politiques de biodiversité est liée en partie à la commodité de leur usage pour la réglementation écologique (notamment les inventaires naturalistes). Mais elle est aussi liée aux dynamiques de l'action publique autour de la culture des indicateurs en tant qu'ils permettent de piloter et d'évaluer l'action. Cependant, leur surabondance participe à davantage concentrer leurs efforts sur leur production en elle-même que sur la gestion du vivant.

L'instrumentalisation politique de ces indicateurs écologiques rappelle qu'ils sont bien davantage encastés dans le contexte politique que dans le contexte écologique qu'ils sont censés représenter. Les luttes de pouvoir autour de leur construction et de leur diffusion sont liés à des intérêts partisans, à des enjeux de légitimation de l'action qui paraissent assez éloignés des objectifs de préservation du vivant. Les stratagèmes politiques autour de la diffusion des quelques indicateurs qui mettent en exergue la responsabilité de certains acteurs dans l'érosion du vivant masquent les facteurs socioéconomiques responsables de celle-ci. Ainsi, le succès de certains indicateurs, dont les services écosystémiques, apparaît davantage lié à leur charge symbolique – lié aux croyances selon lesquelles les SE peuvent sensibiliser l'ensemble des acteurs à la préservation de la biodiversité –, qu'à leur utilité en tant qu'instruments de l'action publique. En l'occurrence, les services écosystémiques participent à restreindre le rapport des sociétés au vivant à une vision utilitariste qui masque la diversité des valeurs philosophiques et politiques qu'entretiennent les sociétés humaines au vivant.

Enfin, le recours systématique à ces indicateurs, qui ne sont que partiellement représentatifs de l'état du vivant, participe à créer des angles morts écologiques, car il masque le fait que le vivant n'est pas réductible à une quelconque mesure. Son autonomie et son imprédictibilité faussent inévitablement les indicateurs qui visent à planifier son évolution. Par ailleurs, les irréversibilités écologiques, qui ne peuvent pas être mises en chiffres, sont alors mises de côté malgré leur caractère inédit et urgent. Somme toute, l'érosion du vivant est

euphémisée par les différents instruments de quantification du vivant et leurs usages politiques et écologiques, car aucun indicateur, ni même une multiplicité d'indicateurs, ne saurait en rendre compte dans toute sa complexité.

Chapitre 5. Quand le vivant sème le trouble. La construction contrariée des publics

Le chapitre précédent s'est penché sur les politiques de quantification du vivant en proposant une approche interdisciplinaire permettant de comprendre l'irréductibilité du vivant à sa quantification. Les angles morts politiques et écologiques de la quantification ont ainsi été mis en exergue. Ce chapitre prolonge la démarche interdisciplinaire en mobilisant la science politique et l'éthologie mais il vise plus spécifiquement à analyser le travail de catégorisation du vivant par les politiques de biodiversité et la réception des politiques de gestion savante par celui-ci.

Si le champ de la construction des publics (Schneider et Ingram, 1993) prend une place importante au sein de la science politique anglo-saxonne depuis les années 1970, la science politique francophone s'y intéresse plus tardivement, depuis une dizaine d'années seulement (Borraz et Guiraudon, 2010 ; Gourgues et Mazeaud (*eds.*), 2018 ; Barrault-Stella et Weill (*eds.*), 2018). L'objectif scientifique principal de ces recherches est de décroiser l'étude des politiques publiques pour la réinscrire au sein de questionnements plus larges en science politique, en ce qui concerne notamment le pouvoir de l'État, les relations entre le pouvoir politique et les gouvernés, autrement dit la gouvernementalité. Guillaume Gourgues et Alice Mazeaud, dans l'introduction d'un ouvrage collectif sur les publics, expliquent l'heuristique de la notion, qu'ils définissent comme le « découpage sectoriel de la population et des individus » (Gourgues et Mazeaud, 2018a, p. 17). D'après eux, l'étude du travail de catégorisation des publics par l'action publique permet de mieux comprendre la formation de l'ordre social par l'action publique *via* la catégorisation des groupes et des individus.

Si la plupart des travaux en science politique se concentrent sur la mise en ordre du monde *social* par la construction des publics, l'étude de la catégorisation du vivant permet de souligner la manière dont elle contribue à la *mise en ordre du vivant* et, en ce sens, ce chapitre se veut une contribution originale à la réflexion sur la construction des publics. La fabrique des catégories de l'action publique de biodiversité et le ciblage des espèces et des espaces naturels nourrit en particulier ces débats en sociologie de l'action publique autour de la construction des publics par le pouvoir politique. Il ne s'agit pas d'éluder que la catégorisation est une entreprise de classification et de réduction du réel, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent avec la mise en chiffres du vivant. Nonobstant, ce chapitre vise davantage à analyser en quoi ce travail politique de catégorisation participe à une mise en ordre des ressortissants des politiques

de biodiversité, ce pourquoi nous reprenons l'appellation « publics » d'après la définition proposée par Guillaume Gourgues et Alice Mazeaud.

La sociologie de la réception de l'action publique permet également de réinscrire l'étude des politiques publiques au sein de questionnements sur les mécanismes de résistances au pouvoir. Faisant l'objet de travaux ponctuels en sociologie de l'action publique depuis le début des années 2000, elle tend à se structurer récemment, notamment avec les travaux d'Anne Révillard sur la réception des politiques du handicap (Révillard, 2017) et de Blandine Mesnel sur la réception par les agriculteurs des mesures agri-environnementales de la PAC (Mesnel, 2017). Pour Anne Révillard (2018), la sociologie de la réception de l'action publique permet de comprendre les effets d'appropriation des politiques publiques par ses ressortissants et elle participe à déconstruire l'idée selon laquelle l'État dispose seul de capacités d'organisation du monde politique et de fabrication des politiques publiques.

De nombreux travaux en histoire de l'environnement se sont attachés à décrire et analyser la construction sociale de la nature centrée sur certaines espèces et certains espaces naturels. À partir des années 1990, l'historien William Cronon dénonce la construction de la nature sauvage, vierge de toute activité anthropique (Cronon, 1996) qui a longtemps nourri le mythe des grands espaces américains (Muir, 2011), tandis que les travaux européens mettent en exergue la construction politique et sociale des paysages remarquables, comme les marais salants en Camargue (Picon, 2008 (1979)), les paysages suisses de montagne (Walter, 1990) ou les parcs naturels nationaux français (Blanc, 2010). Ces travaux mettent en avant une catégorisation de la nature et du vivant produite par les représentations et les usages sociaux, qui conduisent à hiérarchiser la nature selon le regard que portent sur elle les sociétés. Pour autant, ces travaux dialoguent très peu avec la sociologie de l'action publique, car ils ne portent pas d'attention particulière aux effets de l'action publique et des activités de gouvernement. Par ailleurs, ces travaux ont davantage tendance à étudier les effets produits par les actions humaines sur la nature dans une logique constructiviste que de fonder leur analyse sur les socio-écosystèmes dans une perspective environnementale.

L'analyse proposée dans cette section fait dialoguer la sociologie de l'action publique (construction des publics, sociologie de la réception) avec les humanités environnementales (histoire environnementale et sociologie environnementale notamment) pour analyser le rôle des acteurs politiques et du vivant dans le travail politique de ciblage et de catégorisation de celui-ci. Dans la mesure où les ressortissants des politiques ne sont pas des êtres sociaux, il ne s'agit pas ici d'anthropomorphiser les espèces en leur attribuant des comportements sociaux,

des intentions et des résistances « conscientisées ». L'étude de la réception de ces politiques publiques nécessite de recourir à l'éthologie pour comprendre les adaptations, appropriations et résistances des espèces vivantes concernées aux politiques de biodiversité qui les ciblent.

Ce chapitre met en exergue, d'un côté, un travail de catégorisation produit par les acteurs sociaux et politiques en fonction de leurs propres intérêts et représentations et, de l'autre, les capacités du vivant à perturber les dispositifs de gestion savante qui visent à le mettre en ordre. Ainsi, dans un premier temps, nous démontrons l'intégration *a minima* des caractéristiques biologiques et écologiques du vivant dans le travail de catégorisation politique non-stabilisé de celui-ci (Section 1). Si le vivant se conforme parfois à la mise en ordre attendue de lui, il dispose cependant d'une autonomie qui lui permet, dans certains cas, de perturber les politiques de gestion savante et participe à faire évoluer les discours politiques et, parfois, les dispositifs de gestion savante (Section 2).

Section 1. Une catégorisation « molle » du vivant, qui s'établit sans lui

Dans la conclusion de leur ouvrage collectif portant sur la construction des publics, Guillaume Gourgues et Alice Mazeaud (2018b) émettent l'hypothèse selon laquelle l'enjeu premier de nombreuses politiques publiques serait de produire un public : les acteurs publics travailleraient au ciblage et à la catégorisation des publics plutôt qu'à la résolution d'un problème. Cette hypothèse repose sur le constat empirique, à partir de l'ensemble des études de cas composant l'ouvrage : chaque catégorie d'action publique est retravaillée tout au long de la politique publique, bien loin d'une conception balistique des politiques publiques (Hassenteufel, 2011, p. 36). Ils invitent ainsi à s'intéresser davantage aux représentations et à la dimension ingénierique du travail de catégorisation pour en saisir les effets sur la conduite des politiques publiques. Nous souhaitons mettre cette hypothèse à l'épreuve ici en analysant les processus politiques de catégorisation du vivant qui ont cours dans le cadre des différentes politiques de biodiversité conduites sur le territoire, pour en saisir les effets sur la gestion politique du vivant.

Notre analyse confirme l'hypothèse de Guillaume Gourgues et d'Alice Mazeaud : elle met en effet en exergue le fait que la catégorisation du vivant est sans cesse redéfinie en fonction d'enjeux locaux, d'interactions et d'intérêts des acteurs investis. La catégorisation tend ainsi à primer sur la définition et la résolution de problèmes. Le travail de catégorisation construit par ailleurs des « catégories molles », dans le sens proposé par Anouk Flamant (2018) dans son étude de la redéfinition du public « étranger » par les différents acteurs municipaux. Tout

comme le public « étranger » n'est jamais stabilisé, redéfinissable en fonction de micro-contextes, le vivant est catégorisé en fonction des contraintes des acteurs locaux, des rapports de force et des usages qui sont faits de la nature par les acteurs sociaux.

Cependant, si Guillaume Gourgues et Alice Mazeaud soulignent le rôle actif des publics dans leur catégorisation politique, en tant qu'ils ont des capacités de mobilisation et de (ré)action face aux politiques qui visent à gouverner leurs conduites²⁴³, notre analyse révèle que la catégorisation est parfois effectuée par les acteurs publics sans que les publics n'y jouent un rôle. Le fait que le vivant n'ait pas de voix propre favorise l'ignorance des acteurs publics à son égard ou bien son instrumentalisation au service de leurs propres intérêts. Ainsi, le travail de segmentation scientifique et politique qui catégorise différents publics parmi le vivant s'effectue davantage par les interactions entre acteurs politiques, scientifiques et sociaux qu'avec le vivant lui-même. En d'autres termes, dans les différents cas étudiés, la catégorisation tend à se constituer sans lui, car les acteurs sociaux font faire valoir leurs propres représentations et intérêts et le vivant en semble écarté. De ce fait, les catégorisations du vivant ne sont pas stabilisées et elles sont redéfinies en permanence, dépendant du jeu des acteurs locaux.

Cette section repose sur une analyse des différentes catégorisations du vivant mobilisées par l'action publique. On s'aperçoit que les espèces exotiques envahissantes sont susceptibles de le devenir ou de ne plus l'être en raison de flous juridiques et d'incertitudes scientifiques qui laissent la place aux interprétations locales (A). Par ailleurs, la partition du vivant entre la biodiversité remarquable et la biodiversité ordinaire, si elle ne répond pas vraiment à des préoccupations écologiques, nourrit une catégorisation politique déconnectée du public, qui évolue en fonction des usages des acteurs qui investissent les politiques de biodiversité (B). Enfin, bien que la patrimonialisation du vivant repose sur la richesse des espèces, elle participe à son instrumentalisation par les acteurs publics, qui œuvrent à mettre en ordre le vivant et à réduire son autonomie (C). Enfin, l'analyse du ciblage des espèces des plans de restauration révèle un bricolage opéré par les experts qui participe à une sélection d'espèces déjà condamnées à disparaître (D).

²⁴³ Cet axe de réflexion est l'objet de la seconde section de ce chapitre.

A. Les espèces exotiques envahissantes : la primauté des représentations sociales face aux incertitudes scientifiques ?

La littérature sociologique sur les espèces dites invasives ou envahissantes est riche. Les travaux, qui adoptent souvent l'approche latourienne (Mougenot et Strivay, 2010 ; Doré, 2010), se centrent en général sur la construction sociale des espèces considérées comme « proliférantes », pour révéler les rapports de force existant entre acteurs sociaux (Javelle, Kalaora et Decocq, 2006, 2010). Ces travaux soulignent la peur de la nature – qui s'explique pour Cécilia Claeys et Olivier Sirost par un imaginaire hérité du Moyen-Âge –, et le rôle structurant des mouvements écologistes et de l'écologie scientifique dans les controverses politiques autour de ces espèces (Claeys et Sirost, 2010). Ils démontrent ainsi que les choix de gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) résultent de l'imposition d'un cadrage social anthropocentré²⁴⁴ lié à un contexte social et politique particulier, au détriment d'une perspective biocentrée²⁴⁵ portée par les associations de protection de la nature (Claeys, 2010).

L'analyse proposée ici se situe dans la continuité de ces travaux et elle a pour ambition d'analyser à l'échelle du territoire du NPDC la construction de la catégorie « espèces exotiques envahissantes » par l'ensemble des acteurs scientifiques et politiques qui investissent la question. Cette analyse démontre que bien qu'elle remonte aux années 1980 (Claeys et Sirost, 2010), la construction écologique et politique des espèces envahissantes – et notamment de celles devant faire l'objet de dispositifs écologiques visant à les éradiquer – n'est pas stabilisée. Il s'agit de comprendre que le travail politique de ciblage des espèces et le contenu des dispositifs écologiques font l'objet de nombreuses incertitudes, notamment scientifiques, et varient en fonction de contextes micro-localisés. Le public constitutif des espèces exotiques envahissantes fait l'objet de ciblage mouvants.

Une construction dépendante des socio-écosystèmes territoriaux

Jusque dans les années 2000, la lutte contre les espèces envahissantes reste peu cadrée sur le plan juridique et politique et dépend davantage des socio-écosystèmes territoriaux, ce qui explique que la construction des EEE soit peu stabilisée. Celle-ci dépend en effet des effets localisés de la présence de certaines espèces et de la mobilisation d'acteurs économiques locaux

²⁴⁴ L'anthropocentrisme désigne ici une posture qui place les êtres humains au centre des décisions, considérant que ce sont les seuls êtres à devoir être considérés sur le plan moral.

²⁴⁵ Le biocentrisme désigne une posture morale qui accorde une considération morale à l'ensemble des êtres vivants sans qu'ils ne soient doués de sensibilité mais en tant qu'ils portent la vie.

contre ces espèces. Le cas de la bernache du Canada en est un cas exemplaire. La bernache du Canada est une oie d'Amérique du Nord, introduite pour des raisons cynégétiques et qui devient une espèce férale²⁴⁶ dans les années 1960 dans le Pas-de-Calais à la suite d'organisation de lâchers en nature (Fouque et al., 2011). Depuis 1981, toutes les bernaches, dont de facto celles du Canada, sont protégées en vertu d'un arrêté ministériel qui empêche la destruction de leurs œufs et de leurs nids, leur capture, leur enlèvement et leur mutilation. Cependant, les bernaches du Canada, malgré leur statut d'espèce protégée, font l'objet de régulations dans la vallée de la Canche et la vallée de la Course à partir de 2005. La raréfaction des oies cendrées sur le territoire, en raison de la sur-chasse, favorise l'expansion des bernaches du Canada, venues de la région transfrontalière de Courtrai. D'après un rapport de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage²⁴⁷ (ONCFS) (Fouque et al., 2011), la population des bernaches du Canada augmente rapidement entre 1987 et 2004, date à laquelle elle représente 600 individus dans le Pas-de-Calais. La bernache du Canada est capable de commettre des dégâts importants sur les cultures céréalières l'hiver, évalués par une enquête de la direction interdépartementale du Nord-Ouest et du service départemental du Pas-de-Calais de l'ONCFS à 15 000 euros par an (DIRNO/ SD 62, 2005).

Les bernaches du Canada sont l'objet de régulation uniquement dans la vallée de la Canche et de la vallée de la Course, et ceci en raison de la mobilisation de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) du Pas-de-Calais auprès des élus politiques. Les agriculteurs et les chasseurs parviennent à créer une pression politique auprès des pouvoirs publics, le préfet et l'ONCFS, qui en viennent à prendre des mesures destinées à réguler la population d'espèces exotiques. La FDSEA obtient dès 2005 des autorisations exceptionnelles de captures au filet et de tirs au fil accordées jusqu'en 2009 par le Conseil national de la protection de la nature²⁴⁸. En 2008, 30 œufs ont été stérilisés, 14 oies capturées au filet et euthanasiées et 60 individus éliminés par tirs au fusil (Fouque et al., 2011). Les bernaches du Canada sont donc considérées localement comme envahissantes, car elles menacent les cultures céréalières, mais elles sont protégées par la réglementation nationale.

FIGURE 24. Bernache du Canada



Source : "Canada Goose Goslings - Oisons de Bernache du Canada" by monteregina is licensed under CC BY-NC-SA 2.0

²⁴⁶ Une espèce férale est une espèce animale domestique qui retourne à l'état sauvage.

²⁴⁷ L'Office national de la chasse et de la faune sauvage est un établissement public à caractère administratif qui comprend la police de la chasse et de l'environnement.

²⁴⁸ Le Conseil national de la protection de la nature est une institution rattachée au Ministère de l'écologie, chargée de donner un avis consultatif sur les projets concernant la préservation des espaces naturels et des espèces.

On observe ici une contradiction entre le ciblage national qui consacre le statut d'espèce protégée à la bernache du Canada et un ciblage territorial qui fait de la bernache une espèce envahissante. Cela s'explique par le comportement de la bernache, spécifique au socio-écosystème local, qui constitue une menace pour l'activité agricole et qui conduit les pouvoirs publics locaux à modifier son statut. Ainsi, ceux-ci adaptent leur décision au comportement de la bernache. *In fine*, la capacité des acteurs sociaux à plaider leur cause auprès des pouvoirs publics, à partir de difficultés microlocalisées, induit une évolution territoriale dans la construction politique des bernaches du Canada, qui passe d'espèce protégée à espèce envahissante donc régulée.

Une stratégie d'échelle régionale : incertitudes scientifiques et adaptation gestionnaire

Les méthodes d'identification et de gestion des espèces envahissantes, et plus précisément des espèces exotiques envahissantes, deviennent une préoccupation ministérielle à la fin des années 2000, sans que pour autant celles-ci se standardisent.

ENCADRÉ 17. Les controverses scientifiques autour des espèces exotiques envahissantes

*Depuis la parution de l'ouvrage **The Ecology of invasions by animals and plants** de Charles Elton, écologue étatsunien, en 1958, les espèces exotiques envahissantes font l'objet de nombreuses controverses en écologie scientifique. Les critères qui permettent de qualifier une espèce d'exotique et les seuils qui la définissent comme envahissante restent le fruit de constructions sociales davantage qu'ils ne reposent sur des critères écologiques stabilisés.*

Cependant, d'après Robert Barbault et Martine Atramentowicz, écologues au Museum national d'histoire naturelle, plusieurs « acquis » (d'après leurs propres termes) se dégagent de la littérature scientifique (Barbault et Atramentowicz, 2010, p. 9) :

- les impacts négatifs d'invasions biologiques d'espèces considérées comme exotiques sur des écosystèmes sont observables de façon claire en milieu insulaire uniquement.

- aucune théorie scientifique n'a prouvé que l'installation d'EEE était la cause de disparition de biodiversité locale. Il est possible que l'installation pérenne d'EEE soit le résultat de perturbations qui lui préexistent et qui facilitent son implantation.

- lorsqu'il s'agit d'éradiquer ou de contrôler les espèces exotiques, plus l'intervention est tardive, plus elle a de chances d'échouer, voire de provoquer des dégâts sur l'écosystème dans son entier, en raison de la place prise par l'EEE dans la chaîne trophique.

Christian Lévêque (Lévêque et al., 2010 ; Lévêque, Tabacchi et Menozzi, 2012), écologue à l'Institut de recherche pour le développement, indique que les théories scientifiques sur les invasions biologiques des EEE se fondent sur des paradigmes dépassés de l'écologie scientifique en termes d'équilibres et de climax et qu'elles promeuvent une vision statique des écosystèmes, qui ne conçoivent pas les dynamiques des espèces.

À la suite du Grenelle de l'environnement en 2007, le Ministère de l'écologie lance une stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, avec la mise en place d'un réseau de surveillance pour détecter l'installation de nouvelles espèces ou l'expansion de celles déjà présentes, la réalisation d'une liste qui élargit les espèces dont l'introduction sur le territoire est

règlementée et la mise en place de plans nationaux de lutte contre les EEE. Comme le démontre l'encadré ci-dessus, les controverses scientifiques sont nombreuses et il n'existe pas de fondements scientifiques stabilisés permettant de qualifier une espèce exotique d'envahissante et encore moins de certitudes quant à son éradication. Pour autant, en février 2010, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du logement (DREAL) du NPDC, chargée de la mise en place en région de la stratégie et des plans de lutte, commande une étude scientifique sur les EEE au service scientifique du Conservatoire des espaces naturels (CEN) du NPDC, dans l'objectif d'acquiescer une vision globale du problème et de répertorier l'ensemble des actions menées en région sur les espèces exotiques classées envahissantes au niveau mondial, européen et national. Si le problème est mis à l'agenda sur le plan national, sa gestion reste territorialisée et elle est confiée aux experts scientifiques. Pour mener cette étude, le CEN envoie un questionnaire à une trentaine d'organismes en région comme le Groupe ornithologique du Nord, l'ONCFS, le Conservatoire botanique de Bailleul, les fédérations de pêche, les parcs naturels régionaux, le Conseil régional et l'agence de l'eau Artois-Picardie, *etc.* À partir des données recueillies, dans une première phase, l'étude recense et localise les espèces, dresse un bilan des actions menées et des impacts négatifs des EEE. La seconde phase de l'étude propose des actions de lutte avec des propositions, qui forment à elles seules toute la stratégie régionale de lutte contre les EEE. La mission étant d'une durée d'un an et le CEN devant traiter un grand nombre d'EEE, les chargés d'étude scientifique décident de mettre de côté les thallophytes (champignons, algues, lichens et mousses) qui requièrent des spécialistes plus rares en région et ils se centrent sur les règnes animal et végétal pour lesquels le Conservatoire botanique de Bailleul, le Groupe ornithologique du Nord (GON) et la Coordination mammalogique du Nord de la France (CMNF) sont mobilisés. Ceci met en exergue le décalage entre le groupe cible initial et les ressortissants qui seront *in fine* concernés par les dispositifs de gestion savante en raison des contraintes temporelles et logistiques des acteurs impliqués. Sur le site de la DREAL, il est d'ailleurs indiqué :

« Par ailleurs, ces échanges [ndrl : avec les associations naturalistes] ainsi que les recherches bibliographiques effectuées ont montré l'existence de nombreuses espèces exotiques envahissantes en Nord-Pas-de-Calais. Au vu de la mise en place d'une stratégie de lutte contre celles-ci, il s'est alors avéré nécessaire d'en sélectionner certaines. Les moyens humains, techniques et financiers pouvant être mobilisés, ils seront malgré tout limités. Il a donc été judicieux d'appliquer une forte pression de lutte sur certaines espèces à enjeux afin d'obtenir des résultats probants, plutôt que

de prendre en compte l'ensemble des espèces identifiées au risque de minorer l'action et les résultats menés²⁴⁹. »

Cette citation extraite de la page internet de la DREAL consacrée à la stratégie régionale de lutte contre les EEE met en exergue le fait que les espèces sont sélectionnées à partir de la capacité des gestionnaires à les éradiquer, ce qui implique que certaines espèces exotiques considérées comme envahissantes passent de public ciblé à public évincé de la stratégie de lutte en raison de l'adéquation gestionnaire coûts/ moyens/ résultats. Les dégâts écologiques potentiels produits par les espèces représentent un critère moins déterminant de catégorisation que la capacité des gestionnaires à se débarrasser d'une espèce. Ce choix politique s'explique par le fait que les gestionnaires d'espaces naturels rencontrent des difficultés pour éradiquer les EEE, qui ont des capacités de résistance supérieures aux moyens de leur gestion. Au cours d'un entretien avec le directeur d'un syndicat mixte de gestion d'espaces naturels protégés, celui-ci explique :

« Clémence Guimont - Comment vous les gérez [ndrl : les espèces exotiques envahissantes] ?

Enquêté - Ça dépend des espèces. On peut les arracher, les couper, les empêcher d'arriver à maturité et de semer des graines. Pour beaucoup d'espèces, en fait, c'est tellement dynamique que contenir leur importation c'est un challenge et lutter contre, c'est impossible. Si vous prenez la balsamine²⁵⁰, elle colonise tous les canaux, les bords de rivière, les zones humides, c'est une plante vraiment envahissante parce qu'elle arrive avec des taux de recouvrement très élevés donc elle chasse les autres espèces et à l'heure d'aujourd'hui elle est toujours vendue, notamment en Normandie, dans les magasins qui en font la vente. Si vous prenez les tortues de Floride, ça fait 20 ans qu'on en parle donc elle n'est plus à vendre mais vous trouverez en vente des tortues de Caroline du Nord, d'Afrique du Sud, souvent encore plus agressives que celles de Floride. La lutte contre les espèces invasives, on la fait sur les sites mais ça n'est pas forcément le bon endroit pour être efficace, des fois ça serait en amont de leur présence. » (Entretien avec un directeur d'un syndicat mixte des espaces naturels le 12 octobre 2017)

²⁴⁹ Site internet de la DREAL, <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Especes-exotiques-envahissantes-en-Nord-Pas-de-Calais>, consulté le 27 février 2020.

²⁵⁰ La balsamine de l'Himalaya est une plante herbacée.

Cet extrait met en exergue trois principaux éléments. Tout d'abord, il souligne l'incapacité des gestionnaires à mettre en œuvre les politiques publiques d'éradication ou de contrôle des EEE en raison d'un manque de connaissances techniques et scientifiques et du fait que la meilleure lutte contre les EEE s'effectue *a priori* et non pas *a posteriori*. Or, les mesures gestionnaires interviennent tandis que les EEE sont déjà implantées²⁵¹, ce qui amoindrit les chances de réussite d'éradiquer ces espèces. De plus, cet extrait révèle également en filigrane qu'une espèce qui peut être catégorisée « EEE » par la réglementation ne fait pas pour autant l'objet d'un plan d'éradication sur le terrain en raison des difficultés des gestionnaires des espaces naturels à trouver des solutions techniques pour l'éliminer. Enfin, il rappelle le fait que les EEE ont une agentivité, au sens où elles possèdent leurs propres capacités de résilience au-delà du projet politique qui vise à les contrôler. Cette agentivité, qui met à mal le travail politique autour des stratégies d'éradication des EEE, n'est pourtant pas un critère de la réflexion menée autour de la catégorisation des EEE. Autrement dit, l'autonomie du public visé n'est jamais l'objet d'une remise en question du travail de ciblage établi dans le cadre des stratégies territoriales de lutte contre les EEE.

En 2015, à la suite de l'étude menée par le CEN (Watterlot et *al.*, 2015), le Conservatoire botanique de Bailleul propose une hiérarchisation des EEE. Celle-ci se distingue des critères de sélection indiqués par la DREAL (à savoir « les espèces causant des impacts négatifs sur l'écologie et les espèces pour lesquelles le rapport (résultats obtenus / moyens de lutte mobilisés) est fort²⁵² ») et montre que ce travail de catégorisation varie en fonction des représentations des acteurs, indépendamment des espèces. En effet, dans ce rapport, le Conservatoire botanique de Bailleul met d'abord en avant les impacts pressentis ou constatés sur des habitats d'intérêt patrimonial ou communautaire (Watterlot et *al.*, 2015, p. 8). En d'autres termes, cela signifie que le Conservatoire botanique de Bailleul cible prioritairement les espèces susceptibles d'avoir un effet sur des plantes associées à l'identité du territoire. Cela n'est pas sans rappeler les travaux d'Élisabeth Rémy et Corinne Beck (2008), qui démontrent que le discours politique et scientifique autour des espèces exotiques envahissantes, souvent

²⁵¹ Ceci fait écho à un relatif consensus au sein de la communauté des écologues. Robert Barbault et Martine Atramentowicz, écologues au *Museum* national d'histoire naturelle, expliquent ainsi qu'« en matière d'éradication ou de contrôle d'espèces exotiques, plus on se manifeste tard dans l'histoire du phénomène plus il est difficile, voire impossible et dangereux, d'intervenir. Dangereux, écologiquement s'entend (mais ça veut dire également économiquement), car une espèce, fut-elle exotique, bien implantée dans un paysage terrestre ou aquatique y assure des fonctions, voire des équilibres qu'il peut être risqué de remettre en cause. Bref, il vaut mieux parfois la « naturaliser » que tenter de la reconduire aux frontières ! » (Barbault et Atramentowicz 2010, p. 9)

²⁵² Site internet de la DREAL, <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Especes-exotiques-envahissantes-en-Nord-Pas-de-Calais>, consulté le 27 février 2020.

qualifiées d'espèces invasives, est très proche du discours xénophobe et anti-migratoire adopté à propos des humains. Jacques Tassin et Christian Kull (2012) expliquent également que les espèces invasives représentent moins un concept écologique qu'un « objet anxiogène » qui est doté d'une forte dimension émotionnelle mais qui repose sur fort peu de fondements scientifiques. L'objectif affiché du Conservatoire botanique de Bailleul est ici de maintenir les espèces considérées comme locales, comme si les EEE constituaient une menace sur l'identité écologique territoriale. Par ailleurs, bien qu'il n'ait vraisemblablement pas été démontré par l'écologie scientifique que les EEE pouvaient menacer les espèces locales dans des régions non-insulaires, les scientifiques du Conservatoire font reposer leur travail de hiérarchisation sur ce présupposé.

Le Conservatoire botanique de Bailleul souligne en second plan la nécessité d'agir sur les espèces qui auraient un impact négatif sur la santé, l'économie et les activités humaines :

« Une espèce porte préjudice à l'économie et aux activités humaines dans la région si elle a un impact négatif :

- *sur les activités agricoles (baisse de la valeur fourragère, toxicité pour le bétail), - sylvicoles (concurrence exacerbée, gêne de la régénération...),*
- *sur les réseaux hydrographiques : gêne pour la navigation et les activités de pêche et autres loisirs, les prélèvements d'eau (eaux de refroidissement pour les centrales électriques par exemple),*
- *sur les réseaux routiers (par exemple, certaines espèces peuvent nécessiter des travaux d'entretien plus importants). » (Watterlot et al., 2015, p. 8)*

Les activités impactées ne sont pas objectivées au sens où elles dépendent des priorités telles qu'elles sont définies par le Conservatoire botanique de Bailleul, en fonction de ce qui semble important aux yeux de ces chargés de mission sur le plan économique mais sans qu'aucun calcul économique, par exemple, n'ait été proposé. Force est de constater que les critères retenus pour qualifier une EEE et prendre des mesures visant à son éradication reposent sur des intérêts anthropocentrés et qu'ils ne font pas l'objet d'un consensus entre les différents acteurs du territoire.

Le durcissement a minima du ciblage

Cependant, de nouvelles législations européennes et nationales amènent les acteurs territoriaux à endosser des représentations et des méthodes communes de travail, ce qui durcit

en partie la catégorie des EEE sur le territoire. En octobre 2014, l'Union européenne (UE) adopte un règlement qui exige la mise en place au sein de chaque État-membre d'un système de prévention et de surveillance de l'entrée des EEE inscrites sur la liste de l'UE et la mise en œuvre rapide des mesures d'éradication et de contrôle. De plus, la loi pour la reconquête de la biodiversité promulguée en 2016 facilite les mesures pour capturer, prélever et détruire les EEE et met en œuvre des plans nationaux de lutte, qui précèdent la stratégie nationale relative aux EEE en 2017. La DREAL des Hauts-de-France doit prendre en charge l'application territoriale de ces différentes législations et recommandations. Le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), qui est un établissement public sous la tutelle du Ministère de la transition écologique et du Ministère de la cohésion des territoires, est invité par la DREAL à organiser des réunions et des séminaires pour mettre en réseau l'ensemble des partenaires territoriaux investis sur les EEE pour une mise en dialogue et un partage de méthodes et d'actions. Ces réunions sont des espaces d'échange entre acteurs politiques et administratifs, ingénieurs écologiques et gestionnaires d'espaces naturels où les idées circulent et se diffusent. L'analyse des différents acteurs en présence et des méthodes de gestion des EEE qui y sont présentées permet de comprendre comment la circulation des idées stabilise la catégorisation des EEE. Le 4 décembre 2018, le CEREMA organise une demi-journée d'études ainsi qu'une matinée technique le 21 mars 2019, dont les programmes sont présentés dans les deux figures aux pages suivantes.

Les intervenants de la demi-journée d'études du 4 décembre 2018 sont presque tous les mêmes que lors de la « matinée technique » organisée le 21 mars 2019. La plupart sont des acteurs investis dans la stratégie de la DREAL depuis le début des années 2000, comme les intervenants du Conservatoire botanique de Bailleul, le GON et le CEN. Autrement dit, les acteurs présents forment un même réseau qui repose sur lui-même pour définir et gérer les EEE. Cependant, ces acteurs et ces actrices s'ouvrent à de nouvelles méthodes de qualification et de gestion des EEE, car celles de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), très (re)présentées, finissent par être adoptées par les participants. En effet, au cours de la demi-journée d'études du 4 décembre 2018 et de la matinée technique du 21 mars 2019²⁵³, une experte de cette organisation présente le centre de ressources dédié aux EEE, un site internet créé conjointement par l'IUCN et l'Agence française de biodiversité (AFB) pour mutualiser les

²⁵³ Auquel nous n'avons pas pu assister pour des raisons indépendantes de notre volonté. Si notre absence durant ces deux événements empêche une approche ethnographique de la circulation des idées (Hauchecorne, 2013), l'étude des programmes et des restitutions écrites des interventions auxquelles nous avons eu accès met en lumière des mises en réseau et des diffusions d'idées.

FIGURE 25. Demie journée d'études du CEREMA NPDC – Espèces exotiques envahissantes - Programme du 4 décembre 2018

CONTEXTE

La loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016 fixe le cadre de la réglementation concernant les espèces exotiques envahissantes (EEE) et définit les obligations et responsabilités de chacun au regard de cette problématique. En effet, les EEE représentent une des principales menaces pour la biodiversité.

La stratégie nationale relative aux EEE (2017) vise à prévenir l'introduction et la propagation de ces espèces, à agir sur les espèces introduites et sur les écosystèmes impactés, grâce à l'amélioration des connaissances dans un cadre coordonné de gouvernance et via la mobilisation et la sensibilisation de tous les acteurs (des élus, aux aménageurs en passant par les gestionnaires d'infrastructures de transport ou encore les particuliers).

Dans cette optique, la matinée technique sur le thème des espèces exotiques envahissantes a pour but d'initier une mise en relation des différents acteurs du territoire pour une information générale sur le contexte actuel en Hauts-de-France, une meilleure coordination des actions et un partage des expériences. Nous espérons que cette rencontre fera émerger les questionnements auxquels pourront répondre des actions de communications futures, ainsi que des pistes d'homogénéisation des pratiques et des gouvernances.

PUBLIC

Cette journée s'adresse principalement aux gestionnaires d'infrastructures de transport et aux gestionnaires d'espaces naturels (public et privé).

COTITA

Suite à la loi libertés et responsabilités locales du 13 août 2004, l'État et l'Assemblée des Départements de France (ADF) ont conclu une charte sur la coopération scientifique et technique mettant en place des conférences techniques interdépartementales des transports et de l'aménagement (CoTITA). Ces conférences se poursuivent aujourd'hui grâce au Cerema et à ses partenaires. L'objectif de ce dispositif est de faciliter les échanges entre les techniciens de l'État et des collectivités territoriales dans tous les champs des politiques publiques du Ministère de la transition écologique et solidaire et du Ministère de la cohésion des territoires.

PROGRAMME

*Animation : Etienne Chermette, responsable du groupe Aménagement, Milieux Naturels, Biodiversité
9h15 : Mot d'accueil et introduction - C. Lampin – Cerema Nord-Picardie*

9h30 : Définitions, contexte et outils

- Généralités sur les espèces végétales exotiques envahissantes : définitions, causes et conséquences, B. Delangue, Conservatoire botanique national de Bailleul*
- Intervention du GON sur le contexte régional sur les espèces animales exotiques envahissantes, A. Ward, Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord*
- Généralités sur le contexte réglementaire - Mise en œuvre de la stratégie nationale, F. Delaquaize, Direction de l'Eau et de la Biodiversité, Ministère de la Transition écologique et solidaire*
- Centre de ressources sur les espèces exotiques envahissantes : un nouvel outil d'appui à la prévention et la gestion des invasions biologiques, D. Blottière, UICN, Groupe de Travail « Invasions biologiques en milieux aquatiques »*

10h10 : Échanges avec la salle sur la session Définitions, contexte et outils

10h30 : Stratégie de gestion des Espèces Exotiques Envahissantes

- La hiérarchisation des espèces exotiques envahissantes, première étape d'une stratégie, N. Delâtre, Conservatoire des Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais*
- Mise en place de protocoles des tests sur plantes invasives terrestres et aquatiques, A. Debrie, Auddicé et S. Touzé, C.A. La Porte du Hainaut*

10h50 : Échanges avec la salle sur la session Stratégie de gestion

11h20 : Retour d'expériences sur les moyens de lutte efficaces et/ou innovants contre les EEE animales

- Intervention de lutte contre le Rat musqué, J. Richard, Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane*
- Interventions de lutte contre la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase, J. Richard, Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane*

- Espèces exotiques envahissantes : le cas de l'Hydrocotyle fausse renoncule sur la Sambre, B. Ehly, Parc Naturel Régional de l'Avesnois
 - Épuisement des renouées asiatiques par fauche répétée, M.Tehranchi, SPIGest
- Échanges avec la salle sur la session REX**
Conclusion de la matinée - C. Lampin, Cerema Nord-Picardie

Source : site internet du CEREMA,

https://www.cerema.fr/system/files/documents/2018/11/COTITA_Programme_041218.pdf, consulté le 27 février 2020

FIGURE 26. Matinée technique « Espèces exotiques envahissantes » - Programme du 21 mars 2019

Contexte

La loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016 fixe le cadre de la réglementation concernant les espèces exotiques envahissantes (EEE) et définit les obligations et responsabilités de chacun au regard de cette problématique. En effet, les EEE représentent une des principales menaces pour la biodiversité.

La stratégie nationale relative aux EEE (2017) vise à prévenir l'introduction et la propagation de ces espèces, à agir sur les espèces introduites et sur les écosystèmes impactés, grâce à l'amélioration des connaissances dans un cadre coordonné de gouvernance et via la mobilisation et la sensibilisation de tous les acteurs (des élus, aux aménageurs en passant par les gestionnaires d'infrastructures de transport ou encore les particuliers).

Dans cette optique, la matinée technique sur le thème des espèces exotiques envahissantes a pour but d'initier une mise en relation des différents acteurs du territoire pour une information générale sur le contexte actuel en Hauts-de-France, une meilleure coordination des actions et un partage des expériences. Nous espérons que cette rencontre fera émerger les questionnements auxquels pourront répondre des actions de communications futures, ainsi que des pistes d'homogénéisation des pratiques et des gouvernances.

Animation : Etienne Chermette, responsable du groupe Aménagement, Milieux Naturels, Biodiversité

Ouverture de la journée Corinne Lampin, responsable du département Territoire, Écologie, Énergie, Risques (Cerema Nord-Picardie)

9h45 Définitions, contexte et outils

- Généralités sur les espèces végétales exotiques envahissantes : Définitions, causes et conséquences, Benoît Delange (Conservatoire botanique national de Bailleul)

- Intervention sur le contexte régional sur les espèces animales exotiques envahissantes Robin Quevillart (Groupe ornithologique et naturaliste du Nord-Pas-de-Calais)

- Généralité sur le contexte réglementaire - Mise en œuvre de la stratégie nationale, François Delaquaize (Direction de l'Eau et de la Biodiversité, Ministère de la Transition écologique et solidaire)

- Centre de ressources sur les espèces exotiques envahissantes : Un nouvel outil d'appui à la prévention et la gestion des invasions biologiques, Doriane Blottière (UICN - Groupe de Travail « Invasions biologiques en milieux aquatiques »)

10h45 Stratégie de gestion des « EEE »

- La hiérarchisation des espèces exotiques envahissantes : première étape d'une stratégie, Nathalie Delâtre (Conservatoire des Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais)

- Mise en place de protocoles des tests sur plantes invasives terrestres et aquatiques Adrien Debrie (Auddicé) et Sébastien Touzé (C.A. La Porte du Hainaut)

11h10 Échanges avec la salle

11h30 Moyens de lutte efficaces et innovants contre les « EEE »

- Intervention de lutte contre le Rat musqué, Jérôme Richard (Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane)

- Interventions de lutte contre la Balsamine de l'Himalaya et la Berce du Caucase, Jérôme Richard (Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane)

- Épuisement des renouées asiatiques par fauche répétée, Mitra Tehranchi (SPIGest)

12h00 Échanges avec la salle

12h20 Clôture de la matinée - Corinne Lampin, responsable du département Territoire, Écologie, Énergie, Risques (Cerema Nord-Picardie)

Source : site internet du CEREMA, <https://www.cerema.fr/fr/actualites/especes-exotiques-envahissantes-retour-matinee-technique-du>, consulté le 27 février 2020

connaissances scientifiques et les outils juridiques et gestionnaires utiles à la gestion et l'éradication des EEE. Par ailleurs, le 4 décembre 2018 et le 21 mars 2019, une chargée de mission scientifique au Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais présente une méthode belge de hiérarchisation des EEE, intitulée ISEIA, née en 2009 lors d'un forum scientifique et qui fait l'objet d'un rapport signé par Étienne Branquart (Branquart, 2009), docteur en écologie, ingénieur agronome et premier attaché du département de l'étude des milieux naturels de la cellule interdépartementale « espèces invasives » financée par le gouvernement wallon de Belgique. Cette méthode a pour objectif de classer les EEE en fonction des préjudices causées à la biodiversité locale selon un protocole qui intègre le potentiel pour la dispersion, la colonisation d'habitats naturels, les impacts écologiques défavorables pour les espèces indigènes et pour les écosystèmes (effets sur le cycle des nutriments, altérations physiques, effets sur les successions naturelles, effets sur les réseaux trophiques, *etc.*)²⁵⁴. Cette méthode, qui ne prend pas en compte les critères économiques ou sanitaires et qui repose sur des critères écologiques, est reprise également dans des documents officiels de l'IUCN et de l'AFB²⁵⁵, ce qui tend à montrer son expansion actuelle *via* la circulation d'idées²⁵⁶, sans qu'il ne puisse encore être dit si cette dernière induit un changement effectif de pratiques dans la gestion des EEE dans les Hauts-de-France.

La construction des EEE par les différents acteurs territoriaux s'effectue par-delà les incertitudes scientifiques. Elle reste non-stabilisée, soumise à des contextes socio-écologiques locaux et démontre que la catégorie des EEE est encore en l'état actuel une catégorie « molle », qui repose sur les représentations sociales des acteurs économiques, politiques et scientifiques, bien que la circulation internationale et territoriale des idées ait participé à la durcir *a minima*. La gestion des EEE au sein des espaces naturels est le reflet de cette catégorie molle et des évolutions du ciblage des espèces à éradiquer, car la construction des EEE est souvent établie à partir des contraintes de résultats et des moyens mis à la disposition des gestionnaires, en dehors des logiques endogènes aux espèces exotiques.

²⁵⁴ D'après le rapport de recherche et le diaporama tiré de la présentation qui en est faite au CEREMA.

²⁵⁵ Voir les sites internet de ces deux organismes, consultés le 27 février 2020.

²⁵⁶ La circulation des idées est une notion qui est beaucoup mobilisée ces dernières années en science politique (Saunier, 2004 ; Vauchez, 2013), notamment car elle permet d'interroger la standardisation et la globalisation des idées au sein des institutions politiques et administratives. Nous nous sommes davantage intéressées ici à la circulation des idées et des méthodes scientifiques.

B. La partition utilitariste du vivant entre nature ordinaire et nature remarquable

Les politiques de biodiversité construisent deux cibles différentes. Il y a d'une part la nature ordinaire, qui peut être définie par des espaces (ruraux ou urbains) qui regroupent des espèces dites communes (comme des passereaux type moineaux, mésanges, *etc.*), et, d'autre part, la nature remarquable, qui rassemble des écosystèmes plus rares avec des espèces moins communes. Quels sont les processus qui conduisent à maintenir cette partition sur le territoire et à faire vivre ces deux catégories ? L'analyse démontre que la construction duale du vivant – des espèces et des espaces – dépend de représentations et d'intérêts divergents entre les acteurs naturalistes et les usagers de la nature sur le territoire, ce qui explique le maintien de cette partition, qui a peu de fondements scientifiques.

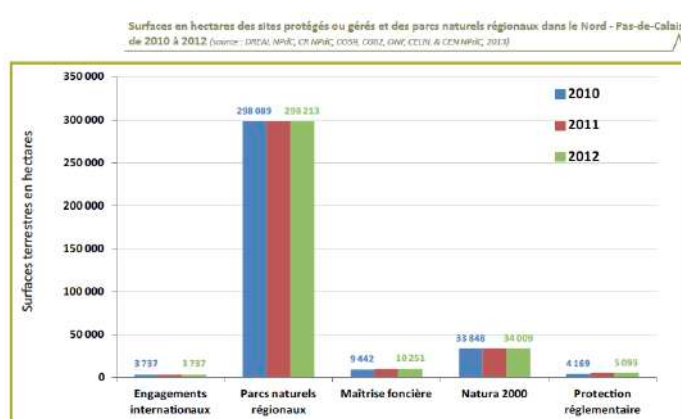
Cette division de la nature est avant toute chose liée à des normes juridiques et à des politiques publiques internationales et nationales. Elle se matérialise par une réglementation qui protège certaines espèces et certains espaces tandis que la nature dite ordinaire fait l'objet de moindres mesures de protection (Couvet et Vandeveld, 2014). Elle est aussi entretenue par les politiques des aires protégées – qui visent à préserver certains espaces naturels dans l'objectif d'assurer la conservation de certains paysages et écosystèmes – qui constituent une des principales politiques de protection de la nature depuis les années 1970. Si les politiques des aires protégées sont internationales, la création des parcs naturels régionaux en 1967, du Conservatoire du littoral en 1975, des réserves naturelles nationales en 1976 et de la délégation de la politique Espaces naturels sensibles (ENS) aux Conseils généraux en 1985 rappellent qu'en France les politiques de protection de la nature se sont construites sur cette partition ordinaire/ remarquable (Cosson et Arpin, 2017).

Cette partition du vivant est renforcée par des représentations et des intérêts divergents entre les différents acteurs investis dans la gestion territoriale de la biodiversité. D'un côté, les écologistes, les naturalistes et les gestionnaires des espaces naturels valorisent la nature dite remarquable (*cf.* chapitre 2) en participant à la construction d'espaces protégés *via* les politiques des aires protégées, tandis que les usagers de la nature comme les chasseurs valorisent davantage la biodiversité ordinaire. Les politiques publiques mises en place par ces acteurs s'opposent parfois, se confrontent et nourrissent cette construction des deux publics que sont la biodiversité ordinaire et la biodiversité remarquable.

La construction des espaces remarquables : flou juridique et interprétations philosophiques des aires protégées

Les élus écologistes et les acteurs naturalistes, comme les administrateurs et salariés du Conservatoire des espaces naturels (CEN), sont les principaux acteurs qui construisent des espaces considérés comme naturels et remarquables, qui bénéficient à ce titre de mesures conservatoires, de dispositifs de gestion savante et de mesures réglementaires visant à encadrer les activités humaines ayant cours au sein de ces espaces. Leur principal objectif est de lutter contre l'homogénéisation biotique en préservant des espaces qui comprennent des espèces et des écosystèmes plus rares. Comme le rappelle l'encadré à la page suivante, les politiques des aires protégées sont mises en place depuis les années 1960 et elles se développent avec l'essor de la biologie de la conservation depuis les années 1980 (*cf.* chapitre 2). Globalement, les surfaces de ces aires protégées et les financements qui leur sont consacrés ne cessent d'augmenter depuis les années 1980. Le tableau ci-dessous permet d'avoir un ordre d'idée de la surface que représentent ces espaces naturels protégés.

TABLEAU 11. Surfaces en hectares des sites protégés ou gérés et des parcs naturels régionaux dans le NPDC



Les engagements internationaux font référence aux sites RAMSAR, la maîtrise foncière aux sites du Conservatoire d'espaces naturels, du Conservatoire du littoral et des Espaces naturels sensibles, la protection nationale et régionale réglementaire aux arrêtés préfectoraux de protection de biotope, aux réserves biologiques intégrales, aux réserves naturelles nationales et régionales.

Source : Rapport annuel de 2012, Analyse des indicateurs, Observatoire de la biodiversité du NPDC, p. 27

Toutefois, la construction d'un espace en espace remarquable se structure autour d'interprétations locales, qui dépendent des représentations de chacun et des interactions territoriales. En effet, les critères juridiques, scientifiques et politiques pour définir ce qu'est un espace naturel remarquable ne sont pas établis, ce qui peut étonner étant donné l'importance et l'ancienneté de ces politiques des aires protégées. Si les objectifs des aires protégées sont à peu près standardisés – il s'agit de protéger des espaces d'activités anthropiques qui modifieraient

les habitats et les aires de répartition des espèces –, les critères qui font d'un milieu écologique un espace naturel remarquable ne font pas l'objet d'une réglementation claire. D'ailleurs, comme le rappelle une enquêtée²⁵⁷, directrice d'un service des espaces naturels sensibles d'un Conseil départemental, la politique nationale des espaces naturels sensibles n'a jamais défini ce qu'est un espace naturel sensible. Par conséquent, les choix s'opèrent à partir de critères qui sont autant scientifiques que politiques, dont la dimension aléatoire est masquée par un langage scientifique et gestionnaire. Les organismes comme le CEN ou les directions des ENS mènent un travail de « bricolage », qui tend à pallier le flou juridique et politique.

ENCADRÉ 18. Les principales politiques des aires protégées dans le NPDC

- Les parcs naturels régionaux (PNR) existent depuis 1967. Leur création est décrétée par le Ministère de l'environnement à la demande de collectivités territoriales et le label de chaque PNR est remis en question tous les dix ans lors de l'évaluation de la charte passée du PNR. Le premier parc naturel régional français est le parc du Scarpe-Escaut, en 1968, dans le NPDC. Le NPDC comprend aussi les PNR du Cap & marais d'Opale et de l'Avesnois.

- Les espaces naturels sensibles sont une politique menée par les Conseils départementaux, renforcée par les lois successives de 1960, 1976 et 1985. Financée par la taxe de préemption, la politique vise à l'acquisition d'espaces considérés comme remarquables par les Conseils départementaux pour en assurer la protection. Les Conseils départementaux possèdent leur propre régie de gestion comme le CD du Nord ou délèguent la gestion à un syndicat mixte comme le CD du Pas-de-Calais. Les principaux ENS en NPDC sont les terrils miniers dans le bassin minier et les zones littorales comme le site du Cap Blanc-Nez et du Cap Gris-Nez.

- Les zones Natura 2000 représentent une des principales politiques communautaires de protection de la biodiversité depuis le début des années 1990. Elles visent à maintenir la présence de certaines espèces et de certains espaces considérés comme d'intérêt communautaire, qu'ils soient publics ou privés. En 2010, le réseau Natura 2000 en NPDC concernait 48 026 hectares et 36 sites terrestres ou partiellement marins, principalement sur le littoral et dans les parcs naturels régionaux.

- Les réserves naturelles nationales (RNN) sont définies par la loi relative à la démocratie de proximité de 2002. Ce sont des aires protégées créées par décret à l'initiative de l'administration ou d'une association de protection de la nature et sur lesquelles les actions, activités et travaux sont réglementés. Les activités réglementées sont principalement la chasse, la pêche et les activités agricoles, forestières et industrielles. La gestion de la réserve est confiée à une collectivité, une association ou un organisme public. Les principales réserves naturelles nationales en NPDC sont la baie de Canche (voir le chapitre 1 pour plus d'informations sur l'histoire militante autour de la baie de Canche) et les étangs du Romelaëre dans les marais de Saint-Omer.

- Les réserves naturelles régionales (RNR) sont aussi encadrées par la loi de 2002 relative à la démocratie de proximité. Ces RNR sont créées par le Conseil régional, à son initiative ou suite à la demande des propriétaires concernées car les RNR concerne des propriétés privées. La décision de classement en RNR intervient après avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN). L'acte de classement amène à une réglementation assez stricte des activités agricoles, forestières etc. Les principales RNR en NPDC se situent au sein des trois parcs naturels régionaux (Cap et marais d'Opale, Avesnois, Scarpe-Escaut).

En 2010, d'après les données de l'Observatoire de la biodiversité du NPDC, sur les 17 670 037 euros consacrés aux politiques de biodiversité par les fonds FEDER, la DREAL, le Conseil régional du NPDC et les Conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais, près de 9 300 000 euros sont uniquement dédiés à l'acquisition et à la gestion des espaces naturels protégés (espaces naturels sensibles, réserves naturelles régionales, réserves naturelles nationales, Natura 2000).

²⁵⁷ Entretien du 9 juin 2015.

Les aires protégées ne sont pas envisagées par le CEN et les autres syndicats mixtes comme Eden62 comme une mise sous cloche, car la biodiversité est envisagée comme la résultante des interactions entre les activités humaines et la nature. Un des cofondateurs du CEN explique que les espaces considérés comme remarquables dans les années 1990 étaient des espaces qui abritaient des habitats remarquables et qui étaient privilégiés pour faire perdurer certaines espèces considérées comme rares, ce qui amène les membres du CEN à se demander si les espaces naturels doivent intégrer ou non les activités anthropiques. Un salarié du Conservatoire des espaces naturels explique par exemple que :

« La philosophie c'est de se dire les espaces naturels, du patrimoine naturel, ça doit aussi être un support d'aménagement du territoire, de développement d'activités socioéconomiques, alors bien sûr que ça soit compatible avec l'objet premier mais ça n'est pas de la mise sous cloche. Nous on a fait le choix sur certains sites de dire "tiens, ça serait bien qu'il y ait des pâturages parce que le pâturage va permettre de maintenir des prairies ou des pelouses." » (Entretien avec un salarié du Conservatoire des espaces naturels, le 6 mai 2015)

La seconde difficulté pour ces acteurs porte sur la naturalité²⁵⁸. Est-ce qu'un espace naturel remarquable est un espace avec une forte naturalité ? Comme le souligne ce même salarié du Conservatoire des espaces naturels :

« Certaines espèces dépendent d'activités qui ne sont plus là. Soit parce que les conditions naturelles ne permettent plus de maintenir l'espèce. Prenons les orchidées indigènes dans le NPDC, une quarantaine d'espèces. Elles dépendent des pelouses et des prairies. Alors il y a encore plusieurs millénaires, c'était entretenu parce que des herbivores sauvages parcouraient l'Europe et qu'ils entretenaient des zones de prairies et de pelouses partout. Nous on compense et on met en place des agriculteurs, ça ressemble à de la naturalité sans en être. » (Entretien avec un salarié du Conservatoire des espaces naturels, le 6 mai 2015)

L'objectif de la gestion des aires protégées est de maximiser la richesse du vivant en favorisant certains milieux qui constituent des réservoirs de biodiversité. Pour la majorité des gestionnaires d'espaces naturels, tels que ceux des PNR ou des ENS, la gestion consiste à remettre en place des pratiques agricoles et pastorales des siècles passées, qui ont été créatrices de biodiversité, tandis que pour les chasseurs, la gestion passe par la régulation des espèces *via*

²⁵⁸ Qui désigne les paysages et les milieux naturels dont les humains sont exclus.

la chasse. Quelques rares gestionnaires privilégient des pratiques qui visent à recréer une nature sauvage, fonctionnant indépendamment des activités anthropiques, car, pour eux, il faut minimiser les activités humaines, comme l'explique un salarié de l'Établissement public foncier du NPDC, ancien gestionnaire d'espaces naturels au sein d'un Conseil départemental :

« Le but c'est de comprendre comment un écosystème fonctionne sans l'homme, si j'interviens, j'interviens un minimum pour essayer de le restaurer dans ses fonctionnalités et j'arrête d'être un gros boboche à faire du jardinage de la nature. C'est des logiques de naturalité. » (Entretien avec un salarié de l'Établissement public foncier du NPDC, le 8 avril 2015)

La construction des espaces naturels remarquables s'effectue par l'interaction et les jeux entre acteurs, s'opérant autant dans la sélection « initiale » des espaces et la mise en place de leur protection réglementaire que dans les usages qui en sont faits par les acteurs du territoire. Certains espaces naturels sont alors vus comme remarquables parce que vierges de toute activité anthropique ou, au contraire, remarquables par certains types d'interactions entre société et nature. En 2016, l'arrivée des chasseurs au Conseil régional du NPDC, qui finance la plus grande part du budget du CEN par une subvention obtenue par une convention d'objectifs, oblige le CEN à faire évoluer sa politique d'espaces naturels remarquables en autorisant la chasse et l'installation de mares de hutte sur ces terrains. Les espaces cibles dépendent de rapports de force institutionnels mais ils sont largement produits par les acteurs naturalistes et écologistes, qui s'appuient sur les politiques des aires protégées.

La construction des espaces ordinaires par leurs usages

La construction des espaces dits ordinaires s'établit à partir des intérêts liés aux activités humaines et dépend des politiques menées sur le territoire. Les chasseurs et les pêcheurs valorisent la nature dite ordinaire, en milieu rural, qui constitue d'ailleurs leur « pré carré » depuis les années 1960 (Ginelli, 2012 ; Fortier et Alphandéry, 2012). Leurs intérêts y sont également directs puisque ce sont dans ces espaces ruraux qu'ils exercent leurs activités de loisirs. Le principal conflit qui oppose les élus écologistes du Conseil régional du NPDC aux fédérations des chasseurs entre 2014 et 2015 se concentre sur les conflits autour de la place accordée à la nature ordinaire dans le schéma régional de cohérence écologique (SRCE)²⁵⁹. Les

²⁵⁹ Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est un plan d'aménagement du territoire à l'échelle régionale, qui vise à assurer le déplacement des espèces entre les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques. Ce schéma est élaboré conjointement par la DREAL et le Conseil régional depuis le Grenelle de l'environnement. L'analyse de la gouvernance du SRCE est au cœur du septième chapitre de la thèse.

représentants des chasseurs reprochent aux élus écologistes et aux naturalistes de ne pas suffisamment valoriser la nature ordinaire dans le SRCE en mettant trop en valeur les « réservoirs » de biodiversité, autrement dit les espaces remarquables, au détriment des espaces ruraux. Ce point de vue n'est d'ailleurs pas porté uniquement par les fédérations de chasse, car un ancien élu écologiste du Conseil régional marque son opposition à la cartographie du SRCE qui, d'après lui, ne prend pas suffisamment en compte la nature ordinaire. Il indique également :

« C'est un piège mais les réserves naturelles de haut niveau ont été placées en priorité dans le SRCE, ce qui me semble une erreur stratégique puisqu'elles sont déjà de haut niveau, à quoi ça sert de mettre en branle une lourde machine comme le SRCE si c'est juste pour préserver ce qu'on a déjà. Il faut que ça soit un instrument de conquête le SRCE et si on fait une trame avec des maillages, c'est bien pour conquérir des espaces, pour relier des espaces, là-dessus il y avait matière à débat quoi. » (Entretien avec un ancien élu écologiste du Conseil régional du NPDC, le 13 février 2017)

Autrement dit, pour les chasseurs mais aussi pour certains militants écologistes, le SRCE porté par les élus écologistes ne protège pas les corridors biologiques qui sont de la nature ordinaire. Un salarié de la fédération de chasse oppose la vision de la nature des naturalistes et celle des chasseurs :

« Il y en a qui, d'abord, se concentrent sur la nature extraordinaire et ne voient pas un intérêt sur la nature ordinaire, c'est les espèces que je vous citais tout à l'heure. Et deuxième chose c'est quelle est la place de l'homme. Il y a des mecs qui voient la nature extraordinaire mais sans l'homme, c'est-à-dire que l'homme doit être exclu de la nature. Alors on l'accepte quand il y a des problèmes ou on l'accepte pour gérer parce qu'il y a besoin effectivement... Mais globalement, voilà, excepté ça, on veut qu'il ne soit pas présent, on veut qu'il ne prélève pas. Nous nous prélevons dans la nature, nous prélevons des animaux. Il y en a qui ne veulent pas prélever. C'est comme ça, c'est une vision différente. » (Entretien avec le directeur de la fédération régionale des chasseurs du NPDC, le 30 avril 2015)

Si l'enquête présente d'une façon manichéenne les différences de points de vue entre les naturalistes et les chasseurs, il explique que les chasseurs valorisent les interactions entre sociétés et nature. Ces interactions passent bien sûr par l'intervention des chasseurs sur le vivant *via* leur activité mais aussi par la présence humaine dans les espaces ruraux. Une des principales politiques de biodiversité mises en place par les élus chasseurs au sein du Conseil régional des Hauts-de-France à partir de 2016 est centrée sur la réhabilitation des chemins ruraux. La

direction environnement du Conseil régional lance un appel à projet intitulé « la nature en chemin » pour sélectionner et financer des associations qui ont pour mission de mener des travaux d'entretien et de réhabilitation des chemins ruraux. Environ 23 kilomètres de haies et cinq kilomètres de bandes enherbées sont financés et, par ailleurs, le Conseil régional finance l'association Chemin des Hauts-de-France, qui a été fondée par des chasseurs, qui propose aux communes le recensement des chemins ruraux. L'objectif politique est de maintenir les habitats de la biodiversité ordinaire mais aussi de permettre une appropriation de l'espace rural par les usagers. Cette politique tend à valoriser la nature ordinaire et à circonscrire sa catégorisation au monde rural. Très éloignée des politiques régionales précédentes, menées par les élus écologistes, qui valorisaient les espaces dits remarquables, elle rappelle que les représentations politiques participent aussi activement à la construction des publics et des cibles des politiques publiques, qui restent mouvantes. Pour autant, la qualification des espaces ruraux ordinaires s'établit à partir des intérêts des chasseurs et sans que jamais le vivant ne soit « invité » à la table des discussions.

En guise de conclusion, les politiques publiques proposées par les naturalistes et par les chasseurs se différencient en raison de représentations et d'intérêts divergents et elles ont des cibles différentes. Cependant, de fait, elles contribuent toutes à renforcer la partition de la nature et de la biodiversité entre celle qui est considérée comme remarquable et celle qui est considérée comme ordinaire. Hormis la lutte contre l'homogénéisation biotique, cette partition ne repose pas sur des logiques écologiques, pas plus qu'elle ne porte d'ambitions écologiques destinées à améliorer l'état global de la biodiversité. En revanche, elle participe à fragmenter et à hiérarchiser le vivant en fonction de représentations et d'intérêts anthropocentrés.

C. La patrimonialisation du vivant et sa muséification

L'histoire et la sociologie proposent plusieurs études empiriques autour de la patrimonialisation de la nature, processus par lequel la nature devient un objet social et politique préservé pour des intérêts sociaux. La plupart des travaux produits s'attachent à démontrer le caractère construit de cette patrimonialisation, la nature étant objet de luttes et de conflits politiques et servant des intérêts politiques et sociaux. Bernard Picon (2008 (1979)) déconstruit ainsi l'idée d'une nature sauvage en Camargue, expliquant qu'elle résulte d'une construction politique, façonnée par ses relations avec la société, dont les activités industrielles (les industries du sel notamment) et l'agriculture. Guillaume Blanc (2015) participe aussi

directement à cette réflexion sur les processus politiques de patrimonialisation de la nature, grâce à son travail de doctorat sur trois parcs nationaux au Québec, dans les Cévennes et en Éthiopie. Il définit ce processus de patrimonialisation comme l’historicisation et la mise en valeur de paysages et d’espèces locales, qui deviennent alors des traits distinctifs d’une culture et d’une histoire territoriales. Il met en exergue le travail d’instrumentalisation politique qui l’accompagne, car les pouvoirs publics participent à la mise en ordre du vivant et des sociétés qui vivent sur les territoires concernés. Notre étude de la patrimonialisation du Bassin minier, qui comporte notamment la préservation des terrils en tant qu’espaces naturels remarquables, se situe dans la continuité de ces travaux.

Hélène Melin a retracé cette politique, liée à un travail de construction politique sur le territoire (Melin, 2002 ; Kourchid et Melin, 2002). Si ses travaux mettent en lumière la patrimonialisation par un riche travail empirique, ils ne s’intéressent aux espaces naturels liés à l’industrie minière qu’à la marge (Melin, 2013). Or, l’étude des espaces naturels apporte une clé de compréhension quant aux processus de patrimonialisation, car, comme le souligne Grégory Quenet²⁶⁰, la nature est souvent envisagée comme une extension esthétique et identitaire de politiques patrimoniales. Nous faisons l’hypothèse que la construction du patrimoine naturel remarquable dans le Bassin minier, qui fait des terrils et des espèces qui s’y abritent des espaces naturels remarquables, est le fruit partagé de l’autonomie du vivant et d’une construction politique des acteurs du territoire. L’analyse ici proposée donne à voir comment la patrimonialisation d’espaces naturels s’établit en fonction d’un contexte socio-écologique local, de rapports de force et d’intérêts partisans. Cette patrimonialisation contribue à produire une « muséification²⁶¹ » du vivant, qui le réduit à un état de chose et invisibilise son autonomie.

Quand la nature « reprend ses droits »

Le Bassin minier représente la zone géographique de l’exploitation du charbon de Béthune à Valenciennes, incluant Douai et Lens. Les industries minières sont nombreuses sur le territoire ; elles débutent leur activité à la fin du XVIII^{ème} siècle et l’achèvent définitivement en 1990. Afin d’avoir accès au charbon dans le sous-sol, les ouvriers mineurs évacuent des millions de tonnes de matériaux inertes, composés en majorité de schiste et de grès, qui finissent par former des collines, appelées « terrils », de plusieurs centaines de mètres de hauteur. Les

²⁶⁰ Communication de Grégory Quenet, intitulée « Patrimoine et environnement », dans le cadre d’un séminaire *Patrimoine et patrimonialisation* organisé par Stéphane Olivesi à l’Université Versailles Saint-Quentin, le 22 janvier 2018.

²⁶¹ Terme mobilisé par Grégory Quenet dans cette même communication.

terrils deviennent de plus en plus nombreux au fil des siècles : le long des 120 kilomètres du bassin minier, 330 terrils sont recensés à la cessation d'activités des Houillères du Nord. Toutefois, les terrils ne représentent pas le seul corollaire de l'exploitation minière. À ces 3 500 hectares de terrils, il faut ajouter des friches minières, des carrières, des pelouses calaminaires et des zones humides liées à l'affaissement de certains terrains miniers, qui représentent ensemble presque 10 000 hectares de friches industrielles²⁶² (Lemoine, 2013).

FIGURE 27. La chaîne des Terrils du Bassin Minier en Nord-Pas-de-Calais



Source : G. Lemoine, 2013, « Les terrils noirs passent au vert », revue **Espèces**, p. 50

Les terrils sont formés de schistes et de grès qui se réchauffent avec le soleil et attirent des espèces qualifiées de thermophiles, qui vivent habituellement dans des dunes ou des régions plus méditerranéennes. Comme le présente l'encadré à la page suivante, les terrains, dont l'existence est liée à l'activité minière, deviennent au fil des siècles des écosystèmes riches en espèces végétales et animales, sans aucune intervention humaine en termes de gestion des espaces naturels. Les espèces arrivées peuvent être originaires de la région, elles peuvent être venues par elles-mêmes à la suite de migrations ou par des échanges commerciaux. La présence de certaines d'entre elles s'explique aussi par la présence de troupes militaires étrangères (comme celles du Commonwealth) lors des deux guerres mondiales.

C'est à la suite de cette re-végétalisation spontanée et de l'arrivée de nouvelles espèces animales que les terrils sont perçus et construits comme étant des espaces naturels remarquables. En d'autres termes, l'évolution écosystémique de ces espaces liés à des arrivées d'espèces conduit à en faire des espaces considérés comme remarquables par certains membres de la communauté naturaliste. Au départ, ces espèces attirent l'attention de chercheurs et de

²⁶² Les autorités estiment que le territoire du NPDC regroupait à lui seul la moitié de la superficie des friches industrielles françaises.

naturalistes amateurs. En 1980, Daniel Petit, disciple du professeur Jean-Marie Géhu et futur professeur de botanique de l'université de Lille 1, soutient une thèse en sciences naturelles à l'université des sciences et techniques de Lille, intitulée *La végétation des terrils du Nord de la France : écologie, phytosociologie, dynamique*, qui présente les terrils comme des écosystèmes porteurs d'une grande richesse en espèces. Il produit par la suite une étude comparée sur l'approche biologique des terrils, en 1987, avec Alain Leprêtre, biologiste, dans le cadre de l'association interdisciplinaire des biologistes de l'environnement. Les terrils sont aussi au cœur des préoccupations du botaniste et professeur Jean-Marie Géhu, fondateur du Conservatoire botanique de Bailleul²⁶³ (Mousquet, Pousin et Delbaere, 2011), qui travaille en collaboration étroite avec des paysagistes dès les années 1980 pour répondre à la consultation lancée en 1984 par le Conseil régional du NPDC afin d'imaginer la valorisation des paysages miniers. Ces chercheurs naturalistes, qui valorisent la nature remarquable, portent et légitiment l'idée selon laquelle les terrils représentent de riches écosystèmes au sein de la communauté de naturalistes mais aussi auprès des collectivités territoriales telles que le Conseil régional.

ENCADRÉ 19. De l'origine de quelques espèces sur les terrils

Tout au long du XIX^{ème} siècle, les compagnies minières font amener des résineux depuis les massifs montagneux français pour en faire des toits et des poutres dans les galeries minières. En effet, les résineux, très riches en fibre, grincent quand le toit de la galerie menace de s'effondrer. L'oseille en écusson, qui est une plante typique des zones d'éboulis en montagne, semble être arrivée en région avec ces résineux. Ses graines se nichant dans les écorces des résineux, elles se sont retrouvées, comme tout déchet de la mine, sur les terrils. Elles ont retrouvé des zones chaudes ressemblant fortement à leur habitat premier et l'oseille s'installe sur les terrils. Il en est de même pour la petite pyrole, qui est une plante à fleurs.

Le séneçon du Cap, qui est une plante originaire d'Afrique du Sud et introduite dans le Sud de la France dans les années 1930, est arrivé dans la région avec l'industrie lainière, dans les balles de laine de Roubaix et Tourcoing tandis que le lézard des murailles serait arrivé avec les trains de fret entre le Sud et le Nord. Quant à la Glaucière jaune, c'est une plante dunaire qui se retrouve aussi dans les terrils, sans que les mystères de sa venue n'aient jamais été élucidés.

Plusieurs espèces de plantes herbacées, comme l'ibéris en ombrelle, la saponaire de Montpellier ou la coquelourde sont sûrement des espèces qui proviennent des jardins à proximité des terrils et qui ont su s'acclimater à ce nouvel écosystème. Il en est de même pour le figuier commun.

Certaines espèces, absentes du territoire régional, colonisent les terrils car ce sont des milieux minéraux et chauds du fait du dégagement de chaleur lié aux résidus de charbon. Ainsi, certaines espèces rares de reptiles et d'amphibiens sont présentes, le crapaud alyte accoucheur ou encore le pélodyte ponctué, qui est aussi un crapaud mais qui se situe généralement dans la péninsule ibérique.

Source : Guillaume Lemoine, 2013, « La biodiversité des terrils », Regards et débats sur la biodiversité, Regard n°49, 16 septembre 2013, disponible en ligne : <https://www.sfecologie.org/regard/r49-terrils-guillaume-lemoine/>, consulté le 23 septembre 2020

²⁶³ Pour plus d'informations sur les représentations de ces naturalistes, cf. chapitre 1.

Un directeur d'un service Espaces naturels sensibles d'un Conseil départemental souligne également l'intérêt sur le plan écologique de ces espaces :

« Et c'est vrai que ce patrimoine minier n'est pas négligeable et pas non plus inintéressant d'un point de vue biodiversité puisque là on a des milieux secs et arides qui sont plutôt des milieux assez rares dans le NPDC, avec un cortège de plantes et d'animaux assez remarquables et souvent du coup, entouré de zones humides et donc on a un double effet biodiversité, on a les zones humides qui sont des milieux extraordinaires en termes de biodiversité et des milieux secs et arides qui le sont également et qui se trouvent au même endroit. Ce qu'on va appeler des hot spots de biodiversité, au même titre que les massifs dunaires. » (Entretien avec un directeur administratif d'un service Espaces naturels sensibles d'un Conseil départemental, le 29 mai 2015)

L'enquête mobilise le concept de « *hot spots* », qui est un concept scientifique pour désigner une zone géographique particulièrement riche en biodiversité, menacée par les activités anthropiques (cf. chapitre 2), en associant la rareté des milieux à leur intérêt écologique.

À la recherche d'un nouveau souffle pour le territoire

Cette valorisation des terrils a lieu dans le cadre d'une politique plus large de mémoire autour de l'identité minière du territoire, insufflée par Jean-François Caron, élu écologiste (conseiller régional du Conseil régional du NPDC entre 1992 et 2015 et maire de Loos-en-Gohelle depuis 2001). Dès 1989, Jean-François Caron²⁶⁴, qui n'est pas encore un élu politique, fonde l'association la Chaîne des terrils, qui fédère des acteurs associatifs passionnés de sport ou d'histoire locale et des naturalistes et militants écologistes comme les naturalistes de Gohelle, Hersin-nature, les Choucas d'Estvelles, Libercourt-nature, Noeux-environnement, le comité culturel loosois ou la chaîne des marais (Melin, 2002, p. 283). Ces acteurs souhaitent sauvegarder ces terrils, qui symbolisent l'identité minière territoriale, et font de cette richesse

²⁶⁴ Dans ses interventions publiques (voir par exemple la conférence TEDx qu'il anime sur la reconversion écologique du bassin minier, <https://www.youtube.com/watch?v=uZFNNN7i734>, consultée le 28 février 2020), il raconte qu'il prend conscience de la richesse écosystémique du bassin minier lorsque, en tant qu'ornithologue amateur, il aperçoit un traquet motteux. Cet oiseau est un passereau migrateur qui se reproduit dans les milieux rocailleux et dont la présence n'est pas commune. Cette observation ornithologique suscite une grande émotion chez lui, qui le motive à valoriser la nature du bassin minier. S'il faut rester prudent quant à la reconstitution *a posteriori* que l'élu peut faire de son parcours et ne pas minimiser ses propres intérêts dans la mise en place de son projet politique, il reste intéressant de constater que c'est le vivant qu'il présente comme un des ressorts de ses ambitions politiques. Mais cela signifie aussi que le traquet motteux est un acteur qui a contribué à « inspirer » l'élu, qui est à l'initiative de la mise en place d'un projet de reconversion écologique et économique du territoire.

écologique un argument et une ressource politique pour leur projet de réhabilitation du territoire minier.

L'ancrage local et le réseau politique de Jean-François Caron, en tant que conseiller régional à partir de 1992 et que maire de Loos-en-Gohelle à partir de 2001²⁶⁵, lui permettent d'accumuler des capitaux politiques et de faire évoluer son projet de politique mémorielle vers une politique de reconversion économique du territoire au sein des arènes politiques régionales, centrée sur le développement durable, ce qui lui permet de se démarquer de son père socialiste. Il explique :

« Pendant un siècle et demi, nous avons eu des pratiques totalement à l'opposé de ce que nous appelons aujourd'hui le "développement durable". Nous avons exploité une ressource, nous avons créé de la richesse qui s'est exportée et, aujourd'hui, moi qui représente la "génération future des années 1990" et en tant que maire, je dois gérer des problèmes basiques de qualité de l'eau, de reconquête des paysages, de retour à un peu de biodiversité, etc. Nous savons que ces questions sont déterminantes pour le développement, et le développement économique est le résultat de l'attractivité d'un territoire dans sa dimension formation, sa qualité du cadre, etc., plus que dans ses infrastructures. » (Jean-François Caron lors d'une rencontre-débat le mardi 27 mai 2003 au Conseil régional du NPDC. Extrait tiré des archives du Conseil régional et cité par Lejeune, 2015, p. 55)

Son projet de reconversion a deux principaux objectifs politiques. Le premier vise à relancer l'économie grâce à des actions écologiques, comme le développement de l'énergie solaire, et le second consiste à faire du bassin minier un espace touristique, réhabilitant ainsi l'identité minière²⁶⁶. Pour cela, la richesse écosystémique des terrils et la possibilité d'en faire des espaces naturels remarquables sont des ressources politiques importantes. Cela n'est pas sans rappeler l'instrumentalisation politique de la nature mise en avant par Guillaume Blanc dans son étude sur la création de parcs naturels nationaux (2015). En effet, l'historien explique que la nature constitue une ressource politique qui est instrumentalisée par les acteurs politiques pour imposer leur projet politique pour leur territoire et se légitimer auprès des autres acteurs sociaux. Dans le cas étudié ici, la rareté écosystémique des terrils est une ressource pour faire valoir le territoire mais aussi pour légitimer un projet de reconversion économique du territoire et un projet mémoriel autour de l'identité minière.

²⁶⁵ Il prend la mairie à la suite de son père, Marcel Caron, maire socialiste de Loos-en-Gohelle entre 1977 et 2001.

²⁶⁶ Pour plus d'informations sur ce sujet, voir l'article d'Hélène Melin (2013).

Un projet partagé par les acteurs locaux

Jean-François Caron mobilise ses partenaires politiques pour éviter la destruction des terrils par l'industrie minière (qui avait entrepris l'exploitation de schistes rouges). Par le biais de l'association la Chaîne des terrils, il propose une charte dite des terrils en 1992, signée par les collectivités territoriales, les propriétaires de ces friches minières (les charbonnages de France) et la Chaîne des Terrils. Cette charte oblige à la préservation d'au moins 50 terrils, qu'elle sépare en trois catégories : les terrils à préserver pour leur intérêt écologique (le terril de Penchenval est ainsi classé zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)), des terrils à préserver pour leur valeur historique et des terrils à exploiter.

La convergence des visions politiques des élus socialistes du Conseil régional et des élus écologistes de Loos-en-Gohelle explique les suites favorables données à cette charte. En effet, par la suite, la majorité socialiste du Conseil régional du NPDC s'entend avec l'État dans le cadre des contrats de plan État-Région pour œuvrer à la reconversion des friches industrielles et sollicite la création d'un établissement public foncier afin de requalifier les sites miniers laissés en friche. L'Établissement public foncier (EPF) du NPDC est né en décembre 1990 et, entre 1991 et 2004, il a « requalifié 4 752 hectares de sites industriels, essentiellement dans le bassin minier, soit 91 % de la surface des friches industrielles de la région dont environ 50 % dans le Nord (2343 ha). Il a ainsi terrassé 8,85 millions de m³, nivelé 2 174 ha, ensemencé 1 398 ha et planté 12 millions d'arbres (soit 1 200 hectares reboisés). » (Lemoine, 2005, p. 30)

Jean-François Caron, en tant que conseiller régional, s'appuie sur la politique de démocratie participative développée par les élus écologistes au sein du Conseil régional du NPDC (*cf.* chapitre 1, section 3 et les travaux de Julien O'Miel (2015)) pour mettre en place une série de débats publics sur l'avenir économique du Bassin minier. Ainsi, entre 1995 et 1996, il anime les assises du bassin minier, financées principalement par le Conseil régional, le Conseil général du Pas-de-Calais et l'État, qui consistent en une série de débats publics sur le devenir du Bassin et sur les politiques publiques à mener pour assurer le développement économique du territoire²⁶⁷. Lors de ces assises, des acteurs tels que les élus de la commune de Rieulay ou de Loos-en-Gohelle ou l'association la Chaîne des terrils, se positionnent comme des éléments moteurs de la sauvegarde du patrimoine minier. À l'initiative des élus écologistes, dont Marie-Christine Blandin, présidente du Conseil régional du NPDC, la conférence permanente du bassin minier est créée par arrêté du 19 avril 1996. Animée par Jean-François

²⁶⁷ Nous nous appuyons ici sur l'enquête sociologique menée par Hélène Melin (2002) pour avancer ces éléments empiriques.

Caron, la conférence est envisagée par les élus comme un outil de réflexion et d'organisation des actions pour assurer le développement économique du bassin minier, comme en atteste la publication d'un livre blanc sur l'après-charbon en 1998.

Ces différentes arènes politiques permettent aux élus écologistes d'asseoir leur légitimité politique et celle de leur projet de reconversion écologique du bassin minier, que cela soit auprès des acteurs économiques ou politiques du territoire. Lorsque l'État propose, lors de la dissolution des Charbonnages de France, de vendre l'entreprise Terrils SA (filiale des Charbonnages) à des entreprises privées, les élus locaux – Conseil général du Nord, Conseil général du Pas-de-Calais, Conseil régional, municipalités du Bassin minier – sollicitent l'EPF pour qu'il intervienne, afin que les terrils soient revendus aux collectivités territoriales (conseils généraux et municipalités notamment). En juillet 2002, une première convention est signée entre les anciens propriétaires des terrils et le Conseil général du Nord, qui concerne 640 hectares portés par l'EPF et qui fait du Conseil général du Nord le propriétaire de plusieurs terrils, dont le terril des Argales à Rieulay ; une seconde convention est signée entre les anciens propriétaires des terrils et le Conseil général du Pas-de-Calais pour environ 693 hectares (huit terrils). Le Conseil général du Nord et le Conseil général du Pas-de-Calais acquièrent de nombreux terrils qui abritent une biodiversité considérée comme remarquable dans le cadre de sa politique des Espaces naturels sensibles (ENS).

Du côté des élus socialistes, ceux-ci font de la re-végétalisation des terrils un argument politique pour montrer la résilience du territoire :

« On a longtemps pensé que l'industrialisation de notre région, poussée à l'extrême, ne laisserait derrière elle qu'une nature désertique et polluée. Or voilà que la Nature nous donne une formidable leçon de vie, elle qui se régénère malgré et même grâce à toutes les contraintes que l'Homme, dans l'exploitation éperdue qu'il en a faite, lui fait subir depuis des décennies. » (Préface de Bernard Derosier, président du Conseil général du Nord, « Nature et espaces industriels », brochure commune au département du Nord et à l'EPF, 2005, p. 4)

L'élue souligne ici la domination de l'humain sur la nature et il valorise la résilience du vivant face aux dommages que la nature a subis. Pour autant, la patrimonialisation du vivant induite par la politique mémorielle et touristique développée sur le territoire ne privilégie pas l'autonomie du vivant en ce qu'elle met l'accent sur les paysages passés et non pas sur leurs évolutions potentielles.

Les espèces rares observées sur les terrils constituent une opportunité politique pour valoriser le territoire et faire de la richesse écologique un élément de l'identité patrimoniale minière. D'ailleurs, ces terrils réservoirs de nature sont un des arguments mis en avant par la mission Patrimoine mondial de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Fondée par les acteurs politiques locaux, dont Jean-François Caron, la mission constitue un dossier de candidature visant à inscrire le bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO, ce qui est chose faite en 2012.

La muséification du vivant

La nature est mise au service du projet de valorisation de l'histoire minière, ce qui conduit à sa muséification. Par « muséification », on entend le fait que la nature participe à alimenter un patrimoine historique en étant réduite à un état de chose. Cela se remarque notamment par le fait que l'association la Chaîne des terrils participe à la construction de la biodiversité comme élément patrimonial de l'identité minière en organisant de nombreuses animations. Ces animations peuvent consister en des chantiers-nature ou des sorties naturalistes guidées sur les terrils, intitulées par exemple « **histoire du passage du pays noir à l'archipel vert** », « **les mystères du terril de la Clarence** ». Une chargée de mission de l'association la Chaîne des terrils explique son travail :

« Quelles que soient les animations qu'on peut refaire sur les terrils, sur une zone humide ou sur des bêtâtes, dès qu'on est en animation sur un terril ou une friche minière, il y a toujours une séquence d'intro qui dit qu'on est sur une friche minière, pourquoi elle est là. Et du coup on revient, on remet dans le contexte et après seulement on fait l'animation en lien avec la thématique. Il y a toujours une mise en situation pour parler et dire : "voilà en gros il n'y aurait pas eu l'industrie minière dans la région, on n'aurait pas eu les friches minières et il n'y aurait pas eu d'animation possible aujourd'hui." Il y a toujours une remise en contexte dans le souci de transmission de la mémoire aussi et de préservation des sites. » (Entretien avec une chargée de mission animation de la Chaîne des terrils le 17 juin 2015)

Il est ainsi démontré au cours de ces animations que la richesse écosystémique est due à l'industrie minière. Les espèces ne sont pas valorisées pour leur valeur intrinsèque mais leur présence est directement mise en lien avec les activités minières. Si ces animations permettent de saisir le rôle des interactions entre sociétés et vivant dans la formation des écosystèmes, elles

contribuent aussi à montrer les effets positifs de l'activité minière qui a permis la présence d'espèces rares sur le territoire.

Les plans de gestion des terrils, établis dans le cadre des politiques ENS, ont pour visée de maintenir la présence de certaines espèces qui sont considérées comme faisant partie du patrimoine territorial même si leur présence est parfois très récente. En effet, la rareté de ces espèces est envisagée comme un argument qui fait leur valeur et elle apparaît comme une justification en soi pour en faire des éléments de l'identité territoriale. En ce sens, la mise en ordre du vivant répond davantage à des ambitions de marketing territorial qu'à des ambitions écologiques puisqu'il s'agit de maintenir des espèces considérées comme symboliques, en raison de leur lien avec le passé minier du territoire.

FIGURE 28. Extrait de la synthèse du plan de gestion des Terrils dans le cadre de la politique ENS du Conseil départemental du Pas-de-Calais

« Les enjeux : patrimoine naturel et paysager

• Une mosaïque de milieux ouverts, de fourrés et de boisements, essentielle à la biodiversité sur les terrils

Pour de nombreuses espèces, comme par exemple les oiseaux, la diversité des hauteurs de végétation est un paramètre important pour leur bon développement et leur déplacement. Sachant que le stade ultime de végétation sur un terril est le boisement, il est nécessaire d'intervenir pour maintenir les stades arbustifs et herbacés.

• Penthes de terrils, pelouses et prairies : des milieux ouverts d'une grande importance pour la faune et la flore

La pelouse schisteuse est un habitat prioritaire sur le multi-sites du fait de sa fragilité, sa rareté régionale, et de la responsabilité forte des terrils dans sa préservation. Elle abrite des espèces végétales de haut intérêt patrimonial, comme la Cotonnière naine, la Cotonnière d'Allemagne ou encore la Brunelle laciniée.

Le caractère mobile des pentes des terrils est important à maintenir car de nombreuses espèces typiques de ces milieux en dépendent. Plusieurs espèces végétales, bien que souvent introduites, sont devenues des emblèmes de la flore des terrils comme la Glaucière jaune ou l'oseille à écusson. De plus, la faune en profite également comme les œdipodes (criquets) et les abeilles solitaires. »

Source : Synthèse du plan de gestion des Terrils par Eden62, Espaces naturels sensibles (2018 - 2027), 2018, p. 8

Cet extrait du plan de gestion montre que l'intervention des gestionnaires a comme objectif de maintenir la présence de ces espèces et des écosystèmes sous leur forme actuelle. Outre que cette gestion peut être qualifiée de statique (cf. chapitre 4), les dispositifs de gestion savante s'attachent à maintenir « la permanence paysagère ». Dans l'ouvrage tiré de sa thèse, Guillaume Blanc (2015) démontre que les pouvoirs publics fabriquent des territoires de mémoires et d'identités collectives en construisant ce que l'auteur appelle des « permanences paysagères », c'est-à-dire une permanence entre l'écologie et l'ethnologie, entre la nature et l'identité des sociétés. La gestion savante des milieux – plantations des végétaux, coupe et taille des plantes, maintien des zones humides et calcaires, etc. – a pour objectif d'éviter l'embroussaillage des

milieux, l'installation de la forêt ou toute autre modification qui amènerait à une évolution des écosystèmes et des espèces en présence. Les terrils doivent rester des réservoirs de biodiversité mais ils doivent aussi donner à voir ce qu'ils sont, c'est-à-dire les vestiges du passé minier du territoire. Cette politique de permanence paysagère est renforcée suite à l'inscription des terrils miniers au patrimoine mondial de l'UNESCO, qui vise à maintenir en l'état l'ensemble des sites naturels et industriels du bassin minier.

Pour résumer, si la patrimonialisation du bassin minier, et notamment des friches industrielles, est permise par la re-végétalisation des terrils et l'apparition de nouvelles espèces, elle est le fruit d'un construit politique, qui valorise l'identité minière, et le travail d'élus locaux qui projettent en elle une opportunité pour une reconversion économique du territoire, renforçant ainsi la mise en ordre du vivant par la permanence paysagère. En ce sens, on considère que l'autonomie du vivant est rendue invisible, car la nature fait l'objet d'une muséification, qui tente de limiter la portée de l'autonomie du vivant pour maintenir la présence de certaines espèces symboliques. *In fine*, la re-végétalisation des terrils laisse assez rapidement place à des plans de gestion qui ont pour ambition de maintenir des espèces qui alimentent un projet politique mémoriel et touristique.

D. Quand des politiques manquent leurs cibles. Les espèces en voie de disparition

Philippe Warin (2017, § 4-5) décrit le ciblage des politiques publiques comme un assemblage de conditions liées aux critères de sélection de la cible (destinataires, objets, critères et techniques de sélection) et dépendant des modalités techniques mises en œuvre pour établir le ciblage. Le ciblage n'est pas uniquement lié à une volonté politique mais il dépend des connaissances à disposition et des outils techniques pour le mettre en œuvre. Son propos invite à saisir les processus qui participent au ciblage des ressortissants pour comprendre en quoi ce ciblage est la résultante de « bricolages » et d'adaptations des acteurs politiques et sociaux qui peuvent expliquer *in fine* que ces politiques n'atteignent pas leur cible ni leurs objectifs. Nous proposons d'étudier la mise en œuvre régionale des plans de restauration d'espèces, qui sont des politiques publiques nationales dont l'objectif est d'assurer le suivi et le maintien d'espèces en voie de disparition. Malgré la construction d'un plan visant à les restaurer, la dynamique d'extinction de ces espèces se poursuit. L'analyse de la déclinaison régionale de ces plans permet de comprendre comment la sélection des espèces et les opérations de maintien échouent à endiguer leur disparition.

Une politique régionalisée pilotée par des naturalistes

En 1996, le Ministère de l'environnement instaure des plans de restauration d'espèces. Ces plans sont développés à la suite de la stratégie nationale pour la biodiversité adoptée en 2004, avant d'être inscrits dans la loi à l'occasion du Grenelle de l'environnement en 2007. Leur objectif est d'organiser un suivi de populations d'espèces considérées comme particulièrement vulnérables et de coordonner des actions pour assurer leur restauration, préserver leur habitat et sensibiliser les partenaires des territoires et le grand public à la nécessité d'agir pour les maintenir.

ENCADRÉ 20. Les principaux plans de restauration d'espèces dans le NPDC

FIGURE 29. Chauve-souris



Source : "Sleeping Bat / Chauve-souris au sommeil" by Eric Bégin is licensed under CC BY-NC-ND 2.0

Sur les 34 espèces françaises de chauves-souris (appelées chiroptères), 22 ont été recensées dans la région dont 6 sont considérées en mauvais état de conservation. Le **plan de restauration des chiroptères** dans le NPDC, conçu en 2009, est mis en place entre 2010 et 2015. C'est le premier plan régional de restauration coordonné par la DREAL dans le NPDC. Retenue pour animer le plan, la Coordination mammalogique du Nord de la France (CMNF) établit un ensemble d'opérations pour actualiser les inventaires, préserver les gîtes des chauves-souris et informer le grand public des actions menées en faveur des chauves-souris en région. Sur l'ensemble des opérations menées, la CMNF est pilote des actions et, généralement, elle a comme partenaires techniques les syndicats mixtes de gestion des espaces naturels, les parcs naturels régionaux et ponctuellement quelques associations de protection de la nature et l'Office national des forêts (ONF).

Le **plan de restauration des plantes messicoles** n'a pas tout à fait la même configuration que celui des chiroptères. Les plantes messicoles sont des fleurs, comme les coquelicots ou les bleuets, vivant dans les moissons. La disparition des plantes messicoles est clairement liée à l'agriculture intensive et aux pratiques des agriculteurs qui souhaitent les éradiquer des champs et de leurs bordures. Le plan, mis en place entre 2012 et 2017, est piloté par le Conservatoire botanique de Bailleul mais il est aussi l'objet d'une étroite collaboration avec la Chambre d'agriculture pour planter des semis de plantes messicoles en bordure de champs, notamment dans la zone très agricole du Ternois. Les opérations de ce plan sont centrées sur la valorisation des plantes messicoles auprès des partenaires agricoles et leur replantation dans les zones concernées.

Les odonates regroupent les libellules et les demoiselles, c'est-à-dire des insectes qui sont aquatiques à l'état larvaire et terrestres à l'état adulte. Le **plan de restauration des odonates** est mis en place entre 2011 et 2015 avec comme animateurs le Conservatoire des espaces naturels du NPDC (CEN NPDC) et le Groupe ornithologique du Nord (GON). Les deux structures proposent de rajouter aux deux espèces protégées à l'échelle nationale et présentes en région (l'agrion de mercure et la leucorrhine à gros thorax) cinq espèces considérées comme en voie de disparition sur le territoire (le gomphe très commun, la cordulie à deux taches, le sympétrum noir, le sympétrum jaune d'or et l'aesche isocèle). Les principaux enjeux soulevés par ce plan sont la connaissance, qui est considérée comme lacunaire par les partenaires scientifiques (d'après le compte-rendu du comité de pilotage du 14 juin 2010) et l'intégration des enjeux de préservation des odonates dans les plans de gestion des espaces naturels.

FIGURE 30. Coquelicot



Source : "Coquelicot" by id.echenard is licensed under CC BY-ND 2.0

FIGURE 31. Libellule



Source : "Libellule Roquebrune sur Argens" by Photographe Autodidacte is licensed under CC BY 2.0

Ces plans (cf. encadré page précédente) sont menés par l'expertise naturaliste, qui conduit l'ensemble des décisions. En effet, si les plans sont gérés par un chargé de mission de la DREAL qui s'assure de leur mise en œuvre à l'échelle régionale, dans le NPDC, la DREAL se met très en retrait et accorde une forte autonomie aux APN :

« C'est plus un travail de pilotage et d'accompagnement des programmes. (...) Donc nous on a un tout petit rôle de financement, qui, on va dire... s'est réduit au fil du temps. Qui est un petit peu... qui devient un peu symbolique. Qui fait que les structures animatrices, si elles veulent quelque chose d'efficace doivent trouver des cofinancements. » (Entretien du 22 mai 2015 avec un chargé de mission de la DREAL du NPDC)

Durant cet entretien, l'enquêté indique que la DREAL investit, d'une part, peu de moyens financiers, et, d'autre part, peu de moyens humains (la gestion des plans de restauration d'espèces correspond à l'équivalent de deux emplois à temps plein au sein de l'administration déconcentrée). Le rôle des APN dans les décisions à prendre autour de ces plans de restauration devient alors important, ce qui amène le personnel administratif à jouer un simple rôle de superviseur. Si, de son côté, le Conseil régional finance et pilote aussi des plans de restauration d'espèces²⁶⁸, les experts naturalistes sont aussi à la tête de la conduite des opérations. Par ailleurs, les collectivités territoriales comme les municipalités ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les parcs naturels régionaux sont très peu présents, malgré l'ambition de la direction environnement du Conseil régional de travailler à partir des territoires et donc de « relier » la gestion des espèces aux écosystèmes concernés. Comme l'indique une chargée de mission du Conseil régional :

« Enquêtée – Les territoires ne se sont pas forcément mobilisés comme on aurait souhaité... Disons que là où on innove, c'est que l'on souhaite que les territoires soient parties prenantes et s'approprient le sujet. L'État travaille sur des plans mais sans forcément les rattacher au territoire en fait. Il y a des avis qui sont parfois assez divergents. Certains disent que ça ne sert à rien en gros d'associer des territoires et ce sont beaucoup les associations qui font avec les gestionnaires des espaces naturels, tout ça. Et moi de dire : "oui mais pas que, il faut que les locaux soient en capacité de s'approprier ces sujets-là." Du coup, c'est un nouveau mode de travail, ça oblige à

²⁶⁸ En 2010, l'élu vice-président en charge de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du plan climat du Conseil régional du NPDC choisit de s'emparer de cette compétence et de financer des plans de restauration d'espèces.

aller chercher les gens, ça n'est pas toujours facile ou bien perçu et je pense que culturellement, petit à petit ça fait son chemin.

Clémence Guimont – Comment les territoires réagissent ?

Enquêtée – Moi je ne suis plus en lien direct avec eux mais à l'époque, c'était "on n'y arrivera jamais, vous ne connaissez pas nos élus, ce n'est pas leur priorité". »

(Entretien avec une chargée de mission de la direction environnement du Conseil régional du NPDC le 23 juin 2015)

Cet entretien met en exergue le fait que les partenaires scientifiques construisent ces plans sans intégrer les partenaires politiques ou administratifs locaux. La construction du public bénéficiaire est ainsi menée par la sphère experte, et ce d'autant plus que les élus politiques sont souvent absents des réunions. Pour chaque plan, un appel d'offres est lancé par la DREAL ou par le Conseil régional pour sélectionner un opérateur en région chargé de rédiger le plan, de coordonner les actions et d'en mener certaines en partenariat avec d'autres structures participantes telles que les parcs naturels régionaux. Les coordinateurs scientifiques sélectionnés ont le pouvoir d'initiative en matière d'actions de connaissance et de restauration, comme pour le plan de restauration des chiroptères (les chauves-souris). La DREAL attribue la coordination du plan à la Coordination mammalogique du Nord de la France (CMNF), une association étudiant les mammifères sauvages qui regroupe une cinquantaine de bénévoles actifs. La CMNF constitue un partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels du NPDC pour concevoir l'ensemble des actions à mener et pour rédiger les fiches actions, suite à une réunion entre les deux parties le 31 avril 2009 (Dutilleul, 2009, p. 3). Les propositions émises par la CMNF sont ensuite validées par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) et présentées lors de réunions du comité de pilotage du plan régional des chiroptères²⁶⁹.

Par ailleurs, la validation du plan proposé par le CSRPN rappelle que ce sont les experts naturalistes qui donnent leur « feu vert » pour la mise en œuvre de ces plans, sans que ceux-ci ne soient jamais l'objet de discussions politiques entre élus du Conseil régional ou avec le préfet. Cette validation précède la mise en place d'un comité de pilotage régional qui se réunit annuellement, qui rassemble du personnel administratif (DREAL, Conseil régional, *etc.*), des

²⁶⁹ Le Comité de suivi du plan régional est principalement constitué de chargés de mission de collectivités territoriales comme le Conseil régional ou les Conseils départementaux, de la DREAL et d'organismes publics comme l'office national des forêts, l'agence de l'eau, les PNR, les Voies navigables de France, les syndicats mixtes gestionnaires des espaces naturels sensibles, *etc.* Ces comités de pilotage rassemblent généralement une vingtaine de personnes présentes et une dizaine d'excusées.

gestionnaires d'espaces naturels et des partenaires associatifs mais à aucun moment des élus ne sont présents. Enfin, les plans de restauration, qui durent généralement cinq ans, sont suivis d'une évaluation menée par le comité de pilotage territorial et par le Conseil national pour la protection de la nature (CNPN), qui décide du renouvellement du plan ou de son arrêt si la situation de l'espèce est suffisamment bonne.

Les experts naturalistes et les logiques scientifiques sont donc prédominants dans l'élaboration des plans de restauration d'espèces. Pour autant, ces plans régionaux n'enrayent pas vraiment les tendances à la diminution, voire à la disparition, de l'ensemble des espèces visées²⁷⁰. L'analyse plus précise des modalités de construction de ces plans apporte quelques éclairages sur ce phénomène.

Un ciblage déterritorialisé ?

Les espèces qui font l'objet d'un plan ne sont pas sélectionnées en fonction d'enjeux écologiques propres à chaque territoire régional mais à partir de l'état de danger des espèces à l'échelle nationale et selon les obligations internationales de la France. Le choix de ces espèces est effectué par des chercheurs du *Museum* national d'histoire naturelle selon une méthodologie précise, qui consiste d'abord à sélectionner les espèces en danger critique d'extinction sur la liste rouge IUCN puis à resserrer le choix autour de celles pour lesquelles la France a des obligations *via* des traités internationaux. La sélection est ensuite validée par les membres du CNPN puis les plans nationaux sont déclinés dans tous les territoires régionaux. Bien que le *Museum* ait ciblé 131 espèces, le Ministère de l'écologie n'en retient que 66, dont 15 seulement en France métropolitaine²⁷¹. Cinq plans sont appliqués dans toute la France métropolitaine, dont les plans des chiroptères, des odonates et des plantes messicoles.

En région NPDC, il convient toutefois de nuancer cette idée de sélection nationale, car certaines espèces sont choisies à partir des enjeux territoriaux. Les plans menés et financés par le Conseil régional le sont selon une méthodologie différente de celle adoptée par la DREAL.

²⁷⁰ C'est ce que montrent les tendances observées par les naturalistes, transmises par des organismes comme le *Museum* national d'histoire naturelle et rapportées dans le rapport d'évaluation de cette politique produit par le Commissariat général au développement durable (Challéat et Lavarde, 2014). Si les chiffres peuvent ponctuellement montrer une augmentation du nombre d'individus, comme certaines chauves-souris depuis 2010, cela est dû à l'amélioration de la connaissance du territoire et de nouveaux sites, qui fait augmenter artificiellement le nombre d'individus comptabilisés. Autrement dit, ces chiffres ne sont pas forcément représentatifs, ce pourquoi nous n'illustrons pas nos propos par une série de tableaux et de graphiques et que nous faisons le choix de nous fier aux scientifiques interrogés sur le sujet.

²⁷¹ Nos lectures ne nous ont pas permis d'en savoir plus sur les critères de sélection de ces 66 espèces.

« L'on s'est dit : "ça n'est pas suffisant [ndrl : à propos des plans pilotés par la DREAL], il y a d'autres espèces qui méritent que l'on s'y intéresse." Voilà, donc il y a près de 24 espèces ou groupes d'espèces qui ont été ciblés par les scientifiques, qui ont dit : "voilà, sur ces espèces-là, il faudrait que l'on fasse quelque chose." Du coup, nous, on s'est positionné sur ces espèces-là. On n'a pas pu tout traiter donc on a d'abord traité 12 espèces au travers d'un marché. Ça a fait l'objet d'un appel d'offres, on a cherché à élaborer des plans, des études sur certaines espèces et ces plans ont été réalisés. » (Entretien du 23 juin 2015 avec une chargée de mission du Conseil régional)

Cette enquête explique que les espèces ont été ciblées par les partenaires scientifiques du Conseil régional – à savoir les membres du réseau d'informations naturalistes (GON, Conservatoire botanique de Bailleul) – à partir de préoccupations territoriales. Cela étant dit, les espèces ciblées le sont en raison de leur rareté, à partir d'études sur le nombre d'individus et leur emplacement (et notamment à partir de la liste rouge régionale) et non pas selon leur fonction écologique au sein du socio-écosystème. Or, cela contribue à créer une vision fragmentaire du vivant et à déconnecter les espèces de leur fonction écosystémique.

Les propositions scientifiques faites pour améliorer les connaissances et la restauration de ces espèces sont d'ailleurs pour grande partie liées aux propositions nationales, qui sont centrées sur la sauvegarde de ces espèces indépendamment de l'état de leur population et de leur fonctionnalité écologique au niveau territorial. Comme il est rappelé dans le plan de restauration des chiroptères :

« Le plan choisit, priorise et maximise les actions à mettre en œuvre en région. Le choix des actions est complexe. En effet, il doit prendre en compte les priorités régionales, sans pour autant perdre de vue les objectifs nationaux et européens. » (Dutilleul, 2009, p. 54)

Les obligations des scientifiques à adapter les décisions au contexte socio-écologique local, tout en répondant aux obligations des chartes nationales et aux conventions internationales, créent un ensemble de contraintes administratives et scientifiques qui constituent autant d'obstacles à un choix d'opérations strictement adaptées aux territoires.

Des espèces déjà condamnées ?

En outre, cette sélection, établie à partir d'une liste rouge régionale, met en exergue le fait que les cibles sont des espèces en danger critique d'extinction, voire des espèces déjà

disparues du territoire. Une chargée de mission du Conseil régional détaille les espèces retenues par le plan régional :

« On est sur quatre espèces de flores très localisées en région, qu'on trouve vraiment de manière relictuelle²⁷². Sur les oiseaux, on est sur quatre espèces qui sont localisées. Sterne naine, grand gravelot, pouillot siffleur et marouette ponctuée. La flore, c'est l'œillet des chartreux et le gaillet chétif. Et, après, on a les mammifères, le chat sauvage et la martre des pins, qui sont des espèces présentes sur certaines zones du territoire, ensuite on a le pélodyte ponctué en amphibien, les rhopalocères, les papillons de jour donc. Et on a les trois espèces de mollusques. Alors là, certains mollusques ont même disparu de la région, on ne les trouve plus du tout, on essaie de définir un protocole pour voir s'ils ne seraient pas présents de manière délocalisée. Donc, à chaque fois c'est quand même des espèces qui ne sont pas très connues. Le pouillot siffleur, c'est une espèce forestière, donc on le trouve en milieu forestier mais il n'est pas non plus super répandu. » (Entretien du 23 juin 2015 avec une chargée de mission du Conseil régional)

Ces espèces sont extrêmement rares sur le territoire et se comptent en dizaines d'individus, comme pour les oiseaux ou les mammifères cités. Mais comme le souligne cette chargée de mission, il arrive même que les plans visent des espèces qui ont déjà disparu du territoire. Autrement dit, les plans de restauration, *via* les choix des partenaires scientifiques, ciblent un public dont le sort est presque scellé tant leur présence est fragilisée et erratique sur le territoire.

De plus, les objectifs de ces plans ne sont pas tournés vers une gestion écologique en amont – telle qu'éviter une fragilisation des écosystèmes et des chaînes trophiques en les préservant dans leur intégralité – mais ils restent centrés sur des actions de sauvegarde menées *a posteriori*, c'est-à-dire alors que les espèces bénéficiaires sont déjà en danger d'extinction. À titre d'exemple, le plan national de restauration des chiroptères définit trois principaux axes de travail : améliorer la connaissance et assurer le suivi en vue de la conservation des populations ; prendre en compte les chiroptères dans les aménagements et les politiques publiques ; soutenir le réseau et informer. Au niveau des actions retenues au niveau régional, comme le montre le tableau à la page suivante, la plupart des opérations sont tournées vers la connaissance tandis

²⁷² D'après l'*Encyclopedia universalis*, « relictuelle » signifie « relative à un milieu d'habitat de taille restreinte et protégé dans lequel les espèces animales se développent dans une moindre concurrence vitale. », (Challéat et Lavarde 2014), consulté le 19 février 2020.

que les quelques opérations de protection consistent essentiellement à éviter de davantage perturber les populations de chauves-souris dans les projets d'aménagement tels que l'entretien des forêts et la construction d'éoliennes.

FIGURE 32. Liste des actions retenues au niveau régional pour le plan de restauration des chiroptères dans le NPDC

N°action régionale	Action nationale référente	Intitulé de l'action	Degré de priorité	Axes de travail		
				Connaître	Protéger	Informier & sensibiliser
Gîtes						
R1		Mutualisation des connaissances sur le réseau souterrain régional	3	x		x
R2	N3	Actualiser l'inventaire des gîtes protégés et à protéger	2	x	x	
R3	N2	Poursuivre l'aménagement et la protection physique et/ou réglementaire des gîtes pour les Chiroptères	1		x	
R4	N5	Coopérer avec les administrations décentralisées chargées du patrimoine culturel pour la protection des gîtes dans les bâtiments	3	x	x	x
R5	N6	Préserver les ouvrages d'art comme gîtes à chiroptères	2	x	x	x
R6	N3	Identification et caractérisation des sites de « swarming »	1	x		
R7	N14	Suivi annuel des principaux gîtes estivaux et hivernaux	1	x		
Espèces et habitats hors gîtes						
R8	N11	Identifier les terrains de chasse utilisés par les colonies d'espèces prioritaires	1	x	x	x
R9	N14	Améliorer les connaissances sur les espèces peu connues, autres que les espèces prioritaires	2	x		
R10	N14	Améliorer les connaissances et la conservation des espèces en limite d'aire de répartition	2	x		
R11	N9	Prendre en compte la conservation des chauves-souris dans la gestion forestière	1	x	x	x
R12	N8	Améliorer la prise en compte des chauves-souris dans la mise en place de projets éoliens	3	x	x	x
Suivi						
R13	N17	Harmoniser l'effort de prospection au niveau géographique	3	x		
R14	N15	Actualiser et harmoniser la base de données régionale	3	x		
Réseau						
R15	N20	Maintenir et faire connaître les activités du réseau SOS Chauves-souris	2	x		x
R16	N21	Poursuivre l'épidémiosurveillance de la rage chez les Chiroptères	3	x		
Sensibilisation et formation						
R17	N23	Informier et sensibiliser le public sur la nécessaire préservation des chauves-souris	2			x

Tableau IV : Liste des actions retenues au niveau régional

Source : Dutilleul S., 2009 – Plan Régional de Restauration des Chiroptères du Nord-Pas-de-Calais : Période 2009 - 2013 – Coordination mammalogique du Nord de la France, 95 p., p. 57

In fine, ces plans ont peu d'effets sur l'état des populations des espèces cibles. En mars 2014, le Conseil général de l'environnement et du développement durable²⁷³ (CGEDD) publie un rapport intitulé *Les plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées, une politique à refonder*. S'il est nécessaire de rappeler que ce document représente davantage un matériau d'enquête qu'une preuve scientifique, il repose sur des témoignages et des évaluations écologiques qui méritent qu'on s'y attarde un instant. Les commissaires du CGEDD, qui ont interrogé 150 personnes ayant participé aux plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées, mettent en doute l'efficacité écologique des plans de restauration :

« Les évaluations des plans nationaux d'actions (PNA) font souvent ressortir des résultats faibles sur l'amélioration de l'état des espèces et il reste difficile de

²⁷³ Le CGEDD, créé en 2008, est un service du Ministère de l'écologie, qui a parmi ses missions celle d'évaluer les politiques environnementales portées par les services de l'État.

démontrer l'effet propre des PNA sur l'amélioration de l'état de conservation. La biologie des espèces impose du temps pour inverser les tendances mais de nombreux interlocuteurs considèrent néanmoins qu'une partie de l'explication de ces résultats décevants résulte du manque de moyens et d'un ciblage insuffisant des mesures sur celles ayant un effet réel sur l'état de conservation des espèces. » (Challéat et Lavarde, 2014, p. 34)

Ce rapport met en exergue les faibles effets écologiques sur les populations visées par ces plans. Ceci peut s'expliquer par le fait que le public cible est déconnecté de son socio-écosystème et déterritorialisé par la méthode de sélection employée et par les objectifs poursuivis, essentiellement axés sur la connaissance, dans le cadre de la déclinaison régionale de ces plans.

Fragilisées par le changement climatique, la disparition de leurs habitats, les pratiques agricoles, l'acidification des mers, etc., ces espèces cibles n'ont plus les conditions écologiques nécessaires pour se reproduire et se maintenir. Le choix ministériel d'agir sur certaines espèces en tant qu'elles sont en voie de disparition – mais sans interroger leur fonctionnalité écologique – conduit à une sélection d'espèces déconnectées des socio-écosystèmes et qui sont presque déjà condamnées. D'autant plus que les experts investis dans leur déclinaison régionale tendent à focaliser leurs actions sur la connaissance. Les efforts fournis pour les maintenir n'aboutissent pas et dans ce cas précis, le vivant manifeste une certaine forme de résistance à sa mise en ordre en poursuivant sa dynamique d'extinction.

En guise de conclusion pour cette section, l'analyse de ces quatre catégories des politiques de la biodiversité – espèces exotiques envahissantes, biodiversité ordinaire/ remarquable, biodiversité patrimoniale, espèces en voie de disparition – montre ainsi que le travail de catégorisation du vivant constitue en soi une finalité scientifique et politique des politiques publiques. Ce travail de ciblage et de catégorisation relève souvent de « bricolages », qui démontrent bien la « mollesse » de ces catégories non stabilisées et variables en fonction des contextes et des interactions. Les caractéristiques biologiques et écologiques du vivant ne sont prises en compte qu'à la marge dans les opérations de catégorisation, en raison des incertitudes scientifiques, certes, mais surtout en raison du fait que les représentations et les intérêts anthropocentrés prédominent dans le travail de catégorisation du vivant. Les grandes catégories du vivant telles qu'elles sont construites par les acteurs scientifiques, les gestionnaires d'espaces naturels, les usagers de la nature, les élus tendent à renforcer la chosification du

vivant au sens où le vivant est réduit à un état de chose, instrumentalisé au service d'intérêts sociaux et politiques. Celui-ci n'y est pourtant pas réductible.

Section 2. Le vivant face à sa mise en ordre, entre adaptation et autonomie

Tandis que la première section s'est consacrée à analyser le ciblage et la catégorisation du vivant, cette seconde section ambitionne de s'attacher davantage à la réception de l'action publique, qu'Anne Revillard définit comme « l'ensemble des processus par lesquels une politique publique est appropriée et co-construite par ses ressortissants et par lesquels elle produit des effets sur ceux-ci » (Revillard, 2018, p. 478). Il s'agit donc ici d'étudier les allers-retours entre la construction « par le haut » des dispositifs de gestion savante et leur réception par le public ciblé, qui peut s'adapter mais parfois aussi perturber la mise en œuvre de ces dispositifs de gestion savante et induire des évolutions dans l'orientation et la conduite de ceux-ci. Si l'étude des publics dans la conduite des politiques publiques a souvent été associée à une démarche évaluative de l'efficacité des politiques publiques (Milet et Warin, 2013), il s'agit ici d'adopter une démarche compréhensive qui intègre le « point de vue » des ressortissants à l'analyse des politiques publiques. Notre analyse se situe ainsi dans la continuité de la démarche d'Anne Revillard, qui vise à rendre visible l'autonomie du public. L'objectif est donc d'analyser les processus par lesquels le vivant s'adapte, résiste ou contourne les dispositifs de gestion savante qui visent à le gouverner, en se préoccupant des effets et des usages de l'action publique. Dans un article décrivant les processus de lutte contre l'ambroisie²⁷⁴, Clarine Julienne (2018) montre que les dispositifs mis en place pour éradiquer la plante échouent, car la plante fait preuve de résilience et sa présence se maintient sur le territoire. Notre travail approfondit la démarche initiée par l'auteure, qui s'inscrit dans le champ des humanités environnementales et propose de reconnaître la part d'agentivité de l'ambroisie dans l'étude des dispositifs de suivi et d'éradication de la plante. L'originalité de notre démarche réside dans le fait que les ressortissants de ces dispositifs de gestion savante ne sont pas des êtres sociaux mais, dans les cas étudiés, des animaux. Par conséquent, la compréhension de leur point de vue nécessite de recourir à une analyse éthologique de leur comportement afin d'éviter toute anthropomorphisation.

L'étude se concentre ici autour de trois « micro-cas », que l'on définit comme des politiques locales dans des territoires ou des villes de la région du NPDC. Ces « micro-cas »

²⁷⁴ L'ambroisie est une plante originaire des Amériques et considérée comme très allergène.

sont l'échelle adaptée pour étudier en finesse la réception des dispositifs de gestion savante par les publics visés et ne pas se cantonner à l'analyse de la fabrique « par le haut » de ces politiques de gestion savante. Ils montrent que, d'une part, la construction du vivant s'effectue en partie sans que celui-ci n'intervienne dans les processus de catégorisation et que, d'autre part, le vivant résiste à sa chosification par l'action publique et qu'il s'adapte, perturbe ou résiste face aux processus de catégorisation politique et de mise en ordre par la gestion savante qui visent à le régir. Les rats musqués continuent à proliférer malgré les différents dispositifs visant à les éradiquer, en raison de conditions écosystémiques qui leur sont favorables et de choix de gestion davantage calqués sur les contraintes des acteurs sociaux que sur les logiques écosystémiques (A). Selon le type de dispositif de gestion savante mis en place, les goélands s'adaptent à leur mise en ordre par l'action publique ou bien lui résistent, ce qui oblige les élus à construire une image négative de l'oiseau pour masquer les échecs de leur politique (B). Enfin, lorsque le Conseil régional travaille à (re)construire un public animal disparu par une politique de réintroduction d'espèces, non seulement cette politique reste inachevée en raison de l'alternance politique mais le retour spontané du castor sur le territoire régional questionne les capacités de mise en ordre du vivant par l'action publique, confrontée à l'autonomie de celui-ci (C).

A. Le rat musqué : une espèce à éradiquer dont on favorise la prolifération

Avec d'autres collègues, Catherine Mougenot a proposé plusieurs études sociologiques sur le rat musqué (Mougenot et Roussel, 2006 ; Mougenot et Mormont, 2009). Ses travaux démontrent que les représentations du rat musqué sont mouvantes, varient en fonction des actions menées contre lui et sont structurées par le contexte territorial, les lieux et les moments de lutte. Ses analyses restent centrées sur une étude des représentations sociales et portent peu sur le comportement du rat musqué en soi. Pour autant, en mettant l'accent sur les variations micro-localisées, ces études invitent à étudier les interactions entre sociétés et rats musqués à partir du socio-écosystème pour comprendre en quoi celui-ci influence les actions menées contre les rats musqués. Cette sous-section vise à analyser les allers-retours entre les représentations sociales, les actions de lutte contre le rat musqué et le comportement de celui-ci. L'étude d'un micro-cas – celui du rat musqué dans certaines zones marécageuses de l'Audomarois – permet de comprendre le désajustement entre la prolifération des rongeurs et les dispositifs mis en place pour réguler leur population, qui répondent à des intérêts locaux mais n'ont pas d'efficacité sur le plan écologique. Du fait des logiques qui président à la mise

en place de cette politique, le rat musqué dispose *in fine* d'un environnement favorable à sa reproduction.

Des dommages causés par le rat musqué à l'inefficacité des mesures d'éradication

Le rat musqué, rongeur herbivore aquatique mesurant entre 25 et 40 centimètres, est une espèce exotique importée pour l'élevage et qui retourne à l'état sauvage par mégarde. Bien qu'originaire d'Amérique du Nord, le rat musqué est introduit en Europe pour l'exploitation de sa fourrure au cours des années 1930. En France et en Belgique, l'animal se propage près des élevages, soit parce qu'il s'échappe soit parce qu'il est relâché après la fermeture des élevages (due à un manque de rentabilité de l'activité). Le rat musqué s'installe dans les eaux douces, les étangs et les marais et généralement dans les canaux et les zones humides. Dans les années 1970, le rat musqué se trouve dans le Nord-Pas-de-Calais, région voisine de la Belgique, qui voit la population de rats musqués augmenter sur son territoire dès les années 1960. Depuis les années 1970, il est très présent sur les territoires du PNR Cap et Marais d'Opale, notamment dans les marais de l'Audomarois, et il tend à se propager dans l'Arrageois et dans les Weppes depuis les années 1990-2000.

FIGURE 33. Rats musqués



Source : "Muskrats / Rats musqués" by Eric Bégin is licensed under [CC BY-NC-ND 2.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/)

Le rat musqué est une espèce stigmatisée et chassée depuis les années 1970 pour deux raisons principales. Tout d'abord, le rat musqué creuse des terriers et des galeries le long des cours d'eaux et il construit également des huttes pour lui servir de refuge ou de réservoir de nourriture, ce qui conduit à un affaissement des berges. En outre, si le rat musqué se nourrit essentiellement de végétaux (de la famille des hélrophytes) et de nénuphars, il peut aussi s'alimenter avec des plantes cultivées tirées des cultures maraîchères, comme la betterave ou le chou-fleur, ce qui perturbe la production locale.

Pour pallier cette prolifération, dès les années 1970, la législation nationale classe les rats musqués comme espèce gibier et nuisible. En effet, suite à la loi de protection de la nature de 1976, qui range les espèces en quatre catégories (espèces protégées intégralement, espèces protégées mais régulables sur autorisation, espèces gibiers et espèces sans statut), un arrêté qualifie en avril 1979 le rat musqué d'espèce gibier et il devient alors une espèce qui peut être chassée. Dans les années 1970, la population du rat musqué était contenue à la fois par des

piégeurs bénévoles, qui revendaient leurs peaux, et par certains prédateurs naturels, comme l'hermine, la fouine et la belette (Godin et Vivier, 1995). Puis, un arrêté du 12 juillet 1979 autorise les groupements de défense contre les ennemis des cultures à utiliser la lutte chimique pour combattre les rats musqués en raison des dégâts sur les cultures maraîchères qui leur sont imputés. La lutte chimique consiste en l'utilisation de chlorophacinone, qui empêche la coagulation du sang et fait mourir les rats musqués par hémorragie interne. Le poison est déposé sur des appâts (en général des carottes) sur des radeaux ou dans des terriers. Le piégeage chimique se systématisait sur le territoire national dans les années 1980, à une période où la régulation de la population de rats musqués est favorisée par des hivers rigoureux, qui contribuent à éliminer un grand nombre d'individus. Cependant, depuis une vingtaine d'années, le nombre de rats musqués piégés est en très forte expansion, ce qui témoigne d'une augmentation exponentielle de sa population dans le NPDC, à l'inverse d'autres régions ou départements où la population reste stable, comme l'Essonne en France ou la Wallonie en Belgique (Wolff et Touratier, 2010 ; Michotte, 2005). Un administrateur du Groupe ornithologique du Nord (GON), naturaliste et membre de plusieurs comités régionaux de pilotage de lutte contre les espèces exotiques envahissantes explique que l'augmentation de la population du rat musqué est due à des conditions écosystémiques qui lui sont très favorables²⁷⁵. Ces conditions sont en grande partie attribuables aux choix de gestion des milieux naturels effectués par les acteurs locaux. En effet, la raréfaction des inondations dans le marais de Saint-Omer, liée aux barrages mis en place pour des raisons culturelles et économiques (et notamment pour garantir la production maraîchère), explique l'accroissement de la population de rats musqués, qui ne sont plus gênés par la montée des eaux. De même, les principaux alliés naturels à la régulation de la population de rats musqués, que sont le renard et le putois, capables d'attraper de jeunes rats musqués, sont chassés et mal perçus par les chasseurs et les agriculteurs locaux, qui luttent contre leur présence locale. Bénéficiant d'un environnement qui leur convient pleinement et sans prédateurs naturels, les rats musqués ne cessent d'augmenter.

En 2003, l'arrêté Cochet (du nom du Ministre de l'environnement de l'époque) interdit la lutte chimique contre le rat musqué, au motif que les pièges alimentaires touchent d'autres animaux que les rats musqués. En effet, d'autres rongeurs (comme le campagnol) et des renards mangent les carottes contaminées au chlorophacinone. Par ailleurs, les pollutions au chlorophacinone sont diffusées et se répandent dans les eaux et nappes phréatiques alentour. Cet interdit est finalement levé par un autre arrêté datant de juillet 2003 mais, après avoir suscité de

²⁷⁵ Entretien du 15 janvier 2020.

nombreuses oppositions, le piégeage chimique est définitivement interdit en 2009. Les seuls moyens de lutte autorisés deviennent le piégeage mécanique et le tir lors de battues administratives ou par des particuliers en règle avec le port d'armes. Le piégeage mécanique consiste à poser des pièges cages qui sont relevés tous les matins. La prise d'un rat musqué est donc suivie dans les 24 heures d'un tir à bout portant.

Ces différents dispositifs mis en place pour réduire la population de rats musqués²⁷⁶ n'atteignent pas leur objectif. Ils n'agissent pas sur les causes de la prolifération des rats musqués qui sont liées à la stabilité des cours d'eaux et à la disparition de ses prédateurs naturels. Par conséquent, les rats musqués disposent toujours d'un environnement favorable à leur reproduction. Et, de fait, l'élimination de quelques rats musqués par le piégeage n'est pas suffisante pour réguler la population, car celle-ci augmente de façon exponentielle : une portée comporte en moyenne cinq petits et une femelle peut mettre bas une à deux fois chaque saison.

En outre, ces dispositifs ne ciblent pas nécessairement les rats musqués responsables des dégâts sur les cultures maraîchères, ce qui explique que le problème de destruction des cultures perdure. La stratégie de piégeage a pour objectif de cibler les rats musqués, non pas en fonction des dégâts que tel ou tel individu peut causer, mais elle vise à éradiquer le rat musqué en tant qu'il est *un* rat musqué, représentant de son espèce. Or, le problème de destruction des cultures est lié à la prolifération de *certain*s rats musqués sur certaines parcelles proches des maraîchages.

In fine, alors qu'il a été démontré par l'écologie que les meilleures réponses à la lutte contre les espèces envahissantes se situent en amont de leur présence (*cf.* Section 1, A), les solutions écologiques qui pourraient être trouvées pour réduire la population de rats musqués – l'arrêt des barrages près des cultures maraîchères et l'arrêt de la lutte contre les putois et les renards – ne sont pas mises à l'agenda parce qu'elles sont contraires aux intérêts des agriculteurs locaux. En effet, la mise en place de barrages a été effectuée pour protéger les cultures maraîchères des marais. Il semble également impossible d'arrêter de lutter contre le putois, classé nuisible dans le département du Pas-de-Calais et le renard, espèce classée nuisible,

²⁷⁶ Catherine Mougenot et Laurence Roussel (2004) expliquent dans leur travail de recherche sur les représentations sociales du rat musqué que contrairement aux autres territoires régionaux, les fédérations de chasse et de pêche du NPDC ont joué un rôle particulièrement structurant dans la lutte contre le rat musqué depuis les années 1980, contribuant à marginaliser les groupements de défense contre les ennemis des cultures, qui sont pourtant les seuls groupes autorisés à organiser la lutte chimique. Leur étude s'achève en 2003 et l'analyse des dispositifs politiques depuis les années 2010 révèle des évolutions dans les jeux d'acteurs, notamment en raison de la législation.

piégeable toute l'année et chassable dans le Pas-de-Calais pendant la période de chasse en raison des dégâts contre les basses-cours qui lui sont imputés²⁷⁷.

En outre, les solutions alternatives proposées par des associations de protection de la nature, comme France Nature Environnement, qui consistent à mieux cibler les individus à éradiquer en fonction du nombre d'individus estimés sur les parcelles ne sont portées par aucun acteur local sur le territoire des Hauts-de-France. Pour éviter les dommages causés aux cultures, l'association recommande d'éviter d'implanter les cultures trop près des cours d'eaux, notamment dans les 20 mètres, et d'implanter des franges de végétation à dominance ligneuse ou des grillages au sol au niveau de l'eau pour empêcher le creusement des terriers (France Nature Environnement, 2006, p. 11). Cette proposition n'étant pas portée sur le plan local, elle ne fait pas l'objet de débats.

La stigmatisation du rat musqué par des intérêts sociaux locaux prédominants

Le choix de concentrer les actions sur le piégeage, malgré son manque d'efficacité écologique, s'explique par des jeux d'acteurs sociaux locaux. Tout d'abord, l'absence d'acteurs scientifiques investis dans la région contre le rat musqué est notable et des arguments non scientifiquement prouvés circulent entre les agriculteurs, les syndicats agricoles et les élus locaux. Le silence des acteurs scientifiques est lié au fait que les arrêtés de 2003 et de 2009 accordent une large place aux Groupements de défense contre les organismes nuisibles (GDON) dans le suivi des populations de rats musqués et dans la mise en place de dispositifs pour en réduire le nombre. Ainsi, les GDON, financés par les communes et les EPCI, sont au cœur des actions menées et notamment des opérations de comptage, ce qui signifie qu'ils mènent des missions scientifiques sur le terrain sans avoir nécessairement un bagage scientifique.

Les arguments invoqués contre le rat musqué sont scientifiquement infondés. La lutte contre les rats musqués est d'abord justifiée par les pouvoirs publics locaux pour des raisons de sécurité publique et de santé. L'animal est accusé d'être porteur de la leptospirose, maladie causée par des bactéries pathogènes qui se maintiennent dans les eaux douces et les sols boueux. Or, lorsque Delphine Bataille, sénatrice du Nord appartenant au groupe socialiste et républicain, évoque des risques évoqués de transmission de la leptospirose par les rats musqués²⁷⁸, le Ministère répond :

²⁷⁷<https://www.pas-de-calais.gouv.fr/content/download/32737/214285/file/Battue%20administrative%20RENARD-Note%20présentation.pdf>, consulté le 17 septembre 2020

²⁷⁸<https://www.senat.fr/questions/base/2015/qSEQ151018216.html>, consulté le 9 décembre 2019

« Si des spécimens de cette espèce peuvent éventuellement être porteurs de la leptospirose, il convient de rappeler que cette maladie grave est surtout transmise par l'urine des rats et souris, ainsi que par les chiens et les chats. Pour incriminer spécifiquement cette espèce au regard de motifs sanitaires, il conviendrait d'étayer une telle affirmation par des données scientifiques et techniques à jour qui démontreraient cet état de fait²⁷⁹. »

Le Ministère invoque *de facto* des accusations non étayées quant au fait que le rat musqué représenterait un danger sanitaire grave. En effet, l'institut Pasteur indique que les rongeurs sont loin d'être les principaux porteurs de la leptospirose, incriminant également les animaux d'élevage tels que les bovins, chevaux et porcs ainsi que les chiens, qui ne font pas l'objet de mesures sanitaires spécifiques dans la région dans la lutte contre la leptospirose²⁸⁰. L'argument de la leptospirose est donc davantage mobilisé pour des visées politiques, car la maladie, qui concerne un grand nombre d'espèces dont des espèces domestiques et d'élevage, ne fait pas l'objet de mesures sanitaires dans la région. Ces arguments sanitaires qui portent sur les rats musqués et non pas sur d'autres espèces, dont la maladie n'est jamais mise à l'agenda, renforcent aussi les analyses de Philippe Warin (2017) sur le ciblage des politiques publiques. Dans son étude sur le non-recours aux politiques sociales, l'auteur montre que le ciblage des politiques publiques sur des groupes peut conduire à une stigmatisation de leurs destinataires qui sont perçus comme incapables de s'en sortir par eux-mêmes. Bien entendu, le cas ici est différent du fait que les rats musqués ne sont pas des humains. La stigmatisation est plutôt entendue dans notre cas comme un rejet d'une catégorie animale en raison des soupçons que font peser sur elle les acteurs sociaux par la constitution de dispositifs d'éradication couplés avec un discours négatif. Le fait que les rats musqués soient la seule espèce concernée par le discours politique sur la lutte contre la leptospirose, alors qu'elle n'est pas l'espèce la plus touchée, alimente la polémique sur la dangerosité des rats musqués tandis que celle des autres espèces malades n'est même pas interrogée. Le traitement de ces différentes espèces est bien différencié dans le discours politique, qui est peu suivi d'effets, car aucune politique sanitaire ou vétérinaire d'ampleur n'est mise en place contre la leptospirose sur le territoire du NPDC.

²⁷⁹ <https://www.senat.fr/questions/base/2015/qSEQ151018216.html>, consulté le 9 décembre 2019

²⁸⁰ https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/fiches-maladies/leptospirose?emkfid=EMF-22701181460-k--77618669180-b-s&gclid=EA1aIQobChMlusyPjOSo5gIVxsreCh3-fQRdEAAYASAAEgIIZPD_BwE, consulté le 9 décembre 2019

Le rat musqué est également accusé de détruire les berges et de provoquer, par voie de conséquence, un risque d'affaissement des routes et des inondations, représentant un danger pour la sécurité publique. Dans un article de la *Voix du Nord*²⁸¹, un agriculteur du marais de Saint-Omer explique les dégâts causés par les rats musqués sur ses plants de choux fleurs et les dommages qu'il subit :

« Sur la parcelle de Dominique Bayart, entre 1 400 et 1 500 choux fleurs sont déjà perdus sur 15 000 plants : "1 500 multiplié par le prix du chou-fleur, 0,60 centime, il nous manque déjà 900 € avant de démarrer. À la fin de l'année, pour une exploitation de 100 000 €, c'est une perte de 6 000 €".

Pour les deux hommes, la seule solution : "Revenir au piégeage chimique. Le piégeage mécanique ne suffit plus à endiguer la population des rats musqués. On se lève déjà à 5 heures pour la récolte, si on doit aussi faire le guet, ce n'est plus possible". D'autant que la présence du rat musqué pose aussi des problèmes de sécurité : "Il creuse des galeries et les berges s'écroulent, on prend toujours des risques. Un agriculteur n'est pas à l'abri de se renverser avec son tracteur". »

Dans cet extrait de presse, les agriculteurs se présentent comme des victimes des rats musqués, sans interroger les raisons de leur prolifération et la part de responsabilité qui leur incombe dans cette prolifération. Le piégeage chimique est présenté comme l'unique solution sans qu'il ne soit avancé aucun argument prouvant son efficacité.

Les élus locaux reprennent les arguments avancés par les agriculteurs locaux, notamment les cultivateurs de choux fleurs et de betteraves, qui insistent sur les dégâts provoqués sur leurs cultures par ces rongeurs. C'est le cas du député Pierre-Henri Dumont (rattaché aux Républicains) le 27 mars 2018, lors d'une séance de questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, ou de Bertrand Petit, maire local et président du groupe « marais » à la communauté d'agglomération du pays de Saint-Omer dans un courrier en date du 17 janvier 2019 adressé à la secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire. Delphine Bataille, sénatrice du Nord appartenant au groupe socialiste et républicain, reprend l'argumentaire développé par les Groupements de défense contre les organismes nuisibles

²⁸¹Site internet de la *Voix du Nord*, <https://www.lavoixdunord.fr/386847/article/2018-05-31/face-au-rat-musque-les-maraichers-militent-pour-un-retour-du-piegeage-chimique>, page consultée le 6 décembre 2019.

(GDON)²⁸² lors d'une question écrite le 8 octobre 2015 à la ministre de l'écologie concernant la position de l'État quant à la recrudescence du nombre de rats musqués dans le Nord :

« Les organismes chargés de contrôler la prolifération de ces nuisibles dénoncent les risques majeurs qui accompagnent cette forte recrudescence, un risque économique pour l'agriculture locale, un risque environnemental et hydraulique et un réel risque sanitaire et de salubrité²⁸³. »

Cet extrait est intéressant, car il met en exergue la similarité de l'argumentaire mobilisé avec celui des agriculteurs locaux ci-dessus. Sans aller jusqu'à parler de lobbying²⁸⁴, la mobilisation d'un argumentaire commun démontre l'influence exercée par la fédération départementale du syndicat des exploitants agricoles (FDSEA) sur les élus dans la lutte contre les rats musqués. Dans un courrier rédigé aux mairies des communes du Nord-Pas-de-Calais le 14 juin 2017 par le Groupement de défense sanitaire du Pas-de-Calais, organisation proche de la FDSEA, il est ainsi écrit :

« Avec les hivers doux qui se succèdent, certains animaux nuisibles se sont considérablement développés ces dernières années engendrant des dégradations sur les habitations et les infrastructures et représentant parfois un véritable danger sanitaire pour la population comme pour les animaux d'élevage. C'est tout particulièrement le cas des rats gris et rats noirs, mais aussi des rats musqués, vecteurs notamment de la leptospirose, maladie bactérienne particulièrement grave, transmissible à l'homme comme aux animaux domestiques et animaux d'élevage. (...) Si des rats musqués colonisent votre commune, n'attendez pas avant d'agir et d'interpeller les propriétaires : c'est une question de santé publique et de sécurité. »
(Courrier du Groupement de défense sanitaire du Pas-de-Calais aux mairies des communes du NPDC, 14 juin 2017)

²⁸² Les GDON sont des organisations à but non lucratif, type syndicats ou associations, financées en grande partie par les communes et les EPCI. Elles comprennent souvent des salariés et des piégeurs professionnels et organisent également des formations pour des piégeurs bénévoles, gratifiés d'un ou deux euros pour chaque prise de rat musqué, selon les financements prévus par le Conseil régional et les EPCI.

²⁸³ <https://www.senat.fr/questions/base/2015/qSEQ151018216.html>, consulté le 9 décembre 2019

²⁸⁴ Le terme de « lobbying » semble inapproprié ici, car il occulte les convergences de représentations et d'intérêts politiques entre la FDSEA et les élus locaux. Guillaume Courty (2018) souligne que le terme « lobbying » représente un mot-écran, un énoncé qui condense les trous noirs de la vie politique et évite parfois une analyse précise des modes de mobilisation et d'action. En revanche, l'influence de la FDSEA dans les décisions politiques en raison de la collusion d'intérêts et de la capacité mobilisatrice du syndicat a déjà été démontrée (Hervieu et Purseigle, 2013).

Ces arguments sont exactement ceux mobilisés par les élus locaux dans leurs courriers au Ministère ou dans leurs interventions publiques. Le député Pierre-Henri Dumont plaide le 27 mars 2018 la cause des agriculteurs touchés par les rats musqués²⁸⁵ :

« Le rat musqué, espèce invasive nuisible, prolifère depuis plusieurs années dans les waterings du nord de la France, minant les routes, détruisant les berges, ravageant les cultures. Dans ma circonscription, il ne se cantonne plus aujourd'hui aux étendues d'eau du milieu rural mais s'aventure jusque dans les aires les plus urbanisées. Vecteur de maladies extrêmement graves, telle la leptospirose, le rat musqué n'a pas de prédateur naturel et n'a en réalité que l'homme comme adversaire. Malheureusement, depuis l'interdiction il y a près de dix ans du piégeage chimique, nous ne pouvons plus faire face à la prolifération du rat musqué²⁸⁶. »

Comme la FDSEA, le député demande à ce titre le rétablissement, même provisoire, du piégeage chimique, sans pour autant obtenir gain de cause.

Les élus locaux, notamment les maires et élus des EPCI, soutiennent activement la lutte contre les rats musqués par le biais d'un soutien financier et politique. À titre d'exemple, la communauté de communes d'Audruicq a consacré 110 000 euros à la lutte contre la prolifération de rats musqués en 2015, soit 3 % des dépenses générales d'investissement. La communauté d'agglomération du pays de Saint-Omer finance à hauteur de 20 000 euros par an de subventions les groupements de lutte contre les organismes nuisibles et elle délivre deux euros par queue de rat musqué (avec environ 5 000 prises par an). La communauté de communes du pays de Mormal passe en 2018 une convention de partenariat pour une durée de cinq ans avec l'association des piégeurs agréés du Nord et des gardes assermentés (APANGA) pour une somme forfaitaire de 5 000 euros par an et de primes à la capture de 2 euros par rat musqué. L'agglomération Grand Calais Terres et mers et la communauté de communes Pays d'Opale (CCPO) financent également le GDON du Calaisis avec des subventions à hauteur de 35 000 euros par an avec près de 11 000 rats musqués tués par an.

²⁸⁵ <https://www.lavoixdunord.fr/391011/article/2018-06-05/pour-pieger-les-rats-musques-les-maraichers-ne-voient-qu'une-solution>, consulté le 9 décembre 2019

²⁸⁶ Voir la question orale posée lors de la séance des questions au gouvernement le 27 mars 2018, restituée sur le site internet, https://www.nosdeputes.fr/15/seance/1126#inter_c331116c972c7f35e8f2cc5f84bcd79d, consulté le 9 décembre 2019

Une politique inefficace de par la volonté des élus ?

En 2016, l'arrivée des chasseurs et des Républicains à la tête du Conseil régional des Hauts-de-France renforce le projet politique d'éradication de la population de rats musqués en incitant davantage au piégeage des rats musqués. Le Conseil régional contribue pour 60 000 euros par an à la lutte contre le rat musqué *via* des subventions aux organismes de lutte contre le rat musqué et une prime supplémentaire de 50 centimes d'euros par queue de rat musqué. Pour autant, la stratégie des élus du Conseil régional ne vise pas à éradiquer le rat musqué mais à en assurer une régulation *a minima* pour maintenir les activités des piégeurs et des chasseurs, ainsi que l'explique un ancien fonctionnaire de la direction environnement du Conseil régional :

« Je leur [ndrl : aux élus du Conseil régional] dis : "attendez, normalement on ne va pas financer 200 000 rats musqués attrapés tous les ans à l'échelle des Hauts-de-France, ça fait un budget de 200 000 euros tous les ans. À l'échelle du mandat, on va donner un million, deux ! Ou alors vous maximisez la prime pour qu'il y ait une prise massive et qu'on n'en parle plus." Oui mais alors là ce qu'on m'a répondu, c'est qu'il ne faudrait pas qu'il n'y ait plus de rats parce que les piégeurs n'auraient plus d'argent. Là on comprend que l'enjeu est de maintenir l'espèce mais pas de l'éradiquer complètement. » (Entretien avec un ancien fonctionnaire de la direction environnement du Conseil régional le 12 septembre 2017)

Cet extrait d'entretien révèle que la stratégie de lutte contre le rat musqué proposée par les élus régionaux n'a pas pour objectif d'éradiquer totalement la population de rats musqués, contrairement aux ambitions des agriculteurs locaux, car elle alimente également une activité professionnelle (pour les organismes professionnels de piégeage comme le GDON) et une activité de loisirs (pour les chasseurs). Ceci explique également pourquoi la politique de lutte contre le rat musqué reste centrée sur le piégeage plutôt que sur la question des prédateurs et des barrages et pourquoi aucun expert scientifique n'est consulté dans le cadre de cette politique.

Cette stratégie fait l'objet d'un relatif consensus local, de l'État local aux autorités locales, qui explique son maintien. En avril 2019, le piégeage est renforcé en raison d'une volonté de l'ensemble des pouvoirs publics locaux et déconcentrés. Le préfet du Pas-de-Calais annonce la mise en place d'une nouvelle stratégie de lutte contre le rat musqué dans le marais audomarois, proposée conjointement par des acteurs locaux, des services techniques de l'ONCFS, de la DREAL et des élus locaux. Les arguments invoqués sont les mêmes que précédemment. Le montant des dégâts causés par le rat musqué sur le marais est quantifié à plus d'un million

d'euros par an, argument qui justifie cette stratégie proposée par le préfet. Celle-ci passe donc par le renouvellement d'un arrêté préfectoral pour autoriser les piégeurs agréés de la Communauté d'agglomération du pays de Saint-Omer à pénétrer sur les propriétés privées, par une meilleure implication des GDON dans les battues administratives et par des actions pour sensibiliser les particuliers à la lutte contre les rats musqués, notamment en les invitant à maintenir des bandes enherbées le long des berges et à fournir des graminées pour attirer les rongeurs loin des cultures maraîchères et faciliter leur piégeage.

En conclusion, les arguments scientifiques ne sont pas intégrés aux dispositifs d'éradication du rat musqué, qui sont essentiellement motivés par des arguments anthropocentrés économiques et qui entretiennent des représentations négatives autour du rongeur. La population de rats musqués n'est ni éradiquée ni régulée, car les objectifs de ces dispositifs ne sont pas définis à partir du comportement de l'animal. Ces dispositifs atteignent assez peu les rats musqués, car ni leur habitat ni leur phase de reproduction ne sont perturbés. Par conséquent, le rongeur parvient à se maintenir malgré ces dispositifs.

B. Des goélands en résistance. Adaptations comportementales face aux dispositifs d'éradication

Dans un article sur la construction des problèmes publics, Christelle Gramaglia (2010) décrit les difficultés rencontrées par les municipalités du Sud de la France dans la gestion des goélands leucopnée, dont la présence engendre des nuisances pour nombre de riverains. Alors que le goéland est une espèce protégée, les pouvoirs publics semblent démunis pour réduire leurs nuisances, car aucune méthode autorisée ne fonctionne, d'autant plus que le comportement des goélands s'est adapté au milieu urbain et l'oiseau semble toujours plus résilient. Dans le prolongement de cette étude, il s'agit ici d'analyser les interactions existantes entre les goélands et les acteurs locaux dans les villes côtières, en se concentrant sur la mise en place et la réception des dispositifs visant à les éloigner des villes et à réduire leur population. L'analyse révèle que la présence du goéland diminue face à la réduction de ses sources de nourriture urbaine. En revanche, le goéland résiste aux mesures destinées à perturber sa nidification. L'échec de ces mesures déstabilise les élus locaux, qui construisent en retour une image négative de l'espèce, qui contraste avec son statut d'espèce protégée.

FIGURE 34. Goéland argenté



Source : "Goéland argenté / Herring Gull" by Jean-Jacques Boujois licensed under CC BY-SA 2.0

Les goélands argenté et brun, oiseaux marins de la famille des laridés, sont deux espèces protégées en France depuis 1976 et leur protection a été renouvelée par l'arrêté du 29 octobre 2009. D'une espérance de vie de 25 ans et d'une faible mortalité naturelle, ils nichent sur les falaises littorales et se nourrissent en premier lieu de poissons, de mollusques et de crustacés. Les goélands ont investi le milieu urbain par manque de sites de reproduction dans le milieu naturel et, dans le NPDC, la seule colonie de reproduction associée à un milieu naturel est le site du cap Blanc-Nez. S'adaptant très bien à la présence humaine, le goéland étend progressivement ses aires de nidification au milieu urbain où il se nourrit des déchets alimentaires, ce pourquoi il est qualifié d'espèce opportune. Le goéland commence à nicher sur des sites industriels abandonnés puis, au cours des années 2000, il niche sur les toits des centres-villes. Autrement dit, bien que le goéland voie ses effectifs globaux diminuer en raison de la disparition de son habitat naturel, sa population augmente au local dans les villes maritimes comme Boulogne-sur-Mer, Calais et Dunkerque. D'après le Groupe ornithologique du Nord (Le Héron, 2012), il faut attendre 1992 pour que soient observés cinq couples nicheurs dans la ville de Calais, puis à Boulogne-sur-Mer, en 1998, et 2004 pour que soit observé le goéland brun. Au cours des années 2000, les cas de nidification urbaine dans les villes maritimes se multiplient. Des plaintes de riverains, qui mobilisent les journaux locaux (*la Voix du Nord* et *Nord Éclair* notamment), attirent l'attention de la commission départementale de suivi du grand cormoran du Pas-de-Calais, une commission qui réunit des membres de la Direction régionale à l'environnement (DIREN), des usagers de la nature et des experts naturalistes autour de la question des nuisances du cormoran, qui est aussi une espèce protégée. Cette commission invite le GON à prendre contact avec les municipalités afin de recenser les couples nicheurs²⁸⁷ pour évaluer les nuisances effectives causées par les goélands en ville. L'encadré à la page suivante donne à voir comment le GON, par un de ces administrateurs, parvient à jouer un rôle structurant dans les différents dispositifs de gestion savante pour réguler les goélands.

²⁸⁷ D'après l'entretien mené avec un administrateur du GON le 15 janvier 2020.

ENCADRÉ 21. La multipositionnalité d'un expert au service de la gestion savante

Le GON parvient à jouer un rôle central dans les choix des dispositifs de régulation, notamment via un administrateur investi dans l'ensemble des démarches menées par toutes les municipalités concernées. Ce bénévole est un militant naturaliste investi dans le tissu associatif régional depuis 50 ans, administrateur du GON, ancien administrateur et toujours militant de Nord-Nature, membre cofondateur du Conservatoire des espaces naturels du NPDC. Il affirme porter une double casquette – experte et militante – liée à la fois à ses activités scientifiques au sein du GON et à ses actions comme militant de Nord-Nature²⁸⁸. Spécialisé au sein du GON sur les espèces considérées comme envahissantes, il est le coordinateur régional de nombreuses études scientifiques nationales (recensements du Museum national d'histoire naturelle des laridés, des cormorans, etc.) et, à ce titre, il est aussi le représentant du GON dans de nombreuses commissions départementales ou régionales comme la commission départementale sur le suivi du grand cormoran, le comité préfectoral de gestion du rat musqué dans le Pas-de-Calais, le conseil cynégétique des terrains du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ou la commission départementale de suivi du cygne tuberculé. Disposant de fait d'une bonne connaissance du personnel administratif et du réseau associatif, ce bénévole est sollicité, d'une part, par les municipalités pour mener les recensements des couples nicheurs de goélands et, d'autre part, par la DREAL pour co-animer avec elle des réunions d'information quant à la procédure juridique de demande de dérogation pour destruction d'espèce protégée dans les municipalités, pour aider et former les services techniques dans la mise en place des mesures de prévention et pour suivre et instruire les rapports annuels fournis par les municipalités à la DREAL quant au suivi des opérations menées et leurs résultats écologiques. Cet administrateur du GON est à ce titre multipositionné : il est partie prenante lorsqu'il intervient pour « former » les services techniques et les élus et qu'il collabore avec eux dans le cadre de la mise en œuvre de mesures de prévention, de rédaction des rapports annuels de suivi des mesures ; par ailleurs, il se trouve juge dans le cadre des avis émis dans les instructions des dossiers et dans le suivi des opérations techniques. Son multi-positionnement lui permet de contribuer au cadrage du problème des goélands par ses interventions auprès des services techniques et des élus et en collaborant de près avec la DREAL en indiquant « mettre sa casquette d'expert » dans ces moments-ci (entretien du 15 janvier 2020). Il parvient par exemple à rallier les services techniques de la mairie de Dunkerque et la municipalité de Boulogne-sur-Mer à son point de vue sur les mesures de prévention non létales et sur l'inutilité de la stérilisation des œufs.

Le bénévole du GON est susceptible d'exercer une influence d'autant plus cruciale dans un contexte où les connaissances du personnel administratif de la DREAL sur le sujet sont lacunaires, notamment dans le cadre des réunions organisées par la DREAL pour informer les municipalités des démarches à mener pour solliciter des dérogations où le bénévole de la DREAL intervient au même titre que le personnel administratif de la DREAL.

Des politiques urbaines contre la prolifération des goélands aux effets différenciés

Face à la prolifération des goélands, deux types de politiques sont mises en place, qui engendrent des réactions différentes de la part des goélands.

Le premier modèle passe par la réduction de leurs sources de nourriture urbaine, comme à Boulogne-sur-Mer. En 2010, un recensement est mené dans le centre-ville de Boulogne par l'expert du GON, qui relève 88 couples de goélands nicheurs et qui réalise également, à la demande de la municipalité, un sondage auprès de 2 000 habitants pour recueillir les plaintes et

²⁸⁸ Ce qui en fait une des figures du militantisme naturaliste telles qu'elles ont pu être décrites dans le premier chapitre de cette thèse.

analyser les types de nuisances relevées par les riverains. Seuls 17 % des riverains des quartiers de la basse ville sur les 2 000 habitants sollicités répondent à l'enquête :

« 29 déclarants, soit 9%, ont tenu à faire savoir que les goélands ne leur causaient aucune nuisance. Ce sont donc 16% des habitants concernés qui ont jugé bon de se plaindre de la présence des goélands en ville laissant supposer que les autres estiment les nuisances insuffisantes pour se mobiliser. » (Le Héron, 2012, p. 89)

Ces questionnaires ouverts mentionnent cinq types de nuisances possibles, qui rappellent que le goéland cause des dégâts tangibles. Les nuisances causées par les goélands et évoquées par les citoyens relèvent de plusieurs ordres, quand bien même elles restent très localisées. Les trois nuisances les plus citées sont les nuisances sonores, les salissures et l'éventration des sacs-poubelle. En effet, l'augmentation des couples nicheurs induit des nuisances sonores entre janvier et juillet, c'est-à-dire entre la période durant laquelle le couple construit son nid et le moment où les oisillons prennent leur premier envol. Les fientes des goélands peuvent aussi causer des salissures sur les bâtiments ou les voitures en stationnement, sachant que la plus grosse nuisance reste celle des détritiques, car les goélands percent les sacs en plastique et les renversent dans la rue pour aller y chercher de la nourriture. Des riverains se plaignent aussi de cheminées ou chéneaux bouchés et de simulacres d'attaques qui sont provoquées par la chute des poussins hors du nid – auquel cas les parents goélands peuvent menacer les riverains par un vol bas et très proche pour les éloigner du nid – ou par des personnes qui mangent dans la rue près des lieux de ressources alimentaires des goélands comme les baraques à frites. *In fine*, si les plaintes concernent un pourcentage très faible de riverains et qu'elles restent très localisées, elles marquent la présence croissante du goéland en ville.

Suite à cette enquête, la municipalité de Boulogne-sur-Mer sollicite l'expert du GON qui a mené le recensement afin qu'il leur présente des mesures de prévention menées qui paraissent avoir fait leurs preuves dans d'autres villes et d'autres pays (notamment sur les côtes anglaises), pour éviter une augmentation de la population urbaine de goélands. C'est ainsi que depuis 2011, afin d'empêcher l'accès des goélands à la nourriture anthropique – qui est un des facteurs de la présence et de la longévité des goélands – les services techniques de la ville côtière, sur ordre des élus, réduisent les sources d'alimentation anthropique en enterrant les containers en centre-ville, en imposant des consignes horaires pour déposer les sacs dans la rue au moment du passage des camions de ramassage des déchets et en accrochant les sacs-poubelle à des poteaux pour réduire les attaques de ces sacs par les goélands. Ces mesures se sont accompagnées d'une demande de dérogation pour destruction de l'espèce protégée afin de mettre en œuvre des

mesures non létales de réduction de la population. Une association – Opale Capture – conseille les résidents qui voient des goélands construire des nids au-dessus de leurs habitations pour les aider à mettre en place des mesures de prévention, qui peuvent passer par la pose de filets ou de tapis de fakirs pour empêcher les goélands de s'installer ou par une opération consistant à retirer tous les éléments de construction des nids pendant trois semaines. Par ailleurs, l'écluse Loubet de Boulogne-sur-Mer, entretenue par le Conseil régional des Hauts-de-France, met en place une solution d'effarouchement des oiseaux en invoquant la dégradation de l'ouvrage par les fientes et les risques de glissade pour le personnel. Cette technique, qui consiste en la mise en place d'un laser sur le toit du bâtiment de l'écluse, d'une portée de 2 500 mètres, qui fonctionne jour et nuit, est proposée par le bureau d'études Biotope, pour un coût estimé entre 10 000 et 15 000 euros.

Ainsi, à Boulogne-sur-Mer, face à ces mesures de prévention, le nombre de nids dans le centre-ville n'a pas augmenté en l'espace de dix ans, avec 82 couples nicheurs recensés en 2019. De plus, la zone de reproduction n'a pas varié et reste localisée dans les mêmes quartiers. Outre le fait que ce cas renforce les thèses d'écologie selon lesquelles la meilleure gestion des espèces envahissantes se situe en amont, il démontre la capacité de mise en ordre du vivant par certaines politiques publiques.

À l'opposé, il existe d'autres villes maritimes où l'expert du GON ne parvient pas à convaincre les municipalités d'adopter les mesures qu'il préconise. Dans ce second cas, les élus souhaitent adopter des mesures qui apparaissent plus radicales aux yeux des riverains et qui ne suscitent pas de changements dans les habitudes des riverains (notamment quant à la gestion des déchets et des poubelles). Ces municipalités décident de monter un dossier auprès de la DREAL pour demander la stérilisation des œufs.

En 2015, la mairie de Calais obtient un arrêté préfectoral qui l'autorise à mener différentes campagnes de stérilisation des œufs. La stérilisation consiste à enduire les œufs d'un produit composé d'huile et de formol pour asphyxier les embryons tout en empêchant la putréfaction des œufs. Menée par une société locale, coordonnée par les services de la ville et suivie par le GON (mandaté par la préfecture), l'opération coûte 15 000 euros et s'avère délicate sur le plan technique, car les nids se trouvent dans des endroits difficilement accessibles, notamment les toits avec des cheminées. L'opération est renouvelée chaque année et, en 2019, la préfecture autorise la ville de Calais à se doter d'un drone (qui coûte entre 12 000 et 13 000 euros) pour repérer les nids cachés dans les hauteurs et pulvériser le produit dans les nids impossibles à

atteindre pour les services techniques. C'est alors plus de 30 000 euros qui sont dépensés par la municipalité cette année-là pour tenter d'endiguer la population de goélands.

Au Touquet, la municipalité obtient dès 2017 l'autorisation de stériliser les œufs et elle fait appel à une entreprise, Civic Drone, pour aller stériliser les œufs par le biais d'un drone. En 2019, la municipalité décide d'acquérir son propre drone pour 4 000 euros et de former un de ses agents pour qu'il mène lui-même les opérations de stérilisation. Ce drone est équipé d'une balise de géolocalisation et d'une caméra dans l'objectif d'assurer un suivi des opérations de stérilisation et de l'emplacement des nids.

À Dunkerque, des divergences de points de vue émergent entre les services techniques de la ville et les élus, notamment le maire, suite à l'intervention du bénévole du GON dans plusieurs réunions de travail organisées avec les services techniques de la ville et la communauté urbaine de Dunkerque. Le bénévole du GON parvient à convaincre les services techniques de la ville que la stérilisation des œufs est une méthode coûteuse et peu efficace, tandis que les élus maintiennent leur volonté de solliciter une dérogation auprès de la préfecture, dans l'objectif de créer une campagne de communication autour de l'événement à des fins plus politiques. L'arrêté préfectoral est obtenu en 2015 mais il n'est pas appliqué, car la DREAL exige la mise en place de mesures de prévention et d'un suivi des effectifs avant la réalisation de l'opération de stérilisation, ce qui n'a pas été réalisé en raison d'un manque de connaissances techniques sur le sujet de la part des agents des services de la ville. Pour gagner en compétences sur le sujet, une réunion est organisée : l'expert du GON est invité à présenter l'écologie de l'oiseau, les démarches administratives et les mesures techniques à mettre en place. Ce même expert rédige une brochure d'informations destinée aux riverains, en collaboration avec les services techniques de la ville, qui explique comment reconnaître l'oiseau, détaille les interdictions liées à son statut d'espèce protégée, détaille les mesures de prévention à mettre en œuvre et les « bons gestes » à adopter.

Des normes secondaires appliquées de façon différenciée

Notons que les mesures de stérilisation sont permises à Calais et au Touquet par le fait que la DREAL applique et suit de façon différentielle les dérogations pour destruction d'espèces protégées. La procédure administrative pour mettre en place la stérilisation des œufs requiert de recenser le nombre d'oiseaux nicheurs puis de prouver la mise en place au préalable de mesures de prévention afin de justifier la demande de mesures létales. Pourtant, les communes de Calais et du Touquet obtiennent la demande de dérogation à la condition de

mettre en place des mesures de compensation dans le cadre de la séquence « éviter – réduire – compenser »²⁸⁹, sans qu'elles n'aient apporté la preuve d'avoir mis en place des mesures préventives. Ce cas est ainsi une nouvelle illustration du fait que les normes secondaires d'application (Lascoumes, 1990), qui viennent appliquer localement le droit en vigueur, sont définies en prenant en compte les demandes et les contextes locaux. Cette variabilité dans les obtentions de dérogation et leur suivi s'explique d'abord par les silences du droit, autrement dit par un manque de directives du Ministère sur les critères à mettre en œuvre en matière de dérogation pour destruction sur les espèces protégées. Un chargé de mission de la DREAL explique que les dérogations pour destruction d'espèces protégées sont dans la plupart des cas accordées au « nom de l'intérêt général », concept un peu vague d'après lui, qui est susceptible de justifier l'ensemble des dérogations²⁹⁰. Ce cas renforce les analyses déjà existantes (*cf.* dossier paru dans *Politix*, 1998, vol. 2, n° 42), qui montre que l'intérêt général reste un construit social, résultant de controverses et de négociations et dont les acteurs et les actrices mobilisent l'emploi pour porter des intérêts qui ne sont pas toujours universalisables. Par ailleurs, l'enquête indique que la DREAL se repose beaucoup sur l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et sur les associations pour que celles-ci leur fassent part de toute infraction observée. Ce chargé de mission avoue être « souvent déçu par les résultats » des mesures compensatoires mises en place dans le cadre de la dérogation pour destruction d'espèces protégées en raison d'un manque de moyens techniques et humains pour en assurer la mise en œuvre et le suivi. Cela fait écho à ce qu'explique le bénévole du GON²⁹¹, lorsqu'il indique que bien qu'il ait prévenu la DREAL qu'une des municipalités ne produisait pas de rapport annuel sur le bilan de la stérilisation, l'administration n'a pas donné suite au signalement de ce manquement.

Du contournement des dispositifs par les goélands à la réaction des élus face à leur échec

Cependant, les goélands ne se conforment pas à ce que les municipalités attendent d'eux en mettant en place ces dispositifs. En effet, dans les villes de la côte d'Opale, en dehors de

²⁸⁹ La séquence « éviter – réduire – compenser » a été instaurée par la loi sur la protection de la nature en 1976 et renforcée avec la loi pour la reconquête de la biodiversité en 2016. Elle vise à minimiser les dégâts sur la nature au cours des projets d'aménagement. Pour cela, chaque projet fait l'objet d'une instruction par la DREAL, qui s'assure que les dommages sont évités. Si cela ne peut être le cas, ils doivent être réduits ou bien alors compensés sur la zone concernée ou un territoire proche (protection d'une autre espèce, aménagement d'un espace naturel, *etc.*). Pour plus d'informations sur la compensation écologique, voir les travaux de Rémy Petitimberty (2019).

²⁹⁰ Entretien du 22 mai 2015.

²⁹¹ Entretien du 15 janvier 2020.

Boulogne-sur-Mer, les mesures de stérilisation des œufs n'ont pas les effets escomptés, car la population de goélands nicheurs dans les villes maritimes du NPDC a plus que doublé en 10 ans, comme à Calais, où la population de couples nicheurs de goélands a doublé entre 2012 et 2019. Ceci s'explique par le comportement des goélands : quand les œufs sont stérilisés, le couple de goélands continue à les couvrir pendant plusieurs semaines avant de les abandonner. L'année suivante, le même couple de goélands, fidèle à son lieu de reproduction, revient au même endroit et l'opération se produit. La troisième année, le couple de goélands risque d'abandonner l'endroit précis, car les deux échecs de reproduction les perturbent mais comme les goélands vivent en colonie, il installe son nid près des autres nids, à quelques centaines de mètres du précédent. En revanche, comme la localisation du nid où les œufs ont été stérilisés paraît propice à la nidification, en général, un autre couple de jeunes goélands s'y installe la même année ou l'année suivante et l'opération peut se produire sans fin. Le résultat est que les colonies sont alors de plus en plus dispersées dans les villes et que les effectifs augmentent souvent largement, comme dans le cas de Calais. En transposant les résultats de sociologie de la réception de l'action publique (Revillard, 2017), il apparaît ici que la production de l'action publique contraint l'action de ses « ressortissants » mais ne la détermine pas, car le public possède une autonomie relative susceptible de bousculer la fabrique des politiques publiques.

En retour, les élus réagissent à la réaction des goélands. Face aux adaptations comportementales du goéland, ils construisent l'image d'une espèce néfaste. En d'autres termes, la capacité des goélands à contourner les dispositifs qui les visent conduit les élus à modifier leur stratégie de communication pour se protéger de l'échec de leur politique publique. Le maire de Dunkerque s'interroge par exemple sur le pouvoir de nuisance du goéland sur les riverains et sur les autres espèces²⁹². Il annonce à la presse locale avoir écrit le 30 août 2019 à la ministre de la transition écologique :

« Dans un courrier daté de ce mercredi, je sollicite l'ouverture d'un dialogue avec les services de l'État afin d'estimer dans quelle mesure nous pouvons faire évoluer le cadre légal, pour à la fois pouvoir continuer à préserver l'espèce, et faire diminuer significativement les nuisances constatées par les Dunkerquois, mais aussi protéger

²⁹² Le maire s'adresse alors à la presse locale. Voir le site de la radio locale *DeltaFM*, <https://www.deltafm.fr/info-locale/france/region/nord/dunkerquois/dunkerque/la-municipalite-veut-lutter-contre-les-nuisances-des-goelands/>, consulté le 23 février 2020.

*d'autres espèces de notre faune locale aujourd'hui menacées par la présence invasive des goélands*²⁹³. » (Reportage de *la Voix du Nord* daté du 30 août 2019)

Dans cet extrait, tiré d'une déclaration de l' élu à la presse locale, le maire contribue à produire une représentation du goéland comme une espèce invasive, qui perturbe le développement d'autres espèces locales, ce qui tend à occulter le fait que le goéland est une espèce en voie de raréfaction à l'échelle nationale et qu'elle est protégée sur le plan juridique. Par ailleurs, les arguments écologiques qui sont avancés par l' élu n'ont pas fait l'objet à notre connaissance de publications scientifiques qui en montrent la validité. Pour autant, la stratégie de stigmatisation de l'espèce par l' élu contribue à masquer les raisons anthropiques et politiques de la prolifération des goélands en ville.

L'étude de ces allers-retours entre le goéland et les acteurs locaux met en exergue les stratégies d'adaptation de l'oiseau et des acteurs locaux au fur et à mesure que les interactions entre les deux parties évoluent. Face aux mesures qui visent à l'éloigner des villes ou à diminuer sa population, le goéland adapte son comportement et fait preuve de résilience. Il rappelle ainsi l'autonomie des publics qui ne sont pas toujours contraints par les politiques publiques et peuvent les contourner. Lorsque la réduction des déchets complique son accès à la nourriture anthropique, le goéland s'éloigne des villes et ses effectifs n'entraînent plus de nuisances pour la population. La mise en ordre du vivant répond alors à la volonté des acteurs locaux. Le goéland ne devient un problème pour les riverains que lorsque les échecs successifs des opérations de stérilisation des œufs provoquent la dispersion ses colonies et n'entraînent pas de baisse du nombre de couples nicheurs. Ces opérations de stérilisation des œufs répondent à des objectifs de communication politique avant tout et elles sont permises par des normes secondaires d'application du droit qui ont les faveurs des élus locaux. Face aux adaptations comportementales du goéland, les acteurs locaux construisent une image négative de l'oiseau qui contribue à masquer l'échec de leur politique.

C. De la réintroduction inachevée du castor à son retour spontané

Si la sociologie a déjà travaillé sur les réintroductions d'espèces (Benhammou et Coquet, 2008 ; Mauz, 2006), elle s'intéresse davantage aux interactions sociales avec les animaux

²⁹³ Voir le reportage sur le site internet de la Voix du Nord : <https://www.lavoixdunord.fr/630686/article/2019-08-30/dunkerque-la-mairie-veut-contenir-l-invasion-des-goelands?&poolrelease&poolrelease>, consulté le 23 février 2020.

qu'aux enjeux d'action publique. Or, ces réintroductions peuvent aussi être envisagées sous l'angle de la sociologie de l'action publique, comme des politiques en quête de public. De même que Samuel Goëta (2018) démontre, à partir de l'étude d'une politique d'*open data*, comment les acteurs administratifs se mettent en quête d'un public qui ait recours à l'ouverture des données numériques – autrement dit comment ces acteurs administratifs tentent de construire un public qui fasse vivre leur projet politique d'*open data* par des dispositifs incitatifs –, les acteurs régionaux qui portent la politique régionale de réintroduction de la loutre et du castor, entre 2010 et 2015, cherchent à (re)construire un public disparu du territoire. Notre cas d'étude interroge donc également la construction par les acteurs publics d'un public absent, qu'ils souhaitent réintroduire sur le territoire. L'analyse montre comment l'élu régional à l'initiative de cette politique et ses partenaires construisent une image positive de ces animaux, en s'appuyant sur la gestion savante et les dispositifs participatifs pour le légitimer comme cible de la politique de réintroduction. Si cette politique reste inachevée en raison de l'alternance politique qui y met fin, le castor revient finalement par lui-même, ce qui amène à relativiser la domination technique sur le vivant telle qu'elle est portée par les acteurs locaux.

ENCADRÉ 22. À la découverte de la loutre et du castor, deux mammifères aquatiques

FIGURE 35. Loutre

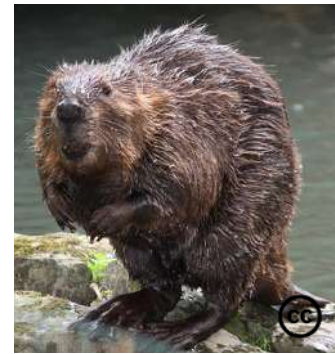


Source : "Loutre de rivière / River Otter" by [meanlux](#) is licensed under [CC BY-NC 2.0](#)

La loutre d'Europe est un mammifère de la famille des mustélidés (qui regroupe aussi le blaireau, le renard et la fouine), mesurant entre 80 et 140 centimètres avec un pelage brun clair ras et imperméable. Elle vit dans des eaux douces non polluées et sans résidence fixe en dehors de la période de reproduction, elle opte pour différents refuges dont parfois d'anciens terriers de renards ou de blaireaux. Elle se nourrit majoritairement de poissons mais aussi de mollusques et crustacés et peut parfois consommer des baies.

Le castor d'Europe est un mammifère de l'ordre des rongeurs, mesurant entre 90 et 120 centimètres avec une large queue plate, d'un pelage brun roux avec une fourrure imperméable. Soit le castor vit avec sa famille dans des terriers, soit il construit des huttes grâce aux arbres qu'il abat avec ses grandes dents (jusqu'à 75 centimètres de diamètre). Herbivore, il se nourrit de plantes aquatiques l'été (racines de nénuphars, pousses de roseaux) et d'écorces et de racines d'arbustes (saules, peupliers, frênes, noisetiers) qu'il abat pour se nourrir à l'automne. Des réintroductions ont eu lieu en France des années 1950 à 1990, notamment en Rhône-Alpes, en Champagne-Ardenne, en Alsace, en Bretagne et dans le Limousin et en Belgique, essentiellement dans la province du Hainaut qui est transfrontalière avec la France (Dubie et Wijnants 1999). Le castor est parfois qualifié « d'espèce ingénieur », car il permet le renouvellement et l'éclaircissement de la végétation bord-aquatique (Jones, Lawton et Shachak, 1994).

FIGURE 36. Castor



Source: "Beaver" by Bryn Davies is licensed under [CC BY-NC-ND 2.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/)

Les activités humaines qui provoquent la disparition de la loutre et du castor dans le NPDC démontrent que la présence de ces animaux dans leur milieu naturel n'est pas valorisée par les habitants locaux. Si la loutre était une espèce commune jusqu'au début du XX^{ème} siècle, la chasse, promue par les sociétés de pêche qui considéraient la loutre comme une dévoreuse de poissons, a largement contribué à sa disparition. De plus, la destruction de ses habitats, liée à l'anthropisation des zones humides et aux pollutions, explique sa disparition du Nord-Pas-de-Calais et sa raréfaction sur l'ensemble des territoires européens. En effet, la loutre se situant en bout de chaîne alimentaire, elle accumule toutes les toxines des poissons qu'elle consomme. Ces toxines provoquent sa stérilité ou sa mort mais les détergents sont aussi susceptibles de détruire ses graisses contenues dans sa fourrure, la rendant vulnérable au froid. Les scientifiques considèrent qu'elle disparaît de la région dans les années 1960 (Dubie et Wijnants, 1999). Le castor, présent sur tout le territoire français, est chassé dès la fin du XIX^{ème} siècle pour sa fourrure. Par ailleurs, la destruction de son milieu de vie a entraîné sa disparition de la région au début du XX^{ème} siècle.

Les premières tentatives inabouties de retour de la loutre et du castor

Bien que ces espèces n'aient plus de rôle dans le fonctionnement des écosystèmes, dès la fin des années 1990, des naturalistes locaux, passionnés par ces deux mammifères aquatiques, étudient l'intérêt écologique et la faisabilité technique de la réintroduction de la loutre et du castor. En 1997, le chargé de mission au Conservatoire des espaces naturels de Picardie, passionné des mammifères d'eau douce, fonde une association – « Loutre Castor » – dans le Nord-Pas-de-Calais, qui rassemble des naturalistes amateurs de la région. En 1998, tandis qu'il devient directeur de la Coordination mammalogique du Nord de la France, il dirige une étude scientifique, financée par la direction régionale de l'environnement (DIREN) et le Conseil

régional du NPDC, pour évaluer l'opportunité et la pertinence de réintroduire la loutre et le castor dans la région. Cette étude donne lieu à deux rapports évaluant l'opportunité de réintroduire le castor dans un premier temps, puis la loutre dans un second temps, dans des zones sélectionnées en fonction de la qualité de l'eau en baie de Canche et dans l'Avesnois (établie à l'aide des données de l'Agence de l'eau Artois-Picardie). Ces zones disposent d'une présence assez importante de végétation, d'une pression anthropique peu élevée et d'un réseau hydrographique d'au moins 100 km de long (Dubie et Wijnants, 1999). Ces quatre facteurs de choix combinés écartent les fleuves côtiers du Boulonnais et l'Authie que sont la Lys et l'Aa.

Cette étude, financée par les pouvoirs publics locaux, ne donne finalement pas pour autant lieu à une mise à l'agenda de la réintroduction du castor et de la loutre dans la région. Cela s'explique par l'apparition de conflits interpersonnels entre membres du réseau associatif, qui ne parviennent pas à s'entendre sur la stratégie à adopter pour défendre leur projet auprès du personnel politique. D'ailleurs, dès 1999, les membres de l'association « Loutre/ Castor » quittent la Coordination mammalogique du Nord de la France (CMNF) pour fonder l'association Eau Vivante chargée de faire connaître au grand public ces deux mammifères d'eau douce, notamment sur les territoires de l'Avesnois, du Thiérache et des Ardennes françaises. Le directeur de la CMNF quitte son poste en février 2000 et devient, neuf ans plus tard, en 2009, président de l'association « Eau vivante ». Il profite de son arrivée en tant que président de l'association pour reprendre contact avec les pouvoirs publics locaux, notamment le Conseil régional du NPDC et le parc naturel régional (PNR) de l'Avesnois. Cette stratégie s'avère payante, car son projet trouve un écho en Emmanuel Cau, vice-président du Conseil régional en charge de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du plan climat, dont le mandat vient d'être renouvelé.

L'arrivée d'un nouvel élu régional comme fenêtre d'opportunité

L'élu trouve un intérêt au projet, car celui-ci enrichit pleinement sa stratégie politique. Les arguments qu'Emmanuel Cau avance pour justifier son choix de concentrer des moyens politiques et financiers pour la réintroduction du castor et de la loutre portent autant sur des potentiels bénéfiques écologiques que sociaux. En d'autres termes, la reconstruction d'un public disparu par une politique de réintroduction répond à une convergence entre un projet scientifique et des ambitions politiques. Au cours d'un premier entretien, Emmanuel Cau présente sa vision politique des politiques de biodiversité du Conseil régional et les projets qu'il

a menés au cours de son mandat. L'extrait présenté, assez long, restitue l'ambiance et l'état d'esprit de l'enquêté au moment de nos échanges :

« Moi j'ai souhaité d'abord la loutre pour en faire un cheval de Troie, pour en faire un ambassadeur, un phare. Si j'avais fait un plan de réintroduction qui mettait en avant une araignée ou un serpent (claque des doigts), ça ne colle pas. Derrière, il y a toujours l'objectif de rabibocher, de retisser du lien entre les habitants et la nature. Donc alors il ne s'agit pas de réintroduire n'importe quelle espèce qui n'a rien à faire là, mais une espèce qui avait quelque chose à faire ici, si possible à poil, si possible sympathique, un peu peluche, ça aurait eu un intérêt. Donc, on a listé un certain nombre d'espèces et voilà, puisque j'ai un petit peu de connaissances quand même, j'ai dit « loutre ou castor, et si possible loutre ». Parce que moi le castor, moi je l'adore, mais je me mets à la place des gens, ses dents, les grandes dents jaunes, il ressemble un peu à un gros rat... tandis que la loutre, et d'ailleurs ça a super bien fonctionné, quand j'ai commencé à en parler ici même le président [ndrl : Daniel Percheron, président du Conseil régional], il me parlait des yeux de la loutre... "que c'était beau, c'était magnifique c'était machin"... voilà il y avait un contact qui se créait avec cet animal-là. (...) Mettons au fronton pas un insecte, pas un reptile ! Il faut mettre quelque chose qui donne envie, à un moment, ça n'est pas histoire d'être faux-cul mais faut arrêter de se tirer des balles dans le pied. Qui plus est des espèces comme la loutre et le castor, sont des espèces ingénieurs, donc ils vont nous aider à faire le boulot trame verte et bleue à notre place, aux endroits où ils seront. » (Entretien avec le vice-président du Conseil régional du NPDC en charge de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du plan climat le 1^{er} juin 2015)

Avant tout, l' élu évoque le rapport sensible entre l'humain et ces animaux, rapport renforcé par l'anthropomorphisation qu'il fait de ces deux mammifères. La sociologie environnementale s'intéresse depuis longtemps au lien sensible et sensoriel entre des militants et leur environnement comme ressort de l'engagement (Micoud, 2007 ; Schlosberg, 2014 ; Lejeune, 2015 ; Drique, 2019). André Micoud explique que le « sensible » se définit par la sensorialité et le rapport affectif entretenu par les militants à leur environnement (2007). À travers l'étude de l'écologisation d'une communauté jésuite, Marie Drique démontre la dimension expérientielle et existentielle de la relation au vivant comme moteur de l'engagement politique (Drique, 2019). Cette analyse est élargie ici aux ressorts de l'action politique menée

par les élus, car il apparaît que ce rapport sensible au vivant constitue un ressort de l'engagement politique de l' élu régional, comme l' illustre l' expression « le castor, moi je l' adore ».

De plus, Emmanuel Cau voit dans la réintroduction de la loutre et du castor l' opportunité de développer la politique d' écocitoyenneté proposée par les élus écologistes au Conseil régional du NPDC depuis le début des années 1990, qui consiste principalement à financer des programmes associatifs d' éducation à l' environnement. Cette politique représente pour l' élu, d' après ses propres mots, une « frustration » tout au long de son mandat du fait d' une incompréhension entre les élus écologistes et les acteurs associatifs²⁹⁴. Il s' agit pour lui de relancer une politique d' écocitoyenneté qui manque de sens pour les partenaires associatifs, qui privilégient des missions d' études scientifiques. En reconnaissant à ces animaux une forte valeur symbolique et affective (ce qui se marque notamment par le fait de les qualifier d' espèces peluches), l' élu fait de ces animaux des instruments politiques destinés à sensibiliser et à convaincre les habitants de la nécessité de préserver les milieux naturels et il espère pouvoir fédérer les partenaires associatifs.

Enfin, l' écologiste évoque dans cet extrait le fait que ces espèces pourraient permettre à terme une économie dans la gestion des espaces naturels puisque ces espèces, dites « ingénieuses », peuvent favoriser l' entretien de zones humides et la présence d' autres espèces aquatiques. L' argument économique est mêlé à l' argument scientifique puisqu' il s' agit à la fois de faire des économies et d' améliorer le bon état des écosystèmes.

Une politique de gestion savante

Cette politique de réintroduction est représentative des politiques de gestion savante, qui accordent une large place à l' expertise et à l' ingénierie écologique. Les arguments qui concernent les bénéfices écologiques mobilisés par l' élu écologiste sont co-construits par les élus écologistes et des écologues de l' université de Lille. Dans le cadre de la politique recherche biodiversité du Conseil régional (détaillée dans le chapitre 2), un projet de recherche mené par l' université de Lille sur la réintroduction du castor dans l' Avesnois est retenu en 2015, incluant un financement pour une thèse sur le sujet. Le fait qu' un projet de recherche s' organise autour du projet politique de réintroduction du castor accorde du crédit à la politique publique proposée par l' élu, légitimée sur le plan scientifique. Par ailleurs, elle fournit des arguments scientifiques à l' élu.

²⁹⁴ Entretien avec Emmanuel Cau, ancien vice-président du Conseil régional du NPDC en charge de l' aménagement du territoire, de l' environnement et du plan climat le 27 janvier 2017.

Yves Piquot, écologue porteur du projet²⁹⁵ explique au cours d'un entretien :

« À partir du moment où on peut réintroduire des éléments qui vont rendre l'écosystème un peu plus autonome, ça va être intéressant, et, dans le cas du castor par exemple, qu'on va essayer de réintroduire, enfin qu'on va réintroduire dans le Nord, ça peut être intéressant par exemple pour éviter la fermeture des habitats, c'est-à-dire la collision des arbres sur les zones marécageuses qui, parce qu'actuellement on fait des chantiers nature justement pour couper les arbres, pour éviter qu'ils envahissent les roselières, les marais, les prairies. Et avoir un petit animal qui fait ça tout seul et naturellement dans un contexte écologique de nature un peu recréée c'est intéressant, même financièrement quelque part, ça te donne un espace qui redevient fonction-naturel, fonctionnellement naturel, ou naturellement fonctionnel je ne sais pas... enfin qui retrouve sa fonctionnalité naturelle sans que l'homme ait besoin d'intervenir pour gérer l'évolution du paysage donc ça c'est intéressant. » (Entretien Yves Piquot, le 10 avril 2015)

L'enquête explique que le castor peut devenir une espèce gestionnaire de son écosystème, ce qui, d'après lui, permettrait de réduire l'intervention humaine sur le milieu et assurerait des économies. Il passe sous silence les coûts liés à la mise en place de la politique de réintroduction du castor (or, à la date de l'entretien, le Conseil régional du NPDC y a déjà investi 180 000 euros). Par ailleurs, la réintroduction du castor est vue comme une opportunité de réduire l'intervention humaine sur les milieux naturels alors que sa mise en place requiert de nombreuses études scientifiques et également une intervention technique conséquente, en prélevant des castors d'une région, en les réintroduisant dans le NPDC et en s'assurant de leur bonne intégration dans l'écosystème. L'importance accordée au savoir et aux dispositifs de gestion savante reste donc structurante, en dépit des arguments avancés par les protagonistes du projet quant au fait que cette politique réduirait l'intervention des humains sur les milieux naturels.

Le processus de sélection des espèces et des lieux de réintroduction démontre d'ailleurs le rôle consacré aux savoirs écologiques dans cette politique de réintroduction. En 2010, l'élu demande à la direction environnement de commanditer une étude de réactualisation du rapport produit par la Coordination mammalogique du Nord de la France en 1999 autour des potentialités d'accueil de la loutre et du castor d'Europe en Avesnois. L'Avesnois est privilégié

²⁹⁵ Sa trajectoire est présentée dans l'encadré 8.

par rapport à la Canche en raison de l'intérêt porté par les acteurs locaux, dont le PNR Avesnois et le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) du Bocage de l'Avesnois pour le projet. Le bureau d'études Biotope et le CPIE du Bocage de l'Avesnois mènent une prospection sur près de 300 kilomètres de rivières. Dans leur rapport rendu à l'automne 2010, les deux organisations préconisent une réintroduction du castor avant celle de la loutre. Les chances de succès de sa réintroduction sont plus élevées, car le castor est moins « exigeant » quant à la qualité de l'eau et sa réintroduction peut contribuer à pérenniser par la suite celle de la loutre, notamment en raison des barrages qu'il met en place. Les chargés de mission du Conseil régional du NPDC mènent plusieurs réunions pour identifier puis convaincre les partenaires potentiels de l'intérêt du projet et la politique de réintroduction du castor est lancée par le Conseil régional avec un premier budget voté à 180 000 euros.

Les arguments mobilisés par l' élu régional autour des espèces ingénieurs et de la valeur symbolique de l'animal comme moteur de l'éducation à l'environnement sont repris dans leur intégralité par le PNR Avesnois, qui défend ainsi la réhabilitation d'un public disparu au nom d'arguments politiques et écologiques. Dans le bilan d'activités de l'année 2015 du PNR, les salariés du PNR Avesnois justifient par plusieurs arguments la politique de réintroduction du castor à laquelle le PNR contribue, rejoignant largement la position de l' élu du Conseil régional du NPDC. Il est tout d'abord écrit que « le castor pourrait améliorer la qualité des cours d'eau et faciliter l'établissement ou le maintien d'autres espèces dépendant des zones humides » et que l'objectif est de « faire de la réintroduction du castor le support de sensibilisation écocitoyenne et culturelle aux questions de biodiversité et être source de développement d'un éco tourisme durable. » (Syndicat mixte du PNR Avesnois, 2016, p. 15)

Les salariées du PNR pilotent également des études complémentaires au rapport rendu par Biotope et le CPIE Bocage de l'Avesnois ; elles sont menées pour rendre plus robuste le protocole scientifique de réintroduction et garantir son succès. Ces études marquent la lourdeur et la technicité de l'opération à mettre en place. Ainsi, une campagne d'inventaire biologique global normalisé (IBGN) qui définit l'état zéro de la qualité des cours d'eau sur les sites pressentis, dans l'objectif de pouvoir assurer un suivi de l'évolution du milieu après la réintroduction du castor, et une étude sur la disponibilité en ressources alimentaires et sur l'attractivité des sites pressentis par l'étude de Biotope et du CPIE Bocage de l'Avesnois sont produites pour déterminer précisément les sites d'accueil du castor sur la Sambre. Enfin, à la demande de la DREAL Rhône-Alpes, des bureaux d'études sont financés pour réaliser un

recensement de la population de castors en Savoie afin de choisir les lieux de prélèvements de castors dans l'optique de sa réintroduction dans l'Avesnois.

Une politique participative pour enrôler les acteurs sociaux

Par ailleurs, le PNR de l'Avesnois et le Conseil régional lancent une politique participative par une chargée de mission contractuelle recrutée par le PNR Avesnois, avec les financements qui lui sont accordés par la DREAL et le Conseil régional. Cette politique consiste à désamorcer les conflits locaux potentiels quant au retour du castor par la mise en place de dispositifs participatifs. L'étude de cette politique montre comment ces dispositifs sont mobilisés comme des catalyseurs de conflits politiques, ce qui va à l'encontre de ce qu'indiquent Luigi Bobbio et Patrick Melé (2015) dans leur analyse des liens entre conflits et participation. Bien que ces deux auteurs indiquent que « les études concrètes ont bien du mal à montrer la fonctionnalité des dispositifs de participation comme formes de construction de l'acceptation des projets. » (Bobbio et Melé, 2015, p. 24), ce cas montre une stratégie d'apaisement et de désamorçage des tensions destinée à favoriser l'acceptation sociale pour la réintroduction du castor²⁹⁶. Ces dispositifs se matérialisent tout d'abord par la mise en place d'une concertation territoriale, financée à 100% par le Conseil régional et menée par un consultant entre février et septembre 2015. Cette concertation territoriale a pour objectif de désamorcer les tensions locales (élus municipaux, pêcheurs, chasseurs) pour favoriser l'acceptabilité des décisions politiques prises en amont par les élus régionaux²⁹⁷. La mission telle qu'elle est redéfinie par le consultant après l'avoir menée s'intitule « Accueillir le castor tout en respectant les usages et l'attractivité du territoire ». Entre février et mars 2015, le consultant, mène des entretiens individuels avec une vingtaine d'acteurs du territoire ciblés par le PNR pour cerner leurs représentations, leurs attentes et leurs réticences quant au projet de réintroduction du castor. D'après ce consultant (entretien mené le 27 mars 2020), ces entretiens ne révèlent pas d'oppositions fermes mais plutôt des craintes de la part des pêcheurs, des agriculteurs et des forestiers locaux qui craignent des modifications sur les cours d'eaux du fait des barrages construits par les castors ainsi que des dégâts avec les arbres abattus tandis que les élus locaux ne considèrent pas le projet comme prioritaire. Afin de permettre à chaque acteur de s'appropriier les arguments en faveur du retour du castor, le consultant décide ensuite,

²⁹⁶ L'encadré à la page suivante reflète d'ailleurs un climat politique tendu autour de cette politique de réintroduction du castor.

²⁹⁷ Ceci fait écho à l'analyse faite par Rémi Lefebvre quant à la vision que les élus ont de la démocratie participative (2007).

conjointement avec l' élu du Conseil régional et les salariés du PNR, de constituer un groupe de concertation composé d'une trentaine d'acteurs ciblés au cours de la phase des entretiens, à savoir les élus et les services techniques du Conseil régional, les élus et services techniques du PNR, les élus du syndicat mixte du Val Joly, le Conservatoire d'espaces naturels, le Groupe ornithologique du Nord, les élus du Conseil général, les élus locaux, les syndicats forestiers, les associations de piégeurs agréées et les élus de la Chambre d'agriculture. Ainsi, le dispositif de concertation mis en place repose sur la sélection préalable par les élus des participants et le désamorçage des tensions s'effectue par l'enrôlement des représentants locaux à une réflexion commune, partagée par tous les membres du groupe. Quatre réunions sont organisées avec ce groupe de concertation dans l'objectif que chacun puisse comprendre l'intérêt (et son intérêt) à réintroduire le castor. Il est décidé à l'issue de la première réunion que chaque membre du groupe cherche de l'information concernant l'impact du castor sur les écosystèmes et sur la faune piscicole et le communique aux autres membres du groupe. Cette réflexion partagée contribue à ce que les oppositions de la part de ces acteurs deviennent plus difficiles à tenir sur la scène politique, alors qu'ils participent eux-mêmes à la production d'un argumentaire visant à démontrer que le castor n'a pas d'impact négatif sur les écosystèmes.

Afin de « faire connaissance » avec le castor et de pouvoir saisir les effets qu'il a sur son milieu, le consultant organise également avec le PNR un séjour d'études en Moselle dans les Ardennes (territoires sur lesquels le castor est présent) pour le groupe de concertation à la fin du mois de septembre 2015. Cela participe aussi à créer un collectif qui partage une expérience de vie commune, en espérant faciliter le dialogue entre ces différents acteurs du territoire.

Enfin, pour éviter les mobilisations locales, deux réunions publiques sont aussi organisées par les salariés du PNR pour informer les acteurs territoriaux : l'une et organisée à la station touristique du Val Joly en avril 2015 et l'autre à la salle des fêtes de Baives en juin 2015. Ces réunions laissent à penser que les sceptiques ou les opposants au retour du castor sont nombreux, faisant écho à des plaintes de certains enquêtés quant aux difficultés d'acceptation de cette politique lorsque le dictaphone était éteint.

La stratégie déployée par le PNR pour éviter des luttes politiques par les élus locaux et des mobilisations collectives par les chasseurs, les agriculteurs et les forestiers, consiste donc, d'une part, à enrôler les représentants locaux en les faisant participer à des réunions collectives et, d'autre part, à animer des réunions locales pour communiquer et justifier le choix politique de réintroduction du castor.

ENCADRÉ 23. Interpréter un refus d'entretien

Dès le printemps 2015, consciente que les élections de décembre au Conseil régional pourraient voir l'opposition arriver au pouvoir et ainsi donner lieu à un arrêt des financements de certains projets, j'ai souhaité interroger un salarié du PNR Avesnois, chargé du projet de réintroduction du castor sur le territoire. Mon premier courriel n'a donné lieu à aucune réponse. J'ai par la suite bénéficié du soutien d'un salarié du PNR Scarpe-Escaut, qui a appuyé ma demande auprès de son collègue du PNR Avesnois, sans plus de succès. J'ai alors décidé de tenter ma chance en faisant ma demande par téléphone, en espérant avoir l'occasion de convaincre mon interlocuteur de l'intérêt de ma sollicitation. La personne chargée de l'accueil du PNR Avesnois a décliné mon identité et ma demande à l'enquêteur ciblé, qui a refusé net de me prendre au téléphone. En 2017, j'ai retenté ma chance en me disant que la « tempête politique » était passée et que le sujet était moins une source de tensions mais je n'ai jamais obtenu de réponses, malgré mes demandes auprès de différents chargés de mission du PNR. S'il est arrivé au cours de mon enquête de voir des demandes d'entretien retardées pour des questions d'agenda chargé ou même parfois des refus dans un contexte politique tendu, j'ai quasiment toujours bénéficié d'un retour écrit ou oral des enquêteurs visés (à l'exception de certains salariés de bureaux d'études, ce qui peut s'expliquer par un agenda calibré autour de missions précises et qui leur laissent assez peu de souplesse dans leur quotidien). Les refus d'entretien restent toujours difficiles à analyser (Hummel, Roca i Escoda et Stavo-Debauge (dir.), 2017). Je suppose que les enjeux humains et financiers sous-jacents à l'arrêt du projet étaient suffisamment importants pour que le chargé de mission refuse de me prendre au téléphone. Reste que ce refus est regrettable, car l'entretien aurait pu me permettre d'étayer mon étude de cas.

De l'abandon de la politique de réintroduction... au retour du castor

L'arrivée de l'opposition au Conseil régional en 2016 met un coup d'arrêt à la politique de recherche sur la biodiversité et le projet – comme les autres sélectionnés avant les élections par les élus écologistes – n'est pas financé par les pouvoirs publics, malgré la demande de financements déposée par le PNR Avesnois en septembre 2015 auprès des autorités européennes dans le cadre des fonds européens de développement régional (FEDER). La variable partisane modifie une fois encore considérablement l'orientation des politiques de biodiversité. Guy Harle d'Ophove, conseiller régional, chasseur et allié aux Républicains de Xavier Bertrand, justifie sa décision dans une lettre publique adressée aux « écologistes sectaires » le 17 février 2017 (cette lettre figure en annexe 5) :

« Nous n'avons pas financé la réintroduction du castor dans l'Avesnois : si le castor revient, cela devra être naturellement, pas artificiellement sur fonds publics. Si la Région doit aider les territoires, il y a d'autres projets plus intelligents à financer au profit du maintien des services aux habitants. »

Dans cette lettre publique, l'élu constitue un contre-argumentaire politique pour expliquer que la réintroduction du castor a un coût financier et qu'elle ne constitue pas pour lui un bienfait social et, de fait, il élimine sa potentielle réintroduction. De manière plus générale, cette lettre, au ton acerbe et aux propos violents, marque le scepticisme de la nouvelle majorité quant à la place accordée aux savoirs écologiques et à l'expertise naturaliste dans les politiques publiques.

Mais, en dépit de cette politique inachevée, le castor, venu *a priori* de Belgique, fait son retour « par lui-même » en 2019 dans l'Avesnois et dans la métropole lilloise dans le canal de Roubaix. Suite à des soupçons, l'Office français de la biodiversité (OFB) met en place des pièges à poils et pose des caméras pour pouvoir identifier l'animal. Ainsi, des traces de barrages, des captures photographiques et des relevés génétiques de poils permettent de certifier à l'OFB et au GON, partenaire de l'opération, la présence du castor dans la région. Alors que le castor avait déjà transité par le département du Nord en longeant l'Oise quelques années auparavant pour s'installer dans le nord de l'Aisne, l'espèce, venue ici du Hainaut belge, paraît en 2020 en passe de s'implanter durablement dans la région.

En se réinstallant dans la région, le castor constitue un nouveau public des politiques de gestion de biodiversité, qui fait l'objet d'un suivi scientifique de la part de l'OFB et de ses partenaires associatifs comme le GON. Que les acteurs sociaux lui soient favorables ou non, que la politique de concertation ait ou non porté ses fruits quant à l'acceptation de son installation, le retour du castor sur le territoire, 150 ans après, montre que les animaux existent en dehors des politiques qui tentent de les dominer. Si ce retour spontané donne raison aux études scientifiques qui estimaient possible son intégration écosystémique, il montre les limites de certains dispositifs de gestion savante, qui requièrent des moyens humains et financiers pour agir sur le vivant... alors que celui-ci se régite lui-même, sans qu'on ne l'y ait invité.

La (re)-construction d'un public disparu par une politique de réintroduction contribue à favoriser l'acceptation sociale de son retour. Cette politique reste fortement structurée par des dispositifs participatifs, les savoirs écologiques et les dispositifs de gestion savante mais le retour spontané du castor en souligne son caractère presque obsolète. Ce retour montre que le vivant est résilient bien que les politiques de domination technique sur le vivant soient soutenues par l'idée selon laquelle le vivant ne pourrait se maintenir sans elles. Il rappelle ainsi que l'autonomie du vivant est susceptible de perturber le travail de ciblage.

En guise de conclusion, cette section renforce les analyses d'Anne Revillard (2017, 2018) selon lesquelles la production de l'action publique contraint la réception mais ne la détermine pas. Chacun des trois cas étudiés met aussi au jour une forme particulière d'interaction entre l'action publique et ses publics. L'étude du rat musqué dans les marais montre comment les pouvoirs publics participent à « afficher » une cible plus qu'ils ne la visent, au sens où les dispositifs d'éradication ne répondent pas aux ambitions revendiquées de régulation de la

population de rats musqués, ce dont les élus sont pleinement conscients. Le second cas, celui des goélands, met au jour la conformation du public aux dispositifs qui visent à le contrôler mais aussi sa capacité à contourner ou s'adapter aux politiques qui visent à le mettre en ordre. L'autonomie du vivant perturbe la mise en œuvre de certains dispositifs et peut conduire à leur échec, obligeant alors les acteurs publics à modifier leur discours ou même le contenu de leur dispositif. Enfin, la politique inachevée de réintroduction du castor met en lumière un mouvement du public indépendant d'une politique qui ambitionne de mettre en œuvre sa réintroduction. Ces différents cas d'études mettent ainsi en exergue le rôle politique joué par le vivant dans les politiques de biodiversité, quand bien même les acteurs publics tendent à en minimiser sa portée en tentant de le mettre en ordre à travers les dispositifs de gestion savante.

Conclusion

Ce chapitre avait pour projet d'étudier la catégorisation du vivant produite par les politiques de biodiversité et d'analyser la réception par le vivant des politiques de gestion savante. Il révèle que ce travail de catégorisation est un enjeu majeur des politiques publiques, qui pose des difficultés aux acteurs publics qui sont confrontés à de nombreuses incertitudes scientifiques et à des usages différenciés de la nature. La catégorisation, que l'on a qualifiée à la suite d'Anouk Flamant (2018) de « molle », n'est pas stabilisée et les élus, les acteurs administratifs et les scientifiques retravaillent en permanence ces catégories à partir de contextes locaux, de rapports de force et d'intérêts politiques, sociaux et économiques. L'analyse met aussi en évidence un ensemble de processus hétérogènes, dépendants de variables (micro)locales. Ces processus illustrent d'une part les difficultés endogènes de l'action publique pour stabiliser les objectifs, les méthodes et les ressortissants des politiques publiques de gestion savante et, d'autre part, les difficultés exogènes liées à l'autonomie du vivant et à l'accélération de ses irréversibilités comme dans le cas des plans de restauration d'espèces en voie de disparition.

Cela contribue à n'intégrer qu'*a minima* les caractéristiques biologiques et écologiques du vivant dans cette catégorisation, car ce sont les enjeux sociaux des catégories qui prédominent. Cela renforce la construction de catégories parfois exogènes aux logiques écologiques et souvent utilitaristes, ce qui explique l'échec de certaines politiques publiques à régir le vivant, comme dans le cas des espèces en voie de disparition. Ce travail de catégorisation conduit parfois aussi à une instrumentalisation politique du vivant, entraînant sa chosification, voire sa muséification dans le cas des politiques de patrimonialisation.

Pour autant, l'étude de la réception des politiques de gestion savante met en exergue les capacités du vivant à perturber la production de l'action publique et à contourner ou résister dans certains cas aux politiques de gestion savante. Si la construction politique des publics rappelle la domination technique des sociétés sur la biodiversité, qui vise à la gouverner, la contrôler et la mettre en ordre, elle met aussi en exergue les capacités de résistance et d'adaptation du vivant qui perturbent les logiques de planification et de gestion de l'action publique. Se conformant parfois à la mise en ordre induite par ces politiques, le vivant fait aussi preuve d'autonomie et de résistance.

Bien qu'éloigné des logiques sociales, le vivant constitue un public à part entière des politiques publiques et l'analyse de la réception des politiques de gestion savante éclaire la compréhension du rôle des ressortissants dans la fabrique des politiques publiques. Toutefois, seule l'approche interdisciplinaire permet de saisir son comportement et d'en comprendre les conséquences sur le monde politique et sur la fabrique des politiques publiques.

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

Cette deuxième partie avait pour ambition d'analyser les logiques qui président à la fabrique des politiques du vivant. Elle démontre la prédominance de logiques exogènes au vivant dans la définition et l'orientation de ces politiques. Trois grandes logiques endogènes au champ politique et administratif se dégagent à la lecture de ces trois chapitres.

Tout d'abord, l'alternance politique au sein du Conseil régional conduit à un changement dans l'orientation des politiques de biodiversité, qui réduit la prise en compte des logiques scientifiques. Certes, les difficultés des élus à définir dans les premiers temps de leur mandat une stratégie de préservation de la biodiversité – renforcées par l'inertie administrative et les réorganisations administratives suite à la fusion des deux Régions – conduisent à un ralentissement de la mise en œuvre des politiques régionales de biodiversité. Pour autant, cela n'empêche pas ces nouveaux élus de conduire de nouvelles collaborations avec la fédération de chasse notamment et de modifier le contenu des politiques de biodiversité, davantage tournées vers la biodiversité ordinaire, les loisirs de nature et la compensation écologique. Ces changements resurgissent sur les politiques du Conseil régional mais aussi sur la stratégie de l'Observatoire de la biodiversité et sur le contenu des missions du monde associatif *via* les appels à projets. En somme, on s'aperçoit qu'un changement de majorité au sein d'une collectivité territoriale impacte toute la stratégie territoriale de biodiversité. Ces élus s'approprient les règles bureaucratiques (appels à projets) et instrumentalisent les données naturalistes (*via* l'Observatoire de la biodiversité) pour affaiblir leurs concurrents politiques et associatifs et légitimer leurs propres choix politiques.

De plus, les contraintes bureaucratiques, qui sont liées à la montée en puissance du souci de soi de l'État modifient aussi les orientations et la conduite des politiques publiques. L'austérité budgétaire réduit les ambitions en termes de biodiversité des institutions publiques et renforce les obligations de mise en chiffres du vivant, qui tendent à devenir parfois une fin en soi des missions de gestion savante. Les réformes administratives, en étant au cœur des missions du personnel administratif et provoquant une certaine inertie dans la réorganisation des services, ralentissent la mise en œuvre des politiques publiques de biodiversité.

Enfin, les associations sont contraintes par les pouvoirs publics à définir et à conduire leur projet associatif non plus en fonction de leurs savoirs scientifiques mais en fonction des attendus du personnel politique et des contraintes bureaucratiques. Les rapports de force avec les élus des collectivités, qui peuvent aussi bien être des partenaires politiques que des

adversaires, sont structurants pour ces associations, car ils déterminent leurs capacités politiques et financières pour conduire leur stratégie en matière de biodiversité. Leurs ambitions et leurs missions sont également travaillées voire encadrées par les contraintes bureaucratiques et par le contenu des appels à projets, qui les orientent vers davantage de missions de compensation écologique. *In fine*, ces associations sont alors obligées de construire leur stratégie et leurs missions à partir des logiques imposées par leurs financeurs plutôt qu'à partir de leurs connaissances écologiques.

Plus généralement, les représentations et les intérêts des acteurs sociaux et politiques, que cela soit des élus politiques, des usagers de la nature (comme les syndicats agricoles ou les fédérations de chasse) ou des associations naturalistes priment dans l'orientation des politiques de biodiversité. Cela a été démontré par exemple dans l'instrumentalisation politique de la quantification du vivant mais aussi dans le travail politique de catégorisation du vivant, souvent établi à la faveur des usages qui sont faits du vivant par ces différents acteurs.

Cela tend à produire une chosification du vivant, entendue comme la réduction du vivant à un état de chose, par l'action publique. Le principal effet de cette chosification du vivant – qui se matérialise par une instrumentalisation du vivant pour répondre à des objectifs politiques qui divergent des objectifs écologiques – est l'euphémisation de l'autonomie du vivant et de ses irréversibilités. En effet, les politiques de biodiversité contribuent à une représentation du vivant (par les indicateurs écologiques) et à une mise en ordre du vivant par des dispositifs de gestion savante qui tendent à réduire le vivant à ce que l'action publique, notamment *via* la médiation scientifique, est en capacité de mesurer et de planifier.

Cependant, le vivant n'est pas réductible à sa mise en chiffres et il possède des capacités de perturbation voire de résistance à sa mise en ordre, qui bousculent la fabrique des politiques du vivant, car il ne répond pas à ce que les acteurs politiques et sociaux attendent de lui ou projettent.

TROISIÈME PARTIE. L'EUPHÉMISATION POLITICO-ADMINISTRATIVE DE LA CRISE DU VIVANT

La deuxième partie de cette thèse s'est attachée à analyser les logiques endogènes et exogènes au vivant dans la fabrique des politiques du vivant. Elle a ainsi révélé les logiques politiques, bureaucratiques et écologiques qui conduisent à l'orientation des politiques de biodiversité. Elle a mis en avant l'hétéronomie croissante des politiques de biodiversité, face à des contraintes proprement sociopolitiques. Elle a mis au jour les modalités néo-managériales de l'action publique liées à l'austérité budgétaire, aux appels à projets et à la quantification, tout en montrant l'instrumentalisation politique qui est faite de ces évolutions administratives et bureaucratiques à des fins partisans. Mais elle a montré que le vivant n'est pas réductible au processus sociopolitique de chosification qui vise à le mettre en ordre et qu'il possède une part d'autonomie susceptible de perturber l'action publique.

Cette troisième partie vise ainsi à étudier le portage administratif et politique du vivant en vue d'en saisir plus précisément les effets sur la gestion politique de la crise du vivant. Par « portage du vivant », on entend la représentation du vivant au sein des administrations et de la sphère politique décisionnelle. Autrement dit, d'une part, il s'agit de comprendre comment la crise de biodiversité est conçue en termes d'enjeu d'action publique, à travers l'étude de sa mise en administration. D'autre part, il s'agit d'analyser la représentation du vivant par les acteurs et actrices politiques dans les processus décisionnels. Cette analyse questionne les capacités d'adaptation du système politique aux défis politiques inédits posés par la crise de biodiversité. Pour mener à bien ces analyses, cette partie combine sociologie de l'action publique, sociologie de l'administration et théorie politique environnementale.

Le sixième chapitre s'intéresse à la mise en administration de la biodiversité. Il analyse les cadrages de la biodiversité produits par les administrations et les processus inachevés de sectorialisation et de transversalisation de la biodiversité dans les administrations locales, signe d'une institutionnalisation inaboutie de la biodiversité comme enjeu d'action publique. Ce chapitre met ainsi au jour la marginalisation de la biodiversité au sein des administrations locales, signe d'une fragilité administrative et reflet d'une fragilité politique. Cette marginalisation explique, pour une part, l'euphémisation de la crise de biodiversité par l'action publique du fait de sa moindre priorisation en tant qu'enjeu d'action publique.

Le dernier chapitre interroge la représentation du vivant en tant qu'acteur politique dans les processus décisionnels, en confrontant la théorie politique sur la démocratie écologique à

l'analyse empirique d'une politique d'aménagement du territoire (le Schéma régional de cohérence écologique). Ce chapitre questionne la capacité du système politique à faire face à la crise de biodiversité en soulevant la question de la place accordée aux savoirs écologiques, des obstacles à une représentation politique du vivant et des contradictions temporelles entre temporalités sociopolitiques et temporalités écologiques. Il montre ainsi que les difficultés à représenter le vivant dans les processus décisionnels tiennent à des motifs sociopolitiques qui constituent autant d'obstacles à la gestion politique de la crise du vivant. Par voie de conséquence, l'urgence écologique est minimisée. Adoptant une posture plus normative, ce chapitre invite à penser une communauté politique élargie à tous les êtres vivants pour endiguer la crise de biodiversité tant qu'il est encore temps.

Les analyses produites au cours de cette troisième partie démontrent que le portage administratif et politique du vivant participe à ce que l'action publique euphémise la gravité de la crise de biodiversité et l'urgence qu'il y a à l'endiguer. Le vivant reste un enjeu marginal au sein des administrations et les difficultés politiques pour le représenter participent à obstruer une prise en charge à la hauteur des défis posés par la crise de biodiversité.

Chapitre 6. L'administration de la biodiversité entre sectorialisation et intersectorialisation

Il s'agit dans ce sixième chapitre de s'éloigner pour un temps de la sociologie environnementale pour se consacrer à l'étude de l'organisation administrative en tant que source de compréhension des politiques publiques. Comme le soulignent Philippe Bezès et Patrick Le Lidec (2016), « la modification de la division du travail permet de rehiérarchiser les priorités des politiques publiques en redistribuant le pouvoir et en favorisant la remise en cause de l'organisation des clientèles. L'intervention sur la division du travail se double ainsi de choix, plus ou moins discrets, d'orientation de politiques. » (Bezès, Le Lidec, 2016, p. 427) L'étude de la mise en administration de la biodiversité permet de saisir les effets du portage administratif à la fois sur la place de la crise de biodiversité en tant qu'enjeu d'action publique (ou problème public) et sur les politiques de biodiversité. Le terme « crise de biodiversité » est privilégié dans ce chapitre, car il s'agit justement d'analyser le degré d'institutionnalisation de ce terme, qui appartient au vocabulaire indigène de l'action publique et qui est celui employé par les administrations.

L'organisation administrative renvoie à une forme de délimitation des frontières des politiques publiques et constitue en cela un révélateur de la conception administrative des problèmes publics et des solutions à y apporter. Il s'agit donc dans ce chapitre d'analyser les modalités de mise en administration de la biodiversité dans les administrations locales pour saisir la place que la crise de biodiversité y occupe comme enjeu d'action publique. Dans cette perspective, une dimension importante à prendre en compte est le degré de transversalité de cet objet d'action publique : la biodiversité est-elle prise en charge par un secteur institué ou est-elle est intégrée comme enjeu transversal de politiques publiques ? Pierre Muller définit un secteur « comme une structure verticale de rôles sociaux (en général professionnels) qui fixent des règles de fonctionnement, d'élaboration de normes et de valeurs spécifiques, de sélections des élites et de délimitation de frontières » (Muller, 2019a, p. 571). Le secteur inclut trois dimensions constitutives : un cadrage cognitif dominant dans la façon de concevoir le problème, une spécialisation administrative et des acteurs qui ont des intérêts spécifiques. La notion renvoie ainsi à un découpage politique des problèmes hérité, à un cadrage stabilisé constitutif d'un référentiel sectoriel²⁹⁸. Elle fait aussi référence à des administrations

²⁹⁸ « Le référentiel sectoriel est une représentation d'un secteur, d'un domaine ou d'une profession. Son premier effet est de baliser les frontières du secteur, sa configuration et sa place dans la société, dans la mesure où ces

spécialisées, dédiées aux problèmes, ce qui renvoie à une institutionnalisation de la division du travail administratif. Enfin, la dernière dimension constitutive est celle d'un groupe d'acteurs bien identifiés, internes et/ ou externes aux administrations, dominant dans la fabrique des politiques publiques. À l'inverse, la transversalité dépasse les logiques sectorielles de l'action publique, car elle « s'applique à des dispositifs et des politiques réputés dépasser l'organisation historique de l'action publique par domaines d'intervention spécialisés. » (Douillet, Lebrou, Sigalo Santos, 2019, p. 658). D'un point de vue substantialiste, la crise de biodiversité est un problème transversal, qui concerne tous les secteurs d'action publique, car de nombreuses activités économiques et sociales impactent directement l'érosion du vivant (industries, agriculture, urbanisation, transports, *etc.*). En d'autres termes, les administrations de l'agriculture, des transports, de l'industrie, de l'environnement, *etc.* pourraient agir sur les facteurs d'érosion de la biodiversité. Pour autant, les travaux constructivistes portant sur la transversalité démontrent que, par-delà la nature des enjeux, la construction d'un problème public comme « transversal » ou « sectoriel » est davantage liée à des enjeux de pouvoir, de légitimation et de marginalisation de questions politiques (Douillet, Lebrou et Sigalo Santos, 2019). Ainsi, malgré les efforts des acteurs et actrices politiques et administratifs pour porter la transversalité de la démocratie participative en tant qu'elle correspond à une méthode de fabrique de l'ensemble des politiques sectorielles, celle-ci reste cloisonnée, portée par des administrations spécialisées (O'Miel, 2015) et un réseau d'acteurs externes (cabinets de consultants, chercheurs et chercheuses) (Mazeaud et Nonjon, 2018). Il s'agit ici de prolonger les questionnements sur la sectorialité et la transversalité menés sur d'autres enjeux d'action publique, en l'appliquant à notre cas d'étude. Toute prise en charge administrative étant révélatrice de travail politique et administratif de priorisation ou de marginalisation de sujets politiques, son étude éclaire la place occupée par la biodiversité dans les administrations en tant qu'enjeu d'action publique.

Plusieurs travaux ont étudié l'organisation administrative de l'environnement, à l'échelle ministérielle (Lascoumes (*ed.*), 1999 ; Charvolin, 2003) et déconcentrée (Le Bourhis, 2009 ; Poupeau, 2013). Pierre Lascoumes et ses collègues (Lascoumes et *al.*, 2014a) se sont plus spécifiquement attachés à démontrer comment, alors qu'en 2007 la fusion des Ministères de l'environnement, des transports et de l'industrie visait à favoriser la transversalité, les

éléments sont l'objet de conflits permanents en liaison avec les controverses sur le contrôle de l'agenda politique. (...) Au sein d'un secteur donné coexistent toujours plusieurs conceptions de la nature et du rôle du secteur, mais l'une d'entre elles étant en général dominante parce que c'est elle qui est conforme à la hiérarchie globale des normes existant dans le référentiel global. » (Muller, 2019b, p. 537)

résistances et inerties des anciennes administrations recomposées ont conduit finalement à autonomiser les questions environnementales. Dans leur ouvrage, Pierre Lascoumes et ses collègues mettent en exergue les trois principaux obstacles politico-administratifs à une transversalisation approfondie de l'environnement : 1) les organisations et routines bien établies sont des obstacles à ce projet de transformation de l'État et des administrations ; 2) la diversité de pratiques et de mentalités au sein de l'administration rend difficile la mise en œuvre de cette réforme ; 3) le rôle des individus et des relations interpersonnelles, au-delà de l'inertie et des résistances des institutions est déterminant pour assurer le changement de pratiques et réussir la réforme. Cet ouvrage est un apport important pour la compréhension de la conception administrative de l'environnement et pour saisir les liens entre la division administrative du travail et la construction des problèmes publics. Cependant, plus rares sont les travaux qui ont interrogé la prise en charge de l'environnement dans les collectivités territoriales et dans les établissements publics. Surtout, bien que la biodiversité représente une composante de l'environnement, souvent internalisée dans les administrations de l'environnement, et que son étude requière donc au préalable de saisir le traitement administratif de l'environnement, presque aucune recherche n'a été menée sur l'organisation administrative de la biodiversité, à l'exception notable des travaux d'Arnaud Cosson sur les parcs naturels nationaux (Cosson, 2014). Pourtant, la biodiversité tend à être une question politique qui s'autonomise, avec des réseaux d'acteurs qui se consacrent à sa gestion et des politiques publiques qui se focalisent sur sa protection. Ainsi, il s'agit dans ce chapitre d'étudier les administrations de l'environnement et les administrations de la biodiversité dans les collectivités territoriales et les établissements publics. Mais la biodiversité étant un enjeu qui tend à être transversalisé, nous nous proposons aussi d'étudier sa prise en charge par d'autres administrations sectorielles – en l'occurrence les administrations de l'agriculture – afin de saisir sa place comme enjeu politique au sein des administrations locales dans leur ensemble. Notre étude repose sur la mise au jour des cadrages des problèmes publics par le personnel politique et administratif et des organisations du travail dans les administrations par l'intermédiaire des entretiens, de la littérature grise des administrations (organigrammes, brochures promotionnelles, sites internet) et des archives institutionnelles du Conseil régional.

Ce chapitre montre finalement que l'organisation administrative marginalise la biodiversité comme enjeu d'action publique : elle ne place pas au cœur de l'attention administrative et politique la crise de biodiversité. Ces fragilités administratives sont le reflet de fragilités politiques et de rapports de force entre élus qui se font à la défaveur de la

biodiversité mais elles s'expliquent aussi par des obstacles administratifs liés à des cadrages du problème par les administrations et à des résistances et une absence d'acculturation des agents à la biodiversité. La première section met en exergue l'institutionnalisation inachevée de la biodiversité comme enjeu d'action publique, liée à un cadrage instable de l'environnement et de la biodiversité comme problème public : ceci se traduit par une instabilité dans l'organisation administrative de la biodiversité, entre traitement sectorialisé et intersectorialisé. À travers l'exemple du secteur agricole, la seconde section met au jour la marginalisation de la biodiversité comme enjeu transversal de l'action publique, affaiblie par d'autres enjeux sectoriels.

Section 1. L'institutionnalisation inachevée de la biodiversité comme enjeu d'action publique

L'étude des processus de sectorisation et de déssectorisation de l'action publique en tant qu'ils représentent une « activité profondément politique tant dans son élaboration que dans ses effets » (Halpern et Jacquot, 2015, p. 63) permet d'en savoir plus sur la conception des problèmes publics et de leur prise en charge par l'organisation administrative. La sectorisation et la déssectorisation sont entreprises autant par les acteurs et actrices politiques que par le personnel administratif et elles sont sous-tendues par des rapports de force internes pour problématiser les enjeux d'action publique et décider de leur traitement. L'étude de la structuration d'un secteur révèle les « mécanismes d'émergence, d'institutionnalisation et de démantèlement des politiques publiques » (Halpern, Jacquot, 2015, p. 59). C'est dans cette perspective qu'il s'agit ici d'analyser les modalités de mise en administration de la biodiversité. Cette analyse s'opère à travers l'étude des administrations des principales collectivités territoriales du NPDC (Conseil régional et Conseils départementaux) et des principaux établissements publics régionaux (*cf.* encadré à la page suivante). Si les trois premiers établissements publics ont été choisis en raison de leur implication claire dans la gestion de la biodiversité, qui fait partie de leurs missions, l'étude du quatrième établissement public (la Chambre de commerce et d'industrie - CCI -) est liée à un effet d'opportunité au cours de l'enquête de terrain. Lors d'un entretien avec un directeur d'un bureau d'études, celui-ci m'apprend qu'il est élu à la CCI et membre du bureau. Je me suis alors demandé si sa présence avait modifié la place accordée à la biodiversité au sein de la stratégie institutionnelle et j'ai interrogé un salarié de la CCI.

ENCADRÉ 24. Présentation des différents établissements publics étudiés

Le Conservatoire du littoral, établissement public français créé en 1975 à l'initiative de la DATAR, a pour mission d'acquérir des parcelles du littoral français considérées comme des espaces naturels remarquables pour en assurer la restauration et en déléguer la gestion à des gestionnaires d'espaces naturels par le biais de conventions. La délégation Manche – Mer du Nord est chargée de négocier l'acquisition des terrains sur les côtes du NPDC et de la Picardie, de mener les travaux nécessaires à la restauration des espaces naturels et de contractualiser avec les gestionnaires pour leur entretien. Un des principaux objectifs de la délégation est de préserver des paysages et une biodiversité considérés comme remarquables et patrimonialisés.

L'Office national des forêts (ONF) est un établissement public à caractère industriel et commercial, créé en 1964 et chargé de la gestion des forêts publiques. Il est placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et du Ministère de la transition écologique et solidaire. L'agence territoriale du Nord-Pas-de-Calais a fusionné avec d'autres agences territoriales en 2017 pour donner l'agence Seine-Nord.

L'Établissement public foncier (EPF) du Nord-Pas-de-Calais est un établissement public à caractère industriel et commercial d'État, qui peut mobiliser ses fonds propres en vue de se mettre au service des stratégies foncières portées par les collectivités territoriales et l'État sur le territoire régional. Il est créé en décembre 1990 à l'initiative des élus du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais avec pour première mission à l'époque d'être l'outil de la politique de requalification des friches industrielles.

L'Agence de l'eau Artois-Picardie, créée en 1964, est un établissement public à caractère administratif qui a pour charge la gestion de l'eau sur le bassin hydrographique du Nord. Ces compétences évoluent avec la loi pour la reconquête de la biodiversité promue en 2016 qui renforce le rôle des agences de l'eau dans la gestion de la biodiversité, avec un rôle dans la restauration des trames vertes et bleues et la constitution d'un partenariat avec l'agence française de la biodiversité.

La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) est une Chambre consulaire, établissement public, qui est chargée de représenter les intérêts des entreprises sur un territoire et de leur apporter des services comme l'aide aux démarches administratives, l'aide à la formation et aux développements de compétences, etc.

L'analyse de la mise en administration de la biodiversité, à travers l'étude des administrations de l'environnement et de la biodiversité, met en exergue l'institutionnalisation inachevée de celle-ci en tant qu'enjeu d'action publique. Julien O'Miel définit l'institutionnalisation d'un enjeu d'action publique comme « un processus d'objectivation d'un enjeu à travers des postes, des pratiques et des ressources » (O'Miel, 2015, p. 111). D'après nous, cette définition pourrait être complétée par l'imposition d'un cadrage dominant de l'enjeu au sein de l'institution, qui participe à développer la création de postes, la routinisation de pratiques et la stabilisation des ressources, notamment financières. S'il y a une sectorialisation en cours – avec des administrations spécialisées sur la question de la biodiversité, une prise en charge de la biodiversité par des professionnels internes et externes aux administrations et des politiques publiques qui prennent la biodiversité pour objet –, le cadrage du problème n'est pas du tout stabilisé et il reste en renégociation permanente. Les contours du problème de la biodiversité dépendent des rapports de force au sein des élus et du personnel administratif et les solutions qui sont apportées par les administrations locales en termes d'organisation

administrative (sectorialisée ou intersectorialisée) restent soumises à des cultures professionnelles différenciées et des contextes politiques contingents. Finalement, la biodiversité ne s'impose pas comme enjeu d'action publique et sa sectorisation tend davantage encore à la marginaliser au sein des administrations locales. L'étude de la mise en administration de l'environnement révèle que la très forte politisation du problème par les élus qui le prennent en charge, associée à la politisation des administrations de l'environnement, participe à en faire un enjeu non-institué et non-stabilisé au sein des administrations locales (A). Cela s'en ressent sur le cadrage de la biodiversité au sein des administrations : aucun propriétaire du problème de la biodiversité n'impose son cadrage et celle-ci est soit carrément absente des administrations locales (et notamment des établissements publics locaux) soit peu représentée et avec des contours très variables (B). Cela a un impact direct sur la division administrative du travail de la biodiversité, qui oscille entre sectorialisation et transversalisation. Cette division administrative du travail révèle sa marginalisation et la recherche de légitimation permanente opérée par les acteurs et actrices en charge de la biodiversité au sein de ces administrations (C).

A. La question environnementale, un enjeu fragile dans les administrations locales

La sociologie de l'administration a déjà démontré que les acteurs et actrices politiques jouaient un rôle dans l'institutionnalisation des enjeux d'action publique mais aussi dans l'ordonnancement des priorités politiques (Revillard, 2008), *a fortiori* lorsque ceux-ci sont transversaux et donc que leur prise en charge dépend encore plus étroitement des contextes politiques institutionnels (O'Miel, 2015) et des socialisations professionnelles (Letablier et Perrier, 2008), qui sont des facteurs de réussite de leur institutionnalisation au sein des institutions. Pierre Lascoumes a démontré le caractère inachevé de l'environnement comme enjeu d'action publique, notamment à travers l'étude des administrations de l'environnement déconcentrées (Lascoumes et Le Bourhis, 1997 ; Lascoumes (ed.), 1999 ; Lascoumes et *al.*, 2014a). Il explique que l'environnement ne représente pas un secteur d'action publique à proprement parler, car ses frontières et ses institutions ne sont pas stabilisées. Ainsi, en tant que problème transversal, il tend à être pris en charge par un ensemble d'administrations, dont la plupart sont spécialisées sur l'environnement, qui renégocient en permanence ses contours (Lascoumes, 2008). Dans la continuité de ces travaux, il s'agit ici d'analyser la place occupée par l'environnement comme enjeu d'action publique, cette fois au sein des collectivités territoriales, pour en comprendre par la suite les conséquences sur la mise en administration de

la biodiversité, qui se raccroche dans la construction des problèmes et dans les organisations administratives à l'environnement. L'analyse démontre que l'environnement reste un enjeu très politisé et, par voie de conséquence, non-institué au sein des administrations locales. Cela représente un facteur explicatif de l'instabilité institutionnelle de l'environnement qui, à notre connaissance, n'a pas été mis au jour par l'étude des administrations déconcentrées menée par Pierre Lascoumes (Lascoumes (ed.), 1999 ; Lascoumes et *al.*, 2014a) ; cette instabilité serait donc propre aux collectivités territoriales. Deux principaux processus semblent expliquer que l'environnement soit toujours un enjeu fragile. Tout d'abord, l'environnement dépend des représentations et parfois des rapports de force entre élus pour être légitimé au sein des institutions, ce qui participe à l'instabilité de son portage au sein de celles-ci (1). De plus, la politisation des administrations de l'environnement participe à l'isolement de celles-ci au sein des administrations locales (2).

a. Un enjeu non-institué dépendant des représentations et des rapports de force des élus

Au sein des collectivités territoriales, l'investissement politique dans l'environnement dépend des représentations des élus et des rapports de force qu'ils sont en capacité d'instituer avec les autres élus. L'analyse comparée du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais (NPDC) et du Conseil général du Nord²⁹⁹, malgré des contextes politiques différents, met en avant des processus communs qui participent à la fragilisation du portage de l'environnement au sein des administrations.

Le premier cas, celui du Conseil régional du NPDC, met en avant le rôle des variables partisans et des rapports de force dans l'investissement de l'institution pour l'environnement. De 1992 jusqu'à l'alternance politique en 2016, les politiques environnementales sont prises en charge par des élus écologistes, dans le cadre d'une alliance entre les socialistes et les écologistes. Les écologistes restent cependant largement minoritaires au sein de cette alliance³⁰⁰ et, à partir des élections de 1998 qui voient le nombre d'élus socialistes largement augmenter, le rapport de force avec les alliés socialistes se fait souvent à la défaveur des écologistes et, par voie de conséquence, à la défaveur de l'environnement. Certes, l'augmentation du nombre

²⁹⁹ Les Conseils généraux deviennent les Conseils départementaux en 2015. Quand la période évoquée est antérieure à 2015, nous mentionnons le Conseil général et à partir de 2015, le Conseil départemental.

³⁰⁰ En 1998, le Parti socialiste possède 27 sièges, le Parti communiste 12 sièges et les Verts 9 sièges. En 2004, le Parti socialiste a 40 sièges, le Parti communiste 18 sièges et les Verts 9 sièges. En 2010, le nombre d'élus écologistes augmente, EELV atteint 14 sièges, à la défaveur du nombre d'élus socialistes, qui sont 33.

d'élus écologistes en 2010 a permis de créer un rapport de force qui leur a été ponctuellement favorable et qui leur a permis de négocier un certain nombre de nouvelles vice-présidences, dont l'agriculture et la démocratie participative. Pour autant, Emmanuel Cau, vice-président du Conseil régional en charge de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du plan climat entre 2008 et 2015, souligne que ce rapport de force favorable aux écologistes est resté occasionnel et qu'il n'a pas offert aux écologistes une grande liberté d'action et de budget en matière environnementale :

« Le rapport de force [ndrl : suite aux élections de 2010] est créé, on a apporté un supplément d'âme pour eux mais, insuffisamment, parce qu'après on a eu des difficultés. Si le rapport de force installe une délimitation de budgets, etc., c'est bien. Mais c'est le minimum et il fallait toujours se battre pour le garder. Et, qui plus est, en écologie et en environnement, tout ce qui fait l'écologie ou l'environnement n'est pas dans le budget de l'environnement. Quand c'est la mer c'est un autre élu, voilà... Prenons la mer. Quand on parle de changement climatique, d'adaptation au changement climatique, le trait de côte est essentiel en matière de politique écolo et là, clairement, je n'avais pas la main. Là, ça peut être une illustration de la difficulté. Je l'ai joué cool entre guillemets en disant : "voilà, il y a un vrai sujet, la mer monte, la côte fout le camp, il y a un sujet. D'ici six mois à 30 ans, il peut y avoir une inondation catastrophique et on sera dans le caca parce que les gens ne seront pas contents à juste titre. La mer monte. En croisant les doigts qu'il n'y ait pas une grosse inondation, profitons du sursis pour imaginer l'aménagement nouveau sur la côte." J'ai trouvé un écho, ça je le faisais discrètement, j'allais voir ceux qui étaient à la région individuellement ou des élus locaux du territoire, je me suis adressé aux élus de gauche, principalement socialistes. Ils partageaient grosso modo mon analyse. J'ai proposé des réunions, des entrées, des exposés techniques, c'était toujours oui et puis jamais rien. » (Entretien avec Emmanuel Cau, vice-président du Conseil régional en charge de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du plan climat, le 27 janvier 2017)

L'investissement de la collectivité dans l'environnement pâtit de ces tensions entre écologistes et socialistes, qui contribuent à en faire une question très politisée, qui dépend étroitement des élus et de leur capacité à investir le sujet. Cet extrait d'entretien est éclairant, car il montre comment les relations entre les élus socialistes et les élus écologistes au sein de la majorité

régionale participent à une prise en charge *a minima* de la question environnementale et ce pour plusieurs raisons.

Cela se matérialise tout d'abord par des négociations permanentes entre la majorité socialiste et la minorité écologiste au sujet des budgets et des compétences des délégations, qui sont généralement remportées par les socialistes. Les tensions se cristallisent notamment sur la mer – dont la délégation appartient à un élu socialiste –, qui est envisagée par le prisme économique par les socialistes et environnemental par les écologistes. Ajoutons que bien que les élus socialistes aient investi le discours écologiste, cela ne fait pas partie pour autant de leur armature idéologique. Il y a un décalage entre leur appropriation des problèmes soulevés par la crise écologique et le souhait politique d'y répondre par des politiques publiques (Sainteny, 1994 ; Duverger, 2011). Guillaume Sainteny démontre comment les socialistes ont tenté de délégitimer la thématique environnementale suite à l'apparition des Verts avant de récupérer l'enjeu pour des questions électoralistes en promouvant l'environnement dans le discours puis de chercher à exclure les Verts de la scène politique, en revendiquant la primauté de leur intérêt pour les questions écologiques. Timothée Duverger (2011) explique qu'au-delà des enjeux liés à la compétition politique, la crise écologique n'a pas pour autant modifié l'armature idéologique du Parti socialiste, qui reste attaché à la croissance, au progrès technique et à l'énergie nucléaire. Autrement dit, les élus socialistes du Conseil régional restent socialistes avant d'être écologistes et leurs convictions les portent peu à s'intéresser aux questions environnementales.

Ces tensions entre les deux partis se matérialisent aussi dans leurs difficultés à collaborer pour mener des politiques communes. Les collaborations reposent sur des relations interpersonnelles (ce qui révèle déjà en soi la faiblesse de l'environnement comme enjeu au sein de l'institution), qu'Emmanuel Cau décrit lorsqu'il explique qu'il va à la rencontre des élus socialistes individuellement pour les convaincre mais que ces échanges n'aboutissent pas pour autant à une plus grande environnementalisation des politiques. Les socialistes n'y voyant pas d'intérêt politique étant donné la faiblesse des élu-e-s écologistes en termes de voix et d'influence au sein de l'institution, ils ne souhaitent pas collaborer avec les écologistes.

À travers l'étude des politiques de démocratie participative mises en place par les élus écologistes au sein du Conseil régional du NPDC, Julien O'Miel (2015) montre que celles-ci restent cloisonnées et dans le « giron » des élus écologistes, qui ne parviennent pas à légitimer leur projet politique auprès des élus socialistes. Le témoignage d'Emmanuel Cau à propos de l'environnement tend à transposer cette analyse au cas des politiques environnementales. L'élu

explique qu'il dispose d'une autonomie relative lorsqu'il se cantonne à agir sur des politiques qui appartiennent pleinement à sa délégation, comme les politiques de logement (bien qu'il souligne dans le même temps qu'il doit mener un combat pour justifier de l'intérêt et des bénéfices de chaque politique auprès de ses alliés socialistes et obtenir le budget nécessaire). Il explique en revanche qu'il est impossible pour les élus socialistes de concevoir l'environnement comme un enjeu transversal, car ceux-ci ne supportent pas « l'intrusion » des écologistes dans les politiques pour lesquelles ils ont les pleins pouvoirs, comme les politiques de mer, les politiques de transport ou les politiques culturelles. Ainsi, au-delà du fait que l'environnement est un enjeu politisé, il se révèle aussi un enjeu cloisonné du fait des jeux politiques internes à l'institution.

In fine, les rapports de force produits au sein de l'institution font de l'environnement un enjeu qui ne relève pas des priorités politiques et qui reste cloisonné et isolé, à l'image de l' élu qui en a la délégation.

Du côté du Conseil général du Nord, les évolutions de l'organisation administrative de l'environnement en fonction des élections démontrent également que la question environnementale n'est pas consolidée comme enjeu d'action publique. Celle-ci dépend des choix et des priorités politiques des élus, ce qui remet en question l'organisation politique et administrative de l'environnement après chaque élection. En 2011, à la suite des élections qui renouvellent la moitié des élus du Conseil général (mais qui n'en changent pas sa couleur politique puisqu'il reste aux mains des socialistes), un nouveau vice-président à l'eau, à l'environnement et au développement durable est nommé. Dans la foulée, une direction environnement est créée, qui est alors centrée sur la gestion des espaces naturels sensibles (ENS), sur la gestion des déchets liés aux ménages ou aux bâtiments et travaux publics (BTP) et sur la sécurité publique par rapport aux infrastructures nucléaires. Cette nouvelle direction dédiée à l'environnement marque l'importance – éphémère, car elle ne se maintient que cinq ans – accordée à la question environnementale par les élus socialistes du Conseil général mais elle démontre aussi que l'environnement reste cloisonné et restreint à la question des espaces naturels, des déchets et du nucléaire.

Le changement de majorité au sein du Conseil départemental du Nord, qui passe aux mains des Républicains avec les élections de 2015 amène une nouvelle évolution dans la division administrative du travail, motivée par des logiques néo-managériales (*cf.* chapitre 3, section 1 où le cas du Conseil départemental du Nord est détaillé). Après deux ans de réflexion,

en 2017, un vice-président à l'environnement et à la ruralité est nommé. Ces deux années de mise en suspens sont révélatrices en soi du fait que l'environnement n'est pas considéré comme un sujet prioritaire (ni urgent) et qu'il requiert une réflexion politique pour décider de la délégation à laquelle il doit être adjoint. La direction environnement est supprimée dans la foulée et elle est refondue au sein d'une direction adjointe ruralité et environnement attenante à la direction du développement territorial. Dès lors, la conception politique de l'environnement révèle une réduction de ses enjeux, car l'environnement se cantonne aux espaces ruraux, excluant donc, *de facto*, les enjeux environnementaux liés aux espaces urbains (transports et aménagement du territoire).

Dans les deux cas étudiés, la conception de l'environnement reste associée aux représentations politiques des élus, dont on peut supposer que l'appartenance idéologique participe plus ou moins à prioriser l'environnement comme enjeu politique. De plus, les flous des contours de l'environnement (sur la mer, le monde urbain, *etc.*), liés à des représentations et des rapports de force entre élus, contribuent à des changements réguliers dans les compétences des délégations politiques et l'organisation administrative de l'environnement.

b. La politisation de l'enjeu comme facteur de marginalisation

Dans leur ouvrage sur la mise en place des DREAL, Pierre Lascoumes et ses collègues démontrent que les directeurs des DREAL jouent un rôle dans la définition, la conception et la mise en œuvre du développement durable, qui reste un concept flou (Lascoumes et *al.*, 2014b). Ils en font un concept peu opérant, adaptable aux contextes administratifs locaux et aux usages différenciés. Force est de constater que le personnel administratif de l'environnement dans les collectivités joue également un rôle dans la conception institutionnelle de l'environnement, qu'il s'agit ici de mettre au jour. L'analyse met en exergue la forte politisation de l'administration de l'environnement, avec un profil professionnel qui distingue ces agents des autres administrations et qui participe à la marginalisation de l'environnement au sein des collectivités territoriales.

Une mise en administration révélatrice d'une conception politisée de l'environnement

L'instabilité des contours politiques de l'environnement au sein de ces institutions conduit à des réorganisations administratives régulières, en fonction des évolutions des représentations politiques et administratives du problème qu'il s'agit maintenant d'analyser.

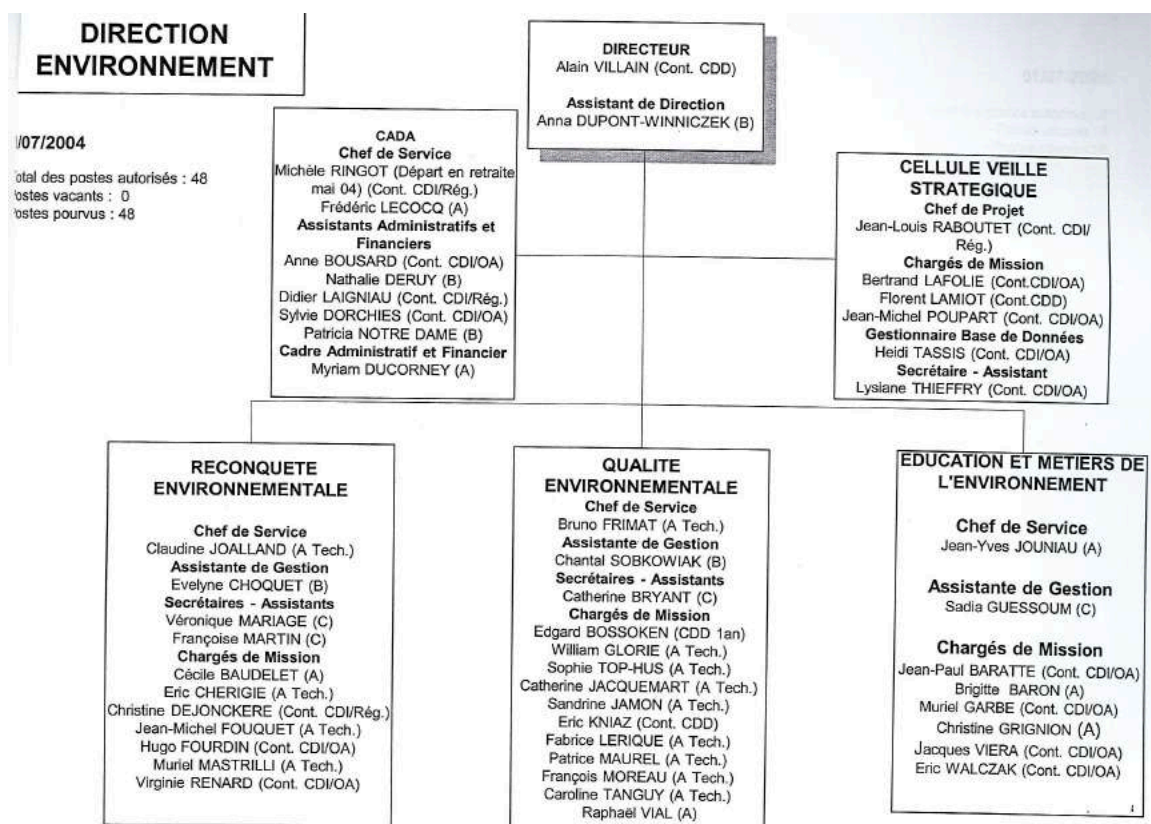
Ces réorganisations révèlent autant qu'elles participent à un manque de consensus dans la définition de l'environnement parmi l'ensemble des élus politiques et du personnel administratif des collectivités.

Le cas du Conseil départemental du Nord illustre un rapport de force au sein du personnel administratif qui révèle, *in fine*, la « dilution » de la question environnementale et son affaiblissement comme question politique. Certes, en 2017, la création d'une direction ruralité et environnement au sein du Conseil départemental du Nord marque le souhait de faire de l'environnement un enjeu transversal en l'intégrant aux autres politiques en lien avec le monde rural, comme l'agriculture et l'eau. Mais cette nouvelle organisation administrative marque aussi la « victoire » du personnel lié aux questions agricoles face à un relatif déclassement des anciens fonctionnaires de la direction environnement. La nouvelle direction est dirigée par un ancien chef de service en charge de l'eau et de l'agriculture et le service eau, agriculture et environnement est dirigé par une ancienne chargée de mission agriculture. La fonctionnaire qui dirige le service eau, agriculture et environnement à partir de 2017 a auparavant travaillé au sein du Département comme chargée de mission agriculture et restauration collective entre 2011 et 2016 mais elle est surtout proche de la Chambre d'agriculture, au sein de laquelle elle a travaillé entre 2004 et 2011. Si la section 2 de ce chapitre développe plus largement les liens entre les questions agricoles et de biodiversité, soulignons ici une différence de conception politique profonde sur l'environnement entre le milieu agricole, qui tend à voir l'environnement comme un obstacle aux activités agricoles, et le milieu naturaliste. Ainsi, cette fonctionnaire est davantage familiarisée au point de vue des agriculteurs qu'à celui des environnementalistes. De son côté, l'ancien directeur adjoint de la direction environnement, de sa propre volonté, décide de recentrer ses missions autour du schéma cyclable et du sport de randonnée, ce qui l'éloigne de l'environnement. Ainsi, on peut dire que l'environnement est « dilué » au sens où le sujet est pris en charge par un personnel administratif moins spécialisé sur la question et où il est refondu au sein d'une direction qui gère prioritairement les politiques agricoles.

La lourde réorganisation de la direction environnement du Conseil régional du NPDC en 2006 met en avant une conception très politique que le personnel politique administratif porte sur la question et qui se retrouve jusque dans l'organisation administrative. Dans la perspective d'assurer une meilleure cohérence dans la mise en œuvre des politiques environnementales, une réorganisation très lourde de la direction environnement est menée par Claudine Joalland, à la tête de la direction en 2006, avec le soutien d'Alain Alpern, alors vice-président du Conseil

régional en charge de l'environnement. Jusqu'alors la direction était composée d'une cellule de veille stratégique et de trois services (*cf.* figure ci-dessous). Les deux premiers étaient la reconquête environnementale, qui s'intéressait principalement aux territoires pollués et aux friches industrielles, et la qualité environnementale, qui visait à protéger les espaces naturels remarquables et s'occupait des questions énergétiques. Au sein de ces deux services, les questions énergétiques et de biodiversité étaient dissociées. L'éducation et les métiers de l'environnement formaient un dernier service, qui s'attachait aux politiques de sensibilisation aux enjeux environnementaux, notamment auprès des publics scolaires.

FIGURE 37. Organigramme de la direction environnement du Conseil régional du NPDC en 2004

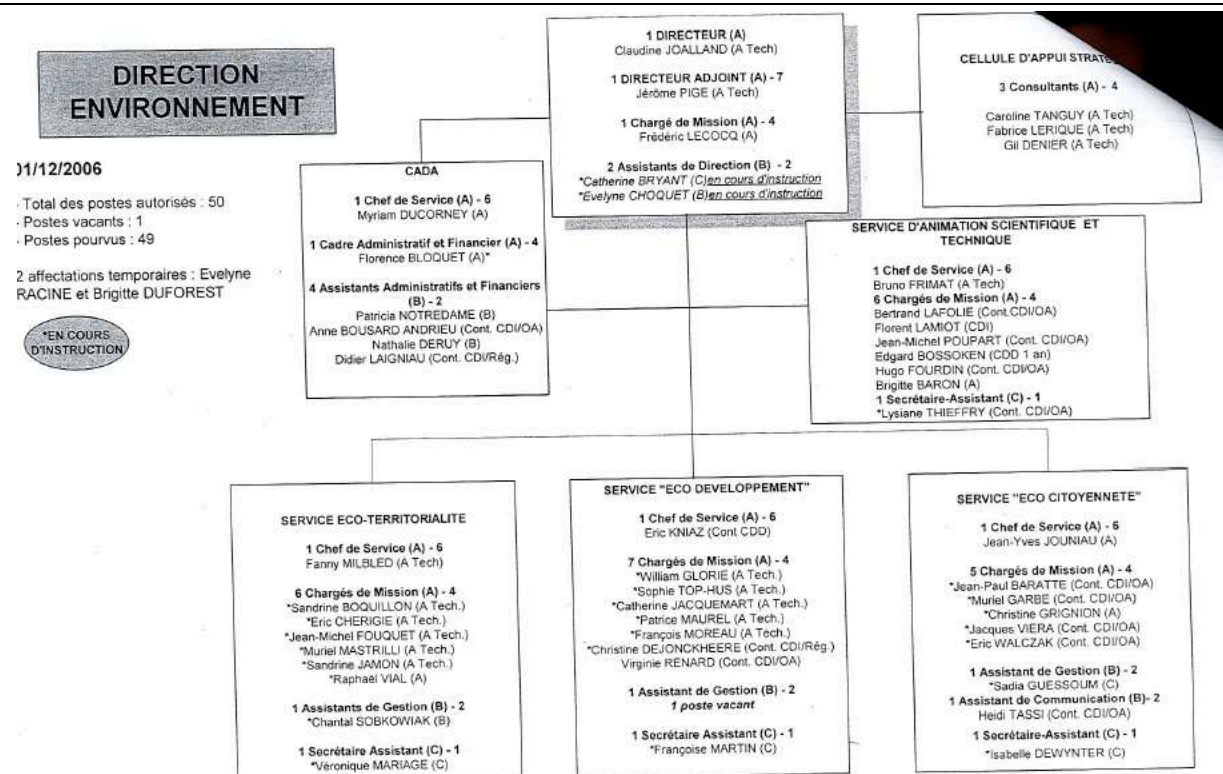


Source : archives du Conseil régional du NPDC

Il est décidé que l'enjeu climatique et l'enjeu de la biodiversité doivent être traités conjointement dans l'ensemble des politiques publiques environnementales, considérant par exemple qu'une amélioration de la qualité de l'air a des conséquences positives en termes de fonctionnement des écosystèmes et réciproquement. Ainsi, les services sont nouvellement constitués autour des partenaires cibles des différentes politiques publiques (*cf.* figure 38). Le

service « écoterritoire » a pour cible les collectivités territoriales de la région pour les sensibiliser à la mise en place d'opérations d'éducation à l'environnement sur leur territoire mais aussi les accompagner sur la mise en place de schémas de cohérence écologique, trames vertes et bleues et plans climat. Le service « écodéveloppement » tente de sensibiliser le monde de l'entreprise, alors que le service « écocitoyenneté » travaille avec les publics scolaires, citoyens et associatifs. Enfin, le service animation scientifique et technique vise les structures scientifiques et associatives référentes en matière de biodiversité et de climat.

FIGURE 38. Organigramme de la direction environnement du Conseil régional du NPDC en 2006



Source : archives du Conseil régional du NPDC

Cette nouvelle organisation administrative renforce une culture partagée parmi les fonctionnaires de la direction environnement, fortement soutenus par les élus écologistes. La mention « éco » qui précède la dénomination de chacun des services met au jour la constitution d'un langage et d'une croyance communes au personnel administratif de cette direction autour de la transversalité de la question environnementale. Ces codes communs ne facilitent pas pour autant la lisibilité de la démarche de la direction environnement et de sa stratégie auprès des autres directions du Conseil régional, car ces dernières ne connaissent pas toujours les différentes politiques publiques qui sont menées dans les services ni les interlocuteurs qui s'y rattachent, ce qui est une entrave aux collaborations avec les autres directions. Nonobstant, le

principal obstacle à ces collaborations reste la forte politisation des administrations de l'environnement.

La forte politisation des administrations de l'environnement

L'étude des administrations de l'environnement du Conseil régional du NPDC et des cadres de la direction environnement des Conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais démontre la politisation de l'administration, qui participe à les éloigner des autres administrations, qui ne partagent pas leur projet politique. Elle démontre une oscillation entre la politisation fonctionnelle proposée par Stéphane Dion (1986) et la politisation transformationnelle définie par Gilles Pinson (2019), qui se distingue quelque peu de la première. La politisation fonctionnelle désigne le cas où ce sont les élus qui placent eux-mêmes des sympathisants politiques pour être sûrs d'avoir des gestionnaires de confiance au sein de l'administration. Elle passe ainsi par des fonctionnaires des directions environnement proches du pouvoir. La politisation transformationnelle définie par Gilles Pinson désigne le cas où « des fonctionnaires [qui] cumulent une affinité politique plus ou moins nette avec les élus dominants et une compétence et une légitimité technique » (Pinson, 2019, § 21). Cette définition est intéressante, car elle permet de dépasser la question du recrutement et du placement des fonctionnaires par les élus pour interroger le rôle des fonctionnaires dans la fabrique des politiques publiques. La politisation est ici envisagée comme une « mobilisation de l'administration au service d'un programme politique ou d'un projet de territoire. » (Pinson, 2019, § 4) En d'autres termes, la politisation transformationnelle met en avant le fait que les fonctionnaires adhèrent au projet politique et qu'ils y contribuent activement dans la fabrique des politiques publiques.

Du côté des cadres des administrations de l'environnement des Conseils départementaux, leurs formations universitaires et leurs expériences professionnelles précédant leur entrée dans les Conseils départementaux marquent une politisation transformationnelle, avec des compétences techniques sur l'environnement. Le directeur-adjoint de la direction environnement du Conseil général du Nord entre 2007 et 2015 a une formation universitaire en biologie. Il a travaillé pendant 10 ans au sein des Espaces naturels régionaux³⁰¹ (ENRx) et dans une association d'éducation à l'environnement durant quatre ans avant d'intégrer le Conseil général. La cheffe de service Espaces naturels sensibles (ENS) en 2015, qui devient par la suite directrice-adjointe de la direction environnement est ingénieure forestière diplômée de

³⁰¹ Les ENRx sont un syndicat mixte qui participe à la gestion des trois parcs naturels régionaux du NPDC.

l'ENGREF. Elle travaille plusieurs années au sein d'un Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) du Pas-de-Calais avant d'intégrer en 2002 la direction environnement. Outre que leurs expériences professionnelles précédentes permettent à ces cadres de disposer d'un réseau externe à leur collectivité pour les aider à mettre en œuvre les politiques publiques, elles révèlent un attachement particulier à la question environnementale, qui est au cœur de leur cursus professionnel.

L'étude des profils des directeurs et directrice de la direction environnement du Conseil régional du NPDC, qui se succèdent entre 1992 et 2016 démontre qu'au-delà de l'enjeu de son recrutement, le profil du directeur ou de la directrice répond toujours aux ambitions politiques portées par l'élu écologiste qui a la délégation de l'environnement et qu'il/ elle possède les compétences techniques adéquates pour mener à bien les politiques environnementales. En cela, cette direction converge en permanence entre politisation fonctionnelle et politisation transformationnelle. Le chapitre 1 (section 3) a montré qu'au cours des premières années de la direction environnement, la politisation fonctionnelle était très forte, en raison des modes de recrutement et du profil des membres de cette administration, notamment d'Alain Villain, premier directeur de la direction environnement³⁰², énergie et déchets, qui est recruté et nommé suite à la décision d'Alain Trédez, vice-président à l'environnement du Conseil régional, à une époque où les recrutements au sein des collectivités territoriales étaient davantage régis par la volonté politique³⁰³ (Biland, 2011). Son appartenance au mouvement écologiste explique sa nomination à ce poste alors qu'il n'a pas d'expérience professionnelle antérieure en collectivité territoriale. Si Alain Villain se maintient à son poste jusqu'en 2003, sa forte personnalité et sa tendance à parfois déborder de son rôle de directeur pour endosser celui de militant et/ ou d'élu créent des tensions avec Jean-François Caron, le vice-président écologiste du Conseil régional en charge du développement durable. Les entretiens menés ne m'ont pas permis d'en savoir plus sur l'objet exact du litige entre les deux protagonistes, mais plusieurs chargés de mission qualifient le changement de poste d'Alain Villain (qui devient en 2004 conseiller technique au sein de la direction environnement) de « mise au placard » pour des différends politiques. La frontière poreuse entre le rôle du personnel administratif et son engagement politique trouve ici ses limites pour Jean-François Caron.

³⁰² Voir son portrait dans le chapitre 1, p. 115.

³⁰³ Comme le rappelle Émilie Biland, Jacques Chevallier a qualifié en 2002 l'emploi public local comme un « ilot de politisation », faisant référence à l'implication des élus dans le recrutement et à la proximité des fonctionnaires avec les élus dans la gestion quotidienne des collectivités (Chevallier *in* Biland, 2011, p. 18).

TABLEAU 12. Les directeurs et directrices et les vice-présidents à l'environnement du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais (1993 – 2016)

Dates du mandat du vice-président écologiste à l'environnement	Nom du vice-président écologiste à l'environnement	Dates de l'occupation de la fonction de directeur/ directrice de la DENV	Nom du directeur/ de la directrice
1993 – 1998	Alain Trédez	1993 - 2003	Alain Villain
1999 – 2005	Jean-François Caron	2004 - 2009	Claudine Joalland
2005 – 2008	Alain Alpern	2009 – 2015	Christophe Bernard
2008 – 2015	Emmanuel Cau	2015 - 2016	Cyrille Pradal

Source : à partir des archives de la direction environnement du Conseil régional et des entretiens

Les départs et les arrivées – hormis le départ de Christophe Bernard – des directeurs et directrice de la direction environnement sont toujours guidés par l' élu référent et par sa volonté de travailler avec un-e directeur/ directrice en particulier, ce qui renforce la politisation fonctionnelle. Ces nominations successives n'engendrant pas de résistances ou de tractations de la part du président socialiste du Conseil régional ou de la direction générale des services, l'hypothèse peut être faite que la direction environnement et les politiques environnementales ne constituent pas un enjeu de pouvoir très important au sein de la collectivité.

Les directeurs et directrice de la direction environnement du Conseil régional du NPDC, à l'exception de Christophe Bernard, ont tou-te-s des compétences professionnelles sur les questions environnementales, ce qui atteste d'une politisation transformationnelle. Claudine Joalland est ingénieure en horticulture et paysage. Elle a exercé auparavant dans différentes collectivités territoriales – dont à la direction des services verts de la ville d'Arras et au service aménagement et environnement de la communauté urbaine d'Arras – dans les années 1980 et 1990. En 2003, Claudine Joalland est démarchée par Jean-François Caron – *via* le directeur général adjoint des services – pour devenir cheffe de service à la direction environnement sur les questions de trame verte et bleue. Sur proposition de Jean-François Caron, Claudine Joalland est promue à la tête de la direction, où elle reste jusqu'en 2009, avant de redevenir chargée de mission sur le plan forêt³⁰⁴ puis d'intégrer le cabinet du président de Région en tant que conseillère à l'environnement et à l'agriculture, ce qui marque son intérêt pour la stratégie politique.

Quant à son successeur (Christophe Bernard), il obtient ce poste en interne en 2009 après avoir été en charge des politiques sanitaires du Conseil régional du NPDC. Christophe Bernard

³⁰⁴ Pour des raisons que les entretiens n'ont pas permis d'éclaircir. Le plan forêt fait référence à une politique de reforestation du NPDC proposée par Emmanuel Cau au sein du Conseil régional du NPDC.

s'entend extrêmement bien avec Emmanuel Cau. Les chargés de mission et Emmanuel Cau lui-même louent un tandem très uni, capable d'endosser une énorme charge de travail. Christophe Bernard quitte son poste huit mois avant les élections régionales de 2015 pour rejoindre la direction générale des services de Dunkerque.

Enfin, Cyrille Pradal, nommé en 2015, a précédemment occupé le poste de collaborateur des élus écologistes, notamment auprès d'Emmanuel Cau pendant onze ans au sein du Conseil régional. Il est par ailleurs élu municipal écologiste. Le poste précédent de ce dernier directeur et son mandat d'élus révèlent une politisation partisane³⁰⁵ de l'accès aux postes administratifs particulièrement flagrante. Cyrille Pradal prend la responsabilité de la direction jusqu'en 2016. Sa nomination engendre des tensions entre les élus socialistes et les élus écologistes à l'approche des élections. La direction générale des services a elle-même des réticences à promouvoir un collaborateur d'élus à la tête de la direction environnement et la directrice adjointe de la direction doit assurer l'intérim pendant quatre mois, le temps que le contrat soit finalement validé par les élus et signé par l'ensemble des services administratifs. Ainsi, les politiques environnementales commencent à devenir une inquiétude pour les élus socialistes uniquement lors de la nomination de Cyrille Pradal, alors que l'approche des élections régionales fait craindre une défaite aux socialistes. Si la politisation des cadres de la direction environnement est différenciée, elle reste notable et marque les affinités existantes entre les élus écologistes, marginalisés au sein de la collectivité et la direction de la direction environnement qui pilote les politiques environnementales.

Le recrutement des autres fonctionnaires de l'administration de l'environnement du Conseil régional du NPDC démontre, lui aussi, à la fois des affinités avec le projet de l'élus écologiste et des compétences techniques sur l'environnement. Cela met en exergue, d'une part, l'homogénéité du profil des membres de cette administration et, d'autre part, le fait qu'ils portent un projet politique commun. Le personnel qui intègre la direction au cours des années 2000 et 2010 dispose d'un profil très proche des chargés de mission « historiques » arrivé-e-s dans les années 1990 (*cf.* chapitre 1, section 3). En 2003, il est décidé, pour des raisons

³⁰⁵ La politisation partisane désigne la récompense des militants par les élus en les plaçant à des postes de pouvoir (Dion, 1986).

juridiques³⁰⁶, qu'une partie des effectifs des espaces naturels régionaux³⁰⁷ intègrent les services de la direction environnement du Conseil régional. Ces nouveaux chargés de mission ne passent pas les concours de la fonction publique territoriale mais obtiennent des contrats à durée indéterminée (CDI), ce qui est devenu plutôt rare depuis les années 2000, car les collectivités territoriales ont généralement recours à des contrats à durée déterminée (CDD) ou aux fonctionnaires territoriaux dans le cas où les directions veulent des postes pérennes (Biland, 2019). Ce choix de recourir aux CDI relève ici d'une volonté politique de recruter ces personnes spécifiquement. Leur profil est homogène : âgés d'une trentaine d'années, généralement des hommes, parfois issus de formation en horticulture ou en écologie mais majoritairement titulaires d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en environnement et en aménagement de l'université de Lille 1, ils sont militants au sein de sociétés savantes ou d'associations de protection de la nature en dehors de leur vie professionnelle. Une vingtaine de chargés de mission avec ce profil arrive au sein de la direction environnement entre 2000 et 2004 et l'enjeu pour la direction est de leur attribuer des missions et de les intégrer au sein des équipes déjà existantes. Ainsi, en 2004, parmi les 48 postes occupés au sein de la direction environnement, il y a 19 fonctionnaires de catégorie A, 16 agents recrutés en CDI, quatre agents en CDD. Les autres postes sont occupés par des fonctionnaires de catégorie B ou C.

À la suite de la réorganisation des services en 2006, cinq nouveaux et nouvelles chargé-e-s de mission sont recruté-e-s, par le biais des concours. Ces fonctionnaires de catégorie A ont un profil très proche de leurs collègues déjà en poste. Ce sont généralement des femmes³⁰⁸, très souvent diplômées d'un DESS en environnement et aménagement du territoire de l'université de Lille 1 et parfois ingénieures en environnement. Leur profil reste assez proche des agents déjà en poste, ces personnes ayant le même diplôme et des convictions politiques fortes, souvent militantes dans des associations. Cela s'explique par le fait que dans la fonction publique territoriale, le concours donne seulement accès à une liste d'aptitude. Les collectivités peuvent donc « choisir » leurs agents parmi ceux qui ont réussi le concours. Le témoignage de l'une

³⁰⁶ Les Espaces naturels régionaux sont une association fondée en 1978, financée quasi-exclusivement par le Conseil régional du NPDC depuis 1992. Considérant que le financeur exerçait une pression trop pesante sur la stratégie de l'association, il a été décidé de faire évoluer son statut et ses financements. Les Espaces naturels régionaux deviennent les ENRx et se transforment en un syndicat mixte.

³⁰⁷ Les espaces naturels régionaux sont un syndicat mixte qui rassemble les services techniques et certains postes d'animation en développement territorial des trois parcs naturels régionaux de la région Nord-Pas-de-Calais.

³⁰⁸ Nous posons l'hypothèse que cela est lié au fait que la fonction publique territoriale est plus féminisée que la fonction publique d'État.

d'entre elles met en avant une intégration rapide à l'équipe³⁰⁹ du fait de représentations partagées et d'une aspiration commune au projet politique proposé par les élus écologistes.

C'est la politisation transformationnelle de ces administrations qui participe à marginaliser l'environnement comme enjeu politique au sein de ces collectivités. Ceci s'explique parce que, d'une part, elles font de l'environnement un sujet clivant au sens où il est conçu comme éminemment politique et, d'autre part, en raison des relations de proximité entretenues avec les élus écologistes, qui sont eux-mêmes marginalisés par la majorité socialiste. La relation très proche entre Emmanuel Cau, vice-président du Conseil régional en charge de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du plan climat (2008 – 2015) et le personnel administratif de la direction explique que cette direction soit considérée comme « appartenant aux écologistes ». La division du travail entre l'élu et le personnel administratif est renégociée du fait des affinités existant entre eux. Tandis qu'il est mentionné par plusieurs chargés de mission que l'élu passe toutes les semaines dans les bureaux pour saluer les chargés de mission et prendre de leurs nouvelles, une chargée de mission précise que l'élu est « motivé pour faire avancer les choses et suit les propositions des services, qui vont de l'avant » (entretien du 23 mai 2020 avec une ancienne chargée de mission de la direction environnement). De son côté, Emmanuel Cau indique avoir été à l'écoute de « ses équipes », ce qui laisse à penser une proximité dans le travail. Il raconte également à propos du travail mené par le personnel de la direction environnement :

« Le plan 100 000 logements était une politique très ambitieuse et il y avait des difficultés pour les chargés de mission. Comme il y avait une relation de confiance avec les équipes, on me l'a fait savoir. Alors, après je n'ai pas à manager le personnel mais on a reçu un prix pour notre politique logement par la Ministre et donc... D'habitude ça ne se fait pas, c'est l'élu qui va recevoir le prix et qui fait la photo avec la Ministre mais là, j'ai amené l'équipe et je l'ai présentée à la ministre. Ça peut paraître de la quincaillerie mais pour moi c'était important qu'ils reconnaissent leur prix et de voir qu'on l'avait gagné ensemble. J'ai dit : "Voilà, on va le chercher ensemble." » (Entretien avec Emmanuel Cau, le 27 janvier 2017)

Ainsi, le personnel administratif est pleinement engagé dans l'exercice de ses missions et cette proximité idéologique et professionnelle entre l'élu et le personnel administratif crée un

³⁰⁹ Entretien du 25 mai 2020.

sentiment de cohésion et d'union au sein de la direction environnement qui forme un « monde à part » au sein du Conseil régional. Cette forte politisation ne favorise pas la mise en dialogue avec les autres directeurs et directrices des directions du Conseil régional qui sont, elles, des espaces de politisation partisane socialiste³¹⁰, ce qui s'explique par le maintien au pouvoir du parti socialiste depuis l'Établissement public régional³¹¹. Ces directions travaillent peu avec les élus écologistes et les administrations liées à leur délégation.

La marginalisation de la direction environnement parmi l'ensemble des directions du Conseil régional est renforcée par son emplacement dans les locaux. Lorsque le Conseil régional change de locaux entre 2004 et 2008 pour emménager boulevard Hoover à Lille, la direction environnement se retrouve isolée. Elle est située dans deux bâtiments à 500 mètres de l'hôtel principal du Conseil régional, qui communiquent entre eux par une passerelle extérieure, limitant alors les velléités de déplacements et la possibilité de collaborations « physiques » entre les agents. Seul l' élu dispose d'un bureau au sein du siège du Conseil régional. Cet isolement de l'équipe administrative contribue à invisibiliser le travail mené par la direction environnement aux yeux des autres acteurs du Conseil régional et à le cloisonner.

L'environnement apparaît ainsi très politisé mais ses contours en tant qu'enjeu d'action publique restent flous en raison du fait que sa politisation par le personnel politique et le personnel administratif contrarie son institutionnalisation. Il reste objet de réorganisations tant au niveau des délégations politiques que dans la division administrative du travail. La politisation fonctionnelle et transformationnelle de l'administration renforce les difficultés institutionnelles à stabiliser la présence et les contours de l'environnement, qui reste un enjeu cloisonné. Cela a des conséquences sur l'institutionnalisation de la biodiversité comme enjeu d'action publique, car la biodiversité est souvent une composante des administrations de l'environnement. Or, les difficultés à stabiliser l'environnement comme enjeu d'action publique se répercutent sur la mise en administration de la biodiversité, qui pâtit aussi d'un manque de stabilité dans la définition institutionnelle du problème.

³¹⁰ La politisation partisane des collectivités gouvernées par le Parti socialiste est relativement courante (*cf.* Émilie Biland, 2019). Nous y revenons plus en détails dans la seconde section de ce chapitre.

³¹¹ À l'exception de la parenthèse 1992-1998 où le Conseil régional a été présidé par une élue écologiste mais toujours avec les socialistes comme alliés.

B. Le problème de la biodiversité, un enjeu non-stabilisé

Comme susmentionné à propos de l'environnement, l'institutionnalisation d'un enjeu d'action publique dépend de la capacité des acteurs et des actrices à porter le problème au sein de l'institution. Dans la continuité de l'analyse menée à propos de la construction de l'environnement comme enjeu d'action publique, il s'agit maintenant d'analyser les représentations du problème de la biodiversité au sein des administrations locales pour saisir les modalités de sa mise en administration. Autrement dit, nous cherchons à relier la division du travail administratif à la construction des problèmes publics pour en saisir les conséquences sur la biodiversité comme enjeu d'action publique.

La définition même du problème de la biodiversité apparaît faiblement institutionnalisé : pour reprendre les termes de Joseph Gusfield (2009), les propriétaires du problème ne sont pas uniques et ne sont pas stabilisés au sein des institutions, ce qui empêche tout consensus sur les solutions à apporter, que cela soit en termes d'organisation administrative ou de politiques publiques. En d'autres termes, la difficulté à imposer un cadrage du problème de la biodiversité constitue un obstacle à la stabilisation de son portage au sein des administrations.

La biodiversité, la grande absente de certaines administrations locales

Dans le premier cas de figure, la biodiversité n'est pas un enjeu présent au sein de l'institution, car elle ne dispose pas de propriétaires du problème qui s'en fassent le porte-parole et, par conséquent, elle n'est pas portée dans l'institution comme problème public. De fait, la biodiversité ne figure pas dans la division administrative du travail.

Cela peut s'expliquer par une absence d'acculturation à la biodiversité au cours des formations universitaires et des expériences professionnelles du personnel administratif. Ainsi, au sein de l'agence territoriale du Nord-Pas-de-Calais de l'Office national des forêts (ONF), qui regroupe 55 agents dont 33 ouvriers sylviculteurs, les termes « biodiversité » ou « nature » n'apparaissent jamais dans les organigrammes ou les noms des postes. Cela s'explique par la culture professionnelle des agents administratifs de l'ONF qui viennent très majoritairement de l'École nationale du génie rural, des eaux et des forêts (ENGREF), qui forme à la gestion forestière (sylviculture, aménagement forestier, *etc.*). L'ENGREF est une école pour former les ingénieurs agronomes ou les polytechniciens à devenir des cadres administratifs de l'ONF ou d'administrations ministérielles en charge de la gestion des forêts. L'écologie et le vocabulaire autour de la biodiversité ne sont pas au cœur de leurs formations. D'ailleurs la cheffe du service « environnement et accueil du public » qui prend le poste en 2008 se démarque du profil de la

plupart des agents de catégorie A et révèle le rapport distant à la biodiversité entretenu par le personnel de l'ONF. Cette responsable de service est ingénieure agronome, diplômée d'AgroCampus Rennes, spécialisée dans la gestion des milieux naturels. Elle parvient à rentrer en tant que contractuelle à l'ONF de Fontainebleau, ce qui est très rare, car la majorité des agents de catégorie A est diplômée de l'ENGREF et a obtenu les concours pour intégrer l'ONF. On peut faire l'hypothèse (émise par l'enquêtée elle-même³¹²) selon laquelle le recrutement de cette nouvelle cheffe de service a été facilité par le fait que le poste n'ait pas été pourvu au préalable en interne. En effet, la biodiversité ne semble pas susciter une forte attractivité auprès des agents de l'ONF, ce qui favorise le recrutement externe d'une contractuelle. Ainsi, de fait, peu de personnel se fait le porte-parole de la biodiversité au sein de l'institution.

Le manque d'acculturation des agents à la biodiversité est aussi susceptible d'engendrer un manque d'acculturation de l'institution dans son ensemble à la biodiversité, du fait de cultures professionnelles différentes. Au sein de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, le terme de « biodiversité » reste peu utilisé. Les rivières et les zones humides ayant été mises en politique avant la biodiversité³¹³, l'Agence de l'eau centre ses actions sur le « bon état écologique » tel que l'impose la directive-cadre sur l'eau (DCE). Adoptée en 2000, cette dernière fixe des objectifs de qualité à atteindre pour toutes les « masses d'eau » par le biais du recours à des indicateurs écologiques biophysiques et chimiques. La chargée d'intervention zones humides de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en environnement et ressources naturelles, explique :

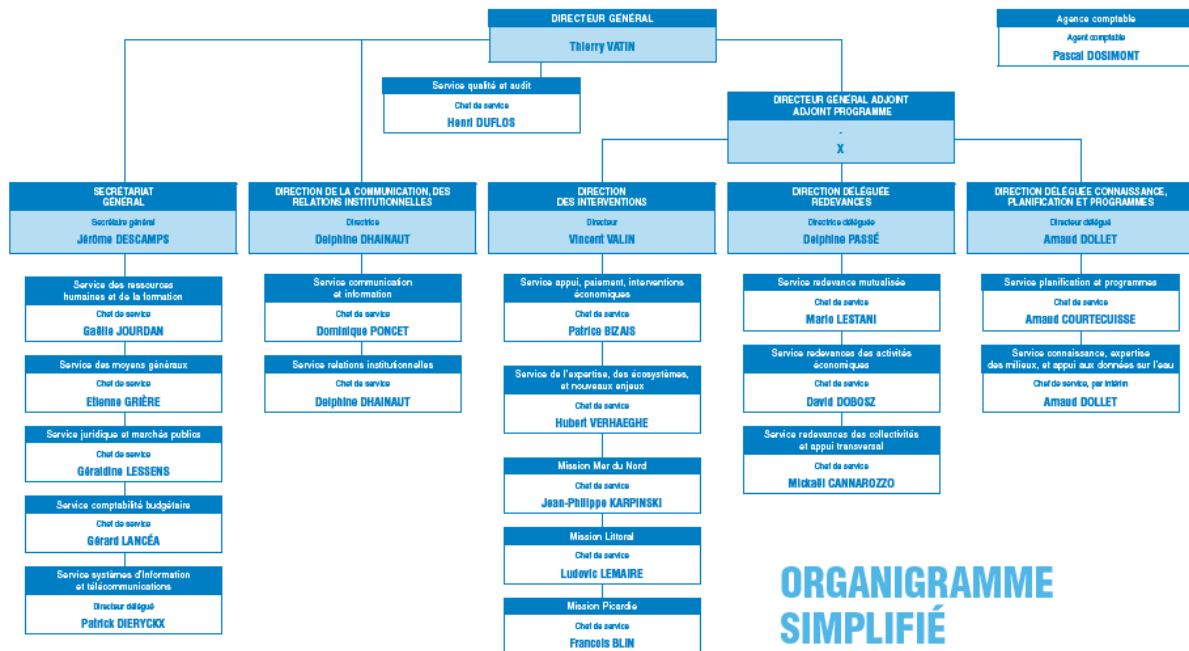
« Alors nous ici on ne dit pas qu'on fait de la biodiversité (rires) parce que... ça n'est pas... voilà ici c'est l'Agence de l'eau, c'est les milieux naturels aquatiques. Mais en fait, quand on est amené à travailler, je vois mes collègues qui sont sur les cours d'eau, le but c'est d'améliorer à la fois l'eau, le niveau de sa qualité physique, physiochimique. Mais après faut aussi améliorer la qualité physique du cours d'eau, les berges etc., et donc indirectement on fait de la biodiversité. Après on va travailler sur les poissons, sur toutes les espèces floristiques et faunistiques liées au milieu aquatique et donc dans ce cadre-là indirectement (le mot est appuyé) on fait de la biodiversité. » (Entretien avec la chargée d'intervention zones humides de l'Agence de l'eau Artois-Picardie le 22 mai 2015)

³¹² Entretien du 7 avril 2015.

³¹³ Pour plus de précisions sur l'historique de la mise en politique de l'eau et de la biodiversité, nous nous référons ici au rapport du projet de recherche Inlubio (Bouleau, Guimont et Petitimbert, 2020).

L'enquête explique que le terme « biodiversité » n'appartient pas au langage scientifique et à la culture professionnelle des agents et que plus largement, la protection du vivant n'est pas au cœur des missions de l'Agence de l'eau, qui est plutôt centrée sur la qualité chimique des eaux. L'organigramme ci-dessous montre d'ailleurs que le terme de « biodiversité » n'est pas présent dans les directions et services, qui se focalisent sur les milieux aquatiques.

FIGURE 39. Organigramme administratif de l'Agence de l'eau Artois-Picardie



**ORGANIGRAMME
SIMPLIFIÉ
DE L'AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
AU 1^{er} FEVRIER 2020**

Source : site internet de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, consulté le 2 juin 2020

La culture scientifique de l'Agence de l'eau et l'organisation administrative expliquent les obstacles rencontrés par l'Agence de l'eau pour produire des connaissances et des indicateurs nécessaires à l'évaluation des effets de l'état de l'eau sur la biodiversité suite aux évolutions réglementaires de 2016. En effet, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages promue en 2016 élargit les compétences de l'Agence de l'eau à la biodiversité terrestre et marine, avec un rôle dans la restauration des trames vertes et bleues. Cependant, si les compétences de l'Agence de l'eau évoluent, la division administrative reste la même et le personnel reste majoritairement de formation chimiste. Ainsi, bien que la biodiversité soit davantage intégrée dans les objectifs et dans les missions, elle reste invisible au sein de l'organisation administrative.

Cependant, l'illustration la plus frappante de cette absence de portage de la biodiversité au sein de la division administrative du travail est celle de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Grand Lille, où la biodiversité ne fait l'objet d'aucune mission de la part du personnel salarié, même au sein du service développement durable, environnement, énergie. Cela s'explique par une absence d'intérêts économiques et politiques à s'occuper de la biodiversité pour les entreprises. Si j'ai obtenu un entretien avec le chef du service environnement à la CCI de Lille, celui-ci annonce d'emblée que la biodiversité n'est pas un sujet prioritaire, car elle n'apporte pas de contribution au développement économique territorial et que, de ce fait, elle n'est pas investie par le service environnement de l'établissement. Ingénieur en économie, il conçoit l'environnement comme une opportunité de développement et explique les raisons pour lesquelles la biodiversité n'occupe même pas 25 % d'un emploi à temps plein d'aucun des chargés de missions du service environnement :

« Nous, on répond aux attentes et aux besoins des entreprises, sauf qu'on est quand même établissement public et surtout qu'on a une préoccupation d'équilibre des territoires et surtout de prospective, et que on sait très bien, si on s'en préoccupe pas aussi à un moment nous aussi dans notre radar à nous, techniciens, chargés de missions environnement dans la chambre de commerce, on n'a pas quand même à un moment quelque chose au niveau de la biodiversité, on n'est pas bon. Maintenant, bon, globalement je vais vous dire la biodiversité pour les boîtes, c'est pas leur sujet de préoccupation et pour nous c'est pas notre sujet prioritaire. Voilà. Pour faire clair, simple et direct. » (Entretien avec le chef de service développement durable, environnement et énergies de la CCI Grand Lille, le 21 mai 2015)

Une ambiguïté apparaît dans le discours de l'enquêté, car il indique que la Chambre doit être capable de porter des sujets s'ils sont structurants pour le territoire, tout en reconnaissant suivre la ligne des entreprises locales qui ne s'intéressent pas à la biodiversité.

Au niveau des élus de la CCI, la présence de Louis-Auguste Blevarcque, directeur d'un bureau d'études en écologie au sein du bureau des élus n'amène des changements qu'à la marge. Louis-Auguste Blevarcque, élu depuis 2007, vice-président à partir de 2013 puis président de la CCI Grand Lille à partir de 2019 organise dans les locaux de la CCI un colloque le 13 décembre 2013 qui s'intitule « Intégrer la biodiversité dans la stratégie des entreprises et des territoires ». En partenariat avec l'association française des ingénieurs écologues, cette journée permet à des représentants du monde de l'entreprise de rencontrer des spécialistes de la biodiversité – sociétés savantes, DREAL, élus et personnel administratif du Conseil régional –

autour de la biodiversité dans la stratégie de développement des entreprises et des territoires, de l'intégration de la biodiversité dans la conception de l'offre de produits et de services ou encore de la prise en compte de la valeur des écosystèmes dans le business model. L'organisation de cet événement reste unique et il ne rassemble pas les élus de la CCI ni ne mobilise l'équipe du service développement durable, environnement et énergie.

Dans les trois cas qui viennent d'être évoqués, la biodiversité n'est pas représentée au sein des institutions en raison d'un manque d'intérêt ou d'acculturation.

Des désaccords qui font varier les contours du problème de la biodiversité

Il existe d'autres cas où les entrepreneurs et entrepreneuses de cause s'affrontent, sans qu'aucun propriétaire du problème ne se distingue. Les acteurs et actrices politiques et administratifs ne sont pas d'accord sur la représentation du problème de la biodiversité, ce qui rejaillit à la fois sur la division administrative du travail et sur les politiques mises en place par les institutions. Ces désaccords sont liés à des cultures professionnelles différentes mais aussi à des points de vue politiques divergents.

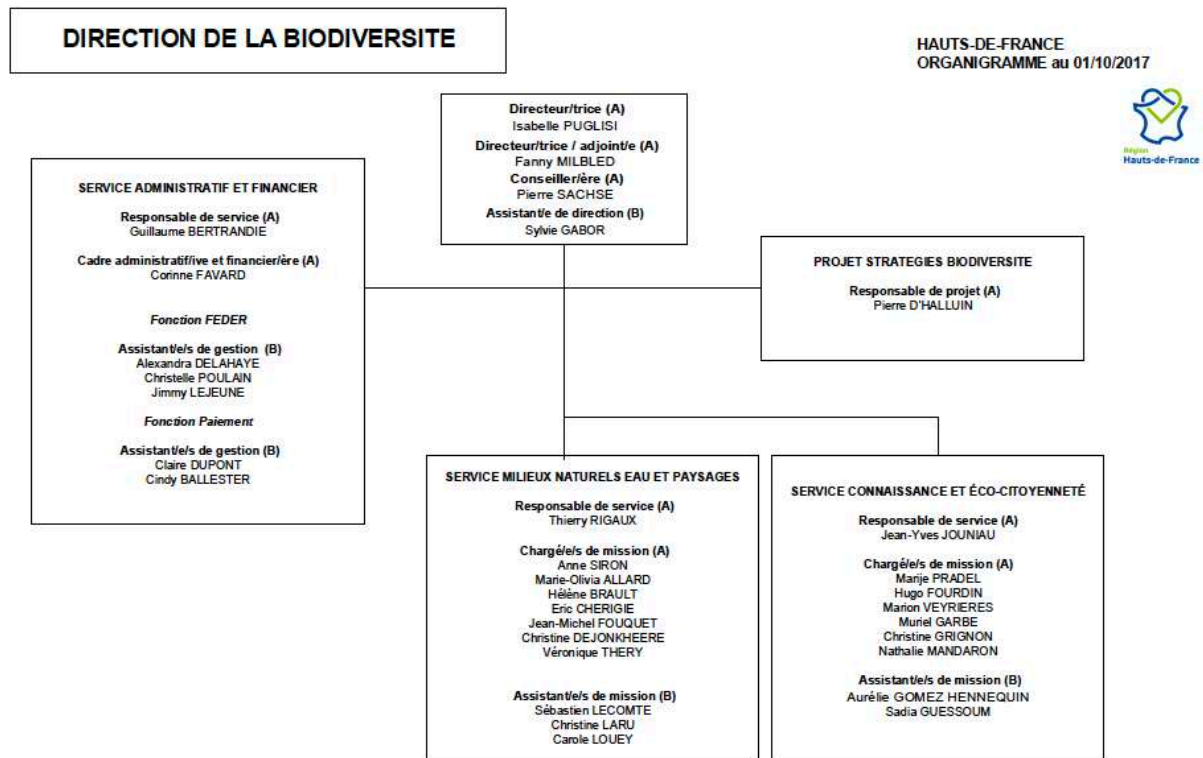
Au sein du Conseil régional du NPDC, ces désaccords qui se produisent entre personnel administratif et élus resurgissent au niveau de l'organisation administrative et des politiques menées. Comme expliqué précédemment, depuis 2006, l'organisation administrative est structurée autour d'une prise en charge conjointe des enjeux climatiques et de biodiversité. Chaque chargé de mission doit lui-même réfléchir conjointement aux enjeux climatiques et de biodiversité, ce qui entraîne d'après une ancienne chargée de mission « une certaine gymnastique³¹⁴ », car le personnel administratif n'est pas toujours formé sur les deux enjeux. Toutefois, cette nouvelle division du travail apparaît justifiée aux yeux des chargés de mission, car elle amène les partenaires de la direction environnement à « encadrer » le problème de la biodiversité dans celui plus global de la crise écologique et du changement climatique et les fonctionnaires de la direction finissent par s'acculturer à ce mode de fonctionnement.

L'alternance politique et la fusion du Conseil régional du NPDC avec celui de Picardie (cf. chapitre 3) amènent des changements dans l'organisation administrative de la biodiversité qui sont révélateurs d'une conception de la biodiversité des nouveaux élus très différente de celle du personnel administratif de la direction environnement du Conseil régional du NPDC. Une direction biodiversité et une direction climat, air et énergie sont créées et les enjeux de la biodiversité et du climat sont de nouveau dissociés dans la division du travail. En d'autres

³¹⁴ Entretien du 23 mai 2020.

termes, la biodiversité est conçue comme un problème cloisonné et autonome des questions énergétiques et climatiques.

FIGURE 40. Organigramme de la direction biodiversité du Conseil régional des Hauts-de-France en octobre 2017



Source : archives du Conseil régional des Hauts-de-France transmises par le service archives

La biodiversité n'est pas un enjeu prioritaire de l'institution : la nouvelle organisation induit une réduction du nombre de postes affectés à la biodiversité, car on compte autant d'ETP sur la biodiversité dans la nouvelle direction biodiversité du Conseil régional, qui rassemble les deux anciennes régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie, que dans la seule région NPDC auparavant. De plus, comme le montre la figure ci-dessus, la direction biodiversité est structurée en trois services : le service administratif et financier, le service « milieux naturels, eau et paysages » et le service « connaissance et éco-citoyenneté ». Cette nouvelle organisation met au jour un cadrage de la biodiversité cantonné aux espaces naturels protégés et aux enjeux de connaissance et de sensibilisation à l'environnement.

Cependant, par-delà l'organisation administrative reflétant un manque de consensus sur le problème de la biodiversité, il existe aussi des divergences très fortes entre le personnel politique et administratif sur le contenu de ces politiques. Ces désaccords, qui sont centrés sur

les espaces naturels remarquables, se retrouvent également dans d'autres institutions et reflètent la faible institutionnalisation du problème de la biodiversité dans les administrations locales.

Au Conseil régional des Hauts-de-France, les politiques de biodiversité sont prises en charge par les élus chasseurs tandis que les questions énergétiques reviennent à un élu de la droite républicaine. Les politiques de biodiversité ne correspondent plus à l'idéologie écologiste portée par l'ex-direction environnement du Conseil régional du NPDC. Les élus chasseurs proposent une stratégie politique qui est à l'opposé de celle mise en place par les écologistes depuis les années 1990.

FIGURE 41. Extrait de la brochure « Politique régionale biodiversité du Conseil régional des Hauts-de-France (2016 – 2021) », 2017

« La politique régionale en faveur de la biodiversité change !

La politique régionale biodiversité qui vous est présentée ici engage notre Région jusqu'en 2021 avec des actions basées sur la concertation. Ces actions, jusqu'alors fondées par nos prédécesseurs, sur les interdictions et la mise sous cloche de certains espaces naturels ont permis une sauvegarde de certaines espèces menacées mais par une restauration globale de la biodiversité. Car, faute de concertation avec les "sentinelles" de la nature (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, randonneurs et tous ceux qui aiment notre campagne), les chiffres restent alarmants :

- 30 % pour les hirondelles, - 50 % pour le moineau, disparition de 50 % des insectes et plus particulièrement les insectes pollinisateurs.

Tous ces êtres vivants sont pourtant un élément-clé dans le fonctionnement du bel engrenage qui fait tourner notre biodiversité. Et les exemples sont trop nombreux.

Dans notre région, la nature telle qu'on la connaît aujourd'hui est façonnée par l'homme à 99 %. C'est notre patrimoine et, à ce titre, elle ne doit pas être laissée à l'abandon mais toujours mieux gérée, préservée et valorisée. C'est ce que nous faisons dans cette politique régionale biodiversité dont l'esprit est consensuel pour privilégier l'efficacité.

Notre région s'engage ici dans une politique de bon sens, avec des idées simples, moins onéreuses et surtout à plus grande échelle.

Ma biodiversité, celle que je veux défendre durant mon mandat, c'est avant tout celle des zones agricoles, la biodiversité ordinaire qui s'exprime sur près de 70 % de notre territoire régional. Je souhaite qu'elle soit notre priorité, avec une ligne de conduite, un travail en bonne intelligence et en partenariat avec le monde agricole.

Bien sûr, je n'oublie pas les espaces de nature exceptionnelle. Il faut poursuivre leur gestion conservatoire mais, sans mise sous cloche, sans exclure l'homme.

Mon credo c'est que l'homme a un rôle positif à jouer en faveur de la biodiversité.

Jean-Michel Taccoën, conseiller régional délégué à l'environnement

Source : « Politique régionale biodiversité du Conseil régional des Hauts-de-France (2016-2021) », 2017, p. 3

Cette déclaration politique (figure 41) met en exergue les deux principaux points de dissensions. La première porte sur la naturalité et la seconde concerne le type d'activités humaines qu'il faut maintenir et encourager dans les espaces naturels. La naturalité désigne le caractère sauvage des espaces naturels. Les naturalistes favorisent la préservation d'espaces naturels remarquables et d'espèces protégées dans l'objectif de lutter contre l'homogénéisation biotique, qui est considéré comme un des principaux facteurs de l'érosion du vivant. Au contraire, les chasseurs

privilégient la nature ordinaire qui joue un rôle important dans le fonctionnement des écosystèmes mais qui est généralement peu représentée dans les politiques de gestion des aires protégées. Les nouvelles politiques proposées par les chasseurs se concentrent sur la réhabilitation des chemins ruraux mais peu sur les espaces naturels remarquables. De plus, alors que les naturalistes tendent à concevoir les activités anthropiques comme des activités qui renforcent la diversité des espèces présentes (comme le pastoralisme par exemple), les chasseurs favorisent les activités qui contribuent à réguler les espèces présentes, comme la chasse ou la pêche. Par ailleurs, si les naturalistes souhaitent généralement limiter le nombre d'activités sportives et pédestres pour éviter de perturber les déplacements et les périodes de reproduction des animaux, les chasseurs les valorisent au motif que les humains font partie intégrante de la nature.

Les membres de l'ex-direction environnement du NPDC, très politisée, rejoignent dans leur ensemble la vision politique des naturalistes et des écologistes et le changement d'orientation aussi brutal des politiques de biodiversité engendre de larges mouvements de personnel au sein de la direction biodiversité. D'après d'anciennes chargées de mission, cette évolution des politiques provoque une grande souffrance parmi le personnel administratif, cette dernière se donnant à voir dans les mouvements de postes des fonctionnaires de l'ancienne direction de l'environnement. Certains chargés de mission demandent des mobilités ou des disponibilités et quittent la direction environnement, évoquant – lorsque le dictaphone est éteint –, une trop grande difficulté « à effacer tout ce que l'on avait fait auparavant » ou disant « sur le plan éthique et personnel ça ne marchait pas, je ne pouvais pas enfreindre mes propres convictions³¹⁵. » Les chargées de mission arrivées par le concours de la fonction publique territoriale obtiennent des mises en disponibilité, ce qui n'est pas le cas de la génération d'hommes CDIés quelques années auparavant, qui choisissent majoritairement de quitter la direction biodiversité pour intégrer celle du climat, de l'air et de l'énergie, en raison d'incompatibilité idéologique trop forte avec les élus chasseurs.

Les divergences au sein du Conseil départemental du Nord portent sur l'articulation entre les sports de nature et la biodiversité et elles illustrent aussi les difficultés institutionnelles pour créer un consensus sur la biodiversité. Avant 2012, le service des ENS se trouve au sein de la direction « sport, tourisme et espaces naturels ». Le service ENS a alors pour charge trois principales missions, à savoir l'éducation à l'environnement, la gestion des espaces naturels et

³¹⁵ Pour respecter l'anonymat, il n'est pas fait référence ici aux dates des entretiens.

le développement de la randonnée, ce qui révèle la volonté politique de concilier protection des milieux naturels et randonnée dans la nature. Les questions agricoles, de ressource en eau, de boisement et de préservation du bocage sont affectées à la direction du développement local. Avec la création de la direction ruralité et environnement en 2015, les compétences sur le vélo, la randonnée et les sports de nature quittent la direction liée à l'environnement pour être rattachées directement à la direction générale en raison des forts enjeux touristiques et économiques de ces questions. Cela ne signifie pas que les élus excluent les sports de nature des espaces naturels remarquables mais, qu'au contraire, ceux-ci représentent un enjeu politique en soi, ce qui éloigne l'organisation administrative d'une gestion des espaces naturels avec une forte naturalité. Ces changements très réguliers révèlent la difficulté à stabiliser une définition claire des espaces naturels remarquables et de leur fonction.

Au sein du Conservatoire du littoral, si la biodiversité est présente comme enjeu au sein de l'ensemble de la division administrative du travail, les conceptions qui la recouvrent et les stratégies politiques pour la gérer varient fortement selon l'équipe de direction qui est susceptible, selon son profil universitaire et professionnel, d'orienter très différemment la stratégie de l'institution en matière de biodiversité.

Les agents du Conservatoire du littoral sont généralement des fonctionnaires territoriaux ayant obtenu un détachement ou bien des contractuels mais il y a aussi une minorité de fonctionnaires d'État. Ces agents proviennent de formations universitaires et d'institutions (collectivités territoriales, État, associations de protection de la nature) très différentes, qui ne génèrent pas de culture professionnelle commune sur la biodiversité. Cela ne contribue pas à en stabiliser une définition.

La fiche de poste de l'encadré ci-dessous démontre qu'il n'est pas requis de formations spécifiques en écologie et que les compétences techniques en termes de gestion de projets, de budgets, etc. sont davantage valorisées pour être recruté-e au sein de l'équipe de direction. La diversité des profils recherchés fait qu'il est possible pour l'équipe de direction de défendre des conceptions politiques différentes de la biodiversité, variables selon leur parcours universitaire et professionnel, ainsi que l'illustrent les parcours des deux délégué-e-s de rivage qui se succèdent entre 2014 et 2020. D'un côté, Loïc Obled, le délégué de rivage entre 2014 et 2017, est diplômé de Sciences Po Paris, titulaire d'un master en droit public de la Sorbonne et ancien élève de l'École nationale de l'administration (ENA). Il est sous-préfet dans les Landes et à la Réunion entre 2011, date de sa sortie de l'ENA, et 2014, avant d'arriver à ce poste. Loïc Obled,

FIGURE 42. Fiche de poste parue en 2017 de délégué de rivages adjoint pour la délégation Manche – Mer du Nord (Homme/ Femme)

Description du poste à pourvoir

En tant que délégué adjoint, il assure la suppléance et l'intérim du délégué, il participe au pilotage et au management de la délégation, il assiste aux réunions de coordination et – le cas échéant – à des missions nationales. Il contribue à la recherche de cofinancements et de partenariats ainsi qu'à la stratégie de communication de la délégation.

En tant que référent territorial « plaine des Flandres et du Calais », il représente l'établissement sur l'unité littorale « plaine des Flandres et du Calais » et constitue l'interlocuteur principal des gestionnaires, des usagers, des collectivités locales et des services de l'État.

Il veille à la bonne mise en œuvre de la stratégie d'intervention de l'établissement dans son territoire de compétence. Pour ce faire, il effectue une veille foncière en s'appuyant sur un réseau local. Il propose au chargé de mission foncier des pistes de prospections et l'accompagne dans le traitement des dossiers d'acquisition en portant une attention particulière aux clauses et aux servitudes.

Il est le garant de la qualité des plans de gestion sur son territoire de compétence. Dans le cas où le plan de gestion est produit par le Conservatoire, il définit une méthode et une procédure. Dans le cas où le plan de gestion est produit par le gestionnaire, il est associé aux réflexions initiales relatives à l'échelle et à la méthode retenues. Il présente les plans de gestion au Conseil de rivages.

En lien avec le chargé de mission travaux, il veille à garantir le bon état des sites. A cet égard, il propose au délégué les investissements nécessaires à la bonne mise en œuvre des missions de propriétaire. Il accompagne le chargé de mission travaux pour la conception et le suivi des travaux, avec qui il a également en charge la mission « bâti », en particulier sa valorisation en relation avec les acteurs privés.

Il veille à la qualité de la programmation budgétaire dans son territoire de compétence, en apportant toutes informations utiles au chargé de mission administration/ressources et organise une ou plusieurs réunions communes avec le gestionnaire.

Par ailleurs, il rédige les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage et les transmet au chargé de mission administration/ressources, encadre les usages en rédigeant les conventions tripartites et en veillant à leur suivi en lien avec le gestionnaire et est l'interlocuteur des gardes du littoral sur son territoire de compétence.

Description des compétences

• Connaissances en matière de politiques publiques d'environnement, d'aménagement du territoire et de politique foncière

• Capacités managériales et qualités relationnelles

• Capacités d'organisation et de prospective

• Aisance pour la prise de parole en public et l'animation de réunions

• Aptitudes au travail en équipe et en réseau

• Aptitudes à la négociation et à la conduite de projet

• Expérience en droit public, gestion administrative et financière

• Grande autonomie, esprit d'initiative, sens des responsabilités.

• Très grande capacité de travail avec un fort engagement professionnel.

• Discrétion et sens de la confidentialité

• Permis B, le poste nécessitant des déplacements fréquents.

(...)

Caractéristiques du poste

Poste de catégorie A, fonctionnaire en détachement ou agent contractuel en CDI. Les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi.

Source : site internet du Conservatoire du littoral, consulté le 2 juin 2020

qui est lui-même chasseur et dispose d'un permis de chasse depuis ses 16 ans, ne conçoit pas la nature comme une mise sous cloche et favorise largement les partenariats avec les fédérations de chasse. Il suscite l'ire des associations de protection de la nature en 2016 lorsqu'il décide de lancer un appel à candidatures pour attribuer trois huttes de chasse dans les étangs de Mareuil-Caubert dans l'idée de valoriser une chasse durable. Il constitue un comité de sélection avec des représentants du Conservatoire du littoral, du Conservatoire d'espaces naturels de Picardie et de la fédération départementale des chasseurs de la Somme qui choisit une association de « gestion cynégétique » de la Somme. Sans vouloir résumer l'ensemble des décisions du délégué à cette seule action, ce choix reflète une conception de la biodiversité centrée sur ses usages traditionnels, dont la chasse. Loïc Obled quitte d'ailleurs son poste au sein du Conservatoire du littoral pour devenir directeur de la police au sein de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), qui marque son intérêt pour le monde de la chasse. De l'autre côté, la déléguée qui lui succède, Sandrine Deroo est ingénieure, diplômée de Montpellier AgroSup et a auparavant travaillé comme directrice adjointe puis directrice de la direction nature, paysages et biodiversité au sein du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis entre 2011 et 2017, date à laquelle elle prend ses fonctions au sein de la délégation Manche – Mer du Nord. Sandrine Deroo mobilise ses efforts sur les effets du changement climatique sur l'érosion du trait de côte. Elle constitue un partenariat officialisé par une convention, signée en 2018, entre le Conservatoire du littoral et l'Office national des forêts pour mener des actions conjointes en vue de l'anticipation de l'érosion du trait de côte et de la modification des paysages en baie de Wissant et en baie d'Authie. Son expérience en matière de gestion des espaces naturels sensibles au sein d'un Conseil départemental contribue à la sensibiliser à la gestion des espaces naturels autour de la fragilisation du patrimoine naturel.

Ces deux représentations différentes de la biodiversité amènent des évolutions dans les missions exercées au sein de la délégation et mettent en lumière une représentation instable du problème de la biodiversité et des solutions à apporter, au sens où le terme de « biodiversité » ne porte pas en lui-même de stratégie claire au sein de l'institution. *In fine*, si la préservation de la biodiversité est au cœur de la stratégie du Conservatoire du littoral et qu'elle est présente dans l'ensemble de l'organisation administrative, son appropriation est différenciée et dépend du profil des agents recrutés.

Ces différents cas d'études sont très contrastés et leur mise en comparaison révèle à quel point les représentations du problème de la biodiversité sont différenciées, dépendant des acteurs et actrices en présence dans les institutions et de leur capacité à imposer leurs

représentations et leur stratégie. Le fait que cela dépende à ce point du profil professionnel des acteurs et des actrices explique en grande partie pourquoi le problème de la biodiversité n'est pas stabilisé au sein des institutions et pourquoi, dans de nombreux cas, il est si faiblement institué. Cela impacte également la mise en administration de la biodiversité.

C. La biodiversité marginalisée, entre traitement sectorialisé et transversalisé

L'analyse démontre que la biodiversité oscille régulièrement entre un traitement sectorialisé et un traitement transversalisé, qui s'explique par le cadrage non-stabilisé de la biodiversité au sein de ces administrations. Le traitement sectorialisé ne signifie pas que le secteur soit pleinement institutionnalisé, au sens où l'entend Pierre Muller (2019a), car les contours flous du problème de la biodiversité conduisent à des renégociations permanentes du cadrage cognitif du problème mais aussi de la division administrative du travail en charge de le résoudre. Ainsi, parler de traitement sectorialisé revient à dire que le problème de la biodiversité tend à être pris en charge par des services qui lui sont dédiés et par des professionnels spécialisés, notamment les experts de la biodiversité (*cf.* chapitre 2). Le traitement transversalisé fait référence à des tentatives de certaines administrations spécialisées de la biodiversité pour transectorialiser la biodiversité et l'instituer en enjeu d'action publique au sein de plusieurs secteurs. Les administrations n'adoptent pas la même approche et celle-ci varie en fonction de contextes locaux, ce qui met au jour une marginalisation de la biodiversité comme enjeu d'action publique, toujours en renégociation et en recherche de légitimité.

Des tentatives d'intersectorialité par la sectorialisation

Dans le premier cas de figure, la biodiversité est au cœur d'ambitions intersectorielles, portées par une administration de la biodiversité. Dit autrement, les tentatives d'intersectorialité sont mises en œuvre par une administration de la biodiversité qui est sectorialisée au sens où cette administration porte la biodiversité en tant que service spécialisé, avec ses professionnels. Cependant, Anne-Cécile Douillet, Vincent Lebrou et Luc Sigalo Santos (2019) indiquent que les tentatives mises en place par les administrations pour transgresser les frontières bureaucratiques montrent souvent une volonté de modifier la problématisation du problème transversal et d'essayer ainsi d'en modifier le traitement. Leur analyse s'applique à notre cas d'étude : ces administrations tentent de reproblématiser la biodiversité comme problème transversal pour en modifier le traitement.

L'organisation du Conseil départemental du Pas-de-Calais met en exergue une évolution de l'organisation administrative qui vise à davantage intersectorialiser la biodiversité, par une volonté politique et administrative. Au début des années 2000, est fondé un grand pôle développement durable, qui comprend les directions en charge du bâti, des collèges, de la gestion des routes et des ports et l'environnement. La direction environnement est responsable de l'eau, de l'aménagement foncier, de l'aménagement du territoire et des ENS. Le service des ENS rassemble uniquement trois personnes qui ont également pour mission le développement de la randonnée. La question de la biodiversité est alors sectorialisée et peu de travail intersectoriel est mené. La cheffe de service ENS souligne un manque d'intégration de la biodiversité dans les différentes politiques, notamment en raison d'enjeux concurrentiels à ceux de la biodiversité sur le foncier, comme les infrastructures linéaires routières, le logement ou l'agriculture³¹⁶. La mise en place d'une démarche agenda 21³¹⁷ au sein même du Conseil départemental à l'initiative des élus les invite à réfléchir à l'organisation administrative pour mieux prendre en compte l'environnement et ses composantes (dont la biodiversité) dans l'ensemble des politiques publiques départementales.

Est alors décidée une réorganisation du pôle. L'objectif de cette réorganisation est d'intégrer davantage les enjeux de biodiversité à la question du développement territorial et à celle de l'accompagnement sur les équipements techniques. Le pôle, qui s'intitule dorénavant « aménagement et développement des territoires », comprend plusieurs directions : la direction de la mobilité et du réseau routier, la direction de l'immobilier et la direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement (anciennement direction de l'environnement). Cette nouvelle direction est structurée autour de plusieurs services, dont 1) le service développement territorial, qui a pour charge d'assurer l'attractivité territoriale (notamment en développant le tourisme) et qui accompagne les différents établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur l'aménagement de l'espace public et 2) le service des espaces naturels sensibles et randonnée.

Ce service des espaces naturels sensibles gagne de nouvelles missions, qui ont pour objectif de favoriser de promouvoir la biodiversité de façon transversale dans tous les secteurs dont s'occupe le Conseil général. En effet, les élus décident de recruter des ingénieurs écologues dans ce service (qui représente en 2020 huit emplois et demi à temps plein), avec pour mission

³¹⁶ Entretien avec la cheffe de service ENS du Conseil départemental du Pas-de-Calais le 9 juin 2015.

³¹⁷ La démarche agenda 21 désigne un programme d'actions en faveur du développement durable établi pour un établissement à partir d'une concertation interne.

d'accompagner les autres directions du pôle aménagement et développement des territoires pour mieux préserver la biodiversité. Cela passe par exemple par un accompagnement de la direction de la mobilité et du réseau routier pour une meilleure prise en charge de la biodiversité dans les infrastructures routières (batrachoducs³¹⁸, plantations de fleurs en bord de route, *etc.*). Mais cela se concrétise aussi par une aide à la direction de l'immobilier pour concevoir des bâtiments plus écologiques ou un accompagnement du service développement territorial pour mettre en place la gestion différenciée sur les espaces verts.

Cette réforme administrative est trop récente pour en évaluer les effets sur l'institutionnalisation de la biodiversité mais on remarque que la volonté d'intersectorialité se concrétise par le renforcement d'un service sectorisé autour de la biodiversité – qui rassemble des ingénieurs écologues – en charge d'aider les autres directions pour les acculturer aux enjeux de préservation et de gestion de la biodiversité.

Le cas de l'agence territoriale du NPDC de l'ONF, met aussi en exergue une tentative de transectorialisation par le service sectorialisé en charge de la biodiversité³¹⁹. Cependant, contrairement au Conseil départemental du Pas-de-Calais où l'intersectorialité reposait sur une volonté des élus, cette recherche d'intersectorialité semble répondre à une stratégie de ce service pour tenter de légitimer son action en matière de biodiversité au sein de l'institution. Cela révèle sa marginalisation et ses tentatives pour replacer son action au centre des politiques menées par l'ONF.

Au-delà des unités territoriales qui regroupent des gestionnaires de la forêt à trois endroits différents de la région, l'agence territoriale du NPDC comprend quatre services : le service administration et ressources humaines, le service forêt, chargé d'assurer le renouvellement de la forêt, le service bois, chargé d'optimiser la commercialisation du bois et le service environnement et accueil du public. La question environnementale est sectorialisée au niveau de l'organisation administrative mais elle est conçue comme étant transversale et requérant la collaboration de tous les services, sous l'impulsion du service « environnement et accueil du public ». Ce service est également créé pour faciliter les relations de travail entre l'ONF et les

³¹⁸ Les batrachoducs sont des passages aménagés sous les routes pour permettre aux crapauds et aux grenouilles de pouvoir les traverser sans se faire écraser.

³¹⁹ Nous avons précédemment démontré que l'Office national des forêts n'avait pas intégré la notion de « biodiversité », celle-ci étant englobée dans la question environnementale, bien que celle-ci se limite à la stricte préservation de la biodiversité forestière. Aussi pouvons-nous dire que le service environnement correspond à une administration de la biodiversité dans la mesure où elle ne gère pas d'autres compétences environnementales que celle-ci.

partenaires publics et associatifs tels que la DREAL, le Conseil régional, les Conseils départementaux, les Parcs naturels régionaux et les associations de protection de la nature qui disposent alors d'interlocuteurs réguliers au sein de l'ONF.

De fait, au sein de l'agence territoriale de l'ONF, l'environnement est envisagé comme un enjeu intersectoriel mais il reste rattaché à un service spécifique, chargé d'animer ce travail d'intersectorialité. La cheffe de service environnement et accueil du public qualifie son service de « service de soutien » en indiquant qu'elle a pour charge d'accompagner les agents forestiers dans la mise en œuvre de la réglementation concernant Natura 2000 et la loi sur l'eau. Elle précise aussi que la biodiversité ordinaire fait l'objet de réunions entre les différents services et avec les agents forestiers pour sa prise en compte dans les plans de gestion du domaine forestier. Le travail d'intersectorialité mené par ce service lui permet d'essayer d'environnementaliser les différentes politiques de l'ONF en multipliant la présence à ces réunions et en se faisant le porte-parole de la préservation de la biodiversité. L'intersectorialité de la gestion de la biodiversité au sein de l'ONF est aussi sectorialisée dans un souci de faciliter la communication et les partenariats extérieurs autant qu'elle marque les difficultés pour l'établissement public d'internaliser et de rendre transversaux les enjeux de biodiversité dans l'ensemble de leurs projets du fait d'un manque d'appropriation des nouvelles réglementations environnementales des agents.

Dans ces deux cas, l'intersectorialité est inaboutie au sens où elle repose quasi-exclusivement sur le service sectorialisé de la biodiversité pour fonctionner, ce qui montre un manque d'acculturation des autres directions pour porter les enjeux de la biodiversité au sein de leur propre service.

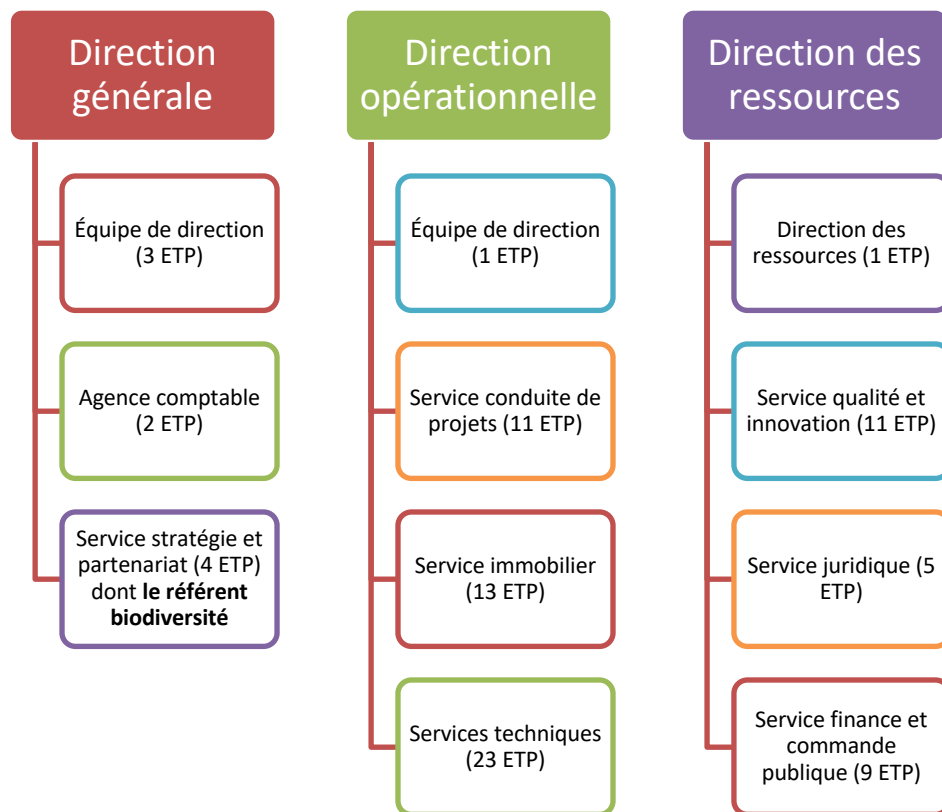
Une sectorialisation marginalisatrice

La sectorialisation de la biodiversité dans certaines administrations n'est pas pour autant le reflet de son institutionnalisation mais davantage d'un cloisonnement et d'une marginalisation, qui ne participent pas à la stabiliser et à la légitimer comme enjeu d'action publique. Si le cas de la direction biodiversité du Conseil régional des Hauts-de-France a été évoqué précédemment, celui de l'Établissement public foncier (EPF) du Nord-Pas-de-Calais permet de saisir que la biodiversité est un enjeu sectorialisé et sous-représenté, bien que l'EPF du NPDC soit le seul de France à avoir intégré les enjeux de préservation de la biodiversité dans sa stratégie en raison de la volonté de ses administrateurs (dont les élus écologistes du Conseil régional du NPDC qui siègent au conseil d'administration jusqu'en 2015). Un référent

biodiversité et ingénierie écologique est recruté en novembre 2010 pour faire de la veille et proposer des projets fonciers de préservation de paysages et d'espaces naturels remarquables. Si cette stratégie démontre le volontarisme des acteurs politiques de la région pour porter des politiques foncières de préservation de la biodiversité, il n'en demeure pas moins que l'action en matière de biodiversité au sein de l'EPF est sectorielle et marginale.

Tout d'abord, cela se note par la division du travail au sein de l'équipe de l'EPF, car seul un agent est en charge de la biodiversité (cf. figure 43). Nommé référent biodiversité et ingénierie écologique, il est rattaché au service stratégie et partenariat et il ne dispose pas de collaborateurs qualifiés sur les questions de biodiversité pour l'aider dans l'exercice de ses missions au sein de la direction opérationnelle.

FIGURE 43. Organigramme administratif de l'Établissement public foncier du NPDC



Source : construit à partir du site internet de l'EPF, consulté le 2 juin 2020

De plus, ce chargé de mission, diplômé d'une maîtrise en environnement et aménagement du territoire et qui a exercé pendant plus de 20 ans en tant que gestionnaire d'espaces naturels au sein d'un Conseil départemental du NPDC, est le seul formé sur les enjeux de foncier et de biodiversité au sein de l'EPF. Cette particularité le marginalise au sein de l'établissement public

et l'amène à chercher des soutiens et des partenariats auprès des Conservatoires (Conservatoire du littoral, Conservatoire d'espaces naturels) qu'il connaît bien de par son expérience passée au sein d'un Conseil départemental. Ainsi, ce référent tente de valoriser et de légitimer son action auprès d'un panel de partenaires le plus large possible. Il intervient dans de nombreux colloques organisés par l'Agence française de la biodiversité, le CEREMA³²⁰ mais aussi dans les formations du centre national de la fonction publique territoriale. Il propose des publications sur l'action de l'EPF en matière de biodiversité dans la presse spécialisée comme la revue *Espaces naturels* réservée aux gestionnaires des espaces naturels et il organise la candidature de l'EPF au prix du génie écologique organisé par l'Association fédérative des acteurs de l'ingénierie et du génie écologiques, l'Agence française pour la biodiversité, le Centre de ressources « génie écologique » et le Ministère de la Transition écologique et solidaire en 2018 ; prix que l'EPF obtient pour son action sur le verdissement des espaces déconstruits. Toutefois, les moyens humains et financiers au sein de l'EPF ne sont pas renforcés pour lui permettre de mener à bien son action et il reste seul à mener cette stratégie sur la biodiversité, qui est pourtant le troisième axe de la stratégie de l'EPF, après la gestion du logement social et de l'immobilier industriel et de services. Cette marginalisation se note également dans le budget de l'EPF. Si l'EPF centre 65 % de son budget opérationnel sur le foncier de l'habitat et du logement social (soit 166 millions d'euros), 25 % sur le foncier et l'immobilier industriel et de services avec un budget opérationnel de 57 millions d'euros, il en consacre seulement 10 % sur la biodiversité, soit 25 millions d'euros.

Cette sectorialité est révélatrice des difficultés des administrations locales à intégrer la biodiversité à leur stratégie d'action et à en faire un enjeu intersectoriel, qui concerne l'ensemble des missions des agents.

Ainsi, l'oscillation entre traitement sectorialisé et transversalisé de la biodiversité met au jour les difficultés rencontrées par les administrations pour stabiliser le problème de la biodiversité et proposer une organisation administrative en adéquation avec le problème tel qu'elle le définit. Cela participe encore davantage à affaiblir le portage administratif de la

³²⁰ Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) est un établissement public en charge d'appuyer les collectivités territoriales dans la mise en place des politiques publiques, sous la tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire et du Ministère de la cohésion des territoires.

biodiversité, dont l'avenir dépend de la capacité des administrations sectorisées à infléchir le traitement de la biodiversité.

Plusieurs processus expliquent ainsi l'institutionnalisation inachevée de la biodiversité comme enjeu d'action publique. Bien que la biodiversité ait été identifiée comme un objet de politiques publiques, avec des administrations et des professionnels qui la prennent en charge, il n'y a pas pour autant d'institutionnalisation du problème de la biodiversité, si bien que sa mise en administration est différenciée et varie en fonction de représentations et de rapports de force internes. Cela s'explique par le fait que l'environnement n'est lui-même pas un secteur pleinement institué, en raison de sa très forte politisation par les élus et le personnel administratif, qui participe à l'affaiblir au sein des institutions et qui le rend dépendant des capacités des acteurs et actrices politiques et administratifs à le défendre en tant qu'enjeu politique. La biodiversité, en tant que composante du problème environnemental, n'est pas non plus pleinement instituée en tant qu'enjeu d'action publique. Les entrepreneurs institutionnels (élus, personnel administratif) qui portent sa cause s'affrontent et aucun propriétaire ne parvient vraiment à s'imposer, ce qui fait que la définition de la biodiversité comme problème public n'est pas stabilisée au sein des administrations locales. Cela s'en ressent dans la division administrative de la biodiversité, qui oscille entre traitement sectorisé et traitement transversalisé, ce qui reflète la renégociation permanente des contours du problème de la biodiversité et des solutions à lui apporter. Cette institutionnalisation inachevée de la biodiversité comme enjeu d'action publique explique que la crise de biodiversité ne soit pas au cœur des priorités des administrations, ce qui participe donc à ce que l'action publique en minimise la gravité et l'urgence.

Section 2. La biodiversité, un enjeu transversal marginalisé par d'autres enjeux sectoriels

Cette section est un pas de côté par rapport à l'étude des administrations de la biodiversité et des politiques de biodiversité pour comprendre comment d'autres administrations se représentent et intègrent la biodiversité, en tant qu'enjeu transversal, aux politiques qu'elles ont en charge de mettre en œuvre. Pour cela, notre analyse s'appuie sur les administrations locales de l'agriculture, à savoir la Chambre d'agriculture, le Conseil régional et une communauté d'agglomération. Cette étude gagnerait à être étendue à d'autres secteurs de l'action publique

pour saisir plus finement comment les différents secteurs de l'action publique ont un impact sur la biodiversité en tant qu'enjeu d'action publique. Cependant, le cas agricole est un exemple éclairant, car les tentatives d'environnementalisation du secteur agricole sont nombreuses, notamment avec la politique agricole commune (Fouilleux, 2008 ; Ansaloni, 2015 ; Mesnel, 2018) et se heurtent à de nombreuses résistances de la part des acteurs politiques et économiques du monde agricole. Aussi, son étude permet d'en savoir plus sur les difficultés de l'intégration de la biodiversité à d'autres structures administratives que celles de la biodiversité.

L'analyse révèle que la biodiversité est un enjeu marginalisé et sous-représenté au sein du secteur agricole en raison du refus d'un grand nombre d'acteurs d'intégrer la question. Le cadrage de la biodiversité au sein du monde politique agricole constitue celle-ci en problème en tant que sa préservation représente une entrave aux pratiques agricoles intensives, ce qui participe à sa marginalisation dans la division administrative de la Chambre d'agriculture (A). Les pratiques d'intersectorialité sont absentes ou inabouties dans les collectivités territoriales en raison d'obstacles administratifs pour leur mise en œuvre, qui révèlent une absence d'intérêt pour la biodiversité de la part des fonctionnaires agricoles et des difficultés à collaborer avec d'autres services (B).

A. De la préservation de la biodiversité comme problème à sa mise en administration au sein de la Chambre d'agriculture

Des travaux ont déjà mis en exergue les obstacles à l'environnementalisation des pratiques agricoles, dus à un décalage entre l'accoutumance des agriculteurs à un mode de production intensif et la mise en place de pratiques agricoles plus vertueuses pour l'environnement (Ansaloni et Fouilleux, 2006). Nous souhaitons ici saisir le cadrage dominant de la biodiversité construit par les acteurs politiques agricoles présents dans le NPDC pour en saisir les conséquences sur la mise en administration de celle-ci au sein de la Chambre d'agriculture. Quelle représentation le monde politique agricole a-t-il de la biodiversité ? Quels en sont les effets sur la prise en charge institutionnelle de la biodiversité ? La focalisation sur la Chambre d'agriculture est liée à la fois à son rôle dans la mise en œuvre des politiques agricoles sur le territoire mais aussi au fait qu'elle représente une instance politico-administrative au sein de laquelle les élus agricoles jouent un rôle dans la définition de la stratégie et dans l'organisation des missions. Ainsi, elle permet de saisir comment le cadrage dominant de la biodiversité, porté par les élus au sein de l'institution, influence l'organisation de l'administration en charge de la mise en œuvre des politiques agricoles. Cela permet d'en

saisir les effets sur l’internalisation de la biodiversité comme enjeu d’action publique au sein de la Chambre d’agriculture. L’analyse met au jour un cadrage, porté par la fédération régionale des syndicats d’exploitants agricoles (FRSEA), qui tend à faire de la préservation de la biodiversité un problème pour le monde agricole, ce qui contribue à un portage minimal et à sa marginalisation au sein de la Chambre d’agriculture.

La construction du cadrage par la FRSEA

La fédération nationale des syndicats d’exploitants agricoles (FNSEA) est le principal syndicat du monde agricole, avec une fédération dans chaque département et dans chaque région, des services spécialisés (comme la fiscalité, le droit et la comptabilité) et des associations spécialisées qui regroupent les agriculteurs en fonction de leur production³²¹. Dans le NPDC, comme l’indiquent les tableaux ci-dessous, la FNSEA est également très majoritairement représentée parmi les élus de la Chambre d’agriculture.

TABLEAU 13. Résultats des élections à la Chambre d’agriculture du NPDC en 2013 (collège 1 des chefs d’exploitation)

Syndicat	Pourcentage de voix	Nombre de sièges occupés
<i>FNSEA</i>	66	26
<i>Coordination rurale</i>	17	3
<i>Confédération paysanne</i>	16	3

Source : site internet de la Chambre d’agriculture du NPDC

TABLEAU 14. Résultats des élections à la Chambre d’agriculture du NPDC en 2019 (collège 1 des chefs d’exploitation)

Syndicat	Pourcentage de voix (arrondi)	Nombre de sièges occupés
<i>FNSEA</i>	67	30
<i>Coordination rurale</i>	20,5	4
<i>Confédération paysanne</i>	12,5	2

Source : site internet de la Chambre d’agriculture du NPDC

La domination de la FNSEA au sein du monde agricole justifie que l’on s’attarde sur le discours politique porté par ce syndicat sur les questions environnementales, car il est largement majoritaire dans la profession et dans les institutions politiques et économiques qui lui sont

³²¹ Pour en savoir plus sur les organisations spécialisées de la FNSEA et sur leur influence, cf. Pesche et Hrabanski, 2010.

liées³²². Par conséquent, il explique pour partie l'organisation politique et administrative de la biodiversité au sein du monde politique agricole. Comme l'explique un élu FRSEA à la Chambre d'agriculture, en charge des questions environnementales entre 2013 et 2019 à propos de son propre parcours, la FNSEA défend avant tout l'agriculture comme une activité économique :

« On voulait s'installer à trois sur la ferme de notre père où il n'y en avait qu'un, donc c'était très intensif et aujourd'hui quand les gens nous regardent ou quand on visite on n'a plus, même sur le plan de la gestion, des façons de gérer qui sont ceux d'une PME et pas d'une exploitation agricole, comme les gens l'imaginent encore peut-être. » (Entretien avec un agriculteur, élu FRSEA à la Chambre régionale d'agriculture du NPDC le 20 janvier 2016)

À l'image de cet élu, les agriculteurs rattachés à la FNSEA revendiquent leur vocation entrepreneuriale et se présentent comme des chefs d'entreprise (Cordellier et Le Guen, 2010). Cette question de l'économie apparaît prioritairement, bien avant la question environnementale, ainsi que l'indique un directeur d'une fédération départementale du syndicat des exploitants agricoles (FDSEA) :

« Ce qui est durable ce sont nos exploitations, on doit faire en sorte que l'agriculteur gagne sa vie, c'est quand même notre premier combat ! Qu'il préserve l'environnement, c'est là où on n'est peut-être pas toujours d'accord avec certaines visions plus écologistes. Pour nous, préserver l'environnement ça ne veut pas dire zéro produit pharmaceutique, ça veut dire les utiliser de manière raisonnée et les limiter au maximum. » (Entretien avec le directeur de la FDSEA du Nord le 24 mars 2014³²³)

Dans cet extrait d'entretien, le directeur de la FDSEA du Nord ne se positionne pas en stricte opposition à la préservation de la biodiversité mais il indique clairement la prédominance des enjeux économiques sur les enjeux environnementaux pour les agriculteurs. La FNSEA soutient un modèle d'agriculture conventionnelle qui repose sur l'usage de produits phytosanitaires et elle porte des discours et des mobilisations contre certaines réglementations environnementales. L'élu FRSEA de la Chambre d'agriculture a des paroles moins nuancées que celle du directeur

³²² Voir à ce sujet les travaux d'Alexandre Hobeika sur la production de l'unité au sein du monde agricole par la FNSEA (Hobeika, 2013, 2016).

³²³ Entretien mené dans le cadre d'un mémoire de master 2 recherche sur les politiques territoriales agricoles dans le NPDC.

de la FDSEA, ce qui s'explique par son tempérament mais aussi par son statut d'élu, plus libre de sa parole. Il indique ainsi :

« Alors l'environnement, où je passe beaucoup plus de temps à me battre contre qu'à me battre pour. Ce qui est usant, c'est qu'on passe son temps à se défendre. (...) Il y a eu énormément de réglementations environnementales qui se sont abattues sur le monde agricole et c'est pas fini encore, il y a encore des domaines où on est tranquille, mais on sent que ça arrive. Ça a commencé par les problèmes d'eau, de zones vulnérables, de problèmes de nitrate, la directive nitrates date de 1991, il a fallu se battre. » (Entretien avec un agriculteur, élu FRSEA à la Chambre régionale d'agriculture du NPDC le 20 janvier 2016)

Les expressions ici mobilisées – comme l'expression « qui se sont abattus », « on sent que ça arrive » – mettent en exergue l'exaspération et la tension suscitées par les mesures environnementales, qui visent à réduire le nombre d'intrants chimiques et à limiter les pollutions des sols et des eaux. La directive nitrates, qui est évoquée, a été adoptée en 1991 par l'Union européenne et vise à réduire la pollution des eaux par les nitrates, due à l'usage de produits phytosanitaires. La directive nitrates se concrétise par un suivi de la qualité des eaux mais aussi une délimitation de zones vulnérables aux nitrates et un « code de bonnes pratiques agricoles » qui vise à définir des programmes d'action dans les zones vulnérables. Si cette directive date du début des années 1990, à plusieurs reprises dans les années 2010 la France est condamnée par la Cour de justice de l'Union européenne, qui souligne une mauvaise transposition de la directive en matière de désignation des zones vulnérables. Cette transposition différée et minorée s'explique en grande partie par les fortes résistances et mobilisations de la FNSEA depuis le début des années 1990.

De fait, la conception de la biodiversité portée par le syndicat majoritaire est opposée à celle des naturalistes et les deux semblent irréconciliables :

*« Quand on parle biodiversité, je dis toujours une chose : **notre métier et tous les agriculteurs c'est pareil, y compris les bio, c'est de lutter contre la biodiversité.** Un bon paysan c'est un mec qui réussit bien parce que même un bio dans son champ il va vouloir du blé et que du blé. Pas de bestioles. Pas de parasites, pas de champignons, c'est quand même, on est au moins des modificateurs d'équilibres et ça, ça ne changera jamais. »* (Entretien avec un agriculteur, élu FRSEA à la Chambre régionale d'agriculture du NPDC le 20 janvier 2016)

L'élu de la FRSEA présente l'activité agricole comme étant contraire à la préservation de la biodiversité dans la mesure où elle correspond à la recherche de la maximisation de la production agricole. Cette vision est tout à fait différente de celle défendue par les Parcs naturels régionaux (PNR) ou du Conservatoire des espaces naturels (CEN) qui imaginent que les activités agricoles et pastorales traditionnelles – notamment l'élevage d'espèces patrimoniales comme le mouton du Boulonnais – ont pour objectif de favoriser le maintien d'une biodiversité et d'une diversité de paysages. Elle explique pour partie les oppositions presque philosophiques – au-delà bien sûr d'intérêts économiques et politiques divergents – entre les associations de protection de la nature et la FNSEA.

L'importation de ce cadrage dans la mise en administration de la biodiversité à la Chambre d'agriculture

Si la FNSEA est le principal syndicat représenté au sein de la Chambre d'agriculture, elle forme également un très grand réseau au sein du monde agricole et de nombreux salariés de la Chambre d'agriculture y ont travaillé avant d'intégrer la Chambre. La porosité des liens entre le syndicat et la Chambre d'agriculture³²⁴ est telle qu'un enquêté, directeur adjoint de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) du NPDC en 2014, répond « on travaille avec la Chambre, c'est pareil » lorsqu'on lui demande s'il travaille avec la FNSEA tandis que le vice-président à l'aménagement du territoire, à l'environnement et du plan climat du Conseil régional du NPDC indique au cours d'un entretien que la Chambre d'agriculture et la FRSEA, « c'est du pareil au même ». De fait, les autres syndicats, dont la Confédération paysanne, sont très minoritaires et leur discours reste marginal, notamment autour des questions environnementales. Ainsi, le discours sur la biodiversité défendu par la FNSEA est celui qui est porté par la majorité des organismes agricoles et par la Chambre d'agriculture.

La Chambre d'agriculture, établissement public placé sous la tutelle de l'État et administré par des élus issus du monde agricole, oriente et participe à la définition de la politique agricole nationale et régionale. Elle joue un rôle essentiel de conseil auprès des agriculteurs et de représentation auprès des pouvoirs publics. L'influence des élus de la FRSEA au sein de la Chambre d'agriculture est telle que le cadrage des problèmes soutenu par la

³²⁴ De nombreux travaux démontrent comment la FNSEA parvient à imposer ses représentations et sa définition du problème dans les institutions, dont la Chambre d'agriculture (Bruneau, 2013). Pour en savoir plus, nous nous référons au dossier « Représenter les agriculteurs » paru dans *Politix*, 2013, vol. 103, n°3 (Bruneau (ed.), 2013).

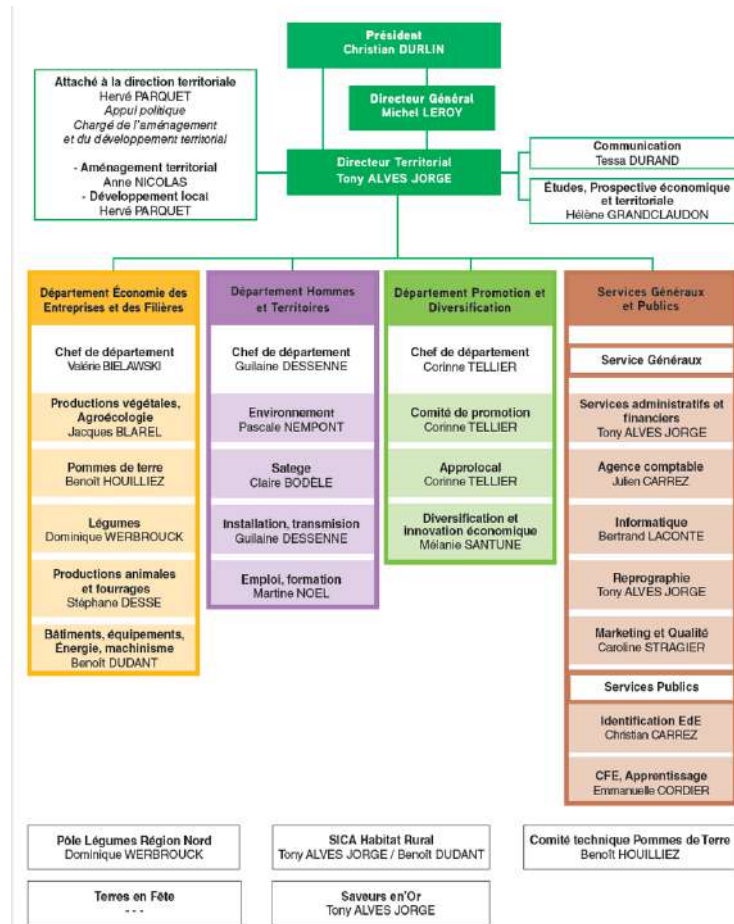
FRSEA est celui qui est porté au sein de la Chambre d'agriculture, qui se matérialise dans les conseils aux agriculteurs, dans le rôle de représentation du monde agricole au sein des pouvoirs publics et dans la participation de la Chambre d'agriculture aux politiques publiques nationales et régionales sur le territoire. Un élu de la Confédération paysanne à la Chambre d'agriculture entre 2007 et 2013 raconte qu'il ne disposait même pas de bureau au sein de la Chambre, signe que son intégration et ses possibilités d'action étaient réduites face à la prédominance de la FNSEA.

La préservation de la biodiversité n'étant pas conçue comme un enjeu politique, cette question politique se trouve marginalisée au sein de la Chambre d'agriculture. Comme le montre l'organigramme à la page suivante, l'organisation administrative de la Chambre d'agriculture est constituée de trois départements – économie des entreprises et des filières, hommes et territoires, promotion et diversification – qui marquent l'importance accordée à la production agricole et agroalimentaire comme filière économique. Sur les 200 salarié-e-s que compte la Chambre d'agriculture du NPDC, une seule est conseillère biodiversité³²⁵, ce qui marque déjà le peu d'intérêt politique porté à la question. Cette salariée est en poste dans le service « productions végétales et agro-écologie » au sein du département « économie des entreprises et des filières ». La question de la biodiversité est envisagée essentiellement dans le cadre de la politique nationale de l'agro-écologie lancée par Stéphane Le Foll, Ministre de l'agriculture en 2012. L'agro-écologie représente un mot-valise qui désigne des méthodes de production agricole très différentes mais, dans le cadre de la politique d'agro-écologie du gouvernement socialiste, elle fait référence à la capacité du système agricole à augmenter le niveau de production en préservant les ressources naturelles grâce au progrès technique, formant ainsi une synthèse entre la recherche de rentabilité économique et la réduction d'intrants (Arrignon et Bosc, 2017). Si la Chambre d'agriculture s'implique dans la mise en place de cette politique d'agro-écologie, le fait que ce service se situe au sein du département économie des entreprises et des filières plutôt qu'au sein du service environnement montre aussi l'interprétation que les élus FNSEA font de la politique agro-écologique, perçue à travers les enjeux économiques liés à l'amélioration de la productivité agricole. C'est d'ailleurs pourquoi la chargée de mission biodiversité de la Chambre d'agriculture, dont le poste a été créé au

³²⁵ L'entretien mené avec cette conseillère biodiversité est le seul pour lequel nous n'avons pas reçu l'autorisation d'enregistrer. Nous avons dû faire un compte-rendu de cet entretien, qui a fait l'objet de modifications de la part de l'enquêtée, ce qui met en exergue le climat politique tendu autour des enjeux environnementaux au sein du monde agricole.

printemps 2014, se trouve intégrée au service agro-écologie dans le département économie des entreprises et des filières et non au service environnement.

FIGURE 44. Organigramme de la Chambre d'agriculture du NPDC



Source : site internet de la Chambre d'agriculture des Hauts-de-France, consulté le 5 juin 2020

Le fait que le poste soit confié à une femme est représentatif également du peu d'intérêt porté à la question dans un cadre masculin et misogyne, comme l'illustre la remarque de l' élu référent sur les questions environnementales en parlant de cette salariée, qu'il appelle par ailleurs « ma petite » :

« S'il y a cinq personnes qui s'occupent d'alimentation des vaches laitières, en biodiversité il n'y a que Léa³²⁶, qui est toute petite mais elle ne lâche pas facilement. »

(Entretien avec un agriculteur, élu FRSEA à la Chambre régionale d'agriculture du NPDC le 20 janvier 2016)

³²⁶ Le prénom a été modifié pour respecter l'anonymat.

Par ailleurs, cette salariée, diplômée d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) « environnement, aménagement du territoire et agriculture » a travaillé durant deux ans à la FDSEA avant d'intégrer la Chambre d'agriculture en 2001 comme animatrice développement local et territoires, marquant son attachement au syndicat majoritaire.

Les principales missions de la conseillère biodiversité et ses partenaires de travail révèlent la marginalisation des actions menées pour la protection de la biodiversité au sein de la Chambre d'agriculture. En effet, la conseillère biodiversité travaille quasi-exclusivement seule au sein de la Chambre d'agriculture, sans partenariat avec le service environnement. Le rôle de cette conseillère est ainsi essentiellement d'accompagner les élus dans le suivi des politiques régionales de biodiversité – schéma régional de cohérence écologique, plan forêt – et des politiques nationales de biodiversité (comme la loi pour la reconquête de la biodiversité promulguée en 2016) et d'accompagner sur le plan technique les agriculteurs pour leur permettre de valoriser leurs actions en termes de biodiversité, notamment par le fonds du compte d'affectation spécial au développement agricole et rural (CASDAR). Le CASDAR est alimenté par une taxe payée par les agriculteurs sur leur chiffre d'affaires et il permet de financer des opérations autour de l'agro-écologie définies par le programme national de développement agricole et rural (PNDAR) pour la période 2014 – 2020. Parmi les opérations financées par ce fonds se trouvent par exemple des expérimentations autour des effets des produits phytosanitaires sur les carabes, qui sont des insectes zoophages, qui peuvent donc par leur alimentation réduire les populations de limaces, escargots, chenilles, pucerons, *etc.* Cette expérimentation reste toutefois cantonnée à deux agriculteurs dans toute la région. Par ailleurs, la conseillère collabore avec le Conservatoire botanique de Bailleul dans le cadre du plan de restauration des messicoles³²⁷ et dans le cadre d'un projet expérimental pour planter sur une parcelle en plein milieu d'un village du Ternois de l'épeautre et des plantes messicoles à partir de graines cultivées au Conservatoire botanique. La conseillère travaille aussi avec le Groupe ornithologique du Nord pour la « mission busards » qui consiste à prévenir les agriculteurs qui ont des nids de busards dans leurs champs de leur présence – ces oiseaux nichent à-même le sol – pour qu'ils contournent le nid lorsqu'ils moissonnent leur champ et ne menacent pas la reproduction de ces rapaces. Ces actions sont qualifiées par la conseillère biodiversité « *de petites actions toutes bêtes et toutes simples*³²⁸ » et elles sont assez révélatrices du peu

³²⁷ Les messicoles sont des plantes souvent présentes dans les champs de céréales, comme les coquelicots ou les bleuets.

³²⁸ Entretien avec la conseillère biodiversité de la Chambre d'agriculture du NPDC le 27 août 2015.

d'ambitions politiques portées par la Chambre d'agriculture autour du sujet, cette conseillère ajoutant d'ailleurs au cours de l'entretien que :

« L'agriculteur est prêt à faire quelque chose mais faut pas que ça lui coûte. Faut pas être utopiste, faut pas parler biodiversité s'il y a des problèmes économiques. »

(Phrase extraite du carnet de notes de terrain, entretien mené avec la conseillère biodiversité de la Chambre d'agriculture du NPDC le 27 août 2015)

La conseillère biodiversité rappelle elle-même que la priorité pour le monde agricole reste la rentabilité économique avant la préservation de la biodiversité. Si cette conseillère biodiversité indique travailler avec le GON et le Conservatoire botanique de Bailleul dans le cadre du plan des messicoles et de la mission busards, elle reconnaît que les relations entre les agriculteurs et les scientifiques restent tendues et que les projets qui sont menés avec eux au sein de la Chambre d'agriculture se cantonnent à ses seules missions à elle. Si la biodiversité reste une question totalement marginalisée au sein de la Chambre d'agriculture du fait du cadrage existant au sein du monde agricole, les quelques projets menés autour de la préservation de la biodiversité sont construits avec les acteurs naturalistes, ce qui en renforce la marginalité auprès des acteurs agricoles.

Pour conclure, l'imposition du cadrage dominant de la biodiversité par la FRSEA au sein de la Chambre d'agriculture explique que celle-ci soit un enjeu sous-représenté et marginalisé dans l'organisation administrative mais aussi dans les politiques menées par la Chambre d'agriculture. Aucun porte-parole du vivant ne le représente au sein de l'établissement public et la seule salariée en charge de la biodiversité, de par son cursus professionnel, porte elle-même le discours de la FNSEA. Il reste à savoir comment cet enjeu de la biodiversité est approprié par les acteurs des politiques agricoles des collectivités territoriales.

B. L'impossible intersectorialité entre agriculture et biodiversité au sein des collectivités territoriales

Loin d'une perspective fonctionnaliste, les travaux sur la transversalité au sein de l'action publique (intersectorialité et transectorialité) démontrent que celle-ci est avant tout liée à des jeux de pouvoir au sein des administrations, qui expliquent les difficultés à la mettre en œuvre et également son contenu (Douillet, Lebrou et Sigalo Santos, 2019). Cécile Talbot (2018) montre, par exemple, que la mise en place d'une politique transectorielle d'égalité hommes-

femmes au sein d'un Conseil régional renforce une vision managériale de celle-ci, en raison de concurrence et de recherche de légitimité entre les élu-e-s, entre les services régionaux et en raison d'un manque de connaissances sur le sujet de la part du personnel administratif, qui le conduit à adopter la vision dominante portée par les acteurs et actrices externes à l'institution. Dans la continuité de ces travaux, il s'agit ici de saisir les processus politiques et administratifs internes aux collectivités qui compliquent la mise en place de pratiques intersectorielles entre les services agriculture et environnement. Cette analyse permet d'éclairer la place occupée par la biodiversité comme enjeu politique dans les politiques agricoles. Les cas étudiés sont le Conseil régional du NPDC et la Communauté d'agglomération du Douaisis (CAD), à laquelle je me suis intéressée, car j'avais entendu parler par un contact personnel interne à CAD d'une organisation administrative intersectorielle entre agriculture et biodiversité. L'étude conjointe de ces deux collectivités met au jour que, au-delà d'un portage politique variable selon l'institution, il existe des résistances de la part du personnel administratif. Ces résistances peuvent être liées à un manque d'intérêt pour la biodiversité ou bien à des difficultés de collaboration entre les services, liées à des habitudes de travail et des rapports de concurrence au sein des collectivités. Ces deux cas mettent en exergue un portage minimal de la biodiversité au sein des administrations agricoles et des politiques agricoles.

Une administration qui conçoit l'agriculture comme une activité économique

Concernant le Conseil régional du NPDC, tout d'abord, l'organisation administrative de la question agricole met en lumière un service et du personnel qui reconnaissent l'agriculture comme une activité essentiellement économique et productive, ce qui explique en partie une prise en charge minimale de la biodiversité. Au sein du Conseil régional du NPDC, les questions agricoles sont prises en charge par un service, directement rattaché à la direction de l'action économique (DAE). Ce service est créé en 1984 par un juriste spécialisé en droit agricole, qui reste le chef du service jusqu'en 2011. Ce chef de service entretient des liens de proximité avec les acteurs de l'agriculture conventionnelle – sa belle-famille et son épouse tiennent une exploitation agricole dans le Pas-de-Calais – et il développe des relations de travail avec les techniciens et les élus de la Chambre d'agriculture.

Le service est composé de personnel formé en majorité aux enjeux de production et de distribution agricole mais très peu aux enjeux de protection de la biodiversité. Si le chef de service est diplômé de la faculté de biologie et que la chargée de mission en charge de l'agriculture biologique dispose d'une formation d'assistante sociale, la majorité des chargés

de mission sont ingénieurs agronome, diplômés des écoles nationales d'agronomie ou de l'institut supérieur d'agronomie (ISA) de Lille. Or, les écoles d'agronomie, rattachées au Ministère de l'agriculture et à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), restent porteuses du modèle productiviste agricole (cf. encadré 25).

ENCADRÉ 25. La formation des écoles supérieures d'agronomie

À la sortie de la seconde guerre mondiale, les écoles d'agronomie sont rattachées au Ministère de l'agriculture, devenant ainsi les seules écoles qui ne sont pas sous la tutelle du Ministère de l'enseignement. Elles disposent toutes d'une ferme technique et de laboratoires de recherche affiliés à l'INRA, qui a en charge de trouver les solutions techniques pour la mise en place d'une agriculture conventionnelle. Malgré quelques ouvertures et des trajectoires différenciées, les écoles d'agronomie restent largement porteuses de ce modèle agricole et agroalimentaire productiviste dans leur offre de formation et dans leurs partenariats techniques et financiers (voir à ce sujet le dossier à propos de l'enseignement supérieur agricole paru dans la revue Pour, dirigé par le GREP, 2009).

En 2014, un enseignant-chercheur de l'Institut supérieur d'agronomie de Lille présente la vision de l'agriculture de l'ISA. L'enseignant est lui-même un ancien journaliste de la France agricole, journal affilié à la FNSEA et ancien responsable du service économie de la Chambre d'agriculture du NPDC. Il indique donc que l'école porte « une vision ouverte sur une agriculture de progrès, alors quand je dis de progrès c'est que nécessairement elle doit être compétitive techniquement et économiquement pour pouvoir durer, elle doit être durable, c'est-à-dire environnementalement compatible friendly. » (Entretien du 17 avril 2014) Le parcours de cet enseignant autant que ses propos reflètent un discours très proche de celui de la FNSEA.

L'emplacement du service agriculture dans les locaux est un révélateur symbolique de la place que les politiques agricoles constituent au sein du Conseil régional. Le service agriculture se trouve au quatrième étage du Conseil régional, proche des autres services de la DAE, comme le service innovation et compétitivité, au bout du couloir cependant, juste avant le service « territoires, économie et développement ». L'agriculture est ainsi perçue comme une activité économique significative et elle est, à ce titre, intégrée à la plus grande direction du Conseil régional. Cependant, elle se trouve relativement marginalisée du fait de ses effectifs assez faibles – moins de 10 emplois à temps plein (ETP) – et de son emplacement, en bout de couloir. Le service agriculture dispose d'ailleurs de faibles marges de manœuvre au sein de la DAE en ce qui concerne ses champs de compétence. La filière agroalimentaire est prise en charge par deux chargés de mission qui n'appartiennent pas au service agriculture. Ces chargés de mission sont directement rattachés au directeur de la DAE, un proche des élus socialistes qui porte toujours une cravate rouge pour symboliser son attachement au parti socialiste, ce qui révèle la politisation partisane liée à la continuité de l'exercice du pouvoir par les socialistes de la création du Conseil régional jusqu'en 2015. Ainsi, l'équipe administrative en charge de l'agriculture répond aux ambitions des élus socialistes et des fonctionnaires qui leur sont liés.

Par ailleurs, les chargés de mission du service agriculture qui ont eu une expérience professionnelle antérieure à leur arrivée au service agriculture proviennent soit d'autres services du Conseil régional du NPDC, soit de la Chambre d'agriculture, ce qui contribue à créer un cadrage commun entre le personnel administratif et le personnel technique des institutions agricoles autour des enjeux de l'agriculture. Une chargée de mission ayant auparavant travaillé à la Chambre d'agriculture explique :

« La Chambre d'agriculture, on la finance plus souvent en partenariat qu'en prestation. C'est aussi notre expert technique. Moi les dossiers que je reçois d'agriculteurs c'est la Chambre qui les a accompagnés, conseillés et qui à la fin fait tout ce travail en dossiers de subventions. Quand un dossier arrive, l'agriculteur, sa demande est sérieuse, il n'est pas tout seul, il a été accompagné par ces experts, donc on se fie à cette expertise-là. C'est quand même l'interlocuteur privilégié, l'interlocuteur principal. (...) Après il y a le niveau technique et politique. Donc ça peut être convergent au niveau technique et vécu différemment, en tension ou conflit au niveau politique et, globalement, c'est plutôt comme ça au quotidien. » (Entretien avec une chargée de mission du service agriculture du Conseil régional du NPDC le 14 février 2014)

Cette citation illustre la proximité existante entre les chargés de mission du service agriculture et les techniciens de la Chambre d'agriculture, qui partagent les mêmes représentations et les mêmes difficultés dans l'exercice de leurs missions. La dissociation entre les élus et le personnel administratif et technique qui est soulignée par l'enquêtée révèle en filigrane les réserves émises par le personnel administratif à l'égard du projet porté par Jean-Louis Robillard, le vice-président du Conseil régional en charge de l'alimentation, de la régionalisation de l'agriculture et de la ruralité³²⁹, qui récupère cette délégation à son arrivée au Conseil régional en 2010 (cf. encadré 26 à la page suivante).

³²⁹ Ces réserves ont été partagées lors d'un entretien avec une chargée de mission du service agriculture du Conseil régional ayant eu lieu en janvier 2014. Cet entretien, à la parole très libre, n'avait pas été enregistré. L'exploitation de cet entretien aurait pu nuire à l'exercice de ses fonctions de l'enquêtée tant elle était sortie de son devoir de réserve en critiquant le projet politique et la méthode de l'élus afférent.

Le contournement des résistances de l'administration à l'écologisation des politiques agricoles

Par conséquent, l'équipe administrative du service agriculture reste à mi-chemin entre une conception de l'agriculture comme activité économique centrée autour des enjeux techniques de production et une conception de l'agriculture davantage tournée vers la durabilité environnementale telle que portée par l' élu écologiste.

ENCADRÉ 26. Jean-Louis Robillard, un outsider écologiste

Jean-Louis Robillard est un fils d'agriculteur, proche dans sa jeunesse du mouvement de défense des exploitants familiaux (MODEF) qui est un syndicat d'extrême gauche. Très investi dans l'éducation populaire, il participe également à la création de la Confédération paysanne et de l'association de formation et d'information pour l'appui aux initiatives rurales (AFIP) dans la région NPDC. Il adhère aux Verts dans les années 1990 et il se retrouve sur la liste d'Europe-Écologie-les Verts aux élections régionales de 2010 en tant que candidat issu de la société civile. Il exerce donc ses premières responsabilités d'homme politique en tant que vice-président en charge de l'alimentation, de la régionalisation de l'agriculture et de la ruralité dans une majorité composée de socialistes alliée aux écologistes.

Cette conception de l'agriculture comme activité essentiellement économique – au-delà des enjeux environnementaux inhérents à l'agriculture et à l'agroalimentaire – évolue à la marge lorsque Jean-Louis Robillard, le vice-président du Conseil régional en charge de l'alimentation, de la régionalisation de l'agriculture et de la ruralité crée un rapport de force avec l'exécutif du Conseil régional, peu de temps après son arrivée, pour modifier la direction et l'équipe du service agriculture en 2010. Le chef du service agriculture, qui est celui qui l'a fondé en 1984, refuse de contribuer à la mise en place du projet politique de Jean-Louis Robillard. Ce chef de service va jusqu'à reprendre l'avis de l'opposition dans des notes préparatoires de réunions destinées pour la commission et il « sermonne » une chargée de mission qui monte un dossier sur l'installation des jeunes agriculteurs en vue de répondre à la stratégie politique définie par l' élu. Jean-Louis Robillard, avec l'aide de sa collaboratrice, monte un dossier pour objectiver le manque de volonté du chef de service et le présente au directeur de cabinet du président du Conseil régional. Il obtient alors son départ et son remplacement par un chargé de mission du service agriculture. À la même période, une des chargées de mission du service agriculture quitte le service pour devenir la collaboratrice à plein temps de l' élu. Cette collaboratrice se trouve dans une position interstitielle : sa connaissance du service et sa proximité avec les différents chargés de mission lui permettent de relayer les positions de l' élu au sein du service agriculture et inversement. Elle porte ainsi les positions de l' élu écologiste, sensible à l'agriculture biologique parmi le personnel administratif. Le « placement » par l' élu de ces deux agents à ces postes constitue une « politisation

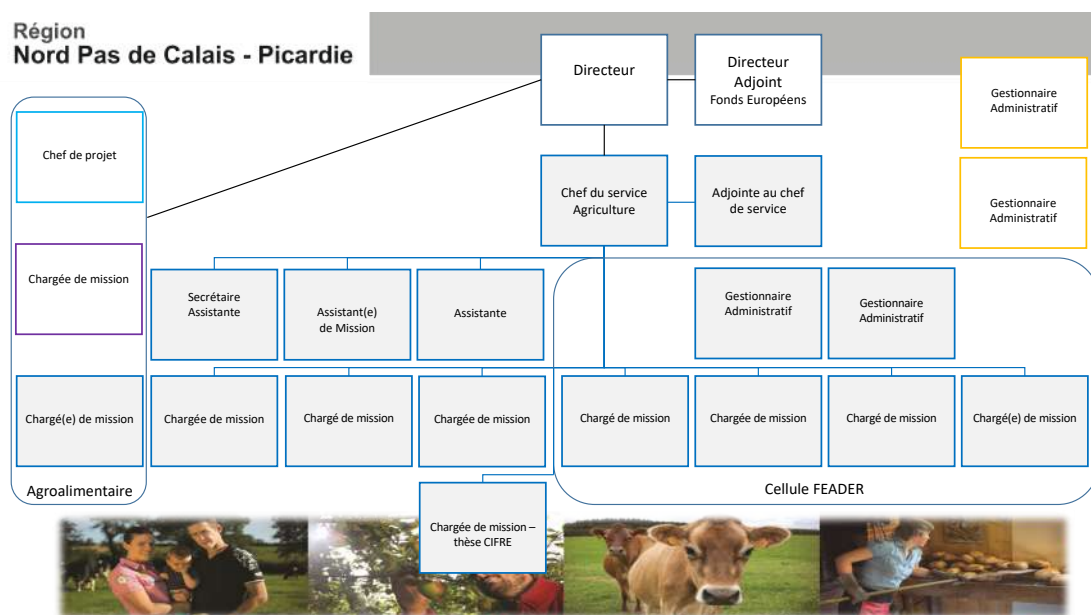
fonctionnelle³³⁰ » dans la mesure où ils ont été choisis par l'élu dans l'optique d'accompagner son projet politique (ou tout au moins de ne pas s'y opposer). Ce changement a des effets sur la collaboration entre l'élu et le service, car suite à ces nominations, les chargé-e-s de mission du service agriculture travaillent en plus étroite collaboration avec le personnel politique.

FIGURE 45. Organigramme du service agriculture du Conseil régional du NPDC en 2015

Alors que la direction de l'action économique (DAE) comprend une centaine d'emplois à temps plein (ETP), le service agriculture est composé de 9 ETP entre 2010 et 2014, date à laquelle le Conseil régional devient autorité de gestion des fonds FEADER, ce qui augmente mécaniquement les rangs du service. Ainsi, le service agriculture dispose au début de l'année 2016 de 15 ETP. Au sein de ce service, se trouvent un chef de service et une adjointe au chef de service, deux gestionnaires administratifs, trois assistant-e-s et huit chargé-e-s de mission (dont une doctorante CIFRE). Deux gestionnaires administratifs de la DAE mènent ponctuellement des opérations pour le service agriculture et les chargés de mission agroalimentaire restent directement rattachés à la direction de la DAE, indépendamment du service agriculture.

Suite à la fusion du Conseil régional de Picardie et du Conseil régional de NPDC en 2016, une direction agriculture et pêche est constituée (sur le modèle de l'organisation administrative du Conseil régional de Picardie) qui est rattachée au pôle « soutien au travail ».

Organigramme au 1^{er} décembre 2015



Source : document de travail, archives du service agriculture du Conseil régional

³³⁰ D'après Stéphane Dion (1986), la politisation fonctionnelle désigne le cas où ce sont les élus qui placent eux-mêmes des sympathisants politiques pour être sûrs d'avoir des gestionnaires de confiance au sein de l'administration.

Les relations entre la majorité socialiste et la FRSEA comme obstacle à l'écologisation

Par ailleurs, les relations politiques entre les élus socialistes – majoritaires au sein du Conseil régional du NPDC – et la FRSEA expliquent que la question de la préservation de la biodiversité ne soit pas au cœur de la stratégie agricole régionale. La capacité de la FRSEA à gagner les rapports de force politiques du fait du nombre d'agriculteurs qui y sont syndiqués et de leurs capacités mobilisatrices³³¹ lui confère le soutien des élus socialistes au sein du Conseil régional, qui sont soucieux de ne pas créer de conflits avec le syndicat majoritaire et évitent de prendre des positions politiques opposées à celles de la FNSEA. Une des conseillères à l'agriculture du cabinet de Daniel Percheron indique que la stratégie politique du vice-président du Conseil régional en charge des questions agricoles entre 2004 et 2010 (le prédécesseur de Jean-Louis Robillard), consistait, d'après elle, principalement à dire à la FRSEA « dites-moi ce dont vous avez besoin et je vais vous le donner. » De son côté, Daniel Percheron, président du Conseil régional du NPDC entre 2001 et 2015 et sénateur entre 1983 et 2017 prend clairement position en faveur de la FNSEA dans une question écrite au Ministère de l'agriculture concernant l'application de la directive nitrates³³². Entre 2010 et 2015, il recrute au sein de son cabinet une conseillère agriculture qui est la cousine d'un élu de la FRSEA à la Chambre d'agriculture et qui représente la principale source d'information du syndicat quant à ce qu'il se passe au sein du Conseil régional. Par ailleurs, cet élu de la FRSEA³³³ est sollicité par l'équipe socialiste pour intégrer le cabinet du président du Conseil régional mais il refuse la proposition pour rester en poste sur son exploitation agricole. Il décline également la sollicitation de Pierre de Saintignon pour être candidat sur la liste socialiste lors des élections régionales dans les Hauts-de-France en décembre 2015. Son refus est motivé par la peur de se « mettre à dos » les agriculteurs qui votent majoritairement à droite mais également, car il pressent une défaite socialiste.

Ainsi, le projet agricole écologiste de Jean-Louis Robillard est freiné par le président socialiste du Conseil régional. Lors de sa prise de fonction, Jean-Louis Robillard commande

³³¹ Le dossier coordonné par Ivan Bruneau dans *Politix* (Bruneau (ed.), 2013) met en lumière la capacité de la FNSEA à fédérer les agriculteurs autour de ses positions et à les mobiliser autour de registres d'action spectaculaires, qui reposent notamment sur la théâtralisation – blocages de routes avec des tracteurs, tas de fumiers, etc. – et la médiatisation.

³³² Daniel PERCHERON, Question écrite N° 11428 au Ministère de l'agriculture soumise le 1^{er} mai 2014, disponible sur : <http://www.nossenateurs.fr/question/14/11428>, site consulté le 25/06/2014. La « directive nitrates » de l'UE a pour objectif de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. Datant de 1991, elle est appliquée partiellement en France depuis quelques années. Elle est à l'origine de manifestations agricoles depuis le début de l'année 1994. Dans cette question écrite, Daniel Percheron soutient le souhait des agriculteurs de refuser l'application de cette directive.

³³³ Entretien avec un élu FRSEA à la Chambre d'agriculture le 20 janvier 2016.

un audit chargé d'évaluer les actions de structures sous convention financière avec le Conseil régional, notamment le Comité de promotion de la Chambre d'agriculture, ce qui heurte considérablement les élus FRSEA de la Chambre. Les relations entre la FRSEA et l' élu ne cessent de se dégrader durant son mandat et Daniel Percheron joue un double jeu entre ses alliés écologistes et la FRSEA. Un élu de la FRSEA explique que la stratégie employée pour freiner le projet politique de Jean-Louis Robillard est de prendre directement rendez-vous avec Daniel Percheron, qui leur indique partager leur position mais avoir besoin de ses alliés écologistes pour voter son budget. Daniel Percheron finit par organiser des réunions avec l' élu écologiste et la FRSEA pour suivre les discussions et il demande à des membres de son cabinet de suivre l' élu écologiste dans ses déplacements. La conseillère agriculture du cabinet de Daniel Percheron indique qu' elle organise des repas entre le président de la Chambre d' agriculture et Daniel Percheron lorsque les tensions entre Jean-Louis Robillard et la FRSEA se font trop fortes. Autrement dit, les ambitions écologistes ne sont pas considérées comme légitimes quant à la politique agricole au sein du Conseil régional et lorsque le vendredi 14 mars 2014 la FRSEA manifeste devant le Conseil régional pour marquer son opposition à l' interview de Jean-Louis Robillard paru le 20 février 2014 dans *la Voix du Nord* (à la page suivante), Daniel Percheron ne prend pas position publiquement pour soutenir son allié.

Les relations politiques étroites entre le président du Conseil régional et la FRSEA interfèrent directement dans le travail mené par le personnel administratif du service agriculture. La conseillère agriculture du cabinet de Daniel Percheron a comme missions de suivre les politiques publiques et de se faire le discret intermédiaire avec les acteurs politiques du monde agricole, ce qui l' amène à travailler avec la FRSEA et avec la Chambre d' agriculture du NPDC. Cela se concrétise aussi par sa présence inopinée à de nombreuses réunions internes au service agriculture sans y être invitée. Elle arrive parfois pendant les réunions, s' assoit et prend des notes en repartant avant la fin de la réunion³³⁴. S' il est difficile de déterminer comment elle est avertie de la tenue de ces réunions de travail, il se peut que cela soit par les agendas électroniques ou par l' affichage de la réservation des salles. De plus, cette collaboratrice du président du Conseil régional amène certains dossiers politiques et financiers « sensibles » directement dans le bureau du chef de service en lui demandant de les traiter en priorité. Cette méthode de travail suscite la colère du chef de service mais celui-ci obtempère devant la pression qu' il subit de la part de cette collaboratrice, ce qui met en exergue les rapports de force déséquilibrés entre le président socialiste du Conseil régional et son vice-président

³³⁴ Entretien avec une ancienne chargée de mission du service agriculture le 7 mai 2020.

écologiste mais aussi la mise en sourdine des enjeux environnementaux concernant la politique agricole régionale.

FIGURE 46. Interview de Jean-Louis Robillard par Yannick Boucher, « Notre modèle a atteint ses limites », *La Voix du Nord*, 20 février 2014

Jean-Louis Robillard, vice-président de la Région en charge de l'agriculture et de l'alimentation met en place une politique publique de soutien à une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Avec la ferme intention de rapprocher l'agriculteur du consommateur par la mise en valeur d'un nouveau modèle alimentaire. Ça tombe bien, c'est précisément l'objet du grand salon parisien.

Selon Jean-Louis Robillard, « l'agriculture performante sera celle qui pourra concilier les dimensions économique et environnementale ».

C'est votre priorité, mais pourquoi requestionner ainsi le système alimentaire dans notre région ?

« Parce que l'agriculture ne peut plus être, comme avant, uniquement l'affaire des agriculteurs. Le système alimentaire a été confisqué et notre modèle agricole a atteint ses limites. Quelle agriculture voulons-nous ? Sommes-nous prêts à payer plus chers les produits agricoles pour davantage de qualité ? Nous avons le choix, aujourd'hui, entre une agriculture qui ne reste compétitive que grâce à ses gros volumes – seuls capables de contrecarrer des prix trop bas – ou une agriculture de diversification de ses productions avec une réelle solidarité entre exploitants et consommateurs. »

Ce modèle plus solidaire et diversifié est-il possible en réalité ?

« Bien sûr. La société le réclame d'ailleurs. L'autonomie alimentaire des territoires et la connexion entre agriculteurs et consommateurs est une question l'ordre politique au-delà des intérêts corporatistes. Nous sommes dans l'une des régions les plus intensives de France. On arrive à la limite des possibilités de rendements supplémentaires en productions animales et surtout végétales. Les sols sont globalement dégradés, le compte n'y est pas sur les pesticides, sur la qualité de l'eau et même économiquement. L'emploi agricole a chuté de 56 % entre 1995 et 2010. Le taux de suicide des agriculteurs reste élevé et 40 % des exploitants ne touchent même pas le Smic. Donc tout va bien pour certains, les plus gros. L'agriculture va bien pour une partie seulement du monde agricole. Les céréaliers profitent de cours très élevés et les cours se sont redressés dans la production laitière. C'est l'élevage qui souffre le plus, mais on peut, dans notre région, tout produire avec tous les débouchés. »

Le taux de suicide des agriculteurs reste élevé et 40 % des exploitants ne touchent même pas le Smic. Comment lutter contre la disparition des fermes ?

« Le problème n'est pas lié à la production, mais à la répartition entre agriculteurs. La pression sur les prix limite le nombre de nouvelles installations. De nombreuses fermes sont condamnées parce qu'elles ne produisent pas assez. Elles ont besoin d'être renforcées. Nous mettons en place un plan régional d'agriculture durable (PRAD) pour mieux répartir les productions, encourager la diversification et les circuits alimentaires de proximité pour rééquilibrer un système qui fait encore largement la part belle aux circuits longs, au profit notamment des grands distributeurs et des industriels de l'agroalimentaire. Nous lançons, en mars, une nouvelle instance régionale de débat public sur toutes ces questions. Avec une prise de parole de tous les acteurs de la chaîne, un débat public en juin et le vote, en octobre, par les élus d'une vraie politique publique de l'alimentation. C'est une conviction de plus en plus partagée par de plus en plus de monde : l'agriculture performante sera celle qui pourra concilier les dimensions économique et environnementale. Le bio ne décolle pas (2 % des fermes, 1 % des surfaces), les ventes directes sont insuffisantes et la plupart des exploitants travaillent pour rembourser des prêts, souvent obligés dans leurs pratiques de faire des choix contraires à la protection de l'environnement. »

Source : *la Voix du Nord*, disponible sur : <http://www.lavoixdunord.fr/economie/agriculture-notre-modele-a-atteint-ses-limites-ia0b0n1933228>, consulté le 21/05/2014.

La non-mise à l'agenda de l'intersectorialité entre service agriculture et direction environnement

Force est de constater également que l'intersectorialité entre le service agriculture et la direction environnement n'est mise à l'agenda ni par le personnel administratif ni par le personnel politique du Conseil régional du NPDC. Les cultures professionnelles différentes du personnel administratif du service agriculture et de la direction environnement et leur éloignement géographique au sein des bâtiments – la direction environnement étant isolée dans un bâtiment éloigné du siège du Conseil régional – peuvent expliquer que la question ne fasse jamais l'objet de réunions de travail entre les deux équipes. C'est à la marge qu'un des chargés de mission travaille avec la direction environnement dans le cadre des fonds européens et des mesures agri-environnementales. En outre, malgré leur appartenance au parti écologiste, Jean-Louis Robillard et Emmanuel Cau travaillent indépendamment l'un de l'autre avec leurs collaborateurs et leurs services et ne partagent pas la même conception du rôle de l'élu. Si Jean-Louis Robillard évite le conflit, Emmanuel Cau est plus direct dans sa relation au monde agricole. Il explique par exemple :

« Le plan forêt... en construisant ce plan, alors j'étais considéré comme fou hein par tout le monde. Moins par mes copains parce qu'à mon avis ils se sont dit dans leur tête "il n'a que deux ans de mandat bon, il va se vautrer et puis on repassera..." Les services "ah une catastrophe, mais comment tu vas faire, ah mais tu vas t'affronter avec les agriculteurs !" Mais ouais je veux dire, il y a un moment si on avance, forcément on empiète sur le terrain de quelqu'un donc, et donc j'ai tenu bon, et il a été voté à l'unanimité. » (Entretien avec Emmanuel Cau le 1^{er} juin 2015)

Emmanuel Cau aborde frontalement ses adversaires politiques et il résiste aux oppositions du monde agricole mais la conception différente de la politique entre les deux élus ne saurait être la seule clé explicative. Emmanuel Cau met en place deux politiques publiques de préservation de la biodiversité qui créent de nombreuses tensions au sein du monde agricole et qui obligent Jean-Louis Robillard à prendre ses distances pour mener son propre projet politique. La première politique est le schéma régional de cohérence écologique – trame verte et bleue³³⁵ – et la seconde est le plan forêt. Voté en 2009, le plan forêt vise à doubler le taux de boisement de la région à l'horizon 2040, notamment en re-naturant des espaces agricoles. Bien qu'il soit précisé que l'objectif est de « maintenir leur vocation de production et ainsi freiner l'étalement

³³⁵ Cette politique publique est au cœur du chapitre 7 de cette thèse.

urbain et l'artificialisation des sols³³⁶ », cette politique publique crée des tensions au sein du monde agricole qui craint une perte de terres agricoles qui se ferait au profit de la reforestation. Emmanuel Cau raconte :

« J'avais été une fois convoqué par le bureau de la Chambre régionale d'agriculture, puisque le bureau chambre régionale d'agriculture et FNSEA je vous le cache pas, c'est pareil hein, c'est les mêmes ! Ils m'avaient convoqué pour que je parle du plan forêt régional. Donc j'y suis allé avec une technicienne, la cheffe de projet, et en face j'avais... pfff tout le bureau, ils étaient entre 20 et 30 et sans nous offrir du café. Ils l'avaient bu avant, et là pff, c'est comme au tribunal quoi. "Accusé, levez-vous"... sans café ! Enfin bref, ils essaient de me convaincre que c'était nul, et à la fin quand même, deux du bureau ont dit "nous deux on a planté, on ne peut pas accepter que ça soit généralisé, nous on l'a fait, on trouve que c'est bien mais, on est contre le plan forêt quoi." » (Entretien avec Emmanuel Cau le 1^{er} juin 2015)

Ces tensions politiques fortes montrent la capacité d'action et de perturbation de la FRSEA mais aussi leur stratégie politique pour gagner le rapport de force avec l' élu écologiste. *In fine*, le plan forêt contribue à renforcer les conflits entre les élus du Conseil régional et le monde agricole, ce qui ne favorise pas le dialogue territorial qu'essaie de créer Jean-Louis Robillard autour de la concertation alimentaire. Par ailleurs, cela encourage l'étanchéité entre le projet agricole et le projet environnemental des deux élus écologistes. Aucune politique intersectorielle n'est constituée entre direction de l'environnement et service agriculture sur les questions de biodiversité, hormis la gestion des mesures agri-environnementales (MAE) liées au FEADER, qui relèvent d'obligations communautaires.

L'inertie liée aux réformes administratives suite à l'alternance et à la fusion des Conseils régionaux en 2016, les difficultés de chaque administration à rassembler ses effectifs et à lancer de nouvelles politiques publiques, les conflits entre élus républicains et élus chasseurs ne favorisent pas une mise à l'agenda de la biodiversité comme enjeu intersectoriel au cours de la mandature suivante.

Cette analyse du service agriculture du Conseil régional du NPDC met en exergue une intersectorialité quasiment inexistante avec la direction environnement, qui s'explique par des obstacles politiques et administratifs à l'écologisation de l'agriculture, liés à des cultures professionnelles administratives différentes mais aussi par les tensions existantes au sein de la

³³⁶ Voir le site internet du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, https://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_5192/biodiversite, consulté le 06/01/2015

majorité politique du Conseil régional, liées aux relations de proximité entretenues entre le président socialiste et la FRSEA. Par voie de conséquence, la biodiversité est un enjeu d'action publique totalement absent dans le service agriculture et présent uniquement à la marge dans les politiques agricoles.

Les tentatives d'une intersectorialité contrariée

Par contraste, le cas de la Communauté d'agglomération du Douaisis (CAD) met au jour une intersectorialité de la biodiversité plus aboutie, sur la volonté de l' élu référent. Cette intersectorialité reste cependant minimale en raison de rapports de concurrence au sein des administrations et de difficultés à modifier les habitudes de travail.

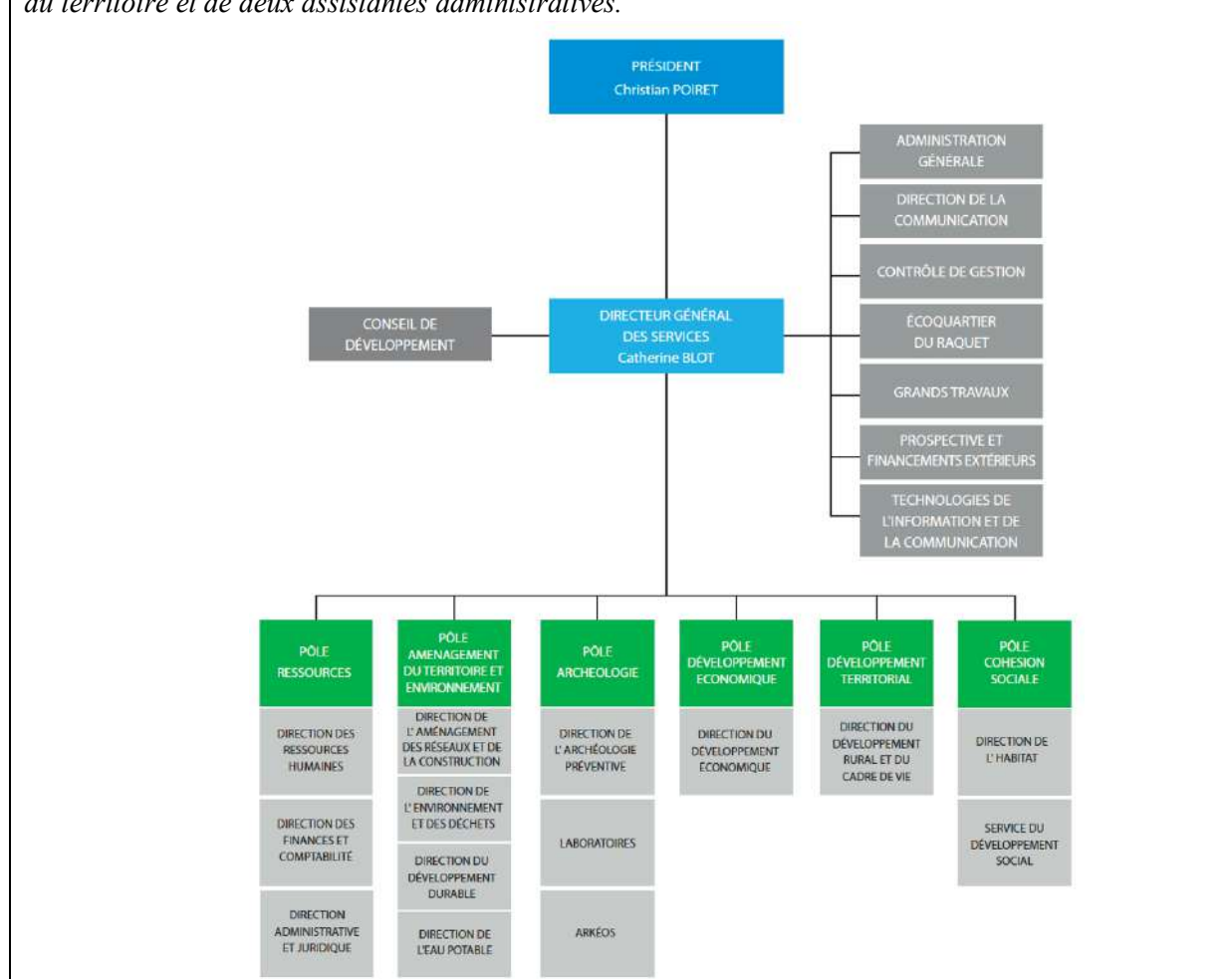
En 2003, profitant de financements proposés par le Conseil régional du NPDC, qui porte la politique de la trame verte et bleue, une stagiaire est recrutée à la CAD pour étudier la possibilité de la mise en œuvre d'une trame verte et bleue³³⁷ (TVB) sur le territoire du Douaisis. À la suite de ce stage, un poste est créé pour constituer cette TVB, qui est intégré à la direction du développement rural et du cadre de vie (et non pas au sein d'une des directions du pôle aménagement du territoire et environnement) car la TVB est envisagée comme devant favoriser le dialogue avec les agriculteurs locaux. La TVB, élaborée à partir d'une concertation avec les usagers du territoire et avec l'appui d'un bureau d'études écologiques, est envisagée par les élus comme faisant partie de la politique agricole, car elle est un motif de dialogue avec les agriculteurs locaux. Pour Jean-Luc Hallé, élu de la CAD, qui la porte entre 2003 et 2019, cette politique ne doit pas être uniquement identifiée comme une politique de développement durable mais aussi comme une politique relevant de la question agricole et de l'aménagement du territoire. Le choix de ne pas placer le poste lié à la TVB au sein de la direction aménagement du territoire et de l'environnement illustre un portage politique pour une politique intersectorielle, entre environnement et agriculture. Cette politique publique devient un enjeu important de mise en visibilité de l'action de la CAD en matière de développement rural et elle fait l'objet d'une concurrence entre l' élu en charge de la politique agricole et l' élu en charge de la TVB jusqu'à ce qu'en 2006, il n'y ait plus qu'une seule délégation politique pour la TVB et l'agriculture, qui revient à Jean-Luc Hallé. Si cette organisation administrative – le regroupement de la politique de TVB et de la politique agricole dans une même direction – et

³³⁷ La Trame verte et bleue est une politique d'aménagement du territoire, qui assure les liaisons entre les différents écosystèmes par des corridors permettant aux espèces de circuler. Elle s'établit au niveau régional et s'intègre ensuite à une échelle plus fine dans les schémas de cohérence territoriale, qui sont des plans d'aménagement du territoire établis par les établissements publics de coopération intercommunale.

cette organisation politique montrent que la protection de la biodiversité et l'agriculture peuvent être gérées conjointement, elles représentent quelques difficultés pour les chargés de mission.

FIGURE 47. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA CAD

En 2015, la direction développement rural et cadre de vie est composée d'une directrice diplômée d'un Institut d'études politiques (IEP), d'un chargé de mission diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture (remplacé par la suite par une diplômée d'un IEP), une chargée de mission qui possède un DESS en sciences du vivant et une chargée de mission qui est diplômé d'un DESS en aménagement du territoire et de deux assistantes administratives.



Source : site internet de la Communauté d'agglomération du Douaisis, appelée ensuite Douaisis aggro, consulté le 17 mai 2020

La chargée de mission aménagement du territoire/ TVB doit faire le lien avec la direction de l'environnement et des déchets, en charge de la gestion des espaces naturels – notamment du lac de Cantin qui est un des principaux réservoirs de nature de la TVB – et la direction de l'eau potable, qui gère les champs captants. Cependant, si la direction développement rural et cadre de vie est au cœur des bâtiments administratifs, la direction de l'environnement et des déchets se situe dans les locaux des services techniques. Outre que cela représente un symbole de la relégation de cet enjeu politique, cela ne facilite pas la collaboration entre les différentes

directions. Cette séparation physique est d'autant plus difficile à gérer que Jean-Luc Hallé est l'élu politique référent de la direction développement rural et cadre de vie et de la direction de l'environnement et des déchets.

En outre, si la politique de la TVB est gérée par deux chargées de mission de la direction développement rural et cadre de vie, dont une est à temps plein sur cette politique, le reste de la direction a des missions en lien avec l'agriculture (comme la politique de gouvernance alimentaire) mais pas avec la politique de la TVB, ce qui amène *de facto* à peu de collaborations au sein même de la direction développement rural et cadre de vie entre les politiques agricoles et la politique de la TVB.

Par ailleurs, l'intersectorialité est une pratique peu encouragée par le personnel administratif encadrant, à l'exception de la direction prospective et financements extérieurs, ce qui suscite des tensions au sein du personnel administratif. En effet, la directrice de la direction prospective et financements extérieurs met en place des réunions interservices bimestrielles qui fonctionnent sur la base du « volontariat ». Les personnes qui présentent leurs missions et les personnes qui assistent à la réunion choisissent de répondre à la sollicitation de la direction prospective et financements extérieurs et d'assister à la réunion. Ces réunions ne sont pas bien perçues par la directrice de la direction développement rural et cadre de vie, qui les voit comme une perte de temps et pour y assister, les chargés de mission doivent largement se justifier auprès de leur cheffe de service pour en montrer l'intérêt pour l'exercice de leurs propres missions. De plus, ces réunions étant à l'initiative de la direction prospective mais pas des élus – qui n'y assistent d'ailleurs jamais –, elles ne sont pas considérées comme légitimes et nécessaires. Cela révèle par ailleurs la marginalisation de la direction prospective et financements extérieurs qui ne parvient pas à insuffler une dynamique intersectorielle en raison de son statut de direction marginale. Lorsque la directrice de la direction prospective et financements extérieurs quitte ses fonctions pour devenir DGS d'une municipalité en 2018, les réunions interservices cessent aussitôt.

Ainsi, bien que la question de la biodiversité soit partagée entre différentes directions au sein de la CAD et que la question agricole soit traitée par la même direction que la TVB, les logiques sectorielles restent prédominantes en raison d'enjeux de concurrence au sein du personnel administratif. La protection de la biodiversité est elle-même divisée entre enjeux agricoles, d'aménagement et de gestion des espaces naturels. Cette rapide comparaison met en relief les obstacles administratifs à une prise en charge intersectorielle de la protection de la

biodiversité à l'échelle territoriale. Ainsi, malgré un portage politique fort et la création de postes en vue de mettre en œuvre l'intersectorialité, celle-ci reste minimale et presque marginale au sein de la communauté d'agglomération.

Ces analyses renforcent la littérature déjà existante sur l'intersectorialité, car elles démontrent que les obstacles à sa mise en œuvre participent à affaiblir et à marginaliser le portage de la biodiversité comme enjeu d'action publique transversal. Les cas étudiés démontrent aussi que si le portage politique joue un rôle dans la mise en œuvre ou dans le ralentissement de ces pratiques intersectorielles selon le contexte institutionnel, celles-ci dépendent étroitement du personnel administratif pour leur mise en œuvre. Les obstacles à l'intersectorialité sont la résultante de divergences de représentations entre les fonctionnaires des différents services ou bien tout simplement de difficultés matérielles et organisationnelles pour collaborer.

Le pas de côté effectué en direction de l'agriculture met ainsi en avant une marginalisation de la biodiversité face à des enjeux sectoriels considérés comme prioritaires. La porosité des liens entre la FRSEA et la Chambre d'agriculture permet au syndicat d'imposer un cadrage qui fait de la préservation de la biodiversité un problème, une entrave à l'activité agricole. Cela s'en ressent dans la division administrative du travail où la biodiversité est presque absente et, *de facto*, dans les politiques agricoles. Les liens établis entre certains partis politiques et la FRSEA expliquent aussi pourquoi la biodiversité est un enjeu sous-représenté dans les politiques agricoles des collectivités territoriales. Cependant, il existe des obstacles politiques et administratifs internes aux administrations qui expliquent également que la biodiversité ne soit pas institutionnalisée en tant qu'enjeu transversal de l'action publique, notamment en raison de portage politique, de représentations des enjeux par les fonctionnaires des autres administrations et d'habitudes de travail.

Conclusion

Ce chapitre avait pour projet d'étudier l'organisation administrative pour éclairer le portage administratif de la biodiversité et ses conséquences sur la gestion politique de la crise de biodiversité. L'analyse – qui s'est portée sur un grand nombre de cas – révèle une forte hétérogénéité dans les organisations administratives, avec des processus d'intégration de la biodiversité différenciés et susceptibles de varier en fonction de contextes politico-

administratifs locaux. Toutefois, l'ensemble de ces cas d'études met au jour l'institutionnalisation inachevée de la biodiversité comme enjeu d'action publique, que cela soit dans sa dimension sectorialisée ou transversalisée. Cette faible institutionnalisation contribue, d'une part, à ce que la gestion territoriale de la crise de biodiversité soit affaiblie et d'autre part, à ce que l'action publique minimise la gravité de la crise de biodiversité en la reléguant loin derrière d'autres enjeux sectoriels.

La très forte politisation de l'environnement participe à son instabilité en tant qu'enjeu d'action publique, car l'environnement dépend de rapports de force au sein du personnel politique dans les collectivités territoriales. Le sujet est pris en charge par des administrations politisées qui ont des difficultés pour travailler avec les autres services, ce qui participe à marginaliser et affaiblir l'environnement comme enjeu d'action publique. La biodiversité pâtit de la faiblesse institutionnelle de l'environnement auquel elle est parfois intégrée. Cependant, en tant que question politique autonome, la biodiversité a elle-même des contours flous au sein des administrations, ce qui induit des variations dans son organisation administrative. Elle est parfois complètement absente en raison d'une absence de représentants institutionnels ou bien l'absence de propriétaires du problème conduit à la fragiliser, car l'organisation de la biodiversité varie et change en fonction des élections dans les collectivités territoriales et des contextes institutionnels locaux pour les établissements publics. Cela conduit à un traitement de la biodiversité par des administrations spécialisées, qui peuvent s'essayer à l'intersectorialité en vue de se légitimer et d'imposer la biodiversité comme enjeu au sein de l'institution. Mais ces tentatives sont souvent inabouties, car les autres services des administrations locales ne s'en emparent pas, faute d'intérêt.

La biodiversité en tant qu'enjeu transversal est marginalisé par d'autres enjeux sectoriels, qui tendent à l'affaiblir comme priorité politique. Le cas du secteur agricole démontre que la préservation de la biodiversité est contraire au cadrage productiviste dominant et que le poids de la FNSEA dans les institutions locales, dont la Chambre d'agriculture, tend à minimiser, voire à invisibiliser cet enjeu. Si le portage politique peut conduire les administrations agricoles des collectivités territoriales à se saisir de l'enjeu, l'intersectorialité est dans les faits peu mise en place en raison de rapports de force politiques en sa défaveur, d'un manque d'intérêt du sujet par les administrations sectorielles ou par des habitudes de travail différentes.

Ce chapitre permet de saisir comment les processus de sectorialisation et d'intersectorialité inaboutis participent à marginaliser la biodiversité et à en faire un enjeu peu, voire sous-, représenté au sein des administrations locales. Cela n'est évidemment pas sans

impact sur la fabrique des politiques publiques. Si cette étude gagnerait à être étendue à d'autres secteurs, le cas agricole illustre les difficultés de la biodiversité à pénétrer dans les autres politiques sectorielles. De plus, le contenu des politiques de biodiversité reste instable : son orientation varie en fonction des variables partisans dans les collectivités et des représentations des agents des collectivités et des établissements publics. *In fine*, ce chapitre met en lumière des freins aux dynamiques de changement dans les politiques publiques et, en l'occurrence, à une prise en compte plus aboutie de la biodiversité, qui s'expliquent notamment par une institutionnalisation inachevée d'un enjeu d'action publique au sein des administrations.

Chapitre 7. La représentation politique du vivant. L'apport de la sociologie de l'action publique à la théorie politique de la démocratie écologique

Le chapitre 6 a analysé l'organisation administrative des politiques de biodiversité et permis de saisir en quoi le portage administratif du vivant était instable et participait à sa marginalisation comme enjeu d'action publique. Ce dernier chapitre propose de réfléchir au portage politique du vivant en étudiant les modalités de prise en compte des intérêts du vivant dans les décisions politiques. Pour cela, il prend appui sur une politique territoriale d'aménagement écologique, analysée à la lumière des travaux menés en théorie politique sur la démocratie écologique. Nous faisons l'hypothèse que ce travail de confrontation entre, d'une part, une analyse empirique s'appuyant sur la sociologie de l'action publique et, d'autre part, des propositions prescriptives pour une meilleure représentation du vivant par le système politique peut se révéler heuristique pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'analyse de cette politique publique met en exergue les difficultés d'application des propositions faites pour gérer l'urgence écologique. De plus, elle donne à voir certains impensés des théories de la « démocratie écologique » à l'aune de la réalité sociale, structurée par des rapports de force entre des acteurs aux intérêts parfois divergents.

L'expression « démocratie écologique » désigne ici un « système politique radicalement nouveau, adapté à la prise en charge sur le long terme de la question naturelle (finitude des ressources, menaces sur la biodiversité, fragilité des régulations de la biosphère) » (Barbier, 2013). Partant du constat que la crise écologique a des conséquences politiques inédites en raison de sa gravité, de ses irréversibilités et de son urgence – qui mettent en péril le développement et la survie des sociétés –, des philosophes et des politistes réfléchissent à la façon dont les démocraties peuvent affronter ce défi inédit pour l'humanité. Il s'agit alors d'établir un certain nombre de propositions de réformes institutionnelles et politiques pour permettre à la démocratie d'être à la hauteur des enjeux posés par la crise écologique.

Promue notamment par Bourg et Whiteside (2010) et plus récemment par Petit et Guillaume (2016), l'étiquette « démocratie écologique » fait référence à un ensemble plus ou moins homogène de réflexions développées dans les littératures anglophones et francophones autour des conséquences politiques de la crise écologique sur le fonctionnement des démocraties occidentales. Nous distinguons trois courants principaux de la pensée écologique qui préfigurent l'avènement d'une « démocratie écologique ».

Le premier de ces courants est la « théorie politique verte » (*Green political theory*), dont Luc Semal (2012, 2017, 2019) a participé à l'importation au sein de la science politique francophone. Née au début des années 1990 dans le monde anglophone, la théorie politique verte repose sur l'acceptation des limites matérielles à la croissance (liées à la finitude des ressources) et sur la reconnaissance de la valeur intrinsèque du vivant. À travers notamment les travaux de Robert Goodin (1992), d'Andrew Dobson (1995, 2003) et de Robyn Eckersley (1992, 2004), elle repense la démocratie représentative à travers les notions de citoyenneté écologique ou d'État vert et en interrogeant la place des non-humains et des générations futures dans le système démocratique. Il est possible de décrire la théorie politique verte comme « écocentrée », c'est-à-dire qu'elle postule que les sociétés humaines sont encadrées dans des communautés dites « biotiques », qui désignent l'ensemble des êtres humains et non-humains qui vivent de façon interdépendante sur un même territoire. La théorie politique verte accorde alors une valeur morale aux non-humains et souhaite la reconnaissance de leur valeur intrinsèque au niveau des systèmes politiques. Comme l'explique la philosophe Catherine Larrère à propos de la pensée écocentrée : « Reconnaître une valeur intrinsèque à chaque entité vivante, c'est admettre qu'elle existe d'une façon telle que l'on ne peut en disposer de façon arbitraire, qu'elle ne peut être à volonté remplacée par un équivalent. Cela ne conduit pas à s'interdire toute intervention dans la nature qui risquerait de tuer des êtres vivants (ce serait impossible) mais à en rendre nécessaire la justification. » (Larrère, 2010, p. 407). Partant de ce principe, la théorie politique verte considère comme moralement nécessaire la représentation des intérêts de l'ensemble des êtres vivants en démocratie en tant qu'ils sont également membres de la même communauté biotique que les sociétés humaines. Elle établit alors des propositions normatives pour adapter la démocratie à cette nouvelle philosophie morale, notamment à partir d'une réflexion sur les procédures représentatives et participatives de la démocratie.

La théorie politique verte, foisonnante dans la littérature anglosaxonne, n'a pas d'homologue francophone. Son développement dans l'espace intellectuel anglophone paraît lié, d'une part, à la présence plus forte de la théorie politique au sein de la science politique anglophone (l'entrée écologiste au sein de la science politique française s'est effectuée par la sociologie des mobilisations et des partis politiques (Semal, 2017)). D'autre part, d'après

Andrew Dobson³³⁸, son développement s'explique par la création de revues en 1992 (*Environmental politics* et *Environmental Values*) qui ont permis à des chercheurs dispersés (Andrew Dobson est anglais, Robert Goodin, états-unien, est devenu professeur en Angleterre et Robyn Eckersley est australienne) de structurer une pensée commune (Dobson, Semal, Szuba et *al.*, 2014). Cependant, les tenants de la théorie politique verte ne sont pas les seuls à s'être penchés sur la représentation politique des non-humains. Bruno Latour (1999, 2015) a également beaucoup investi le sujet en proposant la création d'un Parlement des choses qui donne une voix aux non-humains. « Limiter la discussion aux humains, leurs intérêts, leur subjectivité, leurs droits, paraîtra dans quelques années aussi étrange que d'avoir si longtemps limité le droit de vote des esclaves, des pauvres, des femmes » écrivait-il en 1999 (Latour, 1999, p. 107) La différence entre la théorie politique verte et les propositions de Bruno Latour réside principalement dans le fait que Bruno Latour souhaite que les hybrides et les forces agissantes soient représentés au Parlement, comme par exemple le changement climatique, le sol, la forêt, les océans ou l'atmosphère quand les théoriciens de la démocratie écologique limitent l'extension de la citoyenneté aux êtres vivants non-humains.

Nous rassemblons dans un deuxième mouvement des travaux anglophones (Dryzek, 2010) et francophones (Bourg et Whiteside, 2010) plus épars, caractérisés par une réflexion détachée de l'écocentrisme, qui ne cherche donc pas à élargir la communauté politique aux êtres vivants non-humains. Ces travaux portent plus strictement sur les réformes institutionnelles et les mécanismes d'amélioration procédurale de la démocratie représentative pour prendre en compte les contraintes écologiques. Dominique Bourg et Kerry Whiteside (2009, 2010) établissent un certain nombre de propositions pour transformer le Parlement et imaginent la création de nouvelles institutions politiques qui permettent aux scientifiques de guider la décision politique. D'autres auteurs, plutôt anglophones, construisent des propositions de dispositifs participatifs et délibératifs. Ces dispositifs visent à la fois à lutter contre le court-termisme politique induit par le jeu des élections, – que cela soit à une échelle locale, nationale ou même internationale pour ce qui concerne le réchauffement climatique (Dryzek et Pickering, 2019) –, à lutter contre les intérêts des grandes multinationales (Dryzek et *al.*, 2012) et à créer une adhésion des citoyens à la cause écologique. Ils conçoivent par exemple un ensemble de

³³⁸ Pour en savoir plus sur la trajectoire intellectuelle d'Andrew Dobson et sur l'articulation entre son engagement politique au sein du *Green party* et son travail de recherche, nous renvoyons à l'entretien mené par Luc Semal, Mathilde Szuba et Olivier Petit (Dobson, Semal, Szuba, Petit, 2014).

dispositifs comme des *forum* citoyens mondiaux ou des mini-publics qui auraient lieu en parallèle des sommets internationaux. On peut ajouter à ce mouvement les travaux qui, en théorie politique, ont veillé à intégrer la question de l'urgence écologique à la problématique plus classique de la justice sociale, dans le débat qui s'est structuré autour de la justice environnementale (Schlosberg, 2004).

Enfin, depuis les années 2000–2010, en France, la pensée dite « catastrophiste³³⁹ » (Dupuy, 2002 ; Villalba, 2010 ; Semal et Villalba, 2013 ; Semal, 2019) reste plus réservée quant à la possibilité que la démocratie puisse se projeter sur le long terme, postulant que la crise écologique est déjà en train de perturber – par la raréfaction des ressources, par la multiplication des catastrophes écologiques, *etc.* – les idéaux démocratiques de liberté et d'égalité. La pensée catastrophiste propose la notion de « contraction démocratique » (Semal, 2012 ; Villalba, 2014) pour désigner la réduction des choix politiques face à la finitude écologique. Ainsi que l'explique Luc Semal, « la liberté de choisir se restreint à mesure que les fondements matériels de la puissance politique se contractent, imposant des options jusqu'alors refusées. » (Semal, 2012, p. 404) En d'autres termes, alors que le contrat démocratique est, d'après ces théoriciens, fondé sur l'idée sous-jacente d'une autonomie du monde social, les irréversibilités écologiques rappellent que les sociétés humaines restent limitées dans leurs choix aux possibilités matérielles offertes par leur environnement. Le catastrophisme conçoit alors la démocratie écologique comme « un projet démocratique plus modeste matériellement, plus juste socialement, plus ajusté aux contraintes écologiques du monde physique, et temporellement plus pérenne » (Semal, 2019, p. 73). La pensée catastrophiste se centre sur une conception substantielle de la démocratie, sur le rationnement, la sobriété et le délai, davantage que sur une conception procédurale de celle-ci. Ces travaux entrent en résonance avec ceux d'auteurs anglophones qui, comme Clive Hamilton, s'opposent aux visions optimistes et technophiles d'un « bon anthropocène³⁴⁰ », scientifiquement maîtrisé (Hamilton, 2016) et qui invitent à être

³³⁹ La pensée catastrophiste n'est pas une pensée de la collapsologie. D'après Jean-Pierre Dupuy (précurseur de la pensée catastrophiste), pour prévenir la catastrophe, il faut croire en sa possibilité avant qu'elle ne se produise. L'urgence est donc conceptuelle pour Dupuy avant d'être politique. Luc Semal s'oppose à la collapsologie, car pour lui, la pensée de l'effondrement réduit tout espoir de limiter les conséquences de la crise écologique.

³⁴⁰ L'Anthropocène fait référence au fait que nous serions en train de vivre une nouvelle ère géologique, qui se caractériserait par la capacité des sociétés humaines à modifier l'environnement terrestre. Ce terme n'a pas été validé officiellement par la communauté des géologues mais il a largement été adopté par les sciences humaines. Le « bon Anthropocène » désigne le fait que certains partisans de la technique, comme le Breakthrough Institute, se réjouissent du fait que le développement technologique permette aux sociétés de repousser les limites écologiques.

vigilants quant aux conséquences écologiques de la domination technique des humains sur la nature.

En dépit de leur hétérogénéité, ces différents courants de théorie politique sur la démocratie écologique s'accordent à reconnaître que l'urgence écologique oblige à réformer de façon conséquente la démocratie représentative (Mert, 2019 ; Pickering, Bäckstrand et Schlosberg, 2020). Ils convergent quant à leurs réticences à l'encontre de la technique, quant à l'importance du savoir scientifique pour objectiver la situation actuelle et surtout sur les limites actuelles de la démocratie représentative pour prendre en compte les contraintes écologiques. Ils peuvent également parfois se recouper (Robyn Eckersley, tenante de l'écocentrisme, s'intéresse aussi de près aux procédures délibératives par exemple).

Malgré leur développement depuis les années 2010, les travaux sur la « démocratie écologique » demeurent rares, particulièrement au sein de la théorie politique francophone, car la question écologique est restée relativement peu investie par la science politique (*cf.* l'introduction de cette thèse) et l'expression « démocratie écologique » est assez peu souvent mobilisée. Cette notion est pourtant importante pour deux raisons. Tout d'abord, elle souligne que la crise écologique perturbe dans ses fondements même le contrat démocratique (Serres, 1992). Deuxièmement, en liant la démocratie à l'écologie, elle fait ressortir implicitement le fait que nos sociétés s'inscrivent dans des socio-écosystèmes et que le système démocratique n'a d'autre possibilité que de s'adapter aux limites écologiques dans lesquelles il s'inscrit.

Nous proposons dans ce chapitre de discuter ces travaux à la lumière de la mise en œuvre du schéma régional de cohérence écologique (SRCE), rendu obligatoire à la suite du Grenelle de l'environnement en 2009. Cette politique vise à cartographier sur le territoire les zones écologiques remarquables afin d'en assurer la préservation dans le cadre de projets de construction d'infrastructures (réseaux de transport, zones commerciales, habitations, *etc.*). Le SRCE a été piloté par le Conseil régional et la DREAL avant de devenir, la suite à la loi NOTRe, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), sous l'autorité unique du Conseil régional. Ce schéma doit être pris en compte dans les documents de planification territoriale, dans les projets de l'État et des collectivités territoriales, sans quoi ceux-ci doivent faire appliquer la séquence éviter – réduire – compenser³⁴¹, afin de minimiser l'impact négatif de leur projet sur les continuités écologiques.

³⁴¹ Pour rappel, la séquence éviter – réduire – compenser, instituée par la loi de protection de la nature de 1976 et renforcée avec la loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016, a pour objectif d'éviter, de réduire ou de

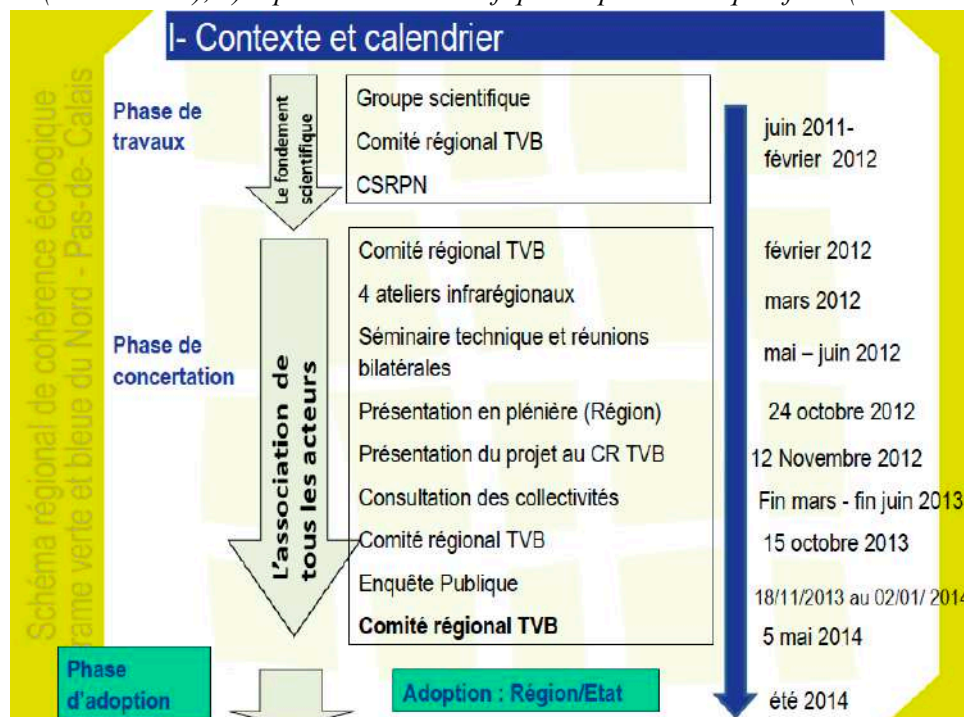
Le SRCE est une politique guidée par l'expertise écologique, qui repose sur une cartographie écologique établie par des experts. Ces propositions expertes sont ensuite discutées dans le cadre de dispositifs participatifs (enquête publique, débats publics et concertations) *via* des comités SRCE établis par la réglementation. L'analyse de cette politique rejoint plusieurs thématiques centrales des théories de la démocratie écologique, notamment l'expertise et les processus délibératifs. Par ailleurs, les difficultés qui résultent de son élaboration et de sa mise en œuvre interrogent l'internalisation de l'urgence écologique par le système politique.

ENCADRÉ 27. Les différentes étapes du SRCE en NPDC

Dès le début des années 1990, la région NPDC a imaginé la mise en place d'une cartographie des continuités écologiques, intitulée « Écotone ». En 2006, le Conseil régional propose de sa propre initiative la constitution d'une trame verte et bleue régionale. C'est pourquoi, à partir de 2012, la mise en place du SRCE en NPDC s'appuie sur la TVB qui a été constituée en 2006.

Tandis que le SRCE désigne la politique régionale rendue obligatoire avec le Grenelle de l'environnement, la TVB fait référence de façon plus générique à un outil d'aménagement du territoire qui reconstitue le réseau écologique. Pour marquer l'engagement de la région, qui est à l'origine de cette politique de réseau écologique, la région NPDC et la DREAL ont décidé d'intituler leur politique « SRCE – TVB ».

Le comité régional trame verte et bleue (TVB) est un comité dont les membres sont nommés par le préfet pour une durée de six ans. Il rassemble cinq collèges : 1) représentants des collectivités territoriales (20 membres), 2) représentants de l'État et des établissements publics (11 membres), 3) représentants des organismes socio-professionnels et usagers de la nature (19 membres), 4) représentants des associations, des organismes ou fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité (11 membres), 5) représentants scientifiques et personnes qualifiées (4 membres).



Source : diaporama officiel de la DREAL transmis par une enquête

compenser les atteintes à l'environnement dans le cadre des projets soumis à évaluation environnementale ou au code de l'environnement, comme les dérogations à la protection des espèces, les projets d'infrastructures, etc.

L'analyse de cette politique régionale met en exergue les apories actuelles des théories de la démocratie écologique et la nécessité d'ouvrir de nouveaux champs de réflexion autour de l'internalisation de la crise de biodiversité par le système politique démocratique. La politique du SRCE amène en particulier à interroger le rôle prépondérant pris par l'expertise écologique, un enjeu qui représente également un des points centraux de la réflexion sur la démocratie écologique (Section 1). La représentation politique du vivant se matérialise par des porte-parole ou par des dispositifs délibératifs et participatifs visant à faire émerger un point de vue partagé sur la protection du vivant. Cependant, la mise en œuvre de ces dispositifs fait naître bien des difficultés qui questionnent le rôle effectif de ces dispositifs pour assurer la prise en compte des intérêts du vivant (Section 2). Enfin, les temporalités liées à l'inertie de l'action publique et à sa conception sur le long terme entrent en contradiction avec les temporalités écologiques (Section 3).

Section 1. La (dé)politisation du vivant par le recours aux savoirs écologiques

Les théories sur la démocratie écologique interrogent généralement assez peu les enjeux démocratiques posés par le renforcement du poids des experts et de la science dans la décision ; elles dressent le constat de la raréfaction des ressources naturelles, du changement climatique, de l'érosion de la biodiversité et défendent, au contraire, la nécessité de recourir aux experts et à la science pour éclairer la décision publique dans un contexte de fortes incertitudes sur le devenir de la planète. Cela est particulièrement le cas des travaux francophones. Certes, Dominique Bourg et Kerry Whiteside (2009) relèvent les impasses liées à un gouvernement des technosciences, qu'ils définissent comme un régime de production de la science et des techniques lié à des intérêts économiques et sociaux particuliers. Pour eux, les technosciences sont responsables d'une grande partie des causes de la crise environnementale actuelle en raison de l'emploi non-maîtrisé de ces techniques, comme l'énergie nucléaire, qui sont mobilisées en dépit des incertitudes concernant leurs conséquences écologiques, car elles servent l'intérêt de puissances économiques et politiques. Mais pour eux, il est possible de définir un cadre institutionnel de production du savoir qui garantisse une dissociation entre science et technique et qui permette que l'expertise scientifique se fasse dans l'intérêt général et serve la cause écologiste. Leur travail consiste alors à tenter de renforcer le rôle des scientifiques et des organisations non-gouvernementales environnementales dans les institutions démocratiques dans l'objectif qu'ils éclairent la décision publique (Bourg, Whiteside, 2010). À notre connaissance, seule Robyn Eckersley (2017) soulève expressément

la question des limites à définir quant au rôle des scientifiques dans la réflexion collective sur la crise écologique et sur les solutions à apporter pour l'endiguer, sans toutefois y apporter de réponse. L'emploi du terme « science » par les théoriciens de la démocratie écologique est peu souvent précisé. De notre côté, nous entendons par « recours à la science » le recours à la consultation des scientifiques et la mobilisation des données produites par les sciences dures pour établir un diagnostic chiffré de la situation écologique et faire reposer sur ces données l'orientation et la légitimité des politiques publiques. Pourtant, de quelle légitimité démocratique disposent les experts dans la fabrique des politiques publiques ? et dans quelle mesure les élus peuvent-ils se reposer sur le savoir pour construire un projet politique alors que demeurent de grandes incertitudes sur l'état écologique du territoire ?

Il s'agit ici d'interroger un angle mort des théories de la démocratie écologique à la lumière des controverses sur l'expertise écologique dans la constitution du SRCE dans le Nord-Pas-de-Calais (NPDC). L'objectif est de comprendre en quoi le pouvoir de l'expertise et l'importance accordée à la science dans la décision interrogent les fondements démocratiques des politiques publiques et dépolitisent³⁴² le rapport au vivant en le technicisant. Le pouvoir des experts se situe à mi-chemin entre production de savoir et décision sans que les élus ne se positionnent, ce qui constitue une délégation de pouvoir (A). La technologie, au cœur de l'expertise écologique, contribue à invisibiliser d'autres rapports politiques au vivant, tels que le rapport sensible et sensoriel (B). Tandis que la politique du SRCE repose sur la planification écologique, la science ne semble pas en capacité de fournir toutes les réponses attendues (C).

A. Le pouvoir des experts : la frontière poreuse entre consultation et décision

Dans les démocraties occidentales, la crise écologique renforce l'importance de la science, qui agit comme un médiateur entre les sociétés et leur environnement au sens où les problèmes de changement climatique, de disparition de biodiversité, d'érosion des sols, d'acidification des océans, *etc.* sont appréhendés par nos sociétés *via* les connaissances scientifiques et techniques (Theys, 1996). Dès les années 1990, le recours croissant à l'expertise scientifique pour éclairer la décision publique pose question à plusieurs philosophes et sociologues en termes de légitimité démocratique mais aussi en raison des incertitudes posées par la crise écologique, face auxquelles les scientifiques n'ont pas toujours les réponses

³⁴² Notre définition de la dépolitisation est sensiblement la même que celle mobilisée dans les chapitres précédents. La non-mise en débat public d'une question et sa technicisation participent à la dépolitisation d'un problème public.

(Granjou, 2003). Jacques Theys (1996), faisant le constat que la crise écologique appelle la montée en puissance de l'expertise scientifique, distingue quatre problèmes : la crise de croissance de l'expertise (qui ne dispose pas d'une offre suffisante et diversifiée) ; la crise de légitimité démocratique alors que le poids des experts est croissant dans la fabrique des politiques publiques ; la crise de crédibilité scientifique dans un contexte d'incertitudes ; la crise du statut de l'expert (qui constitue une catégorie hétéroclite et peu stabilisée).

Bien sûr, de nombreux travaux ont été publiés en sociologie de l'expertise et des risques depuis les années 1980, remettant en question l'idée de savoirs objectifs en contexte d'incertitudes environnementales et soulignant les limites de l'expertise lorsqu'il s'agit de faire le lien entre les problèmes environnementaux et la mise en œuvre des solutions scientifiques par les administrations (Barbier et *al.*, 2013). L'analyse sociologique permet de ré-encadrer l'expertise dans le contexte politique, administratif et financier qui lui donne une existence sociale, rappelant alors les controverses et les rapports de force qui l'animent. Toutefois, l'objectif n'est pas ici de faire une liste exhaustive de ces travaux mais plutôt de concentrer l'attention sur la façon dont les théoriciens de la démocratie écologique répondent aux défis démocratiques posés par le recours croissant à l'expertise scientifique.

La question semble d'autant plus cruciale que le rôle des experts dans la décision publique prend une place centrale avec l'émergence de réflexions sur les limites écologiques. Si, comme le rappelle Mathilde Szuba, les limites écologiques, entendues comme la limite du stock des ressources naturelles, sont au cœur de l'écologie depuis les années 1970, celles-ci se définissent à partir des années 2000 comme des « seuils dangereux à ne pas dépasser [et qui] sont des « *tipping points* » au-delà desquels plusieurs systèmes de régulation de l'écosystème terrestre basculeraient vers des états nouveaux et hostiles aux activités humaines, mettant fin à une période de relative stabilité climatique de 10 000 ans, l'Holocène (Barnosky et *al.*, 2012). » (Szuba, 2014, p. 15) Prenant au sérieux la question des limites écologiques (*cf.* encadré à la page suivante), les théoriciens réfléchissent à la façon dont ces limites peuvent être internalisées dans le système démocratique de sorte à ne pas les enfreindre, pour assurer le maintien de l'humanité dans un cadre environnemental sûr. Mais si la perception des limites écologiques peut être intuitive, leur délimitation requiert le recours aux sciences de la vie et de la terre pour être mobilisée dans la fabrique de politiques publiques et elle implique plus que jamais un recours aux experts pour guider la décision politique.

ENCADRÉ 28. Les limites planétaires

Les limites planétaires désignent l'ampleur maximum des perturbations écologiques qui peut être atteinte sans provoquer une dégradation irréversible des conditions de vie de l'humanité. Le concept a été théorisé par l'école de Stockholm, qui rassemble principalement des biologistes, des climatologues, des écologues et des physiciens dont Johann Rockström. Ces limites planétaires sont au nombre de neuf : le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, la perturbation des cycles biogéochimiques de l'azote et du phosphore, les changements d'utilisation des sols, l'acidification des océans, l'utilisation mondiale de l'eau, l'appauvrissement de l'ozone, l'augmentation des aérosols, l'introduction d'entités nouvelles dans la biosphère. Certaines de ces limites sont déjà dépassées, comme la limite du rythme des pertes de biodiversité ou la concentration de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. D'autres, comme la déplétion de la couche d'ozone ne sont pas atteintes (Rockström et Steffen, 2009; Hughes et al., 2013).

C'est dans cette perspective que Pierre Rosanvallon (2010) propose la formation d'une Académie du futur, composée de scientifiques, d'experts et de représentants d'associations environnementales, qui serait consultée et formulerait des avis publics sur les lois et politiques environnementales. D'après l'historien, cette Académie répondrait à l'esprit original de ce qu'est une Académie, c'est-à-dire un « corps au service de la société, exerçant une double fonction de vigilance et d'anticipation » (Rosanvallon, 2010, p. 160-161). Pierre Rosanvallon fait la distinction entre la fonction de représentation et la délégation³⁴³ et pour lui, si les membres de cette Académie du futur ont pour rôle de rendre accessible au plus grand nombre la complexité du monde, cela ne veut pas dire pour autant qu'ils ont un rôle décisionnaire. Cependant, malgré la précaution prise par son auteur pour distinguer le rôle d'éclaireur du ou de la scientifique du rôle de décisionnaire de l'élus, cette proposition suscite notre réserve pour deux principales raisons. Tout d'abord, se pose la question des critères de nomination de ces membres, et notamment des premiers membres qui y siègeront. Qui dispose de la légitimité et de l'impartialité requises pour les nommer, surtout s'il s'agit de nommer des représentants d'associations et des experts qui sont eux-mêmes parties prenantes sur la scène politique ? Et quand bien même on considère que les nouveaux membres pourraient être élus par les membres qui y siègent, comme dans toute Académie, sur quels principes objectivables et légitimes devrait reposer ce choix ? Deuxièmement, si on part du principe que les nouveaux membres sont élus par les membres y siégeant déjà, il y a un risque d'un entre-soi, qui occulte les controverses scientifiques et les débats contradictoires, qui sont pourtant au fondement de la progression et de la construction du savoir.

Ces points noirs suscités par la proposition d'Académie du futur de Pierre Rosanvallon ne sont pas discutés par Dominique Bourg et Kerry Whiteside (2010), qui reprennent cette idée

³⁴³ Sans que cette distinction ne soit explicitée dans le texte (2010, p. 261).

d'Académie du futur dans leur projet de démocratie écologique. Au contraire, ceux-ci accordent un rôle encore plus important à cette Académie, en proposant qu'elle se prononce sur l'opportunité des lois et des politiques publiques sur le plan environnemental, au nom de « l'impartialité démocratique » (2010, p. 92). Ils suggèrent que les scientifiques soient nommés pour une durée déterminée et n'interviennent que dans leur champ de spécialité, qui serait reconnu sur le plan international. Le choix qui reposerait sur la reconnaissance pose déjà question, car il est difficilement objectivable. La célébrité des scientifiques peut reposer sur des critères qui ne dépendent pas de la qualité scientifique mais de l'internationalisation de leur laboratoire, de leur langue d'écriture, *etc.* Les deux auteurs opposent la « science éclairante » qui se contente d'établir des données et peut rester impartiale, et la « science agissante » qui légitime et introduit des changements (2010, p. 85). Pour eux, les membres de l'Académie participeraient à une science éclairante. L'idée d'une « science éclairante » n'est pas sans poser problème, car elle laisse à penser que les experts pourraient être neutres dans la production du savoir et contribueraient invariablement à l'intérêt général.

La « crise de la légitimité démocratique » suscitée par le rôle politique de l'expertise dans le SRCE

Ainsi, les propositions sur l'Académie du futur soulèvent des questions en ce qui concerne le rôle et la légitimité des experts dans l'aide à la décision dans nos démocraties. L'analyse du rôle décisionnaire des experts dans le SRCE tend à confirmer ce risque de délégation du pouvoir de décision des élus aux experts au nom de leur compétence scientifique. À ce titre, cette analyse interroge la « crise de la légitimité démocratique » (Theys, 1996, p. 5) suscitée par la porosité des liens entre la sphère experte et la sphère politique. Par voie de conséquence, cette analyse met aussi en avant les difficultés à concevoir et mettre en œuvre une Académie du futur.

La première étape du SRCE consiste en la constitution d'un appel d'offres par le Conseil régional du NPDC et la DREAL pour sélectionner des experts en charge de dresser la cartographie écologique du territoire. Le chef de service animation scientifique de la direction environnement du Conseil régional du NPDC³⁴⁴ explique que le rôle de son service s'est cantonné à un travail de coordination de la rédaction des différents travaux produits par les experts, notamment le Conservatoire botanique de Bailleul, qui a obtenu l'appel d'offres, et le bureau d'études Biotope, recruté par le Conservatoire comme assistant à maîtrise d'ouvrage. La concertation qui s'en est suivie, à travers les ateliers infrarégionaux et le comité régional

³⁴⁴ Entretien du 13 janvier 2016.

TVB³⁴⁵, a été menée en réaction aux travaux produits par ces experts. Or, la cartographie produite par les experts crée des tensions avec la Fédération nationale du syndicat des exploitants agricoles (FNSEA) et la Fédération régionale de chasse, qui organisent toutes les deux des mobilisations suite au vote du SRCE au Conseil régional en juillet 2014. Pour Emmanuel Cau, le vice-président à l'aménagement du territoire, à l'environnement et au logement du Conseil régional du NPDC, la cartographie se justifie pourtant par la connaissance scientifique des experts :

« C'est que là il y a d'abord un diagnostic scientifique ! C'est pas nous qui inventons s'il y a des espèces là, un milieu là etcetera. (...) Donc ça ils [les agriculteurs et les chasseurs] l'oublie un peu, ils oublient aussi qu'il y a pleins d'autres usagers et qu'on doit trouver un compromis. C'est un peu comme le GIEC³⁴⁶, un compromis entre les acteurs et un compromis entre les acteurs et la réalité scientifique. » (Entretien avec Emmanuel Cau le 1^{er} juin 2015)

Il présente ainsi dans cet entretien le diagnostic scientifique comme neutre et indiscutable et justifie la décision politique au nom du savoir produit par l'expertise scientifique. Si Emmanuel Cau mentionne un compromis, pourtant la cartographie n'a pas changé substantiellement suite à la concertation et seuls quelques éléments textuels en lien avec la prise en compte de la biodiversité ordinaire³⁴⁷ ont été ajoutés au SRCE, ce qui interroge quant à la prédominance du rôle des experts dans la constitution du SRCE.

L'argument du diagnostic scientifique est d'autant plus problématique que les choix techniques faits par les experts pour établir cette cartographie sont éminemment politiques, car pour identifier les territoires à préserver, ceux-ci mobilisent différentes méthodes et différents outils qu'ils choisissent eux-mêmes à partir de critères scientifiques. Ainsi, dans un premier temps, les experts doivent identifier les réservoirs de biodiversité, qui correspondent à des « cœurs de nature », autrement dit des espaces qui abritent une biodiversité remarquable et patrimoniale. Si ces réservoirs peuvent correspondre souvent à des zones déjà identifiées par la réglementation telles que les zones ZNIEFF et les politiques de gestion des espaces naturels comme les espaces naturels sensibles, Natura 2000, *etc.*, la réglementation autour du SRCE

³⁴⁵ Nous revenons plus en détails dans la suite de ce chapitre sur cette concertation.

³⁴⁶ Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est un organisme intergouvernemental qui rassemble des chercheurs du monde entier en charge de dresser un état des lieux écologique du monde.

³⁴⁷ La biodiversité ordinaire désigne l'ensemble des espèces considérées comme communes (comme les moineaux par exemple) et qui forme la majorité des espèces existantes.

n'est pas claire et le choix d'identifier sur la carte ces réservoirs de biodiversité revient aux experts. Un rapport, rédigé en juillet 2017 par des écologues du *Museum* national d'histoire naturelle et de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA), relève trois méthodes différentes d'identification de ces réservoirs employées dans l'ensemble des SRCE de France (Sordello et *al.*, 2017). La méthode peut être 1) celle de l'entrée espèces et/ ou habitats, avec des espèces considérées comme remarquables ou patrimoniales, 2) celle de l'entrée milieux naturels/ occupation du sol, qui identifie des milieux considérés comme menacés, comme les zones humides ou les forêts, 3) celle de l'analyse multicritères qui combine différentes méthodes de zonage liées à la perméabilité des sols, aux déplacements d'espèces et aux paysages. Dans le cadre du SRCE du NPDC, les réservoirs de biodiversité ont été cartographiés par le Conservatoire botanique de Bailleul, qui a choisi la première méthode et s'est appuyé quasi-exclusivement sur les zones ZNIEFF et sur la trame verte et bleue conçue avant que celle-ci ne devienne une obligation réglementaire à la suite du Grenelle de l'environnement. La multiplicité des méthodes potentielles rappelle que les choix varient en fonction des connaissances scientifiques, des routines de travail mais aussi en fonction des moyens techniques. Le chargé de mission de Biotope nous indique par exemple qu'il existe différentes analyses multicritères possibles, qui requièrent plus ou moins de temps et donc d'argent et que le choix de l'analyse varie en fonction des moyens financiers mis à disposition du bureau d'études³⁴⁸. Dans un second temps, ils doivent dessiner des corridors écologiques, qui sont des couloirs naturels ou semi-naturels qui permettent aux espèces de se déplacer entre les différents réservoirs de biodiversité de sorte à assurer leur cycle de vie, leur reproduction et l'adaptation des écosystèmes aux perturbations écologiques et climatiques. Pour le SRCE du NPDC, là encore, la méthode choisie est liée aux moyens financiers, car c'est une interprétation visuelle du sol qui est privilégiée, en regardant les photo-plans de la région, pour tracer les corridors écologiques qui apparaissent les plus fonctionnels.

Quelle place accorder à l'expertise au sein de la démocratie écologique ?

Le rôle dévolu à l'expertise dans le cadre du SRCE soulève deux principaux problèmes, qui font écho aux questions suscitées par la place de l'expertise au sein de la démocratie écologique.

Tout d'abord, cette analyse empirique démontre la porosité entre l'avis émis par l'expert et la décision des élus, du fait de la complexité des questions environnementales. Dans ce cas

³⁴⁸ Entretien du 25 octobre 2017.

précis, l' élu remet intégralement sa décision à des experts, qui ne sont ni élus ni choisis sur la base de critères « démocratiques » mais à partir de marchés publics régis par des règles juridiques et établis par l' administration. Le cas étudié interroge donc les propositions faites quant à l' Académie du futur ou à la consultation d' experts dans des comités scientifiques, *etc.* En effet, la proposition de l' Académie du futur ne dit rien de la façon dont les élus décideront de s' emparer ou non des avis émis par l' Académie du futur. Ceux-ci pourraient se dédouaner de leur responsabilité de décisionnaire en « se cachant » derrière les avis émis pour justifier leur propre décision, comme dans le cas du SRCE. Ceci interrogerait alors d' autant plus le poids de ces scientifiques en tant qu' influenceurs des décisionnaires. Dans ce premier cas, l' Académie aurait bien davantage qu' un rôle d' éclairer. Mais les élus pourraient tout aussi bien ne pas tenir compte des avis émis par les scientifiques, en arguant d' autres priorités politiques et économiques plus urgentes. Dans le second cas, les avis émis par l' Académie pourraient tout simplement être passés sous silence, ce qui mettrait en doute son « utilité » pour une meilleure prise en compte des enjeux écologiques par les décisionnaires. Dans quelle mesure la consultation d' experts est-elle un prélude à une mise en débat politique ? Et comme le montre le comportement de l' élu dans le cas du SRCE, la consultation d' experts ne tend-t-elle pas à se substituer à la décision politique dans un contexte d' incertitudes sur la capacité à évaluer l' ampleur de la crise écologique ? Si la consultation des experts ne constitue pas une fin en soi dans la fabrique des politiques publiques, force est de constater que les propositions autour de l' Académie du futur reconnaissent aux experts de grandes capacités à éclairer et à influencer la décision politique.

Cela pose une seconde question. L' expertise produite dans le cadre du SRCE rappelle que la production du savoir est politique au sens où elle dépend du contexte politique, financier et de choix techniques. Or, les propositions en termes de démocratie écologique tendent à sacraliser l' expertise et à dépolitiser la production du savoir. Il ne peut y avoir de science qui soit strictement éclairante, car tout parti pris scientifique comporte une dimension partielle et politique, qui appelle à une mise en débat politique. L' analyse permet à ce titre de sortir de représentations idéalisées de l' expertise, présentée comme impartiale et au service de l' intérêt général.

Les questions soulevées par Jacques Theys dès les années 1990 restent toujours en suspens. Les travers du recours « abusif » (au sens où il va à l' encontre des principes démocratiques) à l' expertise scientifique sont constatés au niveau des politiques publiques mais

les travaux sur la démocratie écologique n'ont pas su encore dépasser ces obstacles pour établir des propositions qui articulent davantage production scientifique de l'expertise et choix des élus dans un contexte de démocratie représentative. Le fait que les consultations avec les usagers – que cela soit à travers le comité régional TVB ou les ateliers infrarégionaux –, se fondent sur la cartographie déjà établie par les experts rappelle qu'il existe encore une forte dissymétrie entre le pouvoir des experts et le pouvoir dit des profanes dans un contexte d'incertitudes écologiques. Le rôle de l'expertise interroge d'autant plus qu'il se caractérise aujourd'hui par une forte technicisation qui n'est pas intelligible pour l'ensemble des citoyens et du personnel politique, comme le rappelle la méthode d'identification des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques mise en place par les experts du SRCE. Sans compter que l'expertise écologique tend aujourd'hui à s'éloigner du travail de terrain mené par les naturalistes, ce qui pose des questions quant à la mise en débat de ces résultats par les citoyens et les élus.

B. L'écotechnologie au cœur du SRCE comme mise à distance sensorielle du vivant

Dans la continuité de l'écologie politique des années 1970, les théoriciens de la démocratie écologique portent un discours sceptique sur le progrès technique. En son temps, Jacques Ellul critiquait l'autonomisation de la technique (Ellul, 1990 (1954)), qui tend à devenir le principal déterminant des orientations sociales, indépendamment du progrès social, tandis qu'Ivan Illich soulignait la perte d'autonomie des individus au fur et à mesure que les systèmes techniques progressent (Illich, 2014 (1973)). Dans cette même veine, les théoriciens de la démocratie écologique marquent leur scepticisme vis-à-vis de la technique. Dominique Bourg et Kerry Whiteside (2009) affirment que la domination de la nature par la technique engendre de nombreux effets dommageables et imprévisibles, tandis que Dominique Bourg et Gérald Hess portent une critique assez forte de la géo-ingénierie, qui représente un ensemble de techniques destinées à modifier volontairement l'ordre géologique et biologique du monde pour endiguer la crise écologique (Bourg et Hess, 2010). Parmi ces nombreuses techniques critiquées par Dominique Bourg et Gérald Hess dans leur article, il y a par exemple un projet d'absorption du dioxyde de carbone par les océans qui se ferait par un brassage de l'eau de mer effectué par des pompes installées dans la mer qui permettraient de transporter l'eau profonde à la surface des mers pour assurer cette absorption du dioxyde de carbone. Les deux auteurs critiquent la domination technique qui est au cœur de la philosophie de ces projets, qui visent à soigner en quelque sorte le mal par le mal : « Une logique prométhéenne habite de façon sous-jacente tous ces projets censés fournir un remède, alors que ladite logique est, paradoxalement, la cause du

mal. » (Bourg, Hess, 2010, p. 300) En d'autres termes, ces projets ont pour ambition de résoudre par la technique les dégâts qui ont causés sur l'environnement par des usages abusifs de la technique, sans être en capacité de mesurer les conséquences environnementales de ces projets. Si ce rapprochement mériterait d'être approfondi et étayé, il semble que l'on puisse élargir l'analyse faite par les auteurs de la géo-ingénierie à la (ré)introduction d'espèces. En effet, bien souvent l'objectif politique et écologique des (ré)introductions d'espèces est d'assurer plus de résilience à l'écosystème en raison de sa dérégulation liée à des activités anthropiques. Les conséquences écologiques sont pour autant rarement anticipées et il arrive que des (ré)introductions d'espèces aient des effets néfastes pour l'écosystème ou pour la régulation d'autres espèces. L'exemple le plus connu est celui de l'introduction des lapins en Australie. Importé pour être élevé, le lapin devient rapidement une espèce féroce. Faute de prédateurs naturels, les lapins sont en surnombre et sont à l'origine de la disparition de nombreuses espèces végétales, allant jusqu'à provoquer l'érosion de nombreux sites en raison du fait qu'ils consomment tellement d'espèces végétales que des terres entières se retrouvent directement exposées à l'érosion éolienne. Pour pallier leur surnombre, des scientifiques ont pensé introduire des renards qui se sont révélés avant tout être des prédateurs de petits marsupiaux, aujourd'hui en voie de disparition. Pour le dire plus explicitement, les critiques faites par les penseurs de l'écologie politique à la géo-ingénierie peuvent être élargies à l'ingénierie écologique.

Paradoxalement, comme l'a montré Pierre Lascoumes (1994), en dépit des réserves des écologistes à l'égard de la technique, la place des savoirs scientifique et technique dans les politiques environnementales est structurante, ce qui amène le politiste à qualifier cette dynamique « d'éco-pouvoir ». La notion fait référence à un ensemble de dispositifs techniques mobilisés dans les politiques publiques pour contrôler le vivant et qui reposent sur la connaissance scientifique, comme le traçage des animaux par balisage. Alors que ces politiques sont initiées par des militants écologistes plutôt rétifs au progrès technique, elles sont finalement guidées par le poids de l'expertise technique. D'après Pierre Lascoumes, cela s'explique par le fait qu'il s'agit alors d'un secteur d'action publique peu institutionnalisé. Les décisions sont prises dans l'interaction entre les acteurs externes et les administrations, qui délèguent une grande partie de la décision et de sa mise en œuvre à ces acteurs externes du fait de leur manque de moyens humains et financiers. Ces acteurs externes se retrouvent alors délégataires de l'action publique et, en vue de légitimer leurs décisions, ils recourent beaucoup à l'expertise, qui est elle-même renforcée par des politiques publiques fortement réglementées. Le rôle de la

science et de la technique dans les politiques de biodiversité – démontré par Céline Granjou (2013) et dans les précédents chapitres de cette thèse – rappelle également que la biodiversité fait l’objet de dispositifs techniques et d’ingénierie écologique.

Si la technique est au cœur des politiques de biodiversité, les théoriciens de la démocratie écologique – notamment les tenants de la théorie politique verte – proposent *a reverso* de politiser le rapport sensible et moral au vivant afin de modifier le cadrage autour du vivant. La technique ne serait alors plus le seul guide de l’action publique et l’objectif est que le rapport sensible et sensoriel au vivant oriente davantage les politiques publiques (Charvolin, 2013 ; Centemeri, 2019). Leurs propositions se structurent autour de deux champs de réflexion.

Tout d’abord, les théoriciens écocentrés proposent de politiser l’expérience sensible individuelle. Gérald Hess (2016) explique à ce propos que le rapport individuel sensible au vivant influence directement les acteurs dans leur relation avec lui mais que l’action publique ne l’intègre pas dans son cadrage décisionnel, car elle privilégie le poids de la technique proposée par l’expertise scientifique. Pour lui, il n’est pas question d’opposer l’expérience subjective sensorielle et la perspective objective de savoir scientifique. La réflexion porte davantage sur l’intérêt d’appuyer les décisions en matière de gestion du vivant à partir de ces deux dimensions, dépassant ainsi « l’épistémologie dualiste [de l’écologie scientifique] où le sujet connaissant se doit de rester comme extérieur à l’objet connu » (Hess, 2017, p. 8).

De plus, ces auteurs réfléchissent à une façon de mieux donner à voir les dégâts environnementaux pour susciter des émotions fortes qui conduiraient à une meilleure prise en compte de la crise écologique dans les politiques publiques. Face à un discours contemporain fondé sur le plus d’*hubris*, David Schlosberg (2017) propose une alternative politique pour permettre aux citoyens de reprendre contact avec la nature. D’après lui, une « politique de la vue », qui serait fondée sur une réceptivité multisensorielle, éviterait de dissimuler la réalité des problèmes environnementaux et pourrait être au fondement de politiques plus larges en faveur de l’environnement et de la nature. David Schlosberg évoque ainsi – à la suite d’Andrew Dobson dont il s’inspire – la nécessité de rendre visible les conséquences écologiques de nos actes pour une meilleure *réceptivité* de notre impact sur la planète. Pour lui, cela existe déjà dans une moindre mesure, comme dans le cadre de mobilisations sociales qui *donnent à voir* par des vidéos les mauvais traitements infligés aux animaux dans le cadre d’élevages ou encore

de cirques³⁴⁹. Il propose ainsi que dans le cadre de politiques d'aménagement du territoire ou de politiques d'adaptation climatiques, des photos et des vidéos des lieux endommagés par les inondations, les crues, la déforestation, *etc.* soient diffusées et soient le point de départ de la réflexion politique. Il suggère de reconnecter les humains à leur milieu et de cesser de mettre à distance la nature et les êtres vivants non-humains.

La mise en invisibilité du rapport sensoriel au vivant par la technique dans le SRCE

Le SRCE offre un cas d'étude intéressant quant au rapport politique à la technique et à la mise à distance du rapport sensoriel au vivant. Les experts en écologie sont les principaux acteurs de la cartographie écologique du SRCE et ils s'appuient sur des techniques de modélisation écologique et des *scenarii* prospectifs d'anticipation de la biodiversité. Pour cela, ils disposent de logiciels informatiques (systèmes d'information géographique - SIG -) afin d'établir des algorithmes de propagation et de diffusion de la faune pour dessiner les corridors écologiques et pour « pondérer » l'occupation du sol et déterminer la capacité de la faune à franchir certains espaces. Les cartes qui découlent de ce travail sont schématiques au sens où elles dessinent à gros traits ces espaces. Un chargé de mission de Biotope explique :

« Les acteurs comme chasseurs ou agriculteurs voulaient voir où l'axe passait pour voir s'il passait chez eux mais cet axe est virtuel, on matérialise une fonctionnalité et c'est pour ça que l'échelle d'interprétation du SRCE est limitée au cent-millième. Mais on voyait bien que les acteurs avaient du mal à comprendre ce concept de fonctionnalité écologique et ils voulaient zoomer sur l'axe. Alors que si l'on zoome l'axe à la parcelle, ça n'a aucun intérêt. C'est un fuseau, le corridor il faut lui donner une largeur. Et là c'est une difficulté importante. Quelle largeur on donne au corridor écologique ? » (Entretien avec un chargé de mission de Biotope le 25 octobre 2017)

Le chargé de mission rappelle ici que le travail proposé n'est pas suffisamment détaillé pour permettre de saisir où passent les corridors écologiques, dans la mesure où les largeurs des corridors et leur cheminement dans le détail ne sont pas discutés dans le SRCE. *In fine*, cette cartographie marque une forme d'abstraction écologique qui ne repose pas sur du travail *in situ*, autrement dit sur des observations de terrain et des immersions dans la nature. Cela s'explique par le fait que la cartographie du SRCE doit être établie à l'échelle régionale de façon globale et schématique avant d'être déclinée de façon beaucoup plus microlocalisée dans le cadre des

³⁴⁹ Sans qu'il n'y fasse directement référence, cette proposition s'apparente au choc moral analysé par K. Jasper (1997) et C. Traïni (2009) (*cf.* chapitre 2).

trames vertes et bleues et des Schémas de cohérence territoriale (SCOT). Cette cartographie, pour le moins éloignée des prescriptions de David Schlosberg quant à une politique de la réceptivité qui donne à voir par les sens la nature, constitue un facteur de conflits, car son abstraction et sa technicité empêchent son appropriation par les acteurs consultés. Elle ne permet pas aux personnes consultées de se représenter visuellement une nature « incarnée ». Non seulement le vivant est mis à distance par la technique mais, en outre, le niveau d'abstraction du travail proposé dans le cadre de ces politiques d'aménagement ne permet pas aux usagers de se l'approprier et de faire des propositions concrètes, liées à leur propre connaissance du terrain. Par exemple, l'usage du SRCE à l'échelle des SCOT reste difficile, car il y a un décalage entre « l'abstraction » écologique produite par la cartographie du SRCE et la réalité observée à un niveau plus *micro*. Un agriculteur, élu de la FNSEA à la Chambre régionale d'agriculture, explique qu'au moment de la constitution du SCOT sur son territoire, le comité analyse de près le SRCE sur lequel il doit s'appuyer et il observe alors que l'entreprise Valéo, qui est dans une zone industrielle à Étaples-sur-mer, correspond à une zone à reforester à l'échelle du SRCE³⁵⁰. Du point de vue du discours des experts, cela se justifie par le niveau de détail de la cartographie qui ne va pas jusqu'au cent-millième. En revanche, du point de vue des usagers, il devient difficile de cerner le sujet exact des débats du fait que le SRCE n'offre pas les réponses bien qu'il soit le document de référence sur lequel s'appuyer. Il est difficile pour les acteurs qui sont conviés à la concertation qui s'ensuit de discuter cette cartographie et d'y apporter des évolutions à partir de leur propre expérience, car le vivant ne représente qu'une abstraction. Un agriculteur, élu de la FNSEA, explique ainsi :

« C'est un bureau d'étude, Biotope, des gens qui ne connaissent rien sur le terrain, qui se sont amusés à faire du coloriage sur des cartes genre Monopoly, complètement déconnectés de la réalité dans une démarche totalement descendante, sans jamais demander l'avis sur le terrain de qui que ce soit. » (Entretien avec un élu de la FNSEA à la Chambre d'agriculture le 20 janvier 2016)

Si cette critique est acerbe, elle met en exergue le décalage entre le travail mené par les experts et la connaissance du terrain *in situ* de la part des usagers tels que les chasseurs et les agriculteurs. Or, les agriculteurs, par exemple, ont un rapport direct avec la nature au quotidien, qui représente une connaissance, comme le rappelle ce même agriculteur :

³⁵⁰ Entretien avec un élu de la FNSEA à la Chambre d'agriculture le 20 janvier 2016.

« On n'est pas paysan sans avoir un vrai intérêt pour la nature en général, c'est mon métier pas pour faire ce que je fais maintenant mais pour ce qui, le métier d'agriculteur c'est la maîtrise des cycles biologiques, de la gestion d'un territoire, d'un paysage etc. c'est ça qui m'a intéressé. On a un vrai rapport avec la nature, il n'y a pas un seul paysan autrement que ça. » (Entretien avec un élu de la FNSEA à la Chambre d'agriculture le 20 janvier 2016)

Les agriculteurs entretiennent un rapport sensible et sensoriel et maîtrisent des savoirs liés à leur contact quotidien avec la nature. Cette analyse empirique permet de saisir le décalage entre le rôle politique de l'expérience individuelle sensible à la nature et la prédominance actuelle du savoir écologique technique dans la gestion politique du vivant. La connaissance intuitive des agriculteurs et leur expérience du terrain ne sont pas reconnues sur le plan politique et il en est de même pour le manque de prise en compte de la connaissance de la nature des chasseurs. Le directeur de la fédération régionale de chasse du NPDC explique ainsi, à propos de la politique du SRCE menée par les écologistes, que le fonctionnement par réservoirs de biodiversité et corridors écologiques contribue à ne pas intégrer la biodiversité ordinaire, qui correspond à ce que les chasseurs connaissent et avec laquelle ils entretiennent un rapport sensible. Cela explique aussi, pour partie, les blocages dans le dialogue territorial entre les usagers de la nature et les experts, car les usagers estiment que leur savoir n'a pas participé à la cartographie ou n'a pas suffisamment été pris en compte dans les choix de sites à préserver. Le rapport sensible et sensoriel au vivant n'est pas internalisé dans l'élaboration de cette cartographie pour laquelle c'est le savoir technique qui est privilégié.

Par conséquent, dans le cadre du SRCE, l'usage fait de la technique participe, d'une part, à exclure de l'élaboration des politiques publiques le rapport sensible et sensoriel au vivant et, d'autre part, à renforcer une approche abstractive du territoire qui ne donne pas à voir par le visuel ce que sont les paysages, les écosystèmes et les espèces. La prédominance accordée à la technique par rapport aux savoirs profanes fondés sur l'expérience sensible et par rapport à une politique de la réceptivité contribue à créer un fossé entre les différents acteurs du territoire. En effet, le recours à l'écotechnologie constitue presque l'unique réponse politique alors que celle-ci ne prend pas en compte d'autres types de connaissances et de rapports au vivant dans la construction de la cartographie, qui relèvent davantage d'un rapport intuitif et sensible au vivant. En ce sens, cette analyse démontre l'intérêt d'élargir la réflexion politique pour, d'une part, ne pas envisager la technique comme une fin en soi et pour, d'autre part, politiser

l'expérience individuelle à la nature. Les conflits politiques entre le syndicat agricole, la fédération de chasse et les pouvoirs publics – que nous traiterons plus en détails dans la deuxième section – invitent ainsi à concevoir d'autres méthodes de fabrication de politiques de biodiversité qui soient plus inclusives, car le manque de reconnaissance de la part des pouvoirs publics des connaissances des usagers de la nature suscite leur mécontentement. Le cas du SRCE invite à développer les premières propositions faites par Gérard Hess et par David Schlosberg pour renforcer la place du rapport sensible des sociétés humaines à leur environnement, qui constituerait le prélude aux débats et à la prise de décision. Cependant, le rôle accordé au savoir écologique dans la politique du SRCE pose d'autres difficultés qu'il convient d'interroger.

C. Les limites de la science prédictive pour la décision politique

Les théoriciens de la démocratie écologique se fondent sur l'idée selon laquelle les savoirs des sciences physiques, de la vie et de la terre et la chimie doivent être diffusés le plus largement possible pour que la société comprenne la gravité de la crise écologique et sa complexité³⁵¹. D'après Dominique Bourg et Kerry Whiteside (2010), la crise écologique étant entre autres marquée par son invisibilité (l'acidification des océans ou le trou dans la couche d'ozone sont inaccessibles à nos sens), par des effets d'inertie – qui font que la nature peut mettre des années à réagir à des dégradations comme des polluants dans le sol – et par des irréversibilités (disparition d'espèces par exemple) qui marquent l'impossibilité de revenir à un état antérieur, la science devient une médiation indispensable entre la nature et la société pour en saisir l'ampleur. Le savoir devient un outil fondamental de compréhension de la crise écologique. Les philosophes et les politistes n'hésitent d'ailleurs pas à avoir recours aux travaux du GIEC et à l'école de Stockholm pour expliquer l'urgence écologique et la nécessité d'agir sur le plan politique.

La pensée catastrophiste tend à promouvoir un autre usage au savoir, au-delà des éclaircissements qu'il peut apporter quant à la compréhension de la situation. Le discours catastrophiste étant fondé sur les limites écologiques, des travaux – dont ceux de l'institut *Momentum* – mobilisent l'idée selon laquelle la science est nécessaire pour mesurer les limites écologiques et s'assurer que les activités sociales, politiques et économiques ne vont pas au-

³⁵¹ Il n'existe pas, à notre connaissance, de théoricien de la démocratie écologique qui ne fasse pas reposer son diagnostic de la crise écologique sur les avancées des sciences de la vie et de la terre. Même Robyn Eckersley met en avant l'importance des avancées scientifiques pour évaluer l'état écologique de la planète et le diffuser auprès des citoyens.

delà des seuils et des stocks de ressources naturelles. L'institut *Momentum*, fondé par Agnès Sinaï et Yves Cochet en 2011, regroupe un ensemble de chercheurs et de chercheuses en sciences sociales qui proposent un ensemble de séminaires, de publications scientifiques (Sinaï (*ed.*), 2013, 2015 ; Sinaï, Szuba (*ed.*), 2017) et de rapports prospectifs destinés à élaborer des diagnostics quant à la situation écologique actuelle et de dessiner des propositions pour une « transition post-pétrolière, post-nucléaire et post-carbonique³⁵² ». Le dernier rapport paru propose par exemple un *scenario* pour imaginer l'Ile-de-France sans voitures en 2050, intitulé « Biorégion 2050. L'Ile-de-France après l'effondrement³⁵³. » Le savoir devient alors un outil pour l'action, qui passe souvent par l'étape de la quantification³⁵⁴. Une des propositions clés du courant catastrophiste repose sur la mise en place de politiques de rationnement, notamment en matière énergétique. Par exemple, Mathilde Szuba (2013 ; 2014) défend la prise en compte par les politiques publiques des limites écologiques avec la mise en place de quotas individuels de carbone (sa proposition s'appuie sur la politique britannique avortée de carte carbone au cours des années 2000). Les quotas sont associés à une certaine égalité sociale, alors que les ressources énergétiques se raréfient, et ils assurent une consommation plus sobre, en adéquation avec le changement climatique. Le rôle dévolu aux scientifiques dans cette carte carbone est très important, car c'est à eux qu'il reviendrait de définir des quotas qui garantiraient que la société ne dépasse pas les seuils des limites planétaires tout en assurant l'émancipation des individus. Cela se ferait *via* une autorité indépendante qui fixerait une « limite nationale annuelle aux émissions de gaz à effet de serre, qui dépendrait des recommandations des experts du climat et des engagements climatiques pris par le pays. Ce budget carbone annuel formerait alors une limite indépassable (un plafond) qui décroîtrait progressivement tous les ans » (Szuba, 2015). Le savoir n'est alors plus seulement un outil de compréhension de la crise écologique, il devient structurant pour planifier et rationner. En somme, la démocratie écologique peut reposer sur une conception de la science que l'on qualifie de prédictive au sens où elle s'appuie sur le présupposé selon lequel le savoir scientifique peut permettre d'anticiper le futur, que cela soit pour anticiper l'état de la planète ou pour planifier et rationner les ressources naturelles.

³⁵² Expression issue de leur site internet : <https://www.institutmomentum.org/qui-sommes-nous/>, consulté le 8 août 2020.

³⁵³ Disponible sur : <https://www.institutmomentum.org/bioregion-2050-lile-de-france-apres-leffondrement-le-rapport-integral/>, consulté le 8 août 2020.

³⁵⁴ Cette idée peut d'ailleurs paraître paradoxale, car la pensée catastrophiste se positionne contre la quantification des services écosystémiques, que cette quantification repose sur la monnaie ou d'autres unités (Maris, 2015). Pour autant, la capacité à quantifier, mesurer et évaluer les limites écologiques demeure indispensable pour les chercheurs et chercheuses appartenant à l'institut *Momentum*.

L'impossible planification du vivant par le SRCE

Le SRCE met en exergue les limites de cette conception prédictive de la science et interroge la planification du vivant. Si l'objectif du SRCE est de pouvoir identifier les potentialités écologiques (réservoirs et corridors) afin de les intégrer aux politiques d'aménagement du territoire et de pouvoir les préserver, il doit être revu tous les cinq ans, car l'artificialisation des sols induite par tout projet de construction d'infrastructure (réseaux de transport, zones commerciales, *etc.*) est irréversible et modifie de façon définitive le déplacement des espèces entre les écosystèmes.

Deux problèmes se posent pour les experts dans le travail de modélisation et de planification du futur des espèces et des écosystèmes. Le premier problème est celui des conditions de production du savoir, qui fait que celui-ci n'est jamais exhaustif et reste lacunaire. Cela s'explique par le fait qu'il reste dépendant des conditions matérielles et financières qui assurent sa production. Nous nous permettons ici de voyager un instant outre-Jura pour rapporter le témoignage d'un enquêté dans le canton de Vaud³⁵⁵. J'ai rencontré au printemps 2016 un chargé d'études du réseau écologique cantonal³⁵⁶ du canton de Vaud. Ce chargé d'études expliquait les difficultés rencontrées pour la mise en place d'une trame verte et bleue. Il indiquait que certaines données naturalistes restaient lacunaires concernant certains groupes du vivant, notamment les lichens, en raison d'un manque de structures habilitées pour les récolter, d'un déficit de bénévoles et de difficultés techniques pour les relever. Et de fait, lorsque les données sont manquantes, les pans du vivant qui leur sont liés ne sont pas intégrés au travail d'identification des réservoirs et des corridors.

Toutefois, les difficultés des experts pour modéliser et planifier s'expliquent aussi par le fait que la science fonctionne par paradigmes et que de nouvelles théories et de nouvelles lois ne cessent jamais d'enrichir ou d'invalider les connaissances produites jusqu'alors. Le chargé de mission de Biotope, en charge du SRCE NPDC, explique ainsi que la connaissance n'est jamais stabilisée :

« On n'a pas encore une connaissance parfaite des écosystèmes et de la distribution de la biodiversité, c'est pour ça que l'on travaille en termes de potentialités écologiques, donc, au fil du progrès des connaissances et des découvertes de nouvelles espèces, on peut être amené à découvrir de nouveaux réservoirs de biodiversité ou de

³⁵⁵ Dans le cadre d'un entretien préparatoire pour une enquête comparative avec le NPDC.

³⁵⁶ Équivalent de la trame verte et bleue.

zones nécessaires de relier à la TVB. » (Entretien avec un chargé de mission de Biotope le 25 octobre 2017)

Ainsi que l'explique ce chargé de mission, la cartographie du SRCE est en évolution permanente du fait du travail mené par les naturalistes qui ne cessent de récolter de nouvelles données avec les inventaires mais aussi en raison des connaissances acquises sur le fonctionnement et l'évolution des écosystèmes. Pour autant, il s'agit pour les experts de stabiliser une cartographie à partir des données fournies à un moment X, malgré les potentielles lacunes de celles-ci.

Le second problème concerne l'imprédictibilité liée à l'autonomie du vivant et aux perturbations écologiques dues au changement climatique et aux risques d'effondrement de seuils de population d'espèces et d'écosystèmes. Autrement dit, le vivant est capable d'agir différemment par rapport à ce que les experts avaient anticipé (*cf.* chapitre 5). Le chargé de mission de Biotope explique que la biodiversité est une dynamique et que le paysage est en constante évolution :

« On peut très bien avoir de nouveaux espaces naturels qui sont dégradés et qui deviennent moins favorables à la biodiversité et au déplacement de la faune et de la flore, même s'ils sont initialement dans un corridor écologique identifié. Ce qui fait que le réseau écologique optimal identifié à un instant T n'est pas le même plus tard parce que le territoire aura évolué entre temps. Et, à l'inverse, on peut restaurer des espaces naturels à d'autres endroits et initialement ils n'étaient pas pris en compte dans la TVB et, finalement, on peut avoir des corridors alternatifs ou de nouveaux réservoirs de biodiversité qui ne sont pas mis en évidence. Ce qui fait que c'est important de réviser régulièrement un schéma de TVB pour voir s'il est toujours optimal compte tenu de la configuration du paysage et de la répartition de la biodiversité. » (Entretien avec un chargé de mission du bureau d'études Biotope le 25 octobre 2017)

Cet extrait d'entretien met en avant le fait que les écosystèmes évoluent en permanence en fonction des aléas climatiques et écologiques, ce qui rend certains espaces susceptibles de rassembler une biodiversité plus riche, sans qu'il n'ait été possible de le prévoir. L'évolution du vivant empêche la planification sur le long terme et perturbe des *scenarii* scientifiques qui tentent d'évaluer ses potentialités.

In fine, les limites inhérentes à la production du savoir – *a fortiori* lorsqu'il s'agit du vivant – interrogent la place accordée au savoir écologique dans la fabrique des politiques

environnementales, ce qui nous semble représenter, là aussi, une aporie de la démocratie écologique. Le futur n'est pas nécessairement prédictible par le savoir et ce constat invite à relativiser le rôle de celui-ci en tant que guide à l'action. Les politiques de gestion de la biodiversité, d'aménagement écologique du territoire, *etc.* ne peuvent pas reposer sur la planification du vivant et les propositions autour de la démocratie écologique gagneraient à questionner davantage le rôle du savoir dans la décision publique pour prendre en compte le vivant comme un acteur politique à part entière, avec son autonomie, ses capacités d'adaptation et de résilience, sans que cela ne passe par la médiation des sciences et par l'expertise.

Ces premiers éléments de réflexion sur l'expertise, la technique et le savoir écologique donnent à voir la difficulté à circonscrire le rôle des scientifiques dans la gestion politique de la crise écologique. Notre propos ne consiste pas à jeter le discrédit sur la communauté scientifique mais plutôt à interroger les usages du savoir dans les processus décisionnels, qui ne doivent pas contrevenir aux principes démocratiques, à l'heure de prendre des décisions qui pourraient être radicales quant au système socioéconomique pour endiguer l'érosion du vivant. Ces mises en garde rejoignent celle de Robyn Eckersley lorsqu'elle indique que « Le véritable défi démocratique, c'est de trouver comment négocier et franchir le fossé qui sépare, dans l'Anthropocène, savoir des experts et savoir profane. » (Eckersley, 2017, § 16). La politiste explique que le rôle des scientifiques est essentiel pour comprendre les changements globaux environnementaux et leurs impacts mais que leur avis ne doit pas pour autant être prescriptif. Les limites de l'expertise et de la science soulignées par l'analyse du SRCE sont d'ailleurs applicables à d'autres formes de crise, qui mettent à rude épreuve le système décisionnaire démocratique. Cela est d'autant plus essentiel de le rappeler que le recours à l'expertise, à la science et à la technique dépolitise le vivant et la crise du vivant au sens où ceux-ci sont réduits à un objet accessible par le savoir, que seuls les experts seraient à-même de maîtriser. Cela participe aussi à réduire la pluralité des rapports entre les sociétés humaines et le vivant à la seule médiation scientifique. Or, si les théories sur la démocratie écologique tendent à accorder un pouvoir prédominant aux experts et à la science, les travaux sur l'écocentrisme rappellent que le rapport sensible et sensoriel au vivant peut avoir une portée politique et représente aussi une source de savoir qui gagnerait à entrer en politique. Les théories sur la démocratie écologique gagneraient ainsi à réfléchir à intégrer aux processus décisionnels des formes de débats et d'échanges qui pourraient advenir entre les scientifiques, les élus et les citoyens pour

faire émerger une décision qui soit la résultante de la convergence entre le savoir « falsifiable³⁵⁷ » et le savoir tiré de l'expérience sensible.

Section 2. L'insoluble représentation politique du vivant

Les théories sur la démocratie écologique interrogent la reconnaissance par le système démocratique des interdépendances entre les sociétés humaines et leur environnement dans l'objectif d'assurer le maintien des sociétés dans un environnement viable. La théorie politique verte (Dobson, 1995 ; Semal, 2017), qui est écocentrique, s'est beaucoup penchée sur la représentation politique des non-humains. Valorisant l'idée de coévolution entre les sociétés et leur environnement naturel – symbolisée par l'expression de « communauté biotique³⁵⁸ » –, elle constate que les décisions politiques affectent les générations futures et les non-humains, sans que ceux-ci ne voient jamais leurs intérêts représentés sur la scène politique. Cela suppose de se demander dans quelle mesure le vivant³⁵⁹ peut être considéré comme un acteur politique à part entière : si les politiques publiques ont une influence sur son évolution et s'il interagit directement avec les sociétés, la question de la représentation politique du vivant au sein des arènes décisionnelles peut se poser. Toutefois, l'incapacité du vivant à s'exprimer par lui-même soulève de nombreuses difficultés philosophiques et politiques, car sa représentation requiert des médiateurs ou des porte-parole dont la légitimité reste à construire (A). Si de nombreuses propositions ont été faites pour que le vivant soit mieux représenté par le biais de la démocratie délibérative, sa mise en pratique rappelle la difficulté d'éviter les stratégies partisans et les rapports de force. La défense des intérêts du vivant, parce qu'ils rentrent en concurrence avec des intérêts anthropocentriques, reste un défi non-résolu pour la démocratie écologique (B).

A. Les obstacles philosophiques et politiques à la représentation du vivant sur la scène politique

Considérant que les activités anthropiques contemporaines menacent directement les non-humains et les générations futures, la théorie politique sur la démocratie écologique défend qu'il

³⁵⁷ On reprend ici une définition poppérienne de la science.

³⁵⁸ La communauté biotique est une expression proposée par le philosophe Aldo Leopold en 1949 (2000) pour désigner l'ensemble des êtres vivants (humains et non-humains) qui vivent en interdépendance sur un même territoire.

³⁵⁹ La théorie politique verte et les éthiques environnementales désignent le vivant non-humain par l'expression « les non-humains ». Par commodité de lecture, nous privilégions ici l'expression « le vivant », qui sous-entend le vivant non-humain.

est nécessaire de faire reconnaître leurs intérêts pour assurer tout à la fois leur survie et celle de l'humanité. Cette idée a toutefois donné lieu à de nombreuses controverses en raison des difficultés à la mettre en pratique. Andrew Dobson est un des premiers penseurs à poser les jalons de la réflexion sur la représentation des non-humains en démocratie représentative. Pour cet auteur (1996), les principes de nation, de citoyenneté et de temps présent sur lesquels la démocratie représentative est fondée sont remis en cause par la crise écologique. D'après lui, jusqu'alors, les citoyens, en tant que membres de droit d'une nation, élaient leurs représentants, qui agissaient en leur nom pour prendre les meilleures décisions sur le temps du mandat. Or, les problèmes écologiques ne connaissent pas de frontières et les citoyens peuvent être affectés par des décisions prises sur d'autres territoires que le leur (dans le cadre d'un accident nucléaire, par exemple, mais on peut aussi considérer que la déforestation amazonienne menace les habitants du monde entier). Par ailleurs, dit-il, le principe du développement durable³⁶⁰ invite à prendre en compte les générations futures de sorte à ce qu'elles ne soient pas affectées par les choix présents. Dans cette même perspective, Brian Doherty et Marius de Geus parlent d'une évolution du statut de citoyen qui transforme les humains en *Homo ecologicus* (Doherty, de Geus, 1996, p. 156) et leur impose une forme d'obligation morale ; chaque citoyen aurait pour charge de penser à l'intérêt des générations futures et des non-humains lorsqu'il exerce ses droits et ses devoirs civiques. Mais, pour Andrew Dobson, dans la mesure où les décisions politiques ont des effets sur l'ensemble des êtres vivants humains et non-humains, la citoyenneté ne devrait pas être accordée uniquement aux humains. Dans son article écrit en 1996, Andrew Dobson conclut son propos en indiquant que si le principe lui semble totalement valable sur le plan philosophique, il reste à savoir comment organiser concrètement ce système de représentation démocratique des non-humains et hiérarchiser la prise en compte des intérêts de l'ensemble des êtres humains et non-humains. Par la suite, l'enjeu des théoriciens anglo-saxons comme Andrew Dobson ou Robyn Eckersley est d'établir des propositions qui permettent d'élargir la citoyenneté politique aux générations futures et aux non-humains, ce qui implique notamment qu'ils aient des représentants parlementaires. Andrew Dobson propose ainsi, par exemple, qu'un certain nombre de sièges

³⁶⁰ Les principes du développement durable ont été établis dans le rapport Brundtland paru en 1987 et rédigé par la Commission mondiale sur l'environnement de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Pour des principes de justice intergénérationnelle, le développement durable indique que le développement des générations présentes ne doit pas entraver les conditions de possibilité du développement des générations futures. Pour plus de précisions sur l'histoire du développement durable, nous renvoyons à l'entretien que nous avons mené avec Jacques Theys, ancien haut fonctionnaire au Ministère de l'environnement dans le cadre d'un dossier que nous avons coordonné dans la revue *Développement durable & Territoires* (Theys, Guimont, 2019).

parlementaires soit réservé pour des députés représentants des générations futures ; chaque électeur choisirait de voter pour un représentant « normal » ou pour un représentant des générations futures.

Les penseurs que nous avons rangés dans le second mouvement de la démocratie écologique restent d'emblée plus réservés quant à la possibilité d'assurer une représentation des non-humains par le biais des élections. D'après Kerry Whiteside (2013), la démocratie représentative est fondée sur certains principes qui sont incompatibles avec les propositions faites pour élargir la représentation aux générations futures ou aux non-humains au sein des assemblées législatives. Tout d'abord, les représentants sont responsables devant leurs électeurs au sens où les représentés choisissent de reconduire ou non les élus lors des élections. Les représentants doivent ainsi rendre des comptes à leurs électeurs bien que le mandat ne soit pas impératif. Or, la non-existence des générations futures et l'impossibilité de s'exprimer des non-humains empêchent par définition le dialogue et l'échange entre les représentants et les électeurs, ce qui va contre le principe de la démocratie représentative. De plus, le fait que l'ensemble des électeurs présents puissent voter pour des représentants des générations futures interpelle : comment imaginer que ces représentants élus par tous les citoyens présents défendent réellement les générations futures et ne soient pas élus sur des promesses pour leurs électeurs du présent ? Le jeu de la compétition politique et de la campagne électorale renforce ce risque. Par ailleurs, un problème très pratique se pose également : comment évaluer le nombre de représentants pour les générations futures ou même les non-humains ? La proportionnalité ne pourra pas être respectée, car elle ne pourra pas être bien évaluée. Face à ces nombreuses impasses et à l'impossibilité de les mettre en pratique, ces propositions sur la représentation parlementaire des générations futures et des non-humains ne font plus aujourd'hui l'objet de débats, même au sein de la théorie politique verte qui les a pourtant portés initialement.

La réflexion se tourne davantage vers l'élargissement de la communauté politique par la mise en place d'une « démocratie des affectés » (Eckersley, 2004), qui intégrerait aux organes représentatifs les non-humains et les générations futures. La représentativité des instances démocratiques serait donc étendue avec la reconnaissance de la responsabilité de l'État envers tous les êtres de la communauté politique élargie. Cette démocratie des affectés se matérialiserait par une « représentation par personne interposée » à travers des institutions comme des Commissions du futur, des Centres de défense de l'environnement, des médiateurs de l'environnement et de nouvelles règles procédurales comme le principe de précaution

(Eckersley, 2004 ; 2017). L'idée d'une représentation par personne interposée au sein de ces instances comme les Commissions du futur n'est pas sans poser question, car comment savoir si ce représentant est apte à connaître et à représenter les intérêts du vivant ? Robyn Eckersley mentionne quelques-unes des difficultés philosophiques et politiques que suscite cette question (Eckersley, 2004, p. 121 – 126). D'après elle, l'argument du philosophe Sebastien Vogel selon lequel il est impossible de représenter la nature, car celle-ci n'existe pas indépendamment du discours humain, n'invalide pas sa propre proposition. Au contraire, dit-elle, la reconnaissance du fait que nous ne pouvons connaître la nature qu'à travers le construit qui lui donne forme – alors que celle-ci a une existence physique qui ne dépend pas uniquement de nous – doit nous enseigner l'humilité et la reconnaissance des limites de la science pour la saisir. Et si les représentants restent toujours liés à leur propre point de vue, qui est socialement situé, le recours au pluralisme dans la représentation du vivant au sein des institutions comme les Commissions du futur ou comme médiateurs de l'environnement – qui ne doit pas se cantonner à un point de vue expert et scientifique – doit permettre d'enrichir les débats et d'assurer une meilleure prise en compte des intérêts des non-humains. *In fine*, Robin Eckersley prône la nécessité d'une démocratie écologique délibérative. Cependant, si elle défend longuement les bienfaits de la délibération, elle ne précise pas sur quels critères seront nommés ces représentants du vivant.

Les impasses de la représentation du vivant par l'expertise scientifique au sein du SRCE

La représentation des intérêts du vivant au sein du SRCE s'établit implicitement par l'expertise écologique et par l'intervention des associations naturalistes dans les différentes consultations publiques et au sein du comité régional trame verte et bleue. C'est en effet aux experts qu'il revient de déterminer les zones à préserver et les zones de potentialités écologiques. Par la suite, dans la constitution des cinq collèges du comité régional trame verte et bleue, le conseil scientifique a pour charge de se prononcer sur l'intérêt écologique du SRCE.

Le premier problème suscité par la constitution du SRCE fait écho aux questionnements abordés dans la première section de ce chapitre : quelle est la légitimité des experts scientifiques pour représenter le vivant sur la scène politique ? La conception selon laquelle le savoir écologique est la compétence requise pour être légitime à connaître et porter les intérêts du vivant reflète la place accordée à l'heure actuelle à l'expertise écologique dans les politiques de biodiversité. Tout citoyen entretient un rapport sensible et politique au vivant qui pourrait l'amener à s'en faire le porte-parole et en particulier les usagers tels que les agriculteurs, les chasseurs, les pêcheurs, les randonneurs, *etc.* qui possèdent d'autres types de connaissances

autour du vivant. Or, tout point de vue autre que le point de vue des scientifiques est d'emblée considéré comme moins légitime par le personnel politique et administratif, car la concertation intervient pour se prononcer en faveur ou non du SRCE tel qu'il a été conçu par le Conservatoire botanique de Bailleul et le bureau d'études Biotope, à partir du premier schéma régional de trame verte et bleue conçu en 2007 sur la base de la politique volontariste proposée par le Conseil régional du NPDC. Une chargée de mission de la direction environnement du Conseil régional justifie ainsi cette décision :

« Tous les territoires en région NPDC l'avaient décliné à l'échelle locale, on ne voulait pas brouiller le message. Il y a déjà une bonne base scientifique et des choses intéressantes mais comme la donnée a évolué, on s'est dit : "on va mettre à jour et faire en sorte de se coller à ce que demande le Grenelle en termes de vocabulaire, de définition par rapport à certaines typologies de sites, etc." L'idée, c'était de ne pas relancer une dynamique trop lourde par rapport à ça. Ce qui a été je pense une erreur parce qu'il y a des acteurs qui ont changé, parce que c'est tellement prégnant sur les territoires que les gens veulent vraiment être partie prenante de l'élaboration de ces documents. » (Entretien avec une chargée de mission du Conseil régional du NPDC le 23 juin 2015)

Cet extrait d'entretien est révélateur d'un impensé de la part du personnel politique et administratif, qui ne considère pas que les acteurs autres que scientifiques pourraient enrichir la constitution de la cartographie par leur connaissance du territoire, des paysages, des espèces, etc. La chargée de mission de la DREAL explique d'ailleurs que la première année de la constitution du SRCE était une année consacrée au savoir scientifique, car il n'était pas question de faire intervenir la concertation et d'autres organismes avant d'avoir constitué le SRCE. La concertation n'est pas considérée comme une étape de la constitution du SRCE mais simplement comme une étape de validation pour favoriser l'acceptabilité sociale. Or, ce choix politique suscite de très larges oppositions en raison de conceptions différentes de la biodiversité.

Le deuxième problème vient ainsi du fait que la FRSEA et la fédération régionale de chasse reprochent au SRCE de rester centré sur les réserves et les espèces protégées et de mettre de côté toute la faune sauvage ordinaire comme les cervidés, les sangliers, les renards et les arbres communs, les fleurs des champs, etc. D'après eux, la biodiversité ne peut être résumée aux espaces protégés et réfléchir à l'aménagement du territoire nécessite aussi de penser les interactions entre les activités socio-économiques en lien avec la biodiversité (comme la chasse

et l'agriculture) et le vivant. Ce point de vue est en partie partagé par un ancien vice-président à l'environnement du Conseil régional du NPDC :

« Le résultat proposé par Emmanuel Cau au SRCE était de mon point de vue, j'avais des divergences avec lui. De mon point de vue, il était bon mais insuffisant parce qu'il ne prenait pas en compte l'environnement ordinaire. (...) C'est un piège mais les réserves naturelles de haut niveau ont été placées en priorité dans le SRCE, ce qui me semble une erreur stratégique puisqu'elles sont déjà de haut niveau. À quoi ça sert de mettre en branle une lourde machine comme le SRCE si c'est juste pour préserver ce qu'on a déjà. Il faut que ça soit un instrument de conquête le SRCE et si on fait une trame avec des maillages, c'est bien pour conquérir des espaces, pour relier des espaces, là-dessus il y avait matière à débat quoi. » (Entretien avec un ancien élu écologiste du Conseil régional)

L'ancien élu écologiste rejoint la FRSEA et la fédération de chasse concernant le fait que l'environnement ordinaire reste marginal dans la constitution du SRCE. Il évoque ici la nécessité de débattre des espaces à renaturaliser et met en avant la dimension politique du SRCE qui est évacuée par les pouvoirs publics.

Une troisième question sous-jacente émerge d'ailleurs de ces conflits sur la nécessité de prioriser la biodiversité remarquable ou la biodiversité ordinaire. La représentation politique du vivant tend à en faire une entité homogène et unifiée. Or, si l'on part du principe que le SRCE favorise la biodiversité remarquable – ce qu'aucun enquêté, quel que soit son point de vue, ne semble contester –, la biodiversité ordinaire est marginalisée par les représentants du vivant que sont les experts et le collège de scientifiques du comité régional de la trame verte et bleue. En effet, le collège scientifique de ce comité régional partage les propositions faites par l'expertise initiale pour valoriser la biodiversité remarquable et apporte son soutien à la cartographie proposée³⁶¹ lors des différents comités régionaux de la trame verte et bleue. Les intérêts de la biodiversité ordinaire deviennent sous-représentés puisque les personnes qui les portent sont exclues de la prise de décision. Le vivant dans son ensemble n'est plus protégé, car certains pans du vivant sont privilégiés par rapport à d'autres. De fait, la construction sociale de la biodiversité est plurielle et différentes conceptions du vivant s'affrontent *via* les acteurs qui les portent. Ces conceptions nécessitent d'être toutes prises en compte pour représenter le vivant

³⁶¹ Les membres de ce collège sont tous liés au cadrage naturaliste qui domine le monde associatif actuel (cf. chapitres 1 et 2).

dans sa diversité, ou tout au moins dans la diversité des conceptions qui lui donnent une existence politique et qui contribuent toutes à sa sauvegarde.

Ainsi, cette analyse du SRCE renforce les conclusions de Robyn Eckersley en ce qui concerne l'importance d'une représentation plurielle du vivant. Les activités économiques ou sociales ayant des effets sur le maintien ou non des écosystèmes, les représentants du vivant doivent prendre position en faveur ou non de l'ensemble des activités sociales et économiques, comme les pratiques agricoles, l'artificialisation des sols, les sports de plein air, la chasse, la pêche, l'industrialisation, *etc.* Or, les connaissances scientifiques de ces porte-parole ne sauraient permettre à elles seules de trancher ces choix sociaux et économiques, qui sont des questions éminemment politiques quant au modèle économique et social. Faire d'un écologue d'un bureau d'études ou d'un naturaliste d'une association de protection de la nature le seul représentant légitime des intérêts du vivant ne favorise pas la construction d'un projet politique qui inclut l'ensemble des citoyens (humains et non-humains). La co-évolution entre les sociétés et les non-humains requiert un projet politique partagé et co-construit, qui ne peut pas reposer seulement sur les arguments des experts, qui s'imposeraient à d'autres. Autrement dit, en évitant tout dialogue et toute confrontation entre les propositions expertes et le point de vue des autres acteurs, notamment du comité régional trame verte et bleue, les pouvoirs publics favorisent le cloisonnement entre la représentation des intérêts politiques du vivant et celle de la société. L'enjeu est alors de faire émerger une décision à partir de l'expression de l'ensemble des points de vue, tout en prenant en compte les intérêts de tous les acteurs, y compris du vivant, ce pourquoi la délibération est au cœur des propositions concernant la démocratie écologique. Cela n'est pourtant pas non plus sans poser de difficultés.

B. Les obstacles politiques à la prise en compte des intérêts du vivant dans les processus délibératifs

Pour assurer une meilleure représentation politique des non-humains, la théorie politique verte anglophone a largement développé le concept de démocratie écologique délibérative, à travers des auteurs comme John Dryzek (Dryzek, 2010 ; 2016a ; 2016b ; Dryzek et Pickering, 2017) ou Robyn Eckersley (2004). Pour ces auteurs, la démocratie délibérative se définit par des processus de dialogue visant à faire émerger un consensus suite à l'expression de tous les

points de vue. Loïc Blondiaux³⁶² (2005) présente indirectement les quatre avantages de la démocratie délibérative. Elle permettrait d'abord la création d'informations qui émergeraient dans la préparation et la construction des débats. Elle obligerait ensuite à la prise en compte de l'autre point de vue en obligeant à un débat contradictoire et ouvert à toutes les opinions. Les décisions prises seraient de ce fait légitimes, car elles seraient établies à partir de l'avis de tous les acteurs et elles permettraient alors de dépasser le désaccord moral. La démocratie délibérative obligerait finalement l'ensemble des acteurs à une transformation de leurs pratiques puisque la prise de décision n'est plus unilatérale. Les quatre arguments évoqués par Loïc Blondiaux légitiment les propositions faites par les théoriciens de la démocratie écologique quant aux bienfondés d'une démocratie délibérative.

À partir du présupposé selon lequel la démocratie délibérative favoriserait la résolution des problèmes écologiques, John Dryzek et Hayley Stevenson (2011) proposent un système délibératif de gouvernance environnementale comprenant six caractéristiques, résumées ainsi par Rémi Barbier (2013, en ligne) : « 1) un espace public permettant la confrontation d'une pluralité de discours ; un espace de décision 2) qui reflète la prise en compte des besoins de toutes les parties prenantes, et qui, de surcroît, 3) est soumis à une exigence de redevabilité ; 4) des mécanismes de transmission entre ces deux espaces, qui doit notamment soumettre le système de décision à la critique ; 5) une capacité méta-délibérative, c'est-à-dire des mécanismes de réflexivité sur le système de gouvernance lui-même ; 6) une capacité enfin à prendre des décisions claires et appliquées. » Ce système délibératif englobe des formes variées d'échanges discursifs, allant de conversations informelles aux débats institutionnels. Plusieurs propositions de procédés délibératifs, notamment en vue d'établir un système délibératif mondial, ont été faites par les auteurs de la théorie politique environnementale. Robyn Eckersley (2012) propose un « minilatérisme inclusif » pour conduire les négociations sur le changement climatique avec un échantillon représentatif de citoyens de pays du monde entier. James Fishkin (1991) présente l'idée d'un sondage délibératif : il s'agirait de réunir sur un même lieu un échantillon représentatif de la population de référence, de la confronter à des experts et de les faire discuter en petits groupes avant de recueillir leur opinion informée par voie de sondage. John Dryzek (2006) utilise le terme de « soupe » pour désigner cet ensemble disparate d'initiatives. L'enjeu est de relier des dispositifs délibératifs aux négociations

³⁶² Loïc Blondiaux travaille avec Dominique Bourg autour des questions de démocratie écologique et de délibération, que ce soit dans le cadre de publications sur une 6^{ème} République écologique (Bourg (ed.), 2011) ou dans le cadre de colloques, comme celui organisé à Cerisy du 13 au 17 mai 2019 (« la pensée indisciplinée de la démocratie écologique », <https://cerisy-colloques.fr/democratieecologique2019/>, page consulté le 9 juillet 2020)

officielles, comme dans le cas des négociations pour le climat pour contraindre le monde politique à agir et prendre en compte l'avis citoyen. John Dryzek met en garde contre le poids des groupes d'intérêts et des associations écologistes dans l'élaboration de ces forums. Les propositions faites lors de ces assemblées délibératives seront nécessairement différentes de celles des positions prises par les associations écologistes mais elles restent plus démocratiques pour lui, car elles prennent en compte la parole du citoyen et non celle d'un groupe d'intérêt spécifique. Le jeu démocratique doit être respecté. D'après John Dryzek (Dryzek et *al.*, 2012), si aucune de ces propositions n'est suffisante en elle-même, car elles présentent toutes des manques et des imperfections, c'est en multipliant ces initiatives que le citoyen aura, *in fine*, la possibilité de participer à la décision publique et de contribuer aux mesures écologiques.

Cependant, comme le soulignent Dominique Bourg et Kerry Whiteside (2017), la mise en place de dispositifs délibératifs n'est pas sans poser problème, car il s'agit de concevoir des arènes où l'influence de l'opinion, les stratégies partisans et les rapports de force seraient fortement réduits. Il faut également imaginer comment ces arènes pourraient exercer une influence dans le fonctionnement de la démocratie. Enfin, les deux philosophes se demandent dans quelle mesure une institution délibérative pourrait ne pas favoriser l'expression de celui qui maîtrise le mieux les codes de la communication et de l'argumentation et déboucher sur un accord au terme d'un dialogue équilibré, rationnel, permettant d'aboutir à la meilleure décision possible dans un contexte d'incertitudes scientifiques.

Le SRCE : une concertation à la défaveur des intérêts du vivant

Dans le cadre du SRCE, les dispositifs de concertation sont nombreux. Certes, la concertation se distingue quelque peu de la délibération. Comme l'indique Charlotte Halpern, la délibération fait référence à « un mode de décision collective dans lequel la participation du plus grand nombre et l'exigence de consensus accroissent la qualité et la légitimité de la décision » tandis que la concertation est « un moyen pour anticiper et/ ou résoudre les situations de conflit dans l'action publique, soit entre acteurs publics et privés » (Halpern, 2019, p. 157). Autrement dit, la concertation fait référence à une méthode d'action des pouvoirs publics destinée à désamorcer les tensions davantage qu'à produire une décision co-construite avec d'autres acteurs. Cependant, l'évocation des dispositifs de concertation ici se justifie par le fait qu'ils affichent une ambition délibérative dans la fabrique des politiques publiques. C'est pourquoi le parallèle est établi ici entre les dispositifs de concertation mis en place dans le cadre du SRCE et les dispositifs délibératifs proposés par les théories sur la démocratie écologique.

Pour l'élaboration du SRCE, l'année 2012 est consacrée aux dispositifs de concertation souhaités par les élus du Conseil régional et le préfet, avec l'organisation d'un séminaire technique avec le comité régional trame verte et bleue et l'organisation de rencontres bilatérales, notamment avec le monde agricole, le monde forestier et les parcs naturels régionaux. De plus, des contributions écrites sont faites. En 2013, les dispositifs de consultation mis en place sont ceux demandés par la loi Grenelle. Entre mars et juin, les collectivités territoriales sont toutes consultées et l'enquête publique est lancée entre novembre 2013 et janvier 2014. L'enquête publique récolte plus de 2 000 observations, notamment de la part du monde agricole et du monde de la chasse.

Les dispositifs de concertation liés au SRCE – comité régional trame verte et bleue, ateliers infrarégionaux, enquête publique, réunions publiques, *etc.* – permettent de prendre la mesure des difficultés à dissocier le contexte partisan et politique au sein duquel se déroulent ces échanges de leur contenu même. Tout d'abord, le fait que le Conseil régional soit en charge (avec la DREAL) de la conception du SRCE ne permet pas d'échapper aux logiques politiques et aux conflits entre les élus régionaux et leurs opposants (notamment la FRSEA et la fédération régionale de chasse), surtout alors que se profile la campagne électorale pour les élections régionales de décembre 2015. Emmanuel Cau, élu écologiste du Conseil régional du NPDC accuse le président de la fédération régionale de chasse d'avoir profité du SRCE pour parvenir à mobiliser les adhérents de la fédération contre les élus du Conseil régional et ainsi convaincre les candidats les Républicains de la nécessité d'une alliance pour remporter les élections. Toutefois, au-delà même du contexte électoral, l'organisation de la concertation est menée par les élus écologistes du Conseil régional du NPDC, qui ont toujours beaucoup investi les instances participatives (O'Miel, 2015), ce qui fait de ces réunions des arènes de luttes et de conflits entre les écologistes et leurs opposants traditionnels comme les élus FNSEA de la Chambre d'agriculture (Poisnel, 2020). L'un d'entre eux raconte ses souvenirs des réunions du SRCE :

« Moi j'ai fait des réunions SRCE à Lille où j'ai pris la parole à 9h30 du matin, je l'ai lâché à 12h30, les gens de Bailleul [du Conservatoire botanique de Bailleul], Françoise Duhamel a terminé la réunion en pleurs. Je lui ai dit : "Faut pas pleurer Françoise, ça n'est pas parce qu'on n'est pas d'accord, il n'y a rien de personnel là-dedans." C'est marrant d'ailleurs parce que moi j'appelle ça les réunions style écolo, c'est-à-dire qu'on invite 100 personnes dans une salle qui peut en contenir quinze. Quinze écolos arrivent en premier, ils s'asseyent et il n'y a plus de places pour les

autres. Moi je ne me suis pas démonté, j'ai été chercher une table et une chaise et je me suis mis devant l'écran et après j'ai pris la parole et je ne l'ai plus lâché. Ça demande une énergie non négligeable. Après, à 12h30, j'étais rincé. Mais j'ai pourri la réunion. Au bout d'un moment ça ne va pas, du coup on est en réaction. » (Entretien avec un élu FNSEA de la Chambre d'agriculture le 20 janvier 2016)

Cet enquêté exagère largement ses faits d'armes, car les nombreux entretiens menés au sujet du SRCE n'ont jamais recoupé ce souvenir. Cependant, au-delà de la véracité contestable du propos, cet extrait d'entretien permet de saisir à quel point les jeux de postures sont plus forts que le contenu même de la réunion, dans des logiques partisanes destinées à délégitimer les élus écologistes et à fédérer l'opposition.

Les deux présentations faites par le bureau d'études (l'une au cours d'un comité régional trame verte et bleue en 2012 et l'autre lors d'une réunion publique organisée par la DREAL en 2012) donnent lieu à des échanges tendus au cours desquels le bureau d'études est vivement critiqué pour son travail. Au cours de la réunion publique, le président de la fédération régionale de chasse met en garde le bureau d'études contre la portée juridique de ses propositions, tout en sachant que le bureau d'études n'a pas la responsabilité juridique de ses propositions. Il souhaite également que l'impact de la chasse sur la biodiversité ne soit pas uniquement présenté comme nocive pour celle-ci et voudrait que le rôle de gestionnaire de la biodiversité des chasseurs qu'il revendique soit mis en avant. En raison de ces échanges tendus qui font naître des tensions plus qu'ils ne résolvent des points de débats, le bureau d'études ne rejoint pas le collège de scientifiques du comité régional de TVB comme prévu initialement par la DREAL. Cela contribue à placer au-dessus des autres la parole experte puisque celle-ci, qui était déjà considérée comme la seule légitime par les pouvoirs publics, est écartée des processus délibératifs. Pourtant, les élus ou les salariés de la fédération de chasse et les salariés ou les élus FNSEA de la Chambre d'agriculture participent à l'ensemble des réunions, ce que le directeur de la fédération régionale de chasse résume amèrement :

« On a participé à toutes les réunions. Et il y a eu beaucoup de réunions. Et entre se réunir autour d'une table et tenir compte de ce que vous disent les gens en face, c'est assez différent. Quand vous avez en face de vous des gens qui, en fin de compte, ne veulent pas vous entendre, on perd notre temps quoi. C'est dommage mais c'est comme ça. » (Entretien avec le directeur de la fédération régionale de chasse du NPDC le 30 avril 2015)

Chaque acteur tente de faire entendre son propre point de vue, défend des logiques partisans et adopte des stratégies de communication qui ne permettent pas de faire émerger un point de vue partagé. Il en résulte que le maintien du vivant n'est pas le principal ressort des décisions prises.

Par ailleurs, au-delà de la cartographie qui est sujette aux conflits, ce sont des visions contraires de la biodiversité et de ses usages qui font l'objet de conflits et qui sont le reflet d'une opposition marquée entre une perspective d'écologisation et une perspective de développement économique. Par écologisation, on entend la reconnaissance des interdépendances entre les sociétés humaines et leur environnement et l'acceptation des limites écologiques, qui impliquent une modification des activités socio-économiques en faveur du maintien du vivant. Le développement économique fait, lui, référence à un modèle socio-économique porté sur la croissance et la rentabilité, qui encourage le maintien de pratiques agricoles intensives, l'artificialisation des sols liée à l'expansion d'infrastructures de transport, de logements et de commerces et le maintien d'activités économiques polluantes.

Dans les faits, malgré les inquiétudes des acteurs socio-économiques, la faible portée juridique du SRCE et les difficultés politiques pour le mettre en œuvre contribuent au maintien d'un modèle de développement économique. En effet, la prise en compte des continuités écologiques n'oblige en rien les propriétaires privés à la restauration, ou même à la préservation, d'espaces naturels. Les espaces agricoles (prairies, champs, *etc.*) sont gérés selon la volonté des agriculteurs, qui ne sont en aucun cas obligés de modifier leurs pratiques et les forêts peuvent toujours faire l'objet de pratiques intensives d'exploitation de bois. En fait, si l'amélioration des potentialités écologiques passe par une gestion moins intensive des espaces naturels, le SRCE ne constitue en aucun cas une obligation juridique pour tous ces acteurs. Or, le passif entre les élus écologistes du Conseil régional du NPDC, la FRSEA et la fédération régionale de la chasse complique toute initiative politique pour restaurer des espaces naturels ou pour changer de pratiques agricoles. Le monde de la chasse et le monde agricole ont utilisé le SRCE pour créer un rapport de forces. De grandes manifestations sont organisées par la FNSEA et la fédération régionale de la chasse, dont une avec des tracteurs et des tas de fumiers devant le siège du Conseil régional du NPDC le jour du vote du SRCE, en juillet 2014. Les opposants au SRCE vont jusqu'au recours en justice (nous y revenons plus en détails dans la section suivante). Les élus écologistes ressortent affaiblis de ces conflits, le SRCE est « mis en suspens » du fait du recours en justice et, surtout, ces tensions conduisent la majorité socialiste du Conseil régional à agir dans une logique d'apaisement en vue des élections qui se profilent.

Les élus écologistes ne disposent alors plus des ressources politiques pour approfondir leur politique de préservation de la biodiversité. Cela permet aux chasseurs et aux agriculteurs d'éviter de se voir dessaisir du foncier agricole au profit de la préservation de la biodiversité, dans un contexte où la loi pour la reconquête de la biodiversité promue en 2016 renforce la séquence éviter – réduire – compenser et où la compensation écologique devient un enjeu majeur pour le monde agricole, dans la mesure où il y a des risques que celle-ci s'effectue sur des terrains autres que les réserves naturelles protégées (Roussel, Tardieu et Vaissière, 2019). La dynamique politique qui suit ces dispositifs délibératifs va à l'encontre des analyses de John Dryzek (Dryzek et *al.*, 2012), qui déclare que les craintes qu'ont certains mouvements sociaux quant au risque de « dilution » des enjeux environnementaux dans les délibérations restent peu fondées, car celles-ci font généralement émerger des positions en faveur de la cause écologique.

Par ailleurs, les penseurs de la démocratie écologique s'interrogent peu sur le rôle de l'action collective qui se déroule en parallèle aux dispositifs délibératifs. Loïc Blondiaux (2005) souligne que ce sont les mobilisations très fortes d'opposants à des projets d'aménagement ou à la création d'infrastructures susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement qui ont obligé les autorités publiques à généraliser le recours au débat public. Jacques Lolive (1999), cité par Loïc Blondiaux, explique que les mobilisations contre le Train grande vitesse (TGV)-Méditerranée à la fin des années 1980 ont émergé à la suite des débats publics animés par la SNCF, considérée comme juge et partie prenante dans le choix du tracé. Pour apaiser les tensions sociales, les gouvernants ont ensuite à l'époque mis en place un dispositif de médiation, appelé la mission Querrien³⁶³. Le cadre délibératif imposé par les gouvernants n'empêche pas (voire s'accompagne) d'autres formes d'expression de la contestation qui participent à faire vivre le débat démocratique. Le consensus qui émerge des processus délibératifs n'affaiblit pas l'expression de la pluralité de points de vue en dehors des arènes délibératives, ce qui paraît essentiel et signe d'une « vitalité démocratique³⁶⁴ ». Cependant, si dans le cas du TGV-Méditerranée, les mobilisations ont lieu en vue de protéger l'environnement, il n'en est rien dans le cadre du SRCE. Le cas étudié montre que le cadre délibératif s'accompagne de manifestations qui participent à l'obstruction de la mise en place de politiques de préservation

³⁶³ Du nom du conseiller d'État, Max Querrien, nommé par le Ministre des transports Michel Delebarre à la tête de cette mission chargée de trouver un consensus sur le tracé de la ligne TGV.

³⁶⁴ Cette analyse rejoint d'ailleurs celle faite par Cécile Blatrix (2002) à propos des mobilisations suite à la concertation pour le TGV Rhin-Rhône. Si dans un premier temps, les dispositifs de concertation ont neutralisé la contestation, celle-ci est finalement parvenue à s'organiser en associations, qui ont profité des débats publics et autres dispositifs consultatifs pour se mobiliser contre le projet et diffuser leur point de vue.

de la biodiversité. La portée de ces mobilisations interroge les capacités de la démocratie délibérative à faire émerger des décisions qui soient en faveur de l'intérêt des non-humains.

Au-delà de la stratégie partisane des personnes consultées, les dispositifs délibératifs et participatifs tendent à devenir une fin en soi pour les pouvoirs publics, ce qui rejoint les analyses de la sociologie de l'action publique quant à la conception de la démocratie participative par les élus, qui y voient d'abord un mode de relégitimation dans un contexte de crise de la démocratie représentative (Lefebvre, 2007). Les élus ne sont d'ailleurs pas en capacité d'expliquer les objectifs politiques autour de la concertation :

« Mais, alors, s'il fallait concerter on a concerté... en général quand il fallait concerter on a fait plus que concerter. Après, on peut pas interdire, ce serait un contre-sens politique, en général, d'avoir l'idée et d'essayer de la mettre en œuvre. L'idée est pas obligée d'être concertée, enfin... euh, la genèse n'est pas obligatoirement concertée sinon, voilà... S'il y en a une qui sort des services c'est trop bien, et il y en a eu des idées qui sont sorties des services, s'il y en a qui sortent des politiques, ils sortent des politiques. Après c'est que de la concertation, de toute façon même sur ces sujets-là, le SRCE TVB a une obligation de concertation, mais nous on, on a fait plus, bien plus, que ce qui était écrit dans la loi. » (Entretien avec Emmanuel Cau, vice-président du Conseil régional à l'aménagement du territoire, au plan climat et à l'environnement le 1^{er} juin 2015)

Les propos de l' élu sont confus et ambigus, ce qui illustre le flou de sa stratégie politique autour de la concertation. Soulignant que les pouvoirs publics ont mis en place une large concertation (au-delà des obligations règlementaires) pour le SRCE, il rappelle aussi que le personnel politique et administratif doit rester à l'initiative et le pilote des politiques publiques.

Ces dispositifs de concertation répondent en partie aux attentes des théoriciens partisans de la démocratie délibérative, car ils font émerger des débats contradictoires et permettent l'expression de l'ensemble des points de vue. Cependant, des débats n'émergent jamais aucun point de vue partagé et aucune mise en dialogue ne permet d'aboutir à une meilleure représentation des intérêts du vivant. Ce cas d'étude renforce l'analyse proposée par Caroline Lejeune (2015), tenante de la théorie politique verte écocentrée, suite à son étude des dispositifs participatifs mis en place dans le cadre de la construction d'un écoquartier à Roubaix. Elle démontre que les dispositifs participatifs participent à « euphémiser la durabilité » (Lejeune, 2015, p. 299), car les propositions faites par les acteurs en faveur de la préservation de l'environnement ne sont prises en compte qu'*a minima* par les maîtres d'ouvrage. Ceci

s'explique par le fait que la concertation a pour objectif un apaisement des conflits sociaux liés à ce projet d'aménagement plutôt qu'à construire une définition commune de ce qu'est un écoquartier (Lejeune, 2015, p. 299-337). Et si ces dispositifs de concertation font émerger des mobilisations sociales, celles-ci ne sont pas dans l'intérêt du vivant mais plutôt pour maintenir un modèle socio-économique, en partie responsable de l'érosion de la biodiversité. Notre analyse souligne la difficulté de s'extraire des rapports de force et des jeux d'acteurs dans le cadre de dispositifs délibératifs. Il en ressort qu'en raison des rapports de force, la représentation politique du vivant est amoindrie face à d'autres intérêts politiques, partisans et d'autres idéaux, notamment liés au développement économique.

D'après nous, les propositions des théories sur la démocratie écologique quant à la représentation politique du vivant – que ça soit par le biais d'organes représentatifs ou par des dispositifs délibératifs ou de concertation – participent à désidéologiser à la fois la démocratie écologique et les politiques environnementales. En effet, en postulant que des débats contradictoires autour de la crise écologique permettront l'émergence de décisions favorables à la résolution de la crise³⁶⁵, les théoriciens semblent minimiser le fait que la gestion politique de la crise écologique heurte aussi les intérêts d'acteurs qui entrent en contradiction sur le court-terme avec la résolution politique de la crise écologique. De plus, ils occultent aussi le fait qu'au-delà du constat communément partagé de la crise de biodiversité, les choix qui seront faits en vue de sa résolution résultent de points de vue idéologiques différents sur le système économique, la science et de la technique, la gestion des paysages et des espaces naturels, *etc.* Or, le cas du SRCE montre bien les difficultés à faire émerger une convergence d'intérêts et de points de vue qui soient favorables à une meilleure représentation des intérêts politiques du vivant. Sans rejeter l'intérêt et l'importance des dispositifs de concertation et de délibération pour assurer l'expression des points de vue, ces dispositifs ne permettent pas pour autant d'aboutir à une écologisation des politiques publiques. Cette étude de cas tend à démontrer que les procédures ne sont pas une fin en soi pour assurer l'écologisation de la démocratie et des politiques publiques. Seule une conception substantielle de la démocratie écologique peut garantir cette écologisation, car elle se concentre sur la prise en compte effective des irréversibilités écologiques (sans pour autant renoncer aux idéaux démocratiques de justice et de liberté, comme le montrent les travaux de Mathilde Szuba sur les politiques de rationnement

³⁶⁵ Nourrissant ainsi une croyance dans les vertus du débat public et de l'échange délibératif, dans la logique de Jürgen Habermas (1992).

(2014)). Pour autant, comme nous allons le voir dans la dernière section, si la conception substantielle de la démocratie écologique portée par les tenants du courant catastrophiste internalise les irréversibilités écologiques, pour l'heure, les propositions qui en découlent ne permettent pas de dépasser une démocratie anthropocentrée.

Section 3. Les contradictions temporelles entre l'action publique et la logique du vivant

Les travaux sur la démocratie écologique accordent une large place à la question de la compatibilité entre les temporalités politiques et les temporalités écologiques. Barbara Adam (2003) montre notamment comment les révolutions industrielles, conjointement avec le développement du capitalisme et du progrès technique, renforcent une perspective dualiste des temporalités, entre temporalités sociopolitiques d'une part et temporalités de la nature d'autre part. Elle met ainsi en exergue l'autonomisation du temps social sur le temps écologique avec une mise à distance des temporalités biophysiques et écologiques par les processus sociopolitiques. Cependant, l'urgence écologique et la nécessité de ré-encaster les sociétés dans le temps long de leur environnement naturel (cycles biogéochimiques, évolution des écosystèmes) appellent à une nécessaire (ré)conciliation entre les temporalités sociopolitiques et les temporalités écologiques. L'objectif est alors de trouver de nouveaux référentiels temporels pour rendre compatibles les temporalités liées au système politique (temporalités électorales, temporalités de l'action publique, temporalités des mobilisations collectives, *etc.*) avec les temporalités écologiques. Les politiques publiques sont réversibles, ce qui entre en contradiction avec les irréversibilités liées à la disparition définitive et accélérée d'espèces (A). Le temps long des différentes procédures de l'action publique paraît difficilement compatible avec l'urgence écologique (B). Finalement, la gestion continuiste du vivant paraît rentrer en contradiction avec le délai imposé par la finitude écologique (C).

A. La réversibilité des politiques publiques face aux irréversibilités écologiques

Les travaux sur la démocratie écologique opposent souvent le court-termisme politique à la nécessité d'agir sur le long terme pour réduire les effets de la crise écologique et prendre en compte les intérêts des générations futures. Pierre Rosanvallon (2010) dénonce la « myopie des démocraties », davantage attachées au temps présent en raison d'impératifs électoraux et de rapports de pouvoir politique mais aussi en raison de la sécularisation des sociétés, qui a amené à définir la volonté générale à partir de l'intérêt immédiat des citoyens. Dominique Bourg et

Kerry Whiteside (2010) réfléchissent également à la mise en place de dispositifs institutionnels pour pallier le court-termisme des démocraties représentatives lié aux mandats politiques et agir sur le long terme. Si les auteurs reconnaissent que la démocratie représentative est capable de se projeter dans le futur (comme avec les politiques de financement des retraites ou les politiques d'armement), ils indiquent que « la vulnérabilité des élus face au court terme électoral les rend réticents à considérer des changements politiquement risqués, dont les bénéfices ne concerneraient que de futurs électeurs » (Bourg, Whiteside, 2009, en ligne). Pour pallier cette faiblesse institutionnelle, ils proposent d'instituer une Chambre haute au Parlement qui serait chargée d'assurer la représentation du long terme. Ces représentants auraient des mandats de neuf ans qui les « autonomiseraient » des pressions électorales et leur mission consisterait à examiner tous les projets de lois de la Chambre basse en veillant exclusivement à la défense du long terme. Ils devraient de plus pouvoir l'emporter sur la Chambre basse en cas de litige. Nous pouvons adresser à cette proposition la même critique que celle formulée plus haut à l'encontre des processus délibératifs dans la mesure où elle participe à désidéologiser la décision politique et à faire abstraction des conceptions politiques divergentes qui peuvent exister entre les élus représentants du long terme. Cependant, ces réflexions présentent le grand intérêt de mettre en exergue les limites de la démocratie représentative dans sa forme actuelle pour internaliser les temporalités écologiques.

L'étude des temporalités du SRCE permet de compléter les contradictions temporelles mises en exergue par les auteurs précédemment cités, car elle met en avant la réversibilité d'une politique de biodiversité, qui conduit à des changements dans la stratégie d'endiguement de la disparition du vivant, face aux irréversibilités écologiques. La réversibilité d'une politique publique fait référence au fait que la politique publique est remise en question à chacune de ses étapes tandis que la disparition définitive des espèces et des écosystèmes constitue des irréversibilités écologiques. Le vote du SRCE en juillet 2014 par le Conseil régional du NPDC puis son adoption par arrêté préfectoral créent le mécontentement de la FRSEA et de la fédération régionale de chasse pour les raisons que nous avons précédemment évoquées. Ces acteurs décident alors de recourir à la justice dans l'espoir de faire annuler le SRCE pour des vices de procédure. La fédération régionale de chasse et la FRSEA déposent un recours au tribunal administratif en janvier 2015 pour faire annuler le SRCE au nom de nombreux motifs, parmi lesquels :

- Le fait que le schéma n'ait pas analysé les interactions entre la biodiversité et les activités humaines et ait ainsi favorisé la protection des espaces remarquables au détriment d'une prise en compte de la biodiversité ordinaire et des activités agricoles et cynégétiques comme contribuant au maintien de la biodiversité,

- Le fait que les résultats des consultations publiques n'aient pas été pris en compte dans le document final au sens où aucune modification substantielle n'a été apportée entre la rédaction initiale par les experts et l'ultime version passée au vote,

- Le fait que la DREAL ait des missions qui ne soient pas compatibles, car elle est une des autorités en charge de la constitution du SRCE mais elle a aussi pour charge d'évaluer le SRCE en tant qu'autorité environnementale (elle a d'ailleurs rendu un avis favorable au SRCE le 5 juillet 2013).

La préparation du jugement mobilise fortement les services de la DREAL, car il s'agit de répondre aux requêtes déposées de la façon la plus rigoureuse possible, en lien avec les services juridiques. Ce recours en justice est comme une épée de Damoclès pour les services, qui passent davantage de temps à préparer le travail de défense devant le tribunal qu'à mettre en œuvre le SRCE. C'est ce qu'explique une chargée de mission de la DREAL :

« Nos services juridiques nous disent bien que les tribunaux ne vont pas traiter ça d'ici deux – trois ans. Nous on essaie d'y répondre, recours aux requêtes déposées, c'est très long pour répondre à tout ça. On essaie de le faire très bien, on a du temps, on est dans cette phase-là de réponse au contentieux et voilà, c'est pénible parce que ça prend beaucoup de temps. On aurait voulu se consacrer surtout à la phase de mise en œuvre parce que le SRCE a été adopté le 16 juillet 2014. Ce SRCE a six ans, il faut maintenant le faire vivre jusqu'en juillet 2019, ça n'est pas simple, le levier principal que l'on a, c'est les documents d'urbanisme, il faut que les documents d'urbanisme le prennent en compte, voilà. » (Entretien avec une chargée de mission de la DREAL le 11 juin 2015)

Les temporalités liées au monde judiciaire constituent un obstacle à la phase de mise en œuvre de la politique publique du SRCE. L'enquêtrice explique également que le temps de conception du SRCE est de six ans (puisque les premières études datent de 2009) et que sa mise en œuvre doit s'effectuer avant sa révision qui a lieu cinq ans après. Or, le travail de préparation du procès prend « beaucoup de temps », la procédure judiciaire est très chronophage, alors que le rythme de disparition des espèces s'accélère.

La DREAL craint une annulation du SRCE et demande au tribunal que ce dernier, même s'il devait être annulé à terme, soit maintenu en vigueur le temps qu'un autre soit constitué. Un des principaux arguments invoqués par la DREAL, repris par le préfet, est qu'il faudra plusieurs années pour reconstituer un nouveau SRCE et que, durant ces années, tous les plans locaux d'urbanisme, les plans de déplacements urbains, les plans climat-air-énergie et les chartes des parcs naturels régionaux n'auront plus de document de référence sur lequel s'appuyer. Le préfet soutient ainsi « *qu'un retard de plusieurs années dans la mise en œuvre des continuités écologiques entraînerait des dommages potentiellement irréversibles pour la biodiversité régionale, en particulier pour la flore*³⁶⁶. »

Le jugement du tribunal administratif de Lille est rendu en janvier 2017 : le SRCE est annulé, car il est considéré que la DREAL ne peut être moteur dans la constitution du SRCE tout en exerçant par ailleurs son rôle d'autorité environnementale chargée d'évaluer le SRCE. Cela représente pour le tribunal un défaut d'indépendance fonctionnelle de l'autorité environnementale. Le tribunal considère que le préfet n'avait pas clairement établi que le retard dans l'adoption et la mise en œuvre du SRCE entraînerait des dommages irréversibles pour la biodiversité régionale et que le vide juridique créé par l'annulation du SRCE ne justifiait pas de renoncer à l'annulation immédiate du document. Les temporalités judiciaires, l'annulation sèche par le tribunal et les motifs invoqués pour la justifier rappellent que les politiques de biodiversité se construisent à partir de temporalités sociopolitiques davantage qu'à partir des temporalités écologiques. Si les irréversibilités écologiques sont bien mentionnées dans l'argumentaire du préfet, celles-ci ne sont pas considérées comme justifiées et ne sont pas considérées comme un motif de maintien du SRCE.

Les politiques publiques se construisent selon une logique de réversibilité : à chaque séquence des politiques publiques peut survenir une remise en question selon le contexte social, politique et économique mais aussi en fonction des contraintes politiques, administratives et juridiques. Toute action entreprise par les pouvoirs publics est susceptible d'être envisagée sous un autre angle politique – qu'il soit idéologique, pragmatique ou circonstanciel – avec des orientations et une stratégie différentes. L'annonce faite par le Conseil régional des Hauts-de-France le 28 janvier 2016 (soit avant l'annulation sèche du SRCE par le tribunal en janvier 2017) du lancement d'une procédure pour demander au préfet un nouveau SRCE établi à partir de valeurs différentes (notamment une plus grande intégration des contraintes de production agricole) ouvre un plan d'aménagement différent, dont les modalités n'avaient pas été encore

³⁶⁶ Citation tirée du jugement du tribunal administratif de Lille n°1409305 et n°1500282.

totalemment définies encore par la direction biodiversité du Conseil régional des Hauts-de-France en 2019.

Ce cas met en opposition les réversibilités politiques et les irréversibilités écologiques qui réduisent les capacités d'adaptation des écosystèmes aux perturbations climatiques. Les effets de la disparition du vivant sont déjà perceptibles sur le territoire du NPDC (plus d'une espèce et demie disparaît irréversiblement du territoire tous les ans d'après les chiffres de l'Observatoire de la biodiversité du NPDC), ce qui signifie que les irréversibilités écologiques sont déjà en train de faire sentir leurs effets. Ces irréversibilités peuvent provoquer un schisme menaçant la capacité des acteurs politiques à produire une réponse politique adaptée à ces ruptures temporelles, qui interroge les capacités d'intervention de l'action publique pour endiguer les conséquences de l'effondrement du vivant sur le territoire.

B. Le temps long des procédures face à l'urgence écologique

Si les théoriciens de la démocratie écologique comme Dominique Bourg et Kerry Whiteside reprochent à la démocratie représentative de ne pas savoir se projeter sur le long terme sur les sujets écologiques, force est de constater que l'action publique ne parvient pas davantage à agir sur le court terme en raison de la longueur des procédures (recours aux marchés publics, rapports d'expertise, dispositifs de concertation...) liées à la fabrique des politiques publiques.

L'inertie politico-administrative du SRCE est particulièrement visible entre 2014, date à laquelle le SRCE est adopté, et 2020, date à laquelle le nouveau SRCE doit être voté par le Conseil régional des Hauts-de-France et approuvé par le préfet. Cette inertie se caractérise tout d'abord par un contexte de campagne électorale qui met à l'agenda le SRCE. En effet, le SRCE a mobilisé dès 2014 la FRSEA et la fédération régionale des chasseurs qui s'y opposent fermement. Espérant récupérer des voix en sa faveur parmi l'électorat rural, Xavier Bertrand, candidat des Républicains, fait alliance avec la fédération régionale des chasseurs pour la campagne des élections régionales des Hauts-de-France à la fin de l'année 2015. L'un des principaux éléments de l'accord conclu entre les deux parties est la réécriture du SRCE. Bien que, théoriquement, la promulgation du SRCE par le préfet ne permette pas son retrait³⁶⁷, cette réécriture ne relève pas totalement du simple registre de l'argument de campagne. En effet, le

³⁶⁷ Sauf bien sûr en cas d'un recours au tribunal administratif pour lequel la FRSEA et la fédération régionale de chasse obtiendraient gain de cause, ce qui est d'ailleurs le cas en janvier 2017.

SRCE de Picardie n'a pas été adopté avant la fusion des Conseils régionaux et il faut de toute façon que le Conseil régional des Hauts-de-France constitue un SRCE pour l'ensemble du territoire. Du côté de la Picardie, le Conseil régional de Picardie et la DREAL constituent un comité régional trame verte et bleue dès 2012 et élaborent un SRCE qui est soumis à une enquête publique entre le 15 juin et le 15 juillet 2015. Cependant, étant donné les oppositions du côté de la FRSEA et de la fédération de chasse, le Conseil régional de Picardie préfère ne pas voter l'adoption de ce SRCE en pleine campagne électorale. C'est pourquoi l'ex-Picardie est orpheline de SRCE. Tant qu'aucun SRCE n'est constitué, la Picardie n'a pas de documents de référence pour l'ensemble des documents d'aménagement du territoire type plan climat, charte des parcs naturels régionaux, *etc.* et ne dispose pas d'outils pour maintenir la circulation des espèces entre les différents réservoirs de biodiversité. Suite à la fusion des Régions et à l'alternance politique, des réorganisations administratives bousculent l'organisation des politiques de biodiversité (*cf.* chapitre 3). Ainsi, la direction biodiversité met près de deux ans à se constituer et elle attend ensuite les directives de l'exécutif pour connaître la stratégie politique et les moyens qui lui seront accordés pour constituer ce nouveau SRCE.

Il faut ajouter à cela les évolutions réglementaires, qui requièrent de nouvelles méthodes de travail pour le personnel administratif et qui constituent aussi un élément de l'inertie politico-administrative globale. Ainsi, depuis la loi NOTRe, l'élaboration de ce document ne relève plus que de la responsabilité du seul Conseil régional. Ceci signifie que la direction biodiversité du Conseil régional doit mener seule le travail alors que jusqu'ici elle travaillait en très étroite collaboration avec les services de la DREAL. De plus, avec la loi NOTRe³⁶⁸ (2015), l'ex-SRCE devient un document d'aménagement du territoire qui constitue une des parties du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'équilibre des territoires (SRADDET). Ce nouveau schéma de cohérence écologique, qui représente la partie biodiversité du SDRADDET – lequel comprend aussi des volets autour du climat, de l'air et de l'énergie – doit « dialoguer » avec l'ensemble des thématiques du SRADDET pour que toutes les cartographies forment un ensemble cohérent. Ce nouveau schéma représente une grande difficulté pour le personnel administratif car il s'agit de croiser tout ce qui relève de la biodiversité, du climat, de l'air et de l'énergie. Une des chargées de mission indique à propos de cette politique que « c'est un gros morceau » et que « c'est la première fois que l'on fait ce type d'exercices³⁶⁹. » La compréhension des enjeux techniques et la mise en place d'une stratégie de travail nécessitent

³⁶⁸ Loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République.

³⁶⁹ Entretien du 7 novembre 2017.

un large temps d'apprentissage et de mise en œuvre de la part des chargés de mission de la direction biodiversité.

Ces difficultés sont renforcées par l'austérité budgétaire mise en place au sein du Conseil régional des Hauts-de-France : un budget de zéro euro est en effet voté pour la mise en place du volet biodiversité du SRADDET. Dans ces conditions, le personnel administratif ne peut s'appuyer sur l'expertise scientifique qu'*a minima*, un-e des chargé-es de mission soulignant que le travail serait fait « par les services de la région avec leurs petits bras » avec un rire nerveux qui traduit une inquiétude sincère³⁷⁰. En effet, alors que pour le SRCE un marché public avait été passé, dans le cas de cette nouvelle politique, c'est uniquement en tant que partenaires subventionnés que les experts peuvent intervenir et uniquement pour donner leur avis, car ils ne peuvent être rédacteurs du document. Le manque de connaissances en écologie et en ingénierie écologique de la part du personnel administratif leur fait perdre du temps dans l'élaboration de ces documents et les amène à faire de grosses approximations qui sont soulignées à la fois dans le rapport du Conseil économique, social et environnemental régional des Hauts-de-France en février 2019 et par l'évaluation environnementale menée par l'autorité environnementale³⁷¹, rendue publique en juillet 2019.

Les différentes phases obligatoires de la politique du SRADDET – dont la consultation publique, les réunions avec le comité régional trame verte et bleue et l'enquête publique – expliquent également que la conception de cette politique publique soit longue puisqu'elle démarre en 2016 et doit être promulguée en 2020. Mais la stratégie politique définie par les élus du Conseil régional des Hauts-de-France élargit le cadre de la concertation tel qu'il est défini réglementairement et contribue à rallonger le délai de conception du SRADDET. Les élus demandent l'organisation d'une journée de lancement avec plus de 350 invités et la mise en place de 10 ateliers techniques par typologie d'acteurs ainsi que 18 conférences territoriales en plus du comité régional trame verte et bleue ; ce qui correspond à une obligation réglementaire, d'une concertation grand public par internet et d'une enquête publique.

Enfin, la rédaction du document est très chronophage pour le personnel administratif, car elle représente une autre difficulté : le personnel se retrouve face à des injonctions contradictoires. En effet, les obligations réglementaires sont assez lourdes en termes de

³⁷⁰ Le genre de l'enquêté-e et le date de l'entretien ne figurent pas pour ne pas mettre la personne interrogée en difficultés.

³⁷¹ Avis rendu par le Conseil général à l'environnement et au développement durable (CGEDD) en tant qu'autorité environnementale habilitée à se prononcer sur les plans d'urbanisme et d'aménagement. Avis disponible sur : http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/190724_-_sraddet_hauts-de-france_-_delibere_cle0d12e3.pdf, consulté le 13 juillet 2020.

diagnostic environnemental tandis que les élus demandent la rédaction d'un document synthétique et accessible à la lecture du plus grand nombre.

L'analyse du cas du SRCE démontre la difficile conciliation entre les temporalités sociopolitiques et l'urgence écologique, qui ne se restreint pas aux contraintes électorales face à la vision de long-terme que requiert la résolution de la crise écologique. L'inertie liée au contexte électoral, aux réformes administratives, aux évolutions réglementaires, à l'apprentissage de routines de travail, à la concertation, *etc.* rappelle que cette politique ne parvient pas à intégrer l'urgence écologique, comme si le temps du vivant n'était pas compté. Les procédures et les différentes étapes de la fabrique de la politique du SRCE s'avèrent incapables de prendre en compte l'urgence écologique. Si Pierre Rosanvallon (2010) parle de la « myopie des démocraties », force est de constater que le système politique n'est pas seulement en difficultés pour se projeter sur le long terme, il l'est aussi pour agir sur du très court terme. Le cas du SRCE l'illustre bien dans la mesure où se superposent à ces temporalités électorales le temps plus long de la fabrique de la politique publique avec le travail de l'expertise, le temps long de la concertation, les freins engendrés par les mobilisations collectives et le temps long du système judiciaire. Les quelques années de reprise du SRCE restent très courtes au regard de l'historicité du vivant mais elles semblent longues au regard de l'urgence écologique. Le cas démontre la difficulté pour les acteurs politiques et judiciaires de changer de référentiel temporel et d'agir dans le cadre de temporalités écologiques qui s'imposent aux sociétés (urgence écologique, historicité du vivant) davantage qu'à partir de temporalités anthropocentrées et sociopolitiques. Aussi, cette analyse entre en résonance avec l'analyse faite par Bruno Villalba et Luc Semal (Villalba, 2010 ; Semal et Villalba, 2013), qui opposent à la myopie des démocraties de Pierre Rosanvallon leur cécité, liée à une incapacité du champ politique à intégrer que l'urgence écologique requiert des changements conséquents dans la fabrique des politiques publiques. Ainsi que l'écrit Luc Semal, « le système démocratique (...) souffre d'une forme de cécité qui l'empêche de voir que ses espoirs long-termistes sont déjà en train de se fracasser sur la matérialité des limites écologiques. » (Semal, 2012, p. 48). Pour autant, le système politique maintient des politiques publiques sur des temporalités sociopolitiques longues (entre sa mise à l'agenda et sa reformulation, une décennie se sera presque écoulée), qui n'internalisent pas le court terme écologique. La permanence de la crise de biodiversité et la récurrence de son invocation tendent à lui conférer une perspective moins urgente (Revault d'Allonnes, 2016), puisqu'elle existe comme une « toile de fond » des politiques régionales. Cela contribue à produire un effet de relégation de l'urgence à agir alors

même qu'il s'agirait de modifier profondément cette représentation de l'urgence, puisque celle-ci devrait davantage inclure en son sein les déséquilibres globaux (dérèglement climatique, espèces invasives, artificialisation pérenne des sols...).

C. *La durée des politiques publiques face au délai*

D'avantage interpellé par l'urgence écologique, le courant catastrophiste propose une autre construction politique du temps que celle du temps long et des générations futures conceptualisée par Pierre Rosanvallon (2010) et Dominique Bourg et Kerry Whiteside (2010). Bruno Villalba et Luc Semal s'inspirent de la notion de délai proposé par le philosophe Günther Anders (1902 – 1992) à propos des effets de la bombe atomique sur l'avenir de l'humanité, pour l'élargir à la crise écologique contemporaine, dans sa globalité. D'après Günther Anders (2006), l'irruption de la bombe atomique provoque une rupture dans la temporalité continue et linéaire du monde sociopolitique dans la mesure où cette bombe devient une menace qui peut d'un moment à l'autre faire basculer le monde vers l'annihilation. La question centrale devient alors de savoir *si* l'humanité peut continuer à exister (dans la mesure où celle-ci pourrait d'un instant à l'autre être réduite au néant), davantage que *comment* elle peut continuer à exister : le « délai » se substitue alors à la « durée ». Alors que l'inscription du temps sociopolitique s'inscrit dans la continuité et dans l'idée d'un temps permanent, sur lequel les systèmes politiques peuvent agir, l'urgence écologique rappelle que ce temps est compté en raison du fait « que le projet démocratique ne pourra se réinventer que s'il parvient à se penser comme *inscrit* ou *inséré* dans le nouveau contexte temporel et matériel des déplétions qui s'annoncent. » (Villalba, 2015, p. 256) Pour Bruno Villalba, « la reconnaissance du délai est un acte proprement politique, car elle nous oblige à sortir d'une vision conditionnelle de l'avenir et à entrer dans une gestion présente de cette urgence. » (Villalba, 2015, p. 257) Le délai est une conception du temps politique qui permet de penser l'urgence écologique et d'adapter les décisions politiques aux limites écologiques et notamment à la raréfaction des ressources énergétiques.

D'après Bruno Villalba (2014), seule une construction politique du temps autour du délai, en opposition à la durée, permettrait de prendre des décisions à la hauteur des enjeux posés par la crise écologique. Il donne cinq caractéristiques à la notion de délai :

1) Le délai n'est pas une hypothèse théorique mais une réalité effective au sens où les conséquences matérielles de la crise écologique sont déjà visibles et qu'elles sont irréversibles.

2) Il n'implique pas de date fatidique – en ce sens ça n'est pas exactement un compte à rebours – mais il rappelle la réalité permanente de la crise écologique.

3) Il est une réalité angoissante qu'il peut être difficile de percevoir. Bruno Villalba explique que le délai est une notion supraliminaire, c'est-à-dire que c'est une réalité trop grande pour être perceptible et qu'il entraîne de dissonances cognitives fortes entre le message perçu et la capacité de l'individu à le prendre en compte.

4) Il est une réalité qui s'impose de manière non-négociable, proche de la formule célèbre d'Yves Cochet : « On ne négocie pas avec la nature. »

5) Il est une réduction du choix des possibles pour le système démocratique. Tandis que la démocratie est un projet politique structuré autour du pluralisme du choix (qu'il soit électoral, idéologique ou concerne plus directement les politiques publiques), les irréversibilités écologiques réduisent les choix à ce qu'il est possible de faire dans le cadre des limites écologiques. Cela ne veut pas dire que nos systèmes politiques sont déterminés par les contraintes écologiques mais que leur trajectoire est en partie contrainte et limitée par ce qu'il est possible de faire avec la raréfaction des ressources et les dégradations écologiques liées au changement climatique. Ainsi que l'explique Bruno Villalba, « les conséquences climatiques vont être de plus en plus présentes, les migrations climatiques vont croître – et avec elles la détresse de millions d'individus –, l'incertitude radicale de nos choix technologiques (biotechnologies, nucléaire...) va s'accroître pour répondre aux contraintes de l'immédiat... De telles perspectives conduisent à penser que nous allons entrer dans une phase historique où notre capacité de choisir les solutions pour inventer notre destin collectif vont se réduire... » (Villalba, 2014, p. 172).

Cette notion de délai apparaît particulièrement heuristique, car elle montre le décalage entre l'action publique qui agit sur la durée³⁷², et l'urgence écologique, qui se matérialise par la disparition irréversible d'espèces et d'écosystèmes susceptibles de s'effondrer. En effet, le SRCE est sous-tendu par l'idée selon laquelle une action continue et permanente telle qu'elle s'effectue actuellement est suffisante pour maîtriser la dégradation de la biodiversité. La gestion en continu de la biodiversité par une succession de politiques d'aménagement du territoire représente aujourd'hui la principale réponse politique. Les pouvoirs publics proposent qu'un nouveau schéma d'aménagement succède au précédent ; l'amélioration de ce schéma – plus intégrateur par rapport aux autres enjeux énergétiques et climatiques par exemple – semble

³⁷² Bruno Villalba définit la durée comme « une culture politique du temps, qui aboutit à la construction du temps permanent, sur lequel la politique peut agir » (Villalba, 2010, p. 97)

représenter une solution suffisante pour pallier l'accélération de la disparition des espèces et des écosystèmes. La notion de délai permet alors de saisir le contraste entre la situation écologique sur le territoire, ses conséquences sociopolitiques et la réponse politique qui y est apportée, car elle met en exergue l'importance de changer nos modes de pensée et les solutions proposées pour apporter des réponses qui soient à la hauteur de l'ampleur de la crise, de ses irréversibilités et de son urgence.

Cependant, si la notion de délai paraît avoir des vertus analytiques pour une meilleure compréhension des enjeux politiques autour de la démocratie écologique, son opérationnalité telle que souhaitée par Bruno Villalba reste encore à démontrer. Elle n'offre en effet pas d'outils contre les inerties politiques, administratives et judiciaires liées à des enjeux de mise en débat de la décision politique (élections, concertation, *etc.*) – qui restent liés au système démocratique – et à la division politico-administrative du travail (routines de travail, organisation du système administratif, *etc.*) et ne permet pas, en soi, de développer d'autres types de réponse pour maîtriser la dégradation de la biodiversité.

De plus, cette notion ne dialogue pas avec les propositions faites quant à la politisation du vivant dans la démocratie écologique, que cela soit à propos de la représentation politique du vivant ou sur les conséquences politiques des interactions entre la société et le vivant (*cf.* chapitre 5). De fait, la notion de délai est anthropocentrée au sens où elle présente la réduction du choix des possibles pour les sociétés humaines mais elle n'offre pas de pistes analytiques pour penser la co-construction d'un futur politique commun entre le vivant et les sociétés. Elle permet de saisir les limites écologiques et la nécessité d'adapter le contrat démocratique aux limites matérielles et temporelles écologiques et de changer les modes de vie, notamment autour des questions énergétiques. Toutefois, le rôle potentiel du vivant comme acteur n'est pas interrogé. Or, le vivant est lui-même susceptible de remettre en cause le délai de par ses capacités d'adaptation et son autonomie. Au cours de la décennie qui va de la constitution d'un premier SRCE à l'adoption du SRADDET, la population du rat musqué s'est multipliée, le castor a fait son retour dans l'Avesnois et en métropole lilloise, les goélands argentés nichent maintenant dans les villes maritimes, la présence de loups en Belgique (donc aux portes des Hauts-de-France) a été attestée. Autrement dit, malgré la disparition irréversible d'espèces sur le territoire du NPDC, certaines espèces parviennent à s'adapter et à interagir avec les sociétés. Il s'agit donc de se demander quelle temporalité de l'action publique parviendrait à réconcilier l'urgence écologique avec le temps long de l'historicité du vivant et son adaptation aux perturbations climatiques et écosystémiques.

La perspective d'une temporalité partagée entre les sociétés humaines et le vivant modifie l'historicité des politiques du vivant qui ne se conçoivent ainsi plus seulement sur les temporalités courtes et réversibles de l'action publique. Ces interdépendances temporelles complexifient l'étude des interactions entre milieux humains et naturels, car elles obligent à une reconnaissance des liens unissant les membres des socio-écosystèmes à l'état présent et futur. C'est bien par le décentrement de soi, par l'expérience sensible de l'altérité et par une représentation politique du vivant que nous serons en mesure d'intégrer les valeurs écologiques et géomorphologiques du temps long à l'action politique. Ces interdépendances temporelles passent donc par l'intégration des temporalités écologiques à la fabrique des politiques publiques. Comme l'explique André Micoud (2000), il ne s'agit pas de réduire l'histoire humaine à l'évolution du vivant, mais bien au contraire de rendre convergentes les temporalités humaines et les temporalités écologiques. La perte accélérée du vivant et ses conséquences rappellent les interdépendances entre les humains et les non-humains : la reconnaissance de l'autonomie du vivant a pour conséquence la reconnaissance de l'hétéronomie des faits politiques. Cette piste demeure encore trop peu explorée dans les théories de la démocratie écologique.

Dans son dernier ouvrage, Céline Granjou (2016) propose une sociologie des changements environnementaux qui cesse de penser le futur à partir d'une conception totalement anthropocentrique, qui est souvent liée dit-elle à une capacité à nier au vivant ses capacités à impulser son devenir, mais qui intègre le vivant et la matière. Elle invite à « la confrontation pratique et existentielle des acteurs et des collectifs humains aux pouvoirs singuliers des entités vivantes et matérielles, à leurs capacités d'échapper au contrôle, à la prévision, à leurs forces de devenir qui nous embarquent vers des futurs non-choisis, non-négociés et non prévus. » (Granjou, 2016, p. 174) Le futur des sociétés ne peut être pensé indépendamment de la capacité d'autonomie et d'adaptation du vivant car celui-ci contribue à forger notre propre devenir. Cette proposition semble davantage tenir compte du fait que nous nous situons dans des socio-écosystèmes avec des interdépendances entre les sociétés et leur environnement, incluant ainsi les écosystèmes, la faune, la flore, la fonge, *etc.*

Ainsi, si les réflexions concernant les temporalités politiques et écologiques en démocratie écologique sont riches et suscitent des débats contradictoires, il n'en demeure pas moins que l'urgence écologique ne doit pas faire oublier que l'action politique doit se penser au sein de socio-écosystèmes dont les sociétés ne sont pas les seuls acteurs et qu'il s'agit de co-construire un avenir commun dans un monde fini.

Conclusion

Ce chapitre se démarque des chapitres précédents. Nous avons en effet souhaité confronter la théorie politique relative à la démocratie écologique à une analyse empirique de sociologie de l'action publique, en prenant au sérieux la dimension normative et prescriptive induite par la théorie politique. La confrontation de ce corpus théorique avec la réalité politique permet de faire émerger quelques angles morts et apories de la théorie actuelle, qui nourrissent les débats quant aux capacités du système politique à agir à la hauteur des défis inédits posés par la crise de biodiversité. Il paraît difficile de faire l'économie de telles interrogations alors que le maintien des socio-écosystèmes est plus que jamais fragilisé. Il va de soi que les quelques propositions esquissées dans ce chapitre n'ont pas prétention à clôturer les débats, mais bien davantage à ouvrir de nouveaux questionnements. À la suite de l'analyse de la politique du SRCE, trois apories actuelles de la démocratie écologique semblent émerger et invitent à approfondir la réflexion.

Tout d'abord, la place structurante de l'expertise et du savoir scientifique dans les organes décisionnels ne peut constituer une réponse politique à part entière, d'une part en raison du caractère a-démocratique de l'expertise lorsqu'elle se substitue au pouvoir politique, mais aussi en raison de ses propres limites pour produire des connaissances sur lesquelles le pouvoir politique pourrait se reposer pour ses décisions. La prédominance de l'expertise scientifique ne doit pas non plus faire de l'ombre aux rapports politiques pluriels au vivant, qui passent par l'expérience sensible et sensorielle et par les connaissances plus intuitives, notamment acquises au contact du vivant. Les limites ontologiques du savoir écologique, liées aux capacités évolutives indéterminées du vivant, invitent à davantage prendre en considération le fait que l'autonomie du vivant est un facteur non-prédictible qui peut perturber les routines et les formats des processus politiques de planification.

De plus, des obstacles surgissent lorsqu'il s'agit de mettre en application les propositions sur la représentation politique du vivant. Des critères objectivables et légitimes de nomination de porte-parole du vivant n'ont pas encore été établis par la théorie politique. En pratique, la représentation politique du vivant crée de forts dissensus avec le reste des groupes socioéconomiques et elle donne lieu à des confrontations dans le cadre des dispositifs délibératifs, comme à l'extérieur dans le cadre de mobilisations collectives. Les processus délibératifs restent liés à des stratégies partisans et à des rapports de force qui peuvent entraîner des choix contraires à la préservation de la biodiversité. La réflexion autour de la démocratie écologique semble ainsi contribuer à « désidéologiser » les choix faits pour la résolution de la

crise du vivant, en sous-entendant que la mise en place de dispositifs représentatifs et délibératifs suffirait à résoudre la crise écologique. L'analyse de la politique du SRCE nous incite à promouvoir une vision substantielle davantage que procédurale de la démocratie écologique, car elle démontre que les décisions qui résultent de la délibération ne sont pas nécessairement favorables à une meilleure prise en compte des intérêts du vivant.

Enfin, l'analyse du SRCE a permis d'enrichir les débats autour des temporalités politiques et écologiques. Elle a montré que la linéarité des politiques publiques induisait à la fois une action réversible et une forme d'inertie politico-administrative, contraire au temps long de l'historicité du vivant et à l'urgence écologique. Si les outils analytiques proposés par la théorie politique catastrophiste, notamment la notion de « délai » ouvrent des perspectives intéressantes en questionnant la continuité de l'action publique, ils nourrissent toujours une forme d'anthropocentrisme : l'urgence à agir est guidée par la raréfaction des ressources énergétiques et autres irréversibilités écologiques qui impactent directement nos modes de vie. La place du vivant comme acteur politique, qui interagit avec les sociétés, est en revanche absente de la réflexion catastrophiste en ce qui concerne le futur politique. Il semble pourtant que l'avenir ne pourra se construire que lorsqu'il sera admis que les humains et les non-humains forment une même communauté de destin où chacun joue un rôle qu'il convient de reconnaître.

Les théories de la démocratie écologique soulèvent de nombreuses questions encore non-résolues et elles comportent quelques angles morts. La représentation des intérêts du vivant et les principes organisationnels de la communauté biotique restent encore à construire. Malgré tout, la démocratie écologique forme un horizon souhaitable face à « l'assèchement des choix » qui résulte de la crise écologique (Villalba, 2017, en ligne). Alors que l'accélération des irréversibilités écologiques pourrait menacer la capacité du système démocratique à maintenir les principes de liberté et d'égalité sociale, la démocratie écologique oblige à nous confronter au principe de réalité en proposant une conciliation entre ces principes et les limites écologiques.

CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE

Cette troisième partie visait à étudier le portage administratif et politique du vivant pour en savoir plus sur la gestion politique de la crise du vivant. Elle a analysé la mise en administration de la biodiversité et la représentation du vivant dans les processus décisionnaires. Ces deux processus ont pour conséquence l'euphémisation par l'action publique de la crise du vivant, c'est-à-dire la minimisation des irréversibilités écologiques et de leur accélération.

Tout d'abord, la mise en administration de la biodiversité participe à sa marginalisation en tant qu'enjeu de l'action publique. Le cadrage administratif de la biodiversité n'est pas stabilisé, l'organisation administrative de la biodiversité n'est pas structurée et dépend étroitement des rapports de force politiques contextuels. La biodiversité en tant qu'enjeu d'action publique n'est pas institutionnalisée. L'instabilité du portage administratif de la biodiversité participe à sa relégation face à d'autres enjeux sectoriels et d'autres politiques sectorielles, qui participent plus ou moins directement à renforcer les activités anthropiques responsables de la crise du vivant. C'est en cela que l'on peut considérer que le portage administratif du vivant minimise les irréversibilités écologiques et n'internalise pas l'urgence écologique.

De plus, par voie de conséquence, la représentation politique du vivant contribue à mettre en invisibilité l'urgence écologique. Tout d'abord, les politiques de biodiversité participent à dépolitiser la crise du vivant en la réduisant à sa dimension experte et technique et en faisant des experts scientifiques les seuls porte-parole légitimes et habilités à parler au nom du vivant. Par ailleurs, le souci des pouvoirs publics de mettre en place des dispositifs de concertation ne permet pas l'écologisation des politiques publiques mais consolide des choix politiques qui visent davantage à renforcer le développement économique. Enfin, les contradictions temporelles entre les temporalités écologiques et les temporalités sociopolitiques tendent à ralentir l'action publique et à rendre réversible toute politique publique en faveur de la préservation du vivant.

L'euphémisation de la crise du vivant par l'action publique légitime encore davantage les propositions faites par les théoriciens de la démocratie écologique malgré les questions pratiques qu'elles soulèvent et les difficultés pour les mettre en œuvre.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette thèse avait pour ambition de comprendre les processus socio-écologiques de construction du vivant comme objet de politiques publiques et les logiques qui président à la fabrique de ces politiques. L'analyse s'est focalisée sur des politiques de biodiversité mises en place sur un territoire d'échelle régionale, à partir d'une étude de l'ensemble des acteurs politiques, sociaux, administratifs et du vivant investis dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces politiques. Nous avons fait l'hypothèse que le paradigme de la sociologie environnementale pourrait éclairer l'étude des politiques territoriales du vivant. Cette thèse a montré que la fabrique des politiques de biodiversité, malgré le rôle accordé à l'expertise scientifique, reste largement structurée par des logiques exogènes au vivant et endogènes au champ politique et administratif, qui participent à une chosification du vivant et à une euphémisation de la crise de biodiversité. Cette thèse a ainsi mis en avant la marginalisation de la biodiversité comme question politique, en raison d'intérêts politiques, de routines bureaucratiques mais aussi parce que l'approche experte participe à confiner le problème dans des arènes spécialisées. Ces résultats ont été mis au jour grâce à une mise en dialogue de la sociologie de l'action publique avec la sociologie environnementale.

La première partie de cette thèse s'est attachée à analyser la construction socio-historique du vivant comme objet de politiques publiques. Elle a montré que la mise à l'agenda de la protection de la nature avait été favorisée par les caractéristiques socio-écosystémiques du territoire, détérioré et pollué qui suscitent l'inquiétude ; l'état de la nature alerte les agents de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale et les militants naturalistes qui vivent un choc moral en constatant par leurs sens cette dégradation. Le premier chapitre a mis en lumière les modalités expertes des premières politiques de protection de la nature, qui participent à institutionnaliser un cadrage naturaliste. Ce cadrage, que l'on définit par un rapport au vivant centré sur la connaissance et le classement scientifiques des espèces et l'observation *in situ*, s'instaure par la montée en puissance d'un militantisme naturaliste. Ce militantisme naturaliste oriente son action vers l'expertise et l'arrivée au Conseil régional d'une équipe politique et administrative qui porte ce militantisme consacre son institutionnalisation. La constitution de savoirs appliqués en écologie, dans un contexte d'érosion croissante du vivant qui inquiète la communauté scientifique, entraîne une évolution du cadrage scientifique et le passage de la « nature » à la « biodiversité ». Le deuxième chapitre a ainsi présenté

comment la gestion savante, qui désigne la mise en ordre du vivant par un ensemble de dispositifs scientifico-techniques, s'est institutionnalisée par son importation au sein de l'action publique *via* les réseaux qui se constituent avec la sphère scientifique dans le cadre de politiques de recherche et la montée en puissance des Conseils scientifiques. La professionnalisation des experts de la biodiversité, la constitution de nouvelles catégories d'experts spécialistes de la gestion du vivant participent à la routinisation de la gestion savante et à une concentration des missions des experts vers celle-ci. Cette partie montre ainsi comment le rapport au vivant entretenu par l'action publique se fait par une médiation scientifique, qui consacre la domination technique sur le vivant dans l'objectif de le régir.

La deuxième partie de la thèse s'est intéressée aux logiques qui orientent les politiques de biodiversité. Le troisième chapitre a montré l'hétéronomie croissante des politiques de biodiversité dans le contexte d'un « souci de soi » de l'État multipliant les réformes administratives. Les logiques scientifiques cèdent ici le pas aux contraintes bureaucratiques, instrumentalisées par les élus du Conseil régional. L'austérité budgétaire modifie les ambitions des institutions publiques et des associations, et la gestion par projets conduit à ce que les associations agissent à partir des exigences politiques et bureaucratiques davantage qu'à partir de leur diagnostic écologique. Le quatrième chapitre s'est centré sur le rôle et les conséquences de la quantification du vivant dans les politiques de biodiversité. Ces indicateurs sont produits et diffusés davantage à partir de logiques partisans et anthropocentrées qu'en fonction de logiques scientifiques. Au-delà, ce chapitre a mis au jour les effets pervers et les limites écologiques d'une gestion du vivant qui repose sur des indicateurs, soulignant notamment les conséquences produites par la diffusion de ces indicateurs sur la représentation politique du vivant, qui tend à réduire à la fois le potentiel indéterminé du vivant et les irréversibilités. Le chapitre 5 s'est focalisé sur la construction politique des catégories du vivant et sur la réception par le vivant des dispositifs de gestion savante. Il a montré que les catégories construites étaient molles et instables, constituées par les acteurs scientifiques et politiques mais sans le vivant. Ce sont ainsi les représentations et les intérêts de ces acteurs qui structurent ce travail de catégorisation, en dépit d'incertitudes scientifiques, et qui participent à l'instrumentaliser. De fait, le vivant fait l'objet d'une chosification au sens où son autonomie est mise en invisibilité. Pourtant, les adaptations du vivant face aux dispositifs de gestion savante qui visent à le mettre en ordre rappellent que les espèces sont en capacité de perturber l'action publique et ses objectifs.

La troisième partie de cette thèse a proposé une étude du portage politique et administratif du vivant. Le sixième chapitre a mis en lumière la marginalisation de la crise du vivant comme priorité de l'action publique. L'institutionnalisation inaboutie du vivant en tant qu'enjeu d'action publique s'explique par le fait que la représentation du vivant au sein des administrations dépend des jeux politiques, qui se font en sa défaveur. Le cadrage de la biodiversité est instable et explique les réorganisations administratives régulières et un manque de routinisation dans sa gestion. Les administrations sectorialisées de la biodiversité sont très politisées, ce qui participe à une mauvaise intégration au sein des administrations locales, qui ne sont pas acculturées aux enjeux environnementaux. Si, d'un point de vue substantialiste, la crise du vivant peut être considérée comme un enjeu transversal, l'étude des politiques agricoles a révélé que celui-ci tendait à être écarté au bénéfice d'autres enjeux sectoriels, qui rentrent en contradiction avec l'endiguement de la crise de biodiversité. Le dernier chapitre a confronté les propositions sur la démocratie écologique à l'analyse d'une politique d'aménagement du territoire pour approfondir les enjeux politiques de la représentation du vivant. Il a mis en exergue les problèmes soulevés par la substitution de l'expertise scientifique à la décision politique, qui conduit à une prédominance du savoir écologique et de la technique dans les politiques de biodiversité, malgré leurs limites. La représentation politique du vivant constitue un obstacle encore non-résolu, car sa représentation au sein des arènes parlementaires paraît impossible à mettre en œuvre sur un plan philosophique et politique et les dispositifs de concertation ne garantissent pas la prise en compte des intérêts du vivant. Enfin, ce chapitre a mis en avant les contradictions temporelles entre la gestion politique court-termiste et réversible du vivant face à l'historicité du vivant et l'urgence écologique. Cette thèse s'est ainsi interrogée dans ce dernier chapitre sur les difficultés empiriques d'une meilleure prise en compte des intérêts du vivant autant que sur les apports et les limites des propositions normatives de la théorie politique.

Par-delà ses résultats empiriques, cette thèse propose des éléments épistémologiques et méthodologiques pour une sociologie politique environnementale (1). Elle montre la mise en politique scientiste du vivant (2) et une politisation partisane et une expertise bureaucratique qui marginalisent la biodiversité (3). Enfin, elle met au jour les obstacles politiques pour intégrer le vivant à la fabrique des politiques publiques (4).

1. Proposition épistémologique et méthodologique pour une sociologie politique environnementale

La mise en dialogue de la sociologie de l'action publique et de la sociologie environnementale montre l'intérêt de consolider une sociologie politique environnementale qui est, pour l'instant, émergente³⁷³. Le projet de la sociologie politique environnementale est de ré-encadrer les faits politiques dans les socio-écosystèmes au sein desquels ils se produisent. Bien entendu, comme le souligne Philippe Descola, il n'y a pas lieu de rejeter dans sa totalité le dualisme entre nature et culture qui a irrigué la séparation entre sciences naturelles et sciences sociales : « On doit au moins au dualisme, avec le pari que la nature est soumise à des lois propres, une formidable stimulation pour le développement des sciences. » (Descola, 2005, p. 153) Et en effet, les sciences dites naturelles ont permis de saisir les lois de la matérialité écologique, de tout ce qui n'est pas attribuable aux humains. Pour autant, ainsi que l'anthropologue le dit également : « L'analyse des interactions entre les habitants du monde ne peut plus se cantonner au seul secteur des institutions régissant la vie des hommes, comme si ce que l'on décrétait extérieur à eux n'était qu'un conglomerat anémique d'objets en attente de sens et d'utilité » (Descola, 2005, p. 18) L'étude des faits politiques ne peut se faire sans intégrer l'ensemble des êtres vivants, car nous en sommes dépendants. L'enjeu pour la sociologie politique est de ne pas reproduire les angles morts produits par le dualisme nature/ culture et de saisir les effets politiques des interactions entre les sociétés et la nature. Cela dit, ce dépassement du dualisme ne doit pas conduire à renier cette matérialité écologique qui existe au-delà des sociétés³⁷⁴ et qui a des effets sur les sociétés. Il convient justement de la prendre au sérieux dans l'analyse des faits sociopolitiques. Nous pensons qu'invisibiliser cette matérialité écologique dans l'analyse sociologique ne permettra pas d'éclairer les processus qui conduisent aujourd'hui à une crise écologique d'ampleur inédite. Or, dans la continuité du positionnement politique des humanités environnementales (Blanc, Demeulenaere, Feuerbahn, 2017), nous considérons que la situation politique et écologique est suffisamment grave pour que les sciences humaines offrent les clés d'une meilleure compréhension des enjeux politiques et sociaux qui en découlent. Il s'agit donc de construire une épistémologie et des outils

³⁷³ À notre connaissance, seuls quelques travaux revendiquent explicitement leur appartenance à la sociologie politique environnementale en France aujourd'hui (Szuba, 2014 ; Drique, 2019).

³⁷⁴ Et c'est bien en cela que notre proposition se distingue de celle des *Science studies* qui ne permet pas de dissocier ce qui relève de la matérialité écologique et de l'action humaine.

méthodologiques à-mêmes d'apporter un éclairage nouveau quant à la situation politique et écologique contemporaine.

Pour mener à bien ce projet scientifique, à la suite de Mathilde Szuba (2014), nous proposons de réhabiliter le nouveau paradigme écologique proposé par William Catton et Rinley Dunlap (Catton et Dunlap, 1978), qui reconnaît l'hétéronomie des faits sociaux envers les socio-écosystèmes pour en faire le point de départ d'une épistémologie en sociologie politique environnementale. Ces auteurs ont toutefois davantage travaillé leur proposition épistémologique à partir de la question des ressources énergétiques et leur proposition gagne à être étoffée par les propositions de Céline Granjou (2016) quant à la prise en compte du vivant non-humain dans l'étude des faits sociopolitiques.

Il s'agit donc de considérer, contrairement à la tradition durkheimienne, que le social ne s'explique par uniquement par le social ; la sociologie politique environnementale propose de décentrer le regard politiste pour ne pas focaliser l'analyse uniquement sur les interactions sociales et comprendre en quoi la matérialité écologique – ce qui n'est pas attribuable aux humains – influence la fabrique du politique. Dans un ouvrage récemment paru sur l'histoire environnementale des idées politiques, Pierre Charbonnier (2020) écrit à propos de la prise en compte des enjeux environnementaux dans l'étude du social que : « celles-ci [ndrl : les sciences sociales] ont très tôt affirmé que le caractère endogène des transformations sociales est ce qui rend observable le « social » comme objet scientifique à part entière, surtout parce qu'elles se sont donné pour tâche d'élucider la réalisation pratique de cet idéal d'autonomie, ainsi que ses pathologies propres. » (Charbonnier, 2020, p. 25). Il propose alors un changement de point de vue épistémologique assez conséquent en indiquant que l'environnement ne doit pas constituer un objet d'études mais davantage « un point de vue » (Charbonnier, 2020, p. 26). En ce sens, il entend proposer non pas une histoire des idées environnementales mais une histoire environnementale des idées. Il reprend et relit l'histoire des idées à partir du postulat selon lequel les rapports sociaux à la nature ont toujours fait l'objet d'une réflexivité même si cette réflexivité n'a pas été donnée à voir en raison de la prédominance, chez la plupart des auteurs, de l'idée d'autonomie des faits sociaux. Notre proposition se situe pleinement dans cette perspective. Cette nouvelle méthode de pensée et d'analyse du pouvoir ne renonce pas pour autant à l'objectif principal de la sociologie politique et donc d'analyser tout ce qui se rapporte au gouvernement d'une société dans son ensemble. Nous proposons seulement de considérer que la société ne se réduit pas à un ensemble d'acteurs sociaux mais qu'elle inclut aussi les êtres vivants non-humains qui cohabitent avec les humains. Cette thèse représente ainsi une étape

dans une réflexion qu'il conviendrait d'élargir pour repenser l'analyse sociologique de l'ensemble des objets sociaux et politiques – et pas uniquement les politiques environnementales – par ce nouveau prisme épistémologique. En d'autres termes, il convient d'imaginer pouvoir étudier l'ensemble des faits politiques à partir de l'idée selon laquelle ils sont encastrés au sein de socio-écosystèmes pour se dégager pleinement de la tradition durkheimienne de l'autonomie des faits sociaux.

La sociologie politique environnementale requiert une méthodologie d'enquête adaptée à son épistémologie. Pour cela, nous proposons d'importer la méthodologie proposée par l'histoire environnementale, qui permet de rendre compte des rapports de force et des conflits sociaux tout en les ré-encastrant au sein des socio-écosystèmes au sein desquels ils se produisent. Les matériaux et leurs modes de « récolte » restent les mêmes : les archives, les entretiens, l'ethnographie restent au cœur du travail sociologique. C'est le regard porté sur ces matériaux au cours de l'analyse qui doit se décentrer. Par ailleurs, si le recours à l'interdisciplinarité apparaît essentiel pour saisir les effets des phénomènes biophysiques, il ne s'agit pas pour autant de renoncer à un ancrage disciplinaire en sciences sociales, car il convient de maintenir un protocole scientifique falsifiable qui puisse être discuté et évalué par les pairs. Ce recours à l'interdisciplinarité passe plutôt par une ouverture aux autres disciplines au cours des lectures préparatoires, qui permettent de décentrer le regard et de pouvoir utiliser des travaux d'écologie scientifique et d'éthologie comme sources secondaires. Le dialogue avec des chercheurs d'autres disciplines dans le cadre de communications et de publications offre la possibilité de saisir les controverses internes à ces disciplines.

Cet outillage épistémologique permet ainsi la mise au jour des résultats empiriques.

2. La mise en politique scientifique du vivant

Notre enquête empirique a mis au jour que la mise en politique du vivant était réductrice, au sens où la politisation du vivant et les premières politiques qui le prennent en charge participent à réduire le problème public à un problème scientifique, en occultant les questions philosophiques, politiques et sociales suscitées par la crise du vivant. Plusieurs processus conduisent à cette mise en politique réductrice du vivant.

En premier lieu, la politisation de la nature est largement passée par des voies scientifiques ou expertes. Dans les années 68, cette politisation est portée par un cadrage naturaliste qui privilégie la connaissance scientifique comme mode d'accès au vivant.

L'institutionnalisation académique de la biologie de la conservation et de l'écologie fonctionnelle, leur diffusion par des scientifiques multipositionnés, participent ensuite à la valorisation des savoirs appliqués et à la mise en place de dispositifs techniques visant à réguler, éradiquer ou valoriser la présence de certaines espèces ou de certains écosystèmes. La gestion savante est vue comme souhaitable et même nécessaire et elle remplace les objectifs de préservation et de conservation du vivant, qui étaient jusqu'alors portés par les associations de protection de la nature.

En second lieu, le rôle des partenaires scientifiques (chercheurs, membres des associations de protection de la nature, salariés des bureaux d'études) dans les politiques du vivant s'accroît (et s'auto-entretient), car la réglementation et les politiques de biodiversité reposent de plus en plus étroitement sur la connaissance scientifique (inventaires naturalistes, plans de gestion d'espaces naturels, *etc.*). Les associations de protection de la nature concentrent encore davantage leurs missions vers la gestion savante du fait de l'orientation de leurs activités par les pouvoirs publics, qui portent la scientification, en raison d'une dépendance financière accrue et du financement par projets. La multiplication d'instances scientifiques comme les comités scientifiques et de réseaux de recherche (par exemple le Groupement interscientifique ou le réseau des acteurs de l'information naturaliste) tend à renforcer et à légitimer les décisions portées par la sphère scientifique au sein de l'action publique.

La scientification, la technicisation et le rôle de la sphère scientifique dans la fabrique des politiques de biodiversité ne sont pas sans conséquences sur la mise en politique de la biodiversité. Il se produit une forme de dépolitisation de la crise de biodiversité : en effet, les solutions politiques pour pallier l'érosion du vivant ne relèvent pas du débat public et ne sont pas discutées, restant reléguées au sein des arènes scientifiques. La crise de biodiversité n'est plus envisagée comme un problème politique mais uniquement comme un problème scientifique.

Les réponses politiques apportées à l'érosion du vivant se cantonnent alors à celles proposées par les scientifiques, à savoir des procédés de domination technique sur le vivant, reposant sur la connaissance scientifique, dans l'objectif de le contrôler et de le mettre en ordre. Des politiques de gestion savante sont instituées pour réguler les populations animales ou végétales, éradiquer des espèces considérées comme envahissantes, réintroduire des espèces et privilégier tel ou tel écosystème en débroussaillant, fauchant, *etc.*

Par voie de conséquence, l'institutionnalisation de la gestion savante contribue à la naturalisation de l'idée selon laquelle les politiques de biodiversité sont en capacité de maîtriser *a posteriori* les dégâts causés en amont par les activités humaines. Les politiques de gestion savante soutiennent des actions visant à pallier la disparition des espèces et des milieux qui est déjà en cours mais elles interviennent peu en amont sur les facteurs anthropiques qui sont responsables de cette disparition (artificialisation des sols, pratiques agricoles, pollutions des sols et des cours d'eau, homogénéisation biotique, *etc.*). *In fine*, les facteurs anthropiques responsables de l'érosion de la biodiversité ne sont plus débattus. Ainsi, si la lutte contre la crise de biodiversité est inscrite dans les politiques de biodiversité, les objectifs se limitent souvent à la gestion des espèces une fois qu'ont été produites les perturbations anthropiques qui engendrent l'accélération de la disparition du vivant. Les politiques de biodiversité sont ainsi orientées vers la gestion de la disparition du vivant et non vers les causes anthropiques de ces perturbations.

3. Une politisation partisane et une expertise bureaucratique qui marginalisent la biodiversité

La mise en administration de la biodiversité participe également à faire de la biodiversité un enjeu de politiques publiques marginalisé et désencastré des problèmes économiques, politiques et sociaux. Plusieurs éléments expliquent que la biodiversité ne soit pas un enjeu d'action publique institutionnalisé.

Alors que l'on pourrait croire que les questions environnementales font aujourd'hui l'objet d'un relatif consensus politique (Persico, 2015), la question du vivant montre des fragilités politiques dans sa prise en charge, qui remettent en cause la priorisation de la biodiversité comme question politique. Ces fragilités politiques s'expliquent, d'une part, par la relégation de la biodiversité comme enjeu prioritaire dans le cadre de la gouvernance des coalitions au sein des collectivités territoriales. En effet, l'importance accordée au vivant en tant qu'enjeu politique varie selon la couleur politique et force est de constater qu'au niveau du personnel politique, les enjeux environnementaux, et plus spécifiquement ceux relatifs à la biodiversité, sont peu considérés, et que leur charge revient souvent à des élus mal ou peu intégrés à la majorité politique, disposant de peu de ressources politiques, manquant d'influence auprès de l'ensemble du personnel politique. En dépit de leur investissement sur la question, les élus travaillent souvent de façon indépendante, sans parvenir à nouer d'alliances avec les

autres élus. D'autre part, les alternances politiques ont un effet sur le budget, les partenariats et le contenu des politiques de biodiversité, ce qui participe encore davantage à fragiliser l'institutionnalisation de la biodiversité comme enjeu d'action publique. Les fragilités administratives autour de la prise en charge de la biodiversité sont avant tout le reflet de fragilités politiques.

Quant au personnel administratif en charge de ces politiques de biodiversité au sein des collectivités territoriales, il apparaît fortement spécialisé sur les questions environnementales. Les fonctionnaires territoriaux qui traitent des politiques de biodiversité ont ainsi des connaissances techniques sur le sujet et des convictions écologistes assez fortes, qu'ils ont acquises au cours de formations universitaires sur l'aménagement du territoire et l'environnement ou lors d'expériences professionnelles précédentes en lien avec la préservation de l'environnement, dans des associations de protection de la nature ou dans d'autres structures administratives en charge de la biodiversité. Les particularités de leur trajectoire professionnelle ne facilitent pas les échanges avec les autres agents et ils restent souvent isolés au sein des collectivités, dont les autres fonctionnaires sont peu socialisés aux enjeux environnementaux. Ce personnel est très spécialisé, ce qui est le gage d'une technicité et d'une maîtrise des enjeux qui lui permet de légitimer son sujet et de se légitimer auprès des autres administrations et de ses partenaires associatifs de l'action publique. Mais cette spécialisation participe paradoxalement à isoler et à marginaliser l'enjeu, qui est difficilement appropriable par d'autres services. Toutefois, le parcours des fonctionnaires des administrations de la biodiversité tend à évoluer depuis une dizaine d'années avec la prise en charge des fonds européens par les collectivités territoriales, qui conduit ces administrations à recruter davantage de fonctionnaires spécialisés dans la gestion des projets et des financements européens que formés sur les enjeux environnementaux. La gestion bureaucratique des politiques de biodiversité s'alourdit, ce qui relègue l'urgence écologique en arrière-plan face aux impératifs imposés par les contraintes administratives.

Si l'on peut parler d'une sectorialisation de la biodiversité en tant qu'il y a à la fois une division du travail et une spécialisation administrative avec des professionnels en lien avec des groupes sociaux spécifiques (associations de protection de la nature), pour autant, la biodiversité n'est pas institutionnalisée en tant qu'enjeu d'action publique. L'organisation administrative ne place pas au cœur de l'attention administrative et politique la crise de biodiversité. Mais, que l'organisation administration en fasse un enjeu transversal pris en charge par une direction ou un enjeu sectoriel avec une administration dédiée, les difficultés de

ce personnel administratif à faire reconnaître l'enjeu comme une question politique légitime et à l'intégrer aux autres politiques économiques et sociales – qui possèdent d'autres priorités, d'autres habitudes de travail – en font un sujet sous-investi par les administrations.

La mise en administration de la biodiversité révèle en filigrane les obstacles encore existants pour faire de la crise de biodiversité un enjeu intersectoriel, qui soit pris en charge par l'ensemble des politiques territoriales et qui ne soit pas cantonné à des politiques de biodiversité. Cette marginalisation renforce l'occultation des facteurs anthropiques de la crise de biodiversité comme question politique, du fait que le vivant est pris en charge par des acteurs (administrations, experts, Conservatoires, *etc.*) qui agissent exclusivement sur la connaissance, la protection des espaces naturels et la gestion savante.

4. Dépasser les obstacles politiques pour intégrer le vivant à la fabrique des politiques publiques

Le vivant, en tant que processus biologique et en tant qu'ensemble d'êtres vivants non-humains qui interagissent avec les sociétés, est occulté des différentes étapes de la fabrique des politiques publiques.

À travers les politiques de gestion savante, le vivant fait l'objet d'une domination politique et technique visant à le régir et à le contrôler. Cette domination tend à minimiser les interdépendances existant entre les systèmes sociaux et leur environnement, car elle repose sur l'idée prométhéenne du progrès technique qui présuppose que l'humain est capable d'agir, de maîtriser la nature et de s'en émanciper. Cette domination tend à faire du vivant l'objet d'une chosification au sens où son potentiel évolutif indéterminé est minimisé ou invisibilisé. Cette chosification peut se matérialiser par une instrumentalisation des espèces et des paysages au service de projets politiques dont les motivations sont exogènes à la préservation de la biodiversité, comme la patrimonialisation. La fabrique des politiques de biodiversité est parfois également contrainte par des logiques exogènes au vivant telles que le fonctionnement bureaucratique ou les rapports de force politiques par exemple. Les intérêts sociaux et politiques des acteurs tendent alors à primer sur ceux du vivant. *In fine*, les caractéristiques écologiques et éthologiques du vivant – son autonomie, son indétermination, ses irréversibilités – ne sont pas au cœur de l'orientation et de la mise en œuvre des politiques de biodiversité, qui restent structurées par des logiques sociales anthropocentrées.

Cette chosification constitue un des obstacles à la prise en compte des êtres vivants dans le système décisionnel actuel, car ils ne sont pas considérés comme doués d'une capacité d'influence et d'action. Or, leur autonomie – cette part d'eux qui n'est pas dépendante des humains – fait que les êtres vivants non-humains perturbent ou bousculent leur mise en ordre et interagissent avec les différents dispositifs et politiques publiques qui visent à les régir. En ce sens, ils ont une influence et des effets sur la fabrique des politiques publiques, qui tendent à être euphémisés par l'action publique.

Alors que la démocratie actuelle reste fondée sur la représentation des intérêts des seuls citoyens humains, la démocratie écologique telle qu'elle est imaginée par certains théoriciens incite à élargir la communauté des citoyens aux êtres vivants dans leur ensemble, en tant qu'ils sont membres d'un même socio-écosystème au sein duquel est encastré le système sociopolitique. Pour autant, les difficultés à déterminer qui est en capacité et légitime à représenter le vivant, à identifier les messages à porter au sein des arènes politiques ou les décisions qui seraient favorables au vivant restent nombreuses. Il nous semble que ces obstacles ne doivent pas amener à une renonciation de la représentation politique du vivant. Ils ouvrent un champ de réflexion qui doit être porté au sein des arènes démocratiques et qui doit amener à repolitiser la crise de biodiversité en tant que problème qui interroge notre système philosophique, politique, économique et social et qui concerne l'ensemble de la communauté des êtres vivants.

À travers ces réflexions, cette thèse se veut une contribution à une repolitisation de la crise de biodiversité. Elle a montré que la très forte scientification des politiques du vivant avait conduit à écarter des processus décisionnaires les citoyens, qui sont pourtant pleinement concernés par les conséquences de la crise du vivant et qui doivent réinvestir la question. Cette forte scientificité des politiques du savoir et de la technique maintient un rapport de domination et de mise à distance avec le vivant. C'est pourquoi, une déspecialisation et une réduction de l'influence des savoirs scientifiques dans le cadrage de la biodiversité nous paraissent nécessaires pour mieux intégrer la totalité des activités responsables de la crise du vivant et leurs conséquences dans les décisions politiques ; *in fine*, il s'agit de concevoir la préservation du vivant comme une question politique transversale. Cette thèse invite également à penser une politique de la réceptivité telle que David Schlosberg la propose et, par voie de conséquence, à faire du rapport sensoriel et sensible au vivant un ressort de la décision politique. Cela pourrait renforcer encore davantage l'implication des citoyens dans le débat et dans la prise de décision.

Pour conclure, cette thèse a mis au jour la marginalisation politique du vivant, malgré la place centrale réservée à la science du vivant dans la fabrique des politiques de biodiversité. En effet, cette marginalisation ne s'explique pas seulement par la prédominance des intérêts politiques et des routines bureaucratiques ; c'est aussi parce que l'approche experte et scientifique confine le problème dans des arènes spécialisées, qui focalisent l'attention sur des solutions *a posteriori*, qu'elle participe à invisibiliser les causes de la crise de biodiversité au sein de l'action publique. Cette thèse a mis en exergue les difficultés et les apories qu'il y a à gouverner le vivant sans lui (voire parfois malgré lui), dans des arènes confinées, autant qu'elle a mis en avant la nécessité d'élargir la conception de la communauté politique, sans la limiter aux seuls êtres humains, dans un contexte d'urgence écologique, qui rappelle chaque jour davantage les interdépendances entre les humains et le reste de la communauté du vivant.

Bibliographie

Sources scientifiques (ouvrages, articles et rapports de recherche)

ADAM Barbara, 2003, « Reflexive Modernization Temporalized », *Theory, Culture & Society*, vol. 20, n°2, p. 59-78.

ALDRIN Philippe, BARGEL Lucie, BUÉ Nicolas, PINA Christine, 2016, *Politiques de l'alternance : sociologie des changements (de) politiques*, Vulaines-sur-Seine, éditions du Croquant, 412 p.

ALPHANDÉRY Pierre et FORTIER Agnès, 2002, « Can a Territorial Policy be Based on Science Alone? The System for Creating the Natura 2000 Network in France », *Sociologia Ruralis*, vol. 41, n° 3, p. 311-328.

ALPHANDÉRY Pierre et FORTIER Agnès, 2011, « Les associations dans le processus de rationalisation des données naturalistes », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 19, n° 1, p. 22-30.

ALPHANDÉRY Pierre et FORTIER Agnès, 2012, « La trame verte et bleue et ses réseaux : science, acteurs et territoires », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 12, n° 2, en ligne : <https://vertigo.revues.org/12453>.

ALPHANDÉRY Pierre et FORTIER Agnès, 2015, « Les données naturalistes à l'épreuve de la transparence », *Études rurales*, vol. 1, n° 195, p. 127-144.

ALPHANDÉRY Pierre et FORTIER Agnès, 2015, « Quelle professionnalisation pour les associations naturalistes productrices de données ? » dans Isabelle ARPIN, Gabrielle BOULEAU, Jacqueline CANDAU et Audrey RICHARD-FERROUDJI (eds.), *Activités professionnelles à l'épreuve de l'environnement*, Toulouse, Octarès, p. 15-33.

ALPHANDÉRY Pierre, BITOUN Pierre et DUPONT Yves, 1991, *L'équivoque écologique*, Paris, la Découverte.

ANDERS Günther, 2006, *La menace nucléaire. Considérations radicales sur l'âge atomique*, Paris, Serpent à plumes, 323 p.

ANSALONI Matthieu et FOUILLEUX Ève, 2006, « Changement de pratiques agricoles. Acteurs et modalités d'hybridation technique des exploitations laitières bretonnes », *Économie rurale*, 2006, vol. 292, p. 3-17.

ANSALONI Matthieu, 2015, *Le tournant environnemental de la politique agricole commune : débats et coalitions en France, en Hongrie et au Royaume-Uni*, Paris, France,

l'Harmattan, 359 p.

ARFAOUI Mehdi, 2019, « *Creative Europe* » ou l'action publique par projets : enquête sur une modernisation des politiques publiques en Europe, Thèse de doctorat en sociologie, École des hautes études en sciences sociales, Paris.

ARNAUD Lionel, LE BART Christian, PASQUIER Romain (eds.), 2007, *Does ideology matter ? Standardisation de l'action publique territoriale et recompositions du politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 256 p.

ARPIN Isabelle et COSSON Arnaud, 2018, « Les institutions de la nature. Un potentiel de recherche sociologique à développer », *Sociologies pratiques*, vol. 36, n° 1, p. 87-94.

ARPIN Isabelle, CHARVOLIN Florian et FORTIER Agnès, 2015, « Les inventaires naturalistes : des pratiques aux modes de gouvernement », *Études rurales*, vol. 195, n° 1, p. 11-26.

ARPIN Isabelle, MOUNET Coralie et GEOFFROY David, 2015, « Inventaires naturalistes et rééducation de l'attention. Le cas des jardiniers de Grenoble », *Études rurales*, vol. 195, n° 1, p. 89-108.

ARRIGNON Mehdi et BOSC Christel, 2017, « Chapitre 8. Le plan français de transition agroécologique et ses modes de justification politique. La biodiversité au secours de la performance agricole ? » dans Daniel COMPAGNON et Estienne RODARY (eds.), *Les politiques de biodiversité*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Académique »), p. 205-224.

AUST Jérôme, CRESPIY Cécile et VEZIAN Audrey, 2011, « Sortir des compétences pour investir dans la connaissance. Les Conseils régionaux face à l'enseignement supérieur et à la recherche » dans Sylvain BARONE (ed.), *Les politiques régionales en France*, Paris, la Découverte, p. 117-134.

AYKUT Stefan C. et DAHAN Amy, 2011, « Le régime climatique avant et après Copenhague : sciences, politiques et l'objectif des deux degrés », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 19, n° 2, p. 144-157.

AYKUT Stefan C. et DAHAN Amy, 2015, *Gouverner le climat ? Vingt ans de négociations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Références »), 752 p.

BARBAULT Robert et ATRAMENTOWICZ Martine, 2010, « L'écologie des invasions : vieille question, grande actualité », dans Robert BARBAULT et Martine ATRAMENTOWICZ (eds.), *Les invasions biologiques, une question de natures et de sociétés*, Versailles, éditions Quæ (coll. « Synthèses »), p. 3-11.

BARBEROUSSE Anouk et SAMADI Sarah, 2011, « Chapitre 10. Pourquoi et comment formaliser la théorie de l'évolution » dans Thomas HEAMS, Philippe HUNEMAN, Guillaume LECOINTRE et Marc SILBERSTEIN (eds.), *Les mondes darwiniens*, Paris, éditions Matériologiques, p. 307-331.

BARBEROUSSE Anouk, 2013, « Les conditions de possibilité de la mesure », *Cahiers philosophiques*, vol. 4, n° 135, p. 7-22.

BARBIER Marc, CAUCHARD Lionel, JOLY Pierre-Benoît, PARADEISE Catherine et VINCK Dominique, 2013, « Pour une approche pragmatique, écologique et politique de l'expertise », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 7, n° 1, p. 1-23.

BARBIER Rémi, 2013, « Démocratie écologique » dans Ilaria CASILLO, Rémi BARBIER, Loïc BLONDIAUX, Francis CHATEAURAYNAUD, Jean-Michel FOURNIAU, Rémi LEFEBVRE, Catherine NEVEU et Denis SALLES (eds.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, GIS Démocratie et Participation, Paris, disponible sur : <https://www.dicopart.fr>.

BARDET Fabrice et JANY-CATRICE Florence, 2010, « Les politiques de quantification », *Revue française de socio-économie*, vol. 5, n° 1, p. 9-17.

BARNOSKY Anthony D., HADLY Elizabeth A., BASCOMPTE Jordi, BERLOW Eric L., BROWN James H., FORTELIUS Mikael, GETZ Wayne M., HARTE John, HASTINGS Alan, MARQUET Pablo A., MARTINEZ Neo D., MOOERS Arne, ROOPNARINE Peter, VERMEIJ Geerat, WILLIAMS John W., GILLESPIE Rosemary, KITZES Justin, MARSHALL Charles, MATZKE Nicholas, MINDELL David P., REVILLA Eloy et SMITH Adam B., 2012, « Approaching a state shift in Earth's biosphere », *Nature*, 2012, vol. 486, n° 7401, p. 52-58.

BARNOSKY Anthony D., MATZKE Nicholas, TOMIYA Susumu, O. U. WOGAN Guinevere, SWARTZ Brian, B. QUENTAL Tiago, MARSHALL Charles, MCGUIRE Jenny, LINDSEY Emily L., MAGUIRE Kaitlin C., MERSEY Ben et FERRER Elizabeth A., 2011, « Has the Earth's sixth mass extinction already arrived? », *Nature*, 2011, vol. 471, n° 7336, p. 51.

BARON-YELLÈS Nacima et LAJARGE Romain, 2013, « Essai sur la genèse idéologique et institutionnelle des parcs naturels régionaux français » dans Charles-François MATHIS et Jean-François MOUHOT (eds.), *Une protection de l'environnement à la française ? XIX^{ème} - XX^{ème} siècles*, Paris, Champ Vallon (coll. « L'environnement a une histoire »), p. 182-196.

BARON-YELLÈS Nacima et LAJARGE Romain, 2015, *Les parcs naturels régionaux : des territoires en expérience*, Versailles, éditions Quæ, 264 p.

BARRAULT-STELLA Lorenzo et WEILL Pierre-Édouard (eds.), 2018, *Creating target publics for welfare policies. A comparative and multi-level approach*, New York, Springer International Publishing (coll. « Logic, Argumentation & Reasoning »), 208 p.

BARRIER Julien, 2011, « La science en projets : financements sur projet, autonomie professionnelle et transformations du travail des chercheurs académiques », *Sociologie du travail*, vol. 54, n° 4, p. 515-536.

BARRIER Julien, QUÉRÉ Olivier et VANNEUVILLE Rachel, 2019, « La fabrique des programmes d'enseignement dans le supérieur. Pouvoir, *curriculum* et transmission des savoirs », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 13, n° 1, p. 1-31.

BEAUVALLET Willy et MICHON Sébastien, 2017, « Les collaborateurs d'élus, des acteurs au coeur des entreprises politiques », dans Willy BEAUVALLET et Sébastien MICHON (eds.), *Dans l'ombre des élus. Une sociologie des collaborateurs politiques*, Villeneuve d'Ascq, éditions du Septentrion, p. 9-28.

BECK Corinne, LUGINBÜHL Yves et MUXART Tatiana (eds.), 2006, *Temps et espaces des crises de l'environnement*, Versailles, France, éditions Quæ, 410 p.

BELLANGER Emmanuel, 2003, « Des secrétaires généraux, des maires et une tutelle en terre politique », *Revue française d'administration publique*, vol. 4, n° 108, p. 577-591.

BELORGEY Nicolas, 2010, *L'hôpital sous pression. Enquête sur le "nouveau management public"*, Paris, la Découverte, 336 p.

BENHAMMOU Farid et COQUET Marie, 2008, « La restauration de l'ours brun dans les Pyrénées françaises : entre politique environnementale et crise-mutation du monde agricole », *Norois*, vol. 3, n° 208, p. 75-90.

BENNETT Jane, 2010, *Vibrant matter: a political ecology of things*, Durham, Duke University Press, 176 p.

BÉRARD Yann et ROGER Antoine, 2015, « Ronds-points théoriques et passages à niveau analytiques. La sociologie politique peut-elle rencontrer la sociologie des sciences ? », *Politix*, vol. 111, n° 3, p. 9-26.

BERGER Peter Ludwig et LUCKMANN Thomas, 1986, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Meridiens Klincksieck, 288 p.

BEZÈS Philippe et DEMAZIÈRE Didier, 2011, « New Public Management et professions dans l'État : au-delà des oppositions, quelles recompositions ? », *Sociologie du travail*, vol. 53, n° 3, p. 293-348.

BEZÈS Philippe et LE LIDEC Patrick, 2016, « Politiques de l'organisation. Les nouvelles divisions du travail étatique », *Revue française de science politique*, vol. 66, n° 3-4, p. 407-433.

BEZÈS Philippe, 2009, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. « Le Lien social »), 522 p.

BEZÈS Philippe, 2014, « Administration » dans Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT, Pauline RAVINET (eds.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Références »), vol.4e éd., p. 38-48.

BEZÈS Philippe, 2020, « Le nouveau phénomène bureaucratique. Le gouvernement par la performance entre bureaucratisation, marché et politique », *Revue française de science politique*, vol. 70, n° 1, p. 21-47.

BEZÈS Philippe, CHIAPELLO Ève et DESMAREZ Pierre, 2016, « Introduction : la tension savoirs-pouvoirs à l'épreuve du gouvernement par les indicateurs de performance », *Sociologie du travail*, vol. 58, n° 4, p. 347-369.

BEZÈS Philippe et SINE Alexandre (eds.), 2011, *Gouverner (par) les finances publiques*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Académique »), 526 p.

BILAND Émilie, 2011, « Les transformations générationnelles de la politisation dans les collectivités territoriales », *Politix*, vol. 96, n° 4, p. 17-37.

BILAND Émilie, 2019, « II. Un marché du travail fragmenté », *La fonction publique territoriale*, Paris, la Découverte (coll. « Repères »), p. 29-50.

BLANC Guillaume, 2010, « Protection de la nation et construction de la nature. Une histoire des parcs nationaux français depuis 1960 (Cévennes, Pyrénées et Vanoise) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 107, n° 3, p. 131-144.

BLANC Guillaume, 2015, *Une histoire environnementale de la nation : regards croisés sur les parcs nationaux du Canada, d'Éthiopie et de France*, Paris, Publications de la Sorbonne, 319 p.

BLANC Guillaume, 2020, *L'invention du colonialisme vert. Pour en finir avec le mythe de l'Éden africain*, Paris, Flammarion, 352 p.

BLANC Guillaume, DEMEULENAERE Élise et FEUERHAHN Wolf, 2017, « Les sciences humaines et sociales aux prises avec l'environnement » dans Guillaume BLANC, Élise DEMEULENAERE et Wolf FEUERHAHN (eds.), *Humanités environnementales : enquêtes et contre-enquêtes*, Paris, Publications de la Sorbonne, p. 7-18.

BLANDIN Patrick, 2009, *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*, Versailles, éditions Quæ, 124 p.

BLATRIX Cécile, 2002, Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective, *Politix*, vol. 1, n° 57, p. 79-102.

BLONDIAUX Loïc, 2005, « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes » dans Marie-Hélène BACQUÉ, Henri REY et Yves SINTOMER (eds.), *Gestion de proximité et démocratie participative*, Paris, la Découverte, p. 119-137.

BLOUIN Manuel, 2014, « Définir l'ingénierie écologique : quels enjeux ? » dans *Ingénierie écologique : action par et/ ou pour le vivant ?*, Versailles, éditions Quæ, p. 15-28.

BLYTH Mark, 2015, *Austerity: the history of a dangerous idea*, Oxford, Oxford University Press, 322 p.

BOBBIO Luigi et MELÉ Patrice, 2015, « Introduction. Les relations paradoxales entre conflit et participation », *Participations*, vol. 13, n° 3, p. 7-33.

BODINEAU Pascal, 1995, *La régionalisation*, Paris, Presses universitaires de France, 127 p.

BOISVERT Valérie et VIVIEN Franck-Dominique, 1998, « Un prix pour la biodiversité. L'évaluation économique entre différentes légitimités », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 6, n° 2, p. 17-26.

BORRAZ Olivier et GUIRAUDON Virginie, 2010, « Les publics des politiques » dans Olivier BORRAZ et Virginie GUIRAUDON (eds.), *Politiques publiques, vol. 2, Changer la société*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 11-27.

BORRIELLO Arthur, 2018, « Austérité » dans Colin HAY, Andy SMITH (eds.), *Dictionnaire d'économie politique : capitalisme, institutions, pouvoir*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Références »), p. 51-55.

BOUDES Philippe, 2006, « Les démarches des sociologies francophones de l'environnement : comment faire science avec la problématique environnementale ? », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 7, n° 2, p. <https://journals.openedition.org/vertigo/2269>.

BOUDES Philippe, 2008, *L'environnement, domaine sociologique. La sociologie française au risque de l'environnement*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Bordeaux 2, Bordeaux.

BOULEAU Gabrielle, 2016, « Pourquoi chercher la petite bête ? Les enjeux politiques de l'indice biotique en France (1964 - 1969) », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 16, n° 2, p. <http://vertigo.revues.org/17587>.

BOULEAU Gabrielle, 2017, *La politique des motifs environnementaux*, Habilitation à diriger des thèses, Université de Lille 2, Lille.

BOULEAU Gabrielle, 2019, *Politisation des enjeux écologiques ; de la forme au motif environnemental*, Londres, ISTE éditions, 180 p.

BOULEAU Gabrielle et DEUFFIC Philippe, 2016, « Qu'y a-t-il de politique dans les indicateurs écologiques ? », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 16, n° 2, p. En ligne : <http://vertigo.revues.org/17581>.

BOULEAU Gabrielle, GUIMONT Clémence et PETITIMBERT Rémy, 2020, *Infrastructures fluviales aquatiques. Le cas du canal Seine Nord face à ses biodiversités*, Paris, Ittecop, Ministère de l'écologie.

BOURG Dominique (ed.), *Pour une 6e République écologique*, 2011, Paris, Odile Jacob, 205 p.

BOURG Dominique, 2013, « Peut-on encore parler de crise écologique ? », *Revue d'éthique et de théologie morale*, hors-série, n° 276, p. 61-71.

BOURG Dominique et HESS Gérald, 2010, « La géo-ingénierie : réduction, adaptation et scénario du désespoir », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 18, n° 3, p. 298-304.

BOURG Dominique et WHITESIDE Kerry H., 2009, « Pour une démocratie écologique », *La Vie des idées*, disponible sur : <https://laviedesidees.fr/Pour-une-democratie-ecologique.html>.

BOURG Dominique et WHITESIDE Kerry H., 2010, *Vers une démocratie écologique : le citoyen, le savant et le politique*, Paris, Seuil, 103 p.

BOURG Dominique et WHITESIDE Kerry H., 2017, « Écologies politiques : essai de typologie », *La Pensée écologique*, 2017, vol. 1, n° 1.

BOUSSARD Valérie, 2001, « Quand les règles s'incarnent. L'exemple des indicateurs prégnants », *Sociologie du travail*, vol. 43, p. 533-551.

BOUSSARD Valérie, 2008, *Sociologie de la gestion : les faiseurs de performance*, Paris, Belin, 263 p.

BRAVERMAN Irus, 2015, *Wild life: the institution of nature*, Stanford, Stanford University Press, 328 p.

BRETON Éléonor, 2014, « Répondre à l'appel (à projets). Récits d'un apprentissage silencieux des normes de l'action publique patrimoniale », *Politix*, vol. 1, n° 105, p. 213-232.

BRETON Éléonor et PERRIER Gwenaëlle, 2018, « Politique des mots d'ordre réformateurs. Le travail administratif face aux injonctions modernisatrices de l'État », *Politix*, vol. 124, n° 4, p. 7-32.

BRUNEAU Ivan (ed.), 2013, « Représenter les agriculteurs », *Politix*, 2013, vol. 3, n° 103.

BRUNEAU Ivan, 2013, « L'érosion d'un pouvoir de représentation. L'espace des expressions agricoles en France depuis les années 1960 », *Politix*, vol. 103, n° 3, p. 9-29.

BRUNO Isabelle, 2008b, « Y a-t-il un pilote dans l'Union ? Tableaux de bord, indicateurs, cibles chiffrées : les balises de la décision », *Politix*, vol. 82, n° 2, p. 95-117.

BRUNO Isabelle, 2008a, *À vos marques, prêts... cherchez ! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, Bellecombe-en-Bauges, éditions du Croquant, 267 p.

BRUNO Isabelle, 2010, « La déroute du “benchmarking social”. La coordination des luttes nationales contre l’exclusion et la pauvreté en Europe », *Revue française de socio-économie*, vol. 5, n° 1, p. 41-61.

BRUNO Isabelle et DIDIER Emmanuel, 2013, *Benchmarking : l’État sous pression statistique*, Paris, Zones, 209 p.

BUÉ Nicolas, DESAGE Fabien, 2009, « Le monde réel des coalitions. L’étude des alliances partisans de gouvernement à la croisée des méthodes », *Politix*, vol. 4, n° 88, p. 7-37.

CAILLE Alain, CHANIAL Philippe et VANDENBERGHE Frédéric, 2001, « Présentation du dossier “Chassez le naturel, écologisme, naturalisme et constructivisme” », *Revue du MAUSS*, vol. 17, n° 1, p. 5-21.

CARNOYE Leslie, 2018, « Les services écosystémiques comme outils d’aide à la décision et de communication pour les parcs naturels régionaux », *Développement durable et territoires*, vol. 9, n° 3, p. <https://journals.openedition.org/developpementdurable/12659>.

CASSETTA Elena et DELORD Julien, 2014, *La biodiversité en question : enjeux philosophiques, éthiques et scientifiques*, Paris, éditions Matériologiques, 305 p.

CATTON William et DUNLAP Riley, 1978, « Environmental sociology: a new paradigm », *The American Sociologist*, vol. 13, n° 4, p. 41-49.

CATTON William et DUNLAP Riley E., 2017, « Un nouveau paradigme écologique pour une sociologie post-abondance », *Questions de communication*, vol. 32, n° 2, p. 125-152.

CEBALLOS Gerardo, EHRLICH Paul R., BARNOSKY Anthony D., GARCIA Andrés, PRINGLE Robert M. et PALMER Todd M., 2015, « Accelerated modern human-induced species losses: Entering the sixth mass extinction », *Science Advances*, 2015, vol. 1, n° 5, p. e1400253.

CEBALLOS Gerardo, EHRLICH Paul R. et DIRZO Rodolfo, 2017, « Biological annihilation via the ongoing sixth mass extinction signaled by vertebrate population losses and declines », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 2017, vol. 114, n° 30, p. 201704949.

CENTEMERI Laura, 2019, *La permaculture ou l’art de réhabiter*, Versailles, éditions Quæ, 152 p.

CHARBONNIER Pierre, 2020, *Abondance et liberté. Une histoire environnementale des idées politiques*, Paris, la Découverte, 451 p.

CHARLES Lionel, KALAORA Bernard et VLASSOPOULOS Chloé, 2017, « Environnement sans frontières et sociétés : l'incomplétude sociologique » dans Guillaume BLANC, Élise DEMEULENAERE et Wolf FEUERHAHN (eds.), *Humanités environnementales - enquêtes et contre-enquêtes*, Paris, Presses universitaires de la Sorbonne, p. 139-160.

CHARVOLIN Florian, 2003, *L'invention de l'environnement en France : chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*, Paris, la Découverte, 133 p.

CHARVOLIN Florian, 2012, « L'affaire de la Vanoise et son analyste. Le document, le bouquetin et le parc national », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 113, n° 1, p. 82-93.

CHARVOLIN Florian, 2013, « Pense-bêtes, astuces et recettes de jardiniers-observateurs de papillons : retour sur une science citoyenne », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 7, n° 2, p. 485-500.

CHARVOLIN Florian, MATHEVET Raphaël et VIMAL Ruppert, 2011, « La Trame verte et bleue et son public », *Quaderni*, n° 76, p. 67-78.

CHARVOLIN Florian et OLLIVIER Guillaume, 2017, *La biodiversité entre science et politique : la formation d'une institution internationale*, Paris, éditions Pétra, 300 p.

CHEVALLIER Jacques, 1984, « La région dans le système politico-administratif français » dans Jacques CHEVALLIER (ed.), *L'institution régionale*, Paris, Presses universitaires de France, disponible sur : <https://www.u-picardie.fr/curapp-revues/root/16/chevallier2.pdf>.

CLAEYS Cécilia et SIROST Olivier, 2010, « Proliférantes natures », *Études rurales*, n° 185, p. 9-22.

CLAEYS Cécilia, 2010, « Les « bonnes » et les « mauvaises » proliférantes. Controverses camarguaises », *Études rurales*, vol. 185, n° 1, p. 101-118.

COMMAILLE Jacques, SIMOULIN Vincent et THOEMMES Jens, 2014, « Les temps de l'action publique entre accélération et hétérogénéité », *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, n° 19, disponible sur : <https://journals.openedition.org/temporalites/2818>.

COMPAGNON Daniel et RODARY Estienne, 2017, « Introduction générale » dans Daniel COMPAGNON et Estienne RODARY (eds.), *Les politiques de biodiversité*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Académique »), p. 9-17.

CORDELLIER Serge et LE GUEN Roger, 2010, « Chapitre 5 / Élections professionnelles et conceptions de l'entrepreneuriat (1983-2007) » dans Bertrand HERVIEU, Nonna MAYER, Pierre MULLER, François PURSEIGLE et Jacques RÉMY (eds.), *Les mondes agricoles en politique*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Académique »), p. 145-192.

COSSON Arnaud et ARPIN Isabelle, 2017, « Chapitre 7. Légitimer les politiques de biodiversité. Droit, science et participation dans les aires protégées françaises » dans Daniel COMPAGNON et Estienne RODARY (eds.), *Les politiques de biodiversité*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Académique »), p. 183-204.

COSSON Arnaud, 2014, *Réformateurs au quotidien. Approche sociologique du travail de réforme dans la mise en oeuvre d'une nouvelle loi sur les parcs nationaux*, Thèse de doctorat en sociologie, Sciences Po Paris, Paris.

COTTIN-MARX Simon, 2016, *Professionnaliser pour « marchandiser » (et inversement) : quand l'État accompagne les associations employeuses*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Paris-Est, Paris.

COTTIN-MARX Simon, 2019, *Sociologie du monde associatif*, Paris, la Découverte (coll. « Repères »), 127 p.

COTTIN-MARX Simon, HÉLY Matthieu, JEANNOT Gilles et SIMONET Maud, 2017, « La recomposition des relations entre l'État et les associations : désengagements et réengagements », *Revue française d'administration publique*, vol. 163, n° 3, p. 463-476.

COTTIN-MARX Simon et PARADIS Emmanuelle, 2020, « Les directeurs·trices de centres sociaux face à la bureaucratisation. Les conditions de travail dans le monde associatif dépendantes de l'action des pouvoirs publics ? », *RECMA*, vol. 357, n° 3, p. 109-120.

COURTY Guillaume, 2018, *Le lobbying en France : invention et normalisation d'une pratique politique*, Bruxelles, Peter Lang, 401 p.

COUVET Denis et VANDEVELDE Jean-Christophe, 2014, « Chapitre 7. Biodiversité ordinaire : des enjeux écologiques au consensus social » dans Elena CASSETTA et Julien DELORD Delord (eds.), *La biodiversité en question : enjeux philosophiques, éthiques et scientifiques*, Paris, éditions Matériologiques, p. 181-208.

CRONON William, 1996, « The Trouble With Wilderness : or, getting back to the wrong nature », *Environmental History*, vol. 1, n° 1, p. 7-28.

DACCACHE Michel, 2011, « La rationalisation économique du rapport à la biodiversité : éléments d'ethnographie », *Quaderni*, vol. 3, n° 76, p. 53-65.

DEBOURDEAU Ariane, 2016, « Aux origines de la pensée écologique : Ernst Haeckel, du naturalisme à la philosophie de l'Oikos », *Revue française d'histoire des idées politiques*, vol. 2, n° 44, p. 33-62.

DELÉAGE Jean-Paul, 1994, *Une histoire de l'écologie*, Paris, Seuil, 330 p.

DELVAL Claire, 2018, *Impacts de la première guerre mondiale sur le foncier agricole : contribution à l'étude d'un problème public contemporain non-publicisé*, mémoire de master 1 en science politique, Université de Lille, Lille.

(de) MAILLARD Jacques, 2020, « Diffusion des logiques néo-managériales et organisations policières. Les régimes de performance à Paris et Londres », *Revue française de sociologie*, vol. 61, n° 1, p. 109-134.

DEMAZIÈRE Didier et GADÉA Charles, 2009, « Introduction » dans Didier DEMAZIÈRE et Charles GADÉA, *Sociologie des groupes professionnels*, Paris, la Découverte (coll. « Recherches »), p. 13-24.

DEMAZIÈRE Didier, 2009, « Professionnalisations problématiques et problématiques de la professionnalisation. », *Formation Emploi*, vol. 108, p. 83-90.

DESAGE Fabien, 2006, « Comparer pour quoi faire. Le point de vue d'un monographe », Chaire de recherche du Canada en citoyenneté et gouvernance, Université de Montréal, disponible sur : http://www.cceg.umontreal.ca/pdf/working%20papers/workingpaper%2006-01_FB%20.pdf.

DESAGE Fabien et GUERANGER David, 2011, *La politique confisquée. Sociologie des réformes et des institutions intercommunales*, Bellecombe-en-Bauges, éditions du Croquant (coll. « Savoir/ Agir »), 247 p.

DESCOLA Philippe, 2005, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 623 p.

DESROSIÈRES Alain, 1993, *La politique des grands nombres : histoire de la raison statistique*, Paris, la Découverte, 437 p.

DESROSIÈRES Alain, 2014, *Prouver et gouverner : une analyse politique des statistiques publiques*, Paris, la Découverte, 284 p.

DEVICTOR Vincent, 2007, *La nature ordinaire face aux perturbations anthropiques. Impact de la dynamique temporelle et de la fragmentation spatiale des paysages sur les communautés*, Thèse en écologie, Université Paris VI, Paris, 242 p.

DEVICTOR Vincent, 2014, « Chapitre 1. La protection de la nature : une double tension éthique et scientifique », *Journal International de Bioéthique*, vol. 25, n° 1, p. 29-43.

DEVICTOR Vincent, 2018a, « Chapitre 23. La quantification de l'Anthropocène » dans Rémi BEAU et Catherine LARRÈRE (eds.), *Penser l'Anthropocène*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 391-404.

DEVICTOR Vincent, 2018b, *La prise en charge technoscientifique de la crise de la biodiversité*, Thèse de doctorat en philosophie, Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne, Paris.

- DION Stéphane, 1986, *La politisation des mairies*, Paris, Économica, 217 p.
- DOBSON Andrew, 1995, *Green political thought*, Londres, Routledge, 225 p.
- DOBSON Andrew, 1996, « Representative democracy and the environment », dans William M. LAFFERTY (ed.), *Democracy and the environment: Problems and prospects*. Cheltenham, Edward Elgar Publishing, p. 123-139.
- DOBSON Andrew, 2003, *Citizenship and the environment*, Oxford, Oxford University Press, 227 p.
- DOBSON Andrew, SEMAL Luc, SZUBA Mathilde, PETIT Olivier, 2014, « Andrew Dobson : trajectories of green political theory. Interview by Luc Semal, Mathilde Szuba and Olivier Petit », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 22, n° 2, p. 132-141.
- DOHERTY Brian, (de) GEUS Marius, 1996, *Democracy and green political thought: sustainability, rights and citizenship*, Londres, Routledge, 246 p.
- DORÉ Antoine, 2010, « Comment gérer une prolifération. Peut-on composer avec les criquets pèlerins ? », *Études rurales*, vol. 185, n° 1, p. 119-132.
- DORMARD Serge, 2001, *L'économie du Nord-Pas-de-Calais : histoire et bilan d'un demi-siècle de transformations*, Villeneuve d'Ascq, éditions du Septentrion, 315 p.
- DOUAI Ali et PLUMECOCQ Gaël, 2017, *L'économie écologique*, Paris, la Découverte (coll. « Repères »), 126 p.
- DOUILLET Anne-Cécile, (de) MAILLARD Jacques, ZAGRODSKI Mathieu, 2014, « Une centralisation renforcée par le chiffre ? Les effets contradictoires des indicateurs chiffrés dans la police nationale en France », *Politiques et management public*, vol. 4, n° 31, p. 421-442.
- DOUILLET Anne-Cécile, LEBROU Vincent et SIGALO SANTOS Luc, 2019, « Transversalité » dans Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT, Pauline RAVINET (eds.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Références »), p. 658-666.
- DREYFUS-ARMAND Geneviève et PAILLARD Irène, 2008, *Les années 68 : un monde en mouvement*, Paris, Syllepse, 428 p.
- DRIQUE Marie, 2019, *Devenir les frères de la Terre - reconnaître un monde fini. Le cas d'une institution jésuite saisie par la finitude écologique. Contribution à une sociologie politique environnementale*, Thèse de doctorat en science politique, Université de Lille, Lille.
- DRYZEK John S., 2006, *Deliberative Global Politics. Discours and Democracy in a Divided World*, Cambridge, Polity, 208 p.

DRYZEK John S., 2010, *Green Democracy, Global Governance*, Canberra, Academy of the Social Sciences in Australia, 9 p.

DRYZEK John S., 2016a, « Institutions for the Anthropocene : Governance in a Changing Earth System », *British Journal of Political Science*, vol. 46, n° 4, p. 937-956.

DRYZEK John S., 2016b, « Reflections on the Theory of Deliberative Systems », *Critical Policy Studies*, 2016, vol. 10, p. 209-215.

DRYZEK John S., GIRARD Charles, TALPIN Julien et TOPÇU Sezin, 2012, « Vers un système délibératif mondial ? Entretien avec John Dryzek », *Participations*, vol. 2, n° 1, p. 167-180.

DRYZEK John S. et PICKERING Jonathan, 2017, « Deliberation as a Catalyst for Reflexive Environmental Governance », *Ecological Economics*, vol. 131, p. 353-360.

DRYZEK John S. et PICKERING Jonathan, 2019, *The Politics of the Anthropocene*, Oxford, Oxford University Press, 196 p.

DRYZEK John S. et STEVENSON Hayley, 2011, « Global Democracy and Earth System Governance », *Ecological Economics*, vol. 70, n° 11, p. 1865-1874.

DUFURNET Hélène, 2014, « Quand techniciser c'est faire de la politique "sans le dire". Récit d'une "technicisation réussie" au Ministère de la Défense », *Gouvernement et action publique*, vol. 3, n° 1, p. 29-49.

DUMONT René, 1973, *L'utopie ou la mort*, Paris, le Seuil, 184 p.

DUPUY Jean-Pierre, 2002, *Pour un catastrophisme éclairé. Quand l'impossible devient certain*, Paris, Seuil, 220 p.

DUVERGER Timothée, 2011, *Le parti socialiste et l'écologie (1968-2011)*, Fondation Jean Jaurès, Paris.

ECKERSLEY Robyn, 1992, *Environmentalism and Political Theory: toward an ecocentric approach*, Albany, State University of New York Press, 274 p.

ECKERSLEY Robyn, 2004, *The Green State: rethinking democracy and sovereignty*, Cambridge, MIT Press, 331 p.

ECKERSLEY Robyn, 2012, « Moving Forward in the Climate Negotiations : Multilateralism or Minilateralism ? », *Global Environmental Politics*, vol. 12, n° 2, p. 24-42.

ECKERSLEY Robyn, 2017, « La démocratie à l'ère de l'Anthropocène », *La Pensée écologique*, vol. 1, n° 1.

ELLIS Rebecca, 2011, « Jizz and the Joy of Pattern Recognition : Virtuosity, Discipline and the Agency of insight in UK naturalists' arts of seeing », *Social Studies of Science*, vol. 41, n° 6, p. 769-790.

- ELLUL Jacques, 1990, *La technique ou l'enjeu du siècle*, Paris, Économica, 423 p.
- ÉVRARD Aurélien, 2013, *Contre vents et marées. Politiques des énergies renouvelables en Europe*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Académique »), 200 p.
- EYMERI-DOUZANS Jean-Michel, 2003, « Frontière ou marches ? De la contribution de la haute administration à la production du politique » dans Jacques LAGROYE (ed.), *La politisation*, Paris, Belin, p. 47-77.
- EYMERI-DOUZANS Jean-Michel, BIOY Xavier et MOUTON Stéphane (eds.), 2015, *Le règne des entourages. Cabinets et conseillers de l'exécutif*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Académique »), 876 p.
- FAVRE Pierre, 2008, « Ce que les science studies font à la science politique », *Revue française de science politique*, vol. 58, n° 5, p. 817-829.
- FILLEULE Olivier, BÉROUD Sophie, MASCLÉ Camille et SOMMIER Isabelle (eds.), 2018, *Changer le monde, changer sa vie. Enquête sur les militantes et les militants des années 1968 en France*, Arles, Actes Sud.
- FISHKIN J.S., 1991, *Democracy and Deliberation*, New Haven, Yale University Press.
- FLAMANT Anouk, 2018, « Conférer une voix aux étrangers. Production et distinction des politiques municipales d'intégration par la catégorisation et la mobilisation du public "étranger" » dans Guillaume GOURGUES et Alice MAZEAUD (eds.), *L'action publique saisie par ses « publics ». Gouvernement et (dés)ordre politique*, Villeneuve d'Ascq, éditions du Septentrion, p. 73-96.
- FLEURY Cynthia et PRÉVOT Anne-Caroline (eds.), 2017, *Le souci de la nature. Apprendre, inventer, gouverner*, Paris, CNRS éditions.
- FORTANE Nicolas et KECK Frédéric, 2015, « Ce que fait la biosécurité à la surveillance des animaux », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 9, n° 2, p. 125-137.
- FORTIER Agnès, 2009, « La conservation de la biodiversité », *Études rurales*, n° 183, p. 129-142.
- FORTIER Agnès, 2010, « Quand la concertation produit de l'évitement. La mise en œuvre de Natura 2000 en région Nord-Pas-de-Calais », *Développement durable et territoires*, disponible sur : <http://developpementdurable.revues.org/4602>.
- FORTIER Agnès et ALPHANDÉRY Pierre, 2012, « Les enjeux d'une gestion durable de la faune sauvage. La mise en œuvre des ORGFH en France », *Économie rurale*, 2012, vol. 327-328, n° 1-2, p. 52-64.

FORTIER Agnès et ALPHANDÉRY Pierre, 2017, « La maîtrise des données, un enjeu majeur pour les associations naturalistes à l'heure de la gouvernance de la biodiversité », *Revue française d'administration publique*, vol. 3, n° 163, p. 587-598.

FOUILLEUX Ève, 2008, « Les politiques agricoles et alimentaires », dans Olivier BORRAZ, Virginie GUIRAUDON, *Les politiques publiques 1. La France dans la gouvernance européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 113-146.

FOURNIL Juliette, KON KAM KING Juliette, GRANJOU Céline et CECILLON Lauric, 2018, « Le sol : enquête sur les mécanismes de (non) émergence d'un problème public environnemental », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 18, n° 2, p. <http://journals.openedition.org/vertigo/20433>.

GAILLARD Étienne, 2018, *La mise en place de la stratégie foncière Espaces naturels sensibles dans le département de l'Yonne*, Rapport de stage, Sciences Po Lille, Lille.

GAUTIER Claude, VALLUY Jérôme, 1998, « Générations futures et intérêt général. Éléments de réflexion à partir du débat sur le "développement durable" », *Politix*, vol. 2, n° 42, p. 7-36.

GILBERT Claude et HENRY Emmanuel, 2012, « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *Revue française de sociologie*, vol. 53, n° 1, p. 35-59.

GILBERT Claude, HENRY Emmanuel et JOUZEL Jean-Noël, 2015, « Introduction / L'expertise sous le regard des sciences sociales » dans Emmanuel HENRY, Claude GILBERT, Jean-Noël JOUZEL, Pascal MARICHALAR (eds.), *Dictionnaire critique de l'expertise*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Références »), p. 13-24.

GINELLI Ludovic, 2012, « Chasse-gestion, chasse écologique, chasse durable... Enjeux d'une écologisation », *Économie rurale*, vol. 327-328, n° 1-2, p. 38-51.

GIRY Johan et SCHULTZ Émilien, 2017, « L'ANR en ph(r)ase critique. Figures et déterminants de la critique d'un dispositif de financement », *Zilsel*, vol. 2, n° 2, p. 63-96.

GOËTA Samuel, 2018, « "Données recherchent publics" : les politiques d'open data à l'épreuve de la réutilisation » dans Guillaume GOURGUES et Alice MAZEAUD (eds.), *L'action publique saisie par ses « publics ». Gouvernement et (dés)ordre politique*, Villeneuve d'Ascq, éditions du Septentrion, p. 137-155.

GOODIN Robert E., 1992, *Green Political Theory*, Cambridge, Polity Press, 240 p.

GOURGUES Guillaume, HOSER Mathieu, 2017, « De quoi l'austérité est-elle le nom ? », dans Guillaume GOURGUES et Mathieu HOSER (eds.), *Austérité et rigueur dans les finances locales. Une approche comparative et interdisciplinaire*, Paris, l'Harmattan, p. 11-51.

GOURGUES Guillaume et MAZEAUD Alice (eds.), 2018, *L'action publique saisie par « ses » publics. Gouvernement et (dés)ordre politique*, Villeneuve d'Ascq, éditions du Septentrion.

GOURGUES Guillaume et MAZEAUD Alice, 2018a, « Introduction » dans Guillaume GOURGUES et Alice MAZEAUD (eds.), *L'action publique saisie par ses « publics ». Gouvernement et (dés)ordre politique*, Villeneuve d'Ascq, éditions du Septentrion, p. 9-32.

GOURGUES Guillaume et MAZEAUD Alice, 2018b, « Conclusion générale. Public(s), action publique et (dés)ordre politique » dans Guillaume GOURGUES et Alice MAZEAUD (eds.), *L'action publique saisie par ses « publics ». Gouvernement et (dés)ordre politique*, Villeneuve d'Ascq, éditions du Septentrion, p. 195-211.

GRAMAGLIA Christelle, 2008, « Des poissons aux masses d'eau : les usages militants du droit pour faire entendre la parole d'êtres qui ne parlent pas », *Politix*, vol. 83, n° 3, p. 133-153.

GRAMAGLIA Christelle, 2010, « Les goélands leucopée sont-ils trop nombreux ? L'émergence d'un problème public », *Études rurales*, vol. 185, n° 1, p. 133-148.

GRANJOU Céline, 2003, « L'expertise scientifique à destination politique », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 114, n° 1, p. 175-183.

GRANJOU Céline, 2013, *Micropolitiques de la biodiversité : experts et professionnels de la nature*, Bruxelles, Belgique, Suisse, Allemagne, 202 p.

GRANJOU Céline, 2016, *Sociologie des changements environnementaux : futurs de la nature*, Londres, ISTE éditions, 189 p.

GRANJOU Céline et ARPIN Isabelle, 2015, « Epistemic commitments. Making relevant science », *Science, Technology, and Human Values*, vol. 40, n° 6, p. 1022-1046.

GRANJOU Céline et MAUZ Isabelle, 2007, « Un « impératif scientifique » pour l'action publique ? Analyse d'une compétition pour l'expertise environnementale », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, n° 2, disponible sur : <https://journals.openedition.org/socio-logos/893#quotation>.

GRANJOU Céline, MAUZ Isabelle et COSSON Arnaud, 2010, « Le recours aux savoirs dans l'action publique environnementale : un foisonnement expérimental », *Sciences de la société*, n° 79, p. 115-129.

GRANJOU Céline, MAUZ Isabelle et COSSON Arnaud, 2010, « Les travailleurs de la nature : une professionnalisation en tension », *SociologieS*, disponible sur : <https://journals.openedition.org/sociologies/3296#quotation>.

GREP, 2009, « Dossier : l'enseignement supérieur agronomique : héritages, actualités et

perspectives », *POUR*, vol. 1, n° 200.

GUÉRANGER David, 2012, « La monographie n'est pas une comparaison comme les autres », *Terrains & travaux*, vol. 2, n° 21, p. 23-36.

GUÉRANGER David et POUPEAU François-Mathieu, 2009, « Un outil qui résiste à sa réforme. Le COS et sa "carrière" dans le plan local d'urbanisme de Paris », *Environnement urbain*, vol. 3, disponible sur : <https://journals.openedition.org/eue/910>.

GUIMONT Clémence, 2017, « Blanc (Guillaume), Demeulenaere (Élise), Feuerhahn (Wolf) (dir.), Humanités environnementales. Enquêtes et contre-enquêtes, Paris, Publications de la Sorbonne, coll. "Homme et société. Série Histoire environnementale", 2017, 350 p. », *Politix*, vol. 120, n° 4, p. 217-221.

GUIMONT Clémence, 2018, « La perte de biodiversité au prisme du NPM : les angles morts des indicateurs écologiques », *Pôle Sud*, vol. 1, n° 48, p. 43-56.

GUIMONT Clémence, 2020, « L'euphémisation des interdépendances entre humains et non-humains. Étude de cas à partir d'une sociologie politique écocentree », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, hors-série n°32, disponible sur : <https://journals.openedition.org/vertigo/26868>.

GUIMONT Clémence et PETITIMBERT Rémy, 2017, « Instruments de l'action publique et approche fixiste de la biodiversité : le cas des inventaires naturalistes », *Norois*, vol. 3, n° 244, p. 77-89.

GUSFIELD Joseph, 2009, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris, Économica (coll. « Études sociologiques »), 354 p.

HABERMAS Jürgen, 1992, *De l'éthique de la discussion*, Paris, les éditions du Cerf, 202 p.

HACKING Ian, 2001, *Entre science et réalité : la construction sociale de quoi ?*, Paris, la Découverte, 298 p.

HALPERN Charlotte et JACQUOT Sophie, 2015, « Chapitre 2 / Aux frontières de l'action publique. L'instrumentation comme logique de (dé)sectorisation » dans Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT, Pauline RAVINET (eds.), *Une French touch dans l'analyse des politiques publiques ?*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Académique »), p. 57-84.

HALPERN Charlotte, 2019, « Concertation/délibération/ négociation » dans *Dictionnaire des politiques publiques* dans Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT, Pauline RAVINET (eds.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Références »), p. 155-163.

- HAMIDI Camille, 2013, « De quoi un cas est-il le cas ? », *Politix*, vol. 100, n° 4, p. 85-98.
- HAMIDI Camille, 2017, « Chapitre 13 - Associations, politisation et action publique. Un monde en tensions » dans Olivier FILLEULE, Florence HAEGEL, Camille HAMIDI et Vincent TIBERJ (eds.), *Sociologie plurielle des comportements politiques*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Académique »), p. 347-370.
- HAMILTON Clive, 2016, « The Anthropocene as Rupture », *The Anthropocene Review*, vol. 3, n° 2, p. 93-106.
- HARDING Sandra, 1992, « Rethinking Standpoint Epistemology. What is “strong objectivity”? », *The Centennial Review*, vol. 36, n° 3, p. 437-470.
- HASSENTEUFEL Patrick, 2011, « Chapitre 1 - Le modèle d’analyse séquentiel » dans *Sociologie politique : l’action publique*, Paris, Armand Colin (coll. « U »), p. 29-42.
- HASSENTEUFEL Patrick et SMITH Andy, 2002, « Essoufflement ou second souffle ? L’analyse des politiques publiques « à la française » », *Revue française de science politique*, vol. 52, n° 1, p. 53-73.
- HAUCHECORNE Mathieu, 2013, « Faire du terrain en pensée politique », *Politix*, vol. 100, n° 4, p. 149-165.
- HÉLY Matthieu et SIMONET Maud (eds.), 2013, *Le travail associatif*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Nanterre, 221 p.
- HÉLY Matthieu, 2009, *Les métamorphoses du monde associatif*, Paris, Presses universitaires de France, 306 p.
- HENRY Emmanuel, 2017, *Ignorance scientifique et inaction publique. Les politiques de santé au travail*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Académique »), 264 p.
- HENRY Emmanuel, 2020, « Construction des problèmes publics » dans Olivier FILLEULE, Lilian MATHIEU et Cécile PÉCHU (eds.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Références »), p. 152-158.
- HERVIEU Bertrand et PURSEIGLE François, 2013, « Chapitre 5 - Une force sociale et politique organisée », *Sociologie des mondes agricoles*, Paris, Armand Colin (coll. « U »), p. 189-230.
- HESS Gérard, 2013, *Éthiques de la nature*, Paris, Presses universitaires de France, 422 p.
- HESS Gérard, 2016, « La conscience cosmique : esquisse pour une conception non réductrice de la relation de l’homme à la nature » dans Gérard HESS et Dominique BOURG (eds.), *Science, conscience et environnement - penser le monde complexe*, Paris, Presses universitaires de France, p. 135-176.

HESS Gérald, 2017, « Réconcilier l'éthique environnementale et l'écologie politique : une analyse méta-éthique », *La pensée écologique*, 2017, vol. 1, n° 1.

HIBOU Béatrice, 2013, *La bureaucratisation néolibérale*, Paris, la Découverte (coll. « Recherches »), 326 p.

HOBEIKA Alexandre, 2013, « La collégialité à l'épreuve. La production de l'unité au sein de la FNSEA », *Politix*, vol. 103, n° 3, p. 53-76.

HOBEIKA Alexandre, 2016, *Les représentations de la FNSEA : profession, État, marchés (Orne, 1980 - 2015)*, Thèse de doctorat en sociologie, École des hautes études en sciences sociales, Paris.

HRABANSKI Marie, 2020, « Une climatisation des enjeux agricoles par la science ? Les controverses relatives à la climate-smart agriculture », *Critique internationale*, vol. 86, n° 1, p. 189-208.

HRABANSKI Marie, BIDAUD Cécile, 2014, « Circulation d'une norme internationale d'action publique et recomposition de l'État : analyse comparée des « services écosystémiques » à Madagascar et en France », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 21, n° 3, p. 87-109.

HRABANSKI Marie et PESCHE Denis, 2017, « Chapitre 3. L'avènement de l'IPBES ou l'institutionnalisation des évaluations globales de la biodiversité » dans Daniel COMPAGNON et Estienne RODARY (eds.), *Les politiques de biodiversité*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Académique »), p. 67-89.

HUBERT Matthieu et LOUVEL Séverine, 2012, « Le financement sur projet : quelles conséquences sur le travail des chercheurs ? », *Mouvements*, vol. 71, n° 3, p. 13-24.

HUBERT Bernard et MATHIEU Nicole (eds.), 2016, *Interdisciplinarités entre natures et sociétés*, Bruxelles, Peter Lang, 396 p.

HUGHES Terry P., CARPENTER Stephen, ROCKSTRÖM Johan, SCHEFFER Marten et WALKER Brian, 2013, « Multiscale regime shifts and planetary boundaries », *Trends in Ecology & Evolution*, vol. 28, n° 7, p. 389-395.

HUMMEL Cornelia, ROCA I ESCODA Marta et STAVO-DEBAUGE Joan (eds.), 2017, « Penser les ratés de terrain », *SociologieS*, disponible sur : <https://journals.openedition.org/sociologies/6083>.

IPBES, 2019, *Rapport de la plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques sur les travaux de sa septième session. Résumé à l'intention des décideurs du rapport sur l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques*, disponible sur : https://ipbes.net/sites/default/files/ipbes_7_10_add.1_fr.pdf, consulté le 13 juillet 2020.

ILLICH Ivan, 2014, *La convivialité*, Paris, Points, 158 p.

ISRAËL Liora, 2009, *L'arme du droit*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Contester »), 142 p.

JAFFEUX Henri et PIRON Olivier, 2015, « Le lancement de l'inventaire des ZNIEFF. Entretien avec Olivier Piron », *Études rurales*, vol. 1, n° 195, p. 79-88.

JANY-CATRICE Florence, 2012, *La performance totale : nouvel esprit du capitalisme ?*, Villeneuve d'Ascq, éditions du Septentrion, 175 p.

JASPER James M., 1997, *The Art of Moral Protest. Culture, Biography and Creativity in Social Movements*, Chicago, University of Chicago Press, 514 p.

JAVELLE Aurélie, KALAORA Bernard et DECOCQ Guillaume, 2006, « Les aspects sociaux d'une invasion biologique en forêt domaniale de Compiègne : la construction sociale de *Prunus serotina* », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 14, n° 3, p. 278-285.

JAVELLE Aurélie, KALAORA Bernard et DECOCQ Guillaume, 2010, « De la validité d'une invasion biologique. *Prunus serotina* en forêt de Compiègne », *Études rurales*, vol. 185, n° 1, p. 39-50.

JOLLIVET Marcel (ed.), 1992, *Sciences de la nature, sciences de la société : les passeurs de frontières*, Paris, CNRS éditions, 589 p.

JOLLIVET Marcel, 1996, « Quels chantiers pour l'interdisciplinarité ? Réflexions actuelles ou passées ? », dans HUBERT Bernard et MATHIEU Nicole (eds.), 2016, *Interdisciplinarités entre natures et sociétés*, Bruxelles, Peter Lang, p. 23-47.

JOLLIVET Marcel, 2001, *Pour une science sociale à travers champs. Paysannerie, ruralité, capitalisme (France XX^{ème} siècle)*, Paris, Arguments, 400 p.

JONES Clive G., LAWTON John H. et SHACHAK Moshe, 1994, « Organisms as ecosystem engineers », *Oikos*, vol. 69, n° 3, p. 373-386.

JULIENNE Clarine, 2018, « La lutte contre l'ambrosie. Gestion biosécuritaire d'une espèce invasive », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 12, n° 3, p. 455-480.

KALAORA Bernard et KONITZ Anne, 2004, « Le Conservatoire du littoral : entre patrimonialisation et médiation », *Annales de géographie*, vol. 113, n° 635, p. 87-99.

KALAORA Bernard et SAVOYE Antoine, 1986, *La forêt pacifiée : les forestiers de l'École de Le Play, experts des sociétés pastorales*, Paris, l'Harmattan, 132 p.

KALAORA Bernard, 1981, *Le Musée vert ou le Tourisme en forêt : naissance et développement d'un loisir urbain, le cas de la forêt de Fontainebleau*, Paris, Éditions Anthropos, 304 p.

KALINOWSKI Isabelle, 2005, « Un savant très politique » dans *La science, profession et vocation*, Marseille, Agone, p. 191-240.

KEUCHEYAN Razmig, 2007, *Le constructivisme : des origines à nos jours*, Paris, Hermann, 255 p.

KOSTRUBIEC Benjamin, 1990, « La santé dans le Nord-Pas-de-Calais », *Hommes et terres du Nord*, vol. 2, n° 1, p. 87-96.

KOURCHID Olivier et MELIN Hélène, 2002, « Mobilisations et mémoire du travail dans une grande région : le Nord-Pas-de-Calais et son patrimoine industriel », *Le Mouvement Social*, 2002, vol. 2, n° 199, p. 37-59.

LABORIER Pascale, 2003, « Historicité et sociologie de l'action publique » dans Pascale LABORIER et Danny TROM (eds.), *Historicités de l'action publique*, Paris, Presses universitaires de France, p. 419-462.

LAGRAVE Rose-Marie, 1990, « Recherches féministes ou recherches sur les femmes ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 83, n° 1, p. 27-39.

LAGROYE Jacques, FRANÇOIS Bastien, SAWICKI Frédéric, 2012, *Sociologie politique*, Paris, Dalloz, 624 p.

LARRÈRE Catherine, 1997, *Les philosophies de l'environnement*, Paris, Presses universitaires de France (coll. « Philosophies »), 130 p.

LARRÈRE Catherine, 2010, « Les éthiques environnementales », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 18, n° 4, p. 405-413.

LARRÈRE Catherine et LARRÈRE Raphaël, 2015, *Penser et agir avec la nature. Une enquête philosophique*, Paris, La Découverte (coll. « Sciences humaines »), 336 p.

LARRÈRE Raphaël, LIZET Bernadette et BERLAN-DARQUE Martine (eds.), 2009, *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature ?*, Versailles, éditions Quæ (coll. « Hors collection »), 240 p.

LASCOUMES Pierre, 1990, « Normes juridiques et mise en œuvre des politiques publiques », *L'Année sociologique*, vol. 40, p. 43-71.

LASCOUMES Pierre, 1994, *L'éco-pouvoir : environnements et politiques*, Paris, la Découverte, 317 p.

LASCOUMES Pierre (ed.), 1999, *Instituer l'environnement : vingt-cinq ans d'administration de l'environnement*, Paris, l'Harmattan, 233 p.

LASCOUMES Pierre, 2008, « Chapitre 1 : Les politiques environnementales » dans Olivier BORRAZ et Virginie GUIRAUDON (eds.), *Politiques publiques 1. La France dans la gouvernance européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 29-67.

LASCOUMES Pierre, BONNAUD Laure, LE BOURHIS Jean-Pierre et MARTINAIS Emmanuel, 2014a, *Le développement durable : une nouvelle affaire d'État*, Paris, Presses universitaires de France (coll. « L'écologie en questions »), 199 p.

LASCOUMES Pierre, BONNAUD Laure, LE BOURHIS Jean-Pierre et MARTINAIS Emmanuel, 2014b, « Chapitre 4. Les DREAL, traductions locales du projet ministériel » dans *Le développement durable*, Paris, Presses universitaires de France (coll. « L'écologie en questions »), p. 95-126.

LASCOUMES Pierre et LE BOURHIS Jean-Pierre, 1997, *L'environnement ou l'administration des possibles. La création des Directions régionales de l'environnement*, Paris, l'Harmattan (coll. « Logiques politiques »), 253 p.

LATOUR Bruno, 1999, *Politiques de la nature. Comment faire rentrer les sciences en démocratie ?*, Paris, la Découverte, 382 p.

LATOUR Bruno, 2015, *Face à Gaïa : huit conférences sur le nouveau régime climatique*, Paris, la Découverte, 398 p.

LATOUR Bruno et WOOLGAR Steve, 2006, *La vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*, Paris, la Découverte, 308 p.

LE BOURHIS Jean-Pierre, 2009, « DRE, DRAE, DIREN, DREAL. Éléments pour une histoire de l'administration territoriale de l'environnement en France », *Revue du Comité d'histoire du MEEDDM*, n° 6, p. 9-23.

LE BOURHIS Jean-Pierre, 2015, « The Politics of Green Knowledge: A Comparative Study of Support for and Resistance to Sustainability and Environmental Indicators », *Journal of Comparative Policy Analysis: Research and Practice*, vol. 18, n° 4, p. 403-418.

LE BOURHIS Jean-Pierre et LASCOUMES Pierre, 2014, « En guise de conclusion / Les résistances aux instruments de gouvernement. Essai d'inventaire et de typologie des pratiques » dans Charlotte HALPERN, Pierre LASCOUMES, Patrick LE GALÈS (eds.), *L'instrumentation de l'action publique*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Académique »), p. 493-520.

LE GALÈS Patrick, 2006, « Chapitre 8 : Les deux moteurs de la décentralisation. Concurrences politiques et restructuration de l'État jacobin » dans Pepper CULPEPPER, Peter HALL et Bruno PALIER (eds.), *La France en mutation. 1980-2005*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Académique »), p. 303-341.

LE GOFF Jean, 2017, « Des effets des discours positifs sur les angoisses liées au changement climatique », *Nouvelle revue de psychosociologie*, vol. 24, n° 2, p. 145-156.

LE LIDEC Patrick, 2011, « Chapitre 2 / La décentralisation, la structure du financement et les jeux de transfert de l'impopularité en France » dans Philippe BEZÈS et Alexandre SINÉ (eds.), *Gouverner (par) les finances publiques*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Académique »), p. 149-192.

LE LIDEC Patrick, 2020, « Entre desserrement et resserrement du verrou de l'État. Les collectivités françaises entre autonomie et régulations étatiques », *Revue française de science politique*, vol. 70, n° 1, p. 75-100.

LE SAOUT Rémy, 2013, « Les rapports de pouvoir entre les élus et l'élite administrative locale dans les municipalités urbaines. De l'*a priori* de la subordination à une relation collégiale », *Savoir/Agir*, vol. 25, n° 3, p. 39-45.

LE SAOUT Rémy, 2017, « La construction politique du cadre budgétaire contraint des collectivités territoriales », *Revue française d'administration publique*, vol. 164, n° 4, p. 747-764.

LEAKEY Richard Erskine et LEWIN Roger, 1997, *La sixième extinction : évolution et catastrophes*, Paris, Flammarion, 344 p.

LEBROU Vincent, 2015, « À la périphérie de l'Eurocratie. Les intermédiaires locaux de la politique régionale européenne et la managérialisation de l'action publique », *Gouvernement et action publique*, 2015, vol. 4, n° 4, p. 101-126.

LEBROU Vincent, 2020, « Distinguer les "bons" des "mauvais" : l'allocation des fonds structurels européens comme différenciation à vocation gestionnaire », *Politique européenne*, vol. 1-2, n° 67-68, p. 130-157.

LEBROU Vincent et SIGALO SANTOS Luc, 2018, « Ce que le Fonds social européen fait à l'action publique locale. Reconfiguration des rapports institutionnels, redéfinition des rôles professionnels », *Politique européenne*, vol. 60, n° 2, p. 8-33.

LEFEBVRE Rémi, 2007, « Les élus : des acteurs peu dialogiques du débat public » dans Martine LEGRIS, Cécile BLATRIX, Loïc BLONDIAUX, Jean-Michel FOURNIAU, Bertrand DUBREUIL HÉRIARD, Rémi LEFEBVRE (eds.) *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, la Découverte (coll. « Recherches »), p. 207-218.

LEJEUNE Caroline, 2015, *En quête de justice écologique. Théorie politique environnementale et mobilisations sociales*, Université de Lille 2, Lille.

LEJEUNE Caroline, GUIMONT Clémence, 2019, « Usages et mésusages de la durabilité forte. Introduction au dossier "Regards disciplinaires et perspectives critiques sur la durabilité forte en SHS" », *Développement durable et territoires*, vol. 10, n°1, disponible sur : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/13771>.

LEMIEUX Cyril, 2012, « Peut-on ne pas être constructiviste ? », *Politix*, vol. 100, n° 4, p. 169-187.

LEMOINE Benjamin, 2014, « Chapitre 12 / Discipliner l'État par la dette » dans Charlotte HALPERN, Pierre LASCOUMES, Patrick LE GALÈS (eds.), *L'instrumentation de l'action publique*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 367-396.

LEMOINE Benjamin, 2016, *L'ordre de la dette : les infortunes de l'État et la prospérité du marché*, Paris, la Découverte, 303 p.

LEOPOLD Aldo, 2000, *Almanach d'un comté des sables*, Paris, Flammarion, 289 p.

LETABLIER Marie-Thérèse et PERRIER Gwenaëlle, 2008, « La mise en œuvre du gender mainstreaming dans les politiques locales de l'emploi. L'exemple du Fonds social européen en Île-de-France », *Cahiers du Genre*, vol. 44, n° 1, p. 165-184.

LÉVÊQUE Christian, MOUNOLOU Jean-Claude, PAVE Alain et SCHMIDT-LAINE Claudine, 2010, « À propos des introductions d'espèces », *Études rurales*, vol. 185, n° 1, p. 219-234.

LÉVÊQUE Christian, TABACCHI Éric et MENOZZI Marie-Jo, 2012, « Les espèces exotiques envahissantes, pour une remise en cause des paradigmes écologiques », *Sciences Eaux & Territoires*, vol. 6, n° 1, p. 2-9.

LIU Jianguo, DIETZ Thomas, CARPENTER Stephen R., ALBERTI Marina, FOLKE Carl, MORAN Emilio, PELL Alice N., DEADMAN Peter, KRATZ Timothy, LUBCHENCO Jane, OSTROM Elinor, OUYANG Zhiyun, PROVENCHER William, REDMAN Charles L., SCHNEIDER Stephen H. et TAYLOR William W., 2007, « Complexity of Coupled Human and Natural Systems », *Science*, vol. 317, n° 5844, p. 1513-1516.

LOCHER Fabien et QUENET Grégory, 2009, « L’histoire environnementale : origines, enjeux et perspectives d’un nouveau chantier », *Revue d’histoire moderne et contemporaine*, vol. 56-4, n° 4, p. 7-38.

LOLIVE Jacques, 1999, *Les contestations du TGV-Méditerranée*, Paris, l’Harmattan, 314 p.

LORIMER Jamie, 2015, *Wildlife in the Anthropocene: conservation after nature*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 284 p.

LORIOU Marc, 2012, *La construction du social : souffrance, travail et catégorisation des usagers dans l’action publique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 214 p.

LOUIS Stéphan et MERLE Édith, 1987, « L’expérience des contrats de plan », *Annuaire des Collectivités locales*, n° 7, p. 47-63.

LOWE Celia, 2004, « Making the monkey : how the togean macaque went from “new form” to “endemic species” in Indonesians’ conservation biology », *Cultural Anthropology*, vol. 19, n° 4, p. 491-516.

LUGLIA Rémi, 2015, *Des savants pour protéger la nature. La société d’acclimatation (1854-1960)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 432 p.

MACE Georgina M., REYERS Belinda, ALKEMADE Rob, BIGGS Reinette, CHAPIN III F. Stuart, CORNELL Sarah E., DIAZ Sandra, JENNINGS Simon, LEADLEY Paul, MUMBY Peter J., PURVIS Andy, SCHOLLES Robert J., SEDDON Alistair W. R., SOLAN Martin, STEFFEN Will et WOODWARD Guy, 2014, « Approaches to defining a planetary boundary for biodiversity », *Global Environmental Change*, vol. 28, p. 289-297.

MAILLEFERT Muriel et SCRENCI Nicolas, 2009, « Politique publique et action collective territoriale. Une analyse de la politique environnement - emploi de la région Nord-Pas-de-Calais », *Développement durable et territoires*, disponible sur : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/7963>.

MARIS Virginie et DEVICTOR Vincent, 2014, « La biologie de la conservation - de la théorie à la pratique et retour » dans Thierry HOQUET (ed.), *Précis de philosophie de la biologie*, Paris, Vuibert, p. 135-149.

MARIS Virginie, 2010, *Philosophie de la biodiversité : petite éthique pour une nature en péril*, Paris, Buchet-Chastel, 213 p.

MARIS Virginie, 2014, *Nature à vendre, les limites des services écosystémiques*, Versailles, éditions Quæ, 98 p.

MARIS Virginie, 2015, « Chapitre 7. Estimer l'inestimable. La nature mise à prix » dans Agnès SINAÏ, *Économie de l'après-croissance. Politiques de l'Anthropocène II.*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Références »), p. 161-180.

MARIS Virginie, 2018, *La part sauvage du monde. Penser la nature dans l'Anthropocène*, Paris, Le Seuil, 259 p.

MASCLET Camille, 2014, « La quête des féministes. Techniques et enjeux de reconstruction d'un mouvement social », *Genèses*, vol. 95, n° 2, p. 120-135.

MATAGNE Patrick, 1999, *Aux origines de l'écologie, les naturalistes en France (1800-1914)*, Paris, éditions du CTHS, 269 p.

MATHIS Charles-François et MOUHOT Jean-François (eds.), 2013, *Une protection de l'environnement à la française ? (XIX^{ème} – XX^{ème} siècles)*, Paris, Champ Vallon, 320 p.

MAURY Caroline, HRABANSKI Marie et AZNAR Olivier, 2016, « Émergence tardive des services écosystémiques en France » dans Philippe MÉRAL, Denis PESCHE (eds.), *Les services écosystémiques : repenser les relations nature et société*, Versailles, éditions Quæ (coll. « Nature et société »), p. 141-160.

MAUZ Isabelle, 2006, « Introductions, réintroductions : des convergences, par-delà les différences », *Natures Sciences Sociétés*, 2006, vol. 14, supplément 1, p. 3-10.

MAUZ Isabelle, 2011, « Le renouveau des inventaires naturalistes au début du XXI^e siècle », *Quaderni*, vol. 76, n° 1, p. 13-23.

MAUZ Isabelle et GRANJOU Céline, 2008, « Une expérimentation contestée de contraception de marmottes », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 16, n° 3, p. 232-240.

MAUZ Isabelle et GRANJOU Céline, 2010, « La construction de la biodiversité comme problème politique et scientifique, premiers résultats d'une enquête en cours », *Sciences Eaux & Territoires*, vol. 3, n° 3, p. 10-13.

MAZEAUD Alice et NONJON Magali, 2018, *Le marché de la démocratie participative*, Bellecombe-en-Bauges, éditions du Croquant, 365 p.

MCNEILL John, 2013, *Du nouveau sous le soleil : une histoire de l'environnement mondial au XX^e siècle*, Paris, Champ Vallon, 651 p.

MELIN Hélène, 2002, *La construction d'un patrimoine industriel dans le Nord-Pas-de-Calais - du travail de mémoire au développement local*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Lille 1, Lille.

MELIN Hélène, 2013, « Loos-en-Gohelle, du noir au vert », *Multitudes*, vol. 52, n° 1, p. 59-67.

- MENDRAS Henri, 1967, *La fin des paysans*, Paris, SEDEI, 364 p.
- MÉRAL Philippe, 2010, *Les services environnementaux en économie : revue de la littérature*, Montpellier, IRD (coll. « Programme SERENA »).
- MÉRAL Philippe, 2012, « Le concept de service écosystémique en économie : origine et tendances récentes », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 20, n° 1, p. 3-15.
- MERT Aysem, 2019, « Democracy in the Anthropocene: a New Scale » dans Doris FUCHS, Agni KALFAGIANNI et Anders HAYDEN (eds.), *Routledge Handbook of Global Sustainability Governance*, Cambridge, Routledge, p. 128-149.
- MESNEL Blandine, 2017, « Les agriculteurs face à la paperasse : policy feedbacks et bureaucratisation de la politique agricole », *Gouvernement et action publique*, vol. 1, n° 1, p. 33-60.
- MESNEL Blandine, 2018, « Socialiser à la biodiversité à travers la néo-libéralisation de la PAC ? Les limites bureaucratiques de la conditionnalité et du paiement vert du point de vue des agriculteurs », *Développement durable et territoires*, vol. 9, n° 3, disponible sur : <https://journals.openedition.org/developpementdurable/12715#quotation>.
- MICOUD André, 2000, « Patrimonialiser le vivant », *Espaces Temps*, vol. 74-75, p. 66-77.
- MICOUD André, 2005, « La biodiversité est-elle encore naturelle ? », *Écologie & politique*, vol. 30, n° 1, p. 17-25.
- MICOUD André, 2007, « De l'expert-militant à l'être vivant sensible », *Cosmopolitiques*, 2007, disponible sur : <http://www.cosmopolitiques.com/node/172>, p. 121-133.
- MILET Hélène et WARIN Philippe, 2013, « La prise en compte des publics dans l'évaluation des politiques publiques », *Revue française d'administration publique*, vol. 148, n° 4, p. 991-1002.
- MITCHELL Timothy, 2011, *Petrocratia. La démocratie à l'âge du carbone*, Alfortville, Ère, 113 p.
- MOUCHARD Daniel, 2009, « Expertise » dans Olivier FILLEULE, Lilian MATHIEU et Cécile PECHU (eds.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Références »), p. 235-242.
- MOUGENOT Catherine et MORMONT Marc, 2009, « États de guerre ou de paix...Autour de la prolifération des "rats" », *Ethnologie française*, vol. 39, n° 1, p. 35-43.
- MOUGENOT Catherine et ROUSSEL Laurence, 2004, *Perception du caractère invasif attribué à certains rongeurs inféodés aux écosystèmes d'eaux douces - rapport final*, Luxembourg, Fondation universitaire luxembourgeoise (coll. « Appel à projet Invasion biologique »).

MOUGENOT Catherine et ROUSSEL Laurence, 2006, « Peut-on vivre avec le ragondin ? Les représentations sociales reliées à un animal envahissant », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 14, supplément 1, p. 22-31.

MOUGENOT Catherine et STRIVAY Lucienne, 2010, « L'incroyable expansion d'un lapin casanier », *Études rurales*, n° 185, p. 67-82.

MOUSQUET François-Xavier, POUSIN Frédéric et DELBAERE Denis, 2011, « Paysage et environnement : une poétique commune », *Espaces et sociétés*, vol. 146, n° 3, p. 93-104.

MUIR John, 2011, *Célébrations de la nature*, Paris, France, J. Corti, 349 p.

MULLER Pierre, 1984, *Le technocrate et le paysan : essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture, de 1945 à nos jours*, Paris, Les éditions ouvrières, 174 p.

MULLER Pierre, 2019b, « Référentiel » dans Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT, Pauline RAVINET (eds.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Références »), p. 533-540.

MULLER Pierre, 2019a, « Secteur » dans Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT, Pauline RAVINET (eds.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Références »), p. 569-576.

NAESS Arne, 1973, « The shallow and the deep, Long Range Ecology Movement: A summary », *Inquiry*, 1973, vol. 16, n° 1-4, p. 95-100.

NAUDIER Delphine et SIMONET Maud, 2011, « Introduction », Delphine NAUDIER et Maud SIMONET (eds.), *Des sociologues sans qualités ? Pratiques de recherche et engagements*, Paris, La Découverte (coll. « Recherches »), p. 5-21.

NÉGRIER Emmanuel et TEILLET Philippe, 2013, « La réforme de l'État culturel local. Reconcentration instrumentale ou "contrôle" orienté ? », *Sciences de la société*, vol. 90, p. 76-91.

NEVEU Érik, 1999, « L'approche constructiviste des « problèmes publics ». Un aperçu des travaux anglo-saxons », *Études de communication. Langages, information, médiations*, vol. 1, n° 22, p. 41-58.

NEVEU Érik, 2015, *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin, 286 p.

NOËL Gilbert et WILLAERT Émilie, 2007, *Georges Pompidou, une certaine idée de la modernité agricole et rurale*, Bruxelles, Peter Lang, 481 p.

NOLLET Jérémie et SCHOTTÉ Manuel, 2014, « Journalisme et dépolitisation », *Savoir/Agir*, vol. 28, n° 2, p. 9-11.

O'MIEL Julien, 2015, *Mirages de la démocratie. L'indétermination de l'action publique participative*, Thèse de doctorat en science politique, Université de Lille 2, Lille.

OGER Olivier, 1985, « L'agriculture du Nord-Pas-de-Calais à la recherche d'un second souffle », *Hommes et terres du Nord*, 1985, vol. 1, n° 1, p. 51-57.

OLLITRAULT Sylvie et VILLALBA Bruno, 2012, « 67. Sous les pavés, la Terre. Mobilisations environnementales en France (1960-2011), entre contestations et expertises » dans Michel PIGENET et Danielle TARTAKOWSKY (eds.), *Histoire des mouvements sociaux en France*, Paris, La Découverte (coll. « Poche/Sciences humaines et sociales »), p. 716-723.

OLLITRAULT Sylvie, 2008, *Militer pour la planète. Sociologie des écologistes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 224 p.

OVERMANS Tom et NOORDEGRAAF Mirko, 2014, « Managing austerity : rhetorical and real responses to fiscal stress in local government », *Public money & Management*, vol. 34, n° 2, p. 99-106.

PÄRTEL Meelis, SZAVA-KOVATS Robert et ZOBEL Martin, 2011, « Dark diversity: shedding light on absent species », *Trends in Ecology & Evolution*, vol. 26, n° 3, p. 124-128.

PÉPY Émilie-Anne, 2015, « Décirer, nommer, ordonner. Enjeux et pratiques de l'inventaire botanique au XVIIIe siècle », *Études rurales*, vol. 195, n° 1, p. 27-42.

PERSICO Simon, 2015, « En parler ou pas ? La place des enjeux environnementaux dans les programmes des grands partis de gouvernement », *Revue française de science politique*, vol. 65, n° 3, p. 405-428.

PERSICO Simon, 2019, « Partis politiques et politiques publiques » dans Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT, Pauline RAVINET (eds.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Références »), p. 439-446.

PESCHE Denis et HRABANSKI Marie, 2010, « Chapitre 9 / Défendre un produit. Entre logiques politiques nationales et enjeux globaux » dans Bertrand HERVIEU, Nonna MAYER, Pierre MULLER, François PURSEIGLE et Jacques RÉMY (eds.), *Les mondes agricoles en politique*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Académique »), p. 273-292.

PESCHE Denis, 2013, « Le Millennium Ecosystem Assessment : anatomie d'une évaluation environnementale globale », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 21, n° 4, p. 363-372.

PESSIS Céline, TOPÇU Sezin et BONNEUIL Christophe (eds.), 2013, *Une autre histoire des Trente Glorieuses : modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Paris, la Découverte, 309 p.

PESTRE Dominique, 2006, *Introduction aux « science studies »*, Paris, la Découverte, 122 p.

PETIT Olivier, VILLALBA Bruno et ZACCAÏ Edwin, 2010, « Chapitre 2. Interdisciplinarité et développement durable » dans Bertrand ZUINDEAU (ed.), *Développement durable et territoires*, Villeneuve d'Ascq, éditions du Septentrion, p. 37-48.

PETIT Olivier, VILLALBA Bruno, 2014, « Quinze ans de recherches sur l'interface entre développement durable et territoires. Un bilan réflexif », *Développement durable & Territoires*, vol. 5, n° 3, disponible sur : <https://journals.openedition.org/developpementdurable/10487>

PETIT Victor et GUILLAUME Bertrand, 2016, « Quelle “démocratie écologique” ? », *Raisons politiques*, vol. 64, n° 4, p. 49-66.

PETITIMBERT Rémy, 2016, « Quantifier pour manager. L'émergence des paiements pour services environnementaux au sein des politiques publiques environnementales françaises », *Développement durable et territoires*, vol. 7, n° 1, disponible sur : <https://journals.openedition.org/developpementdurable/11203>.

PETITIMBERT Rémy, 2018a, « La monétarisation des services écosystémiques comme référence d'action publique : institutionnalisation d'une norme « performante » de l'action publique environnementale », *Pôle Sud*, vol. 1, n° 48, p. 73-89.

PETITIMBERT Rémy, 2018b, « La professionnalisation des consultants de la compensation : traductions et enjeux de légitimation », *Natures Sciences Sociétés*, 2018, vol. 2, n° 26, p. 203-214.

PETITIMBERT Rémy, 2019, *Gouverner la biodiversité par le marché. L'État, les cabinets de conseil et la compensation écologique*, Thèse de doctorat en science politique, Université de Lille, Lille.

PETTE Mathilde, 2014, « Associations : les nouveaux guichets de l'immigration ? Du travail militant en préfecture », *Sociologie*, vol. 5, n° 4, p. 405-421.

PIERSON Paul, 2000, « Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Politics », *The American Political Science Review*, vol. 94, n° 2, p. 251-267.

PICKERING Jonathan, BÄCKSTRAND Karin et SCHLOSBERG David, 2020, « Between Environmental and Ecological democracy: theory and practice at the democracy-environment nexus », *Environmental Policy & Planning*, vol. 22, n° 1, p. 1-15.

PICON Bernard, 2008, *L'espace et le temps en Camargue*, Arles, Actes Sud, 301 p.

PIERRU Frédéric et ROLLAND Christine, 2016, « Bringing the Health Care State Back in. Les embarras politiques d'une intégration par fusion : le cas des Agences Régionales de Santé », *Revue française de science politique*, vol. 66, n° 3-4, p. 483-506.

PIERRU Frédéric, 2007, *Hippocrate malade de ses réformes*, Bellecombe-en-Bauges, Éd. du Croquant, 319 p.

PINSON Gilles et SALA PALA Valérie, 2007, « Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ? », *Revue française de science politique*, vol. 57, n° 5, p. 555-597.

PINSON Gilles, 2019, « Politiser et dépolitiser la métropole : dimensions et modes de politisation de l'intercommunalité bordelaise », *Métropoles*, 2019, vol. 25, disponible sur : <https://journals.openedition.org/metropoles/7118>.

POLITIX (Comité de rédaction), « Définir l'intérêt général », vol. 2, n° 42, *Politix*, p. 5-8.

POISNEL Élise, 2020, « "L'alimentation, c'est nous." Tentative inaboutie d'une politique alimentaire régionale dans le Nord-Pas-de-Calais (2010 - 2015) » dans Ève FOUILLEUX et Laura MICHEL (eds.), *Quand l'alimentation se fait politique(s)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 199-216.

POUPEAU François-Mathieu, 2013, « L'émergence d'un État régional pilote. La recomposition des jeux administratifs autour du Ministère de l'Écologie et du Développement durable dans une région française », *Gouvernement et action publique*, vol. 2, n° 2, p. 249-277.

PRIMACK Richard B., SARRAZIN François et LECOMTE Jane, 2012, *Biologie de la conservation*, Paris, Dunod, 359 p.

PROUTEAU Lionel et TCHERNONOG Viviane, 2017, « Évolutions et transformations des financements publics des associations », *Revue française d'administration publique*, vol. 163, n° 3, p. 531-542.

QUENET Grégory, 2015, « Construire l'histoire environnementale (Se) raconter d'autres histoires » dans François GEMENNE (ed.), *L'Enjeu mondial - l'environnement*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 45-54.

QUENET Grégory, 2015, *Versailles, une histoire naturelle*, Paris, la Découverte, 224 p.

RÉMY Élisabeth et BECK Corinne, 2008, « Allochtone, autochtone, invasif : catégorisations animales et perception d'autrui », *Politix*, vol. 82, n° 2, p. 193-209.

REVAULT D'ALLONNES Myriam, 2016, *La crise sans fin : essai sur l'expérience moderne du temps*, Paris, Points, 196 p.

REVILLARD Anne, 2008, « Quelle politique pour les femmes ? Une comparaison France-Québec », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 15, n° 4, p. 687-704.

REVILLARD Anne, 2017, « La réception des politiques du handicap : une approche par entretiens biographiques », *Revue française de sociologie*, 58, n° 1, p. 71-95.

REVILLARD Anne, 2018, « Saisir les conséquences d'une politique à partir de ses ressortissants », *Revue française de science politique*, vol. 68, n° 3, p. 469-491.

RIPPLE William J., WOLF Christopher, NEWSOME Thomas M., GALETTI Mauro, ALAMGIR Mohammed, CRIST Eileen, MAHMOUD Mahmoud I. et LAURANCE William F., 2017, « World Scientists' Warning to Humanity: A Second Notice », *BioScience*, vol. 67, n° 12, p. 1026-1028.

ROBELET Magali, 2017, « Les transformations des modes de contrôle croisés entre associations et autorités publiques dans le secteur du handicap », *Revue française d'administration publique*, vol. 163, n° 3, p. 599-612.

ROBIN Libby, 2011, « The rise of the idea of biodiversity: crises, responses and expertise », *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir*, n° 76, p. 25-37, disponible sur : <https://journals.openedition.org/quaderni/92?lang=en#citedby>.

ROCHE Philippe, GEJZENDORFFER Ilse, LEVREL Harold et MARIS Virginie, 2016, *Valeurs de la biodiversité et services écosystémiques - perspectives interdisciplinaires*, Versailles, Quæ, 220 p.

ROCKSTRÖM Johan et STEFFEN Will, 2009, « Planetary Boundaries: Exploring the Safe Operating Space for Humanity », *Ecology and Society*, vol. 14, n° 2, p. 32.

RODRIGUEZ Laure, 2018, *Savoir agir avec la nature : entre écologie scientifique, valeurs collectives et conceptions du monde*, Thèse de doctorat en épistémologie, histoire des sciences et des techniques, Université de Montpellier, Montpellier.

RONSIN Gaëlle, 2018, *Composer des relations entre "science" et "gestion de la nature" : ethnographie des frontières, casquettes et controverses dans les conseils scientifiques*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Grenoble-Alpes, Grenoble.

ROOTES Christopher (ed.), 2003, *Environmental Protest in Western Europe*, Oxford, Oxford University Press, 311 p.

ROSANVALLON Pierre, 2010, « Le souci du long terme » dans Dominique BOURG et Alain PAPAUX (eds.), *Vers une société sobre et désirable*, Paris, Presses universitaires de France, p. 151-162.

ROUSSEL Sébastien, TARDIEU Léa et VAISSIERE Anne-Charlotte, 2019, « Compensation écologique et agriculture : est-ce compatible ? », *Revue économique*, vol. 70, n° 1, p. 123-137.

ROUTLEY Sylvain, 1973, « Is there a need for a new, an environmental, ethic? » dans *Proceedings of the XV World Congress of Philosophy, 17th to 22nd September 1973, Varna, Bulgaria*, Sofia, Sofia Press, p. 205-210.

SAINTENY Guillaume, 1994, « Le Parti socialiste face à l'écologisme. De l'exclusion d'un enjeu aux tentatives de subordination d'un intrus », *Revue française de science politique*, vol. 44, n° 3, p. 424-461.

SALAI Robert, 2010, « Usages et mésusages de l'argument statistique : le pilotage des politiques publiques par la performance », *Revue française des affaires sociales*, n° 1-2, p. 129-147.

SALAI Robert, 2014, « La donnée n'est pas un donné. Pour une analyse critique de l'évaluation chiffrée de la performance », *Cahiers Droit, Sciences & Technologies*, vol. 4, disponible sur : <http://journals.openedition.org/cdst/314>.

SAMADI Sarah et BARBEROUSSE Anouk, 2011, « Chapitre 7. Espèce » dans Thomas HEAMS, Philippe HUNEMAN, Guillaume LECOINTRE, Marc SILBERSTEIN (eds.), *Les mondes darwiniens*, Paris, éditions Matériologiques (coll. « Sciences & philosophie »), vol.1, p. 197-221.

SANDEWELL Barry W., 2008, « Constructivism » dans William Darity Jr (ed.), *International Encyclopedia of the Social Sciences*, Detroit, MacMillan, p. 96-98.

SAUNIER Pierre-Yves, « Circulations, connexions et espaces transnationaux », *Genèses*, 2004, vol. 4, n° 4, p. 110-126.

SAVATON Pierre, 2014, « L'Union des naturalistes : la construction d'une identité disciplinaire et professionnelle (1911-1964) », *Histoire de l'éducation*, vol. 142, n° 3, p. 53-81.

SCHÄFER Armin et STREECK Wolfgang, 2013, *Politics in the age of austerity*, Cambridge, Polity Press, 320 p.

SCHLOSBERG David, 2004, « Reconceiving Environmental Justice: Global Movements And Political Theories, Environmental Politics », *Environmental Politics*, vol. 13, n° 3, p. 517-540.

SCHLOSBERG David, 2014, « Ecological justice for the Anthropocene » dans Marcel WISSENBURG et David SCHLOSBERG (eds.), *Political animals and animal politics*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, p. 75-89.

SCHLOSBERG David, 2017, « La gestion environnementale à l'heure de l'Anthropocène », *La Pensée écologique*, 2017, vol. 1, n° 1.

SCHNEIDER Anne et INGRAM Helen, 1993, « Social constructions of target population. Implication for politics and polity », *American political science review*, vol. 87, n° 2, p. 334-347.

SCHULTZ Émilien, 2013, « Le temps d'un projet. Les temporalités du financement sur projet dans un laboratoire de biophysique », *Temporalités*, vol. 18, n° 1, disponible sur : <https://journals.openedition.org/temporalites/2563>.

SELMİ Adel, 2009, « L'émergence de l'idée de parc national en France. De la protection des paysages à l'expérimentation coloniale » dans Raphaël LARRÈRE, Bernadette LIZET et Martine BERLAN-DARQUÉ (eds.), *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature ?*, Versailles, éditions Quæ (coll. « Hors collection »), p. 43-58.

SEMAL Luc et VILLALBA Bruno, 2013, « Obsolescence de la durée. La politique peut-elle continuer à disqualifier le délai ? » dans Franck-Dominique VIVIEN, Jacques LEPART, Pascal MARTY (eds.), *L'évaluation de la durabilité*, Versailles, France, Quæ, p. 81-100.

SEMAL Luc, 2012, *Militer à l'ombre des catastrophes : contribution à une théorie politique environnementale au prisme des mobilisations de la décroissance et de la transition*, Université de Lille 2, Lille.

SEMAL Luc, 2017, « Les chantiers de la théorie politique verte » dans Guillaume BLANC, Élise DEMEULENAERE et Wolf FEUERHAHN (eds.), *Humanités environnementales - Enquêtes et contre-enquêtes*, Paris, Presses universitaires de la Sorbonne, p. 181-201.

SEMAL Luc, 2019, *Face à l'effondrement : militer à l'ombre des catastrophes*, Paris, Presses universitaires de France, (coll. « L'écologie en questions »), 361 p.

SERRES Michel, 1992, *Le contrat naturel*, Paris, Flammarion, 191 p.

SINAÏ Agnès (ed.), 2013, *Penser la décroissance, politiques de l'Anthropocène I*, Paris, Presses de Sciences Po, 180 p.

SINAÏ Agnès (ed.), 2015, *Économie de l'après-croissance, politiques de l'Anthropocène II*, Paris, Presses de Sciences Po, 264 p.

SINAÏ Agnès, SZUBA Mathilde (ed.), 2017, *Gouverner la décroissance, politiques de l'Anthropocène III*, Paris, Presses de Sciences Po, 232 p.

SOULE Michael E, 1985, « What is conservation biology ? A new synthetic discipline addresses the dynamics and problems of perturbed species, communities and ecosystems », *Biosciences*, vol. 35, n° 11, p. 727-734.

SPANOU Calliope, 1990, « Le droit, instrument de la contestation sociale ? Les nouveaux mouvements sociaux face au droit » dans Danièle LOCHAK, Dominique MEMMI, Calliope SPANOU, Patrick LEHINGUE (eds.) *Les usages sociaux du droit*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 32-43.

SUPIOT Alain, 2015, *La gouvernance par les nombres : cours au Collège de France, 2012-2014*, Nantes, Institut d'Études Avancées de Nantes, 520 p.

SUREL Yves, 1997, « Quand la politique change les politiques. La loi Lang du 10 août 1981 et les politiques du livre », vol. 47, n°2, p. 147-172.

SZUBA Mathilde, 2013, « Chapitre 5. Régimes de justice énergétique », dans Agnès SINAÏ (ed.), *Penser la décroissance*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 119-138.

SZUBA Mathilde, 2014, *Gouverner dans un monde fini. Des limites globales au rationnement individuel, une sociologie environnementale du projet politique de politique de carte carbone (1996 - 2010)*, Université de Paris I, Paris.

SZUBA Mathilde, 2015, « Quotas individuels (carbone) » dans Dominique BOURG et Alain PAPAUX, *Dictionnaire de la pensée écologique*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 843-845.

TAKACS David, 1996, *The Idea of Biodiversity: philosophies of paradise*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 393 p.

TALBOT Cécile, 2018, « Equality put to the test of managerialization: implementation and uses of a regional gender-equality policy (2010-2015) », *French Politics*, vol. 16, n° 3, p. 275-296.

TASSIN Jacques et KULL Christian, 2012, « Pour une autre représentation métaphorique des invasions biologiques », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 20, n° 4, p. 404-414.

TCHERNONOG Viviane et PROUTEAU Lionel, 2019, *Le paysage associatif français. Mesures et évolutions*, Paris, Juris éditions – Dalloz, 372 p.

THEYS Jacques, 1996, *L'expert contre le citoyen. Le cas de l'environnement*, Paris, Centre national de l'entrepreneuriat, 39 p.

THEYS Jacques, 2002, « L'approche territoriale du "développement durable", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale », *Développement durable et territoires*, dossier n° 1, en ligne : <https://journals.openedition.org/developpementdurable/1475>.

THEYS Jacques, 2014, « Le développement durable face à sa crise : un concept menacé, sous-exploité ou dépassé ? », *Développement durable et territoires*, vol. 5, n° 1, <https://journals.openedition.org/developpementdurable/10196>.

THEYS Jacques, GUIMONT Clémence, 2019, « Nous n'avons jamais été "soutenables" : pourquoi revisiter aujourd'hui la notion de durabilité forte. Entretien avec Jacques Theys mené par Clémence Guimont le 24 août 2018 », *Développement durable & Territoires*, vol. 10, n° 1, disponible sur : <https://journals.openedition.org/developpementdurable/13589#quotation>.

TORDJMAN Hélène et BOISVERT Valérie, 2012, « L'idéologie marchande au service de la biodiversité ? », *Mouvements*, vol. 70, n° 2, p. 31-42.

TRAÏNI Christophe, 2009, « Choc moral » dans Olivier FILLEULE, Lilian MATHIEU et Cécile PÉCHU (eds.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Références »), p. 101-107.

VAN PRAËT Jérôme, *Prise de rôle et crise d'institution : la présidence Blandin au Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais (1992-1998)*, Mémoire de Diplôme d'études approfondies, Université de Lille 2, Lille.

VAUCHEZ Antoine, 2013, « Le prisme circulatoire. Retour sur un leitmotiv académique », *Critique internationale*, vol. 2, n° 59, p. 9-16.

VILLALBA Bruno, 1995, *De l'identité des Verts : essai sur la constitution d'un nouvel acteur politique*, Thèse de doctorat, Université de Lille 2, Lille.

VILLALBA Bruno, 1996, « La chaotique formation des Verts français à la profession politique (1984 - 1994) », *Politix*, vol. 9, n° 35, p. 149-170.

VILLALBA Bruno, 2010, « L'écologie politique face au délai et à la contraction démocratique », *Écologie & politique*, vol. 40, n° 2, p. 95-113.

VILLALBA Bruno, 2014, *La contraction démocratique. Pour une sociologie politique environnementale*, Habilitation à diriger des thèses en science politique, Université de Lille 2/ IEP de Lille, Lille.

VILLALBA Bruno, 2015, « Délai » dans Dominique BOURG et Alain PAPAUX, *Dictionnaire de la pensée écologique*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 255-258.

VILLALBA Bruno, 2017, « L'assèchement des choix. Pluralisme et écologie », *La pensée écologique*, vol. 1, n° 1, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-la-pensee-ecologique-2017-1-page-j.htm?contenu=article>.

VIMAL Ruppert, MATHEVET Raphaël et MICHEL Laura, 2012, « Entre expertises et jeux d'acteurs : la trame verte et bleue du Grenelle de l'environnement », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 20, n° 4, p. 415-424.

VRIGNON Alexis, 2012, « Écologie et politique dans les années 1970. Les Amis de la Terre en France », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, vol. 1, n° 113, p. 179-190.

VRIGNON Alexis, 2017, *La naissance de l'écologie politique en France : une nébuleuse au coeur des « années 68 »*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 322 p.

WALTER, 1990, *Les Suisses et l'environnement. Une histoire du rapport à la nature du 18ème siècle à nos jours*, Genève, éditions Zoé, 295 p.

WARIN Philippe, 2017, « Chapitre 3. Ciblage des publics et stigmatisation », *Le non-recours aux politiques sociales*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble (coll. « Libres cours Politique »), p. 61-82.

WEILL Pierre-Édouard, 2014, « Quand les associations font office de *street-level bureaucracy*. Le travail quotidien en faveur de l'accès au droit au logement opposable », *Sociologie du travail*, vol. 56, n° 3, vol. 289-319.

WHITE Lynn Jr., 1967, « The historical roots of our ecological crisis », *Science*, vol. 155, n° 3767, p. 1203-1207.

WHITESIDE Kerry, 2013, « The Impasses of Ecological Representation », *Environmental Values*, vol. 22, n° 3, p. 339-358.

YOUATT Rafi, 2008, « Counting Species: Biopower and the Global Biodiversity Census », *Environmental Values*, 2008, vol. 17, p. 393-417.

YOUATT Rafi, 2015, *Counting Species*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 198 p.

ZACCAÏ Edwin, ORBAN Alexandre, 2017, « Mobilisations écologiques actuelles, mobilisations des années 1960-1970 : quels parallèles ? », *Développement durable et territoires*, vol. 8, n° 2, disponible sur : <https://journals.openedition.org/developpementdurable/11847#quotation>.

ZITTOUN Philippe, 2013, *La fabrique politique des politiques publiques. Une approche pragmatique de l'action publique*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Académique »), 344 p.

Communications

QUENET Grégory, « Patrimoine et environnement », dans le cadre d'un séminaire *Patrimoine et patrimonialisation* organisé par Stéphane Olivesi à l'Université Versailles Saint-Quentin, le 22 janvier 2018.

SZUBA Mathilde, Soutenance de thèse à l'université Paris I, le 5 décembre 2014.

Sources primaires

Rapports produits par les enquêtés

BRANQUART Étienne, 2009, *Guidelines for environmental impact assessment and list classification of non-native organisms in Belgium*, Belgian forum on invasive species.

CHALLÉAT Marc et LAVARDE Patrick, 2014, *Les plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées - une politique à refonder*, Paris, Conseil général de l'environnement et du développement durable.

COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CGEDD), 2016, Le service de pollinisation, disponible sur : <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Théma%20-%20Efese%20-%20Le%20service%20de%20pollinisation%20-%20Essentiel.pdf>, consulté le 13 juillet 2020.

COSSEMENT Bruno et DEBRABANT Charlotte, 2018a, *Les terrils - plan de gestion 2018/2027 - partie B - Objectifs et opérations*, Pas-de-Calais, Eden62.

COSSEMENT Bruno et DEBRABANT Charlotte, 2018b, *Plan de gestion des Terrils miniers 2018/2027 - partie C - Évaluation*, Pas-de-Calais, Eden62.

DIRNO/ SD 62, 2005, *Régulation de la population de bernaches du Canada dans le Pas-de-Calais*, Pas-de-Calais, Office national de la chasse et de la faune sauvage.

DUBIE Samuel et WIJNANTS Lucie, 1999, *Étude des potentialités d'accueil de la loutre et du castor dans la région Nord-Pas-de-Calais*, Lille, Coordination mammalogique du Nord de la France.

DUTILLEUL Simon, 2009, *Plan régional de restauration des chiroptères du Nord-Pas-de-Calais (2009 - 2013)*, Lille, Coordination mammalogique du Nord de la France.

EDEN62, *Synthèse du plan de gestion des Terrils, Espaces naturels sensibles - 2018 - 2017*, 2018, Pas-de-Calais.

FOUQUE Carole, SCHRICKE Vincent, DAVID Yves et SERRE Daniel, 2011, *La bernache du Canada : une espèce exotique devenue envahissante - Diagnostic, plan de lutte, régulation*, Office national de la chasse et de la faune sauvage.

GODIN José et VIVIER Émile, 1995, « Les mustélidés dans les forêts du Nord de la France - leurs fluctuations d'effectifs de 1975 à 1987 », *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, n° 25, p. 53-62.

LE HÉRON, 2012, « Les laridés nicheurs des villes portuaires du Nord-Pas-de-Calais », *Le Héron*, 2012, vol. 2, n° 45, p. 81-102.

LEMOINE Guillaume, 2005, *Nature et espaces industriels des terrils miniers, carrières et sablières*, Lille, Conseil départemental du Nord.

LEMOINE Guillaume, 2013, « Les terrils du pays noir passent au vert », *Espèces*, n° 8, p. 50-57.

MICHOTTE Antoine, 2005, *La recherche scientifique au service de la lutte contre le rat musqué en région wallonne*, Bruxelles, Centre wallon de recherches agronomiques.

SEBBAH Emmanuelle, 2016, *Les conséquences de la fusion des DREAL NPDC et Picardie*, DEGEST - commandité par le CHSCT Dreal Picardie et NPDC.

SORDELLO Romain, BILLON Lucile, AMSALLEM Jennifer et VANPEENE Sylvie, 2017, *Bilan technique et scientifique sur l'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique. Méthodes d'identification des composantes de la trame verte et bleue.*, Centre de ressources TVB.

SYNDICAT MIXTE DU PNR AVESNOIS, 2016, *Rapport d'activités de 2015*, Maroilles, PNR Avesnois.

TOUROULT J., HAFFNER P., PONCET L., GARGOMINY O., NOËL P., DUPONT P. et SIBLET J.-P., 2012, *Inventaires nationaux d'espèces : définitions, concepts, organisation et points clés. Rapport méthodologique - Version 1*, Paris, *Museum national d'histoire naturelle*.

WATTERLOT Aymeric, BUCHET Julien, TOUSSAINT Benoit et HAUGUEL Jean-Christophe, 2015, *Plantes exotiques envahissantes du Nord-Ouest de la France : 30 fiches de reconnaissance et d'aide à la gestion*, Bailleul, Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique de Bailleul.

WOLFF Thomas et TOURATIER Gilles, 2010, *Recensement et étude des espèces dites « invasives » et « envahissantes » en Essonne*, Savigny-sur-Orge, NaturEssonne - association d'étude et de protection de la nature en Essonne.

Principaux sites internet consultés

Media :

La Voix du Nord : www.lavoixdunord.fr

Sites d'associations, de Conservatoires et d'instituts de recherche :

Le Conservatoire des espaces naturels : <http://www.cen-npdc.org>

La fédération Nord-Nature : <http://nord-nature.org>

La fondation pour la recherche sur la biodiversité : <http://fondationbiodiversite.fr>

L'Observatoire pour la biodiversité : <http://observatoire-biodiversite-hdf.fr>

Sites institutionnels

Le Conseil départemental du Nord : https://lenord.fr/jcms/j_6/accueil

Le Conseil département du Pas-de-Calais : <https://www.pasdecalais.fr>

Le Conseil régional des Hauts-de-France : <https://www.hautsdefrance.fr>

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du logement : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

Annexes

Annexe 1. Entretiens semi-directifs	582
Annexe 2. Archives	589
Annexe 3. Colloques, évènements publics et réunions comme matériau d'enquête	590
Annexe 4. Entretiens de recherche avec des écologues	592
Annexe 5. « Lettre aux écologistes sectaires » de Jean-Michel Taccoen, conseiller régional des Hauts-de-France, conseiller délégué à la biodiversité, le 21 février 2017	593

Annexe 1. Entretiens semi-directifs

Collectivités territoriales (17 enquêté-e-s, 22 entretiens)

Institution	Fonction / Qualité	Statut	Lieu de l'entretien	Date	Durée
Communauté d'agglomération du Douaisis	Chargée de mission trame verte et bleue	Personnel administratif	Par téléphone	Lundi 14 mai 2018	1h
Communauté d'agglomération du Douaisis	Chargée de mission gouvernance alimentaire	Personnel administratif	Par téléphone	Jeudi 7 mai 2020	1h
Conseil départemental du Nord	Cadre à la direction environnement	Personnel administratif	Conseil départemental du Nord, Lille et par téléphone	Vendredi 29 mai 2015 et mardi 2 juin 2020	1h45 et 1h
Conseil départemental du Pas-de-Calais	Cadre à la direction environnement	Personnel administratif	Conseil départemental du Pas-de-Calais, Arras et par téléphone	Mardi 9 juin 2015 et mardi 9 juin 2020	1h15 et 1h
Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais	Ancien vice-président à l'environnement	Élu	Café de centre-ville, Lille	Lundi 13 février 2016	3h
Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais	Vice-président de la direction environnement (puis ancien vice-président de la direction environnement et assistant parlementaire)	Élu	Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, Lille puis au bureau des élus sénateurs EELV à Lille	Lundi 1er juin 2015 puis vendredi 27 janvier 2017	1h puis 1h 15
Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais	Chargée de mission à la direction de l'action économique, service agriculture	Personnel administratif	Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, Lille	NB : l'entretien a lieu dans le cadre du mémoire de recherche de M2. Vendredi 14 février 2014	1h

Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais	Chef du service animation scientifique et recherche, direction environnement	Personnel administratif	Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, Lille	Mercredi 13 janvier 2016	45 minutes
Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais	Ancien collaborateur d'élus et ancien directeur de la direction environnement	Personnel administratif	Conseil régional des Hauts-de-France, Lille	Mardi 12 septembre 2017	1h 30
Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais	Ancienne chargée de mission de la direction de l'action économique, service agriculture	Personnel administratif	Par téléphone	Jeudi 7 mai 2020	2h
Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais	Chargé de mission et ancien collaborateur d'élus, Direction environnement, service recherche	Personnel administratif	Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, Lille	Mercredi 13 mai 2015 ; mercredi 20 mai 2015	2h30 et 3h
Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais	Chargée de mission à la Direction environnement, service recherche	Personnel administratif	Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, Lille	Mercredi 15 avril 2015	55 min
Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais	Chargée de mission à la direction environnement, service éco-territoire	Personnel administratif	Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, Lille et par téléphone	Mardi 23 juin 2015 et lundi 25 mai 2020	1h 15 et 1h
Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais	Chargée de mission à la direction environnement, service éco-développement	Personnel administratif	Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, Lille	Vendredi 16 octobre 2015	1h 15
Conseil régional des Hauts-de-France	Chargé-e de mission au service administratif et financier de la direction biodiversité	Personnel administratif	Conseil régional des Hauts-de-France, Amiens	Lundi 2 décembre 2019	1h
Conseil régional des Hauts-de-France	Responsable de service administratif et financier de la direction biodiversité	Personnel administratif	Conseil régional des Hauts-de-France, Amiens	Lundi 2 décembre 2019	1h30
Conseil régional des Hauts-de-France	Directrice adjointe de la direction biodiversité	Personnel administratif	Conseil régional des Hauts-de-France, Lille	Mardi 7 novembre 2017	1h

Établissements publics et chambres consulaires (huit enquêtés)

Institution	Fonction / Qualité	Statut	Lieu de l'entretien	Date	Durée
Agence de l'Eau Artois-Picardie	Chargée de mission zones humides	Personnel administratif	Agence de l'eau, Douai	Vendredi 22 mai 2015	45 min
Agence régionale de l'Office national des forêts du Nord-Pas-de-Calais	Directrice du service environnement et accueil du public	Personnel administratif	Agence régionale de l'ONF, Lille	Mardi 7 avril 2015	1h 45
Centre de ressources pour le développement durable (CERDD) (groupe d'intérêt public)	Chargée de mission concertation biodiversité et alimentation	Salariée	Café citoyen, Lille	Jeudi 25 juin 2015	45 minutes
Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais	Chargée de mission Biodiversité	Personnel administratif	Chambre d'agriculture, Lille	Jeudi 27 août 2015	1h
Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais	Élu de la fédération régionale du syndicat des exploitants agricoles	Élu	Dans son exploitation, Montreuil Sur Mer	Mercredi 20 janvier 2016	3h
Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord-Pas-de-Calais (CCI)	Directeur du service environnement	Personnel administratif	CCI, Lille	Jeudi 21 mai 2015	45 min
Conservatoire du littoral	Directeur	Personnel administratif	Café citoyen, Lille	Vendredi 23 octobre 2015	1h 30
Établissement public foncier du Nord-Pas-de-Calais (EPF)	Chargé de mission	Personnel administratif	EPF, Lille	Mercredi 8 avril 2015	1h 30

**Direction régionale de l'écologie, de l'aménagement du territoire et du logement (DREAL)
du Nord-Pas-de-Calais (3 entretiens)**

Fonction / Qualité	Statut	Lieu de l'entretien	Date	Durée
Chargé de mission, service espèces	Personnel administratif	DREAL, Lille	Vendredi 22 mai 2015	1h
Chargée de mission TVB-SRCE	Personnel administratif	DREAL, Lille	Jeudi 11 juin 2015	1h 30
Chargée de mission service Eau	Personnel administratif	DREAL, Lille	Vendredi 12 juin 2015	1h

Associations de protection de la nature, sociétés savantes (14 enquêtés)

Association	Fonction / Qualité	Statut	Lieu de l'entretien	Date	Durée
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Chaîne des Terrils	Chargée de mission animation	Salariée	CPIE, Loos en Gohelle	Mercredi 17 juin 2015	1h 15
Chico Mendès	Chargé de mission	Salarié	Chico Mendès, Lille	Mercredi 29 avril 2015	1h 15
Conseil scientifique de l'environnement du Nord-Pas-de-Calais	Président	Bénévole	ENRx, Lille	Mardi 19 septembre 2017	1h
Conseil scientifique de l'environnement du Nord-Pas-de-Calais	Chargée de mission	Salariée	ENRx, Lille	Mardi 19 septembre 2017	45 minutes
Conservatoire national botanique de Bailleul	Cadre	Salarié	Conservatoire botanique, Bailleul	Mardi 28 avril 2015	1h 15
EUCC France - réseau européen des littoraux	Présidente et professeure émérite des universités	Bénévole	Université Lille 1	Vendredi 27 janvier 2017	1h15

Groupe ornithologique du Nord (GON)	Cadre	Salarié	Maison régionale de l'environnement, Lille	Lundi 8 juin 2015	1h 30
Groupe ornithologique du Nord (GON)	Administrateur	Bénévole	Par téléphone	Mercredi 15 janvier 2020	3h
Groupement de défense de l'environnement dans l'arrondissement de Montreuil sur Mer 62 (GDEAM62)	Cadre	Salarié	Café en centre ville, Boulogne sur Mer	Jeudi 21 janvier 2017	3h
Groupement interscientifique sur la biodiversité du Nord-Pas-de-Calais	Maître de conférences en écologie	Bénévole	Université Lille 1	Vendredi 10 avril 2015	1h 30
Nord-Nature Environnement (antenne régionale de France Nature Environnement)	Présidente	Bénévole	Nord-Nature Environnement, Maison régionale de l'environnement, Lille	Mardi 28 avril 2015	1h 20
Observatoire de la biodiversité du Nord-Pas-de-Calais	Chargé-e-s de mission	Salarié-e-s	Conservatoire botanique de Bailleul, Bailleul	Mercredi 18 octobre 2017	2h30
Société géologique du Nord-Pas-de-Calais	Administrateur et professeur émérite des universités	Bénévole	Université Lille 1	Mercredi 13 mai 2015	1h 20
Société mycologique du Nord-Pas-de-Calais	Administrateur et professeur émérite des universités	Bénévole	Université Lille 2	Jeudi 7 mai 2015	1h 30

Organismes gestionnaires de la biodiversité (associations ou syndicats mixtes) (six enquêtés, sept entretiens)

Institution	Fonction / Qualité	Statut	Lieu de l'entretien	Date	Durée
Conservatoire des espaces naturels du Nord-Pas-de-Calais (CEN)	Cadre	Salarié	CEN, Lillers	Mercredi 6 mai 2015	1h
Conservatoire des espaces naturels (dans les Hauts-de-France)	Chargé de mission	Salarié	CEN	Cet entretien a eu lieu dans le cadre du projet de recherche Inlubio. Mercredi 2 mai 2018	1h
Eden62	Directeur du service gestion	Salarié	Par téléphone	Jeudi 12 octobre 2017	1h
Espaces Naturels Régionaux (ENRx)	Directeur-adjoint	Salarié	ENRx, Lille	Vendredi 29 mai 2015	1h15
Parc Naturel Régional du Cap & Marais d'Opale (PNR)	Directeur-adjoint	Salarié	ENRx, Lille	Lundi 11 et mardi 12 janvier 2016	1h 15 puis 1h
Parc Naturel Régional du Scarpe-Escaut (PNR)	Directeur du service environnement	Salarié	PNR Scarpe Escaut, Saint-Amand-les-Eaux	Mercredi 14 octobre 2015	1h30

Bureaux d'études (trois enquêtés)

Bureau	Fonction / Qualité	Statut	Lieu de l'entretien	Date	Durée
Airele	Directeur et élu à la Chambre de commerce et d'industrie	Salarié	Airele, Douai	Mardi 28 juin 2015	1h 15
Biotope	Chargé de mission	Salarié	Biotope, Rinxent	Mercredi 25 octobre 2017	1h
DialTer	Directeur	Salarié	Par téléphone	Vendredi 27 mars 2020	1h15

Associations d'usagers de la nature (quatre entretiens)

Institution	Fonction / Qualité	Statut	Lieu de l'entretien	Date	Durée
Fédération départementale du Nord du syndicat des exploitants agricoles	Cadre	Salarié	FDSEA, Sars en Rosières	Cet entretien a lieu dans le cadre du mémoire de recherche du master 2. Lundi 24 mars 2014	1h
Fédération des pêcheurs du Pas-de-Calais	Chargé de mission	Salarié	Fédération de pêche, Arcques	Cet entretien a eu lieu dans le cadre du projet de recherche Influbio. Vendredi 27 avril 2018	1h
Fédération régionale des chasseurs du Nord-Pas-de- Calais	Directeur	Salarié	Chéreng	Jeudi 30 avril 2015	1h 15
Groupement des agriculteurs du Nord (GABNOR)	Chargé de mission	Salarié	Café citoyen, Lille	Lundi 5 octobre 2015	1h

Annexe 2. Archives

Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais

Fonds de la direction environnement (1992 – 2015)

- Organigrammes administratifs
- Rapports d'activités annuels, rapports financiers annuels
- Plaquettes de communication du Conseil régional et de ses partenaires

associatifs

- Articles de presse locale

Archives personnelles de Florent Lamiot

Nord-Nature

Archives en ligne

- Mémoire du professeur Émile Vivier

Archives papier (années 1990 – 2000)

- Lettres d'information aux adhérents
- Expositions itinérantes

Groupement de défense de l'environnement dans l'arrondissement de Montreuil sur Mer 62 (GDEAM62)

Archives papier (années 1990 – 2000)

- Lettres bimensuelles d'information aux adhérents

Observatoire de la biodiversité du Nord-Pas-de-Calais

Archives en ligne (années 2010)

- Publications et brochures d'information
- Retranscriptions des événements publics (journées scientifiques)

Annexe 3. Colloques, évènements publics et réunions comme matériau d'enquête

Intitulé de l'événement	Organisateurs	Qualité des personnes présentes	Visée de l'événement	Date et lieu	Référence dans la thèse
Réunions du Groupe inter-scientifique Biodiversité	Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais et Yves Piquot, animateur du GIS biodiversité	Enseignants-chercheurs, salariés des APN, personnel administratif du service animation scientifique et recherche de la direction env du Conseil régional du NPDC	La réunion vise à réfléchir aux activités menées par le GIS et à répondre à un appel à projets autour d'une zone atelier, qui est un dispositif interdisciplinaire de recherche à long terme sur l'environnement et les interactions hommes-milieux	Vendredi 28 novembre 2014 et lundi 23 mars 2015, Conseil régional du NPDC	Ch. 2
Séminaire scientifique dans le cadre d'un cycle « Construction de la question environnementale : regards croisés en sciences humaines et sociales », séance n°1 sur les services écosystémiques	Réseau académique Développement durable & Territoires	Élus locaux, salariés d'associations environnementales, de bureaux d'études, enseignants-chercheurs	Séminaire sur les services écosystémiques, avec comme intervenants : - Tom Dedeurwaerde (Université Catholique de Louvain), « Réinventer l'économie des écosystèmes ». - Xavier Arnould de Sartre (SET-CNRS, Pau), « Political Ecology des services écosystémiques » Discutant-e-s : Leslie Carnoye (CLERSE, Univ. Lille1) et Harold Levrel (CIRED, AgroParisTech).	Jeudi 9 octobre 2014, Maison européenne des sciences humaines et sociales, Lille	Ch. 4
Colloque scientifique « Au croisement de la recherche et des territoires : 28 projets au service de la biodiversité »	Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais et Fondation de la recherche sur la biodiversité	Enseignants-chercheurs, étudiants, salariés et administrateurs d'associations de protection de la nature, élus locaux	Ce colloque a pour objectif de présenter aux élus du Conseil régional et à la communauté scientifique (territoriale et nationale) 1) l'ensemble des principaux résultats des projets de recherche financés par la direction environnement du Conseil régional suite à l'appel à projet des années 2010 et 2011 et 2) les projets qui débutent suite à l'appel à projets de l'année 2014. Après une intervention de la part de Sandrine Rousseau, vice-présidente écologiste du Conseil régional en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche et d'Emmanuel Cau, vice-président écologiste du Conseil régional en charge de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du plan climat, les participants se séparent et se rendent aux différents ateliers, structurés à partir des principaux axes des appels à projets.	Lundi 3 et mardi 4 novembre 2014, Nouveau siècle, Lille	Ch. 2

Journée de l'Observatoire de la biodiversité du Nord-Pas-de-Calais	Observatoire de la biodiversité du Nord-Pas-de-Calais	Salariés et bénévoles des associations de protection de la nature, élus locaux, fonctionnaires des collectivités, étudiants, enfants en sortie scolaire	Cette journée a pour objectif de présenter la publication annuelle de l'Observatoire de la biodiversité autour de l'état de santé de la biodiversité dans la région. L'événement est ouvert à tous et se veut convivial. Après une ouverture par Emmanuel Cau et par le directeur de la DREAL, les intervenants sollicités pour les conférences animées et pour les sorties nature sont principalement des salariés des sociétés savantes qui sont membres du Conseil scientifique de l'Observatoire.	Mercredi 10 juin 2015, prés du Hem, Armentières	Ch. 4
Journée « La connaissance au service de l'action - la qualité des milieux aquatiques »	Agence de l'eau Artois-Picardie	Fonctionnaires et élus des collectivités, agents de l'Agence de l'eau, enseignants-chercheurs, étudiants	La journée vise à restituer et partager les difficultés rencontrées pour garantir la qualité des milieux aquatiques, notamment suite aux évolutions législatives (loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016) et les solutions techniques trouvées sur le terrain.	Mardi 3 octobre 2017, Université de Lille 1	Ch. 4
Comités de rédaction de la revue Développement durable & Territoires	Revue scientifique Développement durable & Territoires	Enseignants-chercheurs membres du comité de rédaction	Les comités de rédaction font essentiellement le point sur l'avancée des publications et valident (ou invalident) les thématiques des prochains numéros.	Réunions trimestrielles depuis janvier 2016 (date de mon entrée au comité de rédaction), Maison européenne des sciences humaines et sociales, Lille	Ch. 4

Annexe 4. Entretiens de recherche avec des écologues

Entretien avec Denis Couvet, professeur des universités au *Museum* national d'histoire naturelle, directeur du CESCO/ CNRS, le lundi 29 août 2016.

Entretien avec Anne-Caroline Prévost, directrice de recherches au *Museum* national d'histoire naturelle (CESCO/ CNRS), le lundi 29 août 2016.

Échanges avec l'équipe du CESCO, dont Colin Fontaine, chargé de recherche CNRS, à l'occasion d'une présentation de mes travaux au séminaire hebdomadaire du CESCO, le 10 novembre 2016.

Échanges avec Denis Couvet, à l'occasion d'une journée d'études que j'avais co-organisée à l'université de Lille 2 le 9 juin 2017, intitulée « Néolibéralisme, New public management et perte de biodiversité ».

Entretien de recherche et échanges avec Vincent Devictor, directeur de recherches à l'université de Montpellier (CEFE/ CNRS) suite à une présentation de mes travaux à l'occasion d'une journée d'études intitulée « les impensés de l'écologie scientifique » le 29 septembre 2017, organisée par Valérie Boisvert à l'université de Lausanne.

Annexe 5. « Lettre aux écologistes sectaires » de Jean-Michel Taccoen, conseiller régional des Hauts-de-France, conseiller délégué à la biodiversité, le 21 février 2017

Lettre aux écologistes sectaires

Saint-Laurent-Blangy, le 21 février 2017

La Voix du Nord s'est récemment fait l'écho de vos cris d'orfraies d'écologistes militants qui ne trouveraient plus avec la nouvelle Région des Hauts-de-France les conditions favorables à la poursuite de leur mainmise sur la politique environnementale de la Région. C'est tout à fait exact.

Mme Sandrine Rousseau a raison quand elle déclare que les chasseurs, lors de l'inauguration de l'exposition sur la chasse au siège de la Région, ont donné l'image « d'un groupe venu mettre un drapeau sur un fort pris à l'ennemi » : nous avons abattu le drapeau de l'intolérance et du militantisme partisan pour le remplacer par celui du bon sens paysan et de l'intérêt général.

Nous ne poursuivrons plus le biberonnage régional de certaines associations sectaires dont les résultats concrets sur le terrain sont un échec patent et qui, au surplus, jouent les justiciers de la nature en attaquant devant les tribunaux les autres usagers et en bloquant le développement économique dont notre région a besoin.

Tous les chiffres publiés sur la perte de la biodiversité témoignent de cet échec et personne, une fois de plus, n'a eu le courage d'en tirer les conclusions, dont la première est de se poser la question du pourquoi cela ne marche pas.

Il est fort dommage que la presse Lilloise qui écrit des articles sur notre politique sans jamais nous interroger ne se pose pas plus de questions sur les résultats obtenus ces dernières années au regard des sommes englouties.

La réponse est pourtant simple : avec ces politiques écologistes basées sur la sanctuarisation des milieux que vous manipulez dans votre propre intérêt, vous avez exclu les principaux acteurs de ces territoires, les ruraux, qui, aujourd'hui, dans leur très large majorité, rejettent cette politique de confiscation de leur territoire.

Au lieu de les mobiliser et de les responsabiliser, vous en avez fait des opposants à la politique de l'environnement, voire à la politique dans son ensemble, ce qui est une hérésie vu leur passion et leur engagement au quotidien pour la défense du patrimoine naturel.

C'est votre plus grand échec que vous partagez de partout en France et dans le monde avec tous ceux qui continuent de prôner la mise sous cloche administrative de nos espaces naturels.

Sauf à continuer à acheter sur fonds publics tout le territoire, vous n'arrivez à rien, excepté à développer vos associations avec des dizaines d'emplois financés artificiellement pour des études à n'en plus finir, sans aucune logique économique autre que de ponctionner l'argent du contribuable.

Malgré tous vos beaux diplômes, votre dogmatisme vous éloigne de la science et du terrain, et vous avez manifestement besoin de relire, ou de lire enfin, Claude Lévi-Strauss sur l'étendue des savoirs naturalistes locaux.

Alors effectivement, le Président de notre nouvelle Région, Xavier Bertrand, a tenu sa parole électorale et, fait nouveau et exceptionnel, la politique de l'environnement a été confiée à des ruraux.

L'homme est replacé au cœur de cette nouvelle politique.

Nous lui redonnons du bon sens dans un contexte budgétaire régional difficile hérité de la gestion financière calamiteuse du précédent mandat.

Nous apportons et apporterons notre soutien à des projets et non plus à des structures.

Toutes les associations sont logées à la même enseigne qu'elles soient fédérations des chasseurs ou associations naturalistes : nous voulons des projets concrets qui donnent des résultats sur le terrain et non plus financer, sans résultat précis et mesurable, de véritables réseaux de poupées russes associatives militantes atteintes de réunionite aiguë.

Nous ne ferons pas preuve d'ostracisme comme le fit la précédente majorité verdâtre du Nord-Pas-de-Calais en refusant de financer des dossiers présentés par les chasseurs et en rédigeant des documents administratifs sous la plume de vos associations comme ce fut le cas pour le Schéma Régional de Cohérence Ecologique qui vient d'être annulé par le Tribunal Administratif de Lille.

Encore un résultat affligeant pour votre approche militante, là encore financée à coup de plusieurs centaines de milliers d'euros, sinon d'avoir généré une fronde générale des acteurs de la ruralité, dont nos communes rurales.

Nous n'avons pas financé la réintroduction du castor dans l'Avesnois : si le castor revient cela devra être naturellement, pas artificiellement sur fonds publics. Si la Région doit aider les territoires, il y a d'autres projets plus intelligents à financer au profit du maintien des services aux habitants.

Nous ne finançons plus les acquisitions de milieux naturels avec des budgets alimentés à 99% par des crédits publics au profit d'associations privées. Cet enrichissement sur le dos de la Région ou de l'Europe est terminé.

Nous sortons donc de cette politique dogmatique d'un autre temps qui vole au ras des pâquerettes et pas dans l'intérêt général pour développer une nouvelle politique pragmatique, économe, motivante, participative et impliquant tous les acteurs qu'ils soient ruraux, comme urbains.

Tous les vrais gestionnaires de terrain qui s'investissent pour la nature et la valorisation de notre belle région nous suivront. Et c'est là l'essentiel.

Recevez, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Jean-Michel TACCOEN

Table des figures

Figure 1. Une comparaison des principaux postulats dans la vision occidentale dominante du monde. Le paradigme de l'exemptionnalisme humain et le nouveau paradigme écologique	24
Figure 2. Carte du Nord-Pas-de-Calais	65
Figure 3. Extrait des mémoires du professeur Vivier, fondateur de la fédération Nord-Nature	102
Figure 4. Les grands milieux naturels dessinés lors de la journée d'études du 7 février 1993 à Saint-Omer	124
Figure 5. Les grands milieux naturels appartenant à l'espace rural dessinés lors de la journée d'études du 7 février 1993 à Saint-Omer	124
Figure 6. Les grands milieux naturels appartenant à l'espace rural dessinés lors de la journée d'études du 7 février 1993 à Saint-Omer	125
Figure 7. Le plan de gestion synthétisé du lac de Cantin par le Conservatoire des espaces naturels du NPDC	145
Figure 8. Extraits choisis de la maquette pédagogique du master « Biodiversité, écologie, évolution » de l'université de Lille	155
Figure 9. La maquette pédagogique du master « écologie opérationnelle » de l'institut catholique de Lille	156
Figure 10. Les structures scientifiques et associatives impliquées dans les projets de recherche financés par le Conseil régional, extrait du rapport produit par la Fondation pour la recherche sur la biodiversité et le Conseil régional du NPDC (2017)	170
Figure 11. Principaux avis émis par le CSRPN en 2016 et 2017	173
Figure 12. Présentation des missions de deux bureaux d'études, extraite de leurs sites internet	183
Figure 13. Organigramme du Conservatoire botanique de Bailleul en juillet 2019	198
Figure 14. La présentation des métiers du Conservatoire des espaces naturels du NPDC (<i>extrait du site internet</i>)	199
Figure 15. Dépenses de fonctionnement du Conseil régional des Hauts-de-France en millions d'euros	220
Figure 16. Montants globaux (en €) alloués à la biodiversité par les pouvoirs publics sur le territoire du Nord-Pas-de-Calais entre 2010 et 2012	239
Figure 17. Montants des subventions en euros accordées aux associations par le Conseil régional entre 2010 et 2012	240
Figure 18. Montants des subventions accordées par le Conseil régional des Hauts-de-France aux associations environnementales entre 2016 et 2017 (montants en euros) (<i>extrait du site du collectif Vents d'associations</i>)	248
Figure 19. Extraits de l'appel à candidatures permanent « restauration des milieux naturels – zones humides – programme opérationnel FEDER 2014 – 2020 »	257
Figure 20. Extrait du diaporama préparé par un salarié de France nature environnement, projeté lors de la réunion du 17 octobre 2015	261
Figure 21. Fiche technique « travaux d'entretien numéro 11, lutte contre les espèces invasives »	286
Figure 22. Fiche de suivi écologique 9. « Suivi des espèces exotiques envahissantes (EEE) »	287
Figure 23. Détail de la méthode d'évaluation des objectifs de gestion	288
Figure 24. Bernache du Canada	336

Figure 25. Demie journée d'études du CEREMA NPDC – Espèces exotiques envahissantes - Programme du 4 décembre 2018	343
Figure 26. Matinée technique « Espèces exotiques envahissantes » - Programme du 21 mars 2019	344
Figure 27. La chaîne des Terrils du Bassin Minier en Nord-Pas-de-Calais	354
Figure 28. Extrait de la synthèse du plan de gestion des Terrils dans le cadre de la politique ENS du Conseil départemental du Pas-de-Calais	361
Figure 29. Chauve-souris	363
Figure 30. Coquelicot	363
Figure 31. Libellule	363
Figure 32. Liste des actions retenues au niveau régional pour le plan de restauration des chiroptères dans le NPDC	369
Figure 33. Rats musqués	373
Figure 34. Goéland argenté	383
Figure 35. Loutre	391
Figure 36. Castor	392
Figure 37. Organigramme de la direction environnement du Conseil régional du NPDC en 2004	421
Figure 38. Organigramme de la direction environnement du Conseil régional du NPDC en 2006	422
Figure 39. Organigramme administratif de l'Agence de l'eau Artois-Picardie	432
Figure 40. Organigramme de la direction biodiversité du Conseil régional des Hauts-de-France en octobre 2017	435
Figure 41. Extrait de la brochure « Politique régionale biodiversité du Conseil régional des Hauts-de-France (2016 – 2021) », 2017	436
Figure 42. Fiche de poste parue en 2017 de délégué de rivages adjoint pour la délégation Manche – Mer du Nord (Homme/ Femme)	439
Figure 43. Organigramme administratif de l'Établissement public foncier du NPDC	445
Figure 44. Organigramme de la Chambre d'agriculture du NPDC	454
Figure 45. Organigramme du service agriculture du Conseil régional du NPDC en 2015	461
Figure 46. Interview de Jean-Louis Robillard par Yannick Boucher, « Notre modèle a atteint ses limites », <i>La Voix du Nord</i> , 20 février 2014	464
Figure 47. Organisation administrative de la CAD	468

Table des encadrés

Encadré 1. Portrait de la communauté française des chercheur-e-s en sciences sociales spécialisés sur la nature et le vivant	31
Encadré 2. Le rôle clé des agents de la DATAR quant à la politisation de l'environnement dans les années 68	69
Encadré 3. Le naturalisme : origines et méthodes scientifiques	81
Encadré 4. Les figures naturalistes en région NPDC	84
Encadré 5. Présentation des sociétés savantes	89
Encadré 6. Les principaux acteurs des politiques de nature au Conseil régional du NPDC en 1992	114
Encadré 7. La trajectoire scientifique d'Yves Piquot, biologiste de la conservation à l'université de Lille	142
Encadré 8. Controverses autour de la sixième extinction	143
Encadré 9. Quatre trajectoires professionnelles de membres de bureaux d'études en NPDC	181
Encadré 10. Les trajectoires professionnelles de plusieurs directeurs d'APN	195
Encadré 11. Les différents fonds européens en matière de biodiversité	229
Encadré 12. La loi pour la reconquête de la biodiversité promulguée en 2016 et la gestion des mesures compensatoires	260
Encadré 13. Les trois principaux indicateurs mobilisés par l'Observatoire régional de la biodiversité du Nord-Pas-de-Calais dans ses publications entre 2010 et 2015	295
Encadré 14. Bertrand Zuindeau, une trajectoire à l'interface entre la communauté académique régionale et les élus du Conseil régional du NPDC	308
Encadré 15. La promotion d'une politique régionale au sein d'une revue scientifique ?	315
Encadré 16. Les irréversibilités de la crise du vivant	325
Encadré 17. Les controverses scientifiques autour des espèces exotiques envahissantes	337
Encadré 18. Les principales politiques des aires protégées dans le NPDC	348
Encadré 19. De l'origine de quelques espèces sur les terrils	355
ENCADRÉ 20. Les principaux plans de restauration d'espèces dans le NPDC	363
Encadré 21. La multipositionnalité d'un expert au service de la gestion savante	384
Encadré 22. À la découverte de la loutre et du castor, deux mammifères aquatiques	391
Encadré 23. Interpréter un refus d'entretien	400
Encadré 24. Présentation des différents établissements publics étudiés	413
Encadré 25. La formation des écoles supérieures d'agronomie	458
Encadré 26. Jean-Louis Robillard, un outsider écologiste	460
Encadré 27. Les différentes étapes du SRCE en NPDC	478
Encadré 28. Les limites planétaires	482

Table des tableaux

Tableau 1. Résumé des principales propositions de la journée d'études du 17 février 1993 organisée par le Conseil régional du NPDC	127
Tableau 2. Parcours des anciens doctorants de Serge Frontier ayant occupé un poste académique dans le NPDC	151
Tableau 3. Composition du GIS biodiversité en 2014 et multipositionnalité des membres	163
Tableau 4. Résumés de projets de recherche financés par le Conseil régional du NPDC et la Fondation de la recherche sur la biodiversité	169
Tableau 5. Multipositionnalité des scientifiques régionaux	176
Tableau 6. Montants (en €) des baisses des dotations de l'État au Conseil départemental du Nord par année	218
Tableau 7. Dépenses d'investissement (en €) du Conseil départemental du Nord	219
Tableau 8. Montants (en €) des subventions allouées à des partenaires associatifs par le Conseil régional	240
Tableau 9. L'évolution des subventions (en €) entre 2011 et 2012 du CPIE Chaîne des Terrils	241
Tableau 10. Recours différencié aux indicateurs écologiques	281
Tableau 11. Surfaces en hectares des sites protégés ou gérés et des parcs naturels régionaux dans le NPDC	347
Tableau 12. Les directeurs et directrices et les vice-présidents à l'environnement du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais (1993 – 2016)	425
Tableau 13. Résultats des élections à la Chambre d'agriculture du NPDC en 2013 (collège 1 des chefs d'exploitation)	449
Tableau 14. Résultats des élections à la Chambre d'agriculture du NPDC en 2019 (collège 1 des chefs d'exploitation)	449

TABLE DES MATIÈRES

<i>Remerciements</i>	5
<i>Sommaire</i>	7
<i>Liste des abréviations les plus utilisées</i>	9
INTRODUCTION GÉNÉRALE	11
<i>Le vivant (non-humain) comme objet politique</i>	16
Les apports de la tradition constructiviste	16
Les apories des Science studies	20
Pour une sociologie environnementale	22
<i>Le vivant comme acteur</i>	26
<i>L'« écologisation » de la sociologie</i>	27
<i>Les politiques du vivant, un objet sous-étudié par la sociologie de l'action publique</i>	30
La construction d'un problème public : des cadrages à la mise en politique publique	33
Les logiques qui président à la fabrique des politiques du vivant	34
<i>L'étude monographique d'un territoire</i>	38
<i>Une nécessaire objectivation pour la production d'un savoir situé</i>	40
<i>Une méthodologie adaptée au positionnement épistémologique</i>	43
Les entretiens semi-directifs pour une analyse diachronique et synchronique	44
Le recoupement des entretiens avec les archives institutionnelles	48
Les observations dans le milieu scientifique : faire des débats scientifiques un objet d'études	49
Intégrer le vivant à l'enquête	50
<i>Économie de la thèse</i>	53
PREMIÈRE PARTIE. LA CONSTRUCTION SOCIO-HISTORIQUE DU VIVANT COMME OBJET DE POLITIQUES PUBLIQUES	57
Chapitre 1. La mise en politique du cadrage naturaliste des politiques de la nature (« années 68 » – années 1990)	61
<i>Section 1. Des politiques d'aménagement du territoire travaillées par l'environnement</i>	63
A. Le ralliement progressif des pouvoirs locaux aux considérations environnementales portées par des agents de la DATAR	64
B. La mise en administration locale de la protection de la nature	73
<i>Section 2. La politisation experte de la nature (des années 68 aux années 1980)</i>	79
A. La trajectoire naturaliste des militants : de l'influence du socio-écosystème territorial à la constitution d'instances de socialisation scientifique	80
B. L'émergence d'une nébuleuse militante autour de la protection de la nature	90

C. Des modes d'action collective experts qui légitiment le militantisme naturaliste sur la scène politique	100
Section 3. La consécration du cadrage naturaliste par le Conseil régional écologiste (1992 – 1998)	108
A. La convergence du cadrage naturaliste militant avec celui de l'État local : le rôle structurant de l'expertise	109
B. L'installation d'un personnel politique et administratif naturaliste au sein du Conseil régional	112
C. Les premières politiques régionales du vivant : opportunités politiques et effets d'apprentissage	120
a. Le contournement des résistances politiques grâce au réseau naturaliste	120
b. La légitimation de l'équipe politico-administrative du Conseil régional par son expertise naturaliste	130
Conclusion	135
Chapitre 2. L'institutionnalisation de la gestion savante (années 1990 – années 2010)	137
Section 1. La construction académique de la gestion savante : de la connaissance à l'action sur le vivant	139
A. La rupture paradigmatique en écologie : connaître et agir sur le vivant	140
a. La biologie de la conservation : de la tradition naturaliste à l'ingénierie écologique	141
b. L'écologie fonctionnelle : de l'étude des écosystèmes à l'ingénierie écologique	147
B. L'institutionnalisation académique territoriale des nouveaux courants de l'écologie scientifique	150
a. Le renouvellement du personnel universitaire, à part égale entre écologie fonctionnelle et biologie de la conservation	150
b. Des cursus universitaires qui forment à la gestion savante	153
Section 2. L'importation de la gestion savante au sein de l'action publique	158
A. La dépolitisation de la crise de biodiversité par les politiques régionales de recherche	159
B. Les Conseils scientifiques : des boîtes noires de production des avis scientifiques	171
Section 3. La gestion savante : des pratiques routinisées par la professionnalisation des acteurs experts de la biodiversité	178
A. La montée en puissance de la gestion savante grâce à l'essor de nouveaux experts de la biodiversité	180
a. L'essor des bureaux d'études : quand la gestion savante devient une activité lucrative	180
b. La standardisation de la gestion savante par les gestionnaires d'espaces naturels	185
B. La concentration des missions de gestion savante au sein des associations	192
a. L'importation et la routinisation de la gestion savante avec l'arrivée de salariés	192
b. Le renforcement des missions de gestion savante par la contrainte financière	200
Conclusion	204
Conclusion de la première partie	207

DEUXIÈME PARTIE. ENTRE CHOSIFICATION ET MANIFESTATIONS DU VIVANT	209
Chapitre 3. L'hétéronomie croissante des politiques de biodiversité	211
<i>Section 1. Le souci de soi de l'État comme facteur d'hétéronomie des politiques de biodiversité : contraintes budgétaires, organisationnelles et bureaucratiques</i>	213
A. La réduction des ambitions en matière de biodiversité comme effet de l'austérité budgétaire	214
B. Une réorganisation des administrations environnementales qui perturbe la fabrique des politiques de biodiversité	221
C. La gestion régionale des fonds européens : contraintes bureaucratiques et évolution gestionnaire des fonctionnaires	228
<i>Section 2. Les conséquences des transformations de l'État sur le secteur associatif : mutation bureaucratique, perte d'autonomie et changement de projets</i>	236
A. Se maintenir « coûte que coûte » : les contraintes de l'austérité budgétaire sur l'action associative	238
B. La généralisation des appels à projets comme mode de contrôle de l'action associative : entre contraintes bureaucratiques et instrumentalisation politique	250
C. Les difficultés d'une gestion savante adaptée aux projets	256
Conclusion	264
Chapitre 4. Les angles morts politiques et écologiques de la quantification du vivant	267
<i>Section 1. De la banalisation à l'instrumentalisation des indicateurs écologiques</i>	270
A. Les inventaires naturalistes : de leurs limites scientifiques à leur mise en instrument	271
B. Les effets pervers des usages des indicateurs écologiques dans la gestion savante	279
C. La construction politique d'indicateurs écologiques : intérêts partisans et légitimation de l'action publique	290
<i>Section 2. Enjeux politiques et impasses écologiques de la quantification du vivant</i>	302
A. L'impossible quantification des services écosystémiques : un projet scientifico-politique à la charge symbolique	303
B. L'irréductibilité du vivant à sa quantification	318
Conclusion	328
Chapitre 5. Quand le vivant sème le trouble. La construction contrariée des publics	331
<i>Section 1. Une catégorisation « molle » du vivant, qui s'établit sans lui</i>	333
A. Les espèces exotiques envahissantes : la primauté des représentations sociales face aux incertitudes scientifiques ?	335
B. La partition utilitariste du vivant entre nature ordinaire et nature remarquable	346
C. La patrimonialisation du vivant et sa muséification	352
D. Quand des politiques manquent leurs cibles. Les espèces en voie de disparition	362
<i>Section 2. Le vivant face à sa mise en ordre, entre adaptation et autonomie</i>	371
A. Le rat musqué : une espèce à éradiquer dont on favorise la prolifération	372
B. Des goélands en résistance. Adaptations comportementales face aux dispositifs d'éradication	382

C. De la réintroduction inachevée du castor à son retour spontané	390
Conclusion	402
Conclusion de la deuxième partie	405
TROISIÈME PARTIE. L'EUPHÉMISATION POLITICO-ADMINISTRATIVE DE LA CRISE DU VIVANT	407
Chapitre 6. L'administration de la biodiversité entre sectorialisation et intersectorialisation	409
Section 1. L'institutionnalisation inachevée de la biodiversité comme enjeu d'action publique	412
A. La question environnementale, un enjeu fragile dans les administrations locales	414
a. Un enjeu non-institué dépendant des représentations et des rapports de force des élus	415
b. La politisation de l'enjeu comme facteur de marginalisation	419
B. Le problème de la biodiversité, un enjeu non-stabilisé	430
C. La biodiversité marginalisée, entre traitement sectorialisé et transversalisé	441
Section 2. La biodiversité, un enjeu transversal marginalisé par d'autres enjeux sectoriels	447
A. De la préservation de la biodiversité comme problème à sa mise en administration au sein de la Chambre d'agriculture	448
B. L'impossible intersectorialité entre agriculture et biodiversité au sein des collectivités territoriales	456
Conclusion	470
Chapitre 7. La représentation politique du vivant. L'apport de la sociologie de l'action publique à la théorie politique de la démocratie écologique	473
Section 1. La (dé)politisation du vivant par le recours aux savoirs écologiques	479
A. Le pouvoir des experts : la frontière poreuse entre consultation et décision	480
B. L'écotechnologie au cœur du SRCE comme mise à distance sensorielle du vivant	487
C. Les limites de la science prédictive pour la décision politique	493
Section 2. L'insoluble représentation politique du vivant	498
A. Les obstacles philosophiques et politiques à la représentation du vivant sur la scène politique	498
B. Les obstacles politiques à la prise en compte des intérêts du vivant dans les processus délibératifs	504
Section 3. Les contradictions temporelles entre l'action publique et la logique du vivant	513
A. La réversibilité des politiques publiques face aux irréversibilités écologiques	513
B. Le temps long des procédures face à l'urgence écologique	517
C. La durée des politiques publiques face au délai	521
Conclusion	525
Conclusion de la troisième partie	527
CONCLUSION GÉNÉRALE	529
1. Proposition épistémologique et méthodologique pour une sociologie politique environnementale	532

2. <i>La mise en politique scientifique du vivant</i>	534
3. <i>Une politisation partisane et une expertise bureaucratique qui marginalisent la biodiversité</i>	536
4. <i>Dépasser les obstacles politiques pour intégrer le vivant à la fabrique des politiques publiques</i>	538
<i>Bibliographie</i>	541
Sources scientifiques (ouvrages, articles et rapports de recherche)	541
Communications	577
Sources primaires	578
Rapports produits par les enquêtés	578
Principaux sites internet consultés	579
<i>Annexes</i>	581
Annexe 1. Entretiens semi-directifs	582
Annexe 2. Archives	589
Annexe 3. Colloques, évènements publics et réunions comme matériau d'enquête	590
Annexe 4. Entretiens de recherche avec des écologues	592
Annexe 5. « Lettre aux écologistes sectaires » de Jean-Michel Taccoen, conseiller régional des Hauts-de-France, conseiller délégué à la biodiversité, le 21 février 2017	593
Table des figures	595
Table des encadrés	597
Table des tableaux	598
<i>Table des matières</i>	599

Politique(s) du vivant. La fabrique territoriale des politiques de biodiversité dans le Nord-Pas-de-Calais (1992 – 2020).

Depuis les années 1990, la crise de biodiversité, en tant que disparition accélérée d'espèces et d'écosystèmes en raison des activités anthropiques, devient un problème public et plusieurs politiques se développent sur le territoire du Nord-Pas-de-Calais. Elles prennent la forme de politiques de connaissance scientifique, d'aménagement du territoire ou encore de gestion savante (introduction d'espèces, gestion d'espaces naturels). À partir d'entretiens et de l'étude d'archives institutionnelles, cette thèse étudie les processus politiques et administratifs de mise en politique de la biodiversité sur un territoire d'échelle régionale. L'analyse se situe à la croisée de la sociologie de l'action publique et de la sociologie politique environnementale, dans le souci d'intégrer les caractéristiques biologiques et comportementales du vivant à l'étude de la fabrique des politiques de biodiversité. La thèse met en exergue le rôle structurant de l'expertise scientifique et du cadrage naturaliste dans les politiques de biodiversité, les dispositifs de gestion écologique étant co-produits par les acteurs politiques, administratifs et associatifs du territoire. Elle montre également un processus de chosification du vivant qui s'explique par l'hétéronomie des politiques du vivant : les contraintes politiques et administratives non liées à la préservation du vivant pèsent en effet fortement sur l'élaboration de ces politiques. Pour autant, l'étude des interactions entre la mise en œuvre des politiques de biodiversité et le vivant met au jour des réactions de certaines espèces, qui rappellent que le vivant n'est pas réductible à sa chosification. Enfin, l'étude de l'organisation politique et administrative des politiques de biodiversité donne à voir la sectorialisation différenciée du problème intersectoriel de la crise de biodiversité et met en avant les difficultés politiques des acteurs territoriaux à représenter le vivant et à en défendre les intérêts sur la scène politique. Cette recherche est non seulement une contribution à l'analyse de la fabrique politico-administrative des politiques territoriales, elle participe aussi d'une réflexion sur l'épistémologie de la sociologie politique pour étudier les politiques environnementales.

Mots-clés : sociologie de l'action publique – sociologie environnementale – politiques de biodiversité – mise en politique – mise en administration – expertise – associations de protection de la nature – Nord-Pas-de-Calais – épistémologie de la sociologie politique

Living-being policies. Territorial making of biodiversity policies in Nord-Pas-de-Calais (1992 – 2020).

Since 1990's, biodiversity crisis, which is defined by an accelerated loss of species and ecosystems due to anthropic activities, has become and several policies are implemented on Nord-Pas-de-Calais. It takes the form of scientific knowledge policies, land use planning policies and scientific management policies (introduction of species, management of natural areas). From interviews and institutional archives, this thesis aims at studying political and administrative processes of biodiversity's politic implementation on a regional scale. This analysis is situated in between public action sociology and environmental political sociology in order to integrate biological and ethological characteristics of biodiversity to study biodiversity policies. This thesis highlights the structuring role of scientific expertise and naturalist framing in biodiversity policies. Devices of ecological engineering are coproduced by political, administrative and associative actors. It also emphasizes the way living-being are objectified due to the heteronomy of biodiversity policies: political and administrative constraints, which do not have any links with biodiversity preservation, play a role in their making. Nevertheless, the study of interactions between the implementation of biodiversity policies and living-being highlights reactions of species, which emphasise that living-being cannot be reduced to their objectification. Finally, the study of political and administrative biodiversity policies highlights a differentiated sectorialisation of an intersectoral problem of biodiversity crisis. It puts the spotlight on political difficulties of territorial actors to represent living-being and to defend it within political arenas. This thesis is a contribution to public action sociology and to epistemology reflection regarding political sociology, in order to study environmental policies.

Key words : public action sociology – environmental sociology – biodiversity policies – politic implementation – administrative implementation – expertise – nature protection associations – Nord-Pas-de-Calais – epistemology of political sociology

Unité de recherche/Research unit : CERAPS – Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales, 1 place Déliot, 59 000 LILLE, ceraps@univ-lille.fr; <https://ceraps.univ-lille.fr>

Ecole doctorale/Doctoral school : École doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion, n° 74, 1 place Déliot, 59000 Lille, ecodoc.univ-lille2.fr, <http://edoctrale74.univ-lille2.fr>

Université/University : Université de Lille, Faculté de Droit et Santé, 42 rue Paul Duez, 59000 Lille, <http://www.univ-lille2.fr>